CONSEIL METROPOLITAIN
SÉANCE DES 26 ET 27 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL

Adopté lors de la séance du

Sommaire

I. Séance 03

II. Ordre du jour 04

III. Délibérations 11

IV. Débats 197

Annexes : 313

- Déports en séance

- Tableau des subventions

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DES 26 ET 27 JUIN 2025

CITE DES CONGRES - GRAND AUDITORIUM - 5 RUE VALMY A NANTES

Séance ouverte le jeudi 26 juin à 14h00 et levée le vendredi 27 juin à 17h05

Convocation : 20 juin 2025

Présidence de séance :

- Madame Johanna ROLLAND – Présidente
- M. Pierre QUENEA – délibération n°18
- M. Bertrand AFFILE – délibérations n° 20 et 59
- M. Anthony DESCLOZIERS – délibération n°53

Secrétariat de séance :

- titulaire : Robin SALECROIX

Quorum

- Délibérations n°17 et 45 : 49
- Délibération n°18 : 33
- Délibérations n°43 et 58: 39
- Délibérations n°46, 55 et 57 : 46
- Délibération n°47 : 44
- Délibération n°53 : 38
- Délibération n°56 : 47
- Délibération n°59 : 43
- Autres délibérations : 50

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	197
1	Compte-rendu des délégations	Mme ROLLAND	11	197
2	Procès-verbal du conseil métropolitain du 4 avril 2025 - Approbation	Mme ROLLAND	12	197
3	Plan d'actions en faveur de l'économie et de l'emploi responsables dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	M. DESCLOZIERS M. QUENEA	13	197
4	Recours à une concession de service public pour l'exploitation de la ressourcerie métropolitaine provisoire - Approbation du principe de la concession	Mme COPPEY	18	206
5	Nantes - Construction de l'écopoint du Bêle - Lancement d'une procédure adaptée	Mme COPPEY	20	210
6	Convention de groupement "Coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer" - Approbation	M. LEMASSON	21	211
7	Eau - Diagnostic territorial d'accès à l'eau pour tous - Plan d'actions - Approbation	M. SALECROIX	23	212
8	Eau potable et Assainissement - Signature de marchés et lancement de consultation	M. SALECROIX	26	215
9	Programme Local de l'Habitat 2019-2025 - Bilan de la mise en œuvre des actions engagées en 2024 - Prorogation pour les années 2026 et 2027 - Bilan à deux ans et perspectives du plan de relance métropolitain - Protocole de partenariat entre Nantes Métropole, la SAMOA et les Filiales du Groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires pour accélérer la production de 500 logements	M. PRAS M. PROCHASSON	30	219
10	Dispositif métropolitain d'accompagnement à l'installation et au maintien des professionnels de santé en exercice pluriprofessionnel - Règlement d'intervention - Approbation	Mme OGER	37	228

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
11	Pacte métropolitain des Solidarités - Avenant n°1 au Contrat local des solidarités 2024-2027 entre Nantes Métropole et l'État / Conventions pluriannuelles 2025-2027 et avenants aux Conventions pluriannuelles 2024 - 2027 entre Nantes Métropole et les porteurs de projet du territoire métropolitain - Approbation	Mme OGER	40	233
12	Piscine du Sud-Ouest - Programme et enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre - Approbation	M. AFFILE	44	234
13	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	Mme BASSAL	49	242
14	Convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents	M. TALLEDEC	57	243
15	Travaux de rénovation des équipements d'éclairage public sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'un d'appel d'offres	M. GROLIER	60	244
16	Nantes - Boulevard Simone Veil : acquisition auprès de la SAMOA d'un terrain nu cadastré DX 326p, DX 435p et DX 440p pour une surface totale d'environ 3 172 m²	M. AFFILE	62	246
17	Adhésions - Désignations diverses - Approbation	M. AFFILE	63	246
18	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) - Avenant au programme de travail 2025 et subvention pour la collecte complémentaire pour l'encadrement des loyers	M. QUENEA	66	280
19	Compte de gestion - Exercice 2024 - Budget principal et budgets annexes	M. BOLO	67	247
20	Compte administratif - Exercice 2024 - Budget principal et budgets annexes	M. BOLO	69	248
21	Affectation des résultats de fonctionnement 2024 - Budget supplémentaire 2025 (budget principal et budgets annexes)	M. BOLO	71	262
22	Pacte financier de solidarité - Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2025	M. BOLO	78	264

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
23	Transition écologique - La Chapelle-sur-Erdre - Nantes - Connexion des lignes de tramway ligne 1 et ligne 2 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	M. AFFILE	79	267
24	Transition écologique - Vertou - Centre Technique et d'Exploitation - Aménagement de la Phase 1 Bis - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - Lancement des consultations des marchés de travaux et de fournitures - Approbation	M. AFFILE	81	269
25	Transition écologique - Nantes - Rénovation des infrastructures tramway des Ponts de Pirmil et Audibert sur le tronc commun ligne 2 - ligne 3 - Programme et enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - Autorisation de lancement du marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation	M. AFFILE	84	270
26	Vertou - Adaptation du franchissement de la Sèvre nantaise au niveau du Pont du Chêne - Aménagement des espaces publics boulevard Guichet Serex - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre - Modalités de la concertation préalable	M. MARTIN	86	271
27	Fabrique de nos villes - Transition écologique et alliance des territoires - Expérimentation de lignes de covoiturage à haut niveau de service - Convention de partenariat - Convention de groupement de commande - Lancement d'un appel d'offres ouvert	M. AFFILE	88	273
28	Transition écologique - Aménagement d'axes magistraux cyclables - Ajustement d'enveloppes et de programmes	M. MARTIN	91	276
29	Transition écologique - Délégation de service public pour l'exploitation et l'extension du réseau de chaleur Centre Loire - Avenant n° 9 au contrat de DSP - Approbation	M. RIOM	94	278
30	Transition écologique - Création et exploitation du réseau de chaleur Nantes-Carquefou - Délégation de service public - Approbation du principe	M. RIOM	97	279

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
31	Engagement Loire - Nantes - Aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Saisine de la commission de règlement amiable	M. QUÉRO	100	281
32	Nantes - Projet Loire au cœur - Nantes - Aménagement des espaces publics quai de la Fosse - Bilan de la concertation préalable	M. QUÉRO	102	282
33	Doctrine métropolitaine de l'IA et Charte métropolitaine de la donnée et de l'IA	M. TRICHET	105	283
34	Analyse des résultats à six ans de l'application du Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Rapport sur l'artificialisation des sols	M. PRAS	108	289
35	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) Métropolitain - Intention d'engager à nouveau le dispositif sur la période 2026-2029	M. PRAS	116	295
36	Carquefou - Projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Bilan de la concertation préalable - Approbation	M. PRAS	118	296
37	Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Estuaire et Sillon - Avis sur le projet arrêté	M. PRAS	120	296
38	Entrées d'agglomération - Nantes - Vertou - Saint-Sébastien-sur-Loire - Basse-Goulaine - Route de Clisson - Prise en considération du projet d'aménagement et de renouvellement urbains - Approbation	M. PRAS	123	297
39	Fabrique de nos villes - Entrées d'agglomération - Orvault - Saint-Herblain - Route de Vannes - Prise en considération d'un nouveau périmètre de projet - Approbation	M. PRAS	126	298
40	Nantes - Réaménagement de l'école Saint Michel - Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation	M. PRAS	127	299

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
41	Rezé - Projet de mutualisation et de reconstruction des EHPAD Mauperthuis et Alexandre Plancher - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation	M. PRAS	129	299
42	Fabrique de nos villes - Entrées d'agglomération - Orvault - Saint-Herblain - Route de Vannes - Saint- Herblain secteur Marcel Paul / Jacques Cartier - Instauration d'une taxe d'aménagement majorée - Approbation	M. PRAS	131	300
43	Nantes - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Doulon-Gohards - Participations des constructeurs - Modalités d'application - Approbation	M. BOLO	134	302
44	Pôle d'écologie urbaine - Aménagement d'un terrain de transition et réhabilitation du bâti existant - Programme et enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre - Approbation	M. PROCHASSON	137	302
46	Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (MiN Nantes Métropole) - Principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du MiN Nantes Métropole - Approbation	Mme GOUEZ	139	303
47	Délégation de service public pour l'exploitation de la Cité des Congrès - Avenant n°18 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes	M. DESCLOZIERS	141	304
48	Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale	M. DESCLOZIERS	143	304
49	Équipements culturels métropolitains - Dispositions diverses	M. DESCLOZIERS	156	306
50	Bilans d'activité du déontologue et de la commission Ethique et transparence - présentation	M. AFFILE	158	306
51	Stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau, centre José Arribas et plaine de jeux de la Jonelière - Conventions d'occupation temporaire du domaine public - Approbation	M. REBOUH	159	307

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
52	Plan de financement du projet "Nantes Métropole Mobilité" - Avenant au contrat cadre auprès de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)	M. BOLO	162	308
53	Attribution de subventions aux tiers	M. BOLO	164	308
53	Attribution de subventions aux tiers - Royal de Luxe	M. BOLO	166	308
54	Dispositions financières et tarifaires diverses - Approbation	M. BOLO	167	309
55	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2024 de Loire Atlantique Développement - SELA, SEM et la Société Loire Atlantique Développement (LAD-SPL), Société publique locale - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. BOLO	176	310
56	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2024 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. BOLO	178	310
57	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2024 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Rezé - Les Sorinières - ZAC de la Brosse - Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à Loire Océan Développement - Approbation	M. BOLO	180	311
58	Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2024 de Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. BOLO	182	311
59	Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte-rendu d'activités 2024 de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) - Concession d'aménagement Île de Nantes - Avenant n°10 - Approbation	M. BOLO	185	311

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
60	Rapports annuels 2024 : prix et qualité des services eau, assainissement, prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ; délégataires de services publics ; titulaire de contrat de partenariat ; administrateurs des SAEM, SPL et SPLA ; commission consultative des services publics locaux	M. BOLO	189	312

III. Délibérations

1 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

M. AZZI Elhadi, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Madame Johanna ROLLAND, Présidente

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

En vertu de l’article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

2 - PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 AVRIL 2025 - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

M. AZZI Elhadi, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Madame Johanna ROLLAND, Présidente

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l’article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d’approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain du 4 avril 2025, ci-annexé,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité

3 - PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI RESPONSABLES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

M. AZZI Elhadi, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président

donnent lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En 2022, Nantes Métropole a adopté sa stratégie pour l'économie et l'emploi responsables. Cette stratégie poursuit l'objectif de préserver les équilibres sociaux et territoriaux pour que le développement de l'économie métropolitaine profite à toutes et à tous. Elle annonce la poursuite de l'effort de la collectivité en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les habitantes et les habitants des quartiers populaires, et de l'utilisation de la commande publique comme un levier décisif pour soutenir l'économie et accélérer les transitions.

En 2025, s'appuyant sur l'expérience de terrain, Nantes Métropole précise les orientations qui guident la programmation des locaux neufs ou réhabilités à vocation économique dans les quartiers prioritaires. Ce plan d'actions s'appuie sur un urbanisme repensé pour favoriser la mixité des usages, et ambitionne de renforcer et maintenir l'économie de proximité dans ces quartiers fragiles.

La programmation économique, un levier pour améliorer la qualité et le cadre de vie dans les quartiers prioritaires

Considérant le commerce et la vie économique comme des éléments clés de la bonne qualité de vie d'un quartier, Nantes Métropole s'engage depuis de nombreuses années dans les quartiers prioritaires pour préserver et consolider l'offre à destination des habitants.

L'objectif poursuivi par Nantes Métropole est double : renforcer l'accès des habitants aux biens et services de proximité et de première nécessité d'une part, rendre ces quartiers plus attractifs pour les porteurs de projet et les entreprises et leurs salariés d'autre part. Cette programmation économique s'articule avec les objectifs poursuivis par les autres politiques intervenant en QPV.

Elle se décline par grands secteurs d'activité ici présentés en quelques actions phares.

Actions phares en faveur du commerce :

- Travailler la programmation de chaque polarité commerciale afin de garantir une offre commerciale de proximité diversifiée et adaptée aux populations historiques et nouvelles.

Six polarités de proximité en quartiers prioritaires seront créées ou transformées entre 2025 et 2029 : Mendès-France, Boissière, Bottière Pin Sec, Chêne des Anglais, Dervallières et Château de Rezé.

A titre d'exemple, la mobilisation de Nantes Métropole a permis de maintenir une offre commerciale alimentaire sur le quartier Plaisance à Orvault et une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle a été inscrite au plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) afin de permettre le renouvellement urbain et commercial de ce secteur peu valorisé.

- Assurer la maîtrise de l'immobilier commercial en garantissant le portage sur le long terme des surfaces commerciales par Novapole ou Nantes Métropole Aménagement.

La construction ou réhabilitation de 32 cellules commerciales neuves est programmée dans le cadre des projets de renouvellement urbain en cours soit un effort portant sur 25 % de l'ensemble des 125 rez-de-chaussée commerciaux (5 533 m² de surface de vente). Toutes sont maîtrisées par Novapole principalement, et secondairement par Nantes Métropole Aménagement (NMA) ou Nantes Métropole Habitat (NMH). Cette nouvelle offre renouvelle ou complète l'offre déjà maîtrisée par NMA (au Breil, à Rezé Château et Dervallières), par NMH (19 cellules commerciales en quartiers prioritaires) et par la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat (CDC Habitat à Bellevue). L'offre maîtrisée par Novapole et NMA représentera à terme 38 % des rez-de-chaussée commerciaux en quartiers prioritaires.

Action phare en faveur du tertiaire :

Traiter les projets tertiaires existants en menant une prospection ciblée pour répondre aux problématiques de commercialisation de l'immobilier tertiaire dans les quartiers prioritaires tout en maintenant un objectif de développement de la multifonctionnalité et des services à destination des habitants. La prospection est axée sur :

- les établissements de formation pour lesquels les habitants des quartiers peuvent constituer un vivier prioritaire d'apprenants potentiels. Une attention particulière est portée sur Bellevue pour le développement d'un campus de formation multi-sites où 5 sites potentiels sont déjà identifiés.

- les professionnels de la santé.

A titre d'exemples, la mobilisation de Nantes Métropole en faveur de l'offre de soin et de la formation médico-sociale sur le quartier Bellevue à Saint-Herblain a permis :

- *l'implantation dans des locaux rue de Saint-Nazaire de 2 antennes du CHU de Nantes dédiées à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (MICADO : hôpital de jour pour adolescents, SACADO : équipe dédiée au refus scolaire anxieux et des consultations du centre médico-psychologique)*

- *le maintien au sein du quartier des instituts de formation du sanitaire et social IFSO et CEFRAS par la création de locaux neufs sur mesure adaptés à leurs besoins place Mendès-France portée par Novapole, offrant ainsi aux apprenants et aux formateurs des conditions de travail contribuant à l'attractivité de ces métiers en tension réputés à forte utilité sociale.*

Action phare en faveur de l'artisanat :

Travailler à une production d'offre immobilière adaptée aux artisans, et notamment ceux des quartiers prioritaires, qui recherchent des petites cellules artisanales. Deux opérations ont déjà été entreprises :

- *Une cour artisanale livrée en 2024 à Nantes Nord et sous la gestion de Novapole.*
- *Un second projet est programmé secteur de la Bernardière à Bellevue sur un hectare de foncier.*

Action phare en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire

Prévoir, dans la programmation économique des rez-de-chaussée actifs, l'accueil des activités de réemploi.

Actuellement, plusieurs acteurs du réemploi occupent des rez-de-chaussée actifs en quartiers populaires comme Joujou à Bottière Pin Sec, Le Petit Lieu à Chêne des Anglais, Océan à Bellevue, ou l'ABD aux Dervallières.

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, plusieurs sites sont à l'étude pour le déploiement de nouveaux locaux à destination des acteurs de l'ESS et du réemploi comme le rez-de-chaussée de la Tour du Doubs à Bellevue dont la réhabilitation débutera d'ici la fin de l'année 2025.

Ces orientations programmatiques, concertées avec les communes de Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé, et les différents acteurs de la politique de la ville du territoire, traduisent une ambition partagée des actions économiques à conduire dans les quartiers prioritaires. Elles s'inscrivent dans la continuité d'une pratique déjà bien ancrée de partage et d'échanges via différents espaces animés au sein de Nantes Métropole.

Une politique publique métropolitaine qui désinstitutionnalise l'appui à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires

La population des auto-entrepreneurs est sur-représentée dans les quartiers prioritaires. On observe une rupture d'égalité dans l'accès au droit car les publics n'ont pas recours aux dispositifs d'appui à l'entreprenariat de droit commun. Or, sans conseil adéquat, les défaillances peuvent être plus nombreuses et plus rapides. Un accompagnement dès le démarrage et de test d'activité est nécessaire pour renforcer la pérennité de l'activité au-delà de 3 ans. Il apparaît nécessaire de désinstitutionnaliser l'accompagnement à la création d'entreprises pour les publics des quartiers prioritaires car ces-derniers n'osent pas franchir la porte des réseaux et lieux institutionnels dédiés à la création d'entreprise.

Le dispositif « Osez Entreprendre » vise à corriger les inégalités dans l'accès au régime de droit commun. Il est financé par Nantes Métropole en association avec l'État et Bpifrance. Ce dispositif vient en appui des porteurs de projets issus des 15 QPV sur l'ensemble de leur parcours entrepreneurial. Le dispositif assemble de manière originale l'offre de services de 6 structures actives dans les quartiers : l'Ouvre-Boîtes 44 (en charge de la coordination de la Fabrique à Entreprendre), l'Adie (en charge des deux Citéslabs et de certains ateliers), France Active, l'ATDEC, Initiative Nantes et Singa. Un véritable travail de détection des porteurs de projet est conduit sur le terrain et à travers des actions « d'aller vers ». En complément, BGE Pays de la Loire va opérer le Bus « Entrepreneuriat pour tous » dans les quartiers prioritaires.

Depuis 2020, 800 personnes issues des quartiers prioritaires ont été accompagnées dans leur projet entrepreneurial dans le cadre du dispositif Osez Entreprendre.

Une politique publique métropolitaine volontariste en matière d'emploi et d'insertion, renforcée en faveur des quartiers prioritaires

Alors que les données socio-économiques démontrent encore aujourd'hui des parcours d'accès à l'emploi plus précaires dans les quartiers prioritaires (Indice de chômage de 17% contre 5,3% à l'échelle du territoire métropolitain), la Métropole décline sa stratégie d'action pour l'insertion professionnelle, de façon ciblée et spécifique en faveur de leurs habitants.

En réponse aux enjeux d'égalité d'accès aux droits et de justice sociale, Nantes Métropole agit en effet pour sécuriser les parcours d'insertion des publics les plus fragiles, en promouvant un accès à l'emploi durable et choisi. Cette action repose sur plusieurs leviers complémentaires qui allient l'accompagnement des personnes et des entreprises, de manière adaptée et en proximité au bénéfice des publics résidents des quartiers.

L'ATDEC : une offre de services territorialisée en direction des publics et des entreprises

L'action de la Métropole s'ancre principalement au travers de son partenariat structurant avec l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), dont les projets et les dispositifs d'accompagnement visent prioritairement les habitants des quartiers :

- des sites et des permanences d'accueil situés dans les 15 QPV métropolitains. L'ATDEC enregistre 60 000 contacts par an ;

- un espace Cyber base par site : initiation au numérique, recherche d'emploi, accompagnement aux formalités administratives : entre 12 000 et 15 000 visiteurs par an ;

- près de 2 000 jeunes accompagnés par la Mission locale et environ 600 bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sont habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

- l'organisation d'actions d'aller vers, déclinées sur l'ensemble des territoires de projet de l'ATDEC (périmètres d'intervention), visant à repérer des personnes en besoin d'accompagnement en partenariat étroit avec les associations de quartiers ;

- en 2023, plus de 1 500 résidents des quartiers ont participé aux actions du Service emploi entreprises (320 organisées en QPV), au travers notamment d'actions collectives de recrutement avec plus de 370 employeurs (jobdatings, animations filières etc).

Une action de soutien aux projets et d'expérimentation, pour faciliter la levée des freins et la médiation vers l'emploi en quartiers

De manière complémentaire et adossée à l'offre de services de l'ATDEC, la Métropole soutient et développe des projets d'accompagnement, dans une logique de repérage de besoins non couverts et d'expérimentation de solutions et de modes de faire (principe d'innovation sociale) :

- une action métropolitaine soutenue pour la levée des freins à l'emploi (plateformes et actions linguistique et mobilité), déclinée prioritairement en quartiers ;
- un soutien de projets spécifiques dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville, permettant de valoriser l'action associative de proximité favorisant l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'emploi : évolution sur le mandat de 7 à 14 projets financés par an, pour 900 bénéficiaires ;
- une démarche de médiation vers l'emploi en quartiers : expérimentation animée par la Métropole depuis 2024, en partenariat avec deux associations (Casse ta routine, Style Alpaga) et l'ATDEC, avec pour objectif de renforcer leur coordination dans les parcours individuels d'insertion, au plus près des besoins des publics et en s'appuyant sur la complémentarité des rôles entre acteurs (proximité et lien social pour les associations, et travail de diagnostic et prescription de dispositifs pour l'ATDEC).

Un soutien aux structures d'insertion par l'activité :

La Métropole intervient aux côtés de l'État et du Département de Loire-Atlantique, via des subventions aux Chantiers d'insertion, Associations intermédiaires, et de marchés réservés aux Entreprises d'insertion et chantiers d'insertion. Plus de 1 000 contrats de travail sont signés chaque année en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Un principe d'innovation et d'expérimentation : Territoires Zéro chômeur de longue durée

La démarche *vise à adapter l'emploi aux personnes volontaires qui en sont privées durablement et à favoriser une* **dynamique partenariale entre les différents acteurs et dispositifs de l'insertion et de l'emploi.** *Depuis trois ans, institutions, structures publiques, associations, citoyens, entreprises se réunissent autour de la démarche portée par la Ville de Nantes et la Ville de Rezé, avec le soutien de Nantes Métropole et du Conseil départemental. Les projets nantais (QPV Bottière Pin Sec) et rezéen (QPV Château) ont été habilités en mars 2025 par l'État. Les entreprises à but d'emploi sont en activité depuis le 22 avril 2025 pour Rezé (7 salariés) et le 5 mai 2025 pour Nantes (17 salariés). L'objectif des deux projets est d'accompagner 400 personnes et de créer 200 nouveaux emplois (non concurrentiels) à horizon 2030 via les deux entreprises à but d'emploi.*

Le dispositif métropolitain d'accès aux stages de 3ème et aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) : une action de réduction des inégalités sociales et territoriales ciblant les jeunes résidents de QPV

Afin de restaurer l'égalité des chances dans l'accès aux opportunités de stage, et de sécuriser les parcours d'insertion des jeunes, Nantes Métropole développe depuis 2016 un dispositif métropolitain dédié à la recherche de stages, déployé majoritairement au profit des élèves issus des quartiers prioritaires. Il repose sur trois volets :

- l'accompagnement des élèves de 3ème, via une offre animée par des associations et clubs d'entreprise partenaires (Face44, Abilis, Les Entreprises pour la Cité et Un Parrain Un Emploi) intervenant dans 19 collèges de la Métropole, dont 6 REP/REP+ et 11 accueillant des élèves résidant en QPV

  Sur l'année scolaire 2023/2024, 1 329 élèves (820 précédemment) ont été préparés à la recherche de stage et 112 élèves ont bénéficié d'une action de remobilisation ;

- une aide à la recherche de stage élargie et adaptée aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel (stages obligatoires en lycée de la filière professionnelle) : en 2023-2024, 764 élèves, de 12 lycées professionnels, ont bénéficié de l'offre.

- la promotion de la démarche volontariste de collectivité accueillante, auprès des établissements scolaires et associations partenaires du dispositif.

Dispositif des clauses sociales

Pour favoriser l'insertion, Nantes Métropole intègre dans ses marchés publics de travaux, de services ou de prestations intellectuelles des "clauses sociales". Ainsi, depuis 2004, Nantes Métropole fait de sa commande publique un levier pour l'emploi des personnes les plus en difficulté. Dans sa volonté d'avoir un dispositif cohérent sur le territoire, la Métropole nantaise met à disposition une Mission Insertion auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre du territoire et des entreprises. La clause sociale devient alors une opportunité pour les acteurs de la métropole d'exercer leur responsabilité sociétale et d'agir pour l'emploi.

Les habitants des quartiers sont un public ciblé par ce levier d'insertion que sont les clauses sociales. En 2024, ce sont ainsi :

- plus de 500 personnes habitant en quartier prioritaire qui ont pu bénéficier d'un contrat de travail grâce à ce dispositif ;

- ce qui a représenté 314 000 heures de travail pour des habitants des quartiers prioritaires ;

- ils représentent 32 % des personnes bénéficiaires et des heures de travail en insertion générées par l'ensemble du dispositif ;

- au global, ce sont 982 000 heures de travail qui ont pu être réservées à des personnes éloignées de l'emploi grâce aux clauses sociales.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte de la présentation des actions en faveur de l'économie et de l'emploi dans les quartiers prioritaires,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - RECOURS A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCERIE METROPOLITAINE PROVISOIRE - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 2

M. AZZI Elhadi, Mme GUERRIAU Christine

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de sa feuille de route de la transition énergétique, Nantes Métropole vise à l’horizon 2030 un objectif de réduction de 20 % des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 et un taux de valorisation matière de 65 %. Favoriser le réemploi et la réparation des objets localement font partie des engagements de la feuille de route sur ce sujet. En lien avec son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), allant de 2021 à 2026, la collectivité s’est d’ailleurs dotée d’une feuille de route spécifique au réemploi – « Nantes, Terre de réemploi ». Elle s’engage également à soutenir les structures de l’Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui sont nombreuses à intervenir dans ce domaine sur le territoire de la Métropole.

Pour développer le réemploi, Nantes Métropole s’est notamment doté d’un marché de collecte du flux réemploi dans la majorité des déchèteries et des écopoints de son territoire.

Nantes Métropole souhaite implanter une ressourcerie métropolitaine sur son territoire, pour accroître les quantités d’objets valorisés en réemploi. La collectivité développe son projet en deux temps : avec d’abord l’implantation d’une ressourcerie provisoire, compte tenu de l’urgence à valoriser les objets du réemploi collectés dans les déchèteries de la Métropole, puis, à terme, une ressourcerie dite « définitive » qui sera située rue Sauvestre à Rezé.

Il est précisé que la ressourcerie provisoire, dont l’implantation était initialement prévue sur les lots 5,3 et 5,4 de la Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) de la Brosse, sera finalement implantée sur le lot 3.3 de cette même ZAC, pour des considérations d’ordre technique.

Dans ce cadre, Nantes Métropole a mandaté une assistance maîtrise d'ouvrage pour réaliser dans un premier temps, une étude de faisabilité technique, économique et juridique concernant l'exploitation de la future ressourcerie provisoire.

Compte tenu des conclusions de cette étude, Nantes Métropole souhaite engager une procédure de délégation de service public réservée aux structures d'insertion par l'activité économique pour l'exploitation de la ressourcerie métropolitaine provisoire.

La future convention de délégation de service public sera conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de prise du contrat.

Les missions du futur délégataire, détaillées dans le rapport ci-annexé, seront notamment les suivantes :

- la valorisation des objets collectés en déchèteries, en vue de leur réemploi,
- la valorisation des objets de réemploi en provenance des apports volontaires des particuliers,
- le tri, la préparation et la réparation simple des objets pour la vente,
- la vente des objets réemployés,
- la sensibilisation des usagers, l'animation et la promotion du réemploi et de la consommation responsable.

Dans ce cadre, et en application des article L.1411-1 et suivants du CGCT, et de la troisième partie du code de la commande publique, le Conseil métropolitain doit se prononcer sur le principe de cette délégation de service public, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1 du CGCT, du comité social territorial, et au vu du rapport présentant les caractéristiques du service délégué et l'analyse des modes de gestion.

Le rapport ci-annexé a donc été soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 19 juin 2025, et au Comité Social Territorial (CST) lors de sa séance du 5 juin 2025.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion et l'exploitation de la ressourcerie provisoire de Nantes Métropole, conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport joint en annexe,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

70 voix pour

8 voix contre

18 abstentions

5 - NANTES - CONSTRUCTION DE L'ECOPOINT DU BELE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 2

M. AZZI Elhadi, Mme GUERRIAU Christine

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 6 octobre 2023, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l’enveloppe financière de l’opération de construction de l‘écopoint du Bêle située sur la commune de Nantes, pour un montant de 2 625 000 € HT soit 3 150 000 € TTC.

L’opération prévoit la construction d’un écopoint nouvelle génération, dit « à plat » sur une surface de 4 380 m². L’accès au site se fera par la rue du Bêle. Cet écopoint sera modulable pour répondre aux évolutions dans le temps des filières de tri, notamment celles à responsabilité élargie des producteurs (REP) et le réemploi. Il comprendra :

- un volume principal d’une surface d’environ 275 m² couvrant les bennes compactrices Ce dispositif permet à la fois de diminuer l’impact visuel du projet sur les futurs riverains (projet d’immeuble de logement en R+4 – environ 16m de haut – en face de l’écopoint, dans la ZAC Champ de manœuvre) et de renforcer la sécurité du site.

- d’un volume plus petit abritant les fonctions utiles à un écopoint (bureaux des agents et locaux de vie associés, local outillage, locaux dédiés au réemploi, aux déchets sensibles et valorisables) de 240m² environ.

- 30 m² pour les bornes de point d’apport volontaire pour le verre et le papier.

Le bâtiment respectera les réglementations thermiques et environnementales en vigueur. L’atteinte de ces objectifs passera par des volumes chauffés compacts, une isolation performante et la mise en œuvre de matériaux de construction visant l’étiquette A pour la qualité de l’air intérieur.

Ce projet se trouvant dans un site urbain, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du volume principal pour tendre vers de l'autoconsommation collective. De la végétalisation sera mise en place sur les toitures non occupées par des panneaux photovoltaïques et ainsi respecter l'objectif de la feuille de route sur la transition énergétique de 100 % de toiture utile.

Le maître d'œuvre de l'opération a été désigné par un marché à procédure adaptée, et est représenté par la société SETEC. Les études de conception étant en cours, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 4 lots distincts :

Lot 1 : VRD

Lot 2 : Bâtiment TCE

Lot 3 : Électricité – Vidéosurveillance – PV

Lot 4 : Paysage – Clôtures - Portails

Le montant des travaux est estimé à 1 865 000 € HT, soit 2 238 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°042 et libellée déchets opération 2021 - 3772, libellée Ecopoint le Bêle - construction.

Le Conseil délibère, et,

1. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de construction de l'écopoint du Bêle,

2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

6 - CONVENTION DE GROUPEMENT "COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR CITEO EN MATIERE DE DEPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER" - APPROBATION

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme

OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 2

M. AZZI Elhadi, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

La loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 impose aux collectivités la mise en place, en 2025, de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d’emballages ménagers issus de la consommation hors foyer. Afin d’anticiper cette réglementation, Nantes Métropole a participé à l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) sur le tri hors foyer lancé par CITEO, l'éco-organisme chargé du recyclage des emballages. Les expérimentations lancées par la Direction Déchets entre 2020 et 2023 sur les communes de Nantes, Rezé, Sainte Luce sur Loire et Vertou ont permis de tirer des enseignements concernant la mise en place du tri sur l’espace public.

Dans la continuité de cet AMI, CITEO a lancé un appel à projet pour accompagner le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade. Cet accompagnement se matérialise par un financement des dispositifs qui seront installés sur l’espace public. Suite à l’approbation du Conseil Métropolitain du 28 juin 2024, Nantes Métropole a candidaté à cet appel à projets le 1er octobre 2024 et la candidature a été retenue.

La candidature de Nantes Métropole est faite sous forme de groupement à l’échelle du territoire avec deux intérêts principaux :

- garantir une synergie territoriale du déploiement par une harmonisation de la démarche et un maillage global

- bénéficier des abondements supplémentaires de soutien par CITEO (1er abondement en lien avec la candidature groupée, 2ème abondement lié à la signature de la convention « déchets abandonnés » du 13 février 2024).

Nantes Métropole est désignée comme responsable du groupement, accompagnée par les 23 communes souhaitant participer au projet et désignées comme membres du groupement.

Le 20 décembre 2024, CITEO a informé Nantes Métropole que le projet déposé était lauréat. Le montant maximal de la participation par CITEO est estimé à 1 230 000 €, cette somme étant calculée sur une base forfaitaire liée au nombre et au type de mobiliers installés. Le montant définitif sera arrêté à la signature du contrat.

Chaque membre du groupement aura alors la charge de prévoir sur ses espaces en gestion, le financement, l’installation et l’entretien des équipements de collecte des déchets d’emballages. La convention de groupement jointe en annexe est établie pour lister les obligations des parties, ainsi que la règle de répartition des financements.

A l’issue du projet, Nantes Métropole percevra la totalité des financements et reversera les sommes dues aux parties selon les règles définies dans la convention.

La présente délibération a pour objet d’approuver et d’autoriser la signature de la convention de groupement comprenant notamment les obligations de suivi techniques et administratifs, ainsi que la répartition des financements entre les membres du groupement.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention de groupement de « coordination dans le cadre de l’accompagnement proposé par CITEO en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d’emballages ménagers issus de la consommation hors foyer », ci-annexée,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité

7 - EAU - DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCES A L'EAU POUR TOUS - PLAN D'ACTIONS - APPROBATION

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à M. VEY Alain), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. RICHARD Guillaume)

Absents : 4

M. AZZI Elhadi, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme PIAU Catherine

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Directive Européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine introduit des objectifs en termes d'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous. Elle a été transposée en droit français en 2022 dans le cadre de l'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 et du décret n°2022-1721 du 29 décembre 2022.

Ces textes se traduisent par deux échéances clés pour les collectivités territoriales :

- ✓ le 1er janvier 2025, pour la réalisation d'un diagnostic territorial visant à caractériser les enjeux locaux de précarité en eau et à définir des recommandations adaptées ;
- ✓ le 1er janvier 2028, pour le délai maximal de mise en œuvre des actions d'amélioration identifiées.

Nantes Métropole compte parmi les premiers territoires à s'être engagés dans la réalisation de ce diagnostic territorial. Au-delà de l'obligation réglementaire, cette étude répond à une volonté politique forte de la collectivité de garantir l'accès à l'eau pour toute la population.

Cette étude réalisée à l'échelle du territoire métropolitain porte sur six grandes typologies de situations :

- personnes non raccordées en habitat informel (squats, bidonvilles),
- personnes non raccordées en aires d'accueil ou aires de grand passage (gens du voyage),
- personnes non raccordées sans habitat (SDF),
- personnes non raccordées en habitat formel (logement isolé du réseau public de distribution),
- personnes raccordées mais confrontées à des difficultés économiques pour payer leur facture d'eau,
- personnes raccordées mais disposant d'infrastructures défaillantes.

La diversité des problématiques rencontrées sur le territoire de Nantes Métropole, à la croisée des enjeux d'alimentation en eau potable et des enjeux sociaux, a donné à cette étude une dimension très transversale à la fois au sein de la Métropole (cinq élus et une dizaine de directions associées) mais aussi entre la Métropole et ses partenaires externes (partenaires institutionnels, acteurs associatifs, gestionnaires privés...).

L'état des lieux réalisé dans le cadre de ce diagnostic territorial et finalisé fin octobre 2024, a permis de révéler un grand nombre d'initiatives et d'acteurs déjà engagés en faveur de l'accès à l'eau des populations sur le territoire de Nantes Métropole. Les préconisations portent donc en partie sur la mise en visibilité et le renforcement de l'existant mais aussi sur la mise en place de nouvelles dynamiques sur les sujets moins explorés ou plus complexes.

Pour rappel, ce diagnostic s'inscrit en complément d'actions existantes ou en cours de mise en œuvre sur lesquelles Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années :

- La mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau depuis 2016 afin de permettre aux ménages de ne pas consacrer plus de 3 % de leurs revenus au paiement de leur facture d'eau pour une consommation raisonnée de 30 m³ par personne et par an.

- Pour les habitations isolées du réseau, Nantes Métropole a délibéré en février 2024 pour la réalisation et le financement par le budget annexe Eau, des extensions induites par les demandes de raccordement au réseau d'eau potable des constructions à usage de résidence principale, sous réserve toutefois de leur faisabilité technique et financière.

- Pour l'accès à l'eau des personnes sans domicile fixe, de nombreux dispositifs existent : cartographie des points d'eau sur l'espace public, nombreuses associations, structures d'accueil et laveries sur la Métropole. Plusieurs études sont en cours dont le schéma de l'eau dans l'espace urbain ou encore une expérimentation sur l'accès à l'eau pour le public féminin sans domicile fixe.

- Concernant l'accès à l'eau des bidonvilles, la Mission Résorption des Bidonvilles, service métropolitain créé en janvier 2023, met en œuvre la stratégie métropolitaine de résorption des bidonvilles. Dans ce cadre, une convention avec Solidarités International a été signée pour assurer le raccordement progressif en eau potable de l'ensemble des bidonvilles (fin 2024, 45 sites sur 62 sont raccordés).

- Enfin, concernant les gens du voyage, la stratégie mise en œuvre au sein de la Métropole participe à l'amélioration des conditions d'accès à l'eau de ces populations par différents leviers : intégration des enjeux liés à l'eau dans le marché de gestion des aires d'accueil, développement de solutions d'accueils transitoires avec l'équipement et le déploiement d'aires de petits/moyens passages pour permettre la stabilisation de groupes dans l'attente d'une solution d'habitat pérennes et ce, en articulation avec le nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté pour la période 2025-2031.

A l'issue de cette démarche inter-directions, le diagnostic territorial a conduit à la production d'un plan d'actions opérationnel - joint en annexe. Cette feuille de route priorisée comporte une cinquantaine d'actions, et donne ainsi à voir les améliorations à engager dans le délai réglementaire des 3 prochaines années. Elle intègre et met en cohérence les démarches et actions déjà existantes décrites ci-dessus.

Le budget prévisionnel consacré à cette feuille de route jusqu'en 2032 est de 400 000 € d'investissement et de 980 000€ de fonctionnement par an.

Parmi les pistes d'actions phares, peuvent notamment être citées :

- Pour les personnes en situation de rue : amélioration de la visibilité des dispositifs existants (points d'eau, structures d'accueil), de leur accessibilité (horaires, saisonnalité) tout particulièrement pour les publics sensibles (femmes, mineurs non accompagnés) et renforcement de leur maillage territorial,

- Pour les personnes en bidonvilles et les gens du voyage : généralisation de l'accès à l'eau sur tout type de terrain et définition d'une stratégie de raccordements temporaires en lien avec les maires,

- Pour les gens du voyage : amélioration des infrastructures eau potable et douches au regard des usages et des pratiques de gestion de l'accès à l'eau sur les aires d'accueil (modalités de facturation, …),

- Pour les personnes en difficultés économiques : définition d'une stratégie sur les impayés sociaux, amélioration de l'orientation des usagers précaires vers le FSL et de leur prise en charge (suspension du recouvrement, simplification des étalements de dettes, …),

- Pour les personnes disposant de logements isolés du réseau de distribution : poursuite de la prise en charge des demandes d'extensions au réseau dans le cadre de la délibération de février 2024, quantification et chiffrage des potentielles demandes de raccordement,

- Pour les personnes en squats : recensement du public et cadrage de la gestion des raccordements,

- Pour les personnes raccordées mais disposant d'infrastructures défaillantes : campagne de sensibilisation auprès des chambres syndicales pour le suivi de la qualité de l'eau et le changement des canalisations en plomb restantes sur partie privative.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver le plan d'actions réalisé à l'issue du diagnostic territorial d'accès à l'eau pour tous, afin d'engager la phase de mise en œuvre opérationnelle.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le plan d'actions du diagnostic territorial d'accès à l'eau pour tous, ci-annexé,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

8 - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - SIGNATURE DE MARCHES ET LANCEMENT DE CONSULTATION

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à M. VEY Alain), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme LOBO Dolores), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. BOULÉ FOURNIER Aurélien), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. RICHARD Guillaume)

Absents : 2

M. AZZI Elhadi, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 – Exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement – Signature du marché

La politique publique de l'eau se décline au quotidien pour les usagers des services d'assainissement et d'eau potable métropolitains grâce à un ensemble conséquent d'infrastructures, avec notamment plus de 3200 kms de réseaux d'eau potable, 4200 kms de réseaux d'eaux usées et pluviales, une usine de production d'eau potable, 25 stations d'épuration des eaux usées ou encore 400 postes de refoulement d'eaux usées.

Nantes Métropole assure la performance de l'exploitation de ces installations en s'appuyant sur un modèle de mixité des modes de gestion, en faisant appel à des opérateurs à la fois public et privés, avec l'objectif de délivrer un haut niveau de qualité de service aux usagers. La Métropole définit la teneur du service rendu,

contrôle les performances des exploitants, et fait corriger au besoin les écarts constatés. Cette approche permet l'émulation entre opérateurs, et dynamise les échanges opérationnels et stratégiques.

En tant qu'autorité organisatrice, la Direction du Cycle de l'Eau a initié la démarche de renouvellement des marchés d'exploitation des infrastructures en eau potable et en assainissement qui arrivent à leur terme le 31 décembre 2025.

Par délibération n° 2024-182 du 4 octobre 2024, le conseil métropolitain a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Cette consultation a été a été lancée le 29 novembre 2024 conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, et décomposée en 3 lots :

Lot 1 - Service public de distribution d'eau potable

sur les communes de Sautron, Couëron, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, La Montagne, Brains, Bouguenais, Saint-Léger-les-Vignes, Bouaye, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Rezé, Les Sorinières, Vertou et Basse-Goulaine soit 15 communes au total représentant environ 82 764 abonnés.

Lot 2 - Service public d'assainissement collectif – collecte et traitement des eaux usées hors stations d'épuration principales

sur les communes de Sautron, Couëron, Saint-Herblain, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, La Montagne, Brains, Saint-Léger-les-Vignes, Bouaye, Saint-Aignan-de-Grandlieu, La-Chapelle-sur-Erdre, Carquefou, Mauves-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire soit 16 communes au total représentant environ 73 821 abonnés.

Lot 3 - Service public d'assainissement collectif – Exploitation des stations d'épuration principales (Tougas et Petite Californie) et gestion des boues sur l'intégralité du territoire métropolitain. Il s'agira de marchés conclus pour une durée de 6 ans, à compter du 01/01/2026, renouvelables 2 fois par période de 1 an.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance en date du 21 mai 2025, a attribué les marchés suivants :

Lot n°	Intitulé du lot	Société	Évaluation des prestations figurant au détail quantitatif estimatif (DQE)
1	Service public de distribution d'eau potable	**VEOLIA**	Pour la période initiale de 6 ans : **38 999 019 € € HT** Pour chacune des périodes de 1 an : 6 350 947 € HT pour l'année 2032 et 6 324 667 € HT pour l'année 2033
2	Service public d'assainissement collectif – collecte et traitement des eaux usées hors stations d'épuration principales	**SUEZ**	Pour la période initiale de 6 ans : **37 750 326 € HT** Pour chacune des périodes de 1 an : 6 468 019 € HT pour l'année 2032 et 6 418 338 € HT pour l'année 2033
3	Service public d'assainissement collectif – Exploitation des stations d'épuration principales (Tougas et Petite Californie) et gestion des boues sur l'intégralité du territoire métropolitain	**SUEZ**	Pour la période initiale de 6 ans : **92 749 293 € HT** Pour chacune des périodes de 1 an : 14 433 863 € HT pour l'année 2032 et 14 250 678 € HT pour l'année 2033

Les crédits correspondants sont prévus pour chaque lot de la manière suivante :

Lot 1 :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Pour la gestion du service d'eau potable, au budget annexe de l'eau potable de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur l'opération n° 2993 libellée « Frais et recettes de distribution opérateurs privés ».

- Pour la maintenance et la réparation des hydrants, au budget principal de 2026 à 2033 chapitre 011 actuellement sur l'opération n° 3589 libellée « Défense incendie et prévention des risques ».

Pour les dépenses d'investissement :

- Pour les travaux de branchements d'eau potable, d'innovation, de renouvellement des équipements (PPR), de gros entretien (GER) et de travaux urgents au budget annexe Eau potable, sur l'AP n° 044 libellée « eau potable », actuellement sur l'opération n° 2026 à 2033 – 10117, libellée « Eau potable - travaux de branchements et équipements ».

- Pour les travaux de renouvellement et création d'hydrants, au budget principal sur l'AP n°105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité / Solidarités, santé, longévité, Dialogue citoyen», actuellement sur l'opération 10085 libellée « Défense incendie et prévention des risques ».

Lots 2 et 3 :

Pour les dépenses de fonctionnement :

- Pour la gestion du service d'assainissement, au budget annexe de l'assainissement (budget 02) de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur les opérations 3904 « Nouveau marché exploitation 2019-2025 traitement » et 3905 « Nouveau marché exploitation 2019-2025 collecte ».

- Pour la gestion du service des réseaux d'eau pluviale, des pluviomètres et des bassins d'orage, au budget principal (budget 00) de 2026 à 2033 chapitre 011, actuellement sur l'opération 3917 « Bassins orages avaloirs 2019-2025 ».

Pour les dépenses d'investissement :

- Pour les travaux d'innovation, de renouvellement des équipements (PPR), de gros entretien (GER) et de travaux urgents, au budget annexe de l'assainissement, sur l'AP n° 043 libellée « Eaux usées », actuellement sur les opérations 10129 « Eaux usées – Collecte » et 10130 « Eaux usées – Traitement ».

- pour les réseaux d'eau pluviale, les pluviomètres et les bassins d'orage, au budget principal (budget 00) sur l'ap104 libellée « transition écologique, Métropole nature et résilience, grands services urbains », de 2026 a 2033, actuellement sur l'opération 10072 libellée « eaux pluviales operateur prive – branchements ».

2 - Assainissement - Travaux de réhabilitation et de renforcement des réseaux visitables sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement de la consultation

Afin de maintenir le réseau visitable et semi-visitable d'assainissement en bon état, et de l'adapter aux besoins, il est nécessaire d'assurer son renforcement, son renouvellement ou sa réhabilitation, et il convient pour ce faire de réaliser un programme de travaux très conséquent.

Les réseaux concernés, d'une hauteur minimale de 1m20 pour les réseaux semi-visitables et 1m60 pour les réseaux visitables, se situent sur les 24 communes de Nantes Métropole, et sont exploités par l'exploitant public ou par l'exploitant privé pour un linéaire total de 172 km. L'âge moyen du réseau est supérieur à 78 ans.

Les travaux de rénovation sont programmés en fonction du vieillissement des installations, des dysfonctionnements et des problèmes structuraux ou d'étanchéité ou encore des opérations d'aménagement de l'espace public. Les diagnostics réalisés précédemment ont permis d'établir un ordre de priorité des

opérations à conduire en fonction des désordres constatés, auxquelles viendront s'ajouter les opérations non prévues, notamment liés à des effondrements ou des travaux ponctuels en lien avec des projets d'aménagement.

Il s'agit de travaux complexes à mettre en œuvre, en raison de la taille des ouvrages, de la nécessité de maintenir la continuité de service et de leur positionnement bien souvent sous des axes de circulation structurants. Pour répondre aux besoins et aux objectifs de chacune des opérations, il convient de lancer un marché prenant la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents et à bons de commande, pour une durée maximale de 4 ans, avec une durée initiale de 2 ans, renouvelable 1 fois pour la même durée.

La nature homogène des travaux justifie le recours à un accord-cadre global.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par les services de la Métropole, soit par des maîtres d'œuvre privés.

Le montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre est de 20 millions € HT soit 10 millions HT par période de 2 ans.

Les travaux urgents, récurrents ou simples feront l'objet de bons de commandes et les autres types de travaux seront réalisés dans le cadre de marchés subséquents.

Conformément aux articles R. 2124-4 et R2161-21 à 2161-23 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP043 libellée « Eaux Usée »s, opération n°10126 libellée « Eaux usées - Travaux Extensions réseaux », opération n° 10127 libellée « Eaux usées - Travaux Réhabilitation réseaux », et sur l'AP 104 libellée « Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains », opération n°10070 libellée « Eaux pluviales- Travaux réhabilitation réseaux » et opération n°10071 libellée « Eaux pluviales - études et améliorations hydrauliques ».

Le Conseil délibère, et,

1. autorise la signature des marchés suivants relatifs à l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement :

Lot n°	Intitulé du lot	Société	Évaluation des prestations figurant au détail quantitatif estimatif (DQE)
1	Service public de distribution d'eau potable	**VEOLIA**	Pour la période initiale de 6 ans : **38 999 019 € € HT** Pour chacune des périodes de 1 an : 6 350 947 € HT pour l'année 2032 et 6 324 667 € HT pour l'année 2033
2	Service public d'assainissement collectif – collecte et traitement des eaux usées hors stations d'épuration principales	**SUEZ**	Pour la période initiale de 6 ans : **37 750 326 € HT** Pour chacune des périodes de 1 an : 6 468 019 € HT pour l'année 2032 et 6 418 338 € HT pour l'année 2033
3	Service public d'assainissement collectif – Exploitation des stations d'épuration principales (Tougas et Petite Californie) et gestion des boues sur l'intégralité du territoire métropolitain	**SUEZ**	Pour la période initiale de 6 ans : **92 749 293 € HT** Pour chacune des périodes de 1 an : 14 433 863 € HT pour l'année 2032 et 14 250 678 € HT pour l'année 2033

2. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de renforcement sur les réseaux visitables sur le territoire de Nantes Métropole,

3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

9 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 - BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENGAGEES EN 2024 - PROROGATION POUR LES ANNEES 2026 ET 2027 - BILAN A DEUX ANS ET PERSPECTIVES DU PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN - PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE NANTES METROPOLE, LA SAMOA ET LES FILIALES DU GROUPE CAISSE DES DEPOTS ET BANQUE DES TERRITOIRES POUR ACCELERER LA PRODUCTION DE 500 LOGEMENTS

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 20

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à M. VEY Alain), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. BOULÉ FOURNIER Aurélien), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. RICHARD Guillaume)

Absents : 5

M. BAINVEL Julien, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

Monsieur François PROCHASSON, Vice-Président

donnent lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Approuvé le 7 décembre 2018, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole fixe les ambitions à insuffler à la politique publique de l'habitat pour la période 2019-2025 et les priorités stratégiques qui doivent guider l'action conjointe de la Métropole et des 24 communes pour apporter des solutions concrètes aux besoins en logements de l'ensemble des habitants tout en assurant un développement équilibré du territoire.

Cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en objectifs opérationnels, traduisent l'ambition renouvelée de cette politique de l'habitat partagée :

Orientation stratégique I - Accompagner le développement de la Métropole nantaise à l'horizon 2030 en s'inscrivant dans la transition énergétique

Orientation stratégique II - Conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial

Orientation stratégique III - Prendre en compte les besoins liés à la transition démographique (vieillissement de la population, handicap et accueil des jeunes)

Orientation stratégique IV - Développer une Métropole solidaire avec les plus précaires et répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement

Orientation stratégique V - Faire vivre le PLH - animation, observation, évaluation

En application des articles L.302-3 et R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), un bilan annuel de la mise en œuvre des actions du PLH de Nantes Métropole doit être dressé. Le bilan de l'année 2024 et une rétrospective depuis 2019 sont présentés en annexe n°1. Celle-ci comporte également pour chacune des communes, la comparaison entre les objectifs annualisés du Programme Local de l'Habitat mentionnés au même article L. 302-1 et les résultats de l'exercice écoulé.

La présente délibération et son annexe n°1 seront tenues à la disposition du public au siège de Nantes Métropole, dans les communes membres, ainsi qu'à la Préfecture de Loire-Atlantique. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal à diffusion départementale.

LES POINTS FORTS DU BILAN DES ACTIONS THÉMATIQUES DU PLH POUR L'ANNÉE 2024

Une montée en puissance des projets d'amélioration du parc existant, privé et social

En déclinaison des objectifs ambitieux de réhabilitation issus de la feuille de route pour la Transition Énergétique et inscrits au PLH, différentes actions sont conduites en direction du parc privé et social.

Cela commence par l'information, le conseil sur la rénovation énergétique ainsi que l'animation à destination du grand public et des professionnels, qui sont mis en œuvre par l'Espace Conseil France Rénov', animé par l'association Alisée, et présents au sein de la Maison De l'Habitant (MDH) ainsi que dans 17 communes de la Métropole dans le cadre de permanences.

Différents dispositifs en cours dans la Métropole permettent de mettre en œuvre ces objectifs :

- l'accompagnement des copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique par une équipe de chargés de mission dédiée ;

- le Programme d'Intérêt Général (PIG) Mon Projet Rénov « Amélioration énergétique des copropriétés », animé par Citémétrie jusqu'à fin 2025, vient compléter cette action sur des missions d'ingénierie financière ;

- le Programme d'Intérêt Général Mon Projet Rénov « ménages », animé par SOLIHA jusqu'à fin 2025 ;

- le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) métropolitain (2021-2024) animé par SOLIHA, l'ADIL 44 et Ascaudit, poursuit également son action à travers des ateliers de sensibilisation ;

- le plan de sauvegarde de la copropriété « Les Rochellets », située dans le quartier de Bellevue à Nantes, qui prévoit des moyens renforcés de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Métropole pour un programme de travaux estimé à 28,3 millions d'euros échelonné sur cinq ans ;

- le renforcement de la prospection dans le parc privé pour capter de nouveaux logements locatifs conventionnés, qui prend la forme d'un soutien apporté par Nantes Métropole aux agences immobilières sociales du territoire (Habitat & Humanisme et SOLIHA).

Pour l'année 2024, Nantes Métropole a dépensé 12,1 millions d'euros au titre de l'amélioration du parc privé, tous financements confondus (subventions aux diagnostics et travaux et coûts d'ingénierie), et l'ANAH a engagé 13,6 millions d'euros. 1 047 logements ont bénéficié en 2024 d'une aide sur les fonds propres de Nantes Métropole pour leurs travaux d'amélioration énergétique.

Concernant l'amélioration du parc social existant, une aide à la réhabilitation énergétique du parc social a été mise en place en juillet 2019 pour amplifier l'ambition en matière de rénovation énergétique. A travers cette aide, la Métropole souhaite inciter les bailleurs à atteindre un niveau de performance thermique plus ambitieux pour lutter contre la précarité énergétique et réduire le coût des charges des logements dans un souci de développement durable, d'économie d'énergie et de maîtrise des charges pour le locataire. Il s'agit également d'encourager l'adaptation au vieillissement ou au handicap d'au moins 10 % dans des logements situés dans les immeubles réhabilités accessibles. Ce dispositif d'aide permet également d'accompagner la mise en œuvre du programme européen Energiesprong. Suite au nouveau label BBC Effinergie Rénovation 2024 et à la modification de la méthode de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), le règlement d'intervention pour les aides en faveur de la rénovation énergétique a été modifié le 4 octobre 2024 par délibération du Conseil métropolitain. Il s'agit de continuer à encourager les bailleurs à réaliser des réhabilitations énergétiques ambitieuses à travers un dispositif gradué avec des cibles de performances thermiques après travaux atteignables.

505 logements ont été financés par la Métropole en 2024 pour un engagement de 4,628 millions d'euros au titre des réhabilitations énergétiques et 682 logements réhabilités par Nantes Métropole Habitat (NMH) ont été aidés à hauteur de 3,41 millions d'euros au titre du soutien spécifique à l'Office métropolitain. En parallèle, l'État aide les logements les plus énergivores (étiquettes E,F,G) ainsi que le changement de vecteurs ; 363 logements ont ainsi été financés en 2024 à hauteur de 704 500 €.

L'année 2024 a également été marquée par l'arrêt de projet du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui marque un nouveau cap en matière de trajectoire climat et qui devra être intégré dans les objectifs du PLH lors de son renouvellement.

Une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la réforme des attributions des logements sociaux adaptée au contexte local

Les différents groupes de travail, partenariaux et politiques, issus de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), ont poursuivi leurs actions pour faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires et accompagner le renforcement de l'équilibre territorial entre les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville et le reste du territoire métropolitain. Des démarches peuplement ont ainsi été initiées dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la Ville en renouvellement urbain pour identifier les leviers opérationnels permettant d'accompagner une stratégie d'attribution au service des habitants de ces quartiers mais aussi en veillant à une diversification des attributions.

L'année 2024 a été plus particulièrement consacrée au renouvellement des documents cadre de la CIL (document d'orientations stratégiques, Convention Intercommunale d'Attributions,) à travers une évaluation des documents en cours, l'intégration des nouvelles dispositions réglementaires et le renouvellement des priorités d'actions pour les 6 prochaines années. Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs a été approuvé en juin 2024 après avis des Communes et de l'État, et le

Document d'orientations stratégiques fusionné avec la Convention Intercommunale d'Attributions a été validé en CIL plénière de février 2025 et approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2025.

Des actions ciblées pour répondre aux besoins plus spécifiques en logements

Le développement de réponses aux besoins spécifiques en logements (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, gens du voyage, ménages les plus précaires…) s'est poursuivi. La Métropole accompagne ainsi les communes et porteurs de projets associatifs dans l'analyse des besoins, la recherche de foncier, la mise en lien avec un maître d'ouvrage social et le montage opérationnel et financier.

Différents projets ont ainsi été financés ou agréés en 2024 :

- deux opérations d'habitat inclusif totalisant 19 logements et 10 logements sociaux fléchés pour les personnes en situation de handicap

- 8 opérations intégrant 58 logements fléchés pour les personnes âgées

- 2 opérations d'hébergement pour les personnes âgées

- 3 opérations intégrant 52 logements sociaux fléchés pour des jeunes de moins de 30 ans (disposition issue de la loi Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN))

Pour mieux répondre aux besoins des jeunes dans le contexte de crise du logement, la Métropole et ses partenaires (CROUS, Rectorat, Nantes Université et autres gestionnaires), entendent agir de façon concertée pour proposer davantage de solutions de logements pour les jeunes, à travers une programmation pluriannuelle partagée et renforcée. Pour répondre à court terme aux enjeux d'urgence, un groupe de travail « gestion de l'urgence à la rentrée universitaire » a été mis en place en mai 2024 avec les partenaires dans l'objectif de mutualiser les outils d'information à destination des étudiants et de mettre en place un recensement des situations d'urgence en vue d'un accompagnement vers des solutions d'hébergement temporaire

- 192 logements sociaux à loyer accessible (c'est-à-dire dont le loyer est couvert par l'Aide Personnalisée au Logement (APL)) permettant d'accueillir des ménages à bas revenus, ainsi qu'un logement social *Prêt Locatif Aidé d'Intégration* (PLAI) pour accueillir des ménages ayant besoin d'une gestion locative adaptée ou d'un accompagnement social. Dans le parc privé de la même manière, 34 logements ont fait l'objet d'un conventionnement.

- 4 structures collectives dédiées à des ménages en situation de précarité : une résidence sociale de 83 places, une pension de famille de 25 places, un centre d'accueil pour mineurs non accompagnés de 32 places et un centre d'hébergement de 4 places pour l'accueil de femmes. Par ailleurs, pour accompagner la politique de l'aide sociale à l'enfance du Département, Habitat 44 a acquis 20 logements invendus auprès de promoteurs qui seront mobilisés pour l'accueil de mineurs non accompagnés et gérés par l'Association Saint-Benoit-Labre.

- la dynamique des projets d'habitat participatifs, relancée dans le cadre de la nouvelle initiative métropolitaine en faveur de l'habitat participatif en juin 2023, se poursuit. Fin 2024, 15 opérations d'habitat participatif étaient livrées pour un total de 166 logements, 9 opérations en cours (chantiers démarrés pour la plupart) et une dizaine d'opérations en projet (foncier identifié).

L'action de la Métropole pour favoriser le développement de solutions alternatives en logements afin de faire face aux tensions accrues du parc de logements se poursuit en lien avec la Préfecture, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de Loire et le Conseil Départemental de Loire Atlantique. Cela passe notamment par la mobilisation de biens bâtis dans l'attente d'un changement d'usage et le développement de projets d'habitat intercalaire sur des fonciers temporairement disponibles. Dans ce cadre, en 2024, à titre d'exemple a été mise en place une occupation intercalaire de l'ex-quartier de semi liberté situé avenue de la Close à Nantes pour l'accueil de ménages réfugiés, le temps du montage du projet pérenne. A également été livrée la résidence sociale Petit port de 100 places située à Nantes sur un terrain appartenant à la Métropole.

Concernant les réponses apportées aux besoins des gens du voyage, l'année 2024 a été marquée par la révision du schéma départemental pour la période 2025-2031.

Nantes Métropole avec les Maires des 24 communes, développe sa propre stratégie en matière d'accueil et

d'habitat des voyageurs adaptée aux besoins et enjeux identifiés dans son territoire. Cette stratégie a été portée à connaissance des pilotes du schéma à travers une délibération du conseil métropolitain d'avril 2025, dans l'objectif de pouvoir alimenter l'analyse des besoins et les préconisations du futur schéma départemental. Une des priorités pour Nantes Métropole est de permettre à chacune et à chacun de vivre dignement dans la Métropole et de pouvoir s'y loger, quels que soient sa situation ou ses besoins, à un prix accessible. Dans ce cadre, avec l'ensemble des Maires de la Métropole, Nantes Métropole a initié depuis 2023 une démarche collective de recherche de fonciers pour apporter des réponses aux besoins d'itinérance et d'ancrage des voyageurs. Parmi les réponses à développer, l'aménagement et la gestion de terrains de petits ou moyens passages doit permettre d'orienter les groupes de passages ou en attente d'une solution pérenne d'habitat.

Il s'agit-là d'une proposition nouvelle, visant à compléter l'offre existante, dans l'objectif de trouver des solutions alternatives aux propositions habituellement formulées, dont les voyageurs considèrent qu'elles ne sont plus aujourd'hui complètement adaptées à leurs besoins (notamment les aires d'accueil).

Dès l'été 2024, 4 premières haltes estivales ont été équipées avec un accompagnement des groupes réalisé par un prestataire et une participation financière des voyageurs, et de nouveaux terrains ont été proposés pour l'hiver.

Une démarche globale vise également à accompagner la résorption des campements illicites des migrants d'Europe de l'est. Une feuille de route générale a été établie en 2023 visant à la résorption des bidonvilles par le déploiement de toute solution d'hébergement ou d'habitat adaptée aux besoins de ce public (terrains d'insertion, stabilisation de campements identifiés, accès au logement sous différentes formes, tout autre mode d'hébergement ou d'habitat à inventer…). Pour accompagner tout particulièrement les communes qui le souhaitent, Nantes Métropole a ainsi créé une mission dédiée à la mise en œuvre, à la coordination et au suivi de cette stratégie en lien avec les moyens de l'État et du Conseil Départemental.

Des outils d'animation et d'observation du PLH qui s'adaptent aux évolutions du contexte local

L'Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise copiloté par l'AURAN et la Direction habitat de Nantes Métropole, a poursuivi, durant l'année 2024, ses observations sur Nantes Métropole et son aire urbaine à travers des indicateurs immobiliers et socio-économiques en lien avec ses différents partenaires. Le suivi de ces tendances en continu (observation trimestrielle) dans le cadre de l'observatoire permet de nourrir au fur et à mesure la réflexion des acteurs du territoire et d'adapter ou proposer des actions ou dispositifs adaptés aux enjeux et contexte.

Ainsi, du fait du passage par l'État de Nantes en zone A (« dit Pinel ») depuis le 11 juillet 2024, la Métropole a sollicité auprès de l'État l'engagement de l'expérimentation d'encadrement des loyers issue de la loi ELAN pour les communes de Nantes, Rezé, La Chapelle-sur-Erdre et les parties intra-périphérique du territoire des communes de Saint-Herblain et Orvault. L'encadrement des loyers permettra d'anticiper les effets potentiels du changement de zonage sur une augmentation des loyers, en particulier ceux pratiqués en intra-périphérique, homogènes en termes de zone de marché, dans un marché locatif métropolitain sous tensions. Pour conduire cette expérimentation, la Métropole pourra s'appuyer sur un outil d'observation labellisé : l'Observatoire local des loyers du parc privé (ONILOCA), initié par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) en 2009 dans le cadre d'un partenariat avec le CINA. Cet observatoire a obtenu son agrément Observatoire Local des Loyers (OLL) en juillet 2024.

Un programme de travail a été initié par Nantes Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain : dans l'optique d'identifier de nouvelles solutions ou débouchés à la production de logements notamment à travers la question d'œuvrer à une meilleure occupation des tissus pavillonnaires de la Métropole nantaise. L'enjeu est double voire triple : proposer des conseils à des personnes âgées ou en voie de vieillissement pour améliorer leur confort d'habiter tout en développant des réponses en logements et en hébergements supplémentaires, contribuant ainsi à répondre aux besoins en logements tout en limitant l'artificialisation de nouveaux espaces.

Les instances d'animation du PLH (groupes de pilotage d'actualisation des fiches communales du PLH, comité de pilotage PLH, comité de suivi du plan de relance, groupes de travail avec les partenaires) se sont réunies en 2024 pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces du plan de relance et des autres actions du PLH.

Enfin, la Maison de l'Habitant, portée par l'ADIL 44, lieu ressource du territoire, permet un accompagnement des habitants et une mise en réseau de tous les lieux d'accueil et d'information. Dans le contexte actuel de

crise du logement, ce maillage de proximité est essentiel pour accompagner l'ensemble des habitants dans leur parcours résidentiel ou leur projet de rénovation et d'adaptation du logement. Une démarche de design de service sera engagée pour définir les conditions de renforcement de son action comme prévu à l'action 89 de la Feuille de route issue du Grand Débat Fabrique de nos Villes.

UNE TRAJECTOIRE POLITIQUE RÉAFFIRMÉE SUITE à L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLH QUI SE TRADUIT PAR UN PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

L'évaluation à mi-parcours du PLH 2019-2025 de Nantes Métropole a été approuvée par le Conseil métropolitain du 10 février 2023. Le principal enseignement de cette évaluation est le durcissement très important des conditions d'accès et de mobilité dans le marché du logement métropolitain par rapport au diagnostic du PLH réalisé en 2018.

Une modification du programme d'actions du PLH pour la période 2019-2025 n'a pas été rendue nécessaire : la trajectoire politique inscrite au PLH est confirmée pour la période 2023-2025. Il s'agit de mettre en œuvre tous les leviers déjà prévus au programme d'actions pour enrayer la crise du logement métropolitain en relançant significativement la production de logements et en renforçant l'optimisation du parc privé existant et son amélioration énergétique.

Pour faire face à ces enjeux, le Conseil métropolitain de juin 2023 a approuvé un plan de relance métropolitain pour débloquer la construction de logements dans la Métropole, avec un soutien particulier pour le logement social et abordable. Il s'agit de mettre en œuvre tous les leviers d'actions disponibles au niveau local pour enrayer la crise du logement métropolitaine, en relançant significativement la production de logements.

Ce plan de relance propose une série de mesures opérationnelles visant à la fois à débloquer les opérations dont les chantiers ne démarrent pas ou dont le plan de financement ne s'équilibre pas et à assurer un niveau de programmation satisfaisant pour les années 2024 et 2025, regroupées autour de cinq engagements :

- optimiser les conditions de montage des opérations,
- mobiliser de nouveaux financements,
- renforcer la mobilisation foncière pour le logement social et abordable,
- accélérer les processus de montage d'opérations,
- ouvrir de nouvelles perspectives pour le logement social.

La mise en œuvre de ce plan de relance s'appuie sur un comité de suivi se réunissant à occurrence semestrielle, associant l'ensemble des acteurs de l'habitat (l'Union Sociale pour l'Habitat, la Fédération des Promoteurs Immobiliers, la Fédération Française du Bâtiment, l'Ordre des architectes, le Club Immobilier Nantes Atlantique et la Chambre des notaires ainsi que les quatre aménageurs publics du territoire) pour en assurer un suivi et une mise en œuvre agiles et compléter les mesures mises en place le cas échéant.

Plusieurs mesures complémentaires ont ainsi pu être mises en place en 2024 :

- pour accompagner les parcours d'accession abordable en quartier prioritaire, la Métropole a décidé en juillet 2024 d'une aide pour devenir propriétaire d'un logement Bail Réel Solidaire (BRS) dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) : par cette aide métropolitaine exceptionnelle, le prix des logements BRS est baissé de 200€ du m², soit une économie d'environ 13 000€ en moyenne pour l'achat d'un logement en QPV. En 2024, cette mesure a fait l'objet de 2 153 000 € d'aide accordés pour 97 logements.

- pour faciliter l'acquisition par les opérateurs sociaux de logements libres non vendus auprès des promoteurs mais aussi contribuer à équilibrer plus facilement des opérations réalisées par les bailleurs sociaux, l'encadrement des loyers du Parc Locatif Social (PLS) a été supprimé et est désormais fixé au plafond de la zone B1 pour tout le territoire métropolitain (Nantes compris). Par ailleurs, depuis octobre 2024, une aide spécifique a été accordée à l'office métropolitain NMH pour racheter des logements libres non vendus et les transformer en logement social. En 2024, 1 793 002 € ont été accordés pour 39 logements.

- pour encadrer les évolutions des prix des logements, des réflexions dans le but de développer de nouveaux produits logements en démembrement bâti – foncier ont été engagées : d'une part pour la mise en place d'un « BRS Intermédiaire » (BRSI) pour les classes moyennes et d'autre part d'un BRS pour la vente HLM. Le temps de finaliser cette réflexion, la Métropole maintient les subventions accordées aux BRS ce qui

représente en 2024 une aide complémentaire de 909 500 € pour 107 logements.

- La deuxième procédure de modification du PLUm, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 7 février 2025, avait pour objectif de relancer la production de logements pour faire face au contexte de tension accrue sur le marché immobilier tout en confortant la place de la nature. 7 leviers ont été mobilisés en matière de relance de la construction et porteront leurs fruits à partir de 2025, parmi lesquels notamment la création de 43 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'augmentation des hauteurs et épannelages sur 202 ha, l'ouverture à l'urbanisation de 12 nouvelles zones à vocation d'habitat (2AU). Au total, ces évolutions représentent un potentiel de plus de 8300 nouveaux logements, dont près de 2640 logements sociaux.

- La politique foncière se renforce également via les outils de portage métropolitains et communaux et à la mobilisation de l'Établissement Public Foncier (EPF).

Au-delà de ces actions opérationnelles, le plan de relance définit également des chantiers nouveaux à ouvrir pour mettre en œuvre ou inventer de nouvelles solutions ou débouchés à la production de logement social. Un programme de travail a été conduit en 2024 par Nantes Métropole autour de l'optimisation de l'occupation des tissus pavillonnaires de la Métropole. Par ailleurs, des réflexions ont été initiées par les opérateurs sociaux du territoire sous l'égide de l'USH Pays de Loire « Construire + vite à coût maîtrisé » grâce aux procédés hors site.

La mise en œuvre combinée des cinq engagements du plan de relance a d'ores et déjà permis de débloquer, à la fin du 1er trimestre 2025, 95 opérations totalisant 5 372 logements dont 981 logements libres, 1 864 logements sociaux, 909 PLS, 777 BRS/PSLA (Prêt Social Locatif Accession) et 841 LLI (Logement Locatif Intermédiaire). 2 opérations sont livrées, 42 sont en chantier et 51 sont en finalisation et pourront être mises en chantier prochainement. Parmi les projets débloqués, 36 le sont grâce à une aide financière de la Métropole ou des communes (soit par minoration foncière soit par subvention) avec une aide plan de relance d'un montant total de 6,4 millions d'euros (dont 847 750 € inscrits au Bureau métropolitain du 4 juillet 2025 et 1 145 490 € inscrits au Bureau métropolitain du 19 septembre 2025).

Si le plan de relance métropolitain porte ses fruits, le niveau de constructions reste encore en 2024 inférieur aux objectifs :

- moins de 3 000 logements au total ont été autorisés pour un objectif de 6 000,

- 888 logements sociaux ont été agréés pour un objectif de 2 000 logements,

- 824 locatifs abordables (PLS) ont été agréés, en progression importante dans le cadre du plan de relance. Il s'agit soit de logements acquis par les opérateurs sociaux auprès de promoteurs pour permettre le lancement du programme ou dans le cadre de logements invendus en cours de livraison, soit de logements visant à apporter de la péréquation pour équilibrer leurs opérations de logements sociaux ou abordables,

- 497 logements en accession abordable, un nombre en progression par rapport à 2023 mais qui reste inférieur aux objectifs (700 à 800).

La mise en œuvre du plan de relance doit donc se poursuivre en 2025-2026 pour assurer une relance de la dynamique de production dans la durée.

Parallèlement aux actions en direction de la relance de la production, l'enjeu est, par ailleurs, d'identifier un modèle de production du logement de sortie de plan de relance. En effet, parmi les logements agréés en 2024, sur les 885 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI agréés en 2024, 441 ont fait l'objet d'un accompagnement financier exceptionnel de Nantes Métropole (subvention plan de relance ou titres participatifs).

Ce nouveau modèle sera intégré aux travaux d'élaboration du prochain PLH dont l'élaboration doit s'engager fin 2025. Le plan de relance métropolitain va donc se prolonger pendant la période de transition. Le plan de relance initial s'accompagnait d'une enveloppe de 20 M € (subventions exceptionnelles plans de relance et titres participatifs à destination de NMH), elle a été portée à 42 M € avec les mesures nouvelles mise en place en 2024 (rachat des logements sociaux, soutien au BRS en QPV…). Pour permettre de maintenir la dynamique engagée, une nouvelle enveloppe de 10 M € complémentaire (5 M € sur l'aide exceptionnelle à la construction de logements sociaux neufs et 5 M € à la réhabilitation des logements sociaux) est nécessaire pour mener à bien cette transition.

Pour renforcer l'action locale portée par Nantes Métropole et ses communes, l'action conjuguée de tous les partenaires est essentielle. A ce titre, Nantes Métropole a signé en 2024 une convention avec l'État suite à l'appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires engagés pour le logement » (TEL), qui va permettre d'ajouter 5,6 millions d'euros d'aides supplémentaires pour intensifier l'action de la Métropole, en complément du plan de relance, sur l'Île de Nantes et Pirmil-Les-Isles. En complément de cette convention, la Banque des Territoires a proposé à la Métropole de venir en soutien au programme TEL pour le territoire de l'Île de Nantes en mobilisant les entités du Groupe, à savoir CDC Habitat, ICADE et la Banque des Territoires. Cela se traduit par la signature d'un protocole de partenariat entre la Métropole, la SAMOA et les filiales membres du Groupe Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires pour accélérer la production de 500 logements au bénéfice de tous les acteurs (Annexe n°2). Une convention territoriale doit également être signée avec Action Logement.

Le Programme Local de l'Habitat venant à terme au 31 décembre 2025, une prorogation du document apparaît nécessaire dans le contexte de marché actuel pour permettre les études et la concertation nécessaires à l'établissement d'un nouveau document. L'article L.302-4-2 du CCH permet cette faculté de prorogation jusqu'à l'adoption du prochain Programme Local de l'Habitat.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nantes – Saint-Nazaire, en cours de modification, prolonge dans sa première période de mise en œuvre, les objectifs globaux et par produit, pour la Métropole. Il est donc proposé de prolonger les objectifs déclinés par Commune du PLH, le temps d'engager des discussions avec les communes, pour bâtir une nouvelle fiche communale et de prolonger en 2026 la mise en œuvre du plan de relance.

Le Conseil délibère et,

1. rend acte du bilan 2024 ci-annexé des actions mises en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025,

2. sollicite la prorogation du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 jusqu'au 31 décembre 2027 afin de permettre l'élaboration avec les différents partenaires du prochain Programme Local de l'Habitat,

3. autorise Madame la Présidente à signer le protocole de partenariat avec la SAMOA et les Filiales du Groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires pour accélérer la production de 500 logements,

4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

83 voix pour

10 abstentions

10 - DISPOSITIF METROPOLITAIN D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION ET AU MAINTIEN DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN EXERCICE PLURIPROFESSIONNEL - REGLEMENT D'INTERVENTION -APPROBATION

Présents : 72

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme

METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PETIT Primaël, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 23

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à M. VEY Alain), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. BOULÉ FOURNIER Aurélien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 3

Mme BERTU Mahaut, Mme GUERRIAU Christine, M. TURQUOIS Laurent

Madame Martine OGER, Membre du bureau

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole s'est dotée, en juin 2023, d'une politique publique de santé ambitieuse, reposant sur les principes fondamentaux de justice sociale, d'égalité et de solidarité. Cette stratégie vise à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé, en facilitant notamment l'accès aux soins pour l'ensemble des usagers et en rendant le territoire plus attractif pour les professionnels de santé. L'objectif est de veiller à une répartition plus équilibrée de l'offre de soins à l'échelle métropolitaine, en complémentarité des missions exercées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Le guide des actions de la politique publique de santé métropolitaine prévoit de « Faciliter l'installation des médecins et des groupements de professionnels de santé dans les territoires en tension en :

- mettant en place, en partenariat avec l'ARS, un dispositif pour favoriser l'accueil des médecins sur le territoire, faciliter l'accès aux informations nécessaires à leur installation, notamment les locaux disponibles ;
- veillant à un maillage équilibré de l'offre de soins du premier recours ;
- créant, en synergie avec le développement d'une offre de commerces de proximité et des équipements publics, une offre de locaux pour les professions médicales et paramédicales »

Par ailleurs, conformément aux orientations définies par cette politique, le contrat local de santé Métropolitain, approuvé lors du Conseil métropolitain du 4 avril 2025, contribue aux dynamiques partenariales locales visant à garantir l'accès à la prévention, aux droits en santé, ainsi qu'à une offre de soins coordonnée. Parmi ses objectifs structurants, le contrat local de santé prévoit de faciliter le maintien et l'installation de professionnels de santé de premier recours.

Dans ce cadre et face à une répartition territoriale hétérogène des médecins généralistes, au manque de nouvelles installations et aux difficultés à créer des structures d'exercice coordonné, Nantes Métropole entend déployer un dispositif pour développer un écosystème favorable à l'installation de médecins généralistes en exercice pluriprofessionnel. Son élaboration fait suite aux échanges avec les partenaires institutionnels et les représentants des professionnels libéraux qui ont mis en exergue les besoins et attentes de la profession pour travailler en exercice pluriprofessionnel. L'objectif de la Métropole est de soutenir ces nouvelles pratiques pour assurer aux professionnels de santé une meilleure qualité de vie au travail, optimiser le temps médical et mutualiser les moyens. Le fonctionnement en équipe fluidifie et sécurise les parcours de soins. Il permet aussi une prise en charge globale des patients grâce à une meilleure coordination interprofessionnelle. Enfin, ce cadre d'exercice permet de développer des actions de prévention

et d'éducation à la santé.

Le dispositif, qui sera mis en place par Nantes Métropole, proposera des outils et des aides à destination des professionnels de santé, avec des médecins généralistes, en exercice pluriprofessionnel.

Ce dispositif d'accompagnement est composé de deux volets :

- Un soutien général à l'installation, pour les équipes constituées de médecins généralistes et de professionnels paramédicaux sur l'ensemble du territoire métropolitain, sous la forme notamment de guides et d'accompagnement dans les démarches de recherches de locaux.

  À compter de 2026, un premier niveau d'accompagnement prévoit la mise en ligne d'un espace numérique dédié à l'installation. Il comprendra des ressources informatives sur les démarches d'installation ainsi qu'un formulaire de contact spécifiquement conçu pour les médecins généralistes. Une réponse personnalisée sera apportée à chaque demande de médecins. Ce portail sera complété par un guide de l'installation, offrant un accompagnement pas à pas sur les différentes étapes de mise en œuvre d'un projet d'installation en exercice coordonné.

- Un soutien financier aux bailleurs sociaux, SPL, SEM et leurs filiales qui construisent ou aménagent des locaux pour des équipes constituées de médecins généralistes et de paramédicaux s'inscrivant dans des secteurs en tension.

  Dans le cadre de sa politique de soutien à l'offre de soins, sera mis en place un dispositif d'aide financière pour les investissements immobiliers en vue de favoriser l'implantation des équipes de professionnels de santé en exercice pluriprofessionnel, en secteur 1, dans les territoires identifiés comme étant en tension. Au moins un membre de l'équipe doit être primo-installant (professionnel qui n'a jamais exercé son activité sur le territoire métropolitain ou uniquement en tant que remplaçant).

  Cette aide de Nantes Métropole s'inscrit dans le cadre de sa compétence en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise (article L.1511-13 du CGCT), Conformément aux Règlements de l'Union européenne relatifs aux aides d'état, cette aide est plafonnée à 300 000€ par bénéficiaire

  Le règlement d'intervention annexé détaille les modalités et conditions d'octroi de cette aide financière. Pour une meilleure réactivité du dispositif, il vous est proposé de déléguer à la Présidente et aux Vice-Président la modification au besoin de ce règlement d'intervention.

D'autres modalités de soutien sont à l'étude, notamment des montages dissociant le foncier et le bâti. La feuille de route Fabrique de nos Villes invite à renforcer l'usage de la dissociation du foncier et bâti. Ces modalités, qui permettent de réduire le coût du foncier dans les opérations, pourront être proposées aux porteurs de projet du territoire qui répondent aux critères et conditions du règlement annexé à la présente délibération.

Par le développement de ce dispositif, Nantes Métropole souhaite favoriser des échanges constructifs avec les professionnels de santé de premier recours pour réunir les conditions favorables à leur installation. En mobilisant des moyens concrets et en favorisant les dynamiques partenariales, elle agit pour un maillage territorial de santé plus cohérent, solidaire et durable.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le dispositif métropolitain d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé en exercice pluriprofessionnel et le règlement d'intervention annexé,

2. délègue à Madame la Présidente le soin de modifier le règlement d'intervention,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

11 - PACTE METROPOLITAIN DES SOLIDARITES - AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 ENTRE NANTES METROPOLE ET L'ÉTAT / CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2025-2027 ET AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2024 - 2027 ENTRE NANTES METROPOLE ET LES PORTEURS DE PROJET DU TERRITOIRE METROPOLITAIN - APPROBATION

Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PETIT Primaël, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 26

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à M. VEY Alain), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. BOULÉ FOURNIER Aurélien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GUINÉ Thibault (pouvoir à Mme LANGLOIS Pauline), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

Mme GUERRIAU Christine, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, M. TURQUOIS Laurent

Madame Martine OGER, Membre du bureau

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a posé la solidarité comme une des grandes priorités de son Pacte métropolitain 2020-2026. Les politiques publiques métropolitaines intègrent l’objectif d’amélioration des conditions devie des habitants de la métropole en situation de précarité et de fragilité en intervenant sur différents enjeux, notamment autour de l’accessibilité financière de services essentiels (via par exemple la tarification solidaire des transports, la tarification sociale de l’eau), de l’inclusion numérique, des défis liés à la longévité, de l’accès à l’hébergement et au logement des personnes en situation de précarité (via par exemple le Programme Local de l’Habitat, l’adoption du 1 % métropolitain pour la mise à l’abri), de la lutte contre les inégalités sociales de santé, de l’accès aux droits et de l’amélioration des conditions de vie dans les quartiers populaires, de l’accès à une alimentation durable et accessible ou encore de l’impératif de solidarité et d’inclusion dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Les 24 communes de la Métropole (notamment via les CCAS), compétentes en matière de politique sociale, développent par ailleurs activement des actions adaptées aux besoins sociaux de leurs territoires.

Depuis 2019, Nantes Métropole et les communes du territoire métropolitain sont résolument engagées dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Nantes Métropole s’est notamment saisie de la première édition

du Plan national de prévention et lutte contre la pauvreté, initiée par l'État pour lutter contre les processus générateurs de pauvreté et le déterminisme social en développant la prévention et l'investissement social.

En 2024, l'État a présenté la deuxième édition de ce plan, le Pacte des Solidarités 2024-2027. Ce Pacte a pour objet de soutenir des projets communaux, intercommunaux et métropolitains de lutte contre la pauvreté, sur un principe de cofinancement à hauteur de 50 % par l'État et 50 % par les acteurs du territoire métropolitain. Il porte sur les 4 axes suivants :

- la poursuite de la lutte contre les inégalités à la racine,
- l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous,
- la lutte contre la grande exclusion,
- l'organisation solidaire de la transition écologique

La déclinaison territoriale de ce Pacte a fait l'objet d'un contrat local des solidarités 2024-2027 entre Nantes Métropole et l'État.

En 2024, 16 porteurs de projet ont déployé 50 actions dans le cadre de ce Pacte : le CCAS de Bouguenais, le CCAS de Carquefou, la Ville de la Chapelle-sur-Erdre, le CCAS de Couëron, la Ville d'Indre, le CCAS de Mauves sur Loire, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes, le CCAS de Rezé, la Ville de Saint Herblain, le CCAS de Saint-Aignan-Grand-Lieu, le CCAS de Saint-Léger-les-Vignes, le CCAS de Sainte-Luce-sur-Loire, le CCAS de Thouaré, le CCAS de Vertou, Nantes Métropole.

En 2025, dans le cadre de cette deuxième année du Pacte, Nantes Métropole a souhaité soutenir l'émergence de nouveaux projets de lutte contre la pauvreté, en mobilisant le fonds d'appui à l'émergence de projets, prévu dans la contractualisation à cet effet. Ce fond vise à :

- soutenir les projets des communes n'ayant pas déposé de projet en 2024,
- soutenir l'émergence de projets intercommunaux,
- soutenir le déploiement des projets métropolitains sur de nouvelles communes de la métropole.

En 2025, 13 nouveaux projets, portés par 13 porteurs de projets du territoire métropolitain, seront intégrés dans la convention :

- l'amplification du projet des référents santé par la Ville de Saint-Herblain,
- le soutien de l'activité de la Maison des Familles par la Ville de Nantes,
- l'accueil temporaire de jeunes enfants pour permettre aux parents de suivre une formation ou de reprendre une activité professionnelle par la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire,
- la mise en place d'un bus solidaire itinérant par la Ville d'Orvault,
- le développement de l'accompagnement social et budgétaire des ménages par la Ville de Sautron,
- le soutien au déploiement du bus numérique par la Ville de Saint-Aignan-Grand-Lieu,
- la mise en place d'une médiation numérique par le CCAS de Bouaye,
- l'accompagnement numérique solidaire pour favoriser l'accès aux droits par le CCAS de Thouaré-sur-Loire et de Mauves-sur-Loire,
- la prévention en santé mentale pour les plus précaires par le CCAS de Thouaré-sur-Loire et Mauves-sur-Loire,
- la mise en place du projet « Voitur'Âge » par le CCAS d'Orvault,
- le soutien de l'épicerie sociale et solidaire du Breil par le CCAS de Nantes,
- le soutien de l'activité de la Cravate Solidaire sur le territoire métropolitain,
- le soutien de l'activité du Coup de Main Numérique sur le territoire métropolitain.

La présente délibération vise :

- à approuver l'avenant n°1 au contrat local des solidarités 2024-2027 entre Nantes Métropole et l'État, ci-annexé. Cet avenant intègre les 13 nouveaux projets proposés dans le cadre du fonds d'appui à l'émergence de projet, et à acter la poursuite du contrat local des Solidarités entre l'État et Nantes Métropole en 2025, portant sur un montant de 2 millions d'euros par an, soit 1 million d'euros apportés par l'État et 1 million d'euros apportés par les acteurs du territoire métropolitain. Les projets s'inscrivent dans les 4 axes structurants du Pacte des Solidarités.

- à approuver les 15 avenants et 6 nouvelles conventions entre Nantes Métropole et les communes de la métropole, CCAS ou associations métropolitaines :

  Soit 10 avenants aux conventions inchangées actant la poursuite des financements :

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et la Ville d'Indre concernant 1 action pour un montant global de 70 000 € en 2025, 70 000 € en 2026 et 70 000 € en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Carquefou concernant 2 actions pour un montant global de 940€ en 2025, 2 440€ en 2026 et 940€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Couëron concernant 1 action pour un montant global de 5 000€ en 2025, 5 000€ en 2026 et 5 000€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Sainte-Luce-sur-Loire concernant 2 actions pour un montant global de 8 000€ en 2025, 8 000€ en 2026, et 8 000€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Saint-Léger-les-Vignes concernant 3 actions pour un montant global de 3 170€ en 2025, 3 170€ en 2026, et 3 170€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Vertou concernant 1 action pour un montant global de 6 000€ en 2025, 8 000€ en 2026 et 8 000€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Bouguenais concernant 1 action pour un montant global de 2 600€ en 2025, 2 800€ en 2026 et 2 800€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Rezé concernant 1 action pour un montant global de 30 000€ en 2025, 30 000€ en 2026 et 30 000€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et la Ville de La Chapelle-sur-Erdre concernant 1 action pour un montant global de 27 600€ en 2025, 27 600€ en 2026 et 27 600€ en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Saint-Aignan-Grand-Lieu concernant 1 action pour un montant global de 3 000€ 2025, 3 000€ en 2026, et 3 000€ en 2027.

<u>5 avenants aux conventions existantes actant l'intégration de nouvelles actions :</u>

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et la Ville de Saint-Herblain concernant 10 actions pour un montant global de 214 980 € en 2025, 202 968 € en 2026, 219 016 € en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Thouaré concernant 3 actions pour un montant global de 27 648 € en 2025, 27 648 € en 2026 et 27 648 € en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Mauves-sur-Loire concernant 3 actions pour un montant global de 6 582 € en 2025, 6 772 € en 2026 et 6 972 € en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Nantes concernant 6 actions pour un montant global de 402 704 € en 2025, 402 704 € en 2026 et 387 704 € en 2027.

- Avenant à la convention entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes concernant 10 actions pour un montant global de 563 710 € en 2025, 563 710 € en 2026, et 563 710 € en 2027.

<u>6 nouvelles conventions :</u>

- Convention entre Nantes Métropole et la Ville d'Orvault concernant 1 action pour un montant global de 37 034 € en 2025, 23 062 € en 2026, 23 062 € en 2027.

- Convention entre Nantes Métropole et le CCAS d'Orvault concernant 1 action pour un montant global de 16 716 € en 2025, 25 810 € en 2026, 23 062 € en 2027.

- Convention entre Nantes Métropole et la CCAS de Sautron concernant 1 action pour un montant global de 14 216 € en 2025, 14 216 € en 2026, 14 216 € en 2027.

- Convention entre Nantes Métropole et le CCAS de Bouaye concernant 1 action pour un montant global de 6 000 € en 2025, 9 000 € en 2026, 12 000 € en 2027.

- Convention entre Nantes Métropole et la Ville de Saint-Aignan-Grand-Lieu concernant 1 action pour un montant global de 3 500 € en 2025, 3 500 € en 2026, 3 500 € en 2027.

- Convention entre Nantes Métropole et la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire concernant 1 action pour un montant global de 23 600 € en 2025, 23 600 € en 2026, 23 600 € en 2027.

Nantes Métropole porte par ailleurs, au titre de ses compétences ou politiques publiques métropolitaines, 9 actions pour un montant global de 527 000 € en 2025, 537 000 € en 2026 et 537 000€ en 2027. Les actions conduites par Nantes Métropole concernent :

- Le renforcement de l'activité de la Maison des Adolescents (MDA) au niveau des communes de la métropole, via une convention de partenariat avec la MDA d'un montant global de 60 000€ en 2025, 60 000€ en 2026 et 60 000€ en 2027

- L'action « Ambition emploi filière petite enfance dans les quartiers Politique de la Ville de Nantes Métropole », via une convention de partenariat avec l'ATDEC d'un montant global de 20 000€ en 2025, 20 000€ en 2026 et 20 000€ en 2027.

- Le renforcement de l'action de la Cravate Solidaire, via une convention de partenariat avec la Cravate Solidaire d'un montant global de 20 000€ en 2025, 20 000€ en 2026 et 20 000€ en 2027.

- Le renforcement de l'action du Coup de Main Numérique, via une convention de partenariat avec le Coup de Main Numérique d'un montant global de 20 000€ en 2025, 20 000€ en 2026 et 20 000€ en 2027.

- Le renforcement de l'action des Forges Médiation pour assurer la médiation en santé auprès de familles en situation de précarité vivant en bidonvilles, terrains de stabilisation (TS) et terrains d'insertion (TI), via une convention de partenariat avec les Forges Médiation d'un montant global de 200 000€ en 2025, 200 000€ en 2026 et 200 000€ en 2027.

- Le renforcement de l'accompagnement des personnes fragiles en situation de précarité et d'isolement pour évaluer le risque de chute à domicile, permettre l'accès aux aides techniques et faciliter leur acquisition pour les seniors de la métropole nantaise d'un montant de 57 000€ en 2025, 57 000€ en 2026 et 57 000€ en 2027.

- Le renforcement de l'action des Petits Frères des Pauvres auprès des seniors en situation de précarité et/ou d'isolement sur la métropole nantaise, via une convention de partenariat avec les Petits Frères des Pauvres d'un montant global de 20 000€ en 2025, 30 000€ en 2026 et 2027.

- L'amplification des actions de lutte contre la précarité énergétique sur la métropole nantaise d'un montant global de 30 000€ en 2025, 30 000€ en 2026 et 30 000€ en 2027,

- L'ingénierie et l'animation du pacte local des solidarités à l'échelle de la métropole assurée, sur la durée de la convention par le financement du chargé de mission Pacte métropolitain des solidarités, ainsi que la mise en place d'une étude d'impact sur quelques actions ciblées, d'un montant global de 100 000€ en 2025, 100 000€ en 2026 et 100 000€ en 2027.

Le territoire métropolitain (Nantes Métropole, Communes et/ou CCAS des communes) et l'État prennent en charge respectivement 50 % du montant de chaque action.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°1 du Contrat local des solidarités 2024-2027 entre Nantes Métropole et l'État, les conventions pluriannuelles 2025-2027 associées et les avenants aux Conventions pluriannuelles 2024 – 2027 entre Nantes Métropole et les porteurs de projet du territoire métropolitain,

2. décide de l'attribution des subventions suivantes (au titre du reversement des crédits État par Nantes Métropole), au titre de l'exercice 2025, en application des conventions annexées, soit : 35 000€ à la Ville d'Indre ; 470€ au CCAS de Carquefou ; 2 500€ au CCAS de Couëron ; 4 000€ au CCAS de Sainte-Luce-sur-Loire ; 1 585€ au CCAS de Saint-Léger-les-Vignes ; 3 000€ au CCAS de Vertou ; 1300€ au CCAS de Bouguenais ; 15 000€ au CCAS de Rezé, 13 800€ à la Ville de La Chapelle-sur-Erdre ; 1 500€ au CCAS de Saint-Aignan-Grand-Lieu ; 107 490€ à la Ville de Saint-Herblain ; 13 824 € au CCAS de Thouaré ; 3 291€ au CCAS de Mauves-sur-Loire ; 201 352€ au CCAS de Nantes ; 281 855€ à la Ville de Nantes ; 11 800€ à la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire ; 18 517€ à la Ville d'Orvault ; 8 358€ au CCAS d'Orvault ; 7 108€ au CCAS de Sautron ; 3 000€ au CCAS de Bouaye ; 1 750€ à la Ville de Saint-Aignan-Grand-Lieu,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les conventions.

Adoptée à l'unanimité

12 - PISCINE DU SUD-OUEST - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION

Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PETIT Primaël, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 29

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à M. VEY Alain), M. ASSEH Bassem (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. BOULÉ FOURNIER Aurélien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GUINÉ Thibault (pouvoir à Mme LANGLOIS Pauline), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à Mme GUILLON Stéphanie), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme OGER Martine (pouvoir à M. GARREAU Jacques), M. PARAGOT Stéphane (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme LOBO Dolores), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan)

Absents : 7

Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Contexte

L'évolution démographique de la métropole conduit à une augmentation de la fréquentation des piscines existantes avec une demande accrue de surfaces d'eau, aussi bien pour les scolaires - en particulier du premier degré dans le cadre de l'apprentissage du « savoir nager » - que pour le grand public et les associations.

L'étude menée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) en 2018 a mis en lumière une réelle carence dans le secteur du Sud-Ouest : sept communes de la métropole (Bouaye, La Montagne, Saint Jean de Boiseau, Le Pellerin, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint Léger les Vignes et Brains) ne disposent pas de piscine. Pourtant, faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences à acquérir durant leurs parcours scolaires.

Après des études approfondies, il s'est avéré que le coût de construction et d'exploitation d'un tel équipement, dont la vocation première serait d'accueillir un public scolaire non marchand, représente une charge financière beaucoup trop importante pour les budgets des communes concernées.

Sur la base de ces constats, le conseil métropolitain du 10 février 2023 a décidé de porter la construction et l'exploitation de la piscine du Sud-Ouest en déclarant cette piscine d'intérêt métropolitain au titre de l'apprentissage de la natation.

La future piscine est prévue à Bouaye, sur une partie de la parcelle ZD 0243, à proximité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Ormeaux et du parc de la Mévellière. Ce foncier est accessible depuis le boulevard Aristide Briand ou l'avenue Robert Schuman et représente une superficie d'environ 20 583 m².

La faisabilité du projet affiche une emprise au sol d'environ 5 900 m².

Ce foncier communal sera cédé à Nantes Métropole à titre gracieux par la commune de Bouaye, une fois stabilisée définitivement l'emprise foncière du projet lauréat à l'issue des études de maîtrise d'œuvre (phase APD). En contrepartie, les 6 communes apportent une contribution financière à la commune de Bouaye dans un cadre conventionnel. Il est prévu également que les 7 communes concernées participent au coût de fonctionnement annuel de l'équipement en fonction du nombre de créneaux horaires à usages scolaires (du 1er degré) de chaque commune, Nantes Métropole assurant la prise en charge majoritaire du coût d'exploitation (en veillant à la soutenabilité budgétaire pour les communes concernées).

Programme

Les études de faisabilité et de programmation de la piscine du Sud-Ouest ont été confiées au groupement programmiste ISC / INDDIGO, respectivement chargé de la programmation architecturale et des études d'ingénierie environnementales et énergétiques. INDDIGO accompagnera également la collectivité pendant deux années après la mise en service de l'équipement pour s'assurer de l'atteinte effective de la performance énergétique visée.

Cette parcelle, constituée de feuillus et de résineux de plantation, a fait l'objet d'un diagnostic écologique 4 saisons, mission confiée à SYSTRA France, pour le projet d'ensemble comprenant la piscine, la chaufferie du futur réseau de chaleur alimentant l'équipement et la desserte depuis l'espace public. Cette étude biodiversité et zone humide a mis en évidence la présence de zones humides à enjeu faible à fort et d'arbres à cavités pouvant accueillir des espèces protégées dans la parcelle boisée. Parallèlement, un relevé des

arbres remarquables et un diagnostic de la valeur des arbres a été réalisé par la direction Nature et Jardin.

Ces diagnostics ont permis de déterminer une zone d'implantation de l'équipement, sur la partie ouest de la parcelle. En ce sens, plusieurs mesures de réduction ont été mises en place, permettant de limiter l'impact du projet sur son environnement. Elles se caractérisent par :

- l'évitement de la zone humide d'intérêt écologique principal ; le projet impactera une partie de zone humide à enjeu faible ;
- la préservation et l'évitement des potentiels habitats d'espèces protégées ;
- une piscine avec une conception compacte, sur deux niveaux, afin de réduire l'emprise de la construction et de ses aménagements sur la globalité de la parcelle ; l'abattage des arbres strictement nécessaire au projet ;
- des locaux techniques au rez-de-chaussée pour éviter d'impacter la nappe phréatique
- une mutualisation du parking voitures avec le parking métropolitain Édit de Nantes (commun au lycée et au gymnase proches), est retenue pour limiter l'imperméabilisation des sols et l'impact sur la canopée existante.

Conformément à la modification du PLUm relative à l'approbation du barème des arbres, approuvé lors du conseil métropolitain de février 2025, le projet sera soumis à une compensation au titre du Code forestier.

L'abattage des arbres nécessaires au projet justifie une procédure de défrichement qui ne pourra être engagée auprès des services de l'État, qu'à l'issue du concours, sur la base d'une esquisse pour délimiter au plus près la zone concernée. Les services de l'État évalueront le mode de compensation selon l'appréciation du boisement de la parcelle.

Concernant le programme fonctionnel de la piscine du sud-ouest, il est prévu :

- un bassin de 25 m par 6 lignes d'eau (profondeur allant de 1,2 m à 1,8 m) et un bassin d'apprentissage de 15 m par 10 m (profondeur allant de 0,8 m à 1,3 m). Ces bassins permettront également d'assurer l'organisation d'activités aquatiques de santé ;
- des locaux associés pour les baigneurs : zone de déchaussage, espace beauté, vestiaires collectifs et individuels (permettant l'accueil de 2 classes élémentaires et une secondaire en simultané), douches et sanitaires ;
- des espaces d'accueil composés d'un espace d'attente avec vue sur les bassins, avec des zones de consignes pour les poussettes et les casques pour soutenir les modes de transport alternatifs ;
- des locaux techniques et des locaux dédiés aux agents chargés de l'exploitation de la piscine au quotidien ;
- des aménagements extérieurs : parvis, dépose car, parking pour 2 roues, cour de service, ….

Ainsi, les besoins surfaciques s'élèvent à environ : 2 600 m² de surface plancher sur 2 niveaux pour la piscine, correspondant à 2 100 m² environ d'emprise au sol, et 3 800 m² d'aménagements extérieurs, compris emprise de la chaufferie du réseau de chaleur. L'emprise globale du projet est donc estimée à ce stade à environ 5 900 m².

Ce projet permettra :

- aux scolaires du pôle sud-ouest d'apprendre à nager et pourra également accueillir du grand public et des associations ;
- l'accueil des personnes en situation de handicap par la mise en place de cabines douche / change adaptées, de sanitaires PMR, de cheminements adaptés, de local pour les chiens d'assistance,….
- de proposer au public des vues directes sur les locaux techniques afin de sensibiliser les usagers sur l'hygiène et les économies.

Il est prévu le raccordement de l'équipement au futur réseau de chaleur métropolitain ayant vocation à desservir les équipements publics de ce secteur, ainsi que l'aménagement des dessertes de la piscine depuis la voirie et le renforcement / extension et dévoiement éventuels des réseaux concessionnaires.

Sur les volets énergétiques et environnementaux, l'ambition de ce projet est affirmée avec notamment des objectifs de consommation exigeants et calibrés, supérieurs aux valeurs usuelles ou aux exigences

réglementaires :

- pour l'énergie (chaleur et électricité) à 2100 KwhEF/m² de bassin et par an, quand la moyenne des piscines consomment entre 1800 et 3500 KwhEF/m² de bassin et par an, avec un approvisionnement en énergie renouvelable à atteindre de 50% minimum dans l'approvisionnement en chaleur et en électricité

- pour l'eau à moins de 90 litres / baigneur et par an.

Pour atteindre ces objectifs, le programme prévoit :

- une démarche de conception bioclimatique et compacte (enveloppe performante, orientation des ouvertures, absence de climatisation, etc.),

- une production d'électricité photovoltaïque permettant de couvrir au moins 20 % des consommations d'électricité,

- un raccordement au nouveau Réseau de Chaleur Urbain,

- la mise en place d'une couverture thermique sur les bassins,

- une récupération de chaleur sur les eaux de fuite, sur les pédiluves, sur les eaux grises des douches, pour préchauffer l'eau de renouvellement des bassins et l'eau chaude sanitaire,

- un renouvellement d'eau des bassins maîtrisé et une conception de l'usine de traitement d'eau optimisée, incluant plusieurs dispositifs d'économies d'eau et d'énergies,

- des systèmes très performants : des équipements à faible consommation électrique, une Gestion Technique du Bâtiment permettant notamment la détection de fuites ou de consommations anormales, etc,

- une empreinte carbone maîtrisée : réalisation d'une analyse de cycle de vie, incorporation de matériaux de réemploi;

- la mise en place de la démarche de chantier exemplaire : à faibles nuisances et à faible impact environnemental avec l'expérimentation « Charte Chantier Durable ».

Coût d'opération et calendrier prévisionnel

Le coût de cette opération, toutes dépenses confondues (hors acquisition foncière), est fixé à 13 950 000 € HT soit 16 740 000 € TTC. Outre le coût prévisionnel des travaux, ce montant inclut les honoraires de maîtrise d'œuvre et l'ensemble des prestations intellectuelles nécessaires au projet, les dépenses annexes de raccordement aux réseaux (dont réseau de chaleur), le montant des travaux de voirie réalisés par le pôle de proximité, une provision pour aléas, actualisation et révision des prix. En revanche, ce montant n'inclut pas les coûts de compensation, notamment pour la zone humide impactée et le défrichement, non évaluables à ce stade.

Le planning prévisionnel, sous réserve notamment des procédures environnementales à mener en accord avec les services de l'État, conduit à une ouverture au public pour fin 2030.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de recourir à la prestation d'une équipe maîtrise d'œuvre privée. Aussi, conformément aux articles R2162-15 et suivants du Code de la commande publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de concours restreint.

Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué, en ce qui concerne le collège des élus, des membres de la Commission d'appel d'offres.

Si la Métropole dispose d'une Commission d'appel d'offres permanente, il est proposé, eu égard à la spécificité de l'opération, de procéder à l'élection d'une Commission d'appels d'offres *ad hoc*, dont les membres composeront le jury de concours, et composée de 5 titulaires et 5 suppléants.

Ce jury sera, dans un premier temps, appelé à analyser les candidatures reçues et à formuler un avis sur celles-ci. Au vu de cet avis, Nantes Métropole, maître d'ouvrage, arrêtera la liste des trois candidats admis à concourir. Dans un deuxième temps, le jury examinera les plans et projets présentés de manière anonyme par les candidats, sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de concours, et consignera dans un procès-verbal le classement des projets, ainsi que ses observations.

Au vu de cet avis, et après qu'ait été levé l'anonymat des projets, Nantes Métropole désignera le ou les lauréats du concours.

Les candidats non retenus pourront se voir attribuer, conformément aux propositions du jury, une prime maximale de 42 000 € TTC chacun. Pour l'attributaire, cette prime sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Le concours sera suivi d'une phase de négociation avec le ou les lauréats et devant aboutir à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre dont l'attribution sera soumise à l'approbation du conseil métropolitain.

Les crédits correspondants seront prévus sur les crédits d'investissement dont l'inscription figure au budget sur l'opération budgétaire 2023 10301.

Au regard de l'importance et de la vocation de ce projet, Nantes Métropole sollicitera la participation d'autres partenaires notamment le Département, la Région et l'État.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération de construction de la piscine métropolitaine du sud-ouest à Bouaye dans les termes de la présente délibération,

2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle à 16 740 000 € TTC y compris frais annexes, aléas, actualisations de prix (hors coût des mesures de compensations)

3. autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

4. décide de constituer une Commission d'appel d'offres ad hoc (5 membres titulaires, 5 membres suppléants) qui composera le jury chargé d'émettre un avis sur la candidature et sur les projets avancés par les candidats sélectionnés,

5. décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations et élit les membres du Conseil métropolitain suivants pour siéger dans cette instance :

   5 membres titulaires

   - Madame Laure BESLIER
   - Monsieur Patrick GROLIER
   - Monsieur Fabien GRACIA
   - Monsieur François BRILLAUD DE LAUJARDIERE
   - Monsieur Sébastien ARROUET

   5 membres suppléants :

   - Monsieur Jean-Claude LEMASSON
   - Monsieur Pascal PRAS
   - Monsieur Jacques GARREAU
   - Monsieur André SALAUN
   - Madame Valérie OPPELT

6. autorise Mme la Présidente à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours.

7. fixe à 3 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant candidats répondant aux critères de sélection des candidats fixés, et à 42 000 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, et à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours,

8. autorise Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès des partenaires, notamment le Département, la Région et l'État,

9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la demande de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Adoptée

69 voix pour

22 non-participations au vote : M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUILLON Stéphanie, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. SALAUN André, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

13 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

Présents : 72

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 10

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 16

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, M. DANTEC Ronan, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE TEUFF Florian, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 <u>Budget principal</u>

- *15 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :*

  - 7 postes sont créés à la mission résorption des bidonvilles :

    - 1 chef de projets (cadre d'emplois des attachés A)

    - 1 coordonnateur opérationnel (cadre d'emplois des attachés A)

    - 1 chargé de patrimoine (cadre d'emplois des techniciens B)

    - 1 gestionnaire technique bâtiments (cadre d'emplois des techniciens B)

    - 1 chargé de gestion administrative (cadre d'emplois des rédacteurs B)

    - 1 secrétaire de service (cadre d'emplois des adjoints administratifs C)

    - 1 assistant administratif (cadre d'emplois des adjoints administratifs C)

  - 1 poste de directeur adjoint (cadre d'emplois des directeurs de police municipale A) est créé au sein du pôle métropolitain transport en commun et police municipale de la direction de la tranquillité publique

  - 1 poste de chef de projet (cadre d'emplois des ingénieurs A) est créé à la direction de l'espace public

  - 2 postes de développeur économique (cadre d'emplois des attachés A), dont un pour une durée de deux ans, sont créés à la direction du développement économique

  - 4 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

- 10 suppressions de postes

  • 4 postes créés pour une durée déterminée et arrivés à échéance sont supprimés

  • 6 postes en surnombre devenus vacants sont supprimés

- 31 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 <u>Budget annexe de l'eau</u>

- 5 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :

  • 1 poste de rédacteur (b) est créé au sein du pôle stratégie, service animation de la direction du cycle de l'eau pour une durée de deux ans

• 1 poste de technicien (b) charge des travaux de sureté est créé a la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement pour une durée de trois ans

• 1 poste d'enquêteur releveur (cadre d'emplois des adjoints techniques c) est créé a la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement

• 1 poste de chargé du suivi de petits travaux adduction eau potable et assainissement (cadre d'emplois des techniciens b) est créé à la direction du cycle de l'eau

• 1 poste est créé en surnombre pour permettre de répondre à une situation individuelle

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant a adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du comite social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 5 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :

• 1 poste d'ingénieur (a) charge du diagnostic des ouvrages visitables est créé a la direction du cycle de l'eau

• 2 postes d'agent de branchement (cadre d'emplois des agents de maitrise c) sont créés a la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement

• 1 poste d'adjoint technique (c) est créé pour les contrôles de conformité a la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement

• 1 poste de charge du suivi de l'exploitation des réseaux d'assainissement (cadre d'emplois des techniciens b) est créé à la direction du cycle de l'eau

- *3* transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comite social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 1 suppression de poste

• 1 poste créé pour une durée déterminée et arrive à échéance est supprime

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant a adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comite social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II - AJUSTEMENT DU RIFSEEP – CRÉATION D'UN BONUS ATTRACTIVITÉ POUR LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Le gouvernement encourage la revalorisation salariale des **personnels de crèche intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction** en compensant partiellement (à hauteur d'environ 66%) la hausse de leur rémunération par l'attribution d'un bonus « attractivité » versé par la CAF via la circulaire « instruction au réseau » CNAF du 9 mai 2024.

Dans le secteur public, cette prime n'est ni obligatoire ni automatique et doit se traduire par la prise d'une délibération visant à revaloriser le régime indemnitaire des agents éligibles d'au moins **100 euros nets mensuels**.

La Ville de Nantes a fait le choix de sa mise en œuvre avec l'application d'une revalorisation de 100€ nets mensuels afin de valoriser les métiers de la petite enfance et ainsi rendre ces secteurs plus attractifs.

Les établissements concernés sont :

→ Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés par les collectivités territoriales et financés par la prestation de service unique.

→ les crèches familiales : la ville de Nantes n'a pas de structures identifiées sous ce statut.

Est concerné par la revalorisation salariale l'ensemble des professionnels, **titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction au sein des EAJE**.

Sont donc concernés au sein de la Ville de Nantes les agents relevant des cadres d'emplois suivants :

- Puéricultrices territoriales ;
- Auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- Éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux ;
- Puéricultrices cadres territoriaux de santé ;
- Attachés (emplois de direction)

Cette liste n'étant **pas exhaustive,** il appartient à la Ville de Nantes de déterminer si des agents relevant d'autres cadres d'emplois sont éligibles à cette revalorisation compte-tenu de leurs fonctions.

Ainsi, la ville de Nantes a fait le choix de valoriser tous les professionnels affectes auprès des enfants au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. sont donc également concernes les agents exerçant les fonctions suivantes :

- Les agents éducatifs de la petite enfance (AEPE) ;
- Les cuisiniers et aides cuisiniers ;
- Les agents d'entretien en multi accueil.

Il est à noter que cette prime revêt un caractère **pérenne**. Il ne s'agit pas d'une prime exceptionnelle malgré le fait que la convention entre l'État et la CNAF instaurant le bonus « attractivité » courre jusqu'en 2027, ce qui semble garantir la compensation (partielle) de cette hausse de rémunération a minima **jusqu'en décembre 2027**.

Le versement ne peut pas être conditionné à la manière de servir ou au présentéisme.

Le montant de 100 euros nets doit être cependant **proratisé en fonction de la quotité de travail** des agents.

Ainsi, l'annexe 2 de la délibération cadre du RIFSEEP de juin 2022 commune à la Ville de Nantes, au CCAS et à la Métropole est modifiée afin de prendre en compte la création d'une Prime Bonus Attractivité dont le versement interviendra via le Complément indemnitaire Annuel (CIA).

Libellé	Montant au 01/07/2025	Agents concernés	Description
PRIME BONUS ATTRACTIVITÉ	100€ net	Puéricultrices territoriales, Auxiliaires de puériculture territoriaux, Éducateurs territoriaux de jeunes enfants, Cadres territoriaux de santé paramédicaux, Puéricultrices cadres territoriaux de santé, les agents éducatif de la petite enfance (AEPE), les cuisiniers et aides cuisiniers, les agents d'entretien en multi accueil, les responsables des MAPE	Circulaire « instruction au réseau » CNAF du 9 mai 2024 . Prime pérenne. Versement pas conditionné à la manière de servir ou au présentéisme. Le montant est proratisé en fonction de la quotité de travail et revalorisé selon les évolutions des cotisations salariales.

Ce dossier a reçu un avis favorable du comité social territorial lors de sa séance du 05/06/2025.

III - AJUSTEMENTS DU CADRE COMMUN SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Afin d'améliorer le cadre commun harmonisé en vigueur depuis le 1er janvier 2022 et de le mettre régulièrement en conformité avec les évolutions réglementaires, des ajustements sont apportés lorsque c'est nécessaire.

Le décret n°2024-1263 du 30 décembre 2024 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2024 vient assouplir, pour les fonctionnaires occupant un emploi à temps non complet et les agents contractuels, les conditions requises afin de solliciter le bénéfice d'un temps partiel de droit ou sur autorisation.

Cet assouplissement s'inscrit dans un mouvement plus large visant à moderniser la fonction publique et à aligner ses pratiques avec les normes européennes (article 9 de la directive 2019/1158), notamment en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. L'objectif est double : offrir plus de flexibilité aux agents et répondre aux exigences légales et sociétales.

Aussi, il est proposé d'ajuster le cadre commun de notre règlement temps de travail, pour le mettre en conformité avec le cadre national sur le temps partiel et aussi introduire un nouveau processus de demande de temps partiel sur autorisation.

Les modalités d'octroi de deux formes de temps partiel sont donc modifiées.

Pour les fonctionnaires et les agents contractuels, il est désormais possible de bénéficier d'un temps partiel sur autorisation même si les agents occupent un poste à temps non complet.

La condition d'ancienneté d'un an jusqu'alors opposable aux agents contractuels est retirée lorsqu'il s'agit d'un temps partiel sur autorisation ou d'un temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Par ailleurs, le temps partiel sur autorisation, d'une durée comprise entre 6 mois et 1 an est renouvelable pour la même durée et dorénavant par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Le Comité Social Territorial a été sollicité lors de la séance du 5 juin 2025.

IV - RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES

Issues de la loi de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion sont un nouvel outil RH qui fixe les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours, applicables à compter du 1er janvier 2025. Les modalités d'avancement de grade pour les catégories C, B et A pour la période 2021-2026 ont été fixées dans ce cadre et votées en comité technique le 10 novembre 2020. Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables » doit être fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement. Il peut varier de 0 à 100 %. Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès.

Conformément aux principes d'avancement fixés au sein des lignes directrices de gestion, les ratios promus/promouvables au titre de l'année 2025 sont ainsi adoptés :

Catégorie B

Pour les grades faisant partie du nouvel espace statutaire (NES), les ratios pour les avancements de grade de 2025 sont établis à :

- 100 % des agents promouvables qui ont obtenu l'examen professionnel et

- Le nombre d'agents nommés par la voie de l'examen professionnel détermine le nombre d'agents nommés au choix. Le nombre de promotions de l'une de ces deux voies ne pouvant être inférieur au quart du nombre total de promotions, la répartition entre les voies de l'examen professionnel et du choix est la suivante :

* pour 1 à 2 examens professionnels = application du principe de répartition 1/4 – 3/4

* pour 3 examens professionnels = application du principe de répartition 1/3 – 2/3

* pour 4 examens professionnels = application du principe de répartition 40/60

* pour 5 à 9 examens professionnels = application du principe de répartition 45/55

* à compter de 10 examens professionnels = application du principe de répartition 50/50

Catégorie A

Filière administrative	
Attaché principal	70 %
Attaché hors classe	quota 10 % du cadre d'emplois
Échelon spécial attaché hors classe	33 %
Administrateur hors classe	50 %
Accès échelon spécial administrateur général	20 %
Filière technique	
Ingénieur principal	50 %
Ingénieur hors classe	quota 10 % du cadre d'emplois
Ingénieur en chef hors classe	20 %
Filière culturelle	
Attaché de conservation principal	50 %
Conservateur du patrimoine en chef	20 %

V - Personnel métropolitain – Inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap - Ajustement des conditions de prise en charge des frais afférents à certaines aides mobilisées dans le cadre de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

La convention triennale (2023-2025) avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP) commune à la Ville, à son CCAS et à Nantes Métropole prévoit un budget et un plan d'action dédiés à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Le plan d'action qui décline la convention et ses objectifs repose sur les axes fixés par le FIPHFP et détaillés dans la délibération 2024-63 du 12 avril 2024.

Dans le cadre de la déclinaison des aides prévues par ce plan et conformément à l'évolution des besoins des agents, il est soumis à l'assemblée délibérante un ajustement des dispositions relatives à la participation financière sur le reste à charge pour l'achat d'équipements ou de prestations permettant l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (axe 8).

Les différentes aides proposées par le FIPHFP sont conditionnées et plafonnées financièrement. Pour certaines aides, les agents sont parfois tenus de faire une avance de frais. Le reliquat de la somme acquittée, déduction faite des autres prises en charges (CPAM, mutuelle, prestation de compensation du handicap…) fait l'objet d'une participation financière par le FIPHFP, les collectivités assumant le reste à charge complémentaire, sous certains plafonds.

Afin d'élargir l'accès à ces aides techniques et de limiter le reste à charge pour les bénéficiaires, il est proposé, sur présentation d'une facture acquittée, suivant la nature des aides et prises en charge FIPHFP, les modalités suivantes :

- Prothèses auditives, services (frais de réglages, assurance…) et accessoires (piles, chargeur, microphone déporté…) éligibles aux conditions du FIPHFP : la prise en charge par les collectivités des sommes restant à devoir par le bénéficiaire s'aligne sur les conditions et modalités de participation du FIPHFP qui sont plafonnées à 1 700€.

- Fauteuils roulants et adjonctions, options et réparations éligibles conformément au catalogue des aides du FIPHFP : en attendant la mise en œuvre au 1er décembre de la prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'Assurance Maladie**,** les collectivités financent le reste à charge à hauteur de la participation du FIPHFP qui est plafonnée à 10 000€.

7**- Aide aux déplacements domicile/travail** accordée pour permettre le transport sur leur lieu de travail des personnes ayant une déficience significative et persistante ne permettant pas notamment d'utiliser les transports en commun et supposant le recours à des modes alternatifs (transport adapté ou par VTC, taxi,….) : les collectivités maintiennent leur soutien financier aux agents pour qui cette aide est indispensable avec une prise en charge identique au plafond fixé annuellement par le FIPHFP dans son catalogue des aides, soit 12 000€ par an.

Les agents bénéficiaires sont accompagnés par la mission handicap dans les démarches quant au recours possible pour une prise en charge partielle par des aides mobilisables, telle que la prestation de compensation du handicap (PCH).

Pour favoriser l'autonomie et répondre aux enjeux de transition écologique, la priorité est donnée aux aides à l'adaptation des véhicules personnels nécessaires aux déplacements domicile/travail. Le montant maximum pris en charge par le FIPHFP est également plafonné à 12 000€, tout comme la participation des collectivités sur le reste à charge.

- **Orthèses, prothèses externes autres que les prothèses auditives et fauteuils roulants** : dès lors que ces aides sont un élément déterminant du maintien dans l'emploi, les collectivités alignent les conditions et modalités de prise en charge sur celles du FIPHFP, déduction faite des différentes prises en charge. Ces aides ne sont pas plafonnées. Le FIPHFP examine chaque dossier de façon individuelle en fonction de la situation de handicap et du lien avec la situation de travail.

Ces nouvelles modalités pourront être amenées à évoluer en fonction des ajustements apportés par les organismes sociaux co-financeurs (Sécurité Sociale,...) et le FIPHFP.

Par la présente délibération, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver ces nouvelles dispositions concernant l'axe 8 permettant l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

VI - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE NANTES

Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes et d'autres financeurs partenaires ont conclu une convention pour trois ans (2024-2026) avec le Comité des Œuvres Sociales de Nantes (COS) pour lui permettre d'assurer son activité d'action sociale auprès des agents avec le soutien des financeurs.

L'avenant joint en annexe n°2 aborde trois points :

1- Le COS cette année célèbre ses 70 ans et les financeurs souhaitent, à titre exceptionnel, participer financièrement à cet événement en accordant une subvention de 15 000€ calculée au prorata de la masse salariale de chaque établissement.

2- Le versement de la subvention annuelle s'effectue chaque année par fractions égales mandatées au plus tard le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juin. Afin de permettre au COS d'honorer les demandes des bénéficiaires plus nombreuses en début d'année, la part de chacun des trois versements est modifiée. Le 1er versement sera mandaté à hauteur de 40 % de la subvention annuelle, le 2ème versement et le 3ème versement à hauteur de 30 % chacun.

3- La subvention annuelle est basée sur la masse salariale (1 % de la masse salariale). Elle évolue donc à la fois en fonction du nombre d'agents des financeurs et d'éléments de prix (évolution des coûts salariaux).

Toutefois, une partie des évolutions affectant la masse salariale sont peu corrélées à l'évolution de l'activité et des coûts du COS. C'est le cas en particulier des cotisations de l'employeur pour la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) dont le taux doit être porté progressivement à 43,65 % (en 2028) contre 31,65 % en 2024. Il est proposé de neutraliser les effets de ces augmentations de taux dans le calcul des dépenses de personnel qui servent à déterminer la subvention annuelle versée au COS.

Il est proposé d'approuver cet avenant.

VII - ASTREINTES CYBER-SECURITE

A l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024, le Conseil métropolitain du 27 juin 2024 avait validé le principe de la mise en place par le département des ressources numériques (DRN) d'une astreinte décisionnelle et d'exploitation destinée à réagir très rapidement en cas d'attaque de type ransomware.

Cette disposition couvrit les jeux olympiques paralympiques.

Après retour sur expérience et considérant les menaces avérées et potentielles, il est proposé de rendre permanent un dispositif d'astreinte cybersécurité avec les caractéristiques suivantes.

L'enjeu principal reste identique face à une menace d'attaques de type ransomware. Ainsi, dans une logique de continuité de service, de réactivité et d'efficacité, l'astreinte cible souhaitée par le DRN demeure une astreinte de sécurité (dispositif « bouton rouge »), afin de pouvoir organiser la gestion des interventions d'urgence en dehors des plages habituelles des heures de travail et le week-end.

La fréquence d'astreinte sera limitée à 4 semaines par an et par agent, ce qui conduit à identifier et à former 14 cadres/agents au sein du Département des Ressources Numériques (directeur du DRN, responsable et agents du pôle cyber sécurité, directeur de la DSUN, directeur et cadres de la DIS). Sur chaque semaine d'astreinte seront déterminés un agent d'astreinte « titulaire » et un agent d'astreinte « suppléant ».

Les astreintes seront établies du lundi au lundi avec une transmission des informations et du matériel le lundi matin (annexe n°3).

La Formation Spécialisé F3SCT a été sollicitée lors de la séance du 19 mai 2025.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;

2. approuve la création d'une Prime Bonus Attractivité d'un montant de 100 € net par mois pour les agents de la petite enfance remplissant les conditions d'éligibilité à compter du 01/07/2025 ;

3. approuve la modification du règlement sur le temps de travail, concernant le temps partiel ;

4. approuve les ratios d'avancement de grade établis pour l'année 2025 ;

5. approuve les nouvelles modalités de prise en charge financière de tout ou partie de l'achat d'équipements ou des prestations permettant l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;

6. approuve l'avenant n°1 à la convention avec le comité des œuvres sociales de Nantes (annexe n°2);

7. approuve la création d'une astreinte de sécurité au titre de la cybersécurité et les caractéristiques associées (annexe n°3) ;

8. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

9. autorise Mme Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

Adoptée

63 voix pour

19 abstentions

14 - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE COUVERTURES COMPLEMENTAIRES DE PREVOYANCE AU PROFIT DES AGENTS

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 10

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 15

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. LE TEUFF Florian, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Denis TALLEDEC, Membre du bureau

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

a réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques pour frais de santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les engagements des employeurs et les droits des agents, en instituant la généralisation de contrats collectifs avec adhésion obligatoire. L'accord prévoit également que ces contrats offrent un niveau minimum de garantie pour tous les agents au titre des risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité à hauteur de 90% et que la participation employeur s'établit à 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 insiste enfin sur les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

L'actuelle convention de participation relative au risque prévoyance prenant fin au 31 décembre 2025, la collectivité a fait le choix de se mettre en conformité au 1er janvier 2026, les dispositions de l'accord collectif national pouvant s'appliquer dès à présent, en anticipation des transpositions législatives et réglementaires à venir.

Afin de répondre aux enjeux de santé au travail, de maintien d'un niveau de vie décent aux agents en situation d'arrêt de travail, d'attractivité du secteur public, d'équilibre financier et de dialogue social, les membres du groupement de commande coordonné par Nantes Métropole et les organisations syndicales représentatives des collectivités et établissements publics concernés ont souhaité mutualiser la mise en œuvre et le suivi des garanties de prévoyance complémentaire. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Les entités et collectivités membres du groupement de commande sont les suivantes :

- Nantes Métropole,
- Ville de Nantes,
- CCAS de la Ville de Nantes,
- Crédit Municipal de Nantes,
- Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra,
- Ecole des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire,
- Ville de Bouaye,
- Ville de la Chapelle-sur-Erdre,
- Ville des Sorinières,
- Ville de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu,
- Ville de Saint-Léger-les-Vignes,
- Ville de Saint-Jean-de-Boiseau,
- Ville de Vertou.

La mutualisation des risques sur ce large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Une attention particulière a été portée à la qualité du dialogue social. Ainsi, un comité paritaire de pilotage et de suivi a été mis en place en vue de la signature d'un accord collectif. La représentativité de chaque organisation syndicale au sein de ce comité a été déterminée en fonction des résultats obtenus lors des élections professionnelles.

Le comité paritaire de pilotage et de suivi a participé à la définition du cahier des charges de la consultation relative à la prévoyance en exprimant les besoins qui ont été soumis au futur soumissionnaire ainsi qu'à la définition des conditions dans lesquelles l'attributaire du contrat est sélectionné (notamment les critères de jugement des offres et leur pondération), sans préjudice des compétences des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

S'agissant du marché pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance

En tant que coordonnateur du groupement de commande, il appartient à Nantes Métropole de délibérer pour attribuer le marché, après analyse des offres, au candidat arrivé en tête de classement et pour autoriser la Présidente à signer tous documents afférents au marché.

La consultation relative à la passation d'une convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents des collectivités du groupement de commande a été publiée le 23 décembre 2024 pour une remise des offres fixée au 25 mars 2025.

Deux offres ont été reçues à l'issue de la phase candidature (3 candidatures reçues et admises).

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 28 mai 2025 a sélectionné l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de Collecteam-Allianz.. Ce marché est conclu pour une durée de 6 ans.

Les cotisations obligatoires servent au financement des garanties :

- Régime obligatoire : garanties« incapacité » et « invalidité », qui s'élèvent à un montant correspondant à 2.02 % de la rémunération de chaque agent (TI+NBI+RI)

- Options au choix de l'agent ;

    - Maintien du RI sur la période de plein traitement en cas de Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée, Congé Grave Maladie : 0,19 % de la rémunération de chaque agent (TI+NBI+RI)

    - Perte de retraite consécutive à une invalidité permanente : 0,37 % de la rémunération de chaque agent (TI+NBI+RI)

S'agissant de l'accord collectif

En date du 6 juin 2025, Nantes Métropole et les organisations syndicales représentatives siégeant au comité paritaire de pilotage et de suivi ont, à la majorité, voté favorablement d'une part pour instituer la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire pour les agents, d'autre part pour fixer un niveau de participation de l'employeur aux cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base, modulé en fonction des revenus des agents selon 3 tranches, telles que :

- Tranche 1 : pour les revenus bruts mensuels (TI+NBI+RI) inférieurs ou égal à 1 800€, 100 % de participation employeur,

- Tranche 2 : pour les revenus bruts mensuels (TI+NBI+RI) compris entre 1801 € et 2300 € inclus, 75 % de participation employeur,

- Tranche 3 : pour les revenus bruts mensuels (TI+NBI+RI) supérieurs à 2300 €, 50 % de participation employeur.

Les cotisations servant au financement des options facultatives liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité, et au maintien du régime indemnitaire sont exclusivement à la charge des bénéficiaires.

Par ailleurs, il est convenu que les montants des tranches de revenu soient indexés sur la valeur du point d'indice.

Le caractère obligatoire de l'adhésion a permis d'obtenir des offres présentant des niveaux de cotisations au titre du régime de base pour les agents 5% à 8,5% moins élevées que les cotisations proposées dans le cadre de contrats collectifs à adhésion facultative, mais aussi un niveau de charges sociales appliquées sur la participation employeur d'environ 10% moins élevées, et enfin pour les agents une déduction des cotisations et de la participation employeur de leurs revenus imposables.

Le Conseil délibère, et,

1. attribue le marché relatif au contrat collectif de prévoyance et à la conclusion d'une convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents des collectivités du groupement de commande au candidat Collecteam-Allianz, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

2. autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de participation et le contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire ou tout document afférent et notamment les avenants conclus conformément aux dispositions du contrat .

3. approuve l'accord collectif local signé le 6 juin 2025 ;

4. fixe la participation employeur aux cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire dans les conditions prévues par l'accord collectif ;

5. autorise Madame la Présidente à inscrire dans le budget prévisionnel les dépenses liées à la participation de Nantes Métropole, qui sera versée aux agents à ce titre ;

6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

15 - TRAVAUX DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE - LANCEMENT D'UN D'APPEL D'OFFRES

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 7

M. BELHAMITI Mounir, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. LE TEUFF Florian, M. SEASSAU Aymeric

Monsieur Patrick GROLIER, Membre du bureau

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le patrimoine d'éclairage public est doté d'un plan d'actions « économies d'énergie » avec a rénovation des luminaires pour le passage à 100 % du parc de luminaires métropolitains en LEDs en 2026. Cet objectif aura pour conséquence de réduire près de 50 % la consommation. Un travail a été réalisé pour la mise en place d'une trame noire qui vise aussi à limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité.

L'accord cadre relatif aux travaux d'éclairage public permet à Nantes Métropole de réaliser des travaux de rénovation du patrimoine d'éclairage public ainsi que des travaux de modifications et d'extensions du réseau d'éclairage public et des réseaux souples. Il s'inscrit pleinement dans la démarche de modernisation des installations, qui permet de réduire significativement les consommations énergétiques et de limiter la pollution lumineuse, tout en optimisant les coûts. Ce marché arrive à échéance le 21 décembre 2025 et il convient donc de lancer une nouvelle consultation. Afin de garantir la réactivité tout en préservant une concurrence forte, il est proposé de recourir à un accord cadre multi-attributaire.

L'accord-cadre s'exécutera, d'une part, via un marché subséquent mono attributaire à bons de commande pour des travaux de rénovation et de petites extensions, comprenant 4 lots distincts :

Lot 1 : travaux de rénovation, zone à dominante rurale
Lot 2 : travaux de rénovation, zone à dominante urbaine moyenne
Lot 3 : travaux de rénovation, zone à dominante urbaine dense
Lot 4 : travaux de modifications ou de petites extensions sur l'ensemble de la métropole

Et, d'autre part, par la passation de marchés subséquents (multi-attributaires) d'opérations pour des travaux de moyenne envergure et panifiables. L'ensemble des entreprises retenues seront alors remises en concurrence pour chaque opération.

L'accord cadre sera conclu, sans minimum et avec un maximum de 30 000 000€ HT, pour une durée de 4 an ferme à compter de sa notification.

Conformément aux articles R2124-2 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres restreint pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements d'éclairage public et de petites extensions des réseaux d'éclairage public,

2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer les marchés, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

16 - NANTES - BOULEVARD SIMONE VEIL : ACQUISITION AUPRES DE LA SAMOA D'UN TERRAIN NU CADASTRE DX 326P, DX 435P ET DX 440P POUR UNE SURFACE TOTALE D'ENVIRON 3 172 M²

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 6

M. BELHAMITI Mounir, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. LE TEUFF Florian

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 23 juin 2023, le Conseil métropolitain a approuvé le programme de construction d'un parc public de stationnement situé boulevard Simone Veil à Nantes, dans la continuité du quartier République sur l'île de Nantes, en accompagnement du futur CHU. D'une capacité d'environ 630 places, ce parking s'élèvera sur rez-de-chaussée et 6 niveaux, et comprendra également un local d'activités. Sa construction doit démarrer à l'automne 2025.

Propriété de la SAMOA, aménageur, le foncier nu, cadastré DX 326p, DX 435p et DX 440p, correspond au lot LISA de la zone d'aménagement concerté de l'Ile de Nantes et totalise une surface environ 3 172 m². Le prix arrêté entre les parties est fixé à 200 € HT/m² de surface utile, estimée à 20 669,60 m² soit un prix total de 4 133 920 € HT et 4 960 704 € TTC. La Direction de l'Immobilier de l'État a dûment été consultée en date du 23 avril 2025 et a émis un avis conforme sur le prix envisagé le 19 mai 2025.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 2022/10266, budget annexe 09, parking LISA - construction.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'acquisition auprès de la SAMOA, d'un terrain nu situé boulevard Simone Veil à Nantes, cadastré DX 326p, DX 435p et DX 440p pour une surface totale d'environ 3 172 m², pour la construction d'un parc public de stationnement, au prix de 4 133 920 € HT, soit 4 960 704 € TTC. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole.

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

76 voix pour

16 abstentions

17 - ADHESIONS - DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony)

Absents : 11

M. BELHAMITI Mounir, Mme BONAMY Delphine, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme LEBLANC Nathalie, Mme OGER Martine, M. TERRIEN Emmanuel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Engagements Loire -Transition écologique - Adhésion à l'association française pour le bateau électrique (AFBE)

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le réchauffement climatique. Soucieuse de placer les citoyens et acteurs locaux au cœur des transitions de son territoire et de trouver conjointement de nouvelles solutions face aux enjeux climatiques et énergétiques, Nantes Métropole a organisé en 2016 un Grand Débat sur la Transition Énergétique, dont la feuille de route a alimenté le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 4 avril 2025.

Par ailleurs, l'action 24 de la feuille de route du Grand Débat Loire, approuvée lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2015, vise à créer de nouvelles navettes fluviales connectées au réseau de transport en commun.

Dans ce cadre, le Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024 a approuvé l'acquisition, par Nantes Métropole, d'une flotte de 5 navires de type catamaran d'une capacité de 150 passagers, à propulsion électrique (avec prolongateur d'autonomie thermique) pour assurer le service de transport collectif des lignes Navibus N1 et N2 sur la Loire. L'objectif est une utilisation exclusive de l'énergie électrique dans les conditions normales d'exploitation.

L'Association française pour le bateau électrique vise à promouvoir la conception, la construction et l'utilisation du bateau électrique. Ces objectifs rejoignent les enjeux de la politique publique mobilités de la Métropole en matière de promotion des mobilités décarbonées. Il est proposé que Nantes Métropole adhère à cette association afin de permettre des échanges, des partages de savoirs et des retours d'expériences avec des collectivités, associations, bureaux d'études, constructeurs, équipementiers, ou opérateurs portant chacun à leur niveau des études et projets de navires électriques. Le montant de la cotisation annuelle est de 1 000 € en 2025.

Il convient également de désigner un élu afin de représenter Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association.

Adhésion au Réseau français des Villes-Santé OMS - Désignation des représentantes de la Métropole – Approbation

Nantes Métropole s'est dotée, en juin 2023, d'une Politique Publique de Santé ambitieuse, reposant sur les principes fondamentaux de justice sociale, d'égalité et de solidarité. Action phare de cette politique publique, Nantes Métropole a également adopté à l'unanimité, le 4 avril 2025, un contrat local de santé co-porté avec l'Agence Régionale de Santé, dont l'axe socle vise notamment à fédérer les acteurs du territoire en renforçant la dynamique partenariale, la démarche d'observation en santé et la communication autour de thématiques de santé publique.

S'appuyant sur les ambitions portées dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé, la Métropole souhaite s'inspirer des initiatives locales à l'échelle nationale et européenne et partager ses projets et initiatives au travers du Réseau français des Villes-Santé OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Issu du mouvement européen Villes-Santé, le Réseau français des Villes-Santé, créé en 1990, est un réseau national qui compte 118 villes et intercommunalités membres et qui a pour objet de partager, soutenir et mettre en valeur les actions des villes et de leurs groupements en matière de santé. Les travaux des Villes-santé sont conformes à la vision portée à l'échelle européenne par le Consensus de Copenhague adopté en 2018 et en cohérence avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

A ce titre, le Réseau français des Villes-Santé offre :

- Un cadre d'échange et de partage d'expérience entre les communes et intercommunalités membres à travers différents outils (rencontres, groupes de travail, publications, mise en relation entre villes ou intercommunalités pour faciliter les partages d'expérience…) ;

- la valorisation des actions locales à travers la participation à l'élaboration d'ouvrages et de publications ;

- L'obtention d'informations sur les politiques nationales et internationales, notamment de l'OMS, qui impactent les collectivités locales en matière de santé ;

- une revue mensuelle d'actualités liées à la santé publique.

Rejoindre le Réseau français des Villes-Santé OMS représente une opportunité précieuse pour partager nos expériences, renforcer nos actions locales et contribuer à une dynamique collective en faveur de la santé et du bien-être de toutes et tous.

Le montant annuelle de la cotisation est de 3 014 euros pour l'année 2025, les crédits correspondants étant prévus au budget.

Il est proposé d'adhérer au Réseau français Villes-Santé et à sa stratégie 2020-2030 ainsi qu'à la déclaration européenne des Villes-Santé OMS (actuellement le Consensus de Copenhague), ci-annexés, et de désigner un élu titulaire et un élu suppléant afin de représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration.

Désignations diverses

Il est proposé de remplacer Mme Delphine BONAMY en tant que membre suppléante du conseil d'administration d'ONIRIS, établissement d'enseignement supérieur et de recherche formant notamment aux métiers de vétérinaire et d'ingénieur dans les domaines agroalimentaire/alimentation et des bioprocédés et biotechnologies.

Il est également proposé de renouveler le mandat de Mme Catherine BASSANI en tant que représentante de Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison familiale de Loire Atlantique.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote secret pour les désignations

2. approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association française pour le bateau électrique, ainsi que le paiement de la cotisation annuelle (dont le montant pour 2025 est de 1 000 €), et désigne M. Eric COUVEZ comme représentant de Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association,

3. approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association du Réseau français des Villes-Santé OMS et le paiement de la cotisation annuelle (dont le montant pour 2025 est de 3 014 euros), approuve l'adhésion à la déclaration européenne des Villes-Santé OMS en vigueur (actuellement le Consensus de Copenhague) ainsi qu'à la stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé OMS, ci-annexés, et approuve la désignation de Mme Martine OGER (en tant que membre titulaire) et de Mme Nathalie LEBLANC (en tant que membre suppléant) pour représenter Nantes Métropole au sein du conseil d'administration de l'association du Réseau français des Villes-Santé OMS,

4. désigne Mme Aziliz GOUEZ en tant que membre suppléante du conseil d'administration de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ONIRIS, en remplacement de Mme Delphine BONAMY,

5. désigne Mme Catherine BASSANI en tant que membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison familiale de Loire Atlantique,

6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

1 non-participation au vote : Mme GOUEZ Aziliz

18 - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE (AURAN) - AVENANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 ET SUBVENTION POUR LA COLLECTE COMPLEMENTAIRE POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS

Présents : 45

M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, M. GODET Laurent, Mme GUILLON Stéphanie, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony)

Absents : 44

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SEASSAU Aymeric, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) pilote depuis 2012 l'observatoire local des loyers de la région nantaise (OLL) en partenariat avec le CINA (Club immobilier Nantes Atlantique). Cet observatoire a obtenu un agrément national par arrêté du 16 juillet 2024. Dans ce cadre, l'AURAN a lancé la campagne de collecte fin 2024 au titre de l'année 2024.

Par délibération n°2025-041, le Conseil métropolitain du 4 avril 2025 a sollicité l'agrément de l'État pour appliquer le dispositif d'encadrement des loyers sur le territoire métropolitain. Afin de permettre cette expérimentation sur l'encadrement des loyers, une collecte complémentaire a été rendue nécessaire. Ces données complémentaires permettront de fixer les niveaux de loyer de référence sur une base représentative tout en répondant aux exigences liées à la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement des loyers sur le territoire métropolitain. A l'avenir, ce besoin sera intégré le cas échéant à la collecte initiale réalisée par l'AURAN.

En conséquence, l'AURAN a sollicité une participation de Nantes Métropole, dans le cadre du Programme partenarial 2025. Après étude attentive du dossier, Nantes Métropole propose d'octroyer une subvention de fonctionnement complémentaire de 56 000 euros dans le cadre de la convention annuelle 2025 relative au programme partenarial avec l'AURAN, dans laquelle Nantes Métropole apporte son soutien aux activités de l'agence. Cette subvention complémentaire fera l'objet d'un avenant, ci-annexé, à cette convention.

Les crédits correspondants sont intégrés à la demande modificative de budget présentée au Conseil métropolitain du 26 juin 2025 sur l'article 65748 subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé et sur l'opération n°2021-397, libellée études et subventions.

Par ailleurs, l'AURAN bénéficie d'une mise à disposition de locaux pour les bureaux qu'elle occupe au sein du bâtiment Champ de Mars. Conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition en vigueur, la subvention en nature correspond à la somme de 237 973,74 € au titre de l'année 2025 (et plus exactement pour la période allant du 06/06/2024 au 05/06/2025).

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 56 000 € à l'AURAN pour réaliser une collecte complémentaire pour l'encadrement des loyers,

2. approuve la subvention en nature correspondant à la somme de 237 973,74 € au titre de l'année 2025 (et plus exactement pour la période allant du 06/06/2024 au 05/06/2025) pour la mise à disposition de l'AURAN de locaux au sein du bâtiment Champ de Mars, conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition en vigueur,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant ci-annexé.

Adoptée

48 voix pour

3 abstentions

3 non-participations au vote : M. AMAILLAND Rodolphe, Mme GARNIER Laurence, Mme SCUOTTO Christelle

19 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. QUENEA Pierre (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de Nantes Métropole pour l'exercice 2024 dressé par la receveuse des finances en tous points concordants avec les comptes administratifs 2024.

Le Conseil délibère et,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion,

1. après s'être assuré que la receveuse des finances a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire 2024, statuant sur les opérations des "comptes de tiers" et "financiers",

2. déclare que le compte de gestion du budget principal de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

3. déclare que le compte de gestion du budget annexe Élimination et traitement des déchets de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

4. déclare que le compte de gestion du budget annexe Eau de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

5. déclare que le compte de gestion du budget annexe Assainissement de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

6. déclare que le compte de gestion du budget annexe Locaux industriels et commerciaux de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

7. déclare que le compte de gestion du budget annexe Transports de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

8. déclare que le compte de gestion du budget annexe Stationnement de Nantes Métropole dressé pour 2024 par la receveuse des finances, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité

20 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes vous sont présentés dans les rapports joints (maquettes en annexes 1 et 2, compte administratif par politique publique en annexe 3 et rapport financier en annexe 4).

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectuées au cours de l’année écoulée dans le cadre du budget primitif et des décisions modificatives. Selon l’article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l’arrêté des comptes de l’ordonnateur est constitué par le vote du compte administratif. Il détermine le résultat de fonctionnement de l’exercice, le solde de l’exécution de la section d’investissement.

Hors la présence de la Présidente de Nantes Métropole qui s'est retirée au moment du vote, conformément à l'article L.5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil délibère et,

1. après avoir pris connaissance des comptes de gestion de tous les budgets dressés par la receveuse des finances,

2. approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 51 618 119,47 €

-solde d'exécution (section d'investissement) -20 306 251,01 €

3. approuve le compte administratif du budget annexe Elimination et traitement des déchets pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 13 079 527,87 €

-solde d'exécution (section d'investissement) -390 651,74 €

4. approuve le compte administratif du budget annexe Eau pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 22 742 796,30 €

-solde d'exécution (section d'investissement) -20 018 002,36 €

5. approuve le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 17 831 474,62 €

-solde d'exécution (section d'investissement) -8 679 702,64 €

6. approuve le compte administratif du budget annexe Locaux industriels et commerciaux pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 2 868 703,13 €

-solde d'exécution (section d'investissement) 3 047 061,02 €

7. approuve le compte administratif du budget annexe Transports pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 19 185 391,13 €

-solde d'exécution (section d'investissement) -6 551 836,49 €

8. approuve le compte administratif du budget annexe Stationnement pour l'exercice 2024 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération.

Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

-résultat (section de fonctionnement) 5 941 209,60 €

-solde d'exécution (section d'investissement) 3 715 301,90 €

9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

69 voix pour

11 voix contre

14 abstentions

21 - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 3

Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Cette délibération présente le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes, reprenant les résultats 2024 constatés, et autres évolutions sur les dépenses et les recettes, ainsi que des dispositions diverses.

1. <u>Affectation des résultats 2024</u>

L'arrêté des comptes 2024 permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement 2024 et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté doit en priorité couvrir le besoin de financement 2024 de la section d'investissement.

Le budget principal, et les budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports, sont concernés par l'affectation de leur résultat en réserves.

2. Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire (BS) 2025 a pour objectif :

- la reprise des résultats 2024,
- l'inscription de crédits supplémentaires,
- l'ouverture d'autorisations de programme (AP) liées aux projets présentés à l'approbation des conseils ou bureaux métropolitains de mai, juin et juillet 2025.

Le budget principal se présente comme suit :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget supplémentaire 2025 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation budgétaire (annexe 1) ;
- les maquettes réglementaires du budget supplémentaire 2025 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 2) ;
- la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 3).

3. Ajustements des provisions

Provisions pour comptes épargne temps :

Le comité de fiabilité des comptes locaux, dans son guide comptable des provisions pour risques et charges, préconise de provisionner les charges afférentes aux jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble du personnel de la collectivité. Après concertation avec la Recette des Finances, il est proposé de constituer une provision pour couvrir cette charge.

Le Conseil métropolitain a défini pour Nantes Métropole les mêmes règles d'alimentation et d'usage du CET que pour la ville de Nantes et le CCAS, notamment la non-monétisation des CET à l'exception des trois situations suivantes :

- départ en retraite pour invalidité ;
- licenciement pour inaptitude physique ;
- décès d'un agent (avec versement au bénéfice des ayants droits).

La charge réelle sur les trois derniers exercices budgétaires (de 2022 à 2024) s'élève à :

15 739 € pour le budget principal, soit une moyenne annuelle de 5 246 € (4 875 € de provision déjà constituée) ;

830 € pour le budget annexe eau, soit une moyenne annuelle de 277 € (950 € de provision déjà constituée) ;

2 700 € pour le budget annexe assainissement, soit une moyenne de 900 € (325 € de provision déjà constituée) ;

0 € pour le budget annexe déchets, soit une moyenne annuelle de 0 € (1 500 € de provision déjà constituée).

Forfait C.E.T. versé en 2022 – 2023 – 2024

	Nantes Métropole											
	Budget principal		Eau		Assainissement		Déchets		Transports		Stationnement	
	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant
2019	9	18 105,00 €	1	1 050,00 €	0	0,00 €	1	1 950,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2020	4	5 175,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2021	11	13 500,00 €	2	2 850,00 €	1	975,00 €	3	4 500,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2022	2	1 125,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2023	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2024	7	14 614,00 €	1	830,00 €	1	2 700,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
		15 739,00 €		830,00 €		2 700,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
		/3		/3		/3		/3		/3		/3
Moyenne des 3 dernières années		5 246,33 €		276,67 €		900,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Provisions CET constituées		4 875,00 €		950,00 €		325,00 €		1 500,00 €		0,00 €		0,00 €
Ajustement exercice 2025	**Arrondi**	**371,00 €**	**Arrondi**	**-673,00 €**		**575,00 €**		**-1 500,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**

La provision pour CET est ajustée tous les ans à la hausse ou à la baisse, au vu des réalisations des 3 derniers exercices clos.

Au vu des provisions constituées au 31/12/2024, il convient d'ajuster les provisions 2025 pour C.E.T. de :

+371 € au budget principal
-673 € au budget annexe eau
+575 € au budget annexe assainissement
-1 500 € au budget annexe élimination et traitement des déchets

Les budgets annexes transports et stationnement ne sont pas concernés.

Provisions pour litiges et contentieux :

Budget annexe élimination et traitement des déchets :

Les 2 recours contentieux ALCEA et Kerlog provisionnés pour respectivement 88.194€ et 75.000€ ont abouti en faveur de Nantes Métropole ; il est proposé d'annuler ces 2 provisions, par une reprise de 163 194 €.

Provisions créances douteuses :

Le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.

Au budget primitif 2023 a été voté l'ajustement des provisions pour créances douteuses, afin d'atteindre le taux de 50 % du montant des créances douteuses et débiteurs divers-contentieux constatés au dernier compte de gestion, soit celui de 2024.

Ce montant arrondi de provision pour créances douteuses, représente :

Créances douteuses et Provisions pour dépréciations actifs circulants

Compte de gestion 2024	Nantes Métropole						
	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget L.I.C.	Budget Déchets	Budget Transports	Budget Stationnement
Compte 4161 "Créances douteuses"	794 917,29 €	8 059 418,45 €	1 141 821,15 €	22 818,36 €	57 549,84 €	0,00 €	0,00 €
Compte 46726 "Débiteurs divers - Contentieux"	1 282 760,56 €	21 432,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 810,28 €
Total	2 077 677,85 €	8 080 850,47 €	1 141 821,15 €	22 818,36 €	57 549,84 €	0,00 €	45 810,28 €
Compte 4911 "dépréciation des comptes de redevables" (créances douteuses) CG 2024	312 887,73 €	6 000 000,00 €	264 879,00 €	10 295,00 €	21 953,00 €	0,00 €	25 905,00 €
Budget 2025 **D 6817** Dotations aux dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)							
BS 2025	1 038 839,00 €		570 911,00 €	11 409,00 €	28 775,00 €		22 905,00 €
R 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)							
BS 2025	312 887,73 €		264 879,00 €	10 295,00 €	21 953,00 €		25 905,00 €
Solde prévu au 31/12/2025 Compte 4911 "dépréciation des comptes de redevables"	1 038 839,00 €	6 000 000,00 €	570 911,00 €	11 409,00 €	28 775,00 €	0,00 €	22 905,00 €
Rapport solde Prov 2025 / Cpte 4161 + Cpte 46726 au 31/12/2024	50,00 %	74,25 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	0,00 %	50,00 %

Pour le budget principal :

50 % de 2 077 677,85 € soit 1 038 839 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 312 887,73 € au compte de gestion 2024.

Il convient de reprendre ces 312 877,73 € et de provisionner 1 038 839 €.

Pour le budget annexe eau :

Il convient de laisser le stock de provision de 6 000 000 € et de l'ajuster en fonction de l'avancée de l'apurement du plan pluriannuel des impayés des factures d'eau, en lien avec le service de gestion comptable de Nantes.

Pour le budget annexe assainissement :

50 % de 1 141 821,15 € soit 570 911 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 264 879 € au compte de gestion 2024.

Il convient de reprendre ces 264 879 € et de provisionner 570 911 €.

Pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux :

50 % de 22 818,36 € soit 11 409 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 10 295 € au compte de gestion 2024.

Il convient de reprendre ces 10 295 € et de provisionner 11 409 €.

Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

50 % de 57 549,84 € soit 28 775 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 21 853 € au compte de gestion 2024.

Il convient de reprendre ces 21 853 € et de provisionner 28 775 €.

Pour le budget annexe stationnement :

50 % de 45 810,28 € soit 22 905 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 25 905 € au compte de gestion 2024.

Il convient de reprendre ces 25 905 € et de provisionner 22 905 €.

4. Facturation des charges de structure du budget principal aux budgets annexes :

La participation de Nantes Métropole aux frais d'administration générale des budgets annexes eau, assainissement, déchets, transports et stationnement a été fixée dans la délibération en date du 22 juin 2018, et évolue en fonction de l'inflation.

Le calcul de ces contributions a été actualisé en 2021 afin de prendre en compte l'évolution des charges portées par les services support.

Les montants 2025 sont actualisés par rapport à l'inflation 2024 soit +1,3 % :

Budgets annexes	**Contribution 2025**
Budget eau	4 652 866 €
Budget assainissement	3 417 049 €
Budget déchets	5 617 505 €
Budget transports	2 016 895 €
Budget stationnement	338 646 €

5. Durées d'amortissement - complément budget :

Conformément aux articles L 5217-12-1 du CGCT, il est proposé de compléter les délibérations existantes sur les durées d'amortissement des biens acquis par Nantes Métropole sur le budget principal (délibérations des 15 décembre 2015, 26 juin 2017, 22 juin 2018, 13 décembre 2019, 11 décembre 2020, 29 juin 2021, 4 février 2022 et 23 juin 2023) afin d'amortir sur une durée de 10 ans les achats de modulaires acquis à l'article 2138 (autres constructions).

Le Conseil délibère et,

1. **Pour le budget principal :**

   Affecte le résultat comptable de l'exercice 2024 au financement de la section d'investissement, pour le **budget principal** au compte 1068 pour 45 653 448,81€.

   Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget principal** joint à la délibération en annexe 2.

   Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget principal** selon l'état joint en annexe 3.

2. **Pour le budget annexe eau :**

Affecte le résultat comptable de l'exercice 2024 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe eau** au compte 1068 pour 20 018 002,36€.

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget annexe eau** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe eau** selon l'état joint en annexe 3.

3. **Pour le budget annexe assainissement :**

Affecte le résultat comptable de l'exercice 2024 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe assainissement** au compte 1068 pour 13 443 015,62€.

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget annexe assainissement** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe 3.

4. **Pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux :**

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** joint à la présente délibération en annexe 2.

Les AP/CP ne sont pas modifiées par rapport au budget primitif 2025.

5. **Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :**

Affecte le résultat comptable de l'exercice 2024 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe élimination et traitement des déchets** au compte 1068 pour 12 532 297,87€.

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget annexe élimination et traitement des déchets** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe 3.

6. **Pour le budget annexe transports**

Affecte le résultat comptable de l'exercice 2024 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe transports** au compte 1068 pour 6 551 836,49€.

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget annexe transports** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe transports** selon l'état joint en annexe 3.

7. **Pour le budget annexe stationnement :**

Approuve par chapitre le budget supplémentaire 2025 du **budget annexe stationnement** joint à la présente délibération en annexe 2.

Approuve les nouvelles autorisations de programme, la variation des AP antérieures, les nouvelles

opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe 3.

8. approuve l'ajustement des provisions 2025 pour compte épargne temps (CET) au budget principal, et aux budgets annexes :

   +371 € au budget principal (dotation), soit un total de provision ajusté à 5 246 €.
   -673 € au budget annexe de l'eau (reprise), soit un total de provision ajusté à 277 €.
   +575 € au budget annexe assainissement, soit un total de provision ajusté à 900 €.
   -1 500 € au budget annexe élimination et traitement des déchets, soit un total de provision ajusté à 0 €.

9. approuve les reprises et dotations de provisions pour dépréciations des actifs circulants de la façon suivante pour 2025 :

   Pour le Budget principal :

   -une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 312.887,73€.
   -une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 570.911²€.

   Pour les budgets annexes :

   Pour le budget annexes assainissement :

   -une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 264.879€.
   -une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 1.038.839€.

   Pour le budget annexe des locaux industriels et commerciaux :

   -une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 10.295€.
   -une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 11.409€.

   Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

   -une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 21.853€.
   -une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 28.775€.

   Pour le budget annexe stationnement :

   -une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 25.905€.
   -une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 22.905€.

10. approuve pour le budget annexe élimination et traitement des déchets les reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant de 75.000€ (Kerlog) et 88.194€ (Arc en ciel).

11. approuve le calcul des charges de structure facturées aux budgets annexes eau, assainissement, déchets, transports et stationnement pour 2025.

12. fixe la durée d'amortissement des achats de modulaires (article 2138) à 10 ans.

13. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

73 voix pour

8 voix contre

14 abstentions

22 - PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE - MONTANT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2025

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Dotation de Solidarité communautaire (DSC) a été réformée et majorée dans le cadre du Pacte financier métropolitain de solidarité adopté par délibération n°2021-153 du 9 décembre 2021.

Les éléments nécessaires au calcul de son enveloppe et à celui de sa répartition entre communes membres au titre de l'année 2025 sont désormais disponibles.

Par conséquent, il y a lieu de prendre acte du montant définitif de la DSC pour l'année 2025 à **37 942 971** €. Le Pacte repose sur le fait d'indexer 100 % de la dynamique du panier fiscal entrant dans le calcul de la DSC. Ainsi en 2025, son montant diminue de 447 000 € par rapport à 2024. Cette diminution est en particulier causée par la baisse des recettes de TVA versées par l'Etat en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ainsi que du fort écrêtement de notre Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

Pour mémoire, le montant de la DSC est constitué de trois composantes :

- une DSC-Socle figée à 6 693 965 €,
- une DSC-Petites communes figée à 3 120 313 € et
- une DSC-Critère calculée sur la base de l'évolution annuelle du panier fiscal métropolitain retraité et élargi aux dotations.

Le montant de la DSC-Critère s'établit pour 2025 à 28 128 693 € compte tenu d'une réduction de 447 000 € résultant de la baisse du panier fiscal de la métropole.

Sa répartition a été redéfinie conformément à l'article L-5211-28-4 du CGCT, selon 4 critères : le potentiel fiscal (40%), le revenu par habitant (40%), l'effort fiscal (15%) et les logements sociaux (5%). Les calculs sont établis en tenant compte de la population INSEE de l'année en cours et sur la base des données du fichier des critères de répartition des dotations des communes de N-1 produit par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Le montant de DSC alloué aux communes membres est détaillé en annexe n°1 ci-jointe.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2025 établi à **37 942 971 €** et sa répartition par commune, conformément à l'annexe n°1 ci-jointe,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - TRANSITION ECOLOGIQUE - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - NANTES - CONNEXION DES LIGNES DE TRAMWAY LIGNE 1 ET LIGNE 2 - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 7

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En 2012, la première phase de la connexion entre les lignes 1 et 2 de tramway a été mise en service : elle consistait en la réalisation du prolongement de la ligne 1 de Haluchère à Ranzay à Nantes, avec la création d'un nouveau pôle d'échanges multimodal à Haluchère-Batignolles préfigurant l'arrivée du tram-train Nantes-Châteaubriant deux ans plus tard, et des aménagements dédiés aux modes actifs le long de l'itinéraire du tramway.

En 2025, la deuxième phase de la connexion est mise en service progressivement, avec notamment le prolongement de la ligne 1 de Ranzay à Babinière à La Chapelle-sur-Erdre depuis le 23 mai 2025, qui permet aux usagers des transports en commun du nord et de l'ouest de l'agglomération de prendre la ligne 1 depuis l'extérieur du périphérique. Le pôle d'échanges multimodal de Babinière est en cours de reconfiguration, avec un nouveau parking P+R en ouvrage de 450 places pour les voitures et 55 places pour les vélos (qui s'ajoutent aux 48 places existantes du Naolib véloparc) qui sera mis en service à l'automne 2025. Le prolongement du réseau de tramway s'accompagne également de la création de voies pour les modes actifs afin de relier, d'une part directement le pont de la Jonelière au pôle Babinière, et d'autre part le pôle de Babinière directement au boulevard Becquerel à La Chapelle-sur-Erdre. Enfin, un nouveau Centre Technique et d'Exploitation (CETEX) tramway est en cours de finition pour accueillir, à partir de la rentrée 2025, les nouveaux tramways Alstom Citadis qui arrivent progressivement sur le réseau.

A l'horizon fin 2027, les lignes de tramway 6 et 7 seront mises en service. Babinière ne sera plus le terminus de la ligne 1 (qui fera son terminus exclusivement à Nantes Beaujoire), mais celui de la future ligne 6 qui circulera entre Hôtel de Ville de Rezé et Babinière à La Chapelle-sur-Erdre.

Il est proposé aujourd'hui de lancer la troisième et dernière phase de cette connexion, inscrite au Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole. Cette phase consiste en la réalisation du prolongement de la ligne de tramway 6 à partir de Babinière pour la connecter à la ligne 2 dans le secteur des facultés à Nantes.

Cette connexion renforcera le maillage du réseau armature de transport de Nantes Métropole. Ce maillage permettra aux usagers d'aller d'est en ouest sans passer par le nœud de Commerce. Il offrira également plus de possibilités d'exploitation des lignes de tramways en période perturbée (travaux programmés ou incidents). En outre, il facilitera l'exploitation du réseau de tramways puisqu'il permettra d'injecter des tramways de grande capacité également sur la ligne 2 depuis le centre technique de Babinière via la nouvelle connexion.

Le programme de l'opération consiste à prolonger la ligne de Babinière jusqu'au secteur des facultés déjà desservi par la ligne 2. Plusieurs scenarios vont être étudiés, en itinéraire direct de Babinière vers le boulevard Martin Luther King après franchissement du boulevard périphérique et du marais du Gesvres, ou en itinéraire passant par le boulevard Becquerel et la porte de La Chapelle avant d'emprunter le boulevard Martin Luther King. A l'arrivée dans le secteur des facultés, après la station « Recteur Schmitt », plusieurs options de terminus seront également étudiées.

La SEMITAN, titulaire d'un accord-cadre de mandat de développement du réseau de transport en commun de Nantes Métropole, sera missionnée, sous réserve du vote des crédits de paiement au budget primitif 2026, pour conduire l'opération, en commençant par la réalisation d'études préliminaires de tous les scenarios. Une concertation préalable sera organisée, et le projet sera soumis à enquête publique.

L'enveloppe financière prévisionnelle associée à ce programme est aujourd'hui estimée à 87 500 000 € HT , soit 105 000 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe transports sur l'AP050 libellée « transports collectifs », opération 2024 n°10336 libellée « connexion L6-L2 phase 3 - Babinière ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 105 000 000 € TTC pour la connexion de la future ligne de tramway 6 et de la ligne 2,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à solliciter des subventions pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

24 - TRANSITION ECOLOGIQUE - VERTOU - CENTRE TECHNIQUE ET D'EXPLOITATION - AMENAGEMENT DE LA PHASE 1 BIS - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - LANCEMENT DES CONSULTATIONS DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES - APPROBATION

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 8

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération n°2022-83, le Conseil Métropolitain du 29 et 30 juin 2022 a approuvé le programme d'études et l'enveloppe financière prévisionnelle de 11 666 666,66€ HT pour l'extension du centre technique et d'exploitation de la Vertonne dans une phase dite « 1 bis ». Cette extension du CETEX est justifiée par les besoins croissants de remisage et de maintenance en raison de l'acquisition de bus électriques à court terme. L'extension du CETEX sera réalisée sur les terrains viabilisés situés au nord du site de la Vertonne et son objectif de mise en service est fixée au mois de septembre 2027.

Cette enveloppe financière prévisionnelle comprenait également en option, en cas d'opportunité foncière, l'extension temporaire des capacités de remisage du CETEX Marcel Paul à Saint-Herblain et les études pour l'extension temporaire des capacités de remisage du CETEX du Bêle à Nantes.

Dans le cadre de l'accord-cadre n° 2017-33780, portant sur la réalisation d'études et de travaux d'infrastructures, de bâtiments et de services associés lié aux développements et à la sécurisation du réseau de transport collectif structurant, Nantes Métropole a notifié le 7 mars 2023, un marché de mandat pour la réalisation de cette opération.

Concernant les extensions de capacités de remisage des CETEX du Nord de la métropole, il s'agit désormais de réaliser :

- les études portant sur un agrandissement des capacités de remisage du CETEX du Bêle à Nantes afin d'anticiper les besoins futurs et de se mettre en capacité d'acquérir les terrains nécessaire à l'extension du site,

- la mise en œuvre du remisage provisoire près du CETEX de Saint Herblain suite à l'opportunité de location foncière qui s'est présentée avenue des Lions, sur le terrain privé jouxtant le nord du CETEX. Un bail a été conclu en 2024 entre le propriétaire et la SEMITAN.

Concernant le CETEX de la Vertonne, les études de maîtrise d'œuvre engagées en 2024 permettent à ce jour de proposer un projet d'extension d'une capacité de 44 bus électriques supplémentaires, incluant :

- les infrastructures permettant la recharge électrique des bus,
- l'extension de l'atelier de maintenance existant pour disposer des capacités nécessaires à l'entretien et la maintenance de ces véhicules supplémentaires,
- le repositionnement et l'agrandissement des locaux d'exploitation pour les agents de la SEMITAN,
- en tranche optionnelle du programme, l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'extension du bâtiment existant, les portiques de recharges des bus électriques et des ombrières sur le parking des agents de la SEMITAN d'une surface de 2 400 m² afin de répondre aux exigences réglementaires de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER**.**

Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle

A ce stade du projet, les estimations financières prévisionnelles font apparaître une augmentation des besoins financiers afin de permettre la réalisation de l'extension du CETEX de la Vertonne. Ainsi, l'estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée aujourd'hui à un montant global de 17 706 500,98€ HT soit 21 247 801,17€ TTC .

Cette augmentation est justifiée, depuis la validation de l'enveloppe financière prévisionnelle par délibération du conseil métropolitain de juin 2022, par la réalité économique des opérations de construction liées à l'inflation des indices de construction et la prise en compte des éléments suivants :

- l'évolution des normes constructives et exigences techniques dédiées aux installations classées protection de l'environnement (ICPE) justifiant entre autres la réalisation d'un local de quarantaine pour isoler un véhicule ou des batteries potentiellement défectueuses,

- la demande dans le cadre de l'assurance de protections des biens assurés par la SEMITAN justifiant la réalisation de murs coupe-feux dans l'aire de remisage des 44 bus électriques,

- l'obligation réglementaire de panneaux photovoltaïques (loi APER de mars 2023) pour les surfaces de stationnement de véhicules de plus de 1 500m² et la réalisation de supports spécifiques pour l'accueil de ces panneaux sur l'aire de remisage créée,

- les exigences réglementaires en matière de gestion des eaux pluviales sur la parcelle.

Lancement des consultations des marchés de travaux et de fournitures

Afin de tenir l'objectif de livraison de l'extension du CETEX pour septembre 2027, le calendrier prévisionnel

consiste en la réalisation des travaux de mars 2026 à septembre 2027.

Pour la réalisation de l'ensemble de cette opération, il convient donc de lancer au deuxième semestre 2025, sous réserve des conclusions des études de projet de l'extension du CETEX Vertonne et des installations de panneaux photovoltaïques, les consultations pour les marchés de fournitures et de travaux, selon notamment l'allotissement décrit ci-après, pour un montant estimé de travaux et de fournitures de 12 264 600,00 € HT, soit 14 717 520€ TTC.

Lots n°	Intitulé des lots
MTB 1	VRD - Clôtures - Espaces verts
MTB 2	Gros Œuvre - Fondations - Maçonnerie
MTB 3	Charpente métallique
MTB 4	Couverture - Étanchéité - Bardage
MTB 5	Menuiseries extérieures
MTB 6	Serrurerie – Métallerie
MTB 7	Fermetures
MTB 8	Menuiseries intérieures bois - Plâtrerie - Cloisons - Faux-plafonds
MTB 9	Revêtements de sols et murs
MTB 10	Climatisation - Ventilation - Chauffage - Plomberie sanitaire - Air comprimé
MTB 11	Électricité courants forts - courants faibles
MTB 12	Panneaux photovoltaïques
MTB 13	Ponts roulants
MTB 14	Levage - Ponts à fûts
MTB 15	Ascenseur

Conformément aux dispositions des articles L. 2124-1, L. 2124-3, R. 2124-4 et L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), de procédures formalisées avec négociation et le cas échéant de procédures adaptées.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour un montant de 17 706 500,98€ HT soit 21 247 801,17€ TTC,

2. approuve le lancement, par la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole, des procédures adaptées et des procédures avec négociations des marchés de fournitures et de travaux nécessaires aux opérations de réalisation de la phase 1 bis de l'extension du CETEX de la Vertonne,

3. autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les marchés de fournitures et de travaux résultant de ces consultations,

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25 - TRANSITION ECOLOGIQUE - NANTES - RENOVATION DES INFRASTRUCTURES TRAMWAY DES PONTS DE PIRMIL ET AUDIBERT SUR LE TRONC COMMUN LIGNE 2 - LIGNE 3 - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - APPROBATION

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 16

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHEM Sophie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La partie sud de la deuxième ligne de tramway de l'agglomération nantaise a été mise en service en septembre 1992. Depuis 2007 et la mise en service du terminus Gare de Pont Rousseau, les tramways des lignes commerciales 2 et 3 parcourent un tronc commun entre les stations Commerce et Pirmil. En 2025, la ligne 2 Sud aura donc trente-trois années d'exploitation dont dix-huit ans d'exploitation renforcée en tronc commun.

Au cours de ces années d'exploitation, les infrastructures, au droit des ponts sur la Loire, ont subi une forte

sollicitation et se sont détériorées, nécessitant aujourd'hui des travaux de réfection significatifs.

Des travaux de rénovation ponctuelle au niveau des appareils de dilatation ont eu lieu les étés 2014-2015 sur le pont de Pirmil et en 2016-2017 sur le pont Audibert.

Aujourd'hui, l'âge et la fragilité des poses de voies sur ces ouvrages d'art amènent à devoir engager leur rénovation complète pour garantir la sécurité et la régularité de l'exploitation.

Le programme de cette opération de rénovation porte sur les éléments suivants dans et aux abords immédiats de l'emprise des plateformes tramway sur les ponts Audibert et Pirmil, avec :

- la rénovation des rails, des équipements de voie ferrée et du système d'accroche sur les tabliers des ponts,
- le remplacement des appareils de dilation,
- la reprise du profil en long du fait d'anomalies constatées (essentiellement en rive sud du pont Audibert),
- le traitement des espaces publics en lien avec la reprise en long aux amorces des ponts,
- la suppression et/ou le repositionnement des obstacles fixes pour répondre à la réglementation en vigueur,
- la mise en conformité de la Ligne Aérienne de Contact, avec remplacement des supports ou des systèmes de fixation des supports en fonction des diagnostics,
- les mesures conservatoires pour la Mise Au Neutre Traction des équipements inclus dans le périmètre,
- la reprise de l'ensemble des revêtements.

Une attention particulière sera portée aux interfaces avec les ouvrages d'art, notamment concernant l'étanchéité, le drainage, les joints de ponts, qui pourront être intégrés au programme de l'opération le cas échéant.

Selon le calendrier prévisionnel de l'opération, la réalisation de travaux est envisagée à l'été 2028, en cohérence avec la programmation pluriannuelle des coupures estivales des lignes tramway.

Nantes Métropole confiera, dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente, un marché subséquent de mandat à la SEMITAN, conclu selon l'accord cadre N° 2019-27088 dont elle est attributaire, relatif à la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, lié au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole pour réaliser ce programme de travaux.

Il est donc proposé d'approuver ce programme pour la réalisation de l'opération de rénovation de l'infrastructure tramway sur le tronc commun des lignes 2 et 3 sur les ponts Audibert et Pirmil à Nantes et l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 6 371 666,67€ HT soit 7 646 000 TTC, intégrant la maîtrise d'œuvre, les travaux, la rémunération du mandataire et les frais de maîtrise d'ouvrage associés.

Compte tenu de la programmation de cette opération de maintenance à l'été 2028, il est également proposé d'autoriser le mandataire de Nantes Métropole à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, sous forme de procédure négociée, conformément aux articles R2172-1 et suivants du code de la commande publique.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Transports collectifs, sur l'AP n°050 libellée « transports collectifs », opération 2025-10391 libellée « Rénovation L 2/3 Audibert / Pirmil ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération de rénovation des infrastructures tramway sur les ponts de Pirmil et Audibert situés sur le tronc commun ligne 2 – ligne 3 à Nantes, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de 6 371 666,67€ HT soit 7 646 000 TTC,

2. autorise le lancement par la SEMITAN, sous réserve de la conclusion du marché subséquent de mandat avec la SEMITAN pour l'opération de rénovation des infrastructures tramway du Pont de Pirmil et du Pont Audibert sur le tronc commun ligne 2 – ligne 3 à Nantes, d'une procédure négociée pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre et autorise, sous ces mêmes réserves, la signature de ce marché par son directeur général

3. autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à solliciter des subventions auprès des

partenaires habituels,

4. autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

26 - VERTOU - ADAPTATION DU FRANCHISSEMENT DE LA SEVRE NANTAISE AU NIVEAU DU PONT DU CHENE - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS BOULEVARD GUICHET SEREX - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE - MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 12

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Nicolas MARTIN, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux objectifs ambitieux fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (passer de 3 à 12 % de part modale vélo en 2030), la Métropole s'engage dans la poursuite de la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace, irriguant tout le territoire, lisible et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) et le référentiel des aménagements cyclables, adoptés le 12 février 2021 en conseil métropolitain, définissent plus précisément la nouvelle hiérarchisation du réseau vélo et les principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes.

Les nombreux cours d'eau présents sur la métropole nantaise constituent des effets de coupure très importants pour les déplacements doux, car ils sont à l'origine de détours, de dénivelés et d'allongement des temps de parcours pour les franchir. Et les ouvrages de franchissement existants sont pour la plupart dépourvus d'aménagements pour les modes actifs.

C'est en partant de ce constat que Nantes Métropole a souhaité étudier en 2018 l'opportunité et la faisabilité de la création de nouveaux franchissements de la Sèvre exclusivement réservés aux modes actifs, entre le Pont Rousseau à Nantes et le Pont de la Ramée à Vertou, afin d'améliorer la perméabilité piétonne et cycliste des deux rives. La passerelle sur la Sèvre au niveau du Pont du Chêne, dépourvu actuellement d'aménagements pour les cyclistes, avait été priorisée et les récentes études complémentaires ont montré la faisabilité d'un doublement du pont existant.

De plus, en juin 2018, la Région des Pays de la Loire annonçait l'ouverture, à horizon 2027, d'un nouveau lycée public de 900 places, sur la commune de Vertou, pour couvrir les besoins sur le Sud-Est de l'agglomération et d'une partie du vignoble nantais.

Ce futur lycée sera positionné sur le site de Mandon situé au sud du centre-ville, entre le boulevard Guichet Sérex (au Nord) et la Sèvre Nantaise (au Sud). Il constitue par ailleurs le prolongement Est du parc public du Loiry (plan d'eau, base nautique, ancien camping municipal, etc.…). Son ouverture est prévue en septembre 2030.

Ainsi, afin de garantir la réussite de l'aménagement et s'assurer de la compatibilité de ces deux projets, passerelle du Chêne et réaménagement du Boulevard Guichet Serex, une opération spécifique a été ouverte fin 2024.

Le programme de l'opération proposée comprend :

- la création d'une liaison « modes actifs» au droit de la passerelle du pont du Chêne, en amont et aval, dans le prolongement ouest du boulevard Guichet Sérex,
- la requalification urbaine et paysagère du Boulevard Guichet Sérex, par ailleurs inscrit comme voie secondaire au SDIC métropolitain, ainsi que le retraitement du Boulevard Luc Dejoie,
- la desserte et l'accessibilité tous modes des différents équipements desservis par cet axe, notamment et particulièrement le futur lycée, mais aussi le pôle d'équipement sportif Sèvre et Maine,
- la gestion des différents besoins en stationnement en tenant compte des capacités de mutualisation et de foisonnement,
- la gestion des eaux pluviales et la prise en compte du risque d'inondabilité partielle du site liée à la proximité de la Sèvre Nantaise.

Compte tenu de ses caractéristiques, le projet nécessite également l'organisation d'une concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

L'objectif de la concertation est d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet et de recueillir leurs avis afin de l'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à l'issue de la participation du public.

La concertation associe pendant toute la durée de l'élaboration du projet – et ce pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet - les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de la concertation préalable, qui portera sur les objectifs décrits ci-dessus.

Les modalités de la concertation préalable proposées sont les suivantes :

- mise à disposition de supports explicatifs et de registres papier dans la commune concernée et au siège de Nantes Métropole,
- mise à disposition d'un registre dématérialisé,
- organisation de réunions publiques ad hoc.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 12 083 333,33€HT, soit 14 500 000 €TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

Aussi, conformément aux articles R 2161-12 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101, libellée « Mobilités », opération 2025-10372, libellée «Vertou- bd Guichet Serex et passerelle pont du Chêne ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics du boulevard Guichet Serex et de ses ouvrages sur la commune de Vertou,

2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 12 083 333,33€HT, soit 14 500 000€TTC,

3. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre,

4. approuve les objectifs de l'opération et décide des modalités de la concertation réglementaire préalable, consistant à organiser des réunions publiques de présentation, à mettre à disposition des panneaux explicatifs et un registre papier et dématérialisé, au siège de Nantes Métropole et dans la Mairie de la commune concernée,

5. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

27 - FABRIQUE DE NOS VILLES - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ALLIANCE DES TERRITOIRES - EXPERIMENTATION DE LIGNES DE COVOITURAGE A HAUT NIVEAU DE SERVICE - CONVENTION DE PARTENARIAT - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 11

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Pour répondre aux enjeux de la transition écologique et considérant que les trajets les plus longs réalisés en autosolisme sont les plus impactants, les EPCI de notre bassin de mobilité Centre Loire-Atlantique, ont fait du covoiturage un des axes stratégiques de développement de nouveaux services de mobilités. Au nombre de ces services figurent les lignes de covoiturage à haut niveau de service entre EPCI, illustrant ainsi la dynamique d'alliance des territoires portée par la Métropole.

Ces lignes de covoiturage entrent aussi en résonnance avec les objectifs des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) de Nantes Métropole, en cours d'élaboration.

Plusieurs établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) du bassin de mobilité ont mené entre 2022 et 2024, avec pour certains le concours du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, des études de faisabilité et identifié plusieurs corridors disposant de potentiels suffisants pour envisager d'y expérimenter des lignes de covoiturage à haut niveau de service.

Les lignes à haut niveau de service visent à créer un service de transport visible, fréquent et rapide avec les territoires périphériques du bassin de mobilité, afin d'offrir aux personnes non motorisées un service de mobilité pour leurs déplacements quotidiens et de permettre aux conducteurs de valoriser leurs sièges libres, ou d'utiliser le service en tant que passager.

Afin de mener à bien ces projets de lignes, les EPCI, Clisson Sèvre et Maine Agglomération, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, Pays de Blain Communauté et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, ont souhaité établir un partenariat, coordonné par Nantes Métropole, pour mettre en place et expérimenter deux lignes de covoiturage à haut niveau de service, l'une au nord-ouest et l'autre au sud de la Loire.

Au nord-ouest, une ligne en Y de 33 km et 35 km reliera Saint-Herblain (Duguay-Trouin et François Mitterrand) à Savenay sur une branche, et sur l'autre à Blain avec 2 arrêts intermédiaires, au Temple-de-Bretagne et à Fay-de-Bretagne. Au sud, une ligne de 20 km reliera Nantes (Bourdonnières) à Remouillé, avec 3 arrêts intermédiaires, à Château-Thébaud et Aigrefeuille-sur-Maine.

Il est convenu qu'après une phase de quatre mois de mise en place des arrêts, l'expérimentation se déroulera sur une période de trois années, plus une année supplémentaire qui laissera le temps de décider de la poursuite ou non du dispositif et, le cas échéant, de passer les marchés correspondants pour maintenir la continuité de service. Le coût du projet, éligible au Fonds vert sur 3 années, est estimé à un total de 2,5 M€ HT sur toute sa durée. Il est convenu entre les partenaires que les coûts d'installation et de maintenance des arrêts seraient à la charge des EPCI concernés et que les autres coûts de fonctionnement seraient partagés, Nantes Métropole en prenant 50% à sa charge sur chacune des deux lignes.

Pour inciter les conducteurs à constituer l'offre et à transporter des passagers, des incitatifs pourront leur être versés. Les passagers, après une période de gratuité, auront à participer au coût du service. Les montants de ces incitations et la tarification passager feront l'objet d'une prochaine délibération au Conseil

métropolitain, après attribution du marché.

Deux conventions sont établies avec Clisson Sèvre et Maine Agglomération, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, Pays de Blain Communauté et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire : une convention de partenariat définissant les engagements de chacun au cours de l'expérimentation et une convention de groupement de commandes, coordonnée par Nantes Métropole, pour l'achat des prestations nécessaires à la mise en place, à la promotion, à l'exploitation du service et au suivi de son fonctionnement.

Le groupement de commandes permettra le lancement d'un appel d'offre ouvert qui donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents. Il est précisé que chaque ligne de covoiturage fera l'objet d'un marché subséquent où chaque membre commandera sa quote-part de prestations. Sa durée est de 40 mois, renouvelable une fois 12 mois.

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximal sur la durée du marché de 2 500 000 € HT, soit 3 000 000 € TTC. Il est précisé que la participation de Nantes Métropole est limitée à 1 250 000 € HT, soit 1 500 000 € TTC.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2025, en investissement sur l'AP101 libellée « Mobilités », opération n° 3998 libellée « Réalisation d'aires de Covoiturage » et en fonctionnement chapitre 011, opération 50021 libellé « Actions de covoiturage ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention de partenariat, ci-annexée, définissant les engagements de chacun des membres pendant l'expérimentation de lignes de covoiturage à haut niveau de service, à conclure avec Clisson Sèvre et Maine Agglomération, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, Pays de Blain Communauté et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire,

2. autorise Madame la Présidente à demander toute subvention, notamment à solliciter l'attribution d'une aide au titre du Fonds vert,

3. par dérogation aux délégations accordées par le Conseil métropolitain à la Présidente, approuve la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de cette expérimentation, dont Nantes Métropole sera le coordonnateur, et approuve la convention de groupement de commandes correspondante, ci-annexée,

4. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour mettre en place et expérimenter des lignes de covoiturage à haut niveau de service,

5. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

28 - TRANSITION ECOLOGIQUE - AMENAGEMENT D'AXES MAGISTRAUX CYCLABLES - AJUSTEMENT D'ENVELOPPES ET DE PROGRAMMES

Présents : 72

M. AFFILE Bertrand, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 12

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Nicolas MARTIN, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

<u>Transition écologique - Saint-Herblain Indre Couëron - Aménagement d'un axe magistral cyclable – Ajustement de l'enveloppe financière</u>

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable D Nantes - Couëron, en passant par Saint-Herblain et Indre, sur un itinéraire de 7,5 km, pour un montant de 7 204 166,67 € HT soit 8 645 000,00 € TTC.

Par délibération du 6 octobre 2023 le conseil a autorisé le lancement de la consultation de travaux. Les travaux ont débuté le 12 juin 2024.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, les marquages de voirie ont été effacés par rabotage et/ou hydrodécapage, ce qui a désagrégé ponctuellement les enrobés de la VM 107, sur un linéaire assez important. Ainsi, pour obtenir une voirie offrant un niveau de surface de qualité et compatible avec le trafic existant, il est nécessaire de reprendre les tapis de voirie. En conséquence, il convient d'ajuster le montant de l'enveloppe financière pour le porter à 7 739 166,67 €HT soit 9 287 000 € TTC.

Cette augmentation est financée sans augmentation du budget global alloué aux axes cyclables.

Les crédits correspondants sont prévus sur :

- l'AP101 libellée Mobilités opération 2021 n° 3267 libellée Axes structurants et magistraux vélos,

- l'AP50 libellée Transports collectifs opération 2021 n° 10146 libellée Voirie bus et chronobus – aménagements.

Transition écologique - Aménagement d'un axe magistral cyclable entre la Gare et Bottière Chénaie – Ajustement de l'enveloppe financière

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement d'un axe cyclable magistral reliant la Gare nord à Nantes à Bottière Chénaie, pour un montant de 8 333 333 € HT, soit 10 000 000 € TTC.

Par délibération du 15 décembre 2023, en raison de l'évolution des coûts des matériaux et des aléas techniques identifiés lors des études (reprises de structure de chaussée, …), le Conseil métropolitain a revalorisé l'enveloppe financière à hauteur de 9 500 000 € HT soit 11 400 000 € TTC et a autorisé le lancement de la consultation de travaux. Les travaux ont débuté le 16 septembre 2024.

Lors des études, une évaluation de l'état de l'ovoïde (réseau d'assainissement de forme ovoïde collectant les eaux usées et les eaux pluviales) présent sur une partie du linéaire a été demandée. Cette évaluation nécessitait le passage de scaphandrier, donc d'un niveau d'eau dans l'ovoïde au plus bas. Or, la pluviométrie importante et continue depuis l'automne 2023 n'a pas permis ce passage, qui a été repoussé jusqu'à l'été 2024. Les résultats ont été livrés en septembre, au commencement des travaux. Ils ont révélé que l'ovoïde était dans un état non compatible avec la circulation d'engins de chantier sur le boulevard Dalby et le tronçon de la route de Sainte Luce situé entre le boulevard Dalby et la rue de la Haute Mitrie, durant les phases de décaissement de la route. Cette nouvelle contrainte, particulièrement importante, a nécessité de modifier la méthodologie des travaux et a entraîné un surcoût de 510 000 € HT soit 612 000 € TTC. En conséquence, il convient d'ajuster le montant de l'enveloppe financière de l'opération pour le porter à 10 010 000 € HT soit 12 012 000 € TTC.

Cette augmentation est financée sans augmentation du budget global alloué aux axes cyclables.

Les crédits correspondants sont prévus sur :

- l'AP 101 libellée Mobilités, opération 2021 n°3267 libellée Axes structurants et magistraux vélos,

- l'AP 50 libellée Transports collectifs opération 2021 n°10146 libellée Voirie bus et chronobus - aménagements.

Transition écologique - Nantes - Sautron - Aménagement d'un axe magistral cyclable – Modification du programme et de l'enveloppe financière

Par délibération du 15 décembre 2023, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'aménagement de l'axe magistral cyclable Nantes – Sautron sur lequel trois secteurs d'étude ont été définis :

- le secteur 1 : rue Charles Monselet, rue de Carcouet/George Sand à Nantes,
- le secteur 2 : route de Vannes, rue de la Botte d'Asperge et/ou rue Morlière à Saint Herblain et Orvault,
- le secteur 3 : rue Léon Gaumont, rue de la Pentecôte, et le giratoire Moulin Brulé à Orvault et Sautron.

Par délibération du 12 décembre 2024, le conseil métropolitain a autorisé le lancement de la consultation de travaux pour le secteur 3 : rue Léon Gaumont, rue de la Pentecôte, et le giratoire Moulin Brulé à Orvault et Sautron.

Suite à la réalisation des études sur l'axe magistral de Nantes à Sautron, il s'est avéré que la seule pérennisation de l'urbanisme tactique initialement réalisé en simple marquage temporaire sur la rue Léon Gaumont et la route de Vannes et initialement prévue au stade de la programmation, n'était plus suffisante pour répondre aux objectifs de sécurisation des cyclistes sur cet axe.

Par ailleurs, les diagnostics de la voirie circulée par les automobiles sur ces deux secteurs ont montré de nombreuses déformations nécessitant une reprise de voirie à court terme.

Il est donc proposé de réaliser les opérations de requalification de la voirie en même temps que les travaux de création d'aménagements cyclables.

Ainsi sur le secteur 3 et spécifiquement sur la rue Léon Gaumont, une reprise complète de la structure de chaussée en secteur de zone d'activités sur une longueur de près de 650 mètres est programmée concomitamment à la réalisation d'un chaussidou pour les vélos, complété par l'installation d'écluses. Les travaux sont prévus pour débuter en fin d'année 2025.

Concernant le secteur 2, les études ont conclu à la nécessité de sécuriser les cheminements piétons et cyclistes sur les deux tronçons initialement proposés au choix. Les zones d'intervention concernent donc la route de Vannes depuis l'avenue de la Ferrière jusqu'au giratoire de la Morlière sur une longueur d'environ 1km, ainsi que la rue de la Botte d'Asperge pour rejoindre l'axe magistral passant par l'avenue de la Paquelais. Ces deux sections sont inscrites au Schéma Directeur des Itinéraires cyclables.

De plus, sur l'ensemble de la section de la route de Vannes, les travaux nécessaires de requalification de la voirie intègrent le désamiantage de la chaussée sur les sections concernées connues à ce stade et la reprise complète de la route circulée par les automobiles, concomitamment à la création de trottoirs et de pistes cyclables sécurisées, ainsi que l'insertion d'espaces végétalisés permettant l'infiltration des eaux pluviales.

En conséquence, il est nécessaire de revaloriser l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, initialement de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC, pour la porter à 6 483 333€ HT soit 7 780 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP101 libellée Mobilités opération 2021-3267 libellée Axes structurants et magistraux vélos ainsi que sur l'AP 105 libellée Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité opération 2021-10006 libellée Voirie - Entretien Rénovation Sécurité

Nantes – Requalification des rues Vesprès, Loiret et Albert Londres – Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle

Par délibérations des 1er juillet 2022 et 21 mars 2025, le Bureau Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification des rues Vesprées, Loiret et Albert Londres à Nantes, pour un montant de 1 834 166,67 € HT soit 2 201 000 € TTC.

Les rues Vesprées et Loiret ont vocation à desservir la ZAC Doulon-Gohards en cours d'urbanisation : la rue Vesprées sera ainsi en travaux en 2026 ; sa requalification s'accompagnera notamment de sa mise en sens unique pour intégrer le prolongement de l'axe magistral vélo nord avec la création d'une piste bi-directionnelle.

En effet, conformément aux objectifs fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), de passer de 3 à 12 % de part modale vélo à horizon 2030, la Métropole poursuit la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace, irriguant tout le territoire, lisible et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) et le référentiel des aménagements cyclables, adoptés le 12 février 2021 en Conseil métropolitain, définissent plus précisément la nouvelle hiérarchisation du réseau vélo et les principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes.

L'axe magistral situé le long du périphérique Nord a ainsi été retenu avec l'objectif principal de le prolonger sur la rue Albert Londres, entre la rue du Petit Châtelier et la route de Sainte Luce, pour proposer un itinéraire continu et sécurisé, y compris la traversée de la route de Sainte Luce afin de se connecter aux aménagements cyclables à venir rue Vesprées. Ce sera également l'occasion de sécuriser et rendre plus confortables les cheminements piétons adjacents sur la rue Albert Londres.

Ainsi, les études d'avant-projet menées sur la rue Albert Londres et sur le carrefour Vesprés / Londres / route de Sainte Luce ont permis de valider les principes d'aménagement (pistes bi-directionnelles) afin d'assurer la continuité et la traversée sécurisée de l'axe vélo magistral nord et d'arrêter un coût travaux d'environ 1 200 000 € HT.

Afin de mener à bien ce projet de sécurisation de l'axe magistral vélo, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la porter à 3 125 833,33 € HT, soit 3 751 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen», opération 2021-10041, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Nantes-EL » et sur l'AP 101, libellée « Mobilités » opération 2021-3267, libellé « axes structurants et magistraux vélos » ; Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 1 821 000 € et sur l'enveloppe non territorialisée pour 1 930 000 €.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable Saint Herblain Indre Couëron,

2. approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable reliant la Gare nord à Nantes à Bottière Chénaie, pour la porter à 10 010 000 € HT soit 12 12 000 € TTC,

3. approuve la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable Nantes – Sautron, pour la porter à 6 483 333€ HT soit 7 780 000 € TTC,

4. approuve la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification des rues Vesprès, Loiret, Albert Londres et du carrefour Vesprées / Londres / route de Sainte Luce à Nantes pour la porter à 3 125 833,33 € HT soit 3 751 000 € TTC,

5. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer les marchés, à solliciter toute subvention en lien avec les projets et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

29 - TRANSITION ECOLOGIQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET L'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR CENTRE LOIRE - AVENANT N° 9 AU CONTRAT DE DSP - APPROBATION

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 10

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Energie Territorial. Elle s'est fixée l'objectif volontariste de réduire de 50 % les émissions de CO2 par habitant d'ici 2030 et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables et récupérables d'ici 2050. Un des leviers importants pour atteindre ces objectifs est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé. L'objectif est de garantir au territoire une plus grande indépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de poursuivre la réduction significative des émissions de CO2, tout en maîtrisant les émissions des autres polluants atmosphériques.

Dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques voire à les réduire via le développement des réseaux grâce à un tarif compétitif et stable dans le temps.

Dans ce cadre, Nantes Métropole a confié la gestion du réseau de chaleur Centre Loire à la société ERENA, filiale du groupe ENGIE Solutions, par convention de délégation de service public conclue le 19 mars 2012, laquelle prévoit notamment une extension du réseau de 63 kilomètres et la construction de 2 chaufferies bois et gaz, l'une sur le site existant de Malakoff à Nantes, l'autre au sud de la Loire sur le territoire de Rezé et de Bouguenais.

Cette convention de délégation de service public a fait l'objet de 8 avenants pour ajuster les modalités techniques et financières de la DSP. L'avenant n°8 à la convention, conclu le 26 décembre 2023, a notamment permis d'adapter les dispositions techniques et économiques de la convention en prévision de l'extension du CTVD (Centre de traitement et de valorisation des déchets) permettant de fournir à terme 48 MW de puissance de chaleur récupérable pour le réseau Centre Loire d'une part, et de poursuivre le développement du réseau d'autre part. Ces travaux permettent d'augmenter la mixité ENR&R, et donc de stabiliser les tarifs à l'abonné de la façon suivante :

- augmenter à partir de 2029 la mixité ENR&R de facturation sur le tarif R1 (part consommation) à 87 % au lieu de 84 % actuellement, permettant aux abonnés de bénéficier d'une baisse de ce tarif sur la facture ;

- maintenir stable la somme des tarifs R24 (investissements) et R25 (subventions ADEME) avec l'ajout d'une indexation pour la partie R24N (nouveaux investissements de l'avenant n°8) du tarif correspondant aux nouveaux investissements.

Or dans le cadre de cet avenant, il était prévu l'obtention d'une subvention du fonds chaleur d'un montant de 15,7 M€. Suite à la modification des règles d'attribution du fonds chaleur, le montant notifié par l'ADEME en date du 25/04/2025 s'élève à 3,6 M€, faisant naître un écart de financement significatif pour le projet de 12,1 M€. Le mécanisme contractuel décrit dans l'avenant n°8 prévoyait un ajustement du tarif aux abonnés via le terme R25 selon le montant de subvention notifié ; le montant de 3,6 M€ aurait engendré une hausse de +12 % sur le tarif de l'abonnement R2 à la notification de l'ADEME et une hausse de +6 % sur le coût moyen de la chaleur en 2025.

Les travaux objets de l'avenant n°8 sont pourtant nécessaires pour répondre à la fois à la demande croissante de raccordements au réseau de chaleur, ainsi qu'aux objectifs de décarbonation et de verdissement des réseaux de chaleur. L'augmentation de la mixité ENR&R qui en découle doit avoir pour effet de stabiliser les tarifs à l'abonné et ainsi répondre aux enjeux sociétaux actuels, en phase avec les objectifs de la politique publique Climat Air Energie Territorial poursuivis par Nantes Métropole.

Ainsi, afin de maintenir le projet tel qu'il a été convenu dans l'avenant n°8, Nantes Métropole et ERENA doivent conclure un avenant n°9, ci-annexé, pour compenser la baisse de la subvention du fonds chaleur, tout en limitant l'impact tarifaire pour les abonnés. Pour cela, il convient d'adapter les conditions économiques et financières du projet de l'avenant 8 de la façon suivante :

- en augmentant la mixité ENR&R de facturation sur le tarif R1 (part consommation) à 86 % au lieu de 87 % prévu initialement, contre 84 % actuellement, à partir de 2029 (date prévisionnelle)

- en augmentant de 0,20 €HT/kW le terme R25 (subventions ADEME) à partir de 2029 (date prévisionnelle)

- en adaptant le niveau de la Redevance Utilisation des Ouvrages entre 2025 et 2029, à hauteur de 10 % en 2025 puis à 50 % jusqu'en 2029, soit une baisse de 1,34 M€ de redevance sur 5 ans (montant attendu sur 5 ans de 987 k€ au lieu de 2,33 M€)

- en adaptant la clause de la redevance d'intéressement entre 2026 et 2030

- en modifiant l'indemnité de fin de contrat (IFC), par l'allongement de la durée d'amortissement des nouveaux investissements sur 25 ans au lieu de 20 ans ; le nouveau montant total prévisionnel de l'IFC est ainsi de 14 254 300 € HT (incluant 682 000 € HT déjà actés pour le raccordement des ZAC Mellinet et ZAC Pirmil les Isles secteur Basse Ile). Cette valeur sera déterminée en fonction du montant définitif des investissements, de leur date de réalisation, ainsi que des subventions perçues, et ce dans la limite de 10 % du montant prévisionnel de l'IFC ; elle sera versée à ERENA par le délégant ou le futur délégataire à la fin de la délégation de service public

- en prolongeant la durée de la convention de DSP d'un an afin d'amortir les investissements supplémentaires et éviter une hausse conséquente de la tarification supportée par les abonnés.

En outre, l'avenant n°9 a pour objet de procéder à plusieurs modifications mineures de la convention :

- ajuster le programme de travaux de développement de l'avenant n°8 pour intégrer l'extension sur la rue Anatole de Monzie ;

- ajuster le programme de travaux de dévoiement de réseaux existants et de la pose de nouvelles canalisations dans le cadre du projet DNLT ;

- compléter le bordereau des prix des frais de raccordement, avec l'ajout d'un surcoût en cas de terres polluées pour les abonnés situés sur la ZAC Pirmil les Isles secteur Basse Ile et l'ajout d'un prix forfaire pour les puissances souscrites entre 75 et 99 kW ;

- ajuster le dispositif DELTA + (qui vise à abaisser les températures retour) ;

- intégrer la nouvelle convention de fourniture de chaleur du CTVD Prairie de Mauves en remplacement de la convention actuelle qui échoit le 31 mars 2025 ;

- Intégrer aux clauses de réexamen une clause de révision des conditions économiques en cas d'évolution de la fiscalité des CTVD ;

- annexer la convention d'interconnexion avec le réseau de chaleur de l'AFUL Rezé Château, dans l'hypothèse où l'AFUL confirme sa demande d'interconnexion, permettant à terme de fournir de la chaleur excédentaire du CTVD de la Prairie de Mauves au réseau de l'AFUL via le réseau Centre Loire, et d'augmenter ainsi la part d'énergies renouvelables et récupérables du réseau Rezé Château.

Le règlement de service est également mis à jour.

Il est précisé que l'avenant n°9, qui porte sur des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues, sera conclu dans le respect des articles L.3135-1, R.3135-3, R.3135-4 et R3135-5 du Code de la Commande Publique.

La commission de délégation de service public, qui s'est réunie en application de l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°9, ci-annexé, à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de chaleur Centre Loire et son extension, à conclure entre Nantes Métropole et la société ERENA,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Adoptée à l'unanimité

30 - TRANSITION ECOLOGIQUE - CREATION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR NANTES-CARQUEFOU - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme DELABY Françoise (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme VIALARD Louise), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 10

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique via sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Énergie Territorial. Elle s'est fixée des objectifs volontaristes de réduire de 50 % d'ici 2030 le niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant, dans la perspective de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Par ailleurs, dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques voire à leur réduction via le développement de réseaux à tarif compétitif et maitrisé dans le temps.

Un des leviers importants pour atteindre ce double objectif est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé. Il s'agit, depuis plusieurs années, d'un des axes majeurs du Plan Climat territorial de Nantes Métropole et de sa politique publique de l'énergie. Il est conforté par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte adoptée le 22 juillet 2015 dont l'un des objectifs forts à l'horizon 2030 est de multiplier par 5 la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur. Ainsi, sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent environ 40 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement...).

Nantes Métropole a ainsi réalisé un schéma directeur réseaux de chaleur, approuvé en conseil métropolitain par délibération du 14 décembre 2023, envisageant notamment la création du réseau de chaleur Beaujoire - Sud Carquefou, au Nord-Est de Nantes.

Une étude de faisabilité, réalisée au 1er semestre 2024, a validé l'intérêt technique, environnemental et économique de la création du réseau de chaleur Beaujoire - Sud Carquefou, nommé depuis Nantes-Carquefou.

Nantes Métropole souhaite à présent engager une nouvelle procédure de délégation de service public, pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur Nantes Carquefou.

Dans ce cadre, aux termes de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante de Nantes Métropole doit se prononcer sur le principe d'une concession de service public *« au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le Délégataire ».*

Ainsi, une analyse comparative des différents modes envisageables a été menée. Elle a permis d'identifier les avantages respectifs des différentes solutions à la fois sur les plans juridique, organisationnel, technique et financier.

Le rapport joint en annexe présente les arguments en faveur de la gestion du futur contrat en délégation de service public. Ce mode de gestion permet de répondre aux modalités d'investissements nécessaires au développement du réseau, aux exigences de fonctionnement d'un équipement de ce type, et d'assurer le contrôle par la Métropole de la qualité du service rendu, tout en permettant la mise en œuvre flexible d'investissements nouveaux en fonction de potentiels de développement non identifiés aujourd'hui sur la durée du contrat.

A l'issue de cette analyse, il est en conséquence proposé de retenir le principe d'une gestion déléguée du service public pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur Nantes Carquefou, au sens des articles L. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique et L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Ce contrat aurait pour objet de confier à un délégataire la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de Nantes Carquefou, en ce compris :

Concernant les installations :

- Le projet vise à la création d'un réseau de chaleur, d'une longueur approximative de 20 km. Ce

réseau desservirait environ 100 points de livraison. Il vise à alimenter en chauffage et en eau chaude des logements sociaux et privés, des équipements publics (notamment bâtiments d'enseignement etc), et les nombreux programmes immobiliers neufs afin d'accompagner le développement urbain du secteur ;

- Les besoins en chaleur sont estimés à un peu moins de 50 GWh/an à terme.

Vis-à-vis du plan de desserte :

- Le plan de desserte vise a minima, à créer un réseau qui soit en mesure d'alimenter les bâtiments se trouvant sur un axe rejoignant le quartier Halvêque-Beaujoire de Nantes au sud jusqu'au quartier Moulin Boisseau à Carquefou au Nord. Ce plan de desserte est un minimum qui pourrait être étendu.

En termes de production d'énergie : le réseau de chaleur sera alimenté majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération décarbonées. Dans le cadre de la démarche EnR'Choix de l'ADEME, il est envisagé que ces énergies renouvelables et de récupération soient :

- de la chaleur fatale du Centre de Traitement et de Valorisation des déchets de Prairie de Mauves, via une interconnexion avec le réseau Centre Loire ;

- de la biomasse via une chaufferie à construire.

Compte tenu de l'ampleur des investissements et des développements envisagés dans le périmètre mis à disposition, la durée prévisionnelle de la future convention de délégation de service public sera de 25 ans.

Dans ce contexte, les modes de gestion dont la délégation de service public ont été soumis, pour avis préalable, en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a rendu un avis favorable au principe de la délégation de service public le 19 juin 2025, ainsi que, en application de l'article L. 253-5 du code de la fonction publique, au Comité social territorial qui a rendu un avis défavorable le 5 juin 2025.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur Nantes Carquefou, pour une durée de 25 ans, conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe ;

2. autorise Madame la Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la procédure prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du CGCT, et des articles L. 3111-1 et suivants et L. 3126-1 à 3 et R. 3126-1 à 14 du Code de la commande publique ;

3. autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes pièces inhérentes à la passation du contrat.

Adoptée à l'unanimité

31 - ENGAGEMENT LOIRE - NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS GLORIETTE PETITE HOLLANDE - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - SAISINE DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe

Monsieur Thomas QUÉRO, Membre du bureau

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le programme relatif au projet d’aménagement des espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes et fixé l’enveloppe financière prévisionnelle de l’opération à 65 000 000 € HT soit 78 000 000 € TTC. Ce programme a été modifié par délibération du Conseil en date du 23 juin 2023, sans évolution de l’enveloppe financière prévisionnelle.

Par délibération du 8 février 2024, le Conseil a arrêté et approuvé le bilan de la concertation préalable pour le projet d’aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande à Nantes.

Gloriette Petite-Hollande est la pièce opérationnelle maîtresse du projet urbain Loire au cœur développé par l’agence TER lors du dialogue compétitif de 2017, reliant la gare à la Loire depuis le Bas Chantenay jusqu’au canal Saint- Félix.

Les enjeux de transition écologique et d’adaptation au changement climatique ont amené à requestionner certains points du programme : viabilité de la grande esplanade, proximité de la voie par rapport aux habitations et gênes acoustiques associées, pérennité des micocouliers de la rive Nord suite aux travaux de voirie à proximité, adaptation pendant les périodes de canicule.

Le programme de l'opération a donc été enrichi pour faire du projet Gloriette Petite Hollande un véritable accélérateur de la transition écologique.

Les travaux prévus comprennent :

- une augmentation des surfaces de pleine terre (4 hectares),
- une densification des strates végétales et la restauration d'un sol vivant pour créer des îlots de fraîcheur avec la plantation de plus de 650 arbres, permettant une température ressentie de moins 8 degrés en moyenne en période estivale,
- la gestion intégrée des eaux pluviales avec des pluies directement infiltrées dans les espaces verts,
- la création de cheminements piétons et pistes cyclables ombragés et accessibles pour favoriser les modes actifs,
- la préservation du patrimoine bâti et des perspectives,
- une voirie éloignée des façades afin d'améliorer le confort acoustique pour les habitants,
- un balcon en Loire respectueux de la végétation de bord de fleuve et de son intégration à proximité du Mémorial de l'abolition de l'esclavage.
- un marché Petite Hollande de grande ampleur positionné le long des arbres qui bordent le tramway et sur une esplanade complémentaire, profitant de l'ombre des arbres.

Le maître d'œuvre de l'opération, l'Agence TER, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprendra l'allotissement suivant :

- lot n°1 - Démolitions - Terrassements - Assainissement - Voirie - Revêtements qualitatifs - Tranchées - Fourreaux - Mobilier - Signalisation - Divers
- lot n°2 - Tranchées - Eau Potable - Incendie - Electricité - Eclairage – Communication - Electronique - Régulation de trafic
- lot n°3 - Espaces verts - Substrats - Biodynamisation - Mobiliers - Brumisation
- lot n°4 - Pavillons
- lot n°5 - Jeux
- lot n°6 - Balcon sur Loire.

Le montant des travaux est estimé à 43 000 000€ HT soit 51 600 000 € TTC.

Compte tenu des modifications du projet, l'enveloppe financière prévisionnelle est ajustée à 56 666 666,67€ HT soit 68 000 000€ TTC, soit une diminution de l'enveloppe financière de 10 000 000 €TTC provenant principalement de :

- l'augmentation des surfaces d'espaces verts (4ha d'espaces verts, soit 1 ha de plus que dans le projet initial sur 8ha d'aménagement) avec en parallèle, la diminution des surfaces pavées,

- la réduction de la taille du balcon sur Loire en structure métallique et platelage bois par rapport à la cale en béton d'origine,

- la modification du tracé de la voie qui initialement passait en ouvrage au-dessus de la trémie SNCF,

- la réduction du périmètre initial qui allait jusqu'au pont Anne de Bretagne et qui s'arrête maintenant à la maison de la Mer, ce périmètre étant traité dans le projet Quai de la Fosse.

Conformément à l'article R 2161-2 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021-37162019, libellée « Nantes- Place de la Petite Hollande – Aménagement des espaces publics ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

En outre, l'ensemble de ces travaux conséquents, qui débuteront en septembre 2026, réalisés pendant une durée importante, sont susceptibles d'impacter l'activité des professionnels riverains et d'engendrer des préjudices commerciaux. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux les professionnels durant ces phases de travaux, il est proposé de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable à l'intention des professionnels riverains, telle que définie par délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2023.

Cette procédure a pour objectif de faciliter l'instruction des éventuelles demandes d'indemnisation à venir et doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, il est proposé que la commission de règlement amiable mise en place par la délibération du 14 décembre 2023 soit saisie, afin d'instruire les demandes d'indemnisation qui seront déposées par les professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe, en raison des travaux précités.

La commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le tribunal administratif, et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole décidera de l'attribution d'une indemnisation aux professionnels concernés.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement Gloriette Petite Hollande pour la porter à 56 666 666,67€ € HT soit 68 000 000 € TTC,

2. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes,

3. décide de saisir la commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe, en raison des travaux d'aménagement d'espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes,

4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer les marchés, à solliciter toute subvention en lien avec le projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

71 voix pour

22 abstentions

32 - NANTES - PROJET LOIRE AU CŒUR - NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS QUAI DE LA FOSSE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme VITOUX Marie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe

Monsieur Thomas QUÉRO, Membre du bureau

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 4 octobre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le programme relatif au projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse à Nantes et a décidé des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Pour rappel, le projet s'inscrit dans le projet urbain Loire au Coeur développé par l'agence TER à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif en 2017 reliant la gare à la Loire. Il répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat « Nantes, la Loire et Nous », incluant une mise en scène amplifiée de la nature en ville et du fleuve. Le programme de l'opération consiste à requalifier le quai de la Fosse depuis le quai Ernest Renaud jusqu'à la Maison de la Mer. Il accompagne les aménagements urbains en cours de transformation du pont Anne de Bretagne et des nouvelles lignes de tramway 6 et 7.

La concertation préalable s'est déroulée du 7 au 31 mars 2025 sous la forme d'une exposition en ligne et au siège de Nantes Métropole.

Parmi les 625 visiteurs ayant consulté le site de la concertation en ligne, 159 ont téléchargé au moins un document de présentation du projet et 3 ont apporté leur contribution sur le registre.

L'analyse de cette concertation a mis en évidence plusieurs thématiques qui viennent conforter et enrichir le projet :

- Nature en ville : prévoir des espaces verts en accompagnement des aménagements urbains et valoriser la confluence de la Chézine vers la Loire

  → Le projet s'articulera autour d'une grande promenade paysagère plantée. La confluence de la Chézine vers la Loire est une des séquences importantes du projet. L'objectif est de 'retrouver la Chézine' par des interventions évocatrices et sensorielles : le nouvel aménagement soulignera cet évènement par un paysage rappelant les jardins humides, ainsi que par un traitement particulier du sol et de la lumière.

- Jeux pour enfants : prévoir des jeux pour enfants avec des espaces verts à proximité.

  → Le projet intégrera différents jeux pour enfants en relation directe avec une promenade plantée. Ce paysage largement arboré protégera les usagers du soleil du sud et de sa chaleur et proposera des espaces intergénérationnels. Des toilettes publiques, des fontaines à boire, des mobiliers de repos adaptés et variés favoriseront l'inclusivité de l'espace public à destination de toutes et tous.

- Éclairage : adapter l'éclairage public aux besoins des piétons et cyclistes

  → Les éclairages publics seront étudiés selon les usages. Les cheminements piétons seront éclairés différemment, qu'ils soient dans l'épaisseur paysagère ou le long du quai pour assurer la

sécurité de toutes et tous. Les voiries (cycles, tram, voitures) recevront un éclairage adapté à leurs besoins.

- Place des piétons : améliorer l'accessibilité pour les piétons, y compris pour les personnes à mobilité réduites et éviter les conflits piétons/cycles

  → Les espaces piétons devront être rendus accessibles, par leurs niveaux et leur traitement de sol. Le confort d'usage sera assuré par les matériaux et la topographie (planéité optimisée sur les cheminements, rampes douces, sol confortable). Pour la place du commandant L'Herminier, les accès en pourtour seront entièrement revus et maximisés, pour que les abords de cette place n'apparaissent plus comme une frontière dans l'espace public.

- Itinéraires cyclables : créer des pistes cyclables bien identifiées et confortables / faciliter les accès depuis et vers la piste bidirectionnelle tout au long de l'itinéraire

  → La piste cyclable, en plus d'être nettement séparée des autres cheminements, sera identifiable grâce à son traitement de sol particulier (enrobé de teinte spécifique à la piste). Les accès à la piste bi-directionnelle sont étudiés pour répondre aux plus d'itinéraires possibles. Il sera donc possible de la rejoindre facilement depuis les rues Brunelière, Meuris, Guinaudeau, et le boulevard Salvador Allende, par des itinéraires et chemin d'accès très clairs.

Le dialogue citoyen engagé en 2017 autour du projet Loire au Cœur s'est poursuivi sur le secteur avec des ateliers de concertation citoyenne qui se sont déroulés en mars et avril 2025 sur le secteur de la place du Commandant L'Herminier en complément de la concertation réglementaire.

Une première rencontre a eu lieu le 20 mars pour lancer les réflexions sur l'aménagement de la place. A cette occasion, les riverains et usagers de la place ont été questionnés sur leur perception et leurs souhaits d'évolution. A l'issue d'une balade commentée sur le site, un temps en salle a permis de présenter les premières pistes d'aménagement envisagées par l'agence TER et de recueillir de premières réflexions sur ces propositions. Une seconde rencontre qui a eu lieu le 1er avril a eu pour objectif d'enrichir collectivement les aspects techniques du futur aménagement, en s'appuyant sur les contributions issues de la balade, du questionnaire en ligne, ainsi que sur un travail approfondi sur table pour plusieurs thématiques : végétation et confort thermique / lumière et matériaux / usages et mobiliers associés/cheminements piétons et accessibilité. Ces ateliers se sont également adossés à un questionnaire en ligne portant sur le réaménagement de la place du Commandant Jean L'Herminier et diffusé auprès des habitants du quartier. Il a permis de recueillir un total de 84 réponses durant un mois, entre le 12 mars et le 13 avril 2025. Un atelier de restitution du projet sur la place du Commandant L'Herminier sera organisé avec les participants aux deux premiers ateliers.

Il vous est proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions.

Le Conseil délibère, et,

1. arrête et approuve le bilan de la concertation préalable pour le projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse à Nantes,

2. autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

85 voix pour

8 abstentions

33 - DOCTRINE METROPOLITAINE DE L'IA ET CHARTE METROPOLITAINE DE LA DONNEE ET DE L'IA

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine)

Absents : 4

M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe

Monsieur Franckie TRICHET, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole mène une politique en faveur d’un numérique responsable, c’est-à-dire social, écologique, et éthique. Suite à la publication en 2024 de la doctrine en matière d’intelligence artificielle de Nantes Métropole (la boussole de l’IA), la Charte de la donnée intègre ce cadre d’exigences pour le recours à l’IA et devient la « Charte métropolitaine de la donnée et de l’IA ».

En matière d’éthique de la donnée, Nantes Métropole a adopté dès 2019 un cadre stratégique sur l’usage des données afin de prendre en compte l’ensemble des enjeux éthiques, juridiques, et économiques. Cette première Charte de la donnée adoptée en France posait des engagements pour protéger ses citoyens et encadrer les usages de la donnée sur son territoire. Poser un cadre d’exigences sur les usages de la donnée était alors un choix engagé, en cohérence avec l’ambition affirmée de soutenir un numérique responsable. La mise en œuvre de ces engagements fait depuis l’objet d’une évaluation régulière avec trois bilans publiés depuis 2020. La Charte de la donnée est aujourd’hui mise à jour en intégrant le cadre d’exigences pour le recours à l’IA adopté par Nantes Métropole en 2024.

Encadrer et raisonner le recours à l’intelligence artificielle

Aujourd’hui, les valeurs de la Charte sont plus que jamais d’actualité, qu’il s’agisse de transparence et d’éthique de la donnée, de sobriété dans les processus de collecte et de conservation, ou encore d’innovation et de collaborations. Plus que jamais, Nantes Métropole s’engage en matière de sobriété et de souveraineté sur ses données, et sur leurs usages dans le cadre d’intelligences artificielles.

Dès 2019, la Charte avait posé un principe fort sur le recours à l'intelligence artificielle : « *La collectivité s'interdit et interdit aux acteurs publics et privés agissant pour son compte, toute utilisation de l'intelligence artificielle pour des décisions individuelles concernant les usagers des services publics*. »

Ce principe est aujourd'hui réaffirmé et prend en compte la publication de la doctrine en matière d'intelligence artificielle de Nantes Métropole qui a marqué en mars 2024 une nouvelle étape importante.

Cette doctrine encadre le recours à l'IA au service de ses politiques publiques et pour les acteurs agissant pour son compte, à travers sept critères d'évaluation :

- *Absence d'identification biométrique et absence de collecte de données sensibles qui pourraient caractériser un ou des individus susceptibles de générer des biais discriminatoires (notamment caractérisation physique, comportementale, vestimentaire...)*
- *Conformité au cadre juridique et à la politique de cybersécurité*
- *Contribution à l'amélioration du service public*
- *Contribution à l'amélioration des conditions de travail des agents publics*
- *Respect des engagements en matière de sobriété énergétique*
- *Exigence de transparence et redevabilité*
- *Évaluation du bénéfice par rapport à une solution alternative sans intelligence artificielle*

La collectivité développe uniquement des usages qui s'appuient sur des bases juridiques existantes. Elle s'interdit, et interdit aux acteurs publics et privés agissant pour son compte, toute utilisation d'algorithmes pour des prises de décisions individuelles entièrement automatisées.

Ce cadre d'exigences pour le recours à l'IA intègre aujourd'hui la Charte qui devient « la Charte métropolitaine de la donnée et de l'IA ».

Une boussole sur l'IA comme cadre d'exigences

L'ensemble de la doctrine et de ses sept critères sont déclinés de manière opérationnelle dans une boussole rassemblant plus de quatre-vingts questions à instruire pour évaluer, en amont, le fonctionnement des projets et en mesurer les impacts. L'ensemble de ces questions contribuent à un processus d'instruction détaillé avant une validation tant technique que politique de l'utilisation de chacun des cas d'usages analysés.

Outre les enjeux démocratiques, éthiques, économiques et environnementaux, la collectivité a notamment adopté un parti-pris fort sur la prise en compte des impacts psychosociaux de l'intelligence artificielle, en choisissant d'analyser précisément ce qui se joue en l'introduisant dans le quotidien de travail des agents. Elle propose un suivi inédit et dans le temps long des projets, mené avec les organisations syndicales, des spécialistes de la qualité de vie au travail et les agents. Elle travaille par ailleurs systématiquement la question des alternatives aux outils intégrant de l'IA.

Plus de 35 questions de la boussole concernent l'impact environnemental et participent notamment à la définition en cours de référentiels nationaux et internationaux sur ce sujet.

Cette attention portée pour réguler et raisonner les usages de l'intelligence artificielle fait directement écho à des enjeux entendus sur le territoire au cours de l'initiative de concertation territoriale « Nantes Débat de l'IA ». Au-delà des enjeux techniques, l'objectif est bien de questionner le recours à l'intelligence artificielle au regard des critères de la boussole, en cohérence avec l'ambition portée en matière de numérique responsable.

Une démarche d'écoute et de recueil des pratiques du territoire : Nantes Débat de l'IA

Alors que de nombreux acteurs se mobilisaient pour contribuer à la réflexion sur les enjeux posés par l'IA, la collectivité a lancé le dispositif structurant « Nantes Débat de l'IA » pour inviter l'ensemble des écosystèmes (économique, académique, culturel, médiation numérique...) ainsi que les citoyens à se questionner et débattre de l'IA, de ses usages et de sa place dans notre société.

Elle a labellisé de mars 2024 à janvier 2025 environ 50 événements à destination des professionnels et du grand public sous des angles et des formats variés (café citoyen, conférences, débats…). Plus de 7300 personnes ont ainsi participé aux événements de cette démarche.

Cette initiative permet de mieux connaître la maturité du territoire sur ce sujet qui transforme notre quotidien professionnel et personnel, de faire émerger les questions à trancher collectivement et de préparer à l'évolution des pratiques.

Un premier diagnostic collectif a été partagé en septembre 2024 lors du Forum « Nantes Débat de l'IA » et un livre blanc retraçant l'analyse des paroles, points de vue et vécus sur l'IA est paru en juin 2025 : quels enjeux de l'IA mobilisent l'écosystème de Nantes Métropole ? Quels sujets restent dans l'ombre ?

Plusieurs enjeux sont particulièrement ressortis des débats et échanges avec les acteurs du territoire :

- Ancrage : agir à l'échelle locale permet d'ancrer les représentations de l'IA et de questionner les bons usages.

- Repérage : utiliser des ressources locales communes et des cadres de référence comme la Charte ou la doctrine de l'IA favorise l'identification de lieux ou de collectifs ressources, et fait émerger un réseau des expertises.

- Partage : partir des « idées reçues » et les questionner pour éprouver ensemble l'impact réel de l'intelligence artificielle —face à la fiction et à la dystopie.

- Souveraineté, transparence et souci de l'impact écologique de l'intelligence artificielle figurent parmi les thématiques qui ressortent des préoccupations exprimées par le territoire.

La collectivité réaffirme ainsi son positionnement historique en faveur d'un numérique responsable, tout comme elle contribue, avec les autres territoires engagés, à construire un positionnement national et européen volontariste sur des enjeux clés.

Annexes :

- La Charte métropolitaine de la donnée et de l'IA

- La boussole de l'IA, un outil pour réguler l'usage de l'intelligence artificielle

- Livre blanc Nantes débat de l'IA, vers une appropriation territoriale de l'intelligence artificielle

- Synthèse de Nantes débat de l'IA

Le Conseil délibère et,

1. adopte la Charte Métropolitaine de la Donnée et de l'IA,

2. prend acte des sujets émergents pour le territoire, identifiés dans le cadre de la démarche « Nantes Débat de l'IA »,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

74 voix pour

20 abstentions

34 - ANALYSE DES RESULTATS A SIX ANS DE L'APPLICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 4

M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Document de planification commun aux 24 communes de la Métropole, le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole, adopté le 5 avril 2019, fixe les règles d'urbanisme et porte le projet de territoire à l'horizon 2030. Le code de l'urbanisme prévoit aux articles L. 153-27 et suivants qu'au terme d'une période de six ans après la délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, après avoir sollicité l'avis de ses communes membres, procède à une analyse des résultats de l'application du plan. Cette analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols.

I. Analyse des résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Le PLUm fixe les règles d'utilisation des sols permettant de décliner opérationnellement les orientations générales fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD, débattu en juin 2016 et adopté en avril 2019, est à la fois un projet de territoire global et un cadre intégrateur visant à assurer une cohérence entre les différentes politiques publiques, qu'elles concernent l'urbanisme, l'environnement, l'habitat, le développement économique ou encore les mobilités.

Il se décline en 17 orientations stratégiques thématiques structurées autour de trois grandes ambitions : dessiner la Métropole nature ; développer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole ; organiser la Métropole rapprochée. De plus, trois grands défis territoriaux ont été identifiés : développer une Métropole du bien vivre ensemble et de la solidarité ; faire de la Métropole un territoire de référence pour la transition

écologique et énergétique ; agir pour une Métropole innovante, créative, attractive et rayonnante. et spatialisés en 6 territoires : Erdre et Loire, Erdre et Cens, Loire-Chézine, Sud-Ouest, Loire Sèvre et Vignoble, et Nantes

Procédure d'analyse des résultats à 6 ans

L'analyse des résultats de l'application du PLUm prévue aux articles L. 153-27 et suivants du code de l'urbanisme s'effectue au regard des grandes objectifs fixés par ce même code (article L. 101-2). Le Conseil métropolitain doit délibérer sur l'analyse des résultats de l'application du PLUm après avoir sollicité l'avis des communes membres sur l'opportunité de le faire évoluer le document.

Un rapport d'évaluation a ainsi été produit, sur la base notamment des indicateurs du tome n°5 du rapport de présentation du PLUm, et transmis aux 24 communes le 22 janvier dernier. Cette analyse des résultats à 6 ans a fait l'objet de débat dans l'ensemble des conseils municipaux entre février et mai 2025.

Synthèse de l'analyse des résultats de l'application du PLUm de 2019 à 2025

L'évaluation du PLUm a intégré à la fois des analyses quantitatives (indicateurs chiffrés) et une approche qualitative au travers d'entretiens avec les acteurs de la fabrique de la ville, et les praticiens au quotidien du PLUm que sont les services de l'urbanisme et du droit des sols des communes et de la Métropole. Le rapport d'évaluation produit (annexe n°1) fait état de la trajectoire de la Métropole au regard des objectifs du PADD à horizon 2030.

La présente délibération synthétise les principaux constats de l'évaluation ainsi que les avis des communes et les pistes d'amélioration dégagées. L'ensemble des délibérations des communes est annexé à la délibération (annexe n°2). L'évaluation montre que la majorité des cibles fixées dans le PADD ont été atteintes ou sont en voie de l'être. Certaines trajectoires doivent toutefois encore être confortées pour permettre d'atteindre la cible prévue dans le PADD à 2030.

Environnement

L'évaluation montre qu'un effort significatif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, a été réalisé sur le territoire, permettant de diminuer cette consommation de 66% entre la période de référence du PLUm (2004-2014) et la période observée (2018-2022), alors que l'objectif de réduction était fixé à -50% dans le PADD. La politique volontariste de la Métropole en faveur de la sobriété foncière a contribué à préserver son socle agricole et naturel et à maîtriser le développement urbain.

Comme le reste du territoire national, la Métropole a connu une réduction marquée des surfaces agricoles utiles au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Sur les deux dernières décennies, malgré une diminution du nombre d'exploitations, la surface cultivée s'est maintenue autour de 30% du territoire. Certains outils comme le zonage Agricole durable (Ad), la création de plusieurs Périmètres de protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN), ont contribué à préserver l'activité agricole sur le territoire.

L'ambition de métropole nature du PADD s'est traduite par plusieurs outils réglementaires : coefficient de biotope (CBS), espaces paysagers à protéger (EPP), espaces boisés classés (EBC). Le PLUm et ses dernières évolutions ont permis d'augmenter la surface de protections environnementales réglementaires. Concernant les espaces forestiers (10,5% du territoire), si on observe une légère diminution de la surface forestière sur le territoire (-0,5%), de nombreux outils sont intégrés dans le PLUm pour préserver et développer la pleine terre et la canopée : CBS, zonage naturel et notamment naturel-forestier (Nf), etc. La modification n°2 du PLUm, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 7 février 2025, est venue renforcer ces outils de protection – extension du barème de valeur des arbres à l'ensemble des communes, règles d'implantation alternatives pour préserver les arbres existants – et développer la canopée.

Concernant l'exposition aux risques, le nombre de logements neufs autorisés en zone inondable a quasiment disparu, mais l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution de l'air restent des points de vigilance pour la planification territoriale. Cela témoigne de la complexité de l'aménagement urbain et de sa temporalité : les logements sont construits principalement à proximité des axes de transports en commun, axes potentiellement plus pollués et bruyants. Le 10 février 2024, le Conseil métropolitain, a, par délibération, approuvé un nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ainsi qu'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au conseil métropolitain du 4 avril 2025 intégrant un Plan de Qualité de l'Air Métropolitain (PAQAM), qui visent une meilleure prise en compte du bruit dans l'aménagement.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre par habitant a été amorcée sur le territoire avec une diminution de 32%, mais le rythme est encore insuffisant pour atteindre la neutralité carbone en 2050, fixée dans le PCAET approuvé en avril 2025. De plus, la part des énergies renouvelables locales dans la consommation finale du territoire est à la moitié de l'objectif fixé dans le PADD à 20%.

xes d'amélioration pour le PLUm

- Renforcer la prévention des risques dans le PLUm : inondations, vulnérabilités territoriales, adaptation des bâtiments, exposition des publics sensibles, etc. ;

- Renforcer les leviers favorables à la décarbonation, à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation du territoire à ses effets, en cohérence avec le nouveau PCAET 2024-2030 : inciter au développement des énergies renouvelables, préserver et développer les boisements et prairies, inciter au raccordement au réseau de chaleur urbain ;

- Mieux prendre en compte la santé dans le projet d'aménagement : « one health »/une seule santé, santé environnementale, facilitation de la marche à pied, modes doux, etc. ;

- Conjuguer préservation de la biodiversité, développement urbain et adaptation au changement climatique : lutter contre les îlots de chaleur, renforcer l'OAP Trame Verte et Bleue et paysage, préserver la pleine terre, développer la canopée, renaturer, renforcer l'intégration paysagère, etc.

- Renforcer la préservation des surfaces agricoles en lien avec le Programme Alimentaire Territorial métropolitain et en prenant mieux en compte les fonctionnalités des sols.

Économie

En cohérence avec l'objectif de développement et du rayonnement de la Métropole, le territoire a connu une importante dynamique depuis l'approbation du PLUm.

La dynamique locale de création d'activités et d'emplois est plus élevée qu'à l'échelle nationale et par rapport à d'autres métropoles. La dynamique du marché de l'emploi révèle une répartition équilibrée des créations d'emplois entre le secteur productif et le secteur présentiel, représentant respectivement 49,8 % et 50,2 % des nouveaux postes. Le territoire métropolitain connaît, comme à l'échelle nationale, un phénomène de tertiarisation et une croissance importante des emplois.

Globalement équilibrée sur le territoire, la production de surfaces économiques est stable autour de 30% en centralité depuis plusieurs années et avoisine les 50% en zones d'activités économiques. Le nombre de permis de construire à destination d'activité économique a été marqué par la crise COVID en 2020 marquant une forte baisse, mais on constate depuis 2 ans une remontée.

La planification et la mise en œuvre de projets structurants ont permis de conforter et dynamiser les filières stratégiques et d'excellence sur le territoire.

Axes d'amélioration pour le PLUm

- Contribuer à une diversité économique permettant d'accéder à des emplois de tous niveaux de qualification sur le territoire (industrie, économie sociale et solidaire, artisanat, économie métropolitaine ordinaire, etc.) ;

- Améliorer l'équilibre d'accueil des activités et emplois à l'échelle de la métropole : aménagement commercial, densification des zones d'activités ;

- Mieux prendre en compte les spécificités de chaque commune dans la stratégie économique ;

- Protéger le foncier productif tout en lui offrant des possibilités de diversification ;

- Renforcer la mixité fonctionnelle et l'économie de proximité pour conforter la ville du quart d'heure

- Rechercher un équilibre entre préservation des zones économiques et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

- Inscrire l'évolution des zones économiques dans la trajectoire de sobriété foncière du territoire métropolitain

Habitat

Le PLUm fixe des ambitions fortes en termes d'habitat, en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat. Il est observé une production insuffisante de logements neufs tous logements confondus (dont logement social et abordable) depuis 2020. Ce niveau de production alimente la tension sur le marché du logement et freine les parcours résidentiels. Cette baisse s'explique par un certain nombre de facteurs nationaux, à la fois conjoncturels - crise sanitaire, augmentation des coûts de construction, durcissement des conditions d'accès aux prêts bancaires – et structurels - vigilance accrue contre les nouveaux projets, exigences à concilier à l'échelle d'une opération, fragilisation nationale du modèle économique du logement social.

La modification n°2 du PLUm a pour objectif principal, outre le confortement de la place de la nature, la relance de la production de logements, ce qui s'est traduit par de nombreuses évolutions d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles, des augmentations de hauteurs ou encore des ouvertures à l'urbanisation dédiées à l'habitat.

La construction de logements neufs s'est faite majoritairement dans les centralités (80%), et un tiers dans le cadre d'OAP de renouvellement urbain ce qui constitue un résultat positif traduisant la tendance générale au renouvellement de la ville sur elle-même sur le territoire métropolitain.

En termes de rénovation énergétique, malgré des démarches incitatives nationales et locales, le nombre de logements rénovés reste sous les objectifs initialement fixés sur la période 2019-2021, au regard de l'objectif PLH-PLUm. L'évaluation montre par ailleurs que le PLUm prend insuffisamment en compte les enjeux de la réhabilitation du bâti existant.

Face au constat du manque de logements, et pour atteindre les objectifs fixés dans le PADD et le PLH, un plan de relance a été adopté en juin 2023 avec 20 millions € d'aides supplémentaires pour le logement social. Un an plus tard, ce plan a permis de débloquer vingt-cinq opérations comprenant près de 1 600 logements, dont plus d'un tiers de logements sociaux ; en plus, trente-sept opérations à suivre sont lancées pour de près de 2 000 logements.

Axes d'amélioration pour le PLUm

- Favoriser la relance de la production de logements ainsi que la mixité sociale

- Adapter le PLUm pour accélérer le renouvellement urbain et l'intensification et favoriser la densité (surélévation, hauteurs, etc.)

- Mieux prendre en compte l'environnement existant et produire des formes urbaines adaptées pour préserver les paysages urbains

Mobilités

Concernant la thématique « Mobilités », il est à noter que, depuis l'approbation du PLUm, une majeure partie des logements neufs a été autorisée à proximité d'une desserte de transports en commun, et très souvent identifié comme structurant (Tramway, Busway, certaines lignes de bus) ou à vocation structurante. La part des actifs travaillant dans leur commune de résidence a augmenté dans la dernière décennie.

En parallèle, il est également observé une forte croissante du recours aux modes actifs pour se rendre au travail, facilité par l'augmentation importante du linéaire de voies pour le déplacements piétons et vélo. Néanmoins, le maillage piéton et cyclable peut encore être amélioré notamment à travers une planification prenant mieux en compte la « marchabilité » de la ville.

Enfin, l'évaluation montre que le PLUm ne prend pas encore suffisamment en compte les enjeux de la logistique urbaine. Par délibération du Conseil métropolitain du 7 avril 2022, un pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente a été adopté. Il prévoit de mailler le cœur de l'agglomération en implantant, dans chacun des quadrants, des plateformes de proximité ou hôtels logistiques. La modification n°2 du PLUm intègre une évolution visant à conforter l'économie logistique sur la Métropole en créant un « périmètre logistique » et en autorisant la sous-destination « entrepôt » dans certains secteurs.

Pistes d'amélioration pour le PLUm

- Poursuivre les actions en faveur de la réduction de la place de la voiture en ville (modes alternatifs, règles de stationnement, le covoiturage, etc.) ;

- Développer les mobilités et interconnexions entre les communes ainsi que le maillage au-delà du périmètre métropolitain ;

- Poursuivre le déploiement des infrastructures modes doux et affirmer la notion de marchabilité de la ville ;

- Intégrer les enjeux de logistique urbaine : encadrement des zones logistiques, mutualisations, etc.

Orientations spatiales

L'analyse des trois grandes orientations spatiales repose principalement sur les entretiens réalisés auprès des acteurs de la fabrique de la ville.

- « Dessiner la Métropole nature » : la mutation du tissu existant est un enjeu clé pour le territoire métropolitain. Toutefois des acteurs ont pu indiquer que certaines règles du PLUm freinent le renouvellement urbain (hauteurs, changements de destination, stationnement, etc.). L'effort en faveur du renforcement de la place de la nature en ville et la lutte contre l'étalement urbain est souligné et témoigne de l'ambition de la métropole pour le maintien d'un équilibre entre développement urbain et place de la nature. Enfin, malgré une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'aménagement urbain, le PLUm devra s'enrichir et s'actualiser en permanence sur l'enjeu de prévention des risques, au gré notamment de l'amélioration des connaissances territoriales.

- « Développer l'attractivité et le rayonnement » : le cœur métropolitain s'est élargi à la faveur de projets de renouvellement urbain, d'infrastructures et d'une politique culturelle ambitieuse. L'attractivité des centralités a été renforcée mais de manière différenciée sur le territoire métropolitain, avec un enjeu de renforcement du panier de services.

- « Organiser la Métropole rapprochée » : a été pointé un risque de standardisation des formes urbaines ce malgré l'ambition de haute qualité architecturale du PLUm, phénomène observable à l'échelle nationale. Outre l'enjeu de poursuivre l'amélioration de la qualité urbaine, la métropole rapprochée se fera en poursuivant l'effort collectif de mixité sociale et fonctionnelle.

Forme du document

Les acteurs de la fabrique de la ville entendus, ainsi que certaines délibérations des communes font état de la complexité du document tant pour l'usager que pour les praticiens du document. Concernant la forme du document, un effort d'ergonomie sera nécessaire pour améliorer son accessibilité et l'intelligibilité de la norme pour tous. La prochaine évolution du PLUm gagnera à intégrer une approche davantage ciblée sur les usagers. Cette relecture du PLUm pourra également se faire en visant la simplification.

Enfin, les indicateurs de suivi du tome n°5 pourront être réinterrogés pour améliorer notamment l'évaluation in itinere de la trajectoire du PLUm.

Les communes ont souligné que les objectifs du PADD du PLUm ont globalement été atteints ou suivent une trajectoire positive, et quelques points de vigilance sont à retenir. 17 communes ont exprimé le souhait d'une évolution du PLUm, une seule s'est dite défavorable à une évolution considérant que le document répond toujours aux enjeux du territoire ; les 6 autres communes ne sont pas positionnées sur l'opportunité de faire évoluer le document.

Au regard du bilan de l'application du PLUm et des avis des communes, une nouvelle évolution du PLUm devra être engagée au cours du prochain mandat pour intégrer les nouveaux enjeux identifiés et travailler les améliorations envisagées. Les positions exprimées par les communes et les axes d'amélioration ci-dessus constitueront le point de départ de cette prochaine évolution.

II. Rapport sur l’artificialisation des sols

Cadre juridique et attendus du rapport relatif à l’artificialisation

Le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols précise les attendus du rapport relatif à l’artificialisation des sols. Celui-ci doit présenter tous les trois ans, les indicateurs et données suivants :

1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation ;

2° Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées, telles que définies dans la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;

3° Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables, au sens des 1° et 2° de la nomenclature annexée à l'article R. 101-1 du code de l'urbanisme ;

4° L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutte contre l'artificialisation des sols fixés dans les documents de planification et d'urbanisme.

Le rapport peut comporter d'autres indicateurs et données. Il doit expliquer les raisons des évolutions observées sur tout ou partie du territoire, notamment l'impact des décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme ou des actions de renaturation réalisées.

Pour ce premier rapport, (annexe n°3), seuls les indicateurs 1° et 4° sont attendus, les méthodologies relatives à l’artificialisation étant en cours de stabilisation à l’échelle nationale.

La consommation d’ENAF sur le territoire métropolitain (indicateurs 1° et 4°)

Sur le territoire métropolitain, 226,2 hectares d’ENAF ont été consommés par l’urbanisation entre 2018 et 2022 (0,4% du territoire métropolitain), soit 56,5 ha/an, ce qui représente une diminution de 66 % par rapport à la période de référence de l’objectif du PLUm (réduction de 50 % de la consommation d’ENAF à l’horizon 2030 par rapport à la période 2004-2014).

Évolution de la consommation d’ENAF depuis 2004

Période	Rythme annuel de consommation d’ENAF
2004-2009	195,9 ha/an
2009-2014	155,4 ha/an
2014-2018	106 ha/an
2018-2022	56,5 ha/an

(Source : Observatoire de la consommation d’ENAF de Nantes Métropole)

Nature et destination des surfaces consommées entre 2018 et 2022 à Nantes Métropole

Nature des surfaces consommées entre 2018 et 2022	226,2 ha	100%
Terres arables	13,3 ha	5,9 %
Cultures permanentes	27,3 ha	12 %
Prairies naturelles	96,8 ha	42,8 %
Bois et forêts	32,9 ha	14,5%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	54,9 ha	24,3%
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	0 ha	0,0%
Eaux continentales (rivières, fleuves, lacs...)	1 ha	0,5%
Zones humides	0 ha	0,0%
Vocation des surfaces consommées entre 2018 et 2022	226,2 ha	100%
Zones urbanisées liées à l'habitat	53,1 ha	23,5 %
Activités et Équipements*	63,4 ha	28 %
Infrastructures de transport majeures	9,1 ha	4 %
Autres espaces artificialisés**	90 ha	39,8%
Espaces verts artificialisés, non agricoles, et zones de loisirs	10,5 ha	4,6 %

** dont 41,9 ha d'activités (Concentration d'usines, hangars, entrepôts et bureaux à vocation industrielle, tertiaire, artisanale, ou mixte ainsi que les grandes et moyennes surfaces de distribution et leur parkings) et 21,5 ha d'équipements (Équipements liés à l'eau, assainissement, électricité, l'éducation, la santé et les gens du voyage)*

*** dont 70,4 ha de chantiers (estimation des destinations des chantiers : 45 % habitat (31,7 ha), 36% activités (25,3 ha) et 19 % équipements (13,4%)), 12,9 ha de terrains vacants et friches urbaines, 4,6 ha de décharges et 2,2 ha de carrières/sablières*

(Source – Observatoire de la consommation d'ENAF de Nantes Métropole)

La baisse continue de la consommation des ENAF sur Nantes Métropole est corrélée à une meilleure efficacité foncière pour l'accueil d'habitants et d'emplois.

Entre 2018 et 2022, Nantes Métropole a accueilli environ 29 500 nouveaux habitants, soit une efficacité foncière significative de 131 habitants supplémentaires accueillis dans la métropole pour 1 hectare d'ENAF consommé (555 habitants supplémentaires si on rapporte à la consommation d'ENAF à vocation d'habitat). Sur la période 2004-2018, l'efficacité foncière était de 41 habitants supplémentaires accueillis dans la métropole pour 1 hectare d'ENAF consommé. L'efficacité foncière relative à l'habitat a donc plus que triplé entre les périodes 2004-2018 et 2018-2022.

Sur le volet économique, Nantes Métropole a accueilli environ 27 000 nouveaux emplois entre 2018 et 2022, ce qui représente une efficacité foncière de 120 emplois supplémentaires dans la métropole pour 1 hectare d'ENAF consommé (645 emplois supplémentaires si on rapporte à la consommation d'ENAF dédiée à

l'activité). L'efficacité foncière en termes de création d'emplois sur la période 2004-2018 était de 58 emplois supplémentaires dans la métropole par hectare d'ENAF consommé. L'efficacité foncière relative à l'emploi a donc doublé entre les périodes 2004-2018 et 2018-2022.

La loi « Climat et Résilience » d'août 2021 fixe l'objectif d'atteindre en 2050, à l'échelle nationale, l'absence de toute artificialisation nette des sols, avec un jalon intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) en 2031. L'objectif intermédiaire à 2031 se base sur la période de référence 2011-2021, décennie précédant le vote de la loi Climat et Résilience.

Sur cette période de référence 2011-2021, 1116 ha d'ENAF ont été consommés sur le territoire de Nantes Métropole, soit 111,6 ha/an.

Le projet de SCOT 3 Nantes Saint-Nazaire arrêté en février 2025 territorialise la trajectoire de sobriété foncière pour les cinq EPCI membres dont Nantes Métropole. Les objectifs territorialisés pour Nantes Métropole seraient les suivants :

- Période 2021-2030 : réduire de 53,6% la consommation d'ENAF par rapport à la période de référence 2011-2021, soit environ 52 ha/an en moyenne sur la période ;

- Période 2031-2040 : réduire de 50% l'artificialisation des sols par rapport à une nouvelle période de référence 2021-2031 ;

- 2041-2050 : réduire de 50% l'artificialisation de sols par rapport à une dernière période de référence 2031-2041 et compenser cette artificialisation résiduelle par une surface équivalente de renaturation, pour atteindre la zéro artificialisation nette en 2050.

Le SCOT 3 devrait être approuvé en décembre 2025 ; la Métropole devra engager la procédure de mise en compatibilité du PLUm au cours de l'année 2026.

Les indicateurs du rapport témoignent des efforts continus de Nantes Métropole et de ses communes membres en faveur de la préservation des espaces, de l'intensification du renouvellement urbain, ce afin de répondre à la dynamique démographique et économique du territoire. Ainsi, Nantes Métropole respecte et dépasse l'objectif de réduction de la consommation d'ENAF du PADD, s'inscrit dans la nouvelle trajectoire de sobriété foncière affirmée dans la feuille de route « Fabrique de nos villes » et devra poursuivre cette dynamique, pour atteindre la trajectoire territorialisée du ZAN.

ANNEXE n°1 : Rapport d'analyse des résultats à six ans d'application du PLUm de Nantes Métropole

ANNEXE n°2 : Délibérations des communes membres portant avis sur l'analyse à six ans d'application du PLUm de Nantes Métropole

ANNEXE n°3 : Rapport sur l'artificialisation des sols de Nantes Métropole

Le Conseil délibère et,

1. approuve le rapport d'analyse à six ans d'application du PLUm de Nantes Métropole ci-annexé (annexe n°1),

2. approuve le rapport sur l'artificialisation des sols ci-annexé (annexe n°3),

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

60 voix pour

34 abstentions

35 - PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES (POPAC) METROPOLITAIN - INTENTION D'ENGAGER A NOUVEAU LE DISPOSITIF SUR LA PERIODE 2026-2029

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 4

M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

La Métropole compte 9 993 copropriétés, qui représentent 186 074 logements. 82% de ce parc de copropriétés est concentré sur les villes de Nantes, Rezé et Saint-Herblain.

L’observatoire des copropriétés, mis en place en 2019, a mis en avant qu’actuellement, 10% des copropriétés sont considérées comme fragiles et nécessitent donc une attention particulière.

Les enjeux en matière de prévention de la dégradation des copropriétés et d’accompagnement dans la mise en œuvre de travaux d’amélioration de l’habitat demeurent cruciaux. Par ailleurs, même si Nantes Métropole propose des aides importantes aux copropriétés souhaitant se lancer dans une rénovation énergétique ambitieuse, force est de constater que ce type de programme s’adresse prioritairement aux copropriétés les plus saines.

Pour certaines copropriétés, la mise en place d’actions de prévention (résolution de problèmes de fonctionnement, de gestion, d’impayés ou d’occupation sociale) est parfois une condition préalable avant le vote de travaux.

C’est dans ce contexte que Nantes Métropole a mis en place entre 2021 et 2024 un Programme Opérationnel de Prévention et d’Accompagnement des Copropriétés (POPAC), dispositif soutenu par l’Agence Nationale de l’Habitat (Anah).

Ce POPAC 2021-2024 a permis :

- de mobiliser des partenaires, avec une dynamique partenariale qui s'est progressivement accrue, notamment en dernière année de programme. Un nombre croissant de partenaires ont identifié le POPAC comme un outil intéressant à mobiliser ;

- de mener des actions de sensibilisation en matière de gestion et de gouvernance des copropriétés, notamment par des ateliers thématiques d'information mensuels, un forum des copropriétaires et une conférence ;

- d'effectuer un repérage progressif des copropriétés fragiles : le nombre de copropriétés ayant fait l'objet d'un diagnostic voire d'un accompagnement n'a cessé d'augmenter mais nécessite d'être conforté.

Le POPAC a pris fin le 30 novembre 2024. Aussi, afin de créer des conditions favorables à la rénovation future de l'ensemble du parc de copropriétés et d'enrayer des dynamiques de fragilité en copropriétés, Nantes Métropole souhaite renouveler ce dispositif sur a minima trois années, de début 2026 à début 2029 (avec une possibilité de prolongation en cas de besoin sur 2 années complémentaires).

Ce nouveau POPAC viendra accompagner en priorité les copropriétés mal gérées ou non organisées, les copropriétés ayant une note de fragilité élevée selon Quidcopros et les copropriétés s'inscrivant dans des projets urbains stratégiques. Ce programme proposera un accompagnement gradué, collectif et/ou individuel, aux copropriétés et copropriétaires.

Ce programme se déclinera en deux grands volets et prévoira :

- **des actions de sensibilisation et de communication à l'échelle métropolitaine,**

    - Organisation d'un Forum des copropriétaires et de conférences ainsi que des actions d'information collectives à destination des copropriétaires ;

    - Organisation de visite de copropriétés et rencontres avec des copropriétaires ;

    - Formation de copropriétés bénévoles sur le fonctionnement de la copropriété.

  Ces actions seraient financées par l'Anah, à hauteur de 50% de la dépense Hors Taxe, dans le cadre du Pacte Territorial approuvé lors du conseil métropolitain du 4 avril 2025.

- **des actions de mobilisation et d'accompagnement**

    - Identification plus fine des secteurs à enjeux et mise en place d'actions renforcées d'accompagnement des copropriétés sur ces zones resserrées ;

    - Réalisation de diagnostics de copropriétés ;

    - Accompagnements des copropriétés « fragiles » dans la résolution de leurs difficultés (appui à l'organisation et au fonctionnement de la copropriété, appui à la gestion financière et administrative, appui à l'élaboration et au suivi d'un plan de patrimoine - aide à la tenue du carnet d'entretien, information sur le Diagnostic Technique Global-, orientation vers les dispositifs financiers etc.).

  Ce programme permettra également d'alimenter le volet copropriétés dégradées d'une future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Privé (OPAH) Renouvellement Urbain. Enfin, il permettra la mobilisation du dispositif « Petites copropriétés en centre ancien » de l'Anah et la mobilisation de fonds supplémentaires pour les copropriétés.

  Ces actions de mobilisation, de repérage et d'accompagnement des copropriétés fragiles seront financées, par l'Anah, à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxe (plafonnées à 100 000 €/an), dans le cadre d'une convention Anah spécifique qui sera présentée ultérieurement. Dans ce

cadre, il vous est proposé de déléguer à Madame la présidente ou à son Vice-président délégué la signature de la convention correspondante avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ainsi que ses avenants éventuels).

Ce programme va engager financièrement la collectivité (estimation du marché à environ 400 000 € HT pour 3 ans échelonnés sur 4 exercices 2026 à 2029) car sa mise en œuvre s'effectuera par le biais d'un marché public dont le lancement sera soumis à l'approbation du Bureau métropolitain du 4 juillet 2025. Il fera également l'objet d'une convention de financement avec l'Anah qui sera soumise à une approbation ultérieure.

Les crédits correspondants à ce nouveau programme sont prévus au chapitre 011, fonction 50, article 611, opération n° 4014 libellée « Suivi Animation POPAC métropolitain ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la mise en œuvre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés 2026-2029 sur le territoire métropolitain,

2. délègue à Mme la Présidente ou au Vice-président délégué la signature de la convention correspondante avec l'Agence Nationale de l'Habitat et ses éventuels avenants,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

36 - CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCE-SUR-ERDRE - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En conformité avec sa politique de renforcement des modes de déplacement doux sur le territoire métropolitain et en lien avec les territoires limitrophes, Nantes Métropole porte un projet de liaison cyclable intercommunautaire reliant les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre. Ce projet porte sur la réalisation d'aménagements cyclables le long de la partie Ouest de la VM 37 et la réalisation d'une passerelle cyclable pour traverser le ruisseau des Hupières.

Une partie du tracé de la passerelle cyclable traverse une haie classée en Espace Boisé Classé (EBC) au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole. La mise en œuvre de ce projet nécessite donc de faire évoluer le périmètre de cet EBC de sorte qu'il ne couvre plus l'emprise de la piste cyclable, et ainsi permettre d'engager les travaux nécessaires à sa réalisation. Ce changement de périmètre d'EBC nécessite de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité, en application des dispositions de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 4 avril 2025, le Conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis par la présente procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm. Par cette même délibération, le Conseil métropolitain a également approuvé les modalités de la concertation préalable relative à cette procédure.

Conformément à la délibération précitée, la concertation préalable s'est déroulée sur une période de quinze jours, du lundi 5 mai 2025 à 9h00 au lundi 19 mai 2025 à 17h00, selon les modalités suivantes :

- Un avis relatif à l'ouverture de la concertation et ses modalités a fait l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux, d'un affichage en mairie de Carquefou et au siège de Nantes Métropole, ainsi que d'une publication sur le site internet de Nantes Métropole ;

- Un dossier présentant les objectifs poursuivis par le projet de liaison cyclable a été mis à la disposition du public en mairie de Carquefou, au pôle de proximité Erdre et Loire et au siège de Nantes Métropole. Il a également été mis en ligne sur le site internet https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet ;

- Pendant toute la durée de la concertation préalable, le public a pu consigner ses observations et propositions dans des registres papiers mis à sa disposition en mairie de Carquefou et à Nantes Métropole, Département Urbanisme et Habitat, direction Stratégie et Territoires, Services Etudes et Planification, 5 rue Vasco de Gama à Nantes, ainsi que dans un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole. Le public avait également la possibilité d'adresser un courrier postal à Nantes Métropole.

Le dossier présenté n'a fait l'objet d'aucune contribution physique ou dématérialisée de la part du public.

Une fois le projet de mise en compatibilité finalisé, celui-ci, accompagné de l'évaluation environnementale, sera transmis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), et fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de Nantes Métropole et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, réunion dont il sera tenu procès-verbal.

Ce dossier, accompagné de l'ensemble des avis émis, sera alors soumis à enquête publique, laquelle portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLUm qui en est la conséquence. Suite à cette enquête, il sera proposé au Conseil métropolitain, par une déclaration de projet, de déclarer d'intérêt général le projet de liaison cyclable intercommunautaire entre Carquefou et Sucé-sur-Erdre et d'approuver le dossier de mise en compatibilité du PLUm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain de prendre acte de l'absence d'observations du public et dès lors d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à ce projet.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le bilan de la concertation relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm et visant à permettre l'aménagement d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

37 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'ESTUAIRE ET SILLON - AVIS SUR LE PROJET ARRETE

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 2

Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le 25 mars 2025, la communauté de communes d'Estuaire et Sillon (CCES), limitrophe de Nantes Métropole, a arrêté en Conseil communautaire son projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le président de la communauté de communes d'Estuaire et Sillon a notifié le 26 mars 2025 le projet de PLUi arrêté à Nantes Métropole en qualité de personne publique consultée.

Le territoire d'Estuaire et Sillon, riverain de l'estuaire de la Loire, partage de nombreux défis avec la métropole nantaise et est couvert par le même Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) que Nantes Métropole, le SCoT Nantes Saint-Nazaire en cours de révision.

Il s'agit du premier PLUi pour le territoire d'Estuaire et Sillon, dotant ainsi ses 11 communes (Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Cordemais, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly, Saint-Étienne-de-Montluc, Savenay, Le Temple de Bretagne) d'un même document de planification.

Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document socle du PLUi qui exprime le projet de territoire stratégique à l'horizon de 10 à 15 ans, s'articule autour de deux grandes ambitions :

- Ambition 1 : « Estuaire et Sillon, un acteur dynamique au cœur du territoire Nantes Saint-Nazaire ». La CCES y aborde sa dynamique démographique comme un atout de transformation de son territoire, un développement économique visant la complémentarité avec les autres territoires et la transition écologique, ainsi qu'un développement des mobilités alternatives et actives dans le but d'émettre moins de carbone.

- Ambition 2 : « Une ruralité porteuse de valeurs et tournée vers l'avenir ». Est mise en avant la volonté de la CCES de préserver le capital naturel singulier de ce territoire entre Loire, sillon et bocage, de s'appuyer sur le maillage historique des centres-bourgs et des centres-villes socle du bien vivre ensemble, et la volonté d'être une campagne habitée, actrice de la transition écologique.

Ambition 1 : « Estuaire et Sillon, un acteur dynamique au cœur du territoire Nantes Saint-Nazaire »

Le territoire d'Estuaire et Sillon se donne comme fil rouge la transformation et l'adaptation aux changements, ce qui l'incite à trouver des réponses aux défis d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient climatiques, écologiques, énergétiques, économiques et sociétaux, communs à tous. Cette nécessité est abordée comme une opportunité d'améliorer la qualité de vie des habitants.

En termes d'habitat, la CCES souhaite accompagner la dynamique démographique ligérienne, en accueillant entre 7 500 et 9 100 habitants supplémentaires d'ici 2035, soit une croissance comprise entre 1,1 et 1,3 % par an et construire entre 220 et 260 logements par an.

Les objectifs de production de logements s'inscrivent dans une trajectoire de sobriété foncière, incitant au renouvellement urbain via la mobilisation des gisements existants en densification, en priorisant la construction de logements neufs à 60% dans le tissu urbain existant.

Nantes Métropole partage les objectifs de production de logements, dont sociaux, venant répondre aux besoins du territoire et plus largement du bassin ligérien, ainsi que l'ambition de sobriété foncière, cohérent avec celui du SCoT Nantes Saint-Nazaire en cours de révision.

Sur le volet économique, le territoire se situe entre les bassins économiques de Nantes et de Saint-Nazaire. Le projet de PLUi cherche à assurer la complémentarité des fonctions économiques de la CCES en confortant les activités existantes et les fonciers disponibles en zones d'activités, en développant une offre tertiaire et de formation, et en pérennisant l'activité agricole (protection de 20 400 hectares de terres agricoles). De plus, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique commerce est créée permettant d'appuyer le développement du commerce dans les centralités et les Secteurs d'Implantation Commerciale (SIC) que sont la Colleraye, la Sablière et les Tourterelles.

Nantes Métropole salue la volonté de complémentarité recherchée par le projet de PLUi ainsi que la volonté d'optimiser le foncier économique notamment par la densification des zones d'activités économiques. La mise en place d'une OAP commerce permettra de renforcer la maîtrise du développement commercial périphérique ; cette maîtrise doit s'appuyer sur les centralités et les SIC identifiés dans le SCoT Nantes Saint-Nazaire.

En termes de mobilité, le projet de PLUi porte le développement des mobilités alternatives et actives et l'enjeu de renforcement de l'interconnexion entre les territoires. Ces objectifs sont fondamentaux pour l'aménagement durable du territoire du SCoT Nantes Saint-Nazaire. L'amélioration des liaisons directes en transport collectif, complémentaires à l'offre ferroviaire à destination de Nantes Métropole et de l'agglomération de Saint-Nazaire, est en cours de réflexion dans le cadre du Service Express Régional métropolitain (SERm) porté par la Région en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale du bassin de mobilité. Nantes Métropole propose de modifier le paragraphe page 27 en conséquence.

Ambition 2 : « Une ruralité porteuse de valeurs et tournée vers l'avenir »

Les documents du projet de PLUi démontrent le riche travail effectué autour des ressources naturelles et de leurs enjeux, et particulièrement ceux liés à l'eau (inondation, qualité de l'eau, stress hydrique, etc.). L'ensemble des espaces naturels, agricoles et forestiers sont identifiés comme puits de carbone, indispensables dans la lutte contre le réchauffement climatique, et en cohérence avec l'armature environnementale du projet de SCoT arrêté.

Afin de diffuser les bonnes pratiques, en complément des autres pièces du projet de PLUi traitant de la préservation du patrimoine écologique et du cycle de l'eau, une OAP thématique eau et biodiversité est créée. Elle s'articule autour de cinq grands items : la gestion de lisières urbaines, le cycle de l'eau, les milieux naturels à enjeux, les aménagements urbains et la pollution lumineuse. Nantes Métropole souligne la perspective positive que représente la création de cette OAP thématique, qui permettra de préserver, restaurer, voire amplifier ces ressources naturelles ainsi que de répondre aux défis climatiques.

Le projet de PLUi d'Estuaire et Sillon prévoit également une OAP thématique dédiée à l'optimisation foncière. Elle a pour objectif d'accompagner la densification spontanée, enjeu important sur le territoire. Y sont associés des enjeux d'insertion au contexte environnemental et paysager, d'optimisation des dessertes, d'articulation entre projets individuels et préservation des capacités de densification futures ainsi que de la densité des opérations. L'encadrement de cette mutation permettra de privilégier une réflexion globale et concertée sur l'aménagement des sites identifiés à fortes capacités de densification.

Le territoire d'Estuaire et Sillon s'appuie sur un maillage historique de centres-bourgs et centres-villes. La production de logements sera priorisée dans ces centralités, notamment dans les deux pôles structurants de Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc (45% de la production), permettant de les conforter et d'y intensifier la mixité d'usages. Les pôles gares sont identifiés pour engager le développement de projets urbains mixtes. La densification est affichée comme une ambition, dans un souci d'adaptation à l'armature territoriale et de respect du contexte paysager, architectural et environnemental.

Nantes Métropole partage pleinement l'orientation de renforcement d'une armature urbaine reposant sur des centralités aux responsabilités claires, comme le prévoit le projet de SCOT Nantes Saint Nazaire.

Enfin, le projet de PLUi Estuaire et Sillon souligne l'identité rurale du territoire et sa volonté d'être une campagne habitée et actrice de la transition écologique. La campagne y est considérée comme un lieu d'accueil complémentaire aux bourgs et aux villes, un lieu de ressources (nourricières et énergétiques), et d'expérimentations (ex : habitat léger).

Le Conseil délibère, et,

1. émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Estuaire et Sillon,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

38 - ENTREES D'AGGLOMERATION - NANTES - VERTOU - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - BASSE-GOULAINE - ROUTE DE CLISSON - PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, la route de Clisson et ses abords ont été déclarés d'intérêt métropolitain dans l'objectif d'y initier un projet d'aménagement et de renouvellement urbains ayant vocation à intégrer la requalification des espaces publics, à compléter une offre de mobilité renouvelée, à programmer les équipements publics nécessaires, à définir une stratégie foncière et des outils opérationnels adaptés, à accompagner les opérateurs mobilisés notamment et particulièrement sur les polarités et centralités et à poursuivre ou initier les échanges avec les acteurs du territoire et les citoyens en vue de sa mise en œuvre.

Afin de donner corps à ce projet intercommunal, de dépasser la frontière administrative que constitue la route de Clisson sur la quasi-totalité de son linéaire (7,5 km) et de concevoir un plan de transformation urbaine ambitieux, cohérent et phasé, le Bureau métropolitain a pris acte, par délibération du 24 mars 2023, de la nécessité de concevoir un plan-guide d'aménagement et de renouvellement urbains à fortes dimensions programmatique, environnementale et pré-opérationnelle.

L'avancement des réflexions portées dans le cadre de l'élaboration de ce plan-guide a permis au Conseil métropolitain, lors de sa séance du 4 octobre 2024, d'approuver les objectifs poursuivis par le projet urbain à mettre en œuvre autour de la route de Clisson. Les objectifs approuvés sont les suivants :

- transformation de l'axe historique d'accès au cœur de la centralité métropolitaine, à forte dominante routière aujourd'hui, en un boulevard urbain renaturé, porteur d'aménités et permettant un partage modal apaisé ;

- traitement, en relation avec le tissu urbain hérité et l'identité des quartiers traversés, de l'entrée d'agglomération en différentes séquences urbaines et paysagères distinctes ;

- ponctuation de l'axe par des lieux de vie offrant une réelle mixité fonctionnelle et d'usages : les centralités et polarités, secteurs prioritaires de l'intensification urbaine ;

- développement ou confortement de ces polarités dans l'épaisseur du tissu urbain et dans une logique de perméabilité Nord – Sud renforcée ;

- organisation d'une offre de mobilités renouvelée vers et à partir de ces polarités et centralités dans la logique de la ville des courtes distances, et vers la centralité métropolitaine, en tenant compte de la desserte structurante existante, notamment ferroviaire ;

- prise en compte des acquis et héritages patrimoniaux (naturels et bâtis) pour les valoriser ;

- inscription dans la feuille de route de la transition écologique du territoire notamment par l'optimisation de l'utilisation de la ressource foncière, la mutualisation des services urbains, le développement des alternatives aux mobilités motorisées individuelles, la gestion intégrée des eaux pluviales et la prise en compte d'un urbanisme favorable à la santé.

Ces premières orientations permettent de définir les axes d'un projet conciliant un développement urbain cohérent avec les stratégies métropolitaines et intégrant les ambitions de la feuille de route collective issue du grand débat « Fabrique de nos villes », notamment l'action phare n°23 (Recycler les entrées d'agglomération et leurs zones commerciales en accélérant leur mutation). Toutefois, ces premières orientations et les objectifs qui en découlent nécessitent des expertises complémentaires pour en préciser le contenu, en vue notamment de définir, au travers du plan-guide en cours d'élaboration, un projet aux modes opératoires, aux programmations et aux phasages adaptés.

La présente délibération vise à instituer un outil permettant d'assurer la préservation des conditions d'un développement organisé, cohérent et qualitatif de cette entrée d'agglomération. Il est donc proposé, en accord avec les quatre communes concernées (Nantes, Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine), d'approuver un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement et de renouvellement urbains de la route de Clisson (usuellement appelé « périmètre d'étude »), conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 3° du code de l'urbanisme.

Ce périmètre reprend très largement le périmètre d'intérêt métropolitain validé par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, tout en y retirant, pour les motifs détaillés ci-après, les secteurs suivants :

- le secteur dit du Chêne Ferré, sur la commune de Vertou, qui est déjà couvert par un outil du même type institué par délibération du Conseil métropolitain en date du 9 avril 2021 ;

- le secteur dit de Frêne Rond, sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, qui est également couvert par un outil du même type institué par délibération du Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2022 ;

- le secteur situé à l'Est de la « Ville au blanc » sur la commune de Vertou, compte tenu de sa dominante agricole ;

- le secteur du bois des Gripôts sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, compte tenu de son caractère boisé protégé ;

- le secteur situé, au nord de la route du Loroux-Bottereau de part et d'autre de la rue de Tasmanie, sur la commune de Basse-Goulaine, au regard de faibles enjeux urbains ;

- différents secteurs urbains sur la commune de Nantes compte tenu soit du caractère récent de leurs renouvellements urbains, soit de la faible évolutivité du tissu urbain, soit encore d'une maîtrise foncière publique effective.

En effet, de cette manière, conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement. Le périmètre de prise en considération est institué pour une durée de 10 ans.

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si la présente délibération de prise en considération a été publiée avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 3°) du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de renouvellement urbains de la route de Clisson et ses abords, sur les communes de Nantes, Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine, selon la délimitation du plan annexé,

2. précise que ce périmètre de prise en considération fera l'objet de mesures de publicité, conformément à l'article R. 424-24 du code de l'urbanisme et figurera en annexe du plan local d'urbanisme métropolitain en application de l'article R. 151-52 13° du même code,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

39 - FABRIQUE DE NOS VILLES - ENTREES D'AGGLOMERATION - ORVAULT - SAINT-HERBLAIN - ROUTE DE VANNES - PRISE EN CONSIDERATION D'UN NOUVEAU PERIMETRE DE PROJET - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Conseil métropolitain du 16 décembre 2022 a, par délibération, déclaré d'intérêt métropolitain les opérations d'aménagement et de renouvellement urbain de sept entrées d'agglomération afin d'élaborer un cadre de développement cohérent et global, afin de coordonner et d'accompagner les villes et la Métropole dans la mutation de ces entrées d'agglomération et de transformer ces axes historiques pour une ville durable renouvelée.

Parmi ces secteurs d'entrées d'agglomération, celui de la route de Vannes s'étend de part et d'autre de l'axe routier du même nom sur les communes d'Orvault et de Saint-Herblain et forme une frontière administrative entre les deux villes.

Il existe initialement deux périmètres de prise en considération de projet (ou périmètre d'étude) sur l'emprise du périmètre déclaré d'intérêt métropolitain de la route de Vannes :

- le périmètre de prise en considération de projet Route de Vannes approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 8 février 2019 qui reprend le périmètre du plan-guide élaboré en 2019-2022 ;

- le périmètre de prise en considération de projet Plaisance approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2019.

Plusieurs démarches et études ont récemment été engagées pour envisager une transformation globale de cette entrée d'agglomération dans l'objectif de répondre aux enjeux d'une ville plus écologique et solidaire. Certaines d'entre elles se situent à l'extérieur du périmètre de prise en considération de projet de 2019, mais à l'intérieur du périmètre d'intérêt métropolitain délibéré en 2022. Par conséquent, il s'agit d'adapter un nouveau périmètre de prise en considération de projet à la réalité du projet de renouvellement de l'entrée d'agglomération de la Route de Vannes.

Dans ce contexte, il est proposé de prendre en considération ce projet de renouvellement urbain dans son ensemble, constitutif d'un projet d'aménagement au sens de l'article L. 424-1 3°) du code de l'urbanisme, et d'instaurer un nouveau périmètre de prise en considération de projet (usuellement appelé « périmètre d'étude »), conformément au plan ci-annexé. Ledit périmètre couvre une surface de 145,3 ha depuis la Porte de Sautron et jusqu'au secteur de Beauséjour.

En effet, de cette manière, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération de renouvellement urbain.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de supprimer le périmètre de prise en considération de projet Route de Vannes instauré par la délibération du Conseil métropolitain du 8 février 2019,

2. – décide de prendre en considération, conforment à l'article L,424-1 3°) du code de l'urbanisme, l'opération de renouvellement urbain relatif au secteur de la Route de Vannes sur les communes de Orvault et Saint-Herblain, selon la délimitation du plan annexé, et précise que ce périmètre de prise en considération fera l'objet de mesures de publicité, conformément à l'article R. 424-24 du code de l'urbanisme et figurera en annexe du plan local d'urbanisme métropolitain en application de l'article R. 151-52 13° du même code,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

40 - NANTES - REAMENAGEMENT DE L'ECOLE SAINT MICHEL - PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Le Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm), approuvé par le Conseil métropolitain le 5 avril 2019, a fait l’objet de plusieurs procédures d’évolution destinées notamment à traduire les projets nouveaux, ou à ajuster et actualiser les règles au regard de l’évolution du territoire.

Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a été engagée afin de permettre le réaménagement de l’école Saint-Michel, située 15 rue Marie Anne du Boccage à Nantes. L’établissement, qui accueille actuellement 410 élèves, doit revoir sa gestion des circulations piétonnes internes (école maternelle - école primaire), mieux s’adapter aux personnes à mobilité réduite et agrandir l’espace dédié au périscolaire. Pour cela, l’établissement s’engage dans un travail de redistribution des espaces et la construction d’un nouveau bâtiment de 349 m² de surface plancher, accueillant une cantine et un pôle administratif.

L’emprise de ce futur bâtiment se superpose pour partie avec le périmètre d’un Espace Boisé Classé (EBC) situé au sein de la cour de l’école. Or, cet EBC protège deux arbres, lesquels ne sont pas situés sur l’emprise de la construction projetée. Afin de permettre le projet de construction de la cantine, il est ainsi nécessaire de faire évoluer le périmètre de cet EBC. Par ailleurs, il a été constaté qu’un autre EBC, situé au sud de la parcelle, recouvre un espace non arboré : il s’agit de l’espace dédié au stationnement des

enseignants. A l'occasion de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, il est donc proposé de circonscrire le périmètre de ces deux EBC à l'emprise des arbres existants.

En application du II de l'article R.104-11 du code de l'urbanisme, cette procédure a fait l'objet d'un examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable, au sens des dispositions de l'article R. 104-33 du code précité. Dans la mesure où cette procédure vise à corriger l'emprise de deux EBC, sans porter atteinte aux arbres effectivement présents sur site, Nantes Métropole, en sa qualité de personne publique responsable de la procédure, a conclu à l'absence d'incidence notable de la procédure sur l'environnement. Saisie pour avis le 18 octobre 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, en l'absence de réponse dans le délai de deux mois, est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Par délibération en date du 7 février 2025, le Conseil métropolitain a donc décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la procédure.

Conformément aux dispositions des articles L. 153-54 et 153-55 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. Cette enquête publique s'est déroulée du 22 avril au 6 mai 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier, ses pièces annexes ainsi qu'un registre d'enquête ont été rendus disponibles à l'hôtel de ville de Nantes et au siège de Nantes Métropole. Un registre d'enquête dématérialisé a également été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Enfin, le public a eu la possibilité de formuler directement ses observations au cours des deux permanences tenues par le commissaire-enquêteur à l'hôtel de ville de Nantes, le 22 avril et à Nantes Métropole, le 6 mai 2025.

Le projet mis à l'enquête a fait l'objet de 737 visites sur le site internet mis à disposition du public et 407 documents ont été téléchargés. Toutefois, seules deux observations, défavorables à la réduction des espaces boisés classés, ont été déposées sur le registre dématérialisé.

Un procès-verbal de synthèse a été transmis à Nantes Métropole le 13 mai 2025.Nantes Métropole a produit un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé son rapport et ses conclusions motivées le 2 juin 2025, formulant un avis favorable, sous réserve de compenser partiellement la réduction des EBC par l'extension d'un autre EBC, situé au nord de la parcelle. Nantes Métropole souhaite suivre l'avis du commissaire enquêteur et élargit donc la surface de l'EBC au nord, le long de la rue Marie Anne du Boccage, sur une surface de 344m².

Considérant que le projet de réaménagement de l'école Saint-Michel présente un intérêt général pour les motifs suivants :

- il vise à améliorer la fonctionnalité d'un équipement d'éducation. Sous contrat avec l'État, il contribue à l'éducation, l'instruction et la scolarisation des enfants de la ville de Nantes ;

- il répond à un besoin de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'établissement. En effet, il s'agit d'un Établissement Recevant du Public (ERP) qui doit respecter des normes d'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite). Les travaux envisagés visent ainsi à renforcer l'accessibilité de l'école.

Ainsi, il est proposé au conseil métropolitain de déclarer d'intérêt général le projet de réaménagement de l'école Saint-Michel en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme et d'approuver la mise en compatibilité du PLUm qui en résulte en application de l'article L.153-58 2° du code de l'urbanisme.

Le Conseil délibère, et,

1. se prononce par déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de réaménagement de l'école Saint-Michel à Nantes au regard des caractéristiques précédemment énoncées,

2. approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain qui en résulte,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

41 - REZE - PROJET DE MUTUALISATION ET DE RECONSTRUCTION DES EHPAD MAUPERTHUIS ET ALEXANDRE PLANCHER - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les résidences Mauperthuis et Alexandre Plancher sont deux Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) gérés depuis 2012 par une association unique : l'Association les Mahaudières - Initiatives Solidaires (AMIS). L'association exerce son activité sous convention tripartite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental. Elle est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale favorisant ainsi l'hébergement des personnes âgées aux revenus les plus modestes. Ces deux établissements répondent à la volonté de la Ville de Rezé d'améliorer les conditions de vieillissement de sa population âgée.

Le projet, objet de la présente procédure, consiste en la mutualisation des deux EHPAD existants via, d'une part, la construction d'un nouveau bâtiment à proximité du bâtiment actuel de l'EHPAD Mauperthuis et,

d’autre part, la démolition du bâtiment et la construction d’un nouveau bâtiment mitoyen du premier. Ce projet est situé allée du Parc Mahaudières, au croisement des quartiers Pont Rousseau, Hôtel de Ville et Château à Rezé. Il vise à répondre aux besoins de logement du Programme Local de l’Habitat (PLH) en favorisant le parcours résidentiel, et notamment, en améliorant une offre adaptée aux personnes âgées.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est nécessaire de faire évoluer une partie de la zone Nl (zone naturelle de loisirs de plein air) de ce secteur en Umc (zone urbanisée mixte) sur une surface de 1 639 m². La Ville de Rezé a donc engagé une procédure de déclaration de projet en vue de mettre en compatibilité le Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole, en application des articles L. 153-54 et suivants du code de l’urbanisme.

Conformément à l’article R. 104-14 du code de l’urbanisme, ce projet a été soumis à un examen au cas par cas par l’autorité environnementale (MRAe) qui, par avis du 12 septembre 2024 a conclu à l’absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Conformément à l’article L. 153-55 du code de l’urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l’objet d’une enquête publique, organisée par le Préfet, portant à la fois sur l’intérêt général de l’opération et sur la mise en compatibilité du PLUm qui en est la conséquence. L’enquête publique s’est déroulée du 15 avril au 30 avril 2025.

À l’issue de l’enquête publique, la commissaire-enquêtrice a adressé au Préfet de Loire-Atlantique son rapport et ses conclusions formulant un avis favorable sans réserve.

Ainsi, par délibération en date du 25 juin 2025, le Conseil municipal de la Ville de Rezé s’est prononcé, par déclaration de projet, sur l’intérêt général de ce projet de mutualisation et de reconstruction des EHPAD Mauperthuis et Alexandre Plancher, au motif qu’il vise à répondre aux besoins de logement et aux enjeux de cohésion sociale tout en y intégrant les nouveaux enjeux de résilience.

Il est proposé au Conseil métropolitain d’approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet en application de l’article L. 153-58 4° du code de l’urbanisme.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la Ville de Rezé relative au projet de mutualisation et de reconstruction des EHPAD Mauperthuis et Alexandre Plancher à Rezé,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité

42 - FABRIQUE DE NOS VILLES - ENTREES D'AGGLOMERATION - ORVAULT - SAINT-HERBLAIN - ROUTE DE VANNES - SAINT- HERBLAIN SECTEUR MARCEL PAUL / JACQUES CARTIER - INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE - APPROBATION

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

Suite à l’instauration de la taxe d’aménagement par la loi du 29 octobre 2010, portant réforme de la fiscalité de l’urbanisme, le Conseil communautaire par délibération du 21 octobre 2011 a fixé le taux de la taxe à 5 % sur l’ensemble du territoire métropolitain.

L’article L331-15 du code de l’urbanisme, repris par le nouvel article 1635 quater N du code général des impôts (CGI), prévoit la possibilité d’augmenter le taux de la taxe d’aménagement dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l’attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l’accroissement local de la population, ou la création d’équipements publics généraux.

La loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 a élargi la liste des travaux et équipements justifiant une majoration du taux de la taxe d’aménagement, aux travaux de recomposition et d’aménagement des espaces publics permettant d’améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l’usage des transports collectifs et des mobilités actives.

Par ailleurs, la majoration du taux de la part intercommunale de la taxe d’aménagement doit s’inscrire dans le respect du principe de nécessité, selon lequel seul le coût des équipements nécessaires pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à réaliser dans les secteurs concernés peuvent être mis à la charge des constructeurs.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions précitées, il est proposé d'instaurer une majoration du taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement Route de Vannes de part et d'autre de l'axe de la Porte de Sautron jusqu'à Beauséjour sur les communes d'Orvault et de Saint-Herblain ; et dans le secteur Marcel Paul – Jacques Cartier à Saint-Herblain.

1 – Orvault – Saint-Herblain – Route de Vannes

Dans le cadre de l'étude du plan-guide et de sa déclinaison opérationnelle, le coût des travaux et aménagements nécessaires à la programmation projetée, a été estimé à environ 42 millions d'euros. Cette première évaluation, qui devra être précisée ultérieurement, vise notamment à :

- Aménager la Route de Vannes en boulevard urbain apaisé, accueillant un transport en commun (et ses installations de maintenance dédiées) structurant desservant les polarités d'intensité urbaine (dénommées « graines de ville » dans le cadre du plan guide) , tout en favorisant les modes actifs et assurant une cohérence d'axe articulée autour de séquences urbaines ;

- Mailler le territoire de la route de Vannes en organisant des convergences autour des polarités d'intensité urbaine tout en opérant à une échelle plus large du quartier au travers d'un réseau de continuités piétonnes et paysagères ;

- Donner les conditions de lieu de vie agréable dans la mixité des programmations prévues, en créant des espaces de proximité structurant le secteur élargi de la Route de Vannes.

Ces travaux sont rendus nécessaires par l'ampleur de la transformation urbaine prévue sur ce secteur et conçue dans le cadre du plan-guide dédié : acquisitions foncières nécessaires, réaménagements majeurs d'espaces publics au profit notamment des mobilités douces, de la végétalisation des espaces accompagnant le développement d'un quartier multi-fonctionnel et notamment une programmation habitat importante. Spécifiquement sur le secteur de la route de Vannes, la transformation urbaine s'appuie notamment sur la reconfiguration d'équipements publics comme un parking relais P+R.

Cette opération urbaine réalisée intégralement en renouvellement urbain générera ainsi des coûts importants à la charge de la collectivité, chiffrés dans le plan guide de la route de Vannes : nouveaux maillages viaires, liaisons douces paysagères et squares notamment.

Les constructions prévues sur ce secteur correspondent à la mise en œuvre d'un quartier multifonctionnel de dimension métropolitaine : un potentiel global de plusieurs milliers de logements, des surfaces de commerces, activités, et tertiaire dans une logique d'intensité de la ville et de foisonnement des fonctions, notamment s'agissant du stationnement. Le potentiel global de constructibilité long terme identifié dans le plan guide correspond à 387 000 m² de surface de plancher.

Compte tenu du montant et de la nature des investissements d'équipements publics décrits ci-dessus et au regard des possibilités de construire et de l'assiette taxable qu'elles représentent, il est proposé de fixer au taux majoré à 20 % la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur périmètre défini, se substituant ainsi au taux général de 5 %.

Sur ce secteur de taxe d'aménagement majorée, les exonérations obligatoires et facultatives approuvées par le Conseil communautaire du 21 octobre 2011 et métropolitain du 19 octobre 2015 continueront de s'appliquer.

Le taux de 20 %, institué sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Peccot par délibération du Conseil métropolitain du 17 octobre 2016, est maintenu.

Enfin, il est précisé qu'aucun équipement d'assainissement ne sera pris en compte dans le calcul de la taxe d'aménagement à taux majoré et qu'ainsi, la participation forfaitaire pour le financement de l'assainissement collectif s'appliquera à chaque autorisation d'occupation des sols déposée.

2 – Saint-Herblain - secteur Marcel Paul – Jacques Cartier

Situé à Saint-Herblain, le secteur Marcel Paul – Jacques Cartier, qui fait partie du périmètre d'entrée d'agglomération RN444 Armor, est directement connecté au terminus du tramway ligne 1 et future ligne 7, et sera desservi également par la future ligne structurante qui empruntera le boulevard Marcel Paul. Il est composé d'immeubles tertiaires peu denses en voie d'obsolescence, voire de friches sur un secteur de la

rive Ouest du boulevard Marcel Paul.

Un plan guide encadre le renouvellement urbain de ce secteur et une OAP a été instaurée, déterminant dans un cadre arboré l'émergence d'un quartier mixte et vertueux en matière environnementale.

L'émergence de ce nouveau quartier nécessitera également le réaménagement qualitatif des espaces publics attenants par :

- Le réaménagement du boulevard Marcel Paul en boulevard urbain végétalisé apaisé, accueillant la ligne structurante et des pistes cyclables en site propre, jusqu'à l'échangeur n°1 franchissant la RN444 en vue d'une requalification ;

- Le réaménagement des voies de desserte du secteur Jacques Cartier pour réaliser un quartier apaisé et arboré : renouvellement de la rue Jacques Cartier, rue Océane, rue Dumont d'Urville, Allée de Bougainville, rue de la Maison neuve principalement ;

- Le réaménagement de la rive Nord du boulevard Allende et de la rive Ouest du boulevard François Mitterrand pour assurer une greffe harmonieuse des opérations immobilières et améliorer la sécurité des modes actifs.

La reconfiguration complète du boulevard Marcel Paul dans ce secteur nécessitera des acquisitions foncières importantes et indispensables à sa reconfiguration, permettant d'accueillir l'ensemble des mobilités sur cet axe et ainsi de permettre d'apporter une qualité urbaine aux projets immobiliers qui y seront développés et en seront directement bénéficiaires.

Les constructions prévues dans ce secteur correspondent à environ 1200 logements et des surfaces importantes de bureaux et d'activité

Le montant de ces investissements a été évalué à 25 millions d'euros.

Compte tenu du montant et de la nature des investissements d'équipements publics listés ci-dessus, et au regard du potentiel de développement du secteur, il est proposé de fixer un taux majoré de 15 % de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le périmètre défini, se substituant au taux général de 5 %. Les exonérations obligatoires et facultatives approuvées par délibération du Conseil communautaire du 21 octobre 2011 et du Conseil métropolitain du 19 octobre 2015 continueront de s'appliquer.

Le Conseil délibère, et,

1. décide d'instituer une taxe d'aménagement à taux majoré sur les secteurs route de Vannes à Orvault et Saint-Herblain et sur le secteur Marcel Paul – Jacques Cartier à Saint-Herblain, tels que définis aux plans en annexes n°1 et n°2 et parcelles listées en annexes n°3 et n°4 ;

2. décide de fixer à 20 % le taux majoré de la part intercommunale de la taxe d'aménagement de part et d'autre de l'axe de la Route de Vannes sur les communes d'Orvault et Saint-Herblain ;

3. décide de fixer à 15 % le taux majoré de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur Marcel Paul – Jacques Cartier à Saint-Herblain ;

4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

43 - NANTES - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DOULON-GOHARDS - PARTICIPATIONS DES CONSTRUCTEURS - MODALITES D'APPLICATION - APPROBATION

Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 14

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 22

M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Doulon-Gohards afin de développer un projet de territoire co-construit avec une vocation à la fois urbaine, écologique et agricole unique. Ce projet de faubourg qui s'appuie sur le quartier existant du Vieux Doulon, accueillera, à l'horizon 2035, environ 2500 logements sur 180 ha dont 100 ha préservés de zone naturelle et 4 fermes urbaines.

Cette opération d'aménagement propose une démarche de projet singulière nommée « la ville fertile ». Elle constitue une nouvelle façon de faire la ville, ensemble et pour tous, au cœur d'une nature révélée. Cette nature révélée sera l'occasion de mettre en œuvre la ville de la proximité et d'adapter ses pratiques au quotidien en cohérence avec la transition écologique.

En proposant à Nantes une offre de logements neufs, diversifiée et accessible à tous au cœur d'un cadre naturel riche de qualité, le projet Doulon-Gohards répond aux besoins de la métropole, participe à la lutte contre l'étalement urbain et répond ainsi aux enjeux majeurs de la transition écologique.

Les grands objectifs poursuivis par la ZAC Doulon-Gohards sont les suivants :

- construire le quartier en s'appuyant sur la singularité des lieux : une géographie des bourgs de Loire et une histoire marquée par la présence des maraîchers et des cheminots ;

- s'appuyer sur le tissu social et économique du quartier en particulier le secteur du Vieux-Doulon ;

- conserver la vocation sociale de ce quartier populaire et de ses abords en proposant une nouvelle offre de logements sociaux, d'habitat adapté à destination des publics précaires (CCAS), gens du voyage et de terrain d'insertion temporaire ;

- développer une nouvelle forme d'agriculture urbaine, de proximité et durable ;

- révéler un site vaste et multiple en s'appuyant sur ses caractéristiques naturelles ;

- pérenniser la ville du vivre ensemble, solidaire, créative et collaborative.

Par délibération n°2022-47 du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Doulon-Gohards et le programme des équipements publics (PEP).

Le programme global des constructions prévoit la réalisation :

- d'environ 170 000 m² de surface de plancher de logements dont 25% de logements sociaux y compris l'habitat adapté, 30% de logements abordables et 45% de logements libres ;

- d'un terrain d'insertion temporaire ;

- d'environ 12 500 m² de surface de plancher d'équipements dont un groupe scolaire associé à un centre de loisirs, un multi-accueil, un gymnase et le Port des Arts Nomades ;

- 4 fermes urbaines sur environ 8 ha ;

- d'environ 7 500 m² de surface de plancher d'activités, de commerces et de services.

Les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC Doulon-Gohards, approuvées par le Conseil métropolitain lors de sa création, prévoient que les constructions situées à l'intérieur de son périmètre sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement. Les travaux d'aménagement de la ZAC sont donc financés par les cessions de charges foncières aux constructeurs en cas de cession par l'aménageur et par la participation des constructeurs en cas de terrains vendus par un tiers, en application de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme.

1. Modalités de participation financière des constructeurs (article L.311-4 du Code de l'urbanisme)

Un travail de régulation et d'accompagnement des projets développés par des opérateurs privés sur des fonciers privés est à ce titre engagé ; ils seront redevables de la participation constructeur (L.311-4 du code de l'urbanisme).

Il s'agit d'une convention tripartite conclue entre le constructeur, l'aménageur (Nantes Métropole Aménagement), et Nantes Métropole (concédant). Cette convention constitue une pièce obligatoire du dossier de permis de construire ou de lotir.

Le montant est versé au concessionnaire (Nantes Métropole Aménagement), et affecté aux recettes du bilan de la concession d'aménagement, comme le prévoit le traité de concession, signé le 5 janvier 2017.

L'objet précis de cette taxe est la participation aux coûts des équipements publics dont la réalisation est à la charge de l'aménageur. Le calcul de cette participation est en phase avec le volume de travaux d'espaces publics et d'équipements publics nécessaires.

2. Modalités d'application

Il convient de retenir, au vu de la configuration de ce territoire, un mode de calcul différencié suivant la nature des projets et en fonction également du caractère de maison d'habitation principale. Ceci s'applique à l'ensemble du périmètre de la ZAC.

Pour les maisons individuelles en habitat principal, un barème est appliqué également avec des seuils classiques de surface de plancher, comme pour le calcul de la taxe d'aménagement.

La participation des constructeurs est établie selon le barème suivant :

- logement libre et programmes d'hébergement : 140 € /m² de surface de plancher (SP) ;
- logement individuel, 140 €/m² de SP avec un abattement de 67 % sur les 150 premiers m² et 50 % sur les surfaces comprises entre 150 et 250 m² ;
- les bureaux et activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle : 80€/m² de SP
- commerce et activités de service comprenant les commerces de détail, l'artisanat avec une activité commerciale, la restauration : 50€/m².

Il est précisé que les cas d'exonération de participation constructeur, approuvés par délibération n°2022-101 du Conseil métropolitain du 30 juin 2022 pour l'ensemble des ZAC relevant de la compétence de Nantes Métropole, restent applicables à la ZAC Doulon-Gohards, dans les cas suivants :

- les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique (tels que listés à l'article R331-4 du code de l'urbanisme) ;
- les locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ;
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un taux de TVA réduit à 7 % (autre que le PLAI) ;
- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans ;
- les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m² ;
- les logements sociaux mentionnées au 1° de l'article L331-12, autres que ceux bénéficiant de prêts locatifs aidés d'intégration exonérés de plein droit en référence au 2° de l'article L331-7 ;
- les abris de jardin dont la surface est comprise entre 5 et 20 m² ainsi que ceux réalisés en zone U dont la surface est comprise entre 20 et 40 m².

Cette participation n'est pas exclusive des taxes et redevances départementales déterminées à l'instruction du permis de construire.

Il est ainsi proposé au Conseil métropolitain d'approuver ces modalités et barème d'application ajustés au projet urbain Doulon-Gohards pour le calcul de la participation constructeur de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme dans le périmètre de la ZAC Doulon-Gohards. Cette modification sera apportée au traité de concession d'aménagement selon l'avenant n°8 joint en annexe.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modalités et le barème spécifiques exposés dans la présente délibération, pour l'application de la participation constructeur de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme dans le périmètre de la ZAC Doulon-Gohards,
2. approuve l'avenant n°8 au traité de la concession d'aménagement, ci-annexé,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant.

Adoptée à l'unanimité

3 non-participations au vote : M. BUREAU Jocelyn, Mme SCUOTTO Christelle, Mme VAN GOETHEM Sophie

44 - POLE D'ECOLOGIE URBAINE - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE TRANSITION ET REHABILITATION DU BATI EXISTANT - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur François PROCHASSON, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle d'Écologie Urbaine sur le foncier de l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves, le préalable est de pouvoir libérer le foncier concerné afin d'amorcer les études et premiers travaux préparatoires nécessaires, le terrain étant aujourd'hui occupé par près de 650 personnes migrantes de l'Est européen installées dans un bidonville.

L'ouverture d'un premier site de transition (chemin des Bateliers, dans le périmètre de la Prairie de Mauves) et l'accompagnement des ménages acceptant les conditions de cette stabilisation transitoire suppose la préparation et l'aménagement du site, la gestion du site par un opérateur dédié (animation/gestion du site, faire respecter le règlement intérieur, etc.) et la sécurisation du site, par un autre opérateur. Les ménages accueillis bénéficient d'un accompagnement social renforcé, qui aura commencé sur le lieu de vie actuel des ménages (Prairie de Mauves).

Une des spécificités du projet tient à son caractère temporaire. La notion de terrain de transition sous-tend l'installation de ménages et des professionnels, sur une durée limitée à quelques années (estimation 5 ans), le temps que des solutions d'habitat plus pérenne soient trouvées.

Au vu de ce caractère temporaire, la conception et les modalités de travaux s'attacheront à favoriser la remise en état ultérieure du terrain à l'issue de l'exploitation, en minimisant l'intervention du projet sur le site : bâtiments modulaires réutilisables, limitation de l'imperméabilisation du sol.

L’opération a donc pour objectifs de :

- constituer le lieu d’habitat de transition pour une partie de ménages issus du bidonville de la Prairie de Mauves ;
- faire assurer la gestion du site par un prestataire ;
- assurer la sécurisation du site par un autre prestataire ;
- anticiper la phase de remise en état du terrain à l’issue de l’exploitation (réversibilité).

A cela s’ajoutent deux scenarii d’usage d’un hangar existant :

- accroître la capacité de lieu d’habitat de transition du site (5 à 10 ménages supplémentaires selon option retenue) ;
- éventuellement accueillir l’activité d’accompagnement social renforcé, à destination des ménages habitants du site, mais également les ménages installés sur d’autres terrains de transition situés dans le secteur géographique proche : prestataire en cours de désignation ;
- éventuellement accueillir l’activité de pilotage opérationnel de la mission de résorption des bidonvilles : agents de Nantes Métropole.

Les travaux exécutés relèveront de différentes natures :

- nettoyage préalable du site dont enlèvement de déchets ;
- démolition de bâtiments existants ;
- réhabilitation/réemploi d’un bâtiment existant ;
- installation d’équipements sanitaires collectifs (WC/Douches/Éviers/Laverie), éventuellement via des constructions modulaires et/ou auvents ;
- aménagements :
    - préparation des conditions d’implantation de l’habitat individuel personnel de chaque ménage : terrassements / délimitation emplacements nus ;
    - création d’attentes d’alimentations/évacuations en fluides (eau, assainissement, électricité)
    - aménagement d’une aire de stationnement et de collecte des déchets.

Le projet représente une superficie d’environ 10 000 m² d’aménagements pour l’habitat (emplacements, équipements sanitaires collectifs, stationnements...), auxquels s’ajoutent environ 1 000 m² de locaux de travail ou destinés à accueillir du public dans le cadre d’un accompagnement social renforcé.

Le coût de l’opération est estimé à 3 916 667 € HT, soit 4 700 000 € TTC, pour l’accueil de 50 à 55 ménages, représentant entre 250 et 275 habitants.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d’un maître d’œuvre externe, dont le montant d’honoraire est estimé à 330 000 € HT.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code de la commande publique et plus particulièrement des articles R2161-2 à R2161-5, il est proposé de recourir à une procédure d’appel d’offres ouvert pour la Désignation du maître d’œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP 105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité / Solidarités, santé, longévité, Dialogue citoyen », opération 2024 n°10347 libellée « Pôle d'écologie urbaine - résorption des bidonvilles ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération d'aménagement du terrain de transition chemin des Bateliers à Nantes ;

2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 3 916 667 € HT, soit

   4 700 000 € TTC ;

3. autorise le lancement d'un appel d'offre ouvert pour la désignation d'un maître d'œuvre ;

4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer le marché, et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

46 - MARCHE D'INTERET NATIONAL DE NANTES METROPOLE (MIN NANTES METROPOLE) - PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MIN NANTES METROPOLE - APPROBATION

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 9

M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, Mme BONAMY Delphine, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, M. QUENEA Pierre, M. VEY Alain

Madame Aziliz GOUEZ, Vice-Présidente

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les Marchés d'intérêt National (MiN) sont apparus dans les années 50 pour soutenir l'économie nationale en fournissant des produits et services de qualité et à prix compétitifs aux entreprises et consommateurs locaux par l'intermédiaire de marchés de gros locaux qui revêtent de ce fait une mission publique d'intérêt général.

Le MiN de Nantes a été créée en 1965 dans ce contexte. Il accueille 6 familles d'activités : les fruits et légumes, les poissons et fruits de mer, les fleurs et plantes, des libre-services de gros (cash&carry), des services grossistes à service complet et différents services communs aux opérateurs installés sur le marché.

Le MiN est un marché de gros destinés aux professionnels (restaurateurs, débits de boisson, restauration collective, grandes et moyennes surfaces alimentaires, commerces alimentaires de proximité, fleuristes, commerçants ambulants, etc.). Le MiN Nantes Métropole accueille 105 entreprises, 32 producteurs locaux, entre 600 et 900 salariés qui y travaillent chaque jour en fonction de la saisonnalité des produits, 3 500 acheteurs, 200 000 tonnes de denrées vendues par an.

Le MiN a déménagé en 2019 afin de répondre à l'ambition métropolitaine d'implanter un pôle alimentaire sur le Parc Océane à Rezé, l'objectif étant de créer un site de référence régionale et de susciter une nouvelle dynamique de développement à l'échelle du grand ouest en cohérence avec son Projet Alimentaire Territorial (PAT).

La gestion et l'exploitation font actuellement l'objet d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) confié à la SEMMINN jusqu'au 31 décembre 2026. Le contrat de DSP en cours avait pour vocation de remettre en route l'activité de l'équipement après son déménagement, inédit pour un MiN.

La crise sanitaire puis la crise énergétique ainsi que les changements nécessaires liés aux transitions ont largement impacté la gestion du MiN et accéléré l'évolution des besoins de la filière ainsi que le comportement de ses usagers. Ces différents épisodes ont permis de rappeler la nécessité de garantir la souveraineté alimentaire territoriale, la sécurité des approvisionnements en produits alimentaires et l'importance pour l'outil MiN de savoir s'adapter rapidement à la fois aux situations de crise et aux évolutions du secteur. Ces enjeux sont placés au cœur des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de Nantes Métropole et des territoires avoisinants. Nantes Métropole entend donc faire du MiN un outil économique majeur disposant d'une offre de services en relation avec les PAT.

Dans cette perspective, il est également proposé de poursuivre son exploitation sous une forme déléguée.

Ce mode de gestion permettra de continuer à fournir un service de qualité aux usagers, à un tarif optimal, grâce au savoir-faire et aux moyens financiers, humains et logistiques mis en œuvre par les sociétés spécialisées dans ce secteur, tout en respectant les principes de continuité, d'adaptation et d'égalité du service public. Le prochain contrat de DSP se situe donc dans une temporalité charnière où le MiN Nantes Métropole doit réinventer son modèle au service des circuits alimentaires de proximité tout en renforçant son attractivité et sa compétitivité vis-à-vis de ses activités traditionnelles.

En réponse à ces enjeux, les deux grands axes du prochain contrat sont donc les suivants :

En réponse à ces enjeux, les deux grands axes du prochain contrat sont donc les suivants :

1. Développer les fonctions du MiN en relation avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), en étudiant avec les producteurs le besoin des services nouveaux (1ère transformation, conserverie, facilités logistiques…),

2. Renforcer l'attractivité du MiN et conforter son rayonnement en lien avec l'Alliance des territoires, en créant notamment les conditions de coopération entre acteurs économiques ou entre projets de collectivités.

Ainsi, il vous est donc proposé de lancer une procédure de consultation en vue de conclure une nouvelle convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et de la troisième partie du code de la commande publique.

Le rapport présentant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations incombant au délégataire, sur la base desquelles il est proposé de procéder à la mise en concurrence, est annexé à la présente délibération.

Les missions principales confiées au délégataire et qui sont détaillées dans le rapport annexé, sont :

- La gestion immobilière et fonctionnelle du service,
- La réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement du site et des bâtiments,
- L'attractivité, l'innovation et le développement du MIN Nantes Métropole,
- La contribution du MIN aux Projets Alimentaires Territoriaux dans un contexte de coopération d'acteurs,
- La responsabilité solidaire et environnementale.

Le contrat sera conclu pour une durée de 4 ans.

En application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission consultative des services publics locaux a été recueilli le 19 juin 2025.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Marché d'Intérêt National Nantes Métropole (MiN Nantes Métropole) conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 non-participations au vote : M. FOURNIER Hervé, Mme SCUOTTO Christelle

47 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES - AVENANT N°18 AU CONTRAT DE DSP CITE DES CONGRES DE NANTES

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TURQUOIS Laurent, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL

Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 14

M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OGER Martine, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En cohérence avec la volonté partagée d'une coopération renforcée au titre du développement et du rayonnement du territoire, il a été souhaité un rapprochement de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions afin que ces deux équipements puissent être gérés par le même exploitant, au 1er janvier 2026.

Rapprocher la Cité des congrès et le Parc des expositions de la Beaujoire renforcera le rayonnement de la Métropole avec le développement des événements professionnels, culturels, scientifiques, économiques et sportifs, organisés de manière fluide, efficace et durable.

A cet effet, le conseil métropolitain du 4 octobre 2024 a approuvé le principe d'une nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion de la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions de la Beaujoire confiée à la SPL Cité des Congrès qui a prouvé son savoir-faire et son agilité pour assurer ces missions au service de Nantes Métropole, avec un personnel qualifié. Compte tenu des caractéristiques des missions confiées au délégataire et des investissements requis, le contrat sera établi sur une durée de 5 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030. Des négociations sont actuellement menées avec l'équipe de direction de la SPL sur ce contrat qui sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de décembre prochain.

Compte tenu de cette échéance, la Cité des Congrès doit dès 2025, prendre des engagements contractuels et travailler au rapprochement de ces deux équipements qui devra être opérationnel au 1er janvier 2026. Cette anticipation est de nature à réduire les coûts, éviter des dépenses ultérieures ou améliorer la gestion du service.

Dans ce contexte, il convient :

- d'une part, d'autoriser le délégataire à pouvoir prendre des engagements contractuels préparatoires ou préalables à la conclusion du nouveau contrat de DSP précité, notamment en engageant des marchés mutualisés à l'échelle des deux équipements.

- d'autre part, d'augmenter la contribution forfaitaire annuelle pour sujétions de service public, pour tenir compte du coût financier engendré par le rapprochement de ces deux équipements (impact social du transfert de personnel, définition d'un nouveau projet commun, étude des mutations spatiales et digitales du Parc des expositions, démarche RSE commune…). Le montant de cette contribution pour 2025 serait donc de 4 419 812 € net de taxes (contre 4 269 812 €, sans revalorisation).

Il vous est demandé d'approuver l'avenant 18 au contrat de DSP avec la Cité des congrès relatif à ces différents points.

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

Cet avenant entraîne une augmentation de 0.07 % du montant du contrat de concession initial.

La commission de délégation de service public a été consultée pour avis sur ce projet

Les crédits en fonctionnement sont prévus sur l'opération 676 « DSP Cité des Congrès ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°18, joint en annexe, du contrat de délégation de service public avec la SPL La Cité des Congrès de Nantes,

2. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

4 non-participations au vote : M. AZZI Elhadi, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. RICHARD Guillaume, Mme VIALARD Louise

48 - BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES COMPETENCES ET EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS ET SUR LES CHANTIERS DE COOPERATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 4

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis 2014, le Conseil métropolitain a adopté plusieurs délibérations en vu de renforcer l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture. Ainsi, ont été approuvés des transferts de compétences culturelles et un transfert d'équipements d'intérêt communautaire qui ont permis de développer une politique dynamique, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Celle-ci participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

La présente délibération a pour objet de dresser un bilan synthétique et de présenter les perspectives sur les équipements, compétences et événements au regard de ces grands enjeux.

PRÉAMBULE

L'objectif de Nantes Métropole est de mettre en œuvre une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse, pleinement actrice du projet métropolitain et de son rayonnement.

Fondée sur une vision ouverte au monde, la politique publique culturelle s'attache à révéler les richesses du territoire et à accompagner la coopération artistique au sein de la métropole. Elle répond aux axes stratégiques suivants :

Axe n°1 : Des projets d'envergure au service du rayonnement des arts, des sciences, de l'histoire et des imaginaires

Axe n°2 : Accompagner l'expérimentation et la coopération artistiques et culturelles entre les communes et les acteurs de la métropole

Axe n°3 : La culture pour mettre la métropole en dialogue avec le monde

La politique publique des patrimoines et des mémoires permet la coopération entre les communes pour mettre en œuvre des projets liés aux patrimoines d'intérêt métropolitain (restauration, valorisation, partage...). Les patrimoines culturels, qu'ils soient archéologiques, maritimes, fluviaux ou lacustres, industriels,artistiques, bâtis ou immatériels, donnent en effet du sens au territoire métropolitain pour penser l'avenir. La politique publique des patrimoines et des mémoires repose sur 4 axes :

Axe n°1 : Révéler l'histoire commune d'un bassin de vie,

Axe n°2 : Garantir l'accès, la conservation et la diffusion des mémoires,

Axe n°3 : Prendre soin du territoire,

Axe n°4 : Coopérer pour s'engager autour des patrimoines.

Une nouvelle étape de métropolisation de la culture, avec le Théâtre Graslin et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)

En 2024, les capacités d'intervention de la Métropole dans le champ de la culture et du patrimoine ont été confortées par l'achèvement du transfert de la compétence Opéra avec le bâtiment du théâtre Graslin et par une intégration de Nantes Métropole au syndicat mixte de l'Orchestre des Pays de la Loire (ONPL), en lieu et place de la Ville de Nantes.

Le Théâtre Graslin, bâtiment patrimonial datant de 1788, a été déclaré d'intérêt métropolitain et transféré à Nantes Métropole, en cohérence avec la compétence Direction et gestion d'Opéra.

Le syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) a également été déclaré d'intérêt métropolitain. Cet ensemble prestigieux qui développe des liens étroits avec Angers Nantes Opéra, contribue au rayonnement métropolitain.

Ces transferts ont pris effet au 1er mars 2024.

Une fréquentation des publics en hausse

Il est par ailleurs important de noter que le retour des publics se confirme en 2024 avec de nouveaux records de fréquentation dans les établissements métropolitains.

Concernant la dimension métropolitaine, les habitants de la métropole sont de plus en plus nombreux à fréquenter les établissements culturels, qu'il s'agisse de visiteurs individuels ou de scolaires. Ainsi, ils ont représenté 443 085 visiteurs (scolaires inclus) en 2024 (soit 62 % de la population de la métropole).

Depuis 2019, la fréquentation des musées métropolitains par les habitants de la métropole a augmenté de 40 %.

Si l'on s'attache aux communes de la métropole hors Nantes, la fréquentation des établissements culturels métropolitains a augmenté dans les mêmes proportions, de près de 40% ces 6 dernières années. En 2024, 143 998 visiteurs (incluant les scolaires) venaient d'une commune de la métropole (hors Nantes), représentant 37 % des habitants de la population de la métropole hors Nantes.

2 – LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

2.1 - ZÉNITH

Le Zénith de Nantes Métropole est le quatrième Zénith de France sur 17 par sa capacité d'accueil (jauge de 9 000 spectateurs). Placé dans les premiers rangs des grands équipements de spectacles, il participe au rayonnement de la métropole et son attractivité est un gage pour l'accueil à Nantes de tournées importantes d'artistes nationaux et internationaux. Par l'ampleur de sa fréquentation, il joue un rôle essentiel dans l'offre culturelle métropolitaine et contribue à l'attractivité du territoire. Cette année encore, le nombre de spectateurs est important avec une augmentation de +17 % par rapport à 2023.

Depuis la fin de la crise COVID, les indicateurs de performance de l'activité n'ont de cesse d'être dépassés. Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 est le plus important jamais réalisé (6,9 M€ HT soit +22 % par rapport à 2023) alors même que celui de l'exercice 2023 était déjà le plus fort (5,6 M€ HT) depuis l'ouverture du Zénith Nantes Métropole en 2006.

Chiffres clés 2024 :

• 110 manifestations réparties sur 136 séances (dont 128 séances pour les spectacles et 8 séances dédiées à l'accueil d'événementiels).

• 577 910 spectateurs dont 562 821 payants (hausse de 17% par rapport à 2023).

• 58 spectacles en grande jauge.

• 2 173 268 €HT de redevance (fixe et variable) pour Nantes Métropole.

Perspectives / enjeux

Activité : une croissance continue

Le Zénith prévoit en 2025 près de 132 spectacles, avec une fréquentation qui pourrait être supérieure à 620 000 spectateurs, une redevance fixe pour Nantes Métropole de 1 064 505 €, et un compte de soutien abondé à 125 000 € (montant plafond annuel prévu au contrat).

Compte de soutien : agir pour et avec les acteurs culturels du territoire

L'objectif de cette initiative est de soutenir des actions culturelles et artistiques portées par les acteurs culturels du territoire. Plusieurs actions ont été engagées au cours de l'année 2024 :

◦ Appel à projet pour « création vidéo mapping monumentale » conçu spécifiquement pour le hall du Zénith. C'est l'œuvre « Chœur » de Mickaël Lafontaine qui a remporté cet appel à projet.

◦ Participation au fonds « Mécènes pour la musique », porté par le Pôle des musiques actuelles et le

Crédit Mutuel (financement de projets musicaux locaux).

◦ Création d'un nouvel espace « Green Room » avec une double vocation : lieu collectif de repos et de convivialité pour les équipes artistiques et aussi une vitrine de la créativité et du savoir-faire nantais (art visuel, design, artisanat,etc…).

2.2 - MUSÉE D'ARTS

Au **Musée d'arts**, l'année 2024 a été marquée par une fréquentation de 305 049 visiteurs, en baisse certes par rapport à la fréquentation record de 2023, mais très satisfaisante car comparable à l'année 2018, qui avait été marquée par la dynamique de réouverture. L'établissement a proposé une programmation d'expositions qui a permis de séduire un nombre important de visiteurs en naviguant entre les débuts du XXe siècle (Paquebots 1913-1942, une esthétique transatlantique, partenariat exceptionnel avec Saint-Nazaire) et l'art le plus contemporain (Faire bonne(s) figure(s) de l'artiste nantais Pierrick Sorin), les sujets thématiques et monographiques (avec une artiste femme : la fin de l'exposition Suzanne Valadon, un monde à soi).

Parmi les faits saillants, il convient de noter :

• un réaccrochage des collections, de l'art ancien à l'art contemporain, est en cours depuis 2022 et jusqu'en 2025. Il permet de mettre en valeur les acquisitions, les dons de la part d'individus et dépôts généreux d'institutions (Musée des Beaux-Arts Jules Chéret de Nice, Centre Pompidou). Par ce biais, sont également valorisés de nouveaux dispositifs de médiation (titres et textes de salles, dispositifs pédagogiques au cœur de l'accrochage). L' éclairage des œuvres a aussi été entièrement renouvelé ;

• la finalisation des 9 salles consacrées au XIXe siècle entièrement repensées, célébrées notamment par un très beau partenariat avec le musée d'Orsay pour l'exposition du chef-d'œuvre de Gustave Caillebotte (1848-1894), Partie de bateau, au sein des collections permanentes ;

• la poursuite d'un certain nombre d'actions du projet d'établissement et du dialogue citoyen avec les jeunes métropolitains : obtention du label qualité tourisme, aménagement du petit salon de lecture au 1er étage du Palais pour en faire un lieu de détente pour les visiteurs, aménagement d'une terrasse sur le parvis, en partenariat avec le café du musée.

• la démarche qui continue à se développer autour de l'art et la santé mentale en partenariat avec les unités CARE et ESPACE du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes. L'idée est de permettre aux patients des visites au Musée d'arts accompagnées par un médiateur du musée pour expérimenter différentes approches sensibles, sensorielles et créatives du lieu et des œuvres.

• la participation du musée à un appel à projet collectif, porté par Paris Musées, afin de collecter et comparer les données d'empreinte carbone des expositions, ainsi que la mise en place de pratiques (plus systématiques) de réemploi des cimaises et mobiliers d'exposition.

Perspectives / enjeux

Depuis le 1er juin 2025, Emmanuelle Delapierre a succédé à Sophie Levy à la tête du Musée d'arts de Nantes. Arrivant du musée des Beaux-arts de Caen, cette spécialiste du 17ème siècle français est également très engagée vers l'art contemporain.

Les programmations 2025 et 2026 du Musée d'arts restent ambitieuses, permettant aux visiteurs de découvrir et constater la pertinence de l'Op Art (art optique) dans la période contemporaine (Electric Op, jusqu'en septembre 2025), et de voyager au XIXe et XXe siècles sous la pluie, grâce aux artistes (Pluie, d'octobre 2025 à février 2026). Pendant l'été 2026, le Patio présentera une exposition d'Anne et Patrick Poirier (de mai à août). La grande exposition de 2027 mettra en valeur les Femmes surréalistes, dans le cadre d'une co-production avec la Ville de Marseille.

2.3 - MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Après une année record en 2023 avec 190 500 visiteurs, le **Muséum** a connu une fréquentation en léger ralentissement avec 167 200 visiteurs en 2024, ce qui le place tout de même en 3e position du classement des muséums en France, hors Paris et après Lyon et Toulouse. Ce nouveau succès confirme l'intérêt grandissant pour l'établissement, pour ses expositions temporaires et sa programmation en direction de

publics de plus en plus diversifiés.

Au programme des expositions, on peut noter : « Trésors et Biodiversité », une création du Muséum de Nantes ; « La symétrie des rêves », une proposition de l'artiste Fabrice Azzolin ; « Corail », une exposition photo proposée par l'association Coral Guardian, « Exploration d'un territoire » sur les grilles du Jardin du muséum par Carole Renard, « Le dernier souper », œuvre d'OtGo présentée en simultané avec l'exposition de l'artiste au musée du Château. Enfin, devant le Muséum, rue Voltaire, une fresque géante peinte sur le sol a été réalisée par Makiko Furuichi « Sur les pas de l'évolution du vivant ».

Divers événements ont également eu lieu au sein du musée. On peut citer de façon non exhaustive : « La Nuit européenne des musées » ; « La Nuit au muséum » (proposition d'étudiants de Nantes Université) ; « Les Journées européennes du matrimoine et du patrimoine » ; « La Nantes Digital Week » (en partenariat avec l'École de Design) ; « La Fête de la science » et « Sciences Noctambules » (en partenariat avec le Planétarium, le Chronographe et avec l'appui du Pôle métropolitain de la CSTI) ; « Nature Nomade - 8ème festival nantais des grands voyageurs » (en partenariat avec l'association Nature Nomade) ; le cycle de conférences « Sciences Éton'Nantes ».

Perspectives / enjeux

Un nouveau Muséum pour la métropole : s'engager pour une Terre à connaître et à habiter.

Le projet de nouveau Muséum d'Histoire Naturelle a quant à lui été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain du 23 juin 2023. L'idée est de permettre de repenser le positionnement et l'identité de l'établissement comme un acteur majeur d'une société prête à relever les défis liés au climat, à la biodiversité et à la transition écologique pour « habiter la Terre demain ».

L'ambition du projet est multiple :

• développer significativement les espaces ouverts au public (notamment scolaire) pour répondre à une fréquentation de plus en plus importante ;

• rénover un bâtiment qualifié de vétuste qui ne permet pas d'accueillir les publics dans les meilleures conditions ;

• adopter un positionnement engagé et engageant sur les enjeux écologiques et sociétaux avec la rigueur scientifique qui définit le Muséum d'Histoire Naturelle ;

• développer un pôle muséal avec le musée Dobrée dans un projet urbain de requalification et participer au projet de Centre International de la Biodiversité Urbaine au parc du Grand Blottereau ;

• répondre aux besoins de culture scientifique, technique et industrielle d'une Métropole en développement avec une programmation culturelle autour des enjeux sciences et sociétés ;

• redonner au Muséum de la Métropole la place qui doit être la sienne parmi les musées de sciences en France et en Europe.

Trois principes directeurs guident la restructuration du muséum :

• Demeurer un muséum accessible, inclusif, familial et populaire

- Prendre en compte tous les publics et notamment le public familial et scolaire

- Ouvrir le muséum sur le monde

• S'affirmer comme muséum engagé et engageant

- Proposer des contenus liés aux transitions écologiques et sociétales

- Rendre le visiteur-citoyen actif et investi dans la transition sociétale

- Permettre la compréhension de la transition écologique

- Être exemplaire en terme environnemental

• Inviter à la déconnexion

- Inviter le visiteur à un voyage dans le temps où l'on prend son temps

- Mettre le numérique à sa juste place et privilégier la low-tech

- Utiliser les outils numériques comme des dispositifs inclusifs.

En matière de scénographie, l'agence Moatti & Rivière (scénographe associé : La Fabrique Créative) a été retenue par un jury réuni le 23 mai 2024 et proposée au Conseil métropolitain du 28 juin 2024 qui l'a adoptée à l'unanimité. La phase « Esquisses recalées » s'est déroulée durant le dernier trimestre de l'année.

Par ailleurs, pour cette conception, le muséum est assisté par 3 AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) pour la Muséographie, la conception de l'expérience numérique des visiteurs et l'organisation du futur établissement.

Cette année 2024 a permis de poursuivre la programmation muséographique et scientifique du nouveau Muséum avec l'appui du Comité scientifique et culturelle ainsi que l'appel à de nombreux experts de Nantes Université, du CNRS ou du Muséum National.

Enfin, un programme d'activités hors-les-murs « Le muséum près de chez vous » a sera proposé aux 24 communes métropolitaines pendant la fermeture du musée pour travaux .

2.4 - PLANÉTARIUM

Le **Planétarium** a enregistré en 2024 **un nouveau record de fréquentation avec 80 684 visiteurs** (+ 16,8 % par rapport au dernier record en 2023). Ce chiffre reviendra autour de 70 000 pour les prochaines années, puisqu'il correspond au remplissage annuel maximum du planétarium. La fréquentation 2024 a été augmentée du fait de l'offre Pink Floyd programmée sur des extensions horaires (donc en sus de l'activité classique). La provenance des visiteurs reste similaire aux années précédentes (37 % Nantes, 26 % autres communes de la Métropole, 19 % du reste du département, 17 % du reste de la France et 1 % de l'étranger).

• L'action phare de cette année a été la projection du film « Pink Floyd - The Dark Side of the Moon Planetarium Experience » (spécialement produit pour les planétariums à travers le monde à l'occasion du 50e anniversaire de l'album Dark Side Of The Moon). A Nantes, le succès a été au rendez-vous et le public très demandeur (au-delà des capacités d'accueil). 9 151 visiteurs ont assisté à cette projection artistique mondiale en 2024, avec une programmation renforcée dans le cadre du Voyage à Nantes (VAN).

• L'autre action phare de 2024 année a été le 1er festival d'astronomie sur la métropole nantaise « De la Terre aux Étoiles ». Durant 16 jours (janvier 2024), plus de 7 000 visiteurs ont découvert ou redécouvert l'astronomie nantaise, au travers de 70 événements répartis sur 6 communes de la Métropole (observations du ciel, expositions, conférences, parcours/visites, animations, projections, soirées art-science). 26 partenaires du territoire ont donné vie à ce festival. La seconde édition est lancée pour janvier 2026.

• Continuant à travailler son offre hors les murs, le planétarium propose désormais, à chaque période de vacances scolaires, des ateliers pédagogiques dans une des différentes médiathèques nantaises et souhaite les proposer sur la métropole en 2025. Un nouveau module « Fakenews » a également été testé avec des collégiens de 6e et de 4e, et vient compléter l'offre d'animation hors murs « Vigie-Ciel », « stage Petite Ourse » et « stage 1ère étoile » dispensé par le planétarium sous son label d'École d'astronomie. Le planétarium itinérant a également été très demandé cette année avec 7 sorties sur la métropole et 7 hors territoire métropolitain.

Perspectives / enjeux

La fréquentation du Planétarium est passée de 23 000 visiteurs en 2012 à plus de 80 000 en 2024. Malgré le nombre important de refus (environ 10 000 annuels comptabilisables), la jauge de la salle reste inadaptée au bassin de population et l'afflux de visiteurs à certaines heures les oblige à patienter dehors avant de pouvoir accéder à leur séance. L'enjeu des années à venir sera de maintenir une qualité et une quantité de service en adéquation avec les moyens en place, tout en continuant d'innover dans l'offre proposée.

Le prochain festival d'astronomie De la Terre à la Lune est en préparation pour janvier 2026.

2.5 - MUSÉE JULES VERNE

Le **Musée Jules Verne** a accueilli 43 015 visiteurs en 2024. Il s'agit de la plus importante fréquentation enregistrée : sa hausse est de 13,9 % par rapport à 2023 et s'explique en partie par un nombre plus élevé de jours d'ouverture en 2024 : 39 jours en plus par rapport à 2023. La part de visiteurs internationaux reste signifiante, 27,5 % et continue d'augmenter, 2,5 % en plus par rapport à 2023.

L'exposition temporaire, « La Fabrique du succès. Hetzel et la stratégie éditoriale des Voyages extraordinaires », présentée dans le cadre du Voyage à Nantes, a permis de mettre en valeur les collections de cartonnages, affiches et dessins conservés, de renouveler pour partie le parcours permanent du musée actuel et de préfigurer la présentation du sujet pour le parcours de visite du futur musée qui ouvrira fin 2028 dans la Cité des Imaginaires. Elle a accueilli 21 667 visiteurs.

Le Musée Jules Verne a participé aux manifestations nationales patrimoniales, la Nuit des musées, les Rendez-vous aux jardins et les Journées du patrimoine & matrimoine, et scientifiques, la Nuit blanche des chercheur·se·s et la Fête de la science, et à l'événement les Utopiales.

Perspectives / enjeux

Voté fin juin 2022 en Conseil métropolitain, la Cité des Imaginaires-Musée Jules Verne verra le jour en 2028 pour le bicentenaire de la naissance de Jules Verne. Face à la Loire, le lieu se présente comme un projet culturel et muséal d'envergure, à la fois ancré dans le patrimoine nantais et résolument tourné vers l'avenir. Par la réinvention des espaces, la mise en scène immersive des contenus et le dialogue constant entre disciplines, ce lieu ambitionne de réapproprier le futur par l'imaginaire et d'inspirer de nouvelles perspectives pour penser le monde. Il s'appuie sur l'héritage de Jules Verne, enfant de la ville, et sur la tradition culturelle nantaise liée aux imaginaires. Une institution culturelle innovante ouverte sur d'autres mondes, un espace d'expérimentation pour imaginer les possibles de demain.

L'espace de 5 300 m² est pensé comme un tiers-lieu culturel, intergénérationnel et inclusif :

- jardin Hennebique et Café de la Salle des Machines, espace de détente et de rencontre ;
- médiathèque-ludothèque, un accès inédit aux cultures de l'imaginaire et de la science ;
- musée Jules Verne (980 m2), parcours expérientiel et immersif autour de l'auteur et de ses œuvres ;
- auditorium (100 places) et espace d'exposition temporaire (930 m2), explorant le rôle des imaginaires ;
- toit-terrasse panoramique, avec café-restaurant et espace de contemplation.

À l'issue d'un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre, l'équipe d'architectes Neutelings Riedijk Architects, en collaboration avec l'agence nantaise ARS Architectes, a été désignée lauréate en mai 2024 pour leur projet intitulé « Le Voyage des imaginaires ». Ce projet ambitieux vise à transformer le bâtiment historique CAP 44, également connu comme les anciens Grands Moulins de Loire, en une Cité des imaginaires abritant le grand musée Jules Verne. Construit en 1895, ce bâtiment est l'une des premières grandes structures au monde réalisées en béton armé selon le procédé Hennebique. La proposition retenue prévoit de révéler et de valoriser cette structure patrimoniale en créant un vaste jardin couvert au rez-de-chaussée, où le béton historique dialoguera avec le végétal. Les travaux de transformation devraient débuter au printemps 2026 pour s'achever à l'automne 2028.

Le projet architectural innovant mêle audace, patrimoine et performance environnementale.

En novembre 2024, le marché de scénographie du nouveau musée Jules Verne a été attribué à l'atelier Scénorama (Dany Gandon et Jean-Christophe Ponce). Fondé en 1999, Scénorama est un collectif pluridisciplinaire spécialisé dans la conception et la réalisation de scénographies pour des expositions permanentes et temporaires, des musées et des événements culturels.

2.6 - LE CHRONOGRAPHE

L'année 2024 a permis un record de fréquentation avec l'exposition interactive « Gladiateurs, descendez dans l'arène ». L'exposition a remporté un grand succès en terme de fréquentation puisqu'elle a accueilli 23 504 visiteurs en 7 mois de présentation (total de 29 662 visiteurs pour l'année). Complétée par la présentation « Homo Athleticus » en collaboration avec l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), elle a ainsi abordé des thèmes encore peu partagés comme le rôle des femmes, le statut des combattants, les différentes étapes et préparations et bien sûr les vestiges archéologiques découverts sur ce thème dans notre région. Le sport devient, grâce à l'archéologie, une clé de lecture des sociétés sur le temps long.

Le Chronographe est entré en travaux à partir d'octobre 2024 jusqu'au mois de septembre 2025 pour améliorer les conditions d'accueil des publics et des œuvres.

Perspectives / enjeux

En 2025, le Chronographe ouvre pour les journées du patrimoine, en présentant une exposition dossier intitulée « Ceci n'est pas un paysage » qui interroge l'apport de l'archéologie dans la compréhension des changements climatiques complété par un parcours sensible. En 2026, l'exposition « Maternités » proposera un parcours diachronique consacré à l'expérience de la maternité à travers l'histoire et l'archéologie.

2.7 - CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES - MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - CRYPTES DE LA CATHÉDRALE

Nantes Métropole a confié la gestion de ces trois sites à la Société publique locale Voyage à Nantes via une délégation de service public conclue au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le projet scientifique et culturel de la Délégation de Service Public **Château des ducs de Bretagne**, confiée au Voyage A Nantes (VAN), confirme la place du musée comme un espace démocratique, réflexif, participatif et inclusif.

En 2024, le site du Château a reçu 1,2M de visiteurs, dont 31 % de touristes français (hors locaux régionaux). En son sein, le musée d'histoire a accueilli 362 437 visiteurs (+21 % par rapport à 2023). L'ancrage de cet établissement culturel sur le territoire se traduit à nouveau par une augmentation de la part des visiteurs nantais et métropolitains qui représentent désormais 41,6 % des visiteurs (contre 36,76 % en 2023). L'attractivité du musée passe notamment par des expositions telles que « Gengis Khan, comment les Mongols ont changé le monde » qui a pris fin le 5 mai 2024, et « Chevaliers » inaugurée le 19 octobre 2024, laquelle s'achève le 20 avril 2025. Lors de l'été 2024, c'est l'artiste calligraphe Lassaâd Metoui qui a exposé ses œuvres rassemblées sous le titre « L'ivresse de l'encre ».

Perspectives / enjeux

En 2025, le fabuleux artiste japonais Hokusaï (1760-1849) sera exposé à Nantes dans le cadre du pacte d'amitié avec le Château d'Osaka et le musée d'histoire de Nantes du 28 juin au 7 septembre et suite aux nombreuses expositions réalisées avec ce pays.

Ces événements illustrent l'ouverture au monde portée par le Château des Ducs qui poursuit en parallèle son travail quotidien de présentation de l'histoire de Nantes à travers les expositions permanentes et la gestion des collections.

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage a accueilli 187 049 visiteurs en 2024 (contre 136 500 visiteurs comptabilisés en 2023).

Les Cryptes de la Cathédrale sont fermées au public depuis l'incendie de la cathédrale le 18 juillet 2020 (pas de date de réouverture programmée à ce jour par la DRAC).

2.8 – L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL)

Malgré des incertitudes budgétaires qui se sont malheureusement confirmées en 2025, l'année 2024 aura permis à l'ONPL de rayonner en programmant plus de 150 concerts, et de poursuivre sa dynamique de reconquête du public engagée depuis la fin de la période COVID. Malgré le soutien fidèle des collectivités, la marge de manœuvre artistique s'est fragilisée de manière très conséquente. Néanmoins, la qualité de la

programmation et la gestion de l'institution ont permis sur l'année 2024 de ne pas accuser de déficit budgétaire et de réaffirmer la dynamique de l'ONPL en termes de recettes propres qui ont augmenté en partie grâce à l'affluence des publics venus très nombreux aux concerts de sa saison musicale.

2024 a été marquée par de très nombreux concerts complets, et par une augmentation du nombre d'abonnés. Elle a vu de multiples collaborations et partenariats avec les acteurs culturels de la Métropole tels que le Lieu Unique, Angers Nantes Opéra (Tosca, Blanca Nieves et Il Piccolo Marat), la Cité des Congrès de Nantes, le Musée d'Arts de Nantes… On peut notamment citer le projet Orchestre dans la Cité sur deux années de jumelages au cœur du quartier du Ranzay à Nantes et à Sainte-Luce. De même, 300 entreprises ont été partenaires ou sensibilisées à l'occasion d'un concert de l'ONPL.

Des artistes de renommée internationale ont collaboré avec les musiciens de l'ONPL, tels que le harpiste Xavier Demestre ou les pianistes Leif Ove Andsnes et Jean Efflam Bavouzet.

En 2024, l'ONPL a comptabilisé :

- 6 096 abonnés, dont 53,7% assistent aux concerts de l'ONPL à Nantes
- 46% du public de l'ONPL a moins de 50 ans
- 29% du public qui assiste aux concerts de l'ONPL à Nantes est de la Métropole de Nantes
- 6 400 spectateurs des écoles primaires
- 11 concerts éducatifs
- 40 interventions en milieu hospitalier

Enjeux/Perspectives

Sur proposition de Guillaume Lamas – directeur général de l'ONPL, et en accord avec le président et les membres du syndicat mixte, le mandat de directeur musical de Sascha Goetzel a été prolongé jusqu'en 2028, permettant ainsi de poursuivre le travail exemplaire avec les musiciens pour permettre à l'ONPL d'être parmi les 6 meilleurs orchestres nationaux de France.

3 – LES AUTRES COMPÉTENCES CULTURELLES MÉTROPOLITAINES

3.1 - L'ARCHÉOLOGIE

Le service de recherches archéologiques a poursuivi en 2024 ses opérations de conseils, de diagnostics et de fouilles en accompagnant les projets d'aménagement urbain à Brains, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Rezé, Ste-Luce-sur-Loire, Thouaré ou encore Vertou…). Dans le cadre d'un projet collectif de recherche, rassemblant plus de 6 partenaires universitaires de la Région, l'équipe archéologique a produit cette année son troisième rapport sur les dynamiques d'occupation humaine sur le territoire métropolitain. Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par l'édition et la validation du bilan quinquennal (2019-2024) à l'attention du ministère de la Culture, qui a confirmé son habilitation scientifique pour cinq ans.

L'année 2025 permettra, entre autres, d'accompagner les chantiers de renaturation au centre-ville de Nantes, le projet de lieu à réinventer à la Cure de Doulon, ainsi que le suivi des aménagements dans le secteur de l'Hôtel de Ville de Rezé.

3.2. LA GESTION DOCUMENTAIRE ET LES ARCHIVES

En 2024, le projet SAM (Socle d'archivage [numérique] Métropolitain), piloté par les Archives de Nantes en collaboration avec la Direction des ressources numériques de Nantes Métropole franchit une étape décisive avec le lancement de la plateforme d'archivage VITAM (Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire). SAM est un écosystème qui vise à définir et organiser le maintien de l'authenticité et de l'accessibilité dans le temps des documents numériques qui lui sont confiés. Il permet la prise en charge, la conservation et la consultation sécurisée et pérenne des documents et données versés par les directions et services de la Métropole et ses 24 communes… Et in fine, la préservation du patrimoine informationnel de

nos collectivités ! Un outil indispensable dont l'installation à l'échelle du territoire est saluée par les autres intercommunalités françaises.

3.3 - L'OPÉRA ET L'ART LYRIQUE – ANGERS NANTES OPÉRA (ANO)

Angers Nantes Opéra : la sauvegarde d'un projet structurant pour la Métropole

2024 a été une année déterminante pour Angers Nantes Opéra (ANO), qui voyait sa marge de manœuvre artistique diminuer dans un contexte économique et budgétaire national incertain. La Métropole de Nantes, celle d'Angers et l'État ont pris la décision d'un ré-abondement du budget du syndicat mixte pour le remettre à flots. En parallèle, l'ANO a atteint un niveau élevé de recettes propres liées notamment à des prestations du chœur dispensées en France (Opéra National du Rhin, Opéra de Massy, Opéra National de Bordeaux).

2024 est aussi l'année de présentation de l'opéra Tosca et de l'adaptation du film Les ailes du désir : deux propositions représentatives de la diversité de l'opéra. Quant au Piccolo Marat, opéra présenté en version concert, il a permis de faire découvrir une œuvre de l'italien Mascagni, inspiré d'un épisode de la période révolutionnaire à Nantes. Ce fut l'occasion d'accueillir deux conférences de Jean-Clément Martin en partenariat avec le Château de Nantes. 2024 a enfin été l'année de l'expérimentation de concerts dédiés aux moins de 30 ans. Deux concerts (Des Bouffes à Broadway et Rhapsodies Bohémiennes) ont ainsi fait salle comble.

En 2024, Angers Nantes Opéra a comptabilisé :

- 56 représentations, dont 38 à Nantes et 18 à Angers ;
- 27 visites du Théâtre Graslin ;
- 45 000 spectateurs, dont 3 500 sur la place Graslin pour un Opéra sur écrans géants, dédié à Tosca ;
- 1 100 visites lors des Journées du Patrimoine et du Matrimoine.

Enjeux/Perspectives

Désignée en juin à la tête d'Angers Nantes Opéra, Alexandra Lacroix succédera le 1er janvier 2026 à Alain Surrans qui fera valoir ses droits à la retraite. Cofondatrice en 2007 de la compagnie d'art lyrique MPDA. Alexandra Lacroix s'attache à mettre en regard les œuvres du répertoire avec les enjeux contemporains. Artiste associée à l'Opéra de Limoges, elle a collaboré avec de nombreuses institutions lyriques en France et en Europe.

4 – LES CHANTIERS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

4.1 LECTURE PUBLIQUE

En 2024, le service commun de **lecture publique** a avancé à la fois sur la structuration de son fonctionnement global et sur la coordination des projets liés. Un schéma d'animation régulier a été mis en place (des comités opérationnels du service commun tous les 2 mois et des groupes techniques pour les adhérents et non signataires, tous les semestres), réunissant les professionnels de lecture publique et structuré pour une meilleure articulation avec les instances stratégiques et politiques (groupe référents culture et G24).

Parallèlement, les partenariats avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Bibliothèque Départementale Loire-Atlantique ont été confortés par l'intégration de ces partenaires dans les différentes instances du service commun.

De nombreux projets ont été engagés : préparation du programme Bibliothèque numérique de référence, partenariat autour des Nuits de la lecture, réactivation de l'étude sur l'évolution de la lecture publique à l'échelle métropolitaine, Contrat Territoire Lecture (CTL) fédérant les villes de Rezé, Saint-Herblain, Nantes, Orvault.

4.2 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En matière **d'enseignement artistique**, l'année 2024 est marquée par un tournant dans l'engagement métropolitain. Suite à l'étude flash finalisée en mars 2024, 6 orientations prioritaires ont été proposées pour enclencher structurellement une logique de coopération :

• mettre en œuvre des actions pédagogiques et développer une offre d'action culturelle autour des grands événements métropolitains ;

• développer et faciliter des partenariats pour l'Éducation Artistique et Culturelle ;

• accompagner les coopérations supra-communales : pôles d'enseignement artistique métropolitains ;

• faciliter l'accès aux parcours supérieurs du Conservatoire de Nantes ;

• identifier les besoins et leviers en formation ;

• préfigurer la mise en œuvre d'une coordination et d'un accompagnement par le Conservatoire de Nantes avec des moyens alloués par la Métropole.

Un budget spécifique a été créé et 2 actions concrètes ont été engagées pour cette année 2024 :

• la création d'un orchestre métropolitain réunissant 60 musiciens de 12 à 17 ans issus de 15 structures de la Métropole qui a donné lieu à un concert au sein de la Folle Journée ;

• la mise en œuvre d'une résidence de territoire entre 2024 et 2026 avec Geoffroy Tamisier, artiste nantais. Elle a permis la mise en place d'une formation commune qui a réuni 25 enseignants issus des structures d'enseignement artistique de la Métropole.

De nombreuses actions de coopérations inter-écoles ont continué à se développer en matière de musiques actuelles, de jazz (au Pannonica), pour les saxophonistes, les harpistes…

En 2025, Nantes Métropole a voté l'attribution d'un Fonds de concours au titre du soutien aux Cycles supérieurs du Conservatoire de Nantes, assorti de la mise en place de tarifs préférentiels pour les élèves originaires des communes de la métropole.

4.3 LIEUX DE CREATION

L'appréciation des lieux de création de la métropole est l'un des 5 champs d'étude de coopération et de mutualisation inscrit dans le nouveau pacte de coopération et de solidarité.

Il vise à ouvrir la réflexion sur les conditions d'accueil des artistes et de la création à l'échelle des communes et des coopérations métropolitaines.

En 2024, une étude a été conduite. Elle a permis de recenser 114 lieux et de décrire pour chacun les modalités d'accueil de la création associées. Des entretiens avec les élus et techniciens des communes ont également précisé les ressources de la métropole, les attentes, les freins et leviers à une action renforcée.

En réponse aux attentes, l'étude présente deux grands axe d'actions : améliorer l'information sur les conditions d'accueil des artistes et favoriser l'accueil artistique par la coopération et la mutualisation à l'échelle de la métropole. Ils font l'objet de premières déclinaisons en 2025.

4.4 PATRIMOINE ET PATRIMOINES DE LOIRE

La coopération métropolitaine sur les patrimoines et les mémoires se structure à travers un G24 Patrimoines qui réunit les 24 communes de la métropole. Dans ce cadre, élus et techniciens se réunissent régulièrement autour de sujets et partagent leurs expertises sur 3 axes : la connaissance des patrimoines métropolitains ; la préservation et la restauration ; leur valorisation à travers des événements ouverts aux publics.

Le programme d'aides aux patrimoines de Loire poursuit son objectif en accompagnant les communes et les porteurs de projets de sauvegarde et de mise en valeur, tandis que les opérations archéologiques

(conseils, diagnostics et fouilles) accompagnent les projets d'aménagement urbain sur une diversité de communes (Brains, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Rezé, Sainte-Luce-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Vertou…).

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération entre les communes sur le thème du patrimoine, après la restitution des inventaires du patrimoine des rives de Loire, une nouvelle journée d'étude a été organisée en juin 2024 sur le sujet du **patrimoine culturel immatériel**. Cette journée a permis de définir ce thème, de s'inspirer de projets concrets menés sur le territoire (récits de vie, mémoires urbaines, patrimoine immatériel du carnaval, mémoires des guerres et des résistances) et de rencontrer différents acteurs du territoire pouvant accompagner les projets de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines immatériels (Maison des Hommes et des Techniques, Archives, Grand Lieu du Conte, Dastum44, Globe Conteur…).

4.5 – LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est un levier de compréhension de nos sociétés.

En janvier 2024, l'exécutif métropolitain a adopté la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI). Issue d'une vaste démarche de concertation, elle pose un cadre d'orientations partagées avec les acteurs et engage une dynamique renforcée de coopération. La feuille de route CSTI constitue l'un des engagements culturels « phares » inscrits au Pacte de coopération métropolitain. À ce titre, chacune des 24 communes de la métropole peut être partie prenante de sa mise en œuvre.

La feuille de route se décline en trois orientations stratégiques : 1-Valoriser la culture technique et industrielle, ressource du territoire nantais et de sa métropole / 2-Favoriser l'appropriation des enjeux de transition socio-écologique pour agir / 3-Consolider nos communs face aux évolutions des technologies et des sciences.

2024 a également vu la naissance d'un nouvel acteur de cette dynamique, l'association TACTISS (Territoire d'Actions Culturelles Technologiques Industries Sciences et Société), soutenue par Nantes Métropole. L'association a pour projet d'animer le réseau métropolitain d'acteurs de la CSTI, de communiquer autour des actions, de mutualiser les ressources, de former les acteurs et d'engager des projets structurants.

Les Ateliers métropolitains de la CSTI

L'atelier n°3 métropolitain de la CSTI s'est déroulé en septembre 2024 autour de la thématique de l'Intelligence artificielle, en présence du mathématicien Cédric Villani. Elle a réuni plus de 75 participants, issus des domaines de la recherche, la culture, l'éducation (dont l'éducation populaire), la transition écologique, les arts et patrimoines, l'économie et de 5 communes de la métropole (Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Couëron, Carquefou).

5 – LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

5.1 - LA FOLLE JOURNÉE

Paris, New York, Londres, Vienne, Venise : les « Villes phares » étaient au cœur de la 31e édition du festival de musique classique qui s'est déroulé du 29 janvier au 2 février 2025 à Nantes et dans la métropole.

Nouveauté 2025, le festival s'est doté d'une application mobile pour enrichir l'expérience des festivaliers, personnaliser son programme et recevoir des alertes en temps réel.

<u>Quelques chiffres concernant l'édition 2025</u>

- 135 000 spectateurs, soit 96 % de taux de remplissage
- 307 concerts, dont 13 concerts décentralisés dans la métropole et 39 concerts gratuits
- 10 000 places scolaires
- 8 000 places en tarif Tribu « Famille »

◦ 3 000 places en Tarif Carte Blanche et solidaire

◦ 1 200 places de concerts pour bébés

◦ 3 concerts à bord de tramways durant le festival

◦ Tarifs des places de 0 € à 39 € et un tarif carte blanche à 5 € sur tous les concerts, soit un billet moyen à 15,70 €.

Retombées médiatiques : Concert de clôture en direct sur Arte (Meilleure audience annuelle pour un concert diffusé en direct), 30 heures d'antenne en direct sur France Musique, présence de médias nationaux et internationaux.

Perspectives / enjeux

La prochaine Folle Journée de Nantes se déroulera du 28 au 1er février 2026 ; la thématique sera : Les Fleuves.

5.2 - CIRQUE SOUS CHAPITEAU

Cinq structures culturelles de la Métropole (Le Grand T - Théâtre de Loire-Atlantique, le Piano'cktail à Bouguenais, le Théâtre ONYX à Saint-Herblain, Capellia à la Chapelle-sur-Erdre et La Fleuriaye à Carquefou) se sont associées pour un projet de cirque sous chapiteau, accueilli sur le site du Parc des Chantiers à Nantes. Coopération exemplaire à l'échelle de la métropole, ce projet a permis de proposer aux habitants, sur un site à la fois central et remarquable, un spectacle de haut niveau artistique, porté par des compagnies de rayonnement national et international. En 2024, le projet a permis d'accueillir le spectacle Foutoir céleste de la compagnie Cirque Exalté pour quinze représentations et de nombreuses actions de médiation (ateliers BMX, portés acrobatiques...) rassemblant 6 523 spectateurs .

5.3 – LES UTOPIALES

Pour sa 25e édition, le festival de Science fiction des Utopiales a battu un nouveau record d'affluence avec 153 000 personnes durant les 5 jours de la manifestation.

La fréquentation de cet événement affiche une hausse constante depuis sa création en 2000.

La Bibliothèque municipale de Nantes, le Muséum, le Chronographe, le Musée Jules Verne et le Planétarium y ont partagé un stand avec des objets et documents issus de leur patrimoine respectif. Guidés par le thème de « l'Harmonie », ils ont sondé l'évolution, la réception et l'interprétation des informations à travers le temps et l'espace. Ainsi, ont été présentés des spécimens organisés selon la suite mathématique de Fibonacci, les sciences paléoenvironnementales appliquées à l'archéologie, une maquette de la Station Spatiale Internationale et des illustrations des Voyages extraordinaires provenant des éditions originales du XIXe siècle. Par ailleurs, le salon de lecture de la Bibliothèque municipale de Nantes a proposé des livres et bandes dessinées faisant écho à l'exposition et au thème du festival ainsi que la sélection 2024 du Prix Utopiales Bande Dessinée.

5.4 – TRAJECTOIRES, un festival coopératif qui fait rayonner la danse dans la métropole

En janvier 2024, le festival Trajectoires a célébré sa 7e édition, invitant à découvrir la diversité de la danse contemporaine à Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Haute-Goulaine, Carquefou, Nort-sur-Erdre et Saint-Nazaire. Avec 39 évènements, dont 27 spectacles, pour un total de 61 représentations, les festivaliers ont pu satisfaire leur curiosité pour la danse contemporaine. La programmation de cette année mettait à l'honneur des chorégraphes d'horizons, de générations, de propos très différents. Rendez-vous culturel incontournable du début d'année, l'événement a ainsi réuni 10 869 festivaliers à travers ses spectacles, soirées festives, propositions gratuites et projections, soit 87 % de fréquentation totale sur une jauge maximum de 12 423 personnes.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du bilan et des perspectives sur les équipements, compétences et événements culturels gérés par Nantes Métropole ainsi que sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

49 - ÉQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - DISPOSITIONS DIVERSES

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 4

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une politique culturelle métropolitaine s'est ainsi mise en œuvre, à la fois tournée vers le patrimoine et les mémoires du territoire, et résolument ouverte sur le monde. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement de la métropole ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions diverses suivantes.

Archéologie préventive – Dispositions tarifaires

→ **Revalorisation des tarifs**

Par délibération du conseil métropolitain du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a défini les tarifs des coûts d'intervention du service de recherche archéologique utilisés pour répondre aux appels d'offres et facturer des interventions de fouilles aux maîtres d'ouvrage. Ceux-ci sont établis selon les modalités suivantes :

- les acquisitions, locations, prestations diverses sont facturées au coût réel, telles que par exemple :

l'acquisition ou la location du petit matériel ou outillage spécifique, la location des vestiaires, de matériels de terrassement, de véhicules utilitaires, des analyses diverses, stabilisation en laboratoire, etc…

- les prestations du coût de personnel (personnel permanent et non-permanent) intervenant lors d'un chantier, sont basées sur le coût salarial journalier majoré d'un montant représentant les coûts moyens de gestion des services,

- ces tarifs s'entendent hors taxe et sont majorés du taux de TVA en vigueur.

Les tarifs mis en œuvre au 1er janvier 2019 n'ayant pas été actualisés depuis, une actualisation des tarifs a été approuvée par le Conseil métropolitain du 28 juin 2024 sur la base de l'évolution des indices du coût du travail (Indice INSEE ICHTrev-TS - Services administratifs) et, pour une petite partie, sur l'indice des prix à la consommation. Cette actualisation correspondait à une hausse de 11,85 % en moyenne. Il avait également été approuvé le principe d'une revalorisation annuelle des tarifs comme le font les autres opérateurs du secteur (publics comme privés).

Conformément à ce principe, il est proposé cette année de faire évoluer les tarifs des prestations d'archéologie hors interventions en régie, en appliquant 2 % d'augmentation (tarifs arrondis à l'euro le plus proche). Il est à noter que Nantes Métropole demeure, avec cette revalorisation, dans la fourchette basse des tarifs sur ce type d'opérations requises par les sociétés d'aménagement.

Par ailleurs, il est proposé d'identifier des tarifs spécifiques pour les prestations de sondage au carottier dont la collectivité s'est portée acquéreuse et qui peut être mis à disposition d'autres opérateurs de l'archéologie, avec ou sans expertise humaine.

Le détail des dispositions tarifaires précisant les coûts d'intervention pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive et mises en œuvre à compter du 1er septembre 2025, est présenté en annexe 1.

→ **Patrimoines et mémoires – Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire – Ajustement technique**

Le Conseil métropolitain du 4 avril 2025 a attribué une subvention d'un montant de 7 353 € à l'association Nantes Marine Tradition pour soutenir le projet de restauration du canot du Maillé Brézé.

La convention jointe en annexe était erronée, le montant indiqué de 5 666 € doit être remplacé par celui inscrit dans la délibération, soit 7 353 €.

Il est proposé de corriger cette erreur matérielle et d'adopter la convention modifiée (annexe 2).

Musée d'arts - Avenant n°1 à la convention de co-organisation de l'exposition « *Sous la pluie, peindre, vivre et rêver* »

La convention de co-organisation avec le musée des Beaux-Arts de Rouen, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 12 et 13 décembre 2024 prévoit les modalités d'organisation et de gestion des frais partagés entre les deux organisateurs de l'exposition *« Sous la pluie, peindre, vivre et rêver »*. Cette convention implique de préciser l'intégralité des frais partagés liés aux dispositifs de scénographie, médiation et accueil du public (art 3.3), ce qui est ici indiqué en annexe 4.

Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra – Contribution 2025 – Ajustement technique

Lors de sa séance du 7 février 2025, le Conseil métropolitain a approuvé le montant de la contribution annuelle obligatoire 2025 au bénéfice du Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra à hauteur de 5 403 455 €. Or, le montant délibéré par le Syndicat Mixte dans le cadre de l'élaboration de son budget primitif s'élève à 5 403 000 € au titre de cette même année. Il convient donc d'ajuster le montant de cette contribution à la baisse, à hauteur de 5 403 000 €.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les tarifs d'intervention pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive à compter du 1er septembre 2025 (annexe 1),

2. approuve la la convention avec l'association Nantes Marine Tradition (annexe 2) afin de corriger le montant de subvention accordé conformément à la délibération du 4 avril 2025, soit 7 353 €,

3. approuve l'avenant n°1 à la convention de co-organisation de l'exposition « Sous la pluie, peindre, vivre et rêver (annexe 3) qui vient compléter le tableau des frais partagés (annexe 4),

4. approuve l'ajustement de la contribution annuelle obligatoire au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra à hauteur de 5 403 000 € au titre de l'année 2025,

5. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

50 - BILANS D'ACTIVITE DU DEONTOLOGUE ET DE LA COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE - PRESENTATION

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 4

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En octobre 2020, le Conseil Métropolitain a voté à l'unanimité la *charte de déontologie des élus métropolitains*, laquelle énonce des engagements en matière d'éthique et de déontologie. Cette charte a

notamment pour ambition de « Renforcer l'engagement collectif des élus en faveur de l'éthique et la transparence » . A cet effet, une commission « Ethique et transparence » a été instituée auprès du Conseil Métropolitain.

Cette commission est « garante de la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence » et est composée de 10 élus métropolitains désignés par le Conseil métropolitain et de 10 citoyens métropolitains tirés au sort le 24 août 2021 en présence d'un huissier.

En application de la charte de déontologie des élus métropolitains, il appartient au Président de la Commission Ethique et transparence de présenter chaque année un bilan de l'activité de la commission.

La Charte prévoit également que le déontologue de Nantes Métropole présente chaque année un bilan de son activité au Conseil métropolitain.

1. Bilan d'activité de la commission éthique et transparence

Pour l'année 2024, les faits saillants relatifs à l'activité de la commission sont les suivants :

- M. Affilé a été désigné pour succéder à M. Roussel à la présidence de la commission Ethique et transparence de Nantes Métropole en application de la charte de déontologie des élus métropolitains qui prévoit que « la présidence de la commission éthique et transparence sera assurée par un élu métropolitain et changera tous les 2 ans » (article 5).

- La commission Ethique et transparence s'est réunie à deux reprises : le 25 novembre et le 12 décembre, pour poursuivre ses travaux portant sur l'article 1 de la charte de déontologie et les engagements des élus en matière de prévention des conflits d'intérêts.

- L'une de ces séances de travail s'est tenue, à la demande des membres de la commission, en présence de M. Julienne, déontologue de Nantes Métropole, afin d'apporter des éclairages sur des questions liées à la déontologie et à l'éthique des élus.

La commission Ethique et transparence de Nantes Métropole a par ailleurs poursuivi ces travaux le 29 janvier, le 23 avril et le 5 juin 2025. L'avis portant sur la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'article 1 et la prévention des conflits d'intérêts sera prochainement rendu public.

2. Présentation du bilan d'activité du déontologue de Nantes Métropole

En application de l'article 5 de la charte de déontologie des élus métropolitains, M. Julienne, déontologue, a produit son rapport annuel d'activité. Celui-ci est joint à la présente délibération.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du bilan d'activité 2024 de la commission éthique et transparence ci-joint,

2. prend acte du bilan d'activité 2024 du déontologue ci-joint,

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

51 - STADE DE LA BEAUJOIRE-LOUIS FONTENEAU, CENTRE JOSE ARRIBAS ET PLAINE DE JEUX DE LA JONELIERE - CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - APPROBATION

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M.

COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 5

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Ali REBOUH, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le FC Nantes est historiquement résident du stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau, du centre José Arribas et de la Plaine de Jeux de la Jonelière. Ces deux équipements ont été reconnus, depuis le 1er janvier 2015, d'intérêt métropolitain et ont été transférés à Nantes Métropole (délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2014).

Le stade de la Beaujoire a été inauguré en 1984, à l'occasion de l'Euro de football organisé en France. Ce stade de 35 000 places, au-delà des matchs du FC Nantes, a accueilli plusieurs grands événements sportifs majeurs (Coupe du Monde masculine de football en 1998, Coupe du monde masculine de rugby en 2007 et 2023, les tournois Olympiques féminin et masculin de football en 2024) ainsi que de nombreuses rencontres des équipes de France de football ou de rugby. Afin de se conformer aux cahiers des charges de ces manifestations, le stade a régulièrement fait l'objet de travaux d'amélioration conséquents (changements de la pelouse, des écrans géants, de la sonorisation et création d'une nouvelle billetterie, ont notamment été réalisés ces dernières années).

Par deux contrats d'occupation privative, le stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau d'une part, la Plaine de Jeux de la Jonelière et le Centre José Arribas d'autre part, ont été mis à disposition par Nantes Métropole au Football Club de Nantes le 1er juillet 2021, avec une échéance au 30 juin 2025.

Ces conventions arrivant à échéance, il convient de procéder à la conclusion de deux nouvelles conventions d'occupation respectivement pour les occupations des deux équipements.

Concernant le stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau :

Compte tenu du caractère économique de l'exploitation du stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau, et en application de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Nantes Métropole a engagé une procédure de sélection. A cet effet, un Avis d'appel public à candidature a été publié le 29 novembre 2024 auquel seule la SASP Football Club de Nantes a répondu. Suite à la remise de son offre à la Métropole le 10 mars 2025, les négociations entre les deux parties se sont engagées et ont permis d'aboutir à la convention soumise à l'approbation du présent conseil.

Cette convention, dans la continuité de la convention actuelle tout en proposant un cadre amélioré de suivi de son exécution et de l'entretien et la maintenance du site, prévoit en particulier :

- de confier la gestion et l'exploitation du stade au FC Nantes, pour l'organisation des rencontres sportives de football professionnel pour une durée de 5 ans à partir du 1er juillet 2025. Des matchs de l'équipe féminine du FC Nantes, portée par l'Association FC Nantes, pourront également y être organisés.

- de fixer une redevance composée d'une part fixe de 250 000 € HT et d'une part variable basée sur le CA réalisé à l'occasion des manifestations organisées au stade (billetterie, hospitalités...)

- des engagements du FC Nantes pour réaliser certaines opérations proposant une tarification populaire

- la mise à disposition, plusieurs fois par an, à la Métropole pour l'organisation de manifestations (par elle même ou un tiers)

- un cadre d'application détaillé du contenu et de la répartition de la charge des opérations de maintenance entre Nantes Métropole et le FC Nantes

- la mise en place d'un comité de suivi chargé de veiller aux conditions d'exécution de la convention.

Concernant la Plaine de Jeux de la Jonelière et le centre José Arribas :

Après négociations entre la collectivité et la SASP FC Nantes, une nouvelle convention d'occupation du site est soumise à l'approbation du conseil. Elle porte sur le centre José Arribas (secteur dédié à l'équipe professionnelle et abritant également le siège social) et une partie de la Plaine de Jeux de la Jonelière (cette plaine accueille également l'école du CENS, deux halles de tennis couvertes et 6 terrains de tennis extérieurs, ces équipements ne sont pas mis à disposition du FC Nantes). Cette convention prévoit principalement :

- de confier la gestion et l'exploitation du centre José Arribas et de la Plaine de Jeux de la Jonelière au FC Nantes pour une durée de 5 ans à partir du 1er juillet 2025
- une redevance à un montant fixe de 52 880 € HT par an
- un cadre d'application détaillé du contenu et de la répartition de la charge des opérations de maintenance entre Nantes Métropole et le FC Nantes,
- la mise en place d'un comité de suivi chargé de veiller aux conditions d'exécution de la convention.

En outre, pour les deux sites mis à disposition, des travaux d'amélioration et de rénovation de ces sites seront définis conjointement par la collectivité propriétaire et le club pour améliorer l'usage des sites et le fonctionnement des activités qui y sont déployées dans le respect des réglementations environnementales et d'urbanisme applicables.

Il est proposé d'approuver, par dérogation aux délégations accordées par le Conseil métropolitain au Bureau et à la Présidente, les conventions d'occupation temporaire du domaine public pour le stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau et pour le centre José Arribas et la Plaine de Jeux de la Jonelière.

Le Conseil délibère, et,

1. – approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le stade de la Beaujoire – Louis Fonteneau, en annexe 1,

2. – approuve la convention d'occupation du domaine public pour le centre José Arribas et la plaine de Jeux de la Jonelière, en annexe 2,

3. – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

52 - PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET "NANTES METROPOLE MOBILITE" - AVENANT AU CONTRAT CADRE AUPRES DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 5

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Créée en 1956 par huit Etats membres du Conseil de l'Europe, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), est la plus ancienne banque multilatérale de développement européenne à vocation exclusivement sociale.

Initialement constituée pour apporter des solutions aux problèmes des réfugiés à la sortie de la guerre, son champ d'action s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'intervention. Aujourd'hui, la CEB poursuit sa mission en finançant des investissements sociaux et des projets au service des personnes vulnérables, à travers trois lignes d'action :

- investir dans les personnes et valoriser le capital humain ;
- promouvoir des cadres de vie inclusifs et résilients ;
- soutenir l'emploi et l'inclusion économique et financière.

La CEB est active dans les secteurs de la santé et du médico-social, de l'éducation et de la formation professionnelle, des infrastructures administratives et judiciaires, du patrimoine historique et culturel, des logements sociaux et abordables, du développement urbain, rural et régional, des catastrophes naturelles ou écologiques, de la protection de l'environnement, du financement des TPE-PME et de la microfinance.

Trois thèmes transversaux guident la manière dont les activités de la CEB sont conçues et mises en œuvre dans tous les secteurs : l'action pour le climat, l'égalité des genres et la transformation numérique. Le Cadre Stratégique 2023-2027 dont elle s'est dotée sert de référence pour l'activité de la CEB et définit ses orientations stratégiques à la lumière du contexte opérationnel.

Pour la période 2023-2027, la CEB poursuit trois objectifs principaux :

- répondre de manière flexible à l'évolution des défis du développement social et de l'inclusion ;
- investir dans l'assistance et l'intégration des réfugiés et des migrants, au sein de leurs communautés d'accueil, et dans la préparation aux futures dynamiques migratoires ;
- soutenir les besoins de reconstruction et de réhabilitation des secteurs sociaux de l'Ukraine.

Aujourd'hui, la CEB compte 43 États membres qui sont les actionnaires de la Banque. Actionnaire depuis 1956, la France est l'un des Etats fondateurs de la CEB. Son poids est aujourd'hui de 16,901 % du capital.

La CEB bénéficie d'une notation triple A par Moody's, Standard & Poor's, Fitch Ratings et Scope Ratings. Cette très bonne notation reflète la solidité financière, le fort soutien de son actionnariat et la gestion rigoureuse des risques de la Banque. La note de la dette à court terme de la CEB attribuée par les agences de notation atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de notation.

Grâce à cette excellente notation, la CEB se finance à des conditions avantageuses permettant ainsi d'abaisser le coût des prêts contractés par les emprunteurs.

Ainsi en 2020, Nantes Métropole a élaboré avec la CEB un dossier d'étude de financement dans le cadre de l'acquisition de nouveaux matériels roulants pour un montant total de 150 millions d'euros. Ces dépenses d'investissement prévues au budget annexe transport sur la période 2020-2026 recouvrent les trois composantes suivantes :

- l'acquisition de 61 rames de tramways ;
- l'acquisition de busways électriques de 24 mètres et l'adaptation des infrastructures ;
- l'acquisition de bus et de minibus.

Le 24 janvier 2020, le Conseil d'Administration de la CEB a validé la demande de prêt de 150 M€ de Nantes Métropole et par délibération du 16 octobre 2020 le Conseil métropolitain a approuvé le contrat cadre.

Ce contrat a été entièrement utilisé dès 2024. Aussi, étant donné l'avancement du programme d'investissement en faveur des mobilités, une demande de prêt complémentaire de 150M€ a été formulée auprès de la CEB.

Ces investissements entrent pleinement dans la ligne d'action de la CEB qui vise à « promouvoir des cadres de vie inclusifs et résilients ». En effet, ils ont pour objectif de concilier accessibilité du territoire pour tous les habitants de la Métropole comme pour les usagers extérieurs, tout en répondant aux exigences écologiques. Les usagers bénéficieront de l'amélioration des capacités, de la fréquence, du confort et de l'accessibilité du réseau de transports collectifs.

C'est pourquoi, le 5 avril 2025 le Conseil d'Administration de la CEB a validé la demande de prêt supplémentaire de 150 M€ portant le montant total du prêt à 300 M€.

Plus précisément, en vue de moderniser et développer le réseau de transport public de l'agglomération nantaise, le prêt supplémentaire de la CEB servira à financer partiellement :

- l'achat de nouveaux équipements de mobilité et plus particulièrement de bus et de Navibus électriques ;
- la création et le développement de nouvelles lignes de transport et notamment les lignes 6, 7 et 8 ;
- la rénovation des lignes L1 et L3 ;

- l’adaptation et la création d’infrastructures de réseau essentielles ;

- le Parking Relais Babinière, le Pont Anne de Bretagne, et la création d’axes cyclables.

Il convient dès lors d’approuver l’avenant, ci-annexé, au contrat cadre, qui définit les conditions générales de ce financement en particulier :

- les conditions de décaissement des fonds : deux tranches minimums de décaissement, un total des tranches décaissées égal à 50 % maximum du coût total du projet, pour des investissements prévus pour la période 2024-2027 ;

- le suivi du projet : un rapport de suivi à adresser à la CEB une fois par an et avant chaque demande de décaissement, un rapport d’achèvement contenant une évaluation de l’impact social du projet à transmettre également à la Banque ;

- l’engagement de Nantes Métropole à informer les usagers de la participation de la CEB au financement de ce projet.

La signature de cet avenant permet à Nantes Métropole de disposer, sur la période 2024-2027, d’une enveloppe supplémentaire de financement de 150 millions d’euros qui pourra être mobilisée entièrement ou en partie selon les besoins de la collectivité et les dépenses d’investissement réalisées. Aucun frais ni aucune commission ne sera due par Nantes Métropole pour la mise en œuvre de ce contrat. Pour toute demande de versement, une demande de décaissement indiquant les caractéristiques souhaitées de la tranche (montant, taux, durée, etc.) devra être soumise à la banque. Ce sont ces demandes écrites qui confirmeront l’engagement de Nantes Métropole auprès de la CEB pour le montant mobilisé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l’avenant, ci-annexé, au contrat cadre conclu avec la Banque de Développement du Conseil de l’Europe (CEB) pour le financement des mobilités, pour un montant supplémentaire de 150 millions d’euros,

2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Présents : 57

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, M. SALECROIX Robin, M. TALLEDEC Denis, M. TURQUOIS Laurent, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme VAN GOETHEM

Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 28

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BONNET Michèle, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme LEBLANC Nathalie, M. MARTIN Nicolas, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- le fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme

- le sport de haut niveau

- le soutien aux grands évènements métropolitains

- les solidarités métropolitaines

- le numérique responsable

- la nature et la biodiversité

- l'économie et l'emploi responsables

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **6 355 475,00 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

7 non-participations au vote : M. AZZI Elhadi, M. FOURNIER Hervé, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme VIALARD Louise

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS - ROYAL DE LUXE

Présents : 57

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, M. SALECROIX Robin, M. TALLEDEC Denis, M. TURQUOIS Laurent, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 28

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BONNET Michèle, M. DANTEC Ronan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme LEBLANC Nathalie, M. MARTIN Nicolas, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne le soutien aux grands évènements métropolitains.

Dance cadre, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **343 282,00 €** à l'association Royal de Luxe tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution de subventions pour un montant total de 343 282,00 € à l'association Royal de Luxe tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1, et autorise la signature des conventions et avenants correspondants,

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

69 voix pour

1 voix contre

54 - DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFAIRES DIVERSES - APPROBATION

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 12

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, M. DANTEC Ronan, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. THIRIET Richard

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

<u>Tarifs 2025-2026 de la Maison des chercheurs étrangers</u>

La Maison des chercheurs étrangers, située au 8 rue Perrault à Nantes, est une résidence para-hôtelière composée de 24 appartements (22 studios, 2 T2) pour des séjours d'une semaine à 6 mois maximum, destinée uniquement à l'accueil temporaire des chercheurs étrangers et exceptionnellement d'expatriés longue durée venant à Nantes pour des durées variables.

Nantes Métropole, propriétaire du bâtiment, a confié la gestion para-hôtelière de la Maison des chercheurs étrangers à la société FAC HABITAT, dans le cadre d'un marché notifié le 12 janvier 2021.

Les chercheurs hébergés au sein de cette Maison bénéficient, outre les prestations de para-hôtellerie, de l'accueil et de l'animation de l'association Chercheurs Étrangers à Nantes, qui occupe également deux bureaux au sein de la Maison des chercheurs étrangers.

En 2024, l'association Chercheurs Etrangers à Nantes a accompagné 374 primo-arrivants dont 191 doctorants, 150 chercheurs et 33 conjoints. La majorité des demandes d'assistance dirigées vers l'association concerne la recherche de logement.

En 2024, 44 doctorants étrangers et 52 chercheurs étrangers ont pu bénéficier d'un hébergement au sein de la Maison des Chercheurs Etrangers qui a connu un taux annuel d'occupation de 80 %, légèrement en

recul par rapport à 2023.

Les tarifs actuels ont été fixés par le conseil métropolitain du 27 juin 2024 pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. Pour mémoire, ces tarifs ont été augmentés régulièrement depuis 2021 suivant l'évolution de l'indice de référence des loyers et de l'indice des prix à la consommation.

Il convient à ce stade d'adopter les tarifs applicables du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

L'évolution des tarifs s'appuie normalement sur les derniers indices applicables :

- s'agissant des loyers : le nouvel indice de référence des loyers a été publié le 16 avril 2025 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Compte tenu du plafonnement à 3,5 % de la variation de l'indice de référence des loyers institué par la loi pour la protection du pouvoir d'achat, l'indice du 1er trimestre 2025 s'élève à 143,46, ce qui représente une hausse annuelle de 1,4 %.

- s'agissant des prestations para-hôtelières : l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE en mai 2025, à savoir 120,55, représente une hausse annuelle de 0,8 %.

Cependant, au regard des disparités et conditions de précarité des doctorants et jeunes chercheurs étrangers, des tarifs d'hébergements plus attractifs appliqués dans d'autres métropoles, il est proposé de maintenir la grille tarifaire en cours et d'approuver les tarifs 2025-2026 de la Maison des chercheurs étrangers sans augmentation, tels qu'annexés à la présente délibération (annexe n°1).

Machines de l'Ile - Grille tarifaire 2025 (1er juillet) – 2026

Par délibération du 28 juin 2024, le Conseil Métropolitain approuvait de nouveaux tarifs pour la Galerie des Machines à compter du 1er juillet 2024. Les tarifs des autres équipements, Éléphant et Carrousel des Mondes marins, étaient pour leur part inchangés.

Avec la volonté de maintenir des ressources propres dans le cadre de l'équilibre économique du contrat, de simplifier et rendre plus lisible la grille tarifaire de l'ensemble du site, mais aussi de maintenir une accessibilité tarifaire en particulier pour les familles, il est proposé, pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2026, de mettre en œuvre les tarifs et modalités suivants :

Individuels (TTC)	Conditions d'obtention	Galerie des Machines Grand Éléphant Carrousel des Mondes Marins
Tarif plein	> 18 ans	12 €
Tarif réduit 1	13-17 ans, étudiants, DDE et RSA, PSH	10 €
Tarif réduit 2	Enfant 4-12 ans	8 €
Gratuité	< 4 ans, accompagnateur PSH	gratuit
Carte blanche	détenteur de la carte	6 €
Pass 5 personnes	dès 4 ans, dont max 2 adultes	-15 %

Par souci de continuité commerciale, la répercussion de ces tarifs dans la grille tarifaire des « groupes » entrera en vigueur au 1er janvier 2026.

Par ailleurs, le Voyage à Nantes propose la création de nouvelles formules avantageuses à compter des vacances d'automne. Il s'agit de « packages journée », pass valables dans la journée pour l'achat simultané de deux ou trois espaces de visites.

Individuels (TTC)	Conditions d'obtention	Package journée 2 espaces (Galerie + Carrousel ou Éléphant + Carrousel)	Package journée 3 espaces (Galerie + Carrousel + Éléphant)
Tarif plein	> 18 ans	20 €	29 €
Tarif réduit 1	13-17 ans, étudiants, DDE et RSA, PSH	17 €	25 €
Tarif réduit 2	Enfant 4-12 ans	14 €	21 €
Gratuité	< 4 ans	gratuit	gratuit
Carte blanche	détenteur de la carte	12 €	18 €
Pass 5 personnes	dès 4 ans, dont max 2 adultes	-15 %	-15 %

La grille tarifaire détaillée est présentée en annexe 2. Elle remplacera l'actuelle annexe 13 du contrat de délégation de service public.

Tarification des aires de petits/moyens passages temporaires ou transitoires pour l'accueil des gens du voyage

Afin d'apporter des réponses aux besoins d'itinérance et d'ancrage des voyageurs, dans une recherche de solidarité intercommunale, une recherche est en cours afin d'identifier des fonciers dans l'ensemble des communes de la Métropole. L'objectif est de réduire le nombre d'installations illicites sur le territoire métropolitain, tout en répondant aux obligations réglementaires définies par le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Ainsi, pour répondre aux besoins d'accueil de groupes de voyageurs itinérants, des aires de petits/moyens passages temporaires ou transitoires sont équipées par le biais d'un conventionnement initial entre la commune ou un propriétaire privé et Nantes Métropole, auquel succède un autre conventionnement entre Nantes Métropole et un groupe de voyageurs.

Le Conseil métropolitain a approuvé par délibération n°2024-116 du 28 juin 2024 des tarifs sur ces aires, qui comprenaient un droit de séjour (emplacement + fluides) fixé à 1,5€ par caravane et par jour de présence sur le terrain ainsi qu'une caution d'un montant de 400€ pour l'ensemble du groupe.

Après un an de mise en œuvre, afin de faciliter l'installation des voyageurs sur ces aires et notamment ceux qui disposent de caravanes avec double essieux, il convient de supprimer la caution et de modifier le tarif applicable des aires de petits/moyens passages destinées à l'accueil des voyageurs comme suit :

- un droit de séjour (emplacement + fluides) fixé à 1,50€ par caravane double essieux et par jour de présence sur le terrain.

Ce tarif sera applicable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Convention de mandat avec l'opérateur de gestion du terrain de stabilisation du "Petit Raffuneau" (Orvault) dans le cadre de la résorption de bidonvilles – Approbation

Nantes Métropole a mis en œuvre un terrain de stabilisation visant à résorber un bidonville présent sur un de ses fonciers (rue du Raffuneau à Orvault – parcelle AC 290) dans un travail étroit avec la commune. L'accueil, après diagnostic social, des ménages sur ce terrain doit donner lieu au versement d'une redevance par les occupants pris en charge, et ainsi se doter des moyens comptables permettant d'exercer la perception de ces redevances.

Ce terrain stabilisé accueille dorénavant 9 familles roumaines (20 personnes : 16 adultes et 4 mineurs) qui occupaient précédemment le site du Raffuneau et le terrain du Bois Cesbron à Orvault (site fermé et résorbé depuis le 26 novembre 2024).

Les ménages ont signé avec Nantes Métropole une convention d'occupation temporaire ainsi qu'un règlement intérieur prévoyant qu'ils doivent s'acquitter d'une redevance d'occupation à l'échéance des 6 premiers mois d'occupation : il est proposé de fixer le montant de cette redevance à 50 € par mois pour les ménages non imposables et à 100 € par mois pour les ménages imposables.

L'association Solidarités International (SI) a été retenue par Nantes Métropole comme opérateur de gestion d'occupation du terrain, dans le cadre d'un marché public conclu le 21 novembre 2024, pour une durée de 1 an. Ses missions sont d'assurer la veille régulière du bon fonctionnement du terrain, le lien entre les ménages et les services métropolitains et municipaux, la bonne insertion dans le voisinage, et la collecte des redevances.

Il est dès lors proposé de conclure une convention de mandat, ci-annexée, entre Solidarités International et Nantes Métropole afin d'autoriser l'association à percevoir les redevances d'occupation des ménages pour le compte de Nantes Métropole.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif – Participation pour le financement de l'assainissement collectif assimilés domestiques – Ajustement des modalités d'application

Par délibération du 14 décembre 2012, Nantes Métropole a institué la participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.), en lieu et place de la participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.), supprimée par le législateur en tant que participation d'urbanisme à compter du 1er juillet 2012 dans le cadre de la réforme du financement de l'urbanisme.

La P.F.A.C., créée en 2012 et codifiée à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (C.S.P.), participe ainsi au maintien de l'équilibre du budget annexe du service public d'assainissement collectif et permet la poursuite des investissements en faveur des infrastructures du service (collecteurs et réseaux de collectes, stations de traitement des eaux usées).

Pour mémoire, la P.F.A.C. est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent « en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation ». Son montant est plafonné à 80 % du coût d'une installation d'assainissement individuel réglementaire, diminué le cas échéant du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement.

La P.F.A.C. est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires ».

Ceci étant rappelé, après plusieurs années de mise en œuvre de la P.F.A.C., pour en faciliter l'application et la compréhension pour les usagers, il est proposé de poursuivre la démarche de simplification ou clarification du dispositif engagé par les délibérations n°2019-105 du 28 juin 2019 et n°2021-89 du 29 juin 2021. Il s'agit en particulier de :

- préciser la notion de construction « générant des eaux usées supplémentaires » à laquelle se réfère l'article L.1331-7 précité du code de la santé publique, et qui justifie l'assujettissement à la P.F.A.C. Pour les constructions existantes déjà raccordées, la P.F.A.C. s'applique à toute extension ou réaménagement générant des eaux usées supplémentaires, notamment par la création de pièce(s), de point(s) d'eau, ou de superficies substantielles de surfaces plancher.

- clarifier les conditions dans lesquelles la P.F.A.C. s'applique sur les périmètres de ZAC, et les équipements publics d'assainissement à prendre en compte et dont la prise en charge financière par l'aménageur est de nature à exclure l'application de la P.F.A.C dans le périmètre de cette ZAC

Les modalités d'application de la P.F.A.C et de la P.F.A.C assimilés domestiques, clarifiées sur les points précités, figurent en annexe de la présente délibération.

Tarifs de la taxe de séjour

Le tourisme participe à l'image et au rayonnement d'un territoire mais aussi à son développement économique. Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique ambitieuse, permettant de développer cette filière génératrice d'emplois et de retombées économiques.

Au-delà, le financement par la Métropole de la politique touristique d'affaire et d'agrément concourt au dynamisme et au développement de l'hôtellerie locale.

La taxe de séjour a été instaurée en 2002 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle permet aux collectivités de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et/ou à la protection des espaces naturels touristiques.

Le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour. Les hébergements non classés ou en attente de classement sont taxés entre 1 % et 5 %. Ce taux s'applique au coût par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

L'article L2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit des limites tarifaires qui sont réévaluées chaque année comme le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac N-2. Une mise à niveau est donc proposée pour être compatible avec l'ambition en matière de développement touristique et avec l'investissement qu'il induit.

Il est proposé, dans un souci de lisibilité, d'abroger les dispositions de la délibération du 27 et 28 juin 2024 relative à la taxe de séjour et de redéfinir l'ensemble des principes pour les réunir dans une délibération unique.

Ainsi,

- la période de perception de la taxe de séjour, reste fixée du 1er janvier au 31 décembre ;
- la période de versement de la taxe collectée peut être effectuée :
  - trimestriellement durant l'année en cours selon le calendrier suivant :

    pour la période du 1er janvier au 31 mars, le versement doit être opéré avant le 15 avril,

    - pour la période du 1er avril au 30 juin, le versement doit être opéré avant le 15 juillet,
    - pour la période du 1er juillet au 30 septembre, le versement doit être opéré avant le 15 octobre,
    - pour la période du 1er octobre au 31 décembre, le versement doit être opéré avant le 15 janvier N+1. Le choix de ce mode de versement engage l'hébergeur sur toute l'année.

- en un seul versement au plus tard au 31 janvier de l'année suivante, à l'exception des plateformes intermédiaires de paiement qui ont obligation de la reverser au plus tard les 30 juin et 31 décembre selon la loi de finances 2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

➢ le montant du loyer, en-deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour, reste fixé à 1 €.

Règlement d'octroi des aides à l'acquisition de vélo pour les particuliers sous conditions de ressources et pour les professionnels – Règlement d'usage de l'agrément « Partenaire Vélo de Nantes Métropole » - Approbation

Nantes Métropole propose un dispositif de subventionnement d'acquisition de vélos, tant pour les particuliers que pour les professionnels.

Il existe actuellement trois dispositifs d'aides portés par la Métropole :

- L'aide vélo pour les professionnels, pour laquelle les professionnels utilisant le vélo dans le cadre de leurs activités peuvent déposer un dossier pour l'acquisition de vélos neufs mécaniques ou électriques. L'aide est accordée sur présentation d'un dossier comportant la facture acquittée des vélos. Les professionnels peuvent bénéficier de l'aide dans la limite de 10 vélos subventionnés par tranche de 3 années calendaires. En 2024, 127 aides ont été accordées pour un montant total de 59 169€.

- L'aide vélo sous conditions de ressources et sur facture, pour laquelle les particuliers dont le quotient familial n'excède pas 900, acquièrent un vélo et bénéficient de la subvention après dépôt d'un dossier comportant notamment la facture acquittée d'acquisition du vélo. En 2024, 774 aides ont été accordées pour un montant total 389 374 €.

- L'aide vélo sous conditions de ressources avec avance et sur devis, pour laquelle les particuliers dont le quotient familial n'excède pas 500, bénéficient de la subvention après dépôt d'un dossier comportant notamment un devis d'acquisition d'un vélo réalisé auprès de l'un des dix professionnels du cycle agréé par la Métropole. En 2024, 56 avances ont été accordées pour un montant total 62 519 € . L'agrément délivré en 2023 arrivant à son terme, il convient de renouveler la campagne d'agrément des professionnels du cycle pour la délivrance des avances. Le nouvel agrément aura une date de validité jusqu'au 30 juin 2027.

Chacun de ces dispositifs d'aide nécessite l'approbation par le conseil métropolitain de règlement d'octroi de subvention soumis à approbation des demandeurs. Les règlements engagent ainsi leurs signataires à la délivrance de documents nécessaires à l'octroi de la subvention ainsi qu'à la non revente des vélos avant un délai de 3 années.

Le nouveau règlement d'usage de l'agrément « Partenaire Vélo de Nantes Métropole » fixant les obligations des professionnels du cycle pour obtenir l'agrément et notamment l'acceptation du cahier des charges relatif à l'offre de services des professionnels du cycles et associations vélos agréés doit également être approuvé par le conseil métropolitain.

De plus, il convient, dans le cadre de la simplification des démarches pour les bénéficiaires des aides à l'achat de vélos pour les professionnels, de remplacer la signature d'une convention par l'approbation d'un règlement concomitamment au dépôt de la demande d'aide.

Enfin, dans un souci de réactivité, il est proposé de déléguer à la Présidente ou au Vice-Président délégué l'approbation de toute modification des règlements d'aide ci-annexés, à l'exception de la modification du périmètre ou du montant de ces aides.

Nantes – Travaux Chantiers Centralité - Mesures de soutien aux commerçants

Dans le cadre des chantiers de la centralité et du développement des nouvelles lignes de transport, les travaux de réseaux d'assainissement ont commencé en mars 2024 sur le Boulevard Léon Bureau. Le boulevard et le pont Anne de Bretagne ont été fermés à la circulation automobile en avril 2024, suivi de quelques semaines par la fermeture partielle du quai de la Fosse. L'accès aux commerces et services est donc contraint depuis.

Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée à soutenir les commerçants, entreprises, services et acteurs du quartier et du centre-ville par des mesures d'accompagnement exceptionnelles pour faire face à cette période de travaux structurants dans la centralité Nantaise.

Afin d'accompagner les professionnels durant ces mois de travaux exceptionnels, il a été décidé de mettre en place une **Commission Règlement Amiable (CRA) sur un périmètre** incluant **environ 250 commerçants**. De nombreuses demandes ont été formulées par le collectif représentant les syndicats, acteurs territoriaux et associations de commerçants (Plein Centre, UNACOD, UMIH, GHR, Collectif Culture Bar-Bars, Lieux Communs, Associations des commerçants PAD Est République, PADNefs, Nouveau Quai de la Fosse) auprès de la collectivité pour pouvoir dynamiser le quartier et limiter l'impact de la baisse de fréquentation potentielle de clients dans ce contexte de chantier exceptionnel.

Ce soutien passe notamment par l'organisation d'**animations régulières et/ou exceptionnelles** permettant ainsi de maintenir un flux de clientèle significatif sur le périmètre de CRA Léon Bureau/Quai de la Fosse mais également de soutenir plus fortement l'attractivité commerciale de la centralité.

Par conséquent des mesures de soutien humain et financier ont été mises en place dès 2024 et seront reconduites en 2025 sous la forme **d'une exonération exceptionnelle** des redevances d'occupation commerciales du domaine public :

- Il s'agira d'exonérer, pour la totalité de l'année 2025, les commerçants situés dans le périmètre de la CRA Boulevard Léon Bureau - Quai de la Fosse (carte en annexe 1) des redevances d'occupation du domaine public dues dans le cadre de leur activité (notamment chevalets et autres dispositifs au sol, enseignes et terrasses). Ce soutien direct aux commerçants correspond à un montant estimé de 122 500 € (non perçu pour la collectivité).

- Cette mesure est accordée à titre exceptionnel, compte tenu de l'ampleur exceptionnelle du chantier d'intérêt général mené par la Métropole, des contraintes importantes que connaîtra ce secteur géographique en pleine croissance et qui seront susceptibles de troubler l'activité économique, et de l'intérêt local à y maintenir une dynamique humaine et économique.

Transition écologique – Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique France Rénov- Convention pluriannuelle avec la Région pour l'attribution des aides SARE et PTRE - Avenant n°5 – Approbation

Le programme national Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) vise l'accélération de la rénovation énergétique des logements, des immeubles et des locaux dédiés au petit tertiaire (commerces de proximité, professions libérales, services…). Il comprend le financement des actes d'accueil et d'information des particuliers, de conseil personnalisé, d'accompagnement des projets, ainsi que des animations sous des formes diverses pour le grand public et les professionnels.

Dans le cadre de ce programme SARE, la Région Pays de la Loire a pris le rôle de porteur associé auprès de l'ADEME, et a piloté le déploiement du programme dans la région. A ce titre, elle a proposé des conventions aux collectivités pour les actions concourant à l'accélération de la rénovation énergétique des logements, immeubles et locaux tertiaires.

C'est dans ce contexte que le Conseil métropolitain du 9 avril 2021 a approuvé une convention d'objectifs et de moyens avec la Région Pays de la Loire pour la période 2021-2023, relative à la mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) France Rénov, avec un financement réparti entre Nantes Métropole, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et la Région Pays de la Loire.

Suite à l'annonce ministérielle du déploiement d'un véritable service public unifié de la rénovation de l'habitat en 2025, afin de garantir la continuité du service actuel, un avenant n°2 de prolongation de la convention avec la Région jusqu'à la fin 2024 a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain le 14 décembre 2023. Afin de solder les relations contractuelles, un avenant n°4, approuvé par délibération du Conseil métropolitain le 13 décembre 2024, a prorogé la convention au 30 juin 2025.

Un premier avenant financier (avenant n°3), approuvé le 31 mai 2024 par la Commission Permanente du Conseil Régional et le 27 juin 2024 par le Conseil métropolitain, est venu ajuster les volumes d'actes réalisés afin de tenir compte de la forte évolution du nombre de dépôts de dossier par rapport aux premières estimations.

L'avenant n°5, ci-annexé, a pour objet d'ajuster à nouveau les objectifs du programme au regard du bilan des actions. Il est notamment proposé, pour les copropriétés, de passer de 300 audits révisés dans l'avenant n°3 à 715. L'avenant n°5 ajuste en conséquence à la hausse les montants de la participation financière des CEE (+ 866 434 €).

Contractualisation avec la Région Pays de la Loire – Approbation du contrat de territoire pour la période 2023-2026

Par délibération des 15 et 16 décembre 2022, puis du 17 novembre 2023, la Région Pays de la Loire a revu son dispositif de soutien aux investissements des territoires. Ce nouveau contrat proposé à la Métropole, intitulé « contrat Pays de la Loire 2026 », prend la suite du contrat de développement métropolitain 2017-2020. Au regard de la volonté de la Région d'apporter un soutien différencié aux territoires, le contrat métropolitain est doté de 5M€. Ce contrat peut cofinancer les projets d'investissements structurants qui répondent aux enjeux du territoire et rencontrent une des trois priorités régionales : la transition écologique, l'économie et l'emploi, la jeunesse.

Considérant le poids financier pour la collectivité des investissements en faveur des mobilités et notamment les transports en commun, il est proposé de consacrer l'intégralité de l'enveloppe du contrat à l'acquisition des e-navibus et les aménagements afférents. En effet, ces bateaux à propulsion décarbonée viendront progressivement remplacer la flotte actuelle de Navibus à motorisation diesel et permettront de d'augmenter l'offre de service avec des bateaux de plus grande capacité.

Cette opération répond à plusieurs engagements de la collectivité : développer les usages de la Loire (conformément à la feuille de route du Grand débat Loire), proposer une offre de mobilité structurante à l'ensemble des habitants du bassin de vie métropolitain (action inscrite au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) arrêté en 2025) et s'inscrit dans la construction du Service express régional métropolitain (SERM) Nantes métropole – Saint Nazaire, porté avec la Région Pays de la Loire.

Il est donc proposé au conseil métropolitain d'approuver le contrat « Pays de la Loire 2026 », ci-annexé, ainsi que le fléchage des crédits sur l'opération d'acquisition des e-navibus et les aménagements afférents.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les tarifs de la Maison des chercheurs étrangers pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 (annexe n°1),

2. approuve les tarifs 2025-2026 des équipements des Machines de l'Ile, dont la gestion a été confiée par contrat de délégation de service public à la Société Publique Locale Le Voyage à Nantes (annexe 2),

3. approuve les tarifs suivants sur les aires de petits/moyens passages temporaires ou transitoires :

   - un droit de séjour (emplacement + fluides) fixé à 1,50€ par caravane double essieux et par jour de présence sur le terrain,

4. approuve la convention de mandat (annexe 3) avec l'association Solidarités International, pour permettre au prestataire de collecter les redevances d'occupation du terrain rue du Raffuneau à Orvault pour le compte de Nantes Métropole, et fixe le montant de la redevance d'occupation par ménage à 50 € par emplacement par mois pour les ménages non imposables et 100 € par mois pour les ménages imposables,

5. approuve les modalités de la P.F.A.C et de la P.F.A.C. assimilées domestiques, en intégrant les modifications présentées ci-dessus, selon les modalités détaillées en annexe 4,

6. abroge la délibération n°2021-89 du 29 juin 2021,

7. abroge au 1er janvier 2026 les dispositions relatives à la taxe de séjour de la délibération n°2024-116 des 27 et 28 juin 2024,

8. maintient le régime de la taxe de séjour au réel sur le territoire de Nantes Métropole, institué par délibération n° 2001-1113 du 12 octobre 2001,

9. fixe la période de perception de la taxe du 1er janvier au 31 décembre,

10. arrête la période de versement au comptable public de la taxe de séjour collectée une année donnée,

    - trimestriellement durant l'année en cours selon le calendrier suivant :

      pour la période du 1er janvier au 31 mars, le versement doit être opéré avant le 15 avril,

      - pour la période du 1er avril au 30 juin, le versement doit être opéré avant le 15 juillet,
      - pour la période du 1er juillet au 30 septembre, le versement doit être opéré avant le 15 octobre,
      - pour la période du 1er octobre au 31 décembre, le versement doit être opéré avant le 15 janvier N+1. Le choix de ce mode de versement engage l'hébergeur sur toute l'année.

    - en un seul versement au plus tard au 31 janvier de l'année suivante, à l'exception des plateformes intermédiaires de paiement qui ont obligation de la reverser au plus tard les 30 juin et 31 décembre selon la loi de finances 2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

11. fixe le montant du loyer, en-deçà duquel l'occupant de l'hébergement est exempté de la taxe de séjour, à 1 €,

12. fixe les tarifs de la taxe de séjour par personne et par nuitée, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Tarifs proposés par Nantes Métropole par personne et par nuitée (1)	Taxe additionnelle départementale (2)	Taxe de séjour globale (1) + (2)
Palaces	4,90 €	0,49 €	5,39 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,60 €	0,36 €	3,96 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	0,26 €	2,86 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	0,17 €	1,87 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80€	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

HÉBERGEMENT	Taux adopté (*) par Nantes Métropole (1)	Taxe additionnelle départementale (2)	Taxe de séjour globale (1) + (2)
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (*)	5 %	0,50 %	5,50 %

(*) Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

13. approuve les règlements d'octroi des aides à l'acquisition de vélo tant pour les particuliers sous conditions de ressources (annexe 5) que pour les professionnels (annexe 6), ainsi que le règlement d'usage de l'agrément « Partenaire Vélo de Nantes Métropole » (annexe 7), et délègué à la Présidente ou au Vice-Président délégué l'approbation de toute modification des règlements d'aide ci-annexés, à l'exception de la modification du périmètre ou du montant de ces aides,

14. approuve, dans le périmètre de la Commission de Règlement Amiable boulevard Léon Bureau / quai de la Fosse à Nantes (joint en annexe 8), l'exonération exceptionnelle des droits d'occupation du domaine public pour les commerçants situés dans ce périmètre au titre de l'année 2025,

15. approuve l'avenant n°5 (annexe 9) à la convention relative à la plateforme territoriale de la rénovation énergétique France Rénov conclue entre Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire, ayant pour objet d'ajuster les objectifs du programme et les participations financières des partenaires,

16. prend acte de la nouvelle politique contractuelle engagée par la Région Pays de la Loire pour la période 2023-2026,

17. approuve le projet de contrat de territoire et la liste prévisionnelle des opérations cofinancées, joints en annexe 10, entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole,

18. autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les acquisitions de e-navibus et les aménagements connexes,

19. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les conventions, contrats et avenants.

Adoptée à l'unanimité

1 non-participation au vote : Mme LANGLOIS Pauline

55 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2024 DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SELA, SEM ET LA SOCIETE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (LAD-SPL), SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme

IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 14

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 13

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, M. DANTEC Ronan, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, Mme SCUOTTO Christelle, M. THIRIET Richard, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2024 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les comptes-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2024, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Atlantique Développement SELA, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

   - Coteaux de Grandlieu à Bouaye ;
   - La Fleuriaye 2 à Carquefou ;
   - Les Perrières à La Chapelle-sur-Erdre ;
   - La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire ;
   - Montagne Plus à la Montagne ;

2. approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui a été soumis au titre de l'année 2024, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Loire Atlantique Développement (LAD-SPL), Société publique locale, concessionnaire de l'opération Maison Neuve 2 – Haute Forêt à Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou ;

3. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Atlantique Développement SELA :

   - Coteaux de Grandlieu à Bouaye – Avenant n°14 ;
   - La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire - Avenant n°8 ;
   - Montagne Plus à La Montagne – Avenant n°13 ;
   - Fleuriaye 2 à Carquefou – Avenant n°6
   - Les Perrières à La Chapelle sur Erdre – Avenant n°8 ;

4. approuve l'avenant n°1 ci-annexé (annexe n°3) à la concession d'aménagement de l'opération Maison Neuve – Haute Forêt à Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou portée par la Société Loire Atlantique Développement (LAD-SPL), Société publique locale;

5. approuve la convention d'avance de trésorerie n°3 ci-annexée (annexe n°3) pour la ZAC de la Minais avec la SEM Loire Atlantique Développement SELA ;

6. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants et convention.

Adoptée

74 voix pour

10 abstentions

1 non-participation au vote : M. RIOM Tristan

56 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2024 DE LOIRE OCEAN METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 18

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 10

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme GESSANT Marie-

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2024 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les comptes-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère, et,

1 - approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2024, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Loire Océan Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Moulin-Boisseau à Carquefou ;
- Métairie Rouge à La Chapelle-sur-Erdre ;
- Coeur de Ville aux Sorinières ;
- Nantes Nord à Nantes ;
- Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes ;
- Boulevard de la Baule à Saint-Herblain et Nantes
- Château à Rezé ;
- Vert-Praud à Rezé ;

2 - approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3), aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Loire Océan Métropole Aménagement :

- Nantes Nord à Nantes– Avenant n°5 ;
- Château à Rezé – Avenant n°4 ;
- Vert-Praud à Rezé– Avenant n°4 ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les dits avenants.

Adoptée

59 voix pour

28 abstentions

1 non-participation au vote : M. BUREAU Jocelyn

57 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2024 DE LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - REZE - LES SORINIERES - ZAC DE LA BROSSE - ABROGATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - APPROBATION

Présents : 69

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 17

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 12

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, M. PRAS Pascal, M. SEASSAU Aymeric, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l’exposé suivant :

Exposé

1/ Approbation des comptes-rendus annuels d’activités au titre de l’année 2024

Il revient au Conseil métropolitain d’adopter, en qualité d’organe délibérant de l’autorité concédante, les comptes-rendus annuels d’activités au titre de l’année 2024 relatifs aux différentes opérations d’aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d’aménagement ou de la concession d’aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d’aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d’approuver les comptes-rendus annuels d’activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

2/ ZAC de la Brosse – Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à Loire Océan Développement

Par délibération du 15 octobre 2004, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention publique d'aménagement et la délégation du droit de préemption urbain au profit de la société d'économie mixte (SEM) Loire Océan Développement (LOD) sur l'intégralité du périmètre de la ZAC de la Brosse (communes de Rezé et Les Sorinières).

Cette convention, et la délégation du droit de préemption urbain qui y est attachée, a été initialement convenue sur une durée de 11 ans. Par la suite, elle a été prorogée à trois reprises avec une échéance portée au 31 décembre 2027.

Par ailleurs, depuis fin 2022, les périmètres de la ZAC de la Brosse et de l'opération d'intérêt métropolitain de la Route de La Rochelle se superposent en partie au sud de la porte de Rezé sur une surface d'environ 25 ha, au niveau du secteur Malnoue/Route des Sorinières. Il s'agit là d'une configuration particulière à l'échelle de la Route de La Rochelle, dans la mesure où la Métropole pilote deux projets aux finalités et temporalités différentes :

- d'une part, la ZAC de la Brosse, concédée à LOD avec une maîtrise d'œuvre confiée à la société SCE et dont la concession s'achève le 31 décembre 2027 ;

- d'autre part, le projet d'entrée d'agglomération Route de La Rochelle, dont l'étude plan-guide et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la coordination urbaine, architecturale et paysagère ont été confiées au groupement conduit par la société LAQ, qui a débuté mi 2024 et doit s'achever en 2027.

Avec un périmètre global de 150 ha qui s'étire le long de l'axe entre le secteur de la Carrée à Rezé et le sud des Sorinières, l'étude sur la Route de La Rochelle doit aboutir à l'élaboration d'un plan-guide de renouvellement et d'aménagement urbains qui doit notamment s'appuyer sur une stratégie foncière permettant d'enclencher, sur des secteurs pré-identifiés, des actions opérationnelles à court ou moyen termes.

Or, actuellement, Nantes Métropole, au regard de la convention publique d'aménagement qui la lie à LOD, ne dispose pas de l'ensemble des moyens d'actions foncières pour intervenir sur l'intégralité du périmètre d'entrée d'agglomération. En effet, en cas de vente sur le périmètre commun entre le secteur de La Route de La Rochelle et la ZAC de la Brosse, Nantes Métropole est dans l'incapacité de préempter des fonciers qui n'ont pas vocation à être acquis par l'aménageur au titre du programme de la ZAC de la Brosse.

Ainsi, et considérant que l'ensemble des emprises foncières a déjà été acquis par LOD dans le cadre du programme de la ZAC, le droit de préemption n'a plus vocation à être délégué à l'aménageur.

pIl est donc proposé d'abroger cette délégation au profit de LOD, et d'approuver à cet effet l'avenant n°13 au traité de concession.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui a été soumis au titre de l'année 2024, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Océan Développement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

1. Moulin Cassé-Croix Rouge à Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu ;

2. Le Verger à Carquefou ;

3. Hauts de Couëron à Couëron ;

4. Ouest Centre Ville à Couëron ;

5. La Métairie à Couëron ;

6. Rives de Loire à Couëron ;

7. Océane Nord La Brosse aux Sorinières et à Rezé ;

8. La Jaguère à Rezé ;

9. Ar Mor à Saint-Herblain ;

10. Centre industriel à Saint-Herblain ;

11. Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire ;

2. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Océan Développement :

- Océane Nord La Brosse aux Sorinières et à Rezé - Avenant n° 13 ;
- Moulin Cassé-Croix Rouge à Bouguenais et Saint-Aignan de Grandlieu - Avenant n°13 ;
- Moulin Cassé-Croix Rouge à Bouguenais et Saint-Aignan de Grandlieu - Avenant n°2 à la convention d'avance de Trésorerie ;
- Ouest Centre Ville à Couëron – Avenant n°8
- Rives de Loire à Couëron – Avenant n°14 ;
- Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire – Avenant n°7 ;

3. approuve l'abrogation de la délégation du droit de préemption urbain au profit de Loire Océan Développement au sein du périmètre de la ZAC de la Brosse sur les communes de Rezé et Les Sorinières,

4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants.

Adoptée

74 voix pour

11 abstentions

1 non-participation au vote : M. BUREAU Jocelyn

58 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET D'HABITAT - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2024 DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 59

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 15

Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 24

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme COPPEY Mahel, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. SEASSAU Aymeric, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2024 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les compte-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2024, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Les Ormeaux à Bouaye ;

- Cartrons à Brains ;

- La Bréhannerie 2 au Pellerin ;

- Les Vignes aux Sorinières ;

- Bas Chantenay à Nantes ;

- Chantrerie 1 à Nantes ;

- Malakoff Pré - Gauchet à Nantes ;

- Bottière-Chénaie à Nantes ;

- Bottière Pin Sec à Nantes

- Erdre Porterie à Nantes ;

- Champ de Manoeuvre à Nantes ;

- Doulon Gohards à Nantes ;

- Caserne Mellinet à Nantes ;

- Place des Dervallières et ses abords à Nantes ;

- Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé ;

- Grand Val (la Jalière) à Orvault ;

- Vallon des Garettes à Orvault ;

- Plaisance à Orvault ;

- Le Landas à Saint-Jean de Boiseau ;

2. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes conclues avec la SPL Nantes Métropole Aménagement :

- La Bréhannerie 2 au Pellerin – Avenant n°12;

- Bas Chantenay à Nantes – Avenant n°9

- Bottière Chénaie à Nantes – Avenant n°15

- Malakoff Pré - Gauchet à Nantes - Avenant n°20

- Champ de Manoeuvre à Nantes- Avenant n°7 ;

- Chantrerie 1 à Nantes – Avenant n°20 ;

- Erdre Porterie à Nantes – Avenant n°18 ;

- Le Landas à Saint-Jean de Boiseau – Avenant n°10 ;

- Grand Val (Jalière) à Orvault - Avenant n°8 ;

- Vallon des Garettes à Orvault – Avenant n°9;

- Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé - Avenant n°5 ;

- Plaisance à Orvault – Avenant n°3;

3. approuve la convention d'avance de trésorerie à conclure pour l'opération Le Landas à Saint-Jean-de-Boiseau avec la SPL Nantes Métropole Aménagement ;

4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants.

Adoptée

47 voix pour

24 abstentions

3 non-participations au vote : M. BUREAU Jocelyn, Mme SCUOTTO Christelle, Mme VAN GOETHEM Sophie

59 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET D'HABITAT - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2024 DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE (SAMOA) - CONCESSION D'AMENAGEMENT ÎLE DE NANTES - AVENANT N°10 - APPROBATION

Présents : 65

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme OGER Martine), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 20

M. AMAILLAND Rodolphe, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LERAY Isabelle, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SEASSAU Aymeric, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activité au titre de l'année 2024 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2025.

L'opération d'aménagement Île de Nantes a été confiée par délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015 à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA), pour une durée de 22 ans. Cette opération couvre l'intégralité de l'île soit une superficie de 337 hectares.

a) Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2024

En 2024, la mise en œuvre du projet s'est poursuivie, et a été marquée principalement par les réalisations suivantes :

- **Équipements et solidarités**
    - Poursuite du chantier de la future école du Nouveau Quartier République dont la livraison est prévue en janvier 2026 ;

- Études de maîtrise d'œuvre et dépôt du permis de construire du futur parking face au CHU (Lisa) ;

- Études de maîtrise d'œuvre de la Nouvelle Faculté de Santé et dépôt du permis de construire (avril 2025)

- **Espaces publics**

  - Poursuite des études de conception des jardins de l'Estuaire, livraison du premier secteur en décembre 2024 (au droit du bloc A de République), lancement du chantier sur la partie ouest début 2025 ;

  - Poursuite des études de conception du jardin du Rail et démarrage du chantier en février 2025 ;

  - Livraison des espaces publics du bloc A et inauguration du bloc avec les nouveaux habitants en octobre 2024 ;

  - Poursuite des études de conception des espaces publics et infrastructures liées aux nouvelles lignes de transports en commun sur l'Île de Nantes et aux abords du CHU et démarrage des travaux fin 2024 (L6, 7 et 8) ;

  - Poursuite du gros oeuvre et démarrage du second œuvre pour le secteur du nouvel hôpital ;

  - Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et lancement des travaux des espaces publics accompagnant le CHU (Boulevard Benoni Goullin, boulevard Simone Veil, quai Wilson et boulevard Gustave Roch.

  - Travaux de végétalisation du parc des Chantiers sur les hivers 2023/2024 et 2024/2025.

- **Développement immobilier**

Secteur Nouveau quartier République

  - Livraison des 5 opérations du bloc A du nouveau quartier République pour un total de 30 000 m² de surface de plancher. Ces projets accueilleront des bureaux, locaux d'activités et commerces ainsi que 236 logements dont 65 logements sociaux et 43 logements en accession sociale. Le bloc A a fait l'objet d'une inauguration en octobre 2024 en présence des nouveaux habitants ;

  - Poursuite des chantiers des opérations Boul (bloc B, 44 logements et 2 165 m² de bureaux et commerces de proximité) et Gina (bloc G, 5 500 m² de bureaux et activités, site de préfiguration de la station S) et lancement du chantier de l'opération Bety (5 765 m² de surface de plancher dont 5 325 m² de logements (soit 78 logements) et 440 m² de commerces ;

  - Poursuite des études de maîtrise d'œuvre des opérations des blocs C et D.

Secteur Prairie-au-Duc

  - Poursuite des travaux de l'opération Fusion (11 000 m² de surface de plancher : hôtels, logements et bureaux) et livraison premier semestre 2025 ;

  - Instruction des permis de construire et commercialisation des lots J1, J2 et E (122 logements libres et sociaux, 4800m² de bureaux et 4100 m² d'activités et commerces - extrémité ouest du quartier Prairie-au-Duc).

- **Études**

  - Poursuite du déploiement de la stratégie climat en particulier par la démarche menée conjointement avec l'AURAN sur les interventions sur l'existant ;

  - Lancement d'une démarche de formalisation d'une stratégie santé solidarité.

L'année 2024 a été marquée par la tenue du dialogue compétitif ayant abouti à la désignation de la nouvelle équipe de maîtrise d'oeuvre en décembre 2024. Celle-ci est composée de l'atelier D'ici là, paysagistes et mandataire du groupement, accompagné de l'atelier Georges, H2O architectures, Biotec, Vraiment Vraiment, le Sens de la ville, une Autre ville, Technicité, TPF ingénierie. L'objectif est de dévoiler à l'été 2025 les premières intentions du plan guide qui aura fait l'objet d'un dialogue citoyen au travers notamment des dispositifs suivants : mise en place d'une assemblée de l'île (composée de 3 collèges), ouverture de la Perm' en juin 2025, lieu dédié à la construction du projet et aménagement du jardin des Possibles, test grandeur nature des intentions de l'équipe de maîtrise d'œuvre en matière de dispositif d'adaptation de la ville au changement climatique.

Les principales évolutions du bilan financier sont les suivantes :

Évolutions des postes de dépenses

Les postes suivants connaissent une augmentation :

- le poste travaux, principalement pour l'opération DNLT (frais de maîtrise d'œuvre, modification de programme, aléas sur les lignes L6, L7 et L8) ;

- le poste dépollution des sols, notamment sur l'opération Gina

Pour compenser cette augmentation, certains postes travaux relatifs aux coûts de branchement des réseaux ont été supprimés. Une enveloppe consacrée au réaménagement de la Place Wattignies a été supprimée.

Évolutions des postes de recettes

Les baisses sur les recettes foncières s'expliquent principalement par :

- l'évolution de la programmation sur le lot ROSA et la baisse de la charge foncière associée (programmation tertiaire) ;

- des ajustements de programmation sur 6 opérations du quartier République.

En compensation, des recettes complémentaires ont été introduites : charge foncière, subventions,...

Pour compenser les besoins de trésorerie induits par le décalage de la perception des recettes foncières, il est proposé de modifier l'échéancier de la participation du concédant.

b) Avenant n°10 à la concession d'aménagement :

- **Correction de l'avenant n°9**

L'avenant n°9 comporte une erreur sur le montant de la participation à verser en 2026 au titre du budget principal de Nantes Métropole.

La participation à verser est en effet de :

5 812 500 € HT + 8 099 625 € HT = 13 912 125 € HT et non 13 912 500 € HT comme indiqué dans l'avenant n°9, soit 16 694 550 € TTC et non 16 695 000 € TTC.

Le projet d'avenant n°10 prend en compte cette correction.

- **Rééchelonnement de la participation sur la durée de la concession et fixation de l'échéancier 2027 – 2030**

Il est proposé d'augmenter la participation de 21 000 000 €HT entre 2026 et 2033 (+ soit 6 000 000 € HT sur la période 2022-2026 et + 15 000 000 € HT sur la période 2027-2033) et de la diminuer de 21 000 000 € HT sur la période 2033-2037.

Ainsi, le montant total de la participation de Nantes Métropole au titre de l'ensemble des budgets sur la durée de la concession d'aménagement reste inchangé soit 199 373 000 € HT (239 247 600 € TTC).

Il reste à verser 141 907 491 €HT soit 170 288 989 €TTC au concessionnaire de 2025 à 2037.

Les différents budgets de Nantes Métropole participent comme suit de 2025 à 2033 :

	€HT	**€TTC**	***Dont en 2025***		***Dont en 2026***	
			€HT	***€TTC***	***€HT***	***€TTC***
Budget Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire (DGFVES)	132 762 125	159 314 550	*13 125 000 déjà payé*	*15 750 000 déjà payé*	*19 912 125*	*23 894 550*
Budget annexe transports collectifs	8 350 000	10 020 000	*1 685 000*	*2 022 000*	*3 865 000*	*4 638 000*
Budget annexe assainissement	795 366	954 439	*795 366*	*954 439*	*0*	*0*
Total	**141 907 491**	**170 288 989**	***15 605 366***	***18 726 439***	***23 777 125***	***28 532 550***

Le bilan actualisé au 31 décembre 2024 s'affiche à l'équilibre avec une participation du concédant, pour la période 2016-2037, hors apport en nature, de 199 373 000€ HT, soit 239 247 600 € TTC. Le montant prévisionnel des apports en nature est estimé à 22 951 000€ sur la durée du traité de concession d'aménagement, à savoir 2016-2037.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexe n°1) qui lui a été soumis au titre de l'année 2024, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Île de Nantes à Nantes ;

2. approuve l'avenant n°10 (annexe n°2) au traité de concession d'aménagement, à conclure avec la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Île de Nantes ;

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

69 voix pour

8 abstentions

1 non-participation au vote : Mme VIALARD Louise

60 - RAPPORTS ANNUELS 2024 : PRIX ET QUALITE DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT, PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ; DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS ; TITULAIRE DE CONTRAT DE PARTENARIAT ; ADMINISTRATEURS DES SAEM, SPL ET SPLA ; COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BIR Cécile (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. RIOM Tristan (pouvoir à M. PETIT Primaël), M. SALAUN André (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme SCUOTTO Christelle (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. THIRIET Richard (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 12

M. AMAILLAND Rodolphe, M. BELHAMITI Mounir, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LERAY Isabelle, Mme OGER Martine, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. TERRIEN Emmanuel

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I. Services publics de l'eau potable et de l'assainissement : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité des service publics de l'eau et de l'assainissement. L'objectif de ce rapport est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Comme le permet l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour mieux permettre aux usagers d'appréhender la complémentarité entre les différentes composantes du cycle de l'eau que sont l'eau potable, l'assainissement, et les milieux aquatiques, ces informations vous sont transmises dans un rapport unique.

Le rapport est conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales : outre la

présentation générale des services de l'eau et de l'assainissement et des principaux événements marquants de l'année, figurent aussi les indicateurs de performance obligatoires, aussi bien techniques que financiers.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics d'eau potable et d'assainissement comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché public d'exploitation ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au conseil métropolitain lors de la séance publique des 26-27 juin 2025, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération

II - Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service – Rapports annuels 2024 des opérateurs privés délégataires de services publics

A - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, outre les indicateurs techniques et financiers représentatifs du service, figure également dans ce rapport une présentation générale du service et des principaux événements marquants de l'année.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics de collecte comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché de prestation de services ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au Conseil métropolitain lors de la séance des 26 et 27 juin 2025, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son Conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

B - Rapports annuels des opérateurs privés délégataires de services publics

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont remis à Nantes Métropole un rapport pour l'exercice 2024 concernant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour lequel ils ont reçu délégation.

Il s'agit des contrats de délégations de service public suivants :

- ALCEA :

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves qui a pris effet le 12 octobre 2012.

- ARC-EN-CIEL 2034 :

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe multifilières ARC-EN-CIEL 2034, centre de traitement et de valorisation des déchets situé à Couëron qui a pris effet le 1er mars 2019.

Les rapports des délégataires de service public sont consultables à la direction Déchets.

Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

III - Les Rapports annuels des autres délégataires de services publics

Développement économique :

- Le service public de gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain : une convention de délégation de service public a été conclue le 11 décembre 2020 avec la SPL Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021.

- La gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 11 novembre 2011 avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes pour une durée de 16 ans à compter du 1er janvier 2012. Par avenant, cette DSP a été résiliée de manière anticipée au 31 décembre 2025.

- L'exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 décembre 2011 avec la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (S.P.E.B.) pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2012. Un protocole de résiliation anticipée au 31/12/2025 du contrat de DSP a été approuvé lors du Conseil Métropolitain des 14 et 15 décembre 2023.

- L'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes Métropole : une convention de délégation de service public a été conclue le 20 décembre 2021 pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

- La gestion de la politique touristique : une convention de délégation de service public a été conclue le 17 décembre 2021 avec la SPL Le Voyage à Nantes pour une durée qui court du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

- L'exploitation des Machines de l'Ile de Nantes : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 juillet 2010 avec la SPL le Voyage à Nantes pour une durée qui court du 22 juillet 2010 au 31 décembre 2025. Par avenant, cette DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

- La conception, l'extension, l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit : une convention de délégation de service public a été conclue le 2 décembre 2011 avec la société Nantes Networks pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2012.

- Le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain ; l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création : une convention de délégation de service public a été conclue le 19 décembre 2024 avec la SPL SAMOA pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Les rapports des délégataires de service public mentionnés ci-dessus, sont consultables à la Direction générale Développement économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International.

Une synthèse des rapports correspondants est jointe à la présente délibération.

Déplacements :

- Le service public pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron : Convention de délégation de service public conclue le 13 juillet 2018 avec Nantes Métropole Gestion Services pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2018 au 31 août 2023. Par avenant, cette DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

- Le service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise : convention de délégation de service public conclue avec la SEMITAN, le 13 décembre 2018, pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2025.

Stationnement :

➢ SAS EFFIA Stationnement :

- Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings « Secteur Gare » Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4, Fresche Blanc,le parc autocars et exploitation technique du Pôle d'Echange Multimodal (PEM), conclue le 10 décembre 2024 pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

- Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings de stationnement du « Centre Ouest » Aristide Briand, Cité des Congrès, Les Nefs, Les Machines, Médiathèque et Descartes conclue le 12 décembre 2023 pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

➢ SAEM Nantes-métropole Gestion Equipements :

- Convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking Cathédrale conclue le 28 octobre 2004 pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en exploitation du parking, du 8 janvier 2007 au 7 janvier 2032.

➢ SPL Nantes Métropole Gestion Services :

- Convention de délégation de service public « Coeur de Ville » pour l'exploitation des parkings Tour Bretagne, Commerce, Decré Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy conclue le 7 décembre 2022 pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Pour les services publics de gestion des ports et de la gare fluviale, de transports collectifs et du stationnement, une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération. Les rapports complets sont consultables au Département des Mobilités.

Grands équipements métropolitains :

Direction Générale à la Culture et Arts dans la Ville

- Zénith Nantes Métropole

Un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole a été conclu le 24 septembre 2019 avec la société Colling et Cie. Le contrat actuel couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2028.

- La gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du musée d'Histoire de Nantes, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale (actuellement fermées au public)

Le contrat actuel couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Une convention de délégation de service public a été conclue le 10 décembre 2021 avec la SPL le Voyage à Nantes pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2022. Elle arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Les rapports de délégataires de services publics mentionnés ci-dessus sont consultables à la Direction Générale Culture et Arts dans la Ville.

Une synthèse des rapports correspondants est jointe à la présente délibération.

Crématoriums

La réalisation d'un crématorium à Saint-Jean de Boiseau, la mise aux normes du crématorium de Nantes et la gestion de ces deux équipements ont été confiées à la société OGF par délégation de service public pour une durée de 12 ans à compter du 9 mai 2015.

En juin 2015, OGF a créé une société ad hoc « Crématoriums de l'agglomération nantaise » pour faciliter le contrôle des engagements contractuels par Nantes Métropole.

Le délégataire assume les investissements à sa charge exclusive consistant dans les travaux suivants :

- La rénovation et la mise aux normes du crématorium de Nantes permet d'accueillir dans de meilleures conditions les familles et les proches des défunts.

- Le Pôle funéraire métropolitain des « Landes de la Prunière », construit entre mai 2018 et juin 2019, a été mis en service en octobre 2019. Le crématorium permet de répondre aux besoins croissants de crémation et de poursuivre le maillage territorial dans le domaine funéraire.

Une synthèse du rapport annuel remis par le délégataire est jointe à la présente délibération. Le rapport complet est consultable à la Direction de la relation aux usagers.

IV – Rapport annuel du titulaire d'un contrat de partenariat

Nantes Métropole a conclu le 16 juillet 2014 avec la SAS Gare Sud 3, un contrat de partenariat relatif à la réalisation d'un parc de stationnement ilot 8A1 à Nantes, associé à une opération de valorisation immobilière.

Afin de permettre le suivi de l'exécution du marché de partenariat, un rapport annuel est établi par le titulaire. Il est adressé, chaque année, à Nantes Métropole dans les quarante-cinq jours suivant la date anniversaire de la signature du contrat.

Ce rapport annuel doit être transmis à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un débat.

Une synthèse du rapport remis par la SAS Gare Sud 3 est jointe à la présente délibération.

Le rapport complet est consultable au Département des Mobilités.

V - Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement – Rapports annuels des administrateurs aux conseils d'administration

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de Nantes Métropole siégeant dans les organes délibérants des sociétés d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL), des sociétés par Actions Simplifiée (SAS), des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), et des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) doivent soumettre un rapport écrit au Conseil métropolitain.

La production de ces informations a pour objectif d'améliorer l'information et le contrôle du Conseil métropolitain sur l'ensemble des structures associées dépendant directement de Nantes Métropole et de vérifier que ces sociétés agissent en conformité avec les orientations et actions engagées par Nantes Métropole.

Les rapports des administrateurs des SAEM, SPL et SPLA pour l'exercice 2024 ont été établis par les représentants de Nantes Métropole aux Conseils d'Administration de ces seize sociétés, désignés lors de conseils métropolitains, à savoir :

- Mesdames Laure BESLIER, Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA, Jeanne SOTTER, Messieurs Bassem ASSEH, Elhadi Azzi, Fabrice ROUSSEL remplacé par Anthony BERTHELOT à compter du 27/22/2024, Franckie TRICHET, Alain VEY, pour la SPL Cité des Congrès,

- Mesdames Marie-Annick BENATRE, Catherine BASSANI, et Messieurs Anthony DESCLOZIERS,

Pascal PRAS, Jocelyn BUREAU, Bassem ASSEH, François VOUZELLAUD, pour la SAEM Loire Océan Développement,

- Mesdames Martine METAYER, Catherine BASSANI, et Messieurs Jocelyn BUREAU, Anthony DESCLOZIERS, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD, pour la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement,

- Mesdames Delphine BONAMY, Marie-Annick BENÂTRE, Sandra IMPERIALE, Mahel COPPEY, Laure BESLIER, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, et Messieurs Anthony DESCLOZIERS, Jocelyn BUREAU, Bassem ASSEH, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Pierre QUENEA, Jean-Claude LEMASSON, pour la SPL Nantes Métropole Aménagement,

- Madame Liliane NGENDAHAYO et Messieurs Aurélien BOULÉ, Nicolas MARTIN, François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE, pour la SAEM NGE,

- Mesdames Johanna ROLLAND, Marlène COLLINEAU, Mahel COPPEY, Laurence GARNIER, Isabelle LERAY, Louise VIALARD et Messieurs Francky TRICHET, Pascal PRAS, Thomas QUERO, Richard THIRIET, pour la SPL SAMOA,

- Monsieur Pascal PRAS pour la SAEM LAD SELA,

- Messieurs Pascal BOLO, Bertrand AFFILE, Jacques GARREAU, Jean-Sébastien GUITTON, François VOUZELLAUD, Sébastien ARROUËT et Mesdames Michèle BONNET, Elisabeth LEFRANC, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Marie-Annick BENATRE, Delphine BONAMY pour la SAEM SEMITAN,

- Mesdames Mahel COPPEY, Christelle SCUOTTO-CALVEZ, Delphine BONAMY, et Messieurs Fabrice ROUSSEL remplacé par Anthony DESCLOZIERS (CA 7/10/2024), Pierre QUENEA et Hervé Fournier pour la SAEM SEMMINN,

- Mesdames Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA, Sandra IMPERIALE, Nathalie LEBLANC et Messieurs Elhadi AZZI, Anthony BERTHELOT, Anas KABBAJ, Florian LE TEUFF, Aymeric SEASSAU, Emmanuel TERRIEN, Laurent TURQUOIS pour la SPL Le Voyage à Nantes,

- Monsieur Fabrice ROUSSEL pour la SPL Régionale Pays de la Loire,

- Madame Aziliz GOUEZ pour la SPL Loire Atlantique Développement,

- Madame Liliane NGENDAHAYO et Messieurs Aurélien BOULE, Nicolas MARTIN, François BRILLAUD DE LAUJARDIÈRE pour la SPL Nantes Métropole Gestion Services,

- Messieurs Pascal PRAS, François PROCHASSON, Rodolphe AMAILLAND pour la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) à but non lucratif Atlantique Accession Solidaire,

- Monsieur Tristan RIOM pour la SAS (Société par Actions Simplifiées) Min'Ergie.

- Madame Louise VIALARD pour la SAS (Société par Actions Simplifiées) Min A Watt.

Les rapports des administrateurs sont consultables à la Direction du Contrôle de gestion.

Une synthèse de ces rapports est jointe à la présente délibération.

VI - Rapport annuel de la commission consultative des services public locaux

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter avant le 1er juillet de chaque année, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Vous trouverez donc ci-joint le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2024.

Le Conseil délibère, et,

1. donne un avis favorable aux rapports 2024 sur le prix et la qualité des services « eau et assainissement » et « prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés », présentés par Madame la Présidente en application des articles L.2224-5 et L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,

2. prend acte des rapports annuels d'activités de l'année 2024, transmis par les sociétés délégataires des services publics suivants :

   - prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
   - gestion du patrimoine immobilier économique métropolitain
   - gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes
   - exploitation du MIN de Nantes Métropole
   - exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire
   - gestion de la politique touristique
   - exploitation des Machines de l'Ile de Nantes
   - conception, extension, exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit
   - développement, animation et promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain ; exploitation, gestion et animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création
   - gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron
   - gestion de la gare fluviale à Nantes
   - réseau de transports collectifs de l'agglomération Nantaise
   - stationnement
   - gestion de l'équipement de grande capacité de type Zénith
   - gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale
   - crématoriums de l'agglomération nantaise

3. prend acte, à l'issue du débat intervenu, du rapport d'activités transmis par la société SAS Gare Sud 3, titulaire du contrat de partenariat, relatif à la réalisation d'un parc public de stationnement ilôt 8A1 à Nantes

4. approuve les rapports annuels 2024 des administrateurs de Nantes Métropole au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales d'aménagement et sociétés publiques locales suivantes, en application de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales :

   - SPL Cité des Congrès
   - SPL Le Voyage à Nantes
   - SAEM Loire Océan Développement (LOD)

- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
- SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA)
- SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements (NMGE)
- SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)
- SAEM Loire-Atlantique Développement - SELA (SELA)
- SAEM Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
- SAEM Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
- SPL Régionale Pays de la Loire
- SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
- SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
- SAS Min'Ergie
- SAS MinàWatt
- SCIC Atlantique Accession Solidaire

5. prend acte du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2024, présenté par le Président de la commission, en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales,

6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

3 non-participations au vote : M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, Mme VIALARD Louise

IV. Débats

Jeudi 26 juin 2025

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^me^ la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Chers collègues, nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Je propose Robin Salecroix. Merci. Nous avons à désigner une première suppléante. Je propose Véronique Cadieu. Merci. Nous avons à désigner une seconde suppléante. Je propose Stéphanie Guillon. Merci. »

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 AVRIL 2025 – APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite à observer le procès-verbal de la dernière séance. S'il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est donc adopté. »

2 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite à regarder le compte rendu des délégations. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. »

3 – PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI RESPONSABLES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

M^me^ la Présidente : « Nous allons pouvoir passer à la délibération n° 3. Je vais d'emblée donner la parole à Anthony Descloziers et Pierre Quénéa sur ce sujet important. »

M. Quénéa : « Un duo de choc pour vous présenter une délibération effectivement importante, comme l'a dit Madame la Présidente. Vous savez à quel point dans les quartiers populaires la population est fragilisée et a besoin de tout notre soutien sur les différentes politiques publiques que nous embrassons ici. Tout cela pour vous dire qu'avant la délibération en tant que telle et avant de vous dérouler le plan, je vais faire une petite introduction afin de recontextualiser.

La politique de la ville à Nantes Métropole, ce n'est pas une histoire d'aujourd'hui, c'est une histoire d'hier qui s'est construite au fil de l'eau. C'est quelque chose d'ancré, une volonté chevillée au corps de cette majorité de faire en sorte que l'égalité républicaine soit toujours au rendez-vous. Ce plan d'action en faveur des QPV s'inscrit aussi dans une temporalité de ce municipe, avec une méthode ajustée. On entend le G24. Nous, on a un G4 : il y a quatre élus municipaux qui travaillent à la politique de la Ville de Nantes, de Saint-Herblain, de Rezé et d'Orvault. Ce G4, que j'anime au niveau de la Métropole, se rencontre mensuellement. Au début du municipe, ils ont acté une feuille de route métropolitaine, qui a ensuite été déclinée sur chacune des villes à seule fin de faire du commun. Ensuite, un contrat de ville, qui est un outil partenarial entre les différents financeurs, a été partagé par 500 acteurs en amont pour être signé en décembre 2023. Il acte un certain nombre d'axes structurants qui se retrouvaient déjà dans cette feuille de route que nous avons déclinée à chaque ville en fonction de son identité et de ses territoires, chaque quartier étant évidemment différent l'un de l'autre. C'est un mandat que nous avons placé sous le signe de la mobilisation du droit commun, c'est-à-dire que lorsque l'on parle d'emploi, de développement économique, on parle également d'économie circulaire, d'ESS, de transition, d'alimentation, de fracture numérique, de sport, de culture, d'éducation, de logement. Bref, nous avons fait de ce municipe un temps d'échange avec l'ensemble des vice-présidents concernés par les politiques publiques que j'ai précisées. Nous avons, à l'instar de ce que nous allons vous

présenter aujourd'hui au niveau du développement économique et de l'emploi, fait un travail en commun pour axer notre action plus particulièrement, plus précisément en direction des QPV. C'est un plan en faveur de l'économie et de l'emploi responsables nécessaire et ambitieux, puisqu'il est justifié par quelques constats chiffrés (trois, si vous le permettez) :

- Un taux de chômage de 17 %, versus 5,3 % sur le reste de la Métropole, donc un écart d'un pour trois.
- 84 % de part d'auto-entrepreneurs dans la création d'entreprise : 84 % d'auto-entrepreneurs ! Quand on crée de l'emploi, quand on crée son entreprise au sein des quartiers populaires, on la crée seul.
- Il est deux à trois fois plus difficile de trouver un emploi lorsque l'on habite dans un QPV.

À partir de ces trois données chiffrées – j'aurais pu en donner d'autres –, il y a deux enjeux. D'une part, mobiliser et coordonner les acteurs pour toucher les publics, et en particulier les plus éloignés de l'emploi, et agir pour la vitalité des quartiers populaires. Je vous ai évoqué la mobilisation des différents élus qui sont dans cette salle. Je les remercie individuellement pour leur mobilisation. Il y a également des directions. Celle d'aujourd'hui, c'est celle du développement économique et de l'emploi responsables et de la politique de la ville, que nous présidons au titre de notre fonction d'élus. Les moyens de Nantes Métropole sont également en augmentation constante. Imaginez, nous avons commencé notre début de mandat avec 469 000 euros en moyens de fonctionnement par année. Nous en sommes rendus à 838 000 euros par an, soit 78 % de plus qu'au début du mandat. Ce n'est pas le budget de la politique de la ville qui a augmenté, ce sont vous, les vice-présidents, qui avez effectivement fléché sur nos quartiers populaires. Je regarde Mahel avec insistance, parce que l'on a fait un gros travail avec Franckie, évidemment, mais également avec Anthony pour qu'effectivement, les personnes les plus fragiles soient d'abord privilégiées dans le cadre de ce pacte républicain que nous avons signé avec l'État dans le cadre du contrat de ville.

*En même temps que nous augmentions nos moyens, l'État local avait effectivement une vraie volonté. Nous étions en décembre 2023. L'action partagée avec les 500 acteurs, nous l'avons signée, Madame la Présidente l'a signée avec le Préfet. En même temps, ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que malgré cet engagement 2024-2030, malgré cette volonté de l'État local de partager avec nous – nous avons mensuellement des réunions pour faire le point sur des actions communes –, c'est une baisse de 5 % que nous constatons cette année, plus un gel de 7 % des budgets, alors même que les associations sont fragilisées, puisque nous subissons la double peine (ce n'est pas "l'effet Kiss Cool", c'est "l'effet Kiss pas Cool", je ne sais pas comment le dire). Je me souviens de la présence de Julien Bainvel en tant que responsable de la Région sur ce contrat de ville. Julien, je ne sais pas si tu es là, mais on s'était donné rendez-vous, nous avions dit que ce temps de signature du contrat de ville était un temps zéro. J'attendais que la Région soit au rendez-vous, nous l'attendions tous. Ce que nous avons constaté, c'est l'inverse. Un seul chiffre. Cette année, -950 000 euros pour les missions locales et dispositifs au sein des QPV, avec des effets directs sur la pérennité des actions menées par les acteurs associatifs. Nous le savons tous, l'égalité hommes/femmes sur nos quartiers est hyper importante, mais il y a également le sport, la culture. Tout le monde est fragilisé, dans ce temps pourtant essentiel de cohésion sociale, nécessaire à un moment où tout le monde voit comme un danger potentiel, dès lors que l'on s'inscrit dans le pacte républicain que j'ai précisé, l'arrivée d'un mouvement politique qui ne partage pas nos valeurs. Alors même que nous avons vraiment besoin, en ce temps particulier, de nous resserrer les coudes, la Région n'est pas là et l'État se fait attendre.

J'ai assisté au dernier Conseil interministériel des villes début juin, et cette inquiétude, je vous la livre. Oui, nous avons une bonne ministre de la Ville, Madame Méadel, nous avons une ministre du Logement engagée, mais ont-elles les moyens de leur action ? La politique de la ville, c'est quelque chose de durable, d'ancré. Force est de constater que nous sommes la dernière digue, que nous serons là, parce que je sais, Madame la Présidente, que vous faites de cette politique de la ville votre quotidien, ou en tout cas quelque chose d'essentiel, parce que cela participe de l'égalité de traitement entre les usagers, et que là, particulièrement, il y a de grandes fragilités.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction, avant de passer la parole à Anthony, parce que le moment est grave. Je vous le dis sincèrement : les conséquences du désengagement de la Région sont bien plus profondes qu'on ne le croit. Ce que nous avons vu aujourd'hui, c'est la partie visible de l'iceberg. Demain, des associations vont fermer la porte. Je pense à des associations qui sont là depuis 15 ou 20 ans, qui agissent au cœur de Bellevue, au cœur des Dervallières, au cœur de Nantes Nord et de tous les quartiers populaires. Franchement, c'est assez dramatique. Nous tiendrons, nous avons un plan qui va vous montrer à quel point la volonté reste permanente, chevillée au corps. Nous avançons avec fermeté, mais aussi avec beaucoup d'empathie pour celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi en particulier. »

M. Descloziers : « Merci, Pierre. Bonjour à toutes et à tous. C'est donc face à ce constat, face à ce désengagement, comme l'a dit Pierre, mais aussi et surtout avec une grande ambition que la Métropole est réso-

lument tournée vers les personnes les plus fragiles, les personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi. C'est tout à fait le cadre de la stratégie pour l'économie et l'emploi durables que nous avons tous ensemble adoptée en 2022, au début du mandat, et qui a justement cette volonté de faire en sorte que l'économie profite à toutes et à tous, et notamment de faire un effort particulier en direction des personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi, et notamment les personnes en quartiers prioritaires. L'objectif est de faire plus pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, c'est de faire en sorte que le développement de la Métropole profite à tous et à toutes. Enfin, il s'agit de contribuer à la cohésion sociale à travers l'activité économique dans les quartiers, et à l'appui à l'emploi des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. Je voudrais aussi associer Hervé Fournier au travail que nous menons sur l'ensemble des sujets. Pour que tout cela puisse se faire, il est nécessaire d'avoir une programmation économique ambitieuse dans les quartiers prioritaires, et d'avoir une intervention de la Métropole forte pour ce faire.

Ensuite, nous avons la volonté de répondre aux besoins des habitants et de contribuer à la transformation des quartiers d'habitat en des quartiers mixtes. Cela repose sur deux jambes. La première, c'est l'accès des habitants et des salariés aux biens et services du quotidien. D'autre part, pour y parvenir, il s'agit d'améliorer l'attractivité des quartiers prioritaires de la ville pour les commerces et les entreprises, et donc d'avoir des conditions favorables pour cela : travailler sur la mixité fonctionnelle, mais aussi changer l'image et faire en sorte de fidéliser le gérant et ses salariés pour qu'ils puissent rester dans ces quartiers. L'aménagement économique, au final, doit améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants.

Si on parle, par exemple, du commerce, notre objectif est de garantir une offre commerciale de proximité diversifiée et qui s'adapte aux populations. Pour pouvoir réussir sur cet objectif, il n'y a pas cinquante solutions : il faut que la puissance publique mette la main à la pâte et investisse. C'est pour cela que pour maintenir cette offre commerciale, faire en sorte qu'elle soit complète et adaptée, nous investissons à travers nos outils : Nantes Métropole Aménagement, Novapole. Depuis le début du mandat, nous avons beaucoup investi, et nous allons continuer à le faire à travers ces six polarités commerciales transformées ou créées (elles sont notées sur la slide). Cela porte ses fruits, puisque l'effort consenti est très significatif : un quart de l'ensemble des 129 cellules sera réhabilité à échéance 2029, ce qui montre l'importance du travail que l'on accomplit, notamment parce que pour que des commerçants s'installent, il faut que ce soit accessible en termes de loyer. La puissance publique qui gère le foncier permet justement de répondre à ces objectifs d'accessibilité.

Sur le tertiaire, il faut bien avoir en tête qu'il y a des difficultés pour accueillir des entreprises dans le tertiaire. On aurait pu se dire : "On va laisser le marché se faire, finalement", mais on se retrouverait avec des situations de locaux vacants ou vides. C'est pour cette raison que l'on porte plutôt l'ambition de développer du tertiaire sur deux axes. Le premier axe, c'est celui de la formation professionnelle. En fait, il y a beaucoup d'entreprises qui viennent chercher des apprenants dans les quartiers. On porte notamment – c'est noté – un axe sur Bellevue avec ce campus de formation multisites. L'idée est vraiment de faire en sorte de faire venir les instituts de formation, et de faire en sorte qu'ils s'installent durablement pour être au plus près des potentiels apprenants et alternants qui pourraient être intéressés par ces métiers. Le deuxième axe, c'est celui des professionnels de la santé. Quand on dit cela, on pense évidemment à la Maison de Santé de Bellevue, mais aussi à la Maison de Santé Nantes Nord qui sont de très vifs succès, qui répondent vraiment à ce besoin de santé et de proximité. Je crois qu'à Bellevue, depuis l'ouverture, ce sont quasiment 100 000 rendez-vous qui ont eu lieu, ce qui est évidemment considérable. Cela montre tout l'intérêt de cet investissement et de cette ambition de la Métropole. L'objectif est vraiment de faire en sorte que cela s'installe durablement, mais durablement au service de nos habitants.

Sur l'artisanat, Pierre en a parlé, on a énormément d'entrepreneurs dans les quartiers, souvent dans le domaine du BTP, qui utilisent leur garage comme ils le peuvent pour le stockage. Pour cela, on porte une autre ambition à terme, dans les prochaines années : celle d'avoir 12 000 m² en location, pour permettre à ces entrepreneurs du quotidien de pouvoir avoir accès à des espaces de stockage. Il y a quatre projets qui sont soit réalisés, soit en cours : la cour artisanale Brocéliande à Nantes Nord, le projet sur la Bernardière à Bellevue, en plus de la cour artisanale de Bellevue, qui est gérée par Nantes Métropole Aménagement, et Le Galilée géré par la SEM LOD. Tout cela représente 12 000 m² au service de l'emploi direct dans les quartiers.

Sur l'économie sociale et solidaire, on veut profiter d'avoir à disposition des rez-de-chaussée dans le cadre de projets que l'on mène pour veiller à accueillir des activités de réemploi. Dans chaque quartier, il s'agit d'avoir une ressourcerie, un comptoir de dons, ou d'autres objets liés au réemploi. C'est un sujet que nous travaillons avec Mahel Coppey. C'est déjà bien engagé, puisqu'il y a la Régie de Quartiers OCEAN à Bellevue, il y a le Petit Lieu au Chêne des Anglais, il y a la Boîte à Récup aux Dervallières, ou ATAO JOUJOU à Bottière. Ce sont déjà des choses qui sont bien engagées, et on va amplifier ce mouvement.

Ça, c'est ce que la Métropole réalise à travers ses outils pour favoriser l'activité économique, mais il y a aussi le soutien et l'accompagnement aux entrepreneurs et aux habitants des quartiers qui s'installent comme auto-entrepreneurs. On le disait tout à l'heure, ils sont plus souvent nombreux ici qu'ailleurs, et ils n'ont pas toujours recours aux dispositifs de droit commun, ce qui génère une rupture d'égalité dans l'accès aux droits. Pour cela, nous avons un dispositif qui s'appelle "Oser entreprendre" dont le but est de corriger cette inégalité. C'est un travail partenarial avec l'État, avec BPI France, mais aussi avec d'autres partenaires comme l'Ouvre-Boîtes 44, l'ADIE, France Active, l'Atdec, Initiative Nantes, SINGA, ou BGE avec le Bus Entrepreneuriat pour Tous. Cela porte ses fruits, puisque 800 personnes des quartiers ont déjà été accompagnées dans leur projet entrepreneurial depuis 2020, ce qui est évidemment très intéressant. Vous voyez la logique de la Métropole dans son accompagnement, à la fois des entrepreneurs, mais aussi dans la recherche et son ambition d'avoir des outils qui permettent de remplir ces objectifs. C'est le cas pour l'économie, mais aussi pour l'emploi. Je passe la parole à Pierre. »

M. Quénéa : « Merci, Anthony. Le corollaire du développement économique, ou en tout cas ce qui s'y ajoute, c'est effectivement la question de l'emploi. On sait pertinemment que les gens les plus éloignés de l'emploi sont les plus difficiles à toucher, puisque quand ils sont partis durablement, c'est très compliqué d'y revenir. Nous avions ce matin, je le souligne, la présence d'Hervé Fournier, Président de l'Atdec. Notre assemblée générale a été un moment extrêmement important, puisque le projet de l'Atdec qui, je le rappelle, est l'alliance – merci, Pascal, d'y avoir fortement contribué –, du PLIE, de la Maison de l'Emploi et des missions locales, est un projet associatif. C'est un cap qui a été mis de façon extrêmement précise, avec des salariés mobilisés. Dans chaque QPV, vous avez une permanence, un lieu dédié à la rencontre entre celui qui peut proposer l'emploi et celui qui vient le chercher. Il y a de la formation pour les jeunes, que l'on ait moins de 26 ans ou plus de 26 ans. Cette proximité, cet "aller vers", c'est l'ADN de l'Atdec. Nous sommes extrêmement vigilants, les uns et les autres, à ce que sur les QPV, nous, les élus qui représentons la Métropole au sein de cette belle structure… Je le disais ce matin, c'est le vaisseau amiral, d'une certaine façon, de l'emploi dans les QPV, puisque c'est ce poste avancé nécessaire.

Quelques chiffres sur l'action de l'Atdec : c'est 125 000 jeunes accueillis en 2023, 8 900 jeunes accompagnés, dont 1 780 qui avaient entre 16 et 17 ans, des décrocheurs précoces de l'école qui, ne s'y retrouvant pas, vont se retrouver là ou à l'École de la Deuxième chance, là aussi très fortement soutenue par la Métropole et présidée par Bassem Asseh. Bref, ce plan stratégique que nous avons adopté ensemble ce matin veut, en même temps que les outils et que cette proximité se fassent, former qualitativement. Pour cela, il y a un espace cyber-base par site. On sait tous aujourd'hui que l'on ne peut pas faire sans la dématérialisation. Il faut effectivement ces partenaires, ces gens qui accompagnent les gens qui sont en difficulté avec l'outil. Et puis il y a ces 1 500 résidents de quartiers qui, en 2023, ont participé aux actions du service emploi entreprise. L'Atdec est un des outils directement en prise avec les habitants, parce qu'au cœur de nos quartiers.

Je ne vais pas tout vous préciser, mais il y a un autre dispositif auquel nous tenons particulièrement, c'est celui de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. On nous dit que cela coûte cher, la Cour des comptes nous dit que cela coûte cher. Oui, mais cela coûte encore plus cher de laisser quelqu'un chez lui pendant des années avec des services sociaux, avec des problèmes de santé. Oui, notre ambition est forte, à Bottière comme à Rezé. Je regarde Bassem, parce que nous coprésidons les comités locaux pour l'emploi au sein de ces dispositifs. Je vous le dis, je n'ai jamais vu autant de partenaires réunis qui travaillent ensemble en se connaissant. Ça aussi, c'est assez nouveau. Un dispositif, c'est en fait un effet d'aubaine : les acteurs du monde économique se retrouvent autour de ce dispositif. Aujourd'hui, ce sont deux entreprises à but d'emploi qui ont été créées, avec des CDI à la clé. Il y a déjà 17 salariés sur Nantes, Bassem, et 7 sur Rezé, Hervé, avec une inauguration à venir de l'Amarrez, qui est l'entreprise à but d'emploi de Rezé. Je vous assure, on retrouve le sourire de ces femmes et de ces hommes qui le disent : "La considération, c'est la base de tout. Nous servons à quelque chose, nous sommes utiles". Oui, cela coûte cher. Oui, ce n'est pas l'alpha et l'oméga, mais c'est un dispositif qui a du sens et qui porte ses fruits, parce que quand nous sommes là, nous ne massifions pas, nous travaillons au cas par cas, dans la dentelle. Cela coûte cher, mais c'est cela le service rendu aux publics fragiles.

Pour terminer sur l'action de l'emploi, j'aurais pu parler de tous ces projets globaux qui se font au sein de nos quartiers populaires, de la mutation en profondeur que vous voyez bien : la rénovation urbaine, les démolitions, les reconstructions… Tout cela pour vous dire que nous imposons avec l'ANRU des clauses sociales. Dans le cadre de ces rénovations urbaines, c'est 500 habitants en quartiers prioritaires qui ont pu bénéficier d'un contrat de travail grâce à ce dispositif. Cela représentait 314 000 heures de travail pour les habitants des quartiers populaires. Tout cela a du sens. Ce n'est pas un plan arrêté aujourd'hui, nous nous autorisons à le faire évoluer. J'aurais pu également vous parler de l'accompagnement de ces jeunes qui cherchent des stages en troisième, parce qu'il n'y a rien de plus difficile que de trouver un stage lorsque l'on

est l'enfant de parents qui sont eux-mêmes en difficulté. On le sait, les réseaux, c'est facile pour nous tous ici : on a des réseaux, on sait aider un jeune à trouver un stage, mais ce n'est pas le cas dans les quartiers populaires. C'est aussi notre mission de service public. Ce plan est large, il est relativement hétérogène, mais en même temps, il est ambitieux et cohérent. Il va évoluer au fil du temps, mais nous voulions vous faire un point d'étape. Je te laisse conclure sur ce plan si tu le veux bien, Anthony. Voilà ce que nous voulions vous proposer aujourd'hui. C'était un temps d'étape, et nous sommes là pour être à l'écoute de vos questions, Madame la Présidente, et de celles de l'ensemble de nos collègues ici présents. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour cette présentation, et merci aux équipes pour le gros travail global et transversal qu'il y a derrière. Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Madame la Présidente, Messieurs les rapporteurs, chers collègues, je vais m'exprimer au nom des élus du groupe SERDA, vous l'avez compris, sur la partie "emploi" de cette délibération. Évidemment – et c'était très bien que tu le rappelles, Pierre –, nous sommes quelque part les héritiers d'une politique installée depuis une longue époque, en tout cas depuis les années 2000. On a parlé de la mission locale, qui est toujours aussi sollicitée par les jeunes de nos territoires, des QPV, des communes, et au-delà des communes de la Métropole, par toutes les missions locales de la Région. J'insiste un peu là-dessus, c'est un dispositif qui vit, et qui vit très bien. Le PLIE, le plan local de l'insertion par l'économie, s'adresse aux plus âgés. On est aussi les héritiers de ces premiers plans locaux. Il y a aussi les Maisons de l'Emploi, qui est un dispositif de l'État. Il est chaque année reconduit par l'État dans le cadre du budget, et je m'en réjouis. C'est une lutte forte à chaque fois, mais cela persiste, et cela nous permet d'avoir un dispositif – on a parlé de l'Atdec, et c'est elle que je cible – très efficace, ou en tout cas très présent sur le territoire. L'Atdec c'est d'abord un principe d'action, celui de l'ancrage territorial de notre politique publique de l'emploi. On parle des QPV, j'y associe toutes les communes de la Métropole : nous avons 40 implantations sur le territoire de la Métropole de Nantes Métropole. Évidemment, il y en a un petit peu plus dans certains quartiers qui en ont besoin au vu de leurs populations – tu l'as dit, Pierre – les plus éloignées de l'emploi. Cette présence, cet ancrage fait que nous touchons de nombreux publics.

On a vu sur une des photos un local à Mendès-France, où la mission locale et le dispositif d'accueil se sont récemment installés. On l'a inauguré il y a peu. Dans ce point d'accueil, j'ai demandé : "Comment ça va ? Est-ce que les gens s'approprient ce nouvel accueil dans le quartier ?". Ils m'ont dit : "Oui, il n'y a pas de problème. Il y a des jours où l'on voit beaucoup de jeunes arriver à la base informatique pour préparer leur CV, pour les imprimer. D'autres jours, c'est moins le cas. Cela dépend. Ce que l'on a vu arriver, ce sont les personnes retraitées qui cherchent des compléments d'activité à leur petite retraite pour survivre, vivre, y compris sur notre territoire, en l'occurrence sur le territoire de Bellevue". Je dis qu'il y a de nombreux publics touchés par notre politique de l'emploi, qui sont en demande de nos outils pour l'emploi. Vous le savez, nous ne sommes pas tous égaux devant l'emploi : le parcours éducatif, la provenance géographique, la provenance familiale, son parcours de vie, son cadre familial, son cadre social font que nous sommes différents devant l'accès à l'entreprise. Pour cela, nous avons besoin de corriger ces déséquilibres. J'y associe les différences de genre, les différences de provenance géographique. La question de la maîtrise de la langue est aussi un énorme sujet. En plus de l'Atdec et d'autres dispositifs, on a parlé d'expérimentations dans cette délibération, d'expérimentations que l'on cible évidemment sur Rezé et la Bottière autour de l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée. Dans cette délibération, on a une première liste actualisée au fur et à mesure des demandes des acteurs, des demandes de nos populations pour adapter notre politique de l'emploi qui est agile et qui vit également dans le temps.

Vingt ans de politique publique de l'emploi, c'est une génération, une génération emploi pour toutes et tous, qui se trace aussi dans le sillon de tous les élus de notre majorité qui a su poser ce territoire de Nantes Métropole comme un territoire d'égales opportunités pour toutes et tous dans l'accès à l'emploi et à la formation. J'associe, au-delà de ces finalités et de ces objectifs, des valeurs intangibles dans notre action publique. J'en cite deux, parce qu'il y en a plusieurs : l'accueil inconditionnel devant notre politique publique et dans les points d'accueil dont je parlais. D'où vous venez, quelle que soit votre histoire et votre réalité du moment, vous êtes accueilli, vous êtes accompagné par nos personnels – cela a été dit aussi – très engagés sur cet accompagnement, qui n'est pas forcément un accompagnement stricto sensu à l'emploi, mais un accompagnement plus social, sociétal, pour leur permettre dans leur cours de vie de faire société avec l'ensemble du territoire. Est évidemment associé à cet accueil inconditionnel le respect universel de la différence et des individualités dans le cadre d'une écoute, d'une bienveillance. Je salue ces deux valeurs de notre politique publique de l'emploi qui sont fondamentales.

Je voudrais, sans monopoliser la parole, terminer sur un point que Pierre a salué, pour dire que notre groupe, évidemment, soutient cette politique, prend sa part de cette politique dans les différentes politiques publiques qui sont menées, et notamment concernant la clause sociale dans les marchés publics. On a

commencé le début de ce mandat à hauteur de 400 000 euros d'heures réservées à des personnes en situation d'insertion, à des chantiers, à des ateliers d'insertion, ce que l'on appelle des "emplois réservés" : 400 000 en début de mandat, et en 2024 – je dois vous l'afficher, mais c'est rappelé dans cette délibération – nous avoisinons le million d'heures qui sont le résultat direct de l'introduction et de l'inclusion de la clause sociale dans les marchés publics de la Métropole, tous acteurs confondus. »

M^me^ la Présidente : « Cher Hervé, il va falloir penser à aller vers la conclusion. »

M. Fournier : « J'aimerais tant partager toutes ces réussites qui sont celles de notre politique, mais je m'arrête là. En tout cas, avec le groupe SERDA, nous sommes fiers, non seulement de soutenir cette délibération, mais de nous l'approprier dans notre quotidien des politiques publiques. Merci, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pauline Langlois. »

M^me^ Langlois : « Merci, Madame la Présidente. Merci, cher Anthony et cher Pierre, pour la présentation de ce plan d'action. Je souhaite tout d'abord revenir un peu sur le contexte dans lequel nous débattons aujourd'hui autour des questions de l'économie de l'emploi dans nos quartiers populaires. En effet, nous nous apprêtons à adopter un dispositif de mobilisation en faveur des quartiers populaires, alors que c'est le désengagement qui semble dominer au sommet de l'État. Des signes et des décisions nous inquiètent : les reports à répétition du comité interministériel de la ville et l'annonce d'un gel de 15 millions d'euros sur l'enveloppe des politiques de la ville du budget 2025 traduisent un désintérêt fort du gouvernement. Après l'abandon par la Région de nombreuses associations actives dans les quartiers et dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, nous aurions pourtant bien besoin d'un État pleinement investi auprès de ces territoires et de toutes celles et ceux qui y vivent et y travaillent. Les quartiers prioritaires doivent le rester, sans quoi les conséquences seraient dramatiques.

Chacun sait ici l'attention forte que porte notre majorité aux quartiers politique de la ville. Nous menons dans plusieurs quartiers des opérations de réaménagement urbain de grande ampleur. Nous travaillons également à améliorer la vie des habitants et des habitantes, notamment dans les domaines d'accès aux soins et de la sécurité, le contrat de ville adopté en 2023 en témoigne. Avec ce plan d'action, Nantes Métropole répond toujours présent auprès des publics les plus précaires, et nous choisissons de renforcer au sein des quartiers populaires une véritable dynamique économique et sociale. C'est un dynamisme que nous portons pour et avec les habitants, les associations et les acteurs économiques locaux, pour plus d'autonomie et d'émancipation. Nous attendons beaucoup de ce plan qui touche dans les domaines d'activité la question de l'insertion, ainsi que celle de la formation. Pour cela, vous me permettrez de saluer chaleureusement mon collègue Hervé Fournier, qui a fait un travail admirable ces derniers mois face aux décisions qui ont été prises. Sur ce point, le secteur des services, en revenant sur votre projet campus auprès des quartiers, est clairement identifié, et peut-être que dans les années à venir, on peut rêver de mettre d'autres formations. Je pense à l'industrie, qui est en pleine transition sur la bifurcation écologique, mais aussi à bien d'autres domaines pour aller plus loin et au plus près sur la formation et l'emploi. En tout cas, notre conviction demeure inchangée : améliorer le quotidien dans les quartiers, c'est aussi améliorer celui de tous les métropolitains. Je vous remercie de votre écoute, et je vous remercie très chaleureusement pour ce plan d'action, Pierre et Anthony. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci, Madame la Présidente, Messieurs les Vice-présidents. Tout d'abord, notre groupe souhaite féliciter les ambitions et les actions qui figurent dans cette délibération. Il est important de travailler à de mettre en avant et d'accompagner les quartiers prioritaires de notre Métropole, ainsi que les entrepreneurs de ces quartiers, l'économie de proximité, l'ESS et l'économie circulaire. C'est un enjeu essentiel, par exemple, qui est mis en avant dans la délibération sur la question du commerce de première nécessité, notamment alimentaire, et la filière courte. Nous partageons le fait qu'il est essentiel de rendre ces quartiers prioritaires de la ville plus attractifs dans l'ensemble de notre Métropole, et d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi. Vous l'avez parfaitement précisé, dans ces quartiers, il y a 17 % de chômage. On salue les initiatives fortes. Vous étiez interrogatif sur notre territoire zéro chômeur de longue durée. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici, nous soutenons cette démarche, tout comme celle qui est chère aux yeux d'Hervé Fournier, la clause sociale dans les marchés publics qui a un effet fort en termes d'insertion et de retour à l'emploi.

Votre délibération cite un ensemble d'acteurs qui accompagnent la création, qui accompagnent les entrepreneurs : l'ADIE, BGE, réseau Initiative, France Active – je les cite, et je vous dirai pourquoi –, et évidemment, des acteurs qui accompagnent le secteur de l'emploi, comme l'Atdec et France Travail. On en a déjà débattu en décembre, vous avez cité un chiffre. Ce chiffre est vrai, c'est celui des missions locales dont nous avons déjà parlé, avec un choix politique de la Région qui a été de recentrer ses efforts sur les questions économiques. La question de l'emploi relève de l'État. Il faut souligner que l'arrêt de l'accompagnement des missions locales… Les missions locales font un travail extraordinaire, je l'ai déjà dit ici. Cela représente 5 à 6 %, voire 8 % parfois du budget des missions locales. C'est important, certes, néanmoins, vous ne pouvez pas dire que la Région se désengage. La Région a une compétence, la compétence économique, et sur cette compétence nous accompagnons l'ensemble des structures que vous citez dans la délibération. Il y a même plutôt un réengagement, puisque nous sommes présents sur cette compétence clé qu'est l'économie pour la création d'entreprises au sein service de l'emploi, et pour l'accès à l'entreprise pour tous. Je reprends les termes d'Hervé Fournier : c'est essentiel et pas facile. Les structures citées dans la délibération sont accompagnées, avec notamment cette année la création de cinq pass Entreprendre dont peuvent bénéficier France Active, BGE, ADIE et Initiative. Donc vous ne pouvez pas dire que la Région se désengage, elle se recentre sur ses compétences.

Je finirai en disant que nous traitons des quartiers prioritaires, mais il ne faut pas oublier les enjeux plus largement économiques de toute l'activité économique de notre Métropole. On parlait des 17 % de chômage. Il y a 5 %, vous l'avez dit, globalement sur la Métropole, mais il faut que l'on reste attentifs et vigilants, parce qu'il y a des signaux faibles. Il y a moins de créations d'entreprises, il y a moins d'entrepreneurs qui se font accompagner, parce qu'il est toujours plus difficile de lever la main quand cela va mal. Je reviendrai et finirai sur la question de l'attractivité. Vous souhaitez des quartiers prioritaires de la ville plus attractifs, mais je crois que c'est plus largement notre territoire qui doit rester attractif sur la question économique. C'est une terre d'accueil pour l'entreprise, mais attention à conserver cette attractivité. Il faut continuer à améliorer l'image de notre Métropole en gérant les enjeux de sécurité et en favorisant de grands projets emblématiques. L'énergie forte que l'on voit dans cette délibération mise au service de l'économie des quartiers prioritaires de la ville est remarquable, on le dit, mais je pense qu'il faut que l'on continue collectivement d'avoir la même énergie pour toute l'économie : un territoire économique soucieux des enjeux de transition, numérique et écologique, mais qui reste attractif pour une économie au service de nos emplois. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Un petit point en réaction, parce que sincèrement, Monsieur Thiriet, vous faites votre job d'après-vente de vos collègues de la Région et personne ne vous le reprochera ici, mais en vérité, tout le monde peut dire avec force et clarté que oui, la Région se désengage. J'avais cru comprendre que la jeunesse était une priorité de la Région, et jusqu'à preuve du contraire, les missions locales ne s'occupent ni des bébés ni des personnes âgées, elles s'occupent bien des jeunes de 18 à 25 ans. Là, je ne vois pas comment vous pouvez objectivement dire qu'il n'y a pas de désengagement. Je donne un deuxième élément très précis : Julien Bainvel – je ne l'ai pas encore vu arriver, mais j'imagine qu'il va nous rejoindre – était à mes côtés pour la Région quand nous avons signé le contrat de ville. J'avais d'ailleurs eu la courtoisie républicaine de souligner que c'était la première fois que la Région était partenaire du contrat de ville. Je peux vous dire que là aussi, ce désengagement précis et factuel n'est pas un problème pour cette assemblée, il est un problème pour l'ensemble des habitantes et des habitants concernés. Ce désengagement a des conséquences, et il continuera d'avoir des conséquences sur la vie des professionnels concernés et sur la vie des habitantes et des habitants concernés. Je le regrette profondément, parce que dans un moment où le pacte républicain est fragilisé comme il l'est, conjuguer une perte d'ambition à l'échelle nationale, comme honnêtement je ne l'ai jamais vu en matière de politique de la ville, et un désengagement régional… Heureusement, en effet, que la Métropole, comme d'autres, continue d'être un espace de résistance, d'action et de proposition sur ces sujets. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci, Madame la Présidente. Merci aux Vice-présidents. Je crois que les mots-clés ont été rappelés, on parle ici de "pacte républicain". Je voulais aussi dire à Hervé tout mon plaisir de l'entendre. J'aurais pu le faire plus longtemps, mais le temps nous est compté. Il y a, dans les mots qu'il a choisis, de l'éthique et des actes qui, je crois, disent ce qu'il y a de plus noble dans l'action publique. Je le dis, parce que nous avons quelques contre-exemples, je vais évidemment y revenir. Il y a quelque chose d'assez insolite d'entendre un conseiller régional reconnaître l'ambition, et essayer difficilement – parce que c'est compliqué – de défendre le bilan économique de la Région. Je vais vous parler d'un mot – ce ne sera pas long – du secteur culturel, simplement pour rappeler que c'est aussi un acteur économique important. On parle d'une cinquantaine de milliards au PIB, on parle d'une part non marchande qui est importante, et qui devrait, je crois, nous épargner l'injure et l'insulte des mots qui ont été choisis par la Présidente de Région, parlant d'un secteur "shooté à l'argent public", très politisé, etc. Je n'y reviens pas, on le sait. Puisque ces mots ont

été choisis, qu'ils sont dans le débat public, alors il faut continuer de les assumer et d'en voir toutes les conséquences.

Hier s'est tenu le COREPS, une instance de concertation organisée par les institutions déconcentrées de l'État, par la DRAC. Toutes les organisations professionnelles du secteur culturel ont écrit un texte et ont quitté la séance, parce qu'il leur était insupportable de voir cette belle instance de concertation, coprésidée par le conseiller régional qui a été le plus violent, le fossoyeur de leurs emplois, de leur chaîne économique si précieuse. Ils sont donc partis. Aujourd'hui, il n'y a donc plus la possibilité de réunir des instances pour parler de culture et de cette belle chaîne économique. Voilà les responsabilités qui sont les vôtres et qu'il vous faut assumer. Je veux bien que vous nous parliez de l'ambition qui est la nôtre, et vous avez raison, puisqu'en matière culturelle sur les quartiers politique de la ville, ce que nous réalisons est important. D'ailleurs, on parle depuis la scène du Grand Auditorium de la Cité des Congrès des connexions entre le monde économique et le monde culturel.

Pour ce qui concerne les quartiers politique de la ville, nous avons voté ensemble de belles réussites avec Royal de Luxe à Bellevue. Je veux rappeler que toutes nos institutions culturelles sont connectées avec un quartier populaire, qu'il y a là matière culturelle, matière à émancipation, mais aussi matière à vie économique et à emploi. Je rappelle que le Lieu Unique, avec sa Libre Usine dans le dispositif Connivences, est en partenariat avec Malakoff, qu'Angers Nantes Opéra dont je dis, puisque des mensonges ont été racontés en ville, que la Région s'est complètement et totalement désengagée du financement même de la belle opération Opéra sur écrans, où nous voyons les habitants des quartiers populaires, pour certains d'entre eux, sur la place Graslin regarder un opéra gratuit. L'Opéra travaille avec la Bottière, et l'Orchestre national des Pays de la Loire, qui porte pourtant le nom de la Région, est dans une impasse dont nous ne savons pas encore sortir, travaille avec le Ranzay, et le Festival des 3 Continents à Bellevue. Je voulais rappeler cet état de fait, et remercier encore une fois les deux Vice-présidents pour leur exposé. Je partage au moins avec Monsieur Thiriet que nous faisons preuve d'ambition, nous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, chers collègues, Messieurs les Vice-présidents, au nom du groupe Écologiste et Citoyen, et comme maire d'Orvault, je tiens à saluer ce plan d'action en faveur de l'économie et de l'emploi responsable dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela a été dit : à Nantes, à Saint-Herblain, à Rezé et à Orvault. Quand certains les stigmatisent et les regardent de loin, quand d'autres s'offusquent même que des moyens y soient déployés, nous démontrons et revendiquons la mobilisation passée et future de la Métropole, pour à la fois soutenir et valoriser les habitantes et habitants de ces quartiers populaires. Parmi l'ensemble des axes de ce plan d'action que vous avez rappelé, je voudrais en souligner quatre. Tout d'abord, saluer le travail réalisé pour favoriser une offre commerciale de proximité, diversifiée et adaptée. C'est un enjeu majeur de la qualité de vie, et je remercie la Métropole de s'être notamment mobilisée sur le quartier de Plaisance à Orvault pour maintenir une offre alimentaire et pour travailler à l'avenir de cette polarité. J'aimerais ensuite saluer les actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, une économie locale, durable et solidaire qui répond aux besoins des habitantes et habitants de ces quartiers et qui crée de l'emploi sur place. Par ailleurs, grâce à une politique menée de façon volontariste pour faire de l'emploi un droit, nous allons chercher les personnes les plus éloignées du travail en proposant des solutions locales et viables. Je voudrais souligner tout particulièrement, cela a été dit, le soutien apporté à la démarche Territoires zéro chômeur de longue durée à Nantes et à Rezé. Enfin, le dispositif Oser entreprendre donne à chacune et à chacun la possibilité d'être accompagné dans son projet entrepreneurial et de faire la preuve que oui, nos quartiers ont du talent. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour à tous. Un mot rapide pour réagir aux propos des uns et des autres. D'abord, je salue le retour d'Hervé Fournier parmi nous au Conseil municipal de Nantes la semaine dernière et aujourd'hui. Je crois que l'on s'en réjouit tous. En tout cas, je voulais le faire au nom de notre groupe. Aymeric Seassau, lui, n'était pas présent au Conseil municipal de la semaine dernière, il lui a sans doute beaucoup manqué de pouvoir refaire éternellement sa diatribe sur le Conseil régional. J'aimerais juste vous dire, cher Aymeric, que l'on parle des habitants des quartiers politique de la ville, et on partage tous cette priorité de notre engagement public et politique de pouvoir prendre soin et d'accompagner les plus fragiles. Bien sûr, on peut faire de la politique autant que l'on veut, mais on peut aussi, et c'est dommage que vous n'ayez pas su le faire, saluer la convergence des élus de cette assemblée pour accompagner l'emploi et l'économie dans ces quartiers.

Enfin, pour terminer, Madame la Présidente, mes chers collègues, je crois aussi – peut-être que vous ne les entendez pas – que beaucoup de Nantais et que beaucoup d'habitants de notre Métropole et au-delà saluent la volonté du Conseil régional des Pays de la Loire de se recentrer sur ses priorités, sur ses compétences premières. On peut avoir des désaccords, vous les exprimez autant que vous le voulez – plutôt plus que pas assez, d'ailleurs –, mais en tout état de cause, il y a aussi des gens qui considèrent que précisément, si nous voulons demain continuer à être utiles, continuer à accompagner les plus fragiles d'entre nous – et c'est l'honneur de notre engagement politique –, on ne le fera efficacement, sur le moyen et sur le long terme, qu'en assainissant nos finances publiques. Je crois que c'est le sens de ce que veut faire le Conseil régional, et beaucoup de Nantais, beaucoup d'habitants de la Métropole le comprennent parfaitement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahaut Bertu. »

M^me^ Bertu : « Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Je réponds très rapidement aux propos de Laurence Garnier : quand la Région dit se recentrer sur ses priorités et ses compétences premières, j'aimerais savoir à quel moment l'emploi et la jeunesse ne font pas à vos yeux partie des compétences premières de la Région. C'est clairement l'essence même de son objet. Là, c'est faux. Quand on parle, par exemple, des missions locales, il y a un abandon qui est clair. Vous parlez là de la convergence des élus, parce qu'ici on souhaiterait toutes et tous accompagner l'emploi dans l'ensemble des quartiers : quelle cohérence pour ces élus quand ils votent ici l'accompagnement, le plan que viennent de nous présenter Pierre Quénéa et Anthony Descloziers, mais que là-bas, à la Région, ils décident de supprimer l'ensemble des aides aux missions locales qui sont le lieu d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi ? Jeunesse, emploi, vous décidez de supprimer foncièrement le soutien à ces acteurs. Il y a là à la clé des suppressions d'emplois et des jeunes qui n'ont plus d'aide. Vraiment, soyez cohérente jusqu'au bout. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci. J'apporte une réponse rapide, notamment à propos de la jeunesse. Effectivement, je l'ai redit tout à l'heure, nous n'accompagnerons plus l'emploi, compétence de l'État, mais nous continuons à accompagner la jeunesse – et vous le savez parfaitement ici –, notamment avec toutes les formations et une augmentation des budgets autour de ces questions de formation. Plus globalement, je pense que l'on n'a pas la même vision de l'accompagnement de l'emploi. Il y a deux façons d'accompagner l'emploi : celle que doit faire l'État, et une seconde façon indirecte en accompagnant l'économie, et c'est là-dessus que se recentre la Région. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Je vous rassure, je ne vais pas parler de la Région. Je vais revenir au sujet initial qui était celui d'aujourd'hui, la politique de la ville, et plus particulièrement le développement économique et l'emploi. Je salue le fait que dans ce mandat, il y a eu un focus particulier, un effort particulier, évidemment sur la justice sociale, le fait que la solidarité c'est ce qui constitue le pacte républicain, c'est ce qui nous permet tous d'être solidaires les uns avec les autres, et en particulier dans les quartiers populaires. Justice environnementale, puisque dans la ville et à l'échelle de la Métropole, on a fait un focus particulier, là aussi, à la fois sur la question des rénovations thermiques qui vont permettre de supporter les périodes de canicule telle qu'on les connaît, mais aussi sur la question de la végétalisation dans les espaces publics des quartiers populaires, qui ont pour la plupart été construits dans les années 60-70 et qui n'avaient pas nécessairement cette dimension prise en compte. Justice sociale, justice environnementale, et enfin, justice économique : c'est ce que vous avez évoqué aujourd'hui, que ce soit sur la dimension emploi en tant que telle, avec l'accompagnement à l'entrée dans le monde du travail ou dans le retour vers le monde du travail d'une part, et d'autre part, l'emploi en général, la création de richesses et le fait de pouvoir aussi bénéficier de ces richesses créées dans le cadre de l'économie, que ce soit l'économie classique, l'économie innovante ou l'économie sociale et solidaire, qui souvent est à la fois innovante et rebondit sur l'économie classique. Évidemment, tout cela dans une logique qui est celle de la politique de la ville, telle qu'on la pratique dans la Métropole, d'amélioration de la vie quotidienne des hommes et des femmes qui habitent dans les quartiers populaires, mais aussi de l'émancipation, c'est-à-dire de la réalisation de cette fameuse promesse républicaine, qui parfois peut paraître un peu abstraite, et qui ici, sur les questions économiques, est la plus concrète possible. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole aux rapporteurs. »

M. Descloziers : « Merci. Je crois que Bassem Asseh vient de faire la conclusion. Merci Bassem, merci à toutes et tous pour le soutien, pas à notre égard, mais à l'égard de tous, et surtout des acteurs. Quand on parle du travail que mène la Métropole avec l'ensemble des acteurs, moi qui suis nouveau vice-président, je peux constater tout le travail partenarial qui existe avec tous les acteurs du territoire. Finalement, tous vos propos, toutes les valeurs que vous avez dégagées démontrent tout le travail "à la nantaise". Je crois que c'est évidemment essentiel, et nous vous remercions pour cela, parce que nos politiques publiques doivent profiter à tous. Ce que nous venons de démontrer, c'est justement cela : que le spectre de notre politique publique profite notamment aux quartiers politique de la ville, auprès de ceux qui sont les plus fragiles et qui ont parfois le plus besoin. Nous venons aussi de faire la démonstration qu'économie et emploi riment parfaitement, contrairement ce que nous venons d'entendre, puisque l'on vient d'entendre de la part de Richard Thiriet que la Région se recentrait sur ses compétences économiques, alors que je crois qu'économie et emploi sont indissociables. Cela démontre toute notre ambition à la Métropole, telle que nous l'avons définie. Merci à vous pour le soutien à l'égard de toutes les équipes qui travaillent au quotidien sur ce beau sujet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais donc mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? C'est pour information, il n'y a pas de vote. Merci de la précision et de votre attention collective. »

4 – RECOURS A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCERIE METROPOLITAINE PROVISOIRE - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CONCESSION

M^me^ la Présidente : « On va passer à la délibération n° 4, et je vais donner la parole à Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Bonjour à chacun et chacune. Je vais vous présenter la quatrième délibération de notre Conseil métropolitain. Vous le savez, en octobre dernier nous avons voté ensemble la création d'une ressourcerie métropolitaine provisoire qui se situera sur la ZAC de la Brosse à Rezé. Aujourd'hui, nous allons franchir une nouvelle étape ensemble, puisque nous allons choisir une procédure de concession de service public. Cette ressourcerie, c'est un équipement, pour rappel, entièrement dédié au réemploi et à sa promotion. Elle va permettre de valoriser l'ensemble des objets de réemploi issus de la collecte de nos déchetteries, c'est à peu près 300 t. Elle va aussi permettre de valoriser l'ensemble des objets de réemploi qui seront apportés par les habitants et les habitantes. C'est un équipement qui permettra d'assurer le tri, la préparation et la réparation simple d'objets pour la vente, puisqu'il y aura aussi une boutique et un espace de sensibilisation et de promotion du réemploi.

Aujourd'hui, le vote que nous allons faire à la Métropole vient s'inscrire dans la politique de développement économique responsable que tu présides, Anthony, et qui vient quelque part faire le prolongement de nos débats à l'instant, puisque la Métropole souhaite engager une procédure de concession de service public réservée aux structures d'insertion par l'activité économique pour assurer la gestion et l'exploitation de cette ressourcerie sur une durée de 5 ans. Concrètement, cela veut dire que l'on va fixer un triple objectif à ce lieu dédié au réemploi. D'abord, contribuer aux exigences environnementales de préservation de la matière. Je précise ici que les investissements liés à cet équipement transitoire seront réutilisés dans le cadre d'autres projets ou d'autres opérations, et puis, à terme, de l'exploitation de la ressourcerie. La deuxième exigence que l'on fixe à ce lieu de réemploi, c'est d'être à la hauteur de l'utilité sociale. L'utilité sociale, c'est être en capacité de répondre à des fins de mois de plus en plus compliquées pour de plus en plus de familles, de personnes sur notre territoire. La troisième exigence que l'on fixe à ce lieu de réemploi, c'est d'être un lieu créateur d'emplois. Pas n'importe lesquels : des emplois solidaires qui vont permettre à des hommes, à des femmes de retrouver le chemin du travail avec l'apprentissage de ces nouveaux métiers de valoriste, dans une filière pleine d'avenir qu'est le réemploi.

Cette ressourcerie métropolitaine s'inscrit dans une dynamique, celle de "Nantes, terre de réemploi", portée par notre Métropole, et qui veut positionner le réemploi comme un marqueur fort du territoire, fort de son développement économique responsable. Cette volonté s'affirme en particulier en matière de réemploi solidaire, à la fois au quotidien, quand on vient soutenir le fonctionnement des ressourceries de quartier, des ressourceries de proximité, comme on l'a déjà abordé précédemment. Pour rappel, ce sont 380 000 euros de subventions directes à des associations qui animent des lieux d'utilité sociale et environnementale au cœur de notre territoire. Cette ambition de réemploi solidaire est soutenue, elle prend de l'ampleur quand on propose et quand on porte des projets aussi structurants que celui de la création, non seulement d'un équipement, mais aussi d'une exploitation dédiée à l'économie sociale et solidaire. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour cette présentation, et surtout pour le gros travail qu'il y a derrière. Anne-Sophie Judalet. »

M^me^ Judalet : « Madame la Présidente, chers collègues. La meilleure des matières premières est celle que l'on a déjà produite. En valorisant ce que d'autres jettent, nous favorisons une autre manière de produire, de consommer, d'imaginer notre rapport aux choses matérielles. Avec cette prochaine ressourcerie métropolitaine provisoire à Rezé, la Métropole nantaise transforme une urgence écologique en une opportunité concrète : celle de faire du réemploi une norme accessible, visible et structurante pour tout notre territoire. Ce projet, conçu en articulation avec la déchetterie de Rezé et les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, permettra la revalorisation de près de 300 t d'objets chaque année. C'est un gain environnemental évident, mais c'est aussi une solution afin de rendre le réemploi accessible à toutes et tous sur un site de proximité. Il s'agira certes d'un équipement provisoire, en attendant l'ouverture du futur lieu totem de l'économie circulaire, mais il permettra de répondre de manière vigilante à un besoin urgent. Ce nouvel espace incarnera l'économie circulaire dans sa dimension la plus concrète, du tri à la réparation, de la réutilisation à la vente. Il proposera un parcours didactique et pratique. Il accueillera les habitants et les habitantes, les scolaires, les bénévoles et les professionnels, afin de faire de la consommation responsable un réflexe quotidien, et non une exception militante. Cette ressourcerie métropolitaine ne se substituera pas aux initiatives existantes, elle viendra au contraire les renforcer. Elle s'inscrira dans une logique de complémentarité avec le précieux réseau de ressourceries de quartier, véritables lieux de vie, de solidarité et d'échanges. Ces structures locales, ancrées au cœur des quartiers, assurent déjà un travail remarquable en matière de réemploi et de lien social.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans notre stratégie métropolitaine "Nantes, terre de réemploi". Elle vient compléter d'autres dispositifs structurants déjà engagés, tels le fond d'un million d'euros en faveur du réemploi industriel, les expérimentations concernant la consigne des bouteilles, ou encore notre soutien réaffirmé aux initiatives et associations locales. Avec cette prochaine ressourcerie métropolitaine, nous inscrivons notre action dans une démarche de justice écologique et sociale. Nous agissons pour que demain chaque quartier de la Métropole puisse accéder à ce type de service, et que le réemploi devienne un levier de transformation de notre modèle de production comme de nos habitudes de consommation. Madame la Présidente, chers collègues, l'approbation de ce projet de concession, qui lie ambition écologique, innovation économique et inclusion sociale, participera d'une nécessaire bifurcation écologique de notre territoire, et continuera à faire de Nantes la Métropole d'un nouveau contrat social écologique et démocratique. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^me^ Vitoux : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Aujourd'hui, et cela a été rappelé par la Vice-présidente, Mahel Coppey, on franchit une étape importante pour la ressourcerie métropolitaine provisoire et pour la future qui est en train de se construire, qui est en devenir. Cette délégation de service public que nous nous apprêtons à voter sera réservée pour 5 ans à une structure d'insertion par l'activité économique, et cela nous rend particulièrement fiers. Ce choix n'est pas anodin, il traduit des engagements politiques, des engagements économiques, et aussi, évidemment, des engagements écologiques. Ici, nous assumons de favoriser la filière du réemploi solidaire. Nous assumons de favoriser la création d'emplois locaux, et qui plus est pour des personnes éloignées du marché du travail. On a déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet tout à l'heure au sujet des quartiers populaires. Et évidemment, nous assumons de fonder une structure qui forme aux métiers de demain (Mahel, tu l'as rappelé, notamment sur le sujet des valoristes).

Dans cette période trouble de fort recul écologique au niveau national, dans un contexte – nous en avons longuement débattu juste avant – de coupes budgétaires qui entraînent également des vagues de licenciement, nous faisons, en tant que collectivité, ici, à Nantes Métropole, le choix de soutenir des acteurs qui rendent concrète la transition économique et écologique de notre territoire. Tout l'inverse, au final, de la décision brutale qui a été prise par le réseau Écosystème concernant la non-attribution de leur marché au réseau Envie, qui est un acteur historique du réemploi. Cette décision est catastrophique, à la fois pour l'emploi et pour le réemploi. Voilà les résultats quand on favorise les critères financiers plutôt que les critères sociaux et environnementaux. Ici, on prend totalement le contre-pied. Au nom du groupe Écologiste et Citoyen, je voudrais renouveler, au sein de cette assemblée, tout mon soutien aux salariés qui sont touchés, notamment celles et ceux dans le 44. Il est, par conséquent, d'autant plus essentiel dans notre Métropole de soutenir cette filière du réemploi solidaire, et plus globalement, l'économie sociale et solidaire, parce que c'est grâce à ces acteurs que notre territoire est plus solidaire, plus résilient, plus écologique.

Le réemploi, concrètement, c'est quoi ? Ce sont les habitants de Bottière qui peuvent aller acheter des jouets chez JouJou. C'est un magasin gratuit au Clos Toreau. C'est le Transistor à La Chapelle, ce sont toutes les ressourceries de quartier qui participent à la réduction des déchets par leur travail de tri, de réparation, mais aussi de sensibilisation auprès des habitants et des habitantes. Ce travail est aussi fait grâce au Solilab, à la filière réemploi dans le BTP, à la filière numérique responsable. Vous l'avez compris, les

exemples de réussites sur notre territoire ne manquent pas. C'est par notre engagement auprès de tous les acteurs que je tiens ici à saluer, et particulièrement l'engagement de Mahel Coppey, que nous favorisons une économie locale, responsable et solidaire. C'est le sens de notre engagement collectif, et cette ressourcerie y participe pleinement. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Réemploi, valorisation, communication, sensibilisation et insertion professionnelle : les enjeux liés à une ressourcerie métropolitaine sont multiples et variés, je m'y étais attardé plus longuement lors d'un précédent Conseil métropolitain. Je souhaitais spécifiquement aborder à nouveau le sujet de la localisation, du choix du site d'implantation de cette ressourcerie métropolitaine, puisque c'est un aspect prioritaire pour la réussite d'un tel projet. Le lieu doit être facilement accessible, le lieu doit permettre une affluence maximale de population. Ce sont deux éléments qui nous semblent peu réunis dans ce qui est proposé dans le cadre de ce projet. On avait pu échanger lors d'un précédent Conseil métropolitain sur l'opportunité, pourquoi pas, de travailler un tel projet sur une zone comme Atlantis à Saint-Herblain, qui nous semble beaucoup plus opportune. D'ailleurs, le Maire de Saint-Herblain m'avait répondu à l'époque qu'il y avait des projets d'ESS au niveau du Sillon de Bretagne, sur la zone Auchan. Je ne sais pas où cela en est, s'il a plus d'éléments ou de précisions aujourd'hui sur ce projet. Un autre élément qui nous interroge, c'est l'aspect temporaire, provisoire de cette ressourcerie métropolitaine, pour un budget de 2,9 millions d'euros. Une localisation peu opportune, un budget qui nous semble important… Pour toutes ces raisons, cela nous laisse plus craindre un sujet de communication de votre part qu'autre chose. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sophie Van Goethem. »

M^me^ Van Goethem : « Bonjour, Madame la Présidente. Sur le précédent Conseil métropolitain du 4 octobre 2024, nous avions en effet discuté de l'opportunité d'avoir cette ressourcerie provisoire, temporaire. Je rappelle tout de suite que le groupe Avenir métropolitain avait voté contre. Nous avions voté contre pour une raison précise : non pas parce que nous votons contre le réemploi et les ressourceries, puisque c'est tout à fait d'actualité et tout à fait l'avenir aujourd'hui, c'est quelque chose qui fait partie de notre quotidien, mais surtout parce que derrière, le dossier nous semble monté de manière assez bizarre. On s'était basés sur la temporalité : pourquoi du provisoire, pourquoi du temporaire tout cela pour mettre des préfabriqués ? On se rend compte aujourd'hui que les terrains sur lesquels cela va reposer ont été modifiés depuis le 4 octobre 2024.

Deuxième élément. C'est un peu dommage de recréer ce type de ressourcerie, alors que la précédente ressourcerie de l'Île a eu tant de difficultés à se maintenir, elle a été obligée de fermer sans un geste particulier, et en particulier des locaux, puisqu'il y avait des problèmes de locaux trop grands qui coûtaient trop cher. Derrière, nous avions quand même des problèmes d'emplois, puisqu'il y avait plus d'une trentaine de salariés. La coïncidence entre les deux nous semble quand même très gênante. Il y avait également le coût de cette structure que nous avions soulevé : 3 millions d'euros pour des préfabriqués… On aurait pu monter un dossier pérenne un peu plus rapidement, ou en tous les cas, de manière un peu plus claire, pour que tout le monde se rende compte de ce qu'il va se passer. "Oui" pour une ressourcerie, mais "non" pour cette ressourcerie et ce dossier ressourcerie, et la manière dont il est monté. Nous voterons contre, dans la même logique que le 4 octobre 2024. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Je vais me permettre, en tant que local, de prolonger ma précision sur le site. Je veux d'abord vous dire que cette ressourcerie à Rezé est effectivement une longue histoire, Madame Van Goethem, parce qu'elle traduit l'attachement de notre territoire à l'économie sociale et solidaire, mais aussi à l'économie circulaire et au réemploi. On vise à réduire les déchets tout en créant des métiers – les valoristes, comme tu l'as dit, Mahel –, et c'est effectivement extrêmement pertinent.

Cette future ressourcerie se dessine déjà comme la figure de proue de la Métropole, avec pour objectif – tu l'as aussi dit – de valoriser dès maintenant 300 t de déchets qui attendent d'être valorisés, collectés dans les différentes déchetteries de la Métropole, et de traiter les apports volontaires des habitants. Ces habitants, effectivement, allaient à l'ancienne ressourcerie, au pied du Pont des Trois-Continents. Voilà une des raisons pour lesquelles le site de Rezé nous paraissait quelque chose de pertinent. Ce ne sont pas que des préfabriqués, Madame Van Goethem. Nous aurions aimé que cette ressourcerie avec support associatif puisse vivre, nous l'avons soutenue. Je me souviens d'une visite de Madame la Présidente sur site, ainsi que de Mahel, où nous avions effectivement précisé au Conseil d'administration, à la direction qu'il y avait

un chemin à suivre de rigueur comptable. Nous avons découvert, au même moment que les salariés, l'ampleur des dégâts. Effectivement, devant le fait associatif de loi 1901, nous pouvons subventionner, aider, mais à un moment, effectivement, l'aventure s'est arrêtée bien malgré nous. Nous l'avons regretté. Je me souviens d'heures de travail, de réunions pour que l'on puisse évidemment sauver cette ressourcerie. Nous n'y sommes pas parvenus malgré tout. Madame la Présidente avait pris l'engagement que nous retournerions vers un nouveau projet, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Dire que ce sont des préfabriqués, que cela repose sur des terrains fragiles… Je suis obligé de vous dire que ces deux emplacements, je l'ai déjà précisé, c'est 300 t qui attendent, qui sont en permanence à valoriser. C'est également un site qui vient d'être acheté, et c'est une dépollution nécessaire du site, ce sont des délais de construction d'un bâtiment en dur. Si vous connaissez effectivement les temps administratifs, ce n'est pas obligatoirement le temps des habitants et le temps des besoins. Il nous faut 4 à 5 ans pour ouvrir une ressourcerie durable. Ce qui se fait de façon provisoire n'a rien de dépenses extraordinaires, parce que la moitié du budget alloué à la ressourcerie provisoire sera réutilisé dans le cadre de la nouvelle ressourcerie, puisqu'une part importante, notamment des équipements, sera repositionnée. Vous avez parlé des modulaires, ils serviront ailleurs. Un local administratif, je prends juste un exemple, parce que tout est chiffré, Madame Van Goethem : 250 000 euros réutilisés. Sur l'ensemble, on pourrait aller jusqu'à 1 560 000 euros réutilisés. On est bien dans la démarche de la revalorisation, et même des sites. Madame Van Goethem, tirer un trait de cette manière sur un projet que nous tenons depuis 4 ans, avec des services engagés, et balayer cela d'un revers de main, ce n'est pas raisonnable de la part d'une élue de la République, et ce n'est pas respectueux du travail, de Madame la Vice-présidente en charge du dossier, mais aussi des salariés, des équipes qui ont travaillé sur le dossier. Je le regrette, je vous pensais un petit peu plus ajustée sur vos propos. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à la Vice-présidente. »

M^me^ Coppey : « Merci, Mesdames, Messieurs, pour votre contribution au débat. D'abord, peut-être un mot sur Envie 44. Je crois qu'effectivement, la situation qui impacte Envie 44, comme tu l'as mentionné, Marie Vitoux, suite à une décision brutale d'un éco-organisme, Écosystème, menace directement sur notre territoire ce partenaire historique, mais aussi sur Angers, Rennes, Niort, Mulhouse. Bref, ce sont des centaines d'emplois, qui plus est pour la plupart des emplois d'insertion qui sont aujourd'hui menacés. C'est aussi, quelque part, un savoir-faire, des filières qui ont été construites de manière patiente sur les territoires, et généralement de manière coconstruite avec les collectivités. Je crois que nous pouvons tous afficher notre soutien, dans cette période compliquée, auprès des salariés et des équipes dirigeantes d'Envie. Je le dis, nous sommes à leurs côtés. Évidemment, on continue de travailler avec Envie sur un certain nombre de sujets. Je le dis, sur cet épisode des éco-organismes, nous sommes plusieurs collectivités à avoir dénoncé cette situation. Via France urbaine, via le RTES, via le réseau des intercommunalités – nous espérons d'ailleurs que le réseau des Régions de France puisse se joindre à nous –, nous formulons des questionnements avec des parlementaires sur la gouvernance, ou plutôt, devrais-je dire, sur l'opacité des éco-organismes, parce que nous nous questionnons aussi sur leur capacité à respecter la loi AGEC. Parce que concrètement, qu'est-ce qu'il se passe ? La fragilisation de ces filières, c'est moins de volume d'équipement réemployé, réparé. Au final, ce sont les objectifs de la loi AGEC, qui ne seront pas respectés. Nous demandons de remettre de la régulation publique dans la gouvernance des éco-organismes, et que dans cette maîtrise publique, les territoires puissent avoir leur mot à dire. Jusqu'à maintenant, je dois constater que le gouvernement reste sourd face à ces demandes. Aveu de faiblesse, peut-être de méconnaissance, ou pire encore, un choix ultra libéral délibéré de nos gestions des ressources. Bref, en tout cas, tout notre soutien au collectif Envie.

Ensuite, sur les échanges qui ont lieu, je suis assez attristée, je dois le dire, d'entendre parler de "communication", d'entendre ces mots-là, d'abord parce qu'ils ne sont pas justes, je vous le dis. Je respecte effectivement les avis et les opinions des uns et des autres, c'est bien l'objet du débat, mais ils ne sont pas justes au regard comme l'a rappelé Pierre Quénéa, de l'histoire que nous avons eue avec la ressourcerie de l'Île. Quand je dis "nous", c'est effectivement Johanna Rolland, les élus de la ville, mais aussi les équipes de la Métropole, les équipes de la ressourcerie. Je pense qu'au regard des enjeux autour de l'emploi, autour de l'utilité sociale d'une association comme celle-ci, qui a servi le territoire, je souhaiterais que l'on puisse avoir des propos ajustés sur le sujet.

Ensuite, sur le vote contre, pardon, mais vous votez contre une ressourcerie. C'est un propos juste, ajusté, puisque ce sont les faits. Vous votez contre le réemploi solidaire. La question à laquelle je n'arrive pas à répondre, en toute sincérité – et j'espère que l'on aura l'occasion d'en rediscuter ensemble –, c'est : qu'est-ce qui vous fait voter contre ? Contre quoi votez-vous ? Les 300 t d'objets que nous allons réemployer ? Vous votez contre quoi ? Les emplois que l'on va créer ? Vous votez contre quoi ? Aujourd'hui, il y a une attente

des habitants. Cette ressourcerie est demandée, elle est plébiscitée sur le Sud Loire. Ma question, c'est : vraiment, vous votez contre quoi ? Le réemploi ? La réponse que l'on fait eux habitants ? Parce que cette ressourcerie est utile pour les fins de mois difficiles d'un certain nombre de personnes sur ce territoire qui sont en attente de voir cet équipement ouvert.

Je vous réponds avec cœur. Ce dossier, nous le menons avec cœur et ambition. Je souhaite vraiment que l'on puisse aussi, à travers le fait que l'on réserve cette concession de service public, bénéficier d'expertises des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire. Historiquement, ce sont eux, ce sont elles qui ont poussé le réemploi, et qui ont poussé le réemploi, non seulement sur les questions environnementales, mais aussi en réponse aux besoins sociaux des territoires, et souvent en le faisant avec les habitants de nos territoires. Je pense qu'il est précieux de les avoir à nos côtés. C'est précieux, parce que nous aurons un équipement de qualité. Je me permets aussi de saluer le précieux travail des équipes de la Métropole qui ont, sur le long court, fait en sorte que cet équipement puisse voir le jour. Merci, Mesdames, Messieurs. »

Mme la Présidente : « Merci beaucoup. »

Applaudissements.

Mme la Présidente : « Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

5 – NANTES - CONSTRUCTION DE L'ECOPOINT DU BELE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Mme la Présidente : « Délibération n°5, Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Sur cette délibération, nous allons aborder la construction d'un écopoints du Bêle à Nantes. C'est donc le quartier Beaujoire, pour être plus précise. Nous avons besoin de voter le lancement de la procédure adaptée à la réalisation des travaux. Vous avez le descriptif de l'opération dans la délibération. Ce que je vous invite à retenir, c'est la création d'un équipement nouvelle génération, 4 000 m² dédiés au tri et au réemploi. Cela s'inscrit dans le programme de modernisation de nos écopoints et déchetteries. Au cœur, le réemploi, la valorisation de matières, mais aussi améliorer l'accueil et le service rendu aux usagers, et améliorer aussi considérablement les conditions de travail des agents sur le site.

Il est à noter que cet écopoint se situe en site urbain dense, donc à proximité d'habitations. Nous avons redoublé de vigilance tout particulièrement sur la limitation des nuisances sonores. L'enveloppe dédiée à cet écopoint se situe à 2,2 millions d'euros. Nous souhaitons commencer les travaux à partir du premier trimestre 2026, et nous avons pour objectif une livraison pour le premier trimestre 2027.

Vous dire aussi que c'est le troisième écopoint sur lequel je vous propose d'investir. Pour rappel, on a déjà restructuré celui de Chantenay en début de mandat. On a voté ensemble sur celui des Dervallières plus récemment, la programmation est actuellement en cours. Peut-être aussi vous rappeler les autres opérations de déchetterie qui se déploient progressivement. On a deux déchetteries qui sont entièrement reconstruites, d'abord à La Montagne, qui ouvrira le 1er octobre, et puis à La Chapelle-sur-Erdre, dont les travaux sont actuellement en cours, avec une ouverture prévue pour le premier trimestre 2026. Ensuite, on enchaîne avec Orvault, Carquefou, Saint-Herblain et Couëron. Ce sont neuf projets qui possèdent des caractéristiques communes. C'est la priorité donnée au réemploi, c'est une conception qui permet d'améliorer le geste de tri des usagers, pour renforcer la valorisation de matière. Bref, on vient aussi travailler la préservation des matières et des ressources. Il y a aussi l'aspect d'équipements qui peuvent être évolutifs, modulables, ce qui nous permettra d'être plus réactifs en fonction des apports matière des usagers. On le sait, on connaît des effets de saison – on va dire cela comme ça –, notamment avec les déchets verts. C'est aussi modulable en fonction de l'avenir. L'idée est aussi de préparer l'avenir, pour répondre aux évolutions des filières de tri, parce qu'elles seront toujours plus nombreuses. L'idée est de toujours plus préserver la matière. Voilà, mes chers collègues. Je veux vous rappeler rapidement que cet écopoint s'inscrit dans notre investissement de 35 000 euros. Il va répondre aux enjeux du futur, je vous l'ai déjà dit, et améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents et des agentes de la Métropole. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

6 – CONVENTION DE GROUPEMENT "COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR CITEO EN MATIERE DE DEPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER" - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n°6, Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Bonjour à toutes et tous. Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération qui vous est proposée ici s'ajoute aux délibérations prises au conseil précédent sur le ramassage des déchets hors foyer. Nous avons eu l'occasion de délibérer pour une convention pour le ramassage des mégots de cigarettes, ainsi que pour les déchets abandonnés sur les délaissés de voirie il y a déjà quelque temps. Nous l'avons vu, vous l'avez constaté, la consommation en dehors du domicile a fortement augmenté ces dernières années. Les repas et boissons consommés sur les lieux de promenade ou de rassemblement et la vente à emporter font dorénavant partie de notre quotidien. Ces modes de consommation génèrent souvent des emballages – canettes, bouteilles en plastique, cartons, papiers – qui, faute d'équipement adapté sur l'espace public, sont souvent déposés dans des corbeilles classiques qui ne permettent pas ni le tri ni la valorisation.

Il s'agit ici de nous autoriser à signer une convention spécifique avec l'organisme CITEO – CITEO étant l'éco-organisme chargé du recyclage des emballages – pour le ramassage et la collecte des déchets sur l'espace public. Cela répond à la loi AGEC, anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui a été citée tout à l'heure par Mahel Coppey, du 10 février 2020. Elle s'impose à nous dès 2025 pour les déchets hors foyer. Afin d'anticiper cette réglementation, Nantes Métropole a candidaté un appel à manifestation d'intérêt – l'AMI – sur le tri hors foyer qui était lancé par CITEO, ce qui a permis des expérimentations, lancées entre 2020 et 2023, sur les communes de Nantes, Rezé, Sainte-Luce-sur-Loire et Vertou, et ainsi de tirer des enseignements concernant la mise en place du tri sur l'espace public. Suite à l'approbation du Conseil métropolitain du 28 juin 2024, Nantes Métropole a candidaté le 1er octobre 2024 à l'appel à projets lancé par CITEO, dans la continuité de cette AMI. Cet appel à projets consistait à accompagner le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade. Cet accompagnement se matérialise aujourd'hui par un financement des dispositifs qui seront installés sur l'espace public.

La candidature de Nantes Métropole a été construite sous forme de groupement à l'échelle du territoire, avec deux intérêts principaux. D'abord, garantir une synergie territoriale du déploiement par une harmonisation de la démarche et un maillage global entre espaces publics métropolitains et espaces publics communaux. Ensuite, bénéficier des abondements supplémentaires de soutien par CITEO. Nantes Métropole a été désignée comme responsable du groupement, accompagnée par les 23 communes souhaitant participer au projet, et désignée comme membre du groupement. Le 20 décembre 2024, CITEO a informé Nantes Métropole que ce projet déposé était lauréat. C'est ainsi que nous pouvons bénéficier d'un montant maximal de participation de CITEO à 1 230 000 euros, cette somme étant calculée sur une base forfaitaire liée, et au nombre, et au type de mobilier installé. Le montant définitif sera arrêté à la signature du contrat. Chaque membre du groupement aura alors la charge de prévoir sur ces espaces en gestion le financement, l'installation et l'entretien des équipements de collecte des déchets d'emballage, et la convention de groupement qui était jointe à la délibération est établie pour lister les obligations des parties, ainsi que la règle de répartition des financements.

S'agissant des implantations sur les territoires communaux, des temps d'échange se sont tenus et se tiennent encore entre les pôles de proximité et les communes, afin d'organiser une cohérence d'ensemble et s'assurer des capacités de collecte par les agents concernés. Sachez que le déploiement sera progressif sur les espaces communaux dès cet été 2025, sur les espaces métropolitains, là aussi, dès l'été 2025 pour le centre-ville de Nantes, puis par les autres pôles à compter d'octobre de cette année. Au total, ce sont plus de 2 500 dispositifs de tri qui seront prévus dans ce projet qui couvre, comme je l'évoquais, les espaces métropolitains et ceux des 23 communes, selon le choix des équipes. Ce sont ainsi près de 350 dispositifs qui seront installés sur les espaces communaux, hors Nantes (c'est intéressant de le noter). À l'issue du projet, Nantes Métropole percevra la totalité des financements et reversera les sommes dues aux parties, selon les règles définies dans la convention. Enfin, une communication spécifique et commune est organisée, avec des consignes de tri sur chaque dispositif, et un kit de communication à disposition des communes, qu'elles pourront bien évidemment relayer. Comme je vous invite à arborer les bons gestes à l'occasion de vos déplacements et aussi de vos consommations hors foyer, je vous rappelle que dans la corbeille jaune, on y

met les emballages, les papiers, les cartons, et dans la corbeille noire les autres déchets. Je vous remercie de votre attention, et je vous invite à adopter cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

7 – EAU - DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCES A L'EAU POUR TOUS - PLAN D'ACTIONS - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Robin Salecroix, pour la délibération n°7. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, je suis ravi de présenter ici les éléments saillants relatifs à notre diagnostic et plan d'accès à l'eau pour notre belle Métropole. Mes chers collègues, vous le savez, l'eau est un bien commun, et l'accès à l'eau un droit fondamental. Pourtant, encore aujourd'hui, malheureusement, certaines personnes sur notre territoire n'y ont pas accès digne, continu ou sécurisé. Nous ne parlons malheureusement pas d'un phénomène marginal, mais de près de 16 000 de nos habitants qui sont concernés par cette précarité.

Face à cette réalité, Nantes Métropole, à travers ce diagnostic, a fait le choix d'agir sans attendre, de ne pas se contenter des obligations réglementaires, mais de porter une ambition politique forte, celle de garantir un accès à l'eau pour toutes et tous, quelle que soit sa situation de vie. Nous sommes d'ailleurs parmi les premiers territoires en France à avoir mené dès à présent ce diagnostic territorial complet, croisant – vous l'avez vu dans la délibération – à la fois des enjeux techniques, sociaux, comme sanitaires. Ce diagnostic ne se limite pas seulement à une étude administrative, il a mobilisé de nombreux élus de notre belle Métropole, une dizaine de directions, et de nombreux partenaires associatifs et institutionnels pour établir ce que je crois être un état des lieux précis et réaliste des difficultés d'accès à l'eau. Nous avons examiné cette précarité au prisme de six grandes situations vécues par des publics variés, allant des personnes vivant en squat, en bidonville, des personnes sans-abri, en logement isolé, connaissant des difficultés économiques, ou encore des infrastructures dégradées du fait du changement climatique et de son impact sur le cycle de l'eau. Mais surtout, nous ne nous sommes pas arrêtés au constat.

Je vous présente aujourd'hui, mes chers collègues, une feuille de route que je crois concrète et ambitieuse, composée d'une cinquantaine d'actions priorisées à engager dès maintenant et d'ici à 2030. Ce plan, c'est finalement notre réponse politique, collective et résolue, pour que plus aucune personne sur notre territoire ne soit laissée au bord du chemin de l'accès à l'eau. Nous ne partons pas de rien, je tenais aussi à rappeler les avancées déjà engagées sur le temps long, de ce mandat comme des précédents. J'ai une pensée, à ce moment, pour mes prédécesseurs qui, sans discontinuer, se sont toujours battu pour souligner l'enjeu social derrière cette belle politique publique de l'eau, avec notamment la tarification sociale de l'eau, en vigueur depuis 2016, qui permet aux ménages les plus modestes de ne pas consacrer plus de 3 % de leurs revenus à leur facture, et avec la prise en charge des raccordements pour les habitations isolées, victimes de la raréfaction de la ressource, décidée dans cette assemblée en février dernier. Il y a aussi les raccordements progressifs dans les bidonvilles, avec 45 sites sur 60 déjà raccordés, ou encore la cartographie des points d'eau publics et les dispositifs spécifiques à destination de tous ces publics. Demain, avec ce diagnostic, avec ce plan d'action, nous souhaitons aller plus loin.

Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, avec ce plan d'action nous préconisons notamment d'améliorer l'accessibilité et la visibilité des points d'eau, notamment pour les publics les plus vulnérables. Nous souhaitons aussi aller plus loin dans le développement des solutions temporaires de raccordement, en lien avec les maires de nos 24 communes, pour répondre aux situations d'urgence en décorrélant ce raccordement de la résolution de la situation administrative des occupations parfois illicites. C'est, je crois, évidemment une obligation légale, en plus d'être un impératif humain. Nous continuerons, si vous en êtes d'accord, d'agir aussi sur les impayés d'eau, avec une stratégie renforcée d'accompagnement et de prévention de ceux-ci. Nous souhaitons accélérer notre démarche, je vous le disais, de création de nouveaux points d'eau publics pour renforcer le maillage territorial, et mieux signaler ceux déjà existants grâce à des outils de cartographie et de communication visible. Nous souhaitons aussi engager avec les maires une réflexion quant à la meilleure accessibilité des douches publiques, en tenant compte notamment des horaires et de l'accueil des personnes avec des animaux. Des laveries mobiles, par exemple, complémentaires à l'existant, ou des douches mobiles pourraient être expérimentées pour répondre aux besoins d'hygiène de nos concitoyens.

Pour les gens du voyage de notre agglomération, qui ont fait l'objet d'un focus spécifique, le renouvellement du marché public de gestion des aires d'accueil inclura des exigences renforcées en matière d'accès à l'eau, de qualité des infrastructures et de tarification équitable, allant de pair avec une stratégie, là aussi, de raccordement temporaire officiel pour les mettre en œuvre et pour sécuriser cet accès à l'eau pour tous. Pour les foyers en difficultés économiques, je l'évoquais, nous souhaitons aussi déployer une stratégie spécifique sur les impayés sociaux, structurée avec un meilleur repérage des situations de précarité, une coordination renforcée avec les travailleurs sociaux, avec les propres dispositifs de la Métropole, et une simplification, par exemple, des étalements de dette. Pour les logements isolés du réseau public, conformément à la délibération de février, nous continuerons de prendre en charge les demandes de raccordement, dès lors que cela est techniquement, sanitairement et financièrement faisable.

Ce volontarisme, je crois qu'à travers cette délibération nous l'assumons pleinement. Il s'incarne aussi dans les moyens, avec une estimation d'un besoin de près d'un million d'euros par an en fonctionnement et 400 000 euros en investissement, parce que garantir un accès digne à l'eau, je crois que ce n'est pas une charge, c'est plutôt une promesse tenue, un marqueur fort de notre engagement pour une ville, pour une métropole solidaire et écologique.

Ce plan – je voulais terminer par cela – est le fruit d'un travail collectif. Il ouvre maintenant une nouvelle étape, celle de la mise en œuvre avec détermination, avec méthode, mais toujours avec la même boussole : ne laisser personne de côté en répondant aux besoins de nos habitants, permettant la juste contribution de tous selon ses moyens, et en cassant aussi les logiques d'opposition entre les publics, logiques qui oublient que lorsque nous apportons des solutions aux publics précaires, c'est bien aux défis de l'ensemble de la société que nous contribuons à répondre.

Je conclurai en remerciant tout spécialement les services de la direction du cycle de l'eau engagés dans cette démarche, son directeur, Monsieur Gilles, Madame Baboulene notamment, ainsi que nos prestataires pour la qualité du travail opéré (Solidarités International, Citexia). Je remercie enfin tous les services de la Métropole pour leur investissement pour élaborer cette boussole commune, ainsi que mes collègues élus – Marie-Annick Benâtre, François Prochasson, Martine Oger, Marlène Collineau – pour leurs enrichissements à cette boussole et à ce cap. Je crois que sur les sujets de l'eau, nous sommes plus que jamais à la croisée des chemins tant les défis en la matière sont nombreux. Je vous évoque les enjeux sociaux cet après-midi, mais on pourrait parler longuement des enjeux de la qualité de l'eau, des enjeux de la quantité de la ressource. Je crois qu'il est toujours bon de rappeler que l'État serait peut-être plus inspiré à soutenir les territoires plutôt que de les ponctionner, eux ou tous ceux qui œuvrent pour ces belles politiques publiques, comme par exemple les agences de l'eau. Pourquoi j'en parle ici ? Pour faire évidemment un peu de politique – je crois que c'est toujours sain –, mais aussi et surtout parce que l'État s'était engagé, mes chers collègues, à cofinancer cette belle étude et ce beau plan d'action. Pour le moment, nous n'avons pas vu un seul de ces deniers. Je vous remercie pour votre attention, et je suis totalement disponible pour répondre à vos éventuelles questions ou remarques. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Boileau : « Madame la Présidente, chers collègues, il nous est proposé de voter un plan d'action d'accès à l'eau pour tous. Eh oui, malheureusement, l'accès à l'eau pour toutes et tous reste en 2025 un vrai défi pour les collectivités territoriales, et notre Métropole n'y échappe pas. Certes, dans des proportions moins alarmantes qu'au niveau mondial où 9 % de la population n'a toujours pas accès à l'eau potable. Moins alarmante que dans les territoires d'outre-mer : plusieurs associations, dont Notre Affaire à Tous, ont alerté lundi dernier sur la situation dramatique que vivent les adultes et les enfants privés d'accès à l'eau dans ces départements et régions d'outre-mer. Elles dénoncent l'une des plus graves discriminations environnementales de France et pointent l'inaction de l'État. Nulle part ailleurs en France on n'accepterait une telle situation. Sur notre territoire, environ 16 000 personnes sont concernées. Or, sans accès à l'eau, leur dignité est compromise, ainsi que leur santé ou encore leur accès à l'emploi. En tant qu'élus en responsabilité, nous n'avons pas attendu la directive européenne sur l'eau pour agir : plan de résorption des bidonvilles avec le raccordement progressif en eau potable, tarification sociale de l'eau depuis 2016, mon collègue Robin Salecroix vient de nous le rappeler. Pour autant, et c'est l'objet de ce plan d'action qui nous est soumis au vote ce jour, nous avons des marges de progrès à engager. Vous pouvez compter sur la détermination des élus Écologiste et Citoyen pour se mobiliser et garantir un accès à l'eau pour toutes et tous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente, cher Robin. Partout sur la planète, les enjeux liés à l'accès à l'eau sont exacerbés par le changement climatique qui réduit les réserves, provoque des sécheresses et entraîne des catastrophes naturelles. Sans connaître encore des problèmes comparables, notre collectivité a raison de se saisir de ce sujet de l'accès à l'eau à son échelle, car il pose chez nous, comme tu l'as dit Robin, une question sociale importante. Il y a des procès que l'on fait souvent aux métropoles comme la nôtre, notamment celui de concentrer l'activité, la richesse et les habitants les plus aisés. C'est oublier un peu vite une réalité dont nous sommes tous témoins dans nos communes : notre territoire accueille également des populations nombreuses qui comptent parmi les plus précaires. Ménages en difficultés sociales, personnes à la rue, habitants des bidonvilles, voyageurs, et beaucoup d'autres constituent une part de notre population, souvent bien supérieure à celle que l'on observe dans d'autres territoires. Ce constat n'est pas une découverte, et c'est d'ailleurs le souci constant de lutter contre ces inégalités, de combattre la grande précarité que nous connaissons, qui nous a conduits depuis longtemps à nous engager dans toutes nos politiques publiques. La mise en place d'un tarif social de l'eau, la tarification des transports publics, ou encore la lutte contre le sans-abrisme en sont quelques exemples. Cette délibération illustre notre refus de la misère. Il n'y a de notre part ni déni ni résignation. Avec ce plan d'action, nous répondons à nos obligations en améliorant notre accompagnement des habitants les plus fragiles, afin que tous les métropolitains puissent disposer d'un accès à une eau saine, ressource vitale s'il en est. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, plus de 16 000 personnes sont concernées par une forme de précarité hydrique sur le territoire de cette Métropole, la sixième métropole de France. Six publics en particulier ont été identifiés par toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet, sur cette délibération. Par exemple, les personnes à la rue, les personnes qui vivent dans des bidonvilles, les gens du voyage, les foyers non raccordés, ou encore les ménages qui ont des installations vétustes. Je voulais donc, au nom des collègues du groupe SERDA, remercier Robin Salecroix et tous les collègues, ainsi que les services qui ont travaillé sur ce projet. Celui-ci nous permet d'avoir 54 actions concrètes identifiées à ce jour, et pour la période de 2025 à 2032, c'est 400 000 euros d'investissement, près de 100 000 euros par an en fonctionnement. C'est une stratégie territoriale inédite et articulée autour de 10 démarches transversales, qui touchent à toutes nos politiques publiques, et d'un pilotage renforcé, le tout pour garantir un accès effectif à l'eau pour toutes et tous, sans distinction. Tout à l'heure, j'évoquais la justice sociale et la justice environnementale. On est là, dans ce projet, à la croisée des deux. C'est une politique qui part du réel, qui s'attaque aux inégalités très concrètes, et qui conjugue à la fois écologie au quotidien et solidarité dans le temps. C'est ainsi que nous faisons vivre les valeurs de ce nouveau contrat social et écologique que nous proposons depuis plusieurs années aux habitantes et aux habitants de cette métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais saluer le travail qui est réalisé par la Métropole sur ce sujet. Nous savons que nous héritons d'un réseau particulièrement vieillissant. Je crois qu'au-delà de la responsabilité collective, le diagnostic montre une volonté d'agir avec méthode, en croisant les dimensions techniques et sociales. Je tenais à saluer cet effort. J'en profite simplement pour faire une remarque un peu plus technique : le réseau bouge énormément, on sait qu'il y a des travaux, il faut les faire. Il y a un besoin de communication beaucoup plus fort dans les quartiers, parce que malheureusement, les gens sont souvent prévenus *a posteriori* des travaux, et sont largement surpris, et malheureusement inquiets. Ils ont malheureusement parfois raison, parce que l'on entend beaucoup de choses sur la qualité de l'eau, et je crois qu'il y a un effort de communication à faire sur les travaux et les changements de réseau. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole eu rapporteur, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Merci à Monsieur Boileau, Monsieur Kabbaj, Monsieur Asseh et Monsieur Richard pour vos différentes interventions, qui ont pour beaucoup souligné l'enjeu crucial que de s'investir sur cette question de la lutte contre les inégalités en termes d'accès à l'eau, y compris dans la sixième agglomération du pays de la sixième puissance mondiale. Je crois évidemment que c'est un impératif qui nous importe à chacune et à chacun.

Merci à Monsieur Asseh d'avoir souligné la démarche transversale dans ce travail de lutte pour un meilleur accès de chacune et chacun à cette ressource vitale, parce qu'effectivement, nous n'arriverons à relever le défi de l'accès à l'eau pour tous que par la mobilisation collective de toutes nos politiques publiques, de toutes nos directions, et pas seulement celle relative à l'eau et à l'assainissement. On parle ici de

l'aménagement de l'espace public, là de nos services dédiés aux solidarités, et de tant d'autres politiques publiques majeures.

Je vous remercie également, Monsieur Richard, d'avoir souligné la qualité du travail opéré. Petite nuance sur le vieillissement qui serait très important de notre réseau : il a en moyenne 36 ans. Je crois que 36 ans, c'est le bel âge, donc il n'est pas particulièrement vieillissant. Évidemment, derrière cet âge se cache des réalités beaucoup plus contrastées, et évidemment, c'est le sens de notre investissement en la matière, à la fois pour engager des travaux, notamment sur le réseau le plus vieillissant quand c'est le cas, mais aussi pour améliorer la fiabilité de celui-ci. Je prends bonne note de votre point d'attention sur la communication en amont dans le cadre de ces travaux, nous y sommes particulièrement attentifs, y compris avec les 24 maires de l'agglomération. Cela se traduit par des réunions régulières, notamment en commissions locales de pôle, pour partager ces programmations de travaux. Cela passe aussi par des communications dédiées, à chaque fois qu'il y a un chantier, en direction des riverains. Je peux vous assurer que des courriers, j'en signe souvent, et tout le temps en coordination avec les maires de notre agglomération.

Évidemment, vous avez aussi tout intérêt de souligner qu'à travers ces investissements sur notre réseau, mais aussi sur nos ouvrages de potabilisation, nous garantissons un approvisionnement en eau potable 7j/7 et 24h/24 à l'ensemble de nos concitoyens, eau potable qui reste le produit alimentaire le plus contrôlé du pays. Ce sont plus de 3 000 analyses qui sont opérées chaque année sur l'eau potable métropolitaine, plus de 400 paramètres qui sont analysés, bien au-delà des obligations réglementaires, pour une eau qui est 100 % conforme. Comptez sur moi, sur ma détermination et mon engagement, pour toujours faire plus en termes de promotion de cette belle eau du robinet, et pour se passer à terme, je l'espère, notamment des bouteilles en plastique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix pour approbation ce qui vient de vous être présenté par le Vice-président. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

8 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - SIGNATURE DE MARCHES ET LANCEMENT DE CONSULTATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n°8, je redonne la parole à Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération, quant à elle, est structurée en deux parties. La première est relative au renouvellement des marchés d'exploitation eau et assainissement, et fait suite à la délibération amont que je vous ai présentée en octobre dernier dans cette même assemblée. J'avais eu l'occasion de revenir sur les éléments saillants de cette procédure qui, pour rappel, s'inscrit dans un contexte où Nantes Métropole est autorité organisatrice de ces politiques publiques. Notre modèle d'exploitation, mes chers collègues, est fondé, vous le savez, autour d'une exploitation à majorité publique, entre 65 et 67 %, que l'on parle de l'eau ou de l'assainissement, avec une régie de l'eau forte, dotée de plus de 400 agents et de dizaines de métiers, ainsi qu'une direction pilote dotée d'une centaine de fonctionnaires, en charge notamment du contrôle des opérateurs. Ce modèle vertueux nous permet en plus, je le crois, de garantir un service public de haut niveau, avec des indicateurs de performance qui en attestent, allant, par exemple, de notre taux de rendement de notre réseau d'eau potable – plus de 88 % –du prix de l'eau, ou encore de notre adaptation continue aux défis socio-écologiques. Ce modèle d'organisation permet également de garantir la comparabilité du service rendu, l'émulation entre les acteurs, et notre appui sur les capacités en termes de recherche et développement auprès d'autres de ces opérateurs.

Dans le cadre de ce renouvellement, nous avons adopté, mes chers collègues, une procédure de marché d'exploitation permettant de cadrer finement nos prescriptions en direction des candidats, de renforcer le volet des pénalités, permettant un contrôle renforcé et la déclinaison opérationnelle de nos exigences, que ce soit en termes, par exemple, de maintenance de nos ouvrages et réseaux, de travaux ponctuels, ou encore de cadrage avec nos marqueurs politiques clés, allant de la nécessaire réduction de notre empreinte carbone, de la fiabilité du service rendu aux usagers, ou encore de notre attention aux usagers, y compris ceux éloignés de l'outil numérique, comme d'une politique interne de ces opérateurs performante en termes environnementaux et sociaux.

Ces marchés, pour rappel, ont été allotis de la manière suivante. Le lot 1 concerne l'eau potable pour 15 communes représentant 87 000 abonnés. Le lot 2 concerne la collecte et le traitement des eaux usées sur 16 communes représentant près de 74 000 habitants. Le lot 3, quant à lui, représente les exploitations de stations principales et les gestions des boues. Ces marchés auront une durée, si vous en êtes d'accord, de 6 ans, renouvelable deux fois un an. Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la commission

d'appel d'offres, dans sa séance du 21 mai 2025, a attribué les marchés suivants. Le lot 1 à Veolia, pour un montant annuel de 6 350 000 euros. Le lot 2 à Suez, pour un montant annuel de 6,4 millions d'euros. Et le lot 3 à Suez, pour un montant annuel de 14 millions d'euros.

La deuxième partie de cette délibération, mes chers collègues, concerne cette fois-ci des travaux de réhabilitation et de renforcement des réseaux visitables sur le territoire de Nantes Métropole. Évidemment, pour maintenir leur bon fonctionnement, il nous faut procéder régulièrement, je viens de l'évoquer, au renouvellement et à la réhabilitation de ces mêmes réseaux, qui représentent un linéaire approximatif de 172 km. L'âge moyen – et là, Monsieur Richard avait raison – de ce réseau est beaucoup plus élevé que les 36 ans que je vous ai évoqués, parce qu'il atteint cette fois-ci l'âge de 78 ans. Les travaux de rénovation sont, quant à eux, programmés en fonction du vieillissement des installations, des difficultés de ce même réseau, des problèmes structurels qu'ils peuvent connaître, ou des problèmes d'étanchéité ou de rejet à l'environnement.

Il s'agit, comme vous l'imaginez, de travaux complexes à mettre en œuvre, en raison de la taille de ces ouvrages et de la nécessité de maintenir la continuité du service pendant ces mêmes travaux. C'est donc pour répondre à ces besoins et aux objectifs de chacune de ces opérations qu'il convient, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, de lancer un marché prenant la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents et à bons de commande pour une durée maximale de 4 ans, avec une durée initiale de 2 ans renouvelable une fois pour la même durée. Le montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre est de 20 millions d'euros hors-taxes, soit 10 millions d'euros hors taxes par période de 2 ans. Voici, mes chers collègues, pour cette délibération. Il vous est demandé d'autoriser la signature des marchés d'exploitation tels que présentés à l'instant, et d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau visitable sur le territoire de Nantes Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. Une question à deux tiroirs, si je puis dire. Monsieur Salecroix, quel est le nouveau niveau de nos exigences en matière de détection de fuites et de polluants présents dans l'eau potable ? Cela concerne exclusivement le lot 1, je crois. Pouvez-vous nous en dire plus sur les nouveaux dispositifs qui pourraient être demandés lors de ce marché, pour que nous identifiions les fuites au plus tôt ? C'est un enjeu majeur que la résorption des pertes d'eau potable. Et puis évidemment, les dispositifs connectés évoluant avec la technologie, on est aujourd'hui capables de détecter des polluants dans l'eau potable à plusieurs endroits du réseau et quasiment en temps réel. Est-ce que ces modalités feront partie des exigences nouvelles qui sont présentes dans cet appel d'offres ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^me^ Bonamy : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération concerne notamment notre action pour le service public de l'eau, dont nous avons la responsabilité. À cette occasion, je me permets de revenir sur les reculs écologiques actuels au niveau national, qui impactent justement notre gestion du service public de l'eau. Je souhaite ici rappeler que certains membres – notamment, par exemple, Madame Garnier – y prennent part et sont directement responsables, notamment par leur vote, leur approbation ou leur silence. Faut-il rappeler que l'eau et notre alimentation sont des besoins vitaux pour chacun d'entre nous ? Ces sujets nous concernent tous, et doivent donc être décidés démocratiquement et dans l'intérêt de toutes et tous.

La loi Duplomb sera discutée en catimini le 30 juin. C'est une décision qui a été prise par un certain nombre d'élus des droites présentes à l'Assemblée nationale pour permettre la réintroduction de pesticides toxiques – ce sont les mots employés par les scientifiques de l'INSERM et de l'INRAE –, ou alors pour permettre, par exemple, l'autorisation de méga bassines qui privatisent l'eau au profit de quelques agriculteurs qui produisent des cultures d'exportation, pas forcément nourricières, alors que l'on interdit aux nouveaux agriculteurs de notre territoire, qui alimentent nos circuits courts, de pouvoir créer de petits forages. En France, il y a 437 captages d'eau potable qui ont été abandonnés entre 2010 et 2021 du fait des pollutions – Monsieur Belhamiti s'interrogeait – aux nitrates et aux pesticides. Pas une journée ne passe ces derniers temps sans une nouvelle étude scientifique qui valide la dangerosité, à la fois des pesticides et des engrais phosphatés. La dernière en date nous alertait sur la recrudescence des cancers du pancréas et la contamination des enfants aux métaux lourds. Les médecins parlent, je cite, "de véritable fléau de santé publique", et on nous propose une loi qui va accentuer ces problèmes.

Je suis choquée que des élus de l'Assemblée nationale ne tiennent pas compte des préconisations des scientifiques. Je suis choquée que les élus se fichent de la santé de la population, notamment celle des enfants, et choquée que des élus laissent tomber les agriculteurs au lieu de les accompagner et de les soutenir

vers en modèle agroécologique viable. Le gouvernement diminue les aides du bio et ne protège pas les agriculteurs en favorisant le recours à ces pesticides toxiques. Ils enferment les professionnels dans un système qui les endette, les rémunère mal et les incite à être de plus en plus seuls sur des exploitations trop grandes. Bref, ce projet de loi Duplomb est criminel et antidémocratique. Il va pénaliser nos collectivités locales dans notre capacité à rendre un service public de qualité, et va grever en plus nos budgets, car il nous oblige à dépolluer et à gérer les conséquences en termes de santé pour nos habitants. J'invite chacune et chacun à rejoindre les rassemblements qui auront lieu partout en France le 29 juin, puisque l'eau et l'alimentation, c'est l'affaire de tous. Je vous invite à vous exprimer, c'est primordial. Merci beaucoup de votre écoute. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Ce qui est bien, c'est qu'avec vous, c'est toujours assez prévisible. Je voudrais répondre rapidement à Madame Bonamy. D'abord, ce qu'elle appelle "une réunion en catimini" le 30 juin, cela s'appelle "une CMP", une commission mixte paritaire. Voilà, vous appelez cela "une réunion en catimini" si vous le voulez… C'est institutionnel, cela se fait de temps en temps, Madame Bonamy : après avoir échangé au Sénat et à l'Assemblée nationale, les députés et les sénateurs se réunissent en commission mixte paritaire. Je suis disposée à vous l'expliquer plus avant si nécessaire. Concernant la proposition de loi Duplomb, qui effectivement propose un certain nombre d'évolutions qui portent – vous l'avez évoqué – sur la gestion de l'eau et sur la réintroduction d'un néonicotinoïde qui s'appelle l'acétamipride. Là aussi, peut-être quelques points de clarification, puisque ce néonicotinoïde, et uniquement celui-là, est prévu pour être réintroduit en France sous un certain nombre de conditions sur lesquelles je ne reviens pas. Peut-être qu'il est utile de rappeler qu'il est autorisé partout ailleurs en Europe. Partout ailleurs en Europe. Je veux bien que l'on soit des élus épouvantables, affreux, qui n'aimons pas l'agriculture, la santé, etc., comme les Italiens, comme tous les élus italiens, comme tous les élus allemands, comme tous les élus des 26 autres pays européens qui eux, sans doute, n'ont absolument rien compris à rien. La réalité, c'est que nous avons une balance agricole qui se détériore année après année, et que pendant que l'on empêche nos agriculteurs d'utiliser des produits qui sont autorisés partout ailleurs en Europe, qu'est-ce qu'il se passe ? On importe des produits agricoles de l'extérieur, parfois même de l'extérieur de l'Union européenne, qui eux ne respectent aucune des normes sanitaires draconiennes que nous imposons à nos agriculteurs. On tue notre agriculture, on désespère nos agriculteurs, et on ne rend pas service à la santé des Français. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Cela va prendre 10 secondes. L'interdiction des néonicotinoïdes, c'est une législation européenne. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je donne la parole au rapporteur. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Pour reprendre tout d'abord à Monsieur Belhamiti, en effet, on porte une attention toute particulière sur cette fameuse question du rendement de réseau, à travers notamment le lot 1 dédié aux enjeux d'eau potable. Comme nous nous l'appliquons à nous-mêmes, la question du rendement, la question de l'intervention rapide lorsqu'une fuite est détectée est un enjeu pour l'exploitant privé comme pour l'exploitant public. Tout cela est décliné à travers notre cahier des charges. Effectivement, on dispose d'un certain nombre d'outils, y compris techniques, permettant d'anticiper et de mieux repérer ces fuites en amont, avant même que cela ne prenne des ampleurs catastrophiques.

Sur la question du repérage des polluants, évidemment, la régie publique de l'eau, en tant qu'exploitant de l'usine de potabilisation, est en première ligne. C'est ce que je vous évoquais tout à l'heure avec le nombre d'analyses, les paramètres concernés, le fait que nous allons beaucoup plus loin que la réglementation aujourd'hui en vigueur, y compris sur la détection d'un certain nombre de ce que l'on appelle "des polluants éternels", qui devraient plutôt être appelés "des polluants persistants", et qui sont bien heureusement, pour une vingtaine d'entre eux, quasiment absents en eau brute comme en eau traitée. Je crois que c'est une bonne nouvelle, et en la matière, il faut aussi le dire quand on a de bonnes nouvelles, y compris pour inciter nos concitoyens à boire de l'eau de notre beau réseau d'eau potable public. Sur le réseau, comme vous le dites, nous pouvons aussi ponctuellement engager des campagnes de mesures, notamment sur les enjeux relatifs au CVM. Là, c'était notamment lié aux canalisations en PVC. Nous sommes d'ailleurs en plein dans un certain nombre de campagnes de mesures en la matière, là aussi avec une boussole : celle d'être toujours en avance, d'être toujours dans le dialogue avec les autres opérateurs, les autres exploitants et producteurs d'eau potable, y compris pour se partager les données, parce que vous le savez, en termes de pol-

luants, c'est un sujet qui avance malheureusement très vite, en fonction de l'avancée de la science elle-même.

Pour rebondir sur les propos de Madame Bonamy, c'est toujours un plaisir que ma délibération serve de tremplin pour évoquer l'offensive du camp conservateur en termes de dérégulation et, vous l'avez évoqué, sur la question de la loi Duplomb. Je crois qu'il était effectivement plutôt sain que dans cette belle assemblée on évoque l'offensive en cours des conservateurs à l'Assemblée nationale ou au Sénat en termes de dérégulation. Dérégulation, on l'a évoqué, sur les enjeux de l'eau. On pourrait l'évoquer sur les enjeux agricoles, mais on pourrait aussi l'évoquer sur la question du dialogue social dans ce pays. Je crois qu'il s'agit derrière, finalement, de mettre en œuvre une forme de contre-feu plutôt malhabile, parce qu'en ouvrant la voie à la dérégulation, on s'empêche de s'attaquer à l'accompagnement, notamment des agriculteurs, de s'attaquer à la juste rémunération de ceux-ci, à leur accompagnement vers des modes de production plus vertueux. On s'empêche aussi d'aborder un enjeu crucial, demandé par tous les agriculteurs, qu'ils soient de la FNSEA ou de la Confédération paysanne : s'attaquer enfin à ce qui constitue les structures, la composition des prix dans le domaine agricole, parce qu'il n'y a que par-là que nous arriverons justement à engager les nécessaires mutations pour, à la fin, réduire les pollutions qui sont émises et que l'on retrouve évidemment dans notre eau potable, en eau brute et en eau traitée. Tout l'argent que l'on mettrait là-dedans, ce ne serait pas "un pognon de dingue", parce qu'il vaut mieux mettre de l'argent pour réduire les pollutions à la source que d'avoir à les traiter dans nos usines. Cela coûte des millions, voire des milliards à l'échelle nationale, et je crois qu'il est plus que temps que l'ensemble des décideurs politiques, à chaque fois qu'ils en ont l'occasion, puissent évidemment porter le fer sur ces enjeux.

En ce qui me concerne, en tant que vice-président à l'eau et à l'assainissement, je serai à ma place à chaque fois, et autant que nécessaire, pour défendre la protection de la ressource, la réduction des polluants à la source, la protection des captages – d'ailleurs, cela dépasse bien évidemment les étiquettes politiques, et c'est tant mieux –, ou encore, comme je l'ai fait tout à l'heure, les moyens dédiés pour cette belle politique publique, qui aujourd'hui est ponctionnée de manière indigne par le pouvoir en place. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste quelques mots pour finir. Je voudrais vraiment juste que pendant une minute on essaie collectivement de mesurer : quand on regarde seulement ces trois derniers mois et que l'on additionne la loi Duplomb, le photovoltaïque, les éoliennes, le recul sur la restauration scolaire, le recul sur le bio, l'arrêt partiel de MaPrimeRénov' – et je pourrais encore continuer la liste comme ça –, en vérité, sincèrement, en quelques mois, sur un certain nombre de politiques publiques, il y a des reculs qui sont en train de se chiffrer en années. Objectivement, au-delà de toute divergence d'appartenance politique, je nous invite vraiment à prendre collectivement la mesure des reculs que nous sommes en train d'activer sur notre pays. Il est faux de dire que cela n'a pas de conséquences sur nos communes. Chaque maire ici le sait. Chaque maire ici le sait : à chaque fois que le législateur fait deux pas en arrière, c'est trois pas de pénalités sur nos communes. Pourquoi ? Parce que la plupart d'entre nous ne baissons pas pavillon pour autant. Je vais donner un seul exemple, Tristan Riom y reviendra peut-être dans les échanges à travers ce Conseil métropolitain : rappelez-vous, j'avais alerté sur la baisse du Fonds vert. J'avais dit : "Ce ne sera pas la seule baisse. Quand d'autres agences seront touchées, il y aura des conséquences indirectes". Quand l'ADEME est touchée à son tour par la baisse, ce sont nos propres réseaux de chaleur, nos propres projets que nous sommes obligés de revoir. En vérité, c'est la double peine : c'est la peine directe pour les habitants, parce que leur santé, liée aux enjeux écologiques, est touchée, mais c'est aussi un deuxième recul, parce que nos collectivités se retrouvent à faire seules, et parfois totalement à contre-courant. C'est vraiment le premier point que je voulais partager, parce qu'il me semble indispensable. La vérité, c'est qu'en ce moment, les reculs se multiplient, se conjuguent, vont très vite. On finit par en perdre la lisibilité, et sincèrement, la gravité de ce qui est en train de se passer sur ce sujet.

La deuxième chose, c'est simplement pour saluer toutes les équipes qui travaillent à la Métropole sur les questions de l'eau. Le Vice-président l'a fait et je veux m'y associer. On a là des équipes de grande qualité, ces sujets nécessitent une vraie expertise. Là aussi, quand j'entends ici ou là qu'il faudrait s'inspirer d'Elon Musk, de la débureaucratisation, etc., je vous demande de mesurer le risque que l'on prendrait collectivement si l'on n'avait pas des professionnels formés, qualifiés, de bon niveau sur des sujets qui, en réalité, ont des impacts sur des enjeux de sécurité sanitaire. Nous tous, ici, on sait que l'on peut avoir l'impression, quand on est un habitant ou une habitante, qu'il suffit d'ouvrir son robinet pour avoir de l'eau potable. Je rappelle que quand nous avons frôlé de justesse la sécheresse il y a maintenant deux étés, tout le monde a bien mesuré qu'il y avait besoin sur ces sujets d'être totalement proactif et mobilisé. Je vous demande d'applaudir très chaleureusement les équipes du service de l'eau qui au quotidien – vraiment, j'insiste – font un boulot énorme, formidable et important. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

9 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 - BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENGAGEES EN 2024 - PROROGATION POUR LES ANNEES 2026 ET 2027 - BILAN A DEUX ANS ET PERSPECTIVES DU PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN - PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE NANTES METROPOLE, LA SAMOA ET LES FILIALES DU GROUPE CAISSE DES DEPOTS ET BANQUE DES TERRITOIRES POUR ACCELERER LA PRODUCTION DE 500 LOGEMENTS

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n°9, je dois demander à Dolorès Lobo de sortir, et je donne la parole à Pascal Pras et François Prochasson. »

M. Pras : « Bonjour. Nous sommes là pour la délibération que nous présentons annuellement sur le bilan du PLH pour l'année écoulée. Nous joindrons à cette délibération un point particulier d'information sur le plan de relance et sur des besoins d'accompagner ce plan de relance pour l'année en cours 2025. Je crois qu'il y aura en même temps, en parallèle, la diffusion d'un support. On rappelle que dans la délibération, le PLH est organisé autour de quatre grandes orientations, et une cinquième sur la manière de faire vivre le PLH. Je rappelle que la première orientation est liée à l'accompagnement de la transition énergétique, et donc à l'adaptation du logement, mais aussi à la mise en œuvre des politiques d'accompagnement du vieillissement dans le logement. Dans l'orientation 2, il s'agit de conforter la diversification, et c'est toute l'offre de logements neufs qui vient compléter l'offre de logements existants et couvrir ces besoins pour les populations. L'orientation 3, c'est la prise en compte des besoins liés à la transition démographique, notamment aux problématiques du vieillissement, du handicap et de la jeunesse. Enfin, l'orientation 4 c'est le développement de la métropole solidaire et la production de logements et de politiques d'hébergement en besoin de nos habitants.

On le sait tous, cette année 2024 se trouve à nouveau dans la période de la crise du logement, à un moment où nous traversons cette crise de manière très forte sur le territoire métropolitain, comme au niveau du territoire national. Cela fait que nos objectifs, en termes de production quantitative, ne sont pas au rendez-vous. Néanmoins, on rappellera que nous avons pu couvrir un certain nombre d'actions qui répondent aux objectifs qualitatifs. Sur les objectifs quantitatifs, il y a eu à peu près 3 000 logements autorisés en 2024 : 888 logements locatifs sociaux, contre 2 000 initialement prévus. On est en deçà de nos objectifs, mais néanmoins, on va voir que le plan de relance permet malgré tout de sortir des chiffres beaucoup plus importants et redonne de l'opérationnalité à de nombreux logements sur notre territoire métropolitain.

Quels sont les points forts ? On en a évoqué un tout de suite, celui de l'accompagnement de l'adaptation du logement. On évoque une montée en puissance des projets d'amélioration du parc existant, qu'il soit privé ou social. On accompagne les copropriétés dans les projets de rénovation énergétique. Nous accompagnons, avec le programme d'intérêt général Mon Projet Rénov sur l'amélioration énergétique des copropriétés, qui est animé par un partenaire Citémétrie, un nombre important de logements au cours de l'année 2024. Le programme d'intérêt général Mon Accompagneur Rénov qui vise les ménages, animé sur notre territoire par le partenaire SOLIHA, a aussi permis de monter en nombre de logements accompagnés. La mesure qui est prise de suspension du cadre Mon Projet Rénov va sans doute mettre à mal cet objectif de rattrapage important qui avait été réalisé au cours de l'année 2024. Nous aurons sans doute un creux dans l'année 2025.

On évoque dans la délibération le plan de sauvegarde de la copropriété des Rochelets, qui est proche de la démarche que nous engageons de l'accompagnement du parc privé dans le cadre des POPAC. Je reviendrai un peu plus tard dans la journée sur une délibération pour soutenir cette démarche. On évoque un engagement financier important de la Métropole pour adapter ce logement, 12,1 millions d'euros pour la Métropole, et 13,6 millions d'euros engagés par l'Anah, avec qui nous travaillons là-dessus.

Bien sûr, nous avons aussi une action en direction du logement locatif social et de nos partenaires, tant auprès de notre bailleur NMH, qui soutient aussi une réhabilitation de ces logements pour lutter contre la précarité, que des autres bailleurs sociaux. Nous avons d'ailleurs soutenu leur initiative dans le cadre du programme européen EnergieSprong. On rappelle la mobilisation des moyens financiers de la Métropole, avec un engagement important : 4 628 000 euros engagés pour la Métropole, 3 410 000 euros amenés à NMH, notre office, pour améliorer aussi son parc, et bien sûr, la mobilisation des aides de l'État pour accompagner

cette démarche d'amélioration du logement existant. Nous allons passer au logement et à l'animation du secteur. Je passe la parole à François. »

M. Prochasson : « Merci, Pascal. Un point important sur 2024, c'est le travail sur la réforme des attributions des logements sociaux par rapport au contexte local, avec un exercice porté par la Conférence intercommunale du logement. Je veux souligner surtout que c'est un travail partenarial assez remarquable, qui implique évidemment dans cet exercice la Métropole, mais aussi les communes, les réservataires, et bien sûr, les bailleurs, pour plus d'équité et de facilité d'accès aux demandeurs de logement social. Cette opération a été menée jusqu'à une approbation de ces différents documents qui régissent l'attribution et la transparence autour de cette attribution. Cela s'est terminé par une décision en CIL début 2025.

Autre sujet essentiel, qui est évidemment un élément clé du PLH, c'est de répondre aux besoins spécifiques de certaines populations par rapport au logement. Sans vous citer l'ensemble des opérations qui ont été réalisées, je voudrais mettre l'accent sur les publics qui sont concernés. C'est de l'habitat inclusif par rapport à des situations de handicap, ce sont les personnes âgées par rapport à des logements adaptés ou des solutions d'hébergement, ce sont les jeunes de moins de 30 ans, et parmi eux, les étudiants, avec un groupe de travail sur la gestion de l'urgence à la rentrée universitaire, de manière à ce que ces situations d'étudiants qui se trouvent sans logement puissent avoir effectivement des réponses. C'est aussi un élément important du PLH autour de logements sociaux à loyers accessibles qui sont en deçà des niveaux d'APL. C'est aussi des résidences sociales, des pensions de famille, un centre d'accueil pour des mineurs non accompagnés, un centre d'hébergement pour l'accueil de femmes. C'est l'habitat participatif, avec de belles opérations qui ont été réalisées en 2024. Et puis, c'est aussi un travail dans la dentelle pour mobiliser les biens bâtis momentanément vacants. Je voudrais signaler à ce propos l'utilisation d'un bien que l'État nous a permis d'utiliser pour une occupation intercalaire : c'est l'ex-quartier de semi-liberté, situé avenue de la Close à Nantes, avec une belle opération d'hébergement de personnes en demande d'asile ou réfugiées en attente de logement.

Concernant la politique pour les gens du voyage, je ne vais pas y insister, parce que je pense que l'on en a parlé plusieurs fois en Conférence des maires, et que ce dossier a eu une avancée considérable, avec pour point d'orgue une décision du Conseil départemental en début de cette semaine pour approuver le schéma qui nous a été proposé. Il y a certes des négociations pour le faire évoluer, mais aussi devant nous un plan de travail qui me paraît tout à fait intéressant pour que l'accueil et l'habitat des gens du voyage soient gérés à sa juste mesure sur notre territoire. C'est aussi toute la politique de résorption des bidonvilles, avec l'année 2024 qui a été marquée par la mise en place d'une équipe importante de 5, puis 6 personnes qui sont dédiées à la Métropole pour accompagner les communes qui sont confrontées à ces questions de stationnement illicite et de bidonvilles d'une manière générale. »

M. Pras : « Très bien. Pour faire vivre le PLH, il y a de l'animation et de l'observation. Sur le volet observation, la Métropole travaille en lien avec l'Agence d'études urbaines, qui elle-même travaille en lien avec d'autres partenaires – je pense au CINA –, l'objet étant de permettre d'avoir des analyses régulières de l'évolution du parc de logement sur notre Métropole et des besoins en matière de logement. Cet observatoire permet de nourrir l'évolution de nos objectifs à nous, Métropole, et de travailler aussi en lien avec tous les partenaires du logement et d'adapter les dispositifs aux enjeux et aux contextes. Nous avons ainsi bénéficié de la labellisation de l'observatoire local des loyers, obtenue par l'AURAN, ce qui a permis notamment à la Métropole au cours de l'année 2024, mais aussi début 2025, d'engager une réflexion sur l'encadrement des loyers et de solliciter cette possibilité de participer à cet encadrement des loyers, parce que nous avons aujourd'hui un observatoire qui est agréé.

Les instances du PLH, les maires les connaissent. Nous avons régulièrement des réunions sur l'animation du PLH. Vous le savez tous, il y a le suivi des objectifs du PLH, déclinés à l'échelle de chaque commune au travers de fiches communales que nous révisons annuellement, François et moi, en allant voir les maires et en travaillant avec vous et avec vos services sur les besoins en matière de logement en termes quantitatifs, mais surtout en termes qualitatifs, et sur l'adaptation de ces fiches. Je rappelle que c'est aussi une demande particulière de la part de nos habitants, qui est sortie au niveau du Grand débat, d'accompagner cette réflexion et de la décliner à l'échelle locale. Voilà sur le travail d'animation.

Vous le savez, on a tiré l'an dernier le bilan à mi-parcours de notre PLH. Celui-ci nous a amenés à conforter les orientations en matière d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et de considérer, malgré le contexte de la crise du logement, de ne pas modifier les objectifs fondamentaux du PLH, mais par contre de nous doter – c'était en 2023 – d'un plan de relance du logement, pour permettre notamment de flécher et d'accompagner très fortement le logement locatif social et le logement en accession abordable dans une période de crise importante où la demande, en particulier d'accès au logement locatif social, restait très importante. Je le

rappelle, il y a plus de 38 000 demandeurs dans le fichier commun de la demande. Nous avons engagé ce plan de relance qui avait pour objectif de permettre l'optimisation des conditions de montage des opérations, l'objectif de mobiliser des moyens financiers supplémentaires pour redonner de l'équilibre à des opérations qui n'en avaient pas et qui étaient en souffrance, de remobiliser le foncier et de renforcer cette mobilisation du foncier sur notre territoire, d'accélérer les processus de montage des opérations pour permettre leur sortie, et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur le logement locatif social.

Ce plan de relance vit et est animé dans le cadre des réseaux que nous avons avec nos partenaires de l'USH, mais aussi de la promotion immobilière et de l'ensemble des acteurs du logement, qu'il s'agisse des architectes, des urbanistes, de la Fédération française du bâtiment, du Club immobilier du CINA, du Club immobilier Nantes Atlantique ou de la Chambre des notaires, qui sont autant de partenaires. Avant-hier matin, François et moi-même animions encore une fois un temps avec l'ensemble de ce collectif sur la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs. Je rappelle enfin que nous avions engagé 20 millions d'euros : 10 millions d'euros au titre du soutien aux bailleurs sociaux, et 10 millions d'euros mobilisés pour notre office public HLM, à savoir Nantes Métropole Habitat.

Au cours de l'année 2024, nous avons mobilisé des moyens supplémentaires, vous le savez. Nous avons notamment évoqué l'aide financière supplémentaire au BRS dans les QPV, en abaissant le prix de vente des logements en BRS de 200 euros du mètre carré sur les logements BRS vendus dans les QPV. C'est à peu près une économie pour l'acquéreur d'environ 13 000 euros. Cela est financé par la Métropole. Nous avons amené un soutien supplémentaire global à l'ensemble des logements en BRS. Nous avons travaillé et facilité l'acquisition pour les opérateurs sociaux de logements qui ont été mis sur le marché en PLS. Cela a permis notamment aux acteurs de la promotion immobilière de vendre des logements qui étaient des queues de programme qu'ils n'arrivaient pas à écouler et qui ne trouvaient pas preneur dans le marché libre. Nous sommes venus donner des moyens financiers aux bailleurs sociaux, et en particulier à NMH. Nous avons travaillé sur l'évolution du prix de loyer du PLS qui, depuis plusieurs années, était capé à 9 euros par mois du mètre carré, et dont nous avons permis le glissement, l'augmentation et un repositionnement à environ 11 euros du mètre carré. L'ensemble de ces dispositifs a permis de donner de l'opérationnalité à des logements qui étaient bloqués, mais surtout, nous a amenés à mettre des moyens financiers sur l'opération. C'est ce qui nous a amenés à débloquer 22 millions d'euros. Nous sommes actuellement amenés à développer et à financer le plan de relance à hauteur de 42 millions. Vous le verrez tout à l'heure, nous vous proposerons d'aller un peu plus loin pour l'année 2025. Voilà globalement sur la relance du logement. Je vais laisser François vous donner un certain nombre de chiffres sur l'engagement de ce plan de relance et ses effets. »

M. Prochasson : « Ce plan de relance, c'est aussi une réflexion pour préparer le futur de la production de logements. Cette crise est structurelle, il faut que l'on s'adapte. On a ouvert deux chantiers par rapport aux objectifs du plan de relance. Le premier, c'est de réfléchir sur la question de la sous-occupation pavillonnaire sur notre territoire. Comment accélérer le parcours résidentiel, de manière à ce que les grands pavillons puissent être utilisés par de grandes familles ? Un autre travail, sur lequel l'USH a pris l'initiative, consiste à imaginer des modes constructifs industrialisés, de manière à faire baisser les coûts. Vous savez combien aujourd'hui le coût de la construction a explosé et pose de réels problèmes d'accès, que ce soit pour les bailleurs à construire ou pour les promoteurs à produire des logements sur des tarifs accessibles à leurs acquéreurs. Le premier sujet, c'est aussi de commencer à réfléchir sur ce nouveau paradigme qu'il faut construire pour continuer à loger nos populations présentes sur notre territoire.

Au bilan, pour l'instant – mais c'est un bilan provisoire –, ce sont 95 opérations qui ont été débloquées pour 5 372 logements qui n'auraient pas eu d'existence si le plan de relance n'avait pas été décidé. Cette opération continue, évidemment, avec un complément de financement pour permettre de continuer à trouver les équilibres financiers sur des opérations qui nous sont proposées, tant par les promoteurs en VEFA que par les bailleurs sociaux. On peut regarder le bilan global comme difficile, puisque ce sont seulement à peu près 3 000 logements qui ont été autorisés en 2024, alors que notre objectif est de 6 000, mais c'est surtout le maintien du niveau de production de logements sociaux depuis quelques années, malgré la crise. Cela nous paraît être l'élément essentiel, cette priorité à donner pendant la crise sur le logement social, avec effectivement 888 logements sociaux qui ont été agréés en 2024, et en complément, quasiment autant de PLS. Le travail continue. Pascal, tu vas nous expliquer ce qui est prévu. »

M. Pras : « Bien sûr, le PLH, je le disais tout à l'heure au niveau du bilan que nous avions tiré en 2023, on avait décidé de le poursuivre. C'est l'engagement que nous avons pris. Pour autant, notre PLH se termine en 2025, puisque l'on était sur un PLH qui s'arrêtait sur cette période. Nous vous proposons dans cette délibération d'engager une prorogation de ce PLH de deux années, au cours de l'année 2026 et 2027, de manière à ce que nous puissions commencer à travailler dessus dès la fin de l'année 2025, et surtout passée la

période électorale de 2026. Il s'agira de travailler sur un nouveau PLH qui saura se nourrir à la fois de la situation que nous traversons, du plan de relance que nous avons mis en œuvre et de ce constat que nous faisons de l'économie du logement qui est en train de changer et de bouger, et qui doit s'adapter à un contexte national modifié sur les coûts de construction, sur la maîtrise du foncier, et qui doit aussi prendre en compte les orientations que nous avons retenues dans la feuille de route du Grand débat et qui devront trouver des traductions dans le PLH. Il y a déjà des choses qui sont indiquées en matière de couverture des différentes tranches d'âge, de différents besoins à couvrir, de différents modes de construction, d'adaptation demain à des moyens et à des modes de faire différents. Tout cela devra être pris en compte dans le futur PLH métropolitain. Il devra aussi intégrer les éléments qui vont être décidés dans le cadre du SCoT que nous adopterons à la fin de l'année. Le SCoT fixe lui aussi des orientations en matière de production de logement.

Dans la fin de la délibération, il vous est proposé, non seulement de dire que nous avons besoin de poursuivre notre plan de relance et de continuer notre action, et pour cela, nous avons besoin de mobiliser 10 millions supplémentaires, en particulier 5 millions sur la réhabilitation du logement social et 5 millions dans la production de logements neufs, mais aussi de proroger ce PLH de deux années. Voilà ce qui vous est proposé, chers collègues, dans cette délibération : à la fois tirer le bilan de l'année 2024, de prendre en compte le bilan intermédiaire de notre plan de relance, de proroger notre PLH, et d'accompagner le plan de relance de ces deux fois 5 millions d'euros supplémentaires. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Nous sommes aujourd'hui appelés à prendre acte du bilan 2024 du PLH de 2019-2025, et à proroger ce programme pour deux années supplémentaires. On proroge, donc on continue alors que cela ne marche pas. Je reconnais bien volontiers les efforts sur le logement existant, particulièrement sur la transition énergétique, menée efficacement par Nantes Métropole Habitat et par les syndicats de copropriété de notre territoire, au même titre que les rachats des queues de programme par NMH, qui sont une idée très intéressante et qui prouvent à nouveau le rôle essentiel des promoteurs immobiliers privés dans la construction des logements sociaux. Cependant, côté production, cela ne marche toujours pas. Le PLH prévoyait 6 000 logements par an, dont 2 000 logements sociaux, et pas une année nous avons réussi à atteindre ces objectifs. Le bilan que vous faites ne propose aucune mesure concrète pour 2026 et 2027. On prend acte, on proroge, on continue comme avant. Vous confortez vos orientations, comme vous venez de le dire. Pendant ce temps, les prix flambent, les classes moyennes partent, et les jeunes ne trouvent plus où se loger. Nous sommes désormais classés en zone A par l'État, nous l'avons déjà dit au sein de cette assemblée, ce qui signifie que les loyers sont trop élevés et que l'offre est insuffisante. Malgré cela, les choses ne semblent pas comprises.

Je répète quelques vérités simples, puisque vous avez parlé d'encadrement des loyers, mais ce ne sont pas les encadrements des loyers dont vous venez de parler qui font baisser les prix, ce sont les constructions neuves. Ce ne sont pas les incantations qui permettent l'accès au logement, ce sont des permis de construire délivrés plus rapidement, des opérations débloquées, et surtout des acteurs soutenus. Je vous ai déjà proposé des idées claires, alors comme on proroge, je vais les répéter. Fusionner les agences d'aménagement en une seule grande SEM structurée, efficace, à l'image de ce qui est fait à Rennes et dans d'autres villes de France. Respecter la loi sur les délais d'instruction, trois mois pour les permis et pas un de plus. Établir une base foncière stratégique, pour piloter l'avenir avec des données fiables, partagées. Et surtout, lancer un grenelle du logement métropolitain qui se réunisse tous les six mois avec tous les acteurs, pour qu'enfin on ne laisse pas Nantes et sa métropole continuer sa crevaison lente du logement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Je pense qu'il y a une petite erreur de langage ou de compréhension dans ce que vient de dire Guillaume Richard, puisque ce qu'il vient de nous expliquer, c'est précisément l'inverse : c'est saluer le rôle des bailleurs sociaux pour sauver les programmes des promoteurs immobiliers. Très concrètement, ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est ça : ce sont les capacités d'investissement de Nantes Métropole Habitat entre autres, mais éventuellement d'autres bailleurs sociaux, pour voler au secours des promoteurs immobiliers et permettre le lancement et le démarrage de l'opération. On est quand même bien dans un moment de renversement de dynamisme économique, puisque le relèvement des loyers du PLS permet aujourd'hui à des bailleurs sociaux – Nantes Habitat, que je préside, le fait notamment dès que l'on peut – de venir lancer et permettre le programme d'opérations, ce qui contribue d'ailleurs à la fois aux objectifs du plan de relance, mais aussi à la sortie d'un certain nombre d'opérations. Je pense qu'il ne faut pas inverser le sujet.

Je me permets également de m'inscrire en faux – mais pareil, c'est peut-être une petite imprécision de langage – : c'est bien le dispositif d'encadrement des loyers, auquel Nantes et un certain nombre d'autres communes de la Métropole se sont portées candidates, qui peut amener à ce que les loyers du parc privé puissent baisser. Aujourd'hui, nous constatons, que ce soit dans le cadre du dynamisme immobilier d'aujourd'hui ou même si on était au bout du bout des objectifs du PLH, que l'offre de logements neufs ne serait pas suffisante pour faire baisser en soi le prix des loyers. C'est bien le sens de la démarche de demander de rentrer dans l'encadrement des loyers, pour arriver à ce que ces loyers médians puissent baisser et que les loyers plafond puissent bouger. Je pense qu'aujourd'hui, on est confrontés à une vraie réflexion sur le modèle économique de l'acte de construction, et c'est bien là ce qu'il faut toucher du doigt. Ce sont les coûts de construction – qui, soit dit en passant, concernent autant les bailleurs sociaux que les promoteurs immobiliers – qui rendent aujourd'hui difficile le montage des projets. C'est une question généralisée de pouvoir d'achat aujourd'hui en France, et particulièrement de capacité d'emprunter pour les propriétaires occupants, qui fait qu'aujourd'hui les logements libres ne sont pas commercialisés, et que pour ceux qui sont vacants ou pas vendus, les promoteurs immobiliers essaient de trouver d'autres acteurs pour venir acquérir en bloc et permettre le lancement des opérations.

Je crois que l'on est aujourd'hui, et pas seulement sur la Métropole, confrontés à ce besoin de réfléchir. C'est un besoin généralisé, les bailleurs sociaux le font. Ils nous ont dit – j'ai déjà eu l'occasion de le dire – que poser l'ignorance globale de l'État, du gouvernement… Malgré les quelques faibles petites annonces de Madame Létard, la ministre du Logement, nous n'avons toujours pas eu de véritable plan de soutien de l'immobilier en France. On l'attend toujours. Je pense que c'est là qu'il devrait y avoir des choses. La situation métropolitaine est suivie. Notamment sur ce que vous évoquiez, Monsieur Richard, le rendez-vous tous les six mois, je devance ce que l'on dira, mais le plan de relance fait l'objet d'un plan de suivi. Si ce n'est pas tous les six mois, cela doit y ressembler. Il y a donc déjà un travail qui réunit les promoteurs et les bailleurs sociaux, donc on est déjà dans ce travail métropolitain avec tous les acteurs. Je le dis, y compris en tant qu'adjoint à l'urbanisme à Nantes, on essaie tous les jours d'accompagner les projets, dès lors qu'ils viennent contribuer à la production de logement social et abordable, pour essayer de leur permettre les conditions de sortie. Je pense que c'est un objectif qui est largement partagé sur l'ensemble des communes de la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. C'est une délibération très importante que ce bilan 2019-2025 du plan local de l'habitat lorsque l'on sait la difficulté aujourd'hui de se loger sur notre territoire. Il manquait 6 000 logements sur notre territoire avant 2020, il en manque aujourd'hui 23 000. Vous nous dites que le plan de relance porte ses fruits. En 2024, moins de 3 000 logements autorisés sur un objectif de 6 000, donc moins de 50 % de l'objectif. C'est très loin des ambitions fixées. Vous n'avez pas contenu ou atténué la crise nationale du logement sur notre territoire, et vous l'avez, pour le coup, aggravée au vu de ces chiffres. La méthode de dépôt des permis de construire en ligne pose énormément de problèmes aux professionnels, aux particuliers, cela nous est remonté très régulièrement. Il y a une ergonomie informatique peu performante, et un accompagnement humain des services de moins en moins présent. Il faut absolument travailler sur ce sujet, tout comme sur l'instruction des permis de construire qui doivent être facilités. L'accompagnement humain des porteurs de projet doit également être renforcé, afin de les inciter à lancer de nouveaux projets sur notre territoire. Vous nous demandez de proroger un plan qui a montré son inefficacité. Nous ne pourrons pas vous accompagner dans cette démarche. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Bassani. »

M^me^ Bassani : « Madame la Présidente, chers collègues, je ne vais pas revenir sur le détail des chiffres qui nous ont été présentés. Le constat est limpide : on subit de plein fouet la crise de production du logement qui sévit dans l'ensemble du pays. Au-delà des chiffres, ce sont des familles qui vivent dans des logements trop petits, des étudiants et des étudiantes qui renoncent à leurs études faute de logement abordable, et des inégalités qui se creusent toujours plus. Sans notre plan de relance, qui s'élèvera donc à 47 millions d'euros si nous votons cette délibération, le niveau de production de logements sociaux se serait effondré, et de nombreuses opérations seraient restées bloquées faute de financement. Ce plan a montré toute sa pertinence et permet d'amortir le choc, c'est clair et net. Rendons-nous à l'évidence : cette crise n'a rien de temporaire. La période où le foncier n'était ni cher ni rare, où l'énergie était bon marché, est définitivement révolue. Si cette crise nous a si gravement impactés à Nantes et sa Métropole, c'est parce que notre système reposait beaucoup trop sur les acteurs privés. Je le redis : ne nous trompons pas de diagnostic, au risque de ne pas trouver le bon remède.

Ce que nous portons avec le groupe Écologiste et Citoyen, c'est une rallonge et un renforcement du plan de relance, avec le déploiement d'un ensemble de solutions pour diversifier nos modes de production de logement et les rendre plus robustes face au changement. Eh oui, bonne nouvelle : les solutions existent ! Le plus évident, c'est de mieux utiliser le foncier déjà artificialisé en intensifiant les usages des bâtiments, par exemple en y ajoutant un ou deux étages à l'occasion d'une rénovation énergétique – c'est ce que fait actuellement notre bailleur public, Nantes Métropole Habitat –, ou en réfléchissant à optimiser l'occupation de bureaux libérés par le télétravail. Ensuite, on peut envisager des solutions d'habitat léger qui permettent à des ménages à faibles revenus d'accéder à un logement digne à moindre coût. Je pense aux *tiny houses* ou aux logements modulaires, comme à Petit Port. Enfin, on peut optimiser le taux d'occupation des logements, notamment en favorisant le parcours résidentiel des personnes vivant dans des appartements trop grands qu'elles ne peuvent pas entretenir.

Qu'il s'agisse de logements, de bureaux ou de bâtiments publics, ce qui nous permettra de surmonter ce que l'on appelle "la crise du logement", c'est d'apprendre à rénover, à expérimenter, à transformer, plutôt que de démolir pour reconstruire. Je pense notamment à la démolition de logements sociaux en bon état. Ne comptons plus sur des modes de faire qui, certes, ont fonctionné au siècle dernier. On disait : "Quand le bâtiment va, tout va". Aujourd'hui, cela nous empêche de nous adapter à un contexte qui a profondément changé. Je donnerai rapidement l'exemple de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, puisque les politiques nationales en matière de logement n'ont fait aujourd'hui que rendre plus fragiles nos bailleurs sociaux, et plus particulièrement nos offices publics, entre les hausses de TVA, les ponctions sur le livret A, et les baisses de taux du livret A qui impactent gravement nos bailleurs sociaux. Bref, d'un côté l'État ponctionne et donne moins de moyens à nos bailleurs sociaux, et de l'autre côté, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine prévoit comme objectif – notamment, je fais court – la mixité sociale. Premier programme de rénovation urbaine, cet objectif n'est pas tenu, mais ce n'est pas grave, on continue. Deuxième programme de rénovation urbaine, on continue comme avant : aucune évaluation, aucun objectif de mixité sociale obtenu. Là, on en est à un troisième programme national qui risque de se passer de la même manière. On voit à quel point l'État, non seulement nous ponctionne, mais n'est pas du tout exemplaire en matière d'adaptation aux situations nomades.

Je terminerai en vous recommandant l'excellent ouvrage de l'économiste canadien Danny Miller, qui s'appelle *Le paradoxe d'Icare*. Le sous-titre, c'est : "*Comment les grandes entreprises se tuent à réussir ?*". Il explique comment certains fleurons de l'industrie – mais cela vaut pour toutes les grandes organisations, publiques ou privées – ont précipité leur chute en s'obstinant à appliquer les recettes du passé et en refusant de voir à quel point le monde a changé. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Madame la Présidente, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier Pascal Pras et François Prochasson au nom du groupe Gauche citoyenne pour le travail accompli dans la préparation, le suivi et l'actualisation du plan local de l'habitat. Ce PLH arrive à son terme, et bien sûr, nous validerons sa prorogation. Certes, nous n'avons pas tenu les objectifs de 6 000 logements par an, essentiels pour répondre aux besoins d'une métropole qui attire encore, et dont la démographie, même si elle ralentit, reste au-dessus des standards hexagonaux. Je viens d'entendre certains déplorer que nous ne tenions pas cet objectif. Très bien, ce sont souvent les mêmes qui s'opposent aux projets immobiliers dans nos quartiers. Cohérence, quand tu nous tiens…

Le coup de frein à la construction et à la vente de logements neufs ou anciens est multifactoriel. Cela a été rappelé, l'État, depuis 2017, n'a pas été à l'écoute des acteurs de la construction, de la promotion et du logement social. Certaines de ses décisions, adossées à l'instabilité internationale, ont contribué à plonger le secteur de la construction et ses emplois – non délocalisables, je tiens à le rappeler – dans une crise dont nous ne percevons pas encore la fin. Le PLH nous a également apporté de grands motifs de fierté, et c'est important de le dire : le 1 % pour lutter contre le sans-abrisme, l'inscription de moyens pour plus de solidarité et faire émerger des solutions pour répondre à des situations engluées dans notre Métropole depuis des années, les dispositifs permettant de rénover le parc immobilier existant, social ou privé, et donc d'améliorer la qualité de vie des habitants via l'amélioration énergétique des bâtiments.

S'agissant du parc privé, nous apprécions tout particulièrement le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés. Le POPAC porte en effet une dynamique de gouvernance restaurée. La question des modes de décision dans les copropriétés, face à l'urgence des enjeux de rénovation et d'accompagnement des transitions, devra un jour obtenir une réponse législative. J'ai pu constater la part grandissante des investisseurs privés dans certaines copropriétés, dont les logements à la vente sont parti-

culièrement attractifs pour ces investisseurs. Ne vivant pas eux-mêmes dans la copropriété, ils forment parfois la minorité de blocage qui entrave les travaux et les transformations nécessaires.

Nous sommes également très favorables à la prorogation du POPAC, c'est la délibération qui va suivre cette délibération. Nous pensons d'ailleurs qu'à l'instar du parc social, et plus particulièrement de l'action menée par Nantes Métropole Habitat, il nous faut inciter les copropriétés qui s'engagent dans un programme de rénovation à densifier leur foncier et à surélever les bâtiments quand cela est possible. C'est une piste pour la reconstruction de la ville sur elle-même, certaines copropriétés étant très bien pourvues en parking ou en espace bitumé non utilisé. Un dispositif d'incitation fiscale, comme celui prévu pour la rénovation de l'habitat ancien, pourrait accompagner ce type de projets. On peut aussi se féliciter du rattrapage opéré par certaines communes dans la production de logements et dans la diversité de cette production. C'est quelque chose de factuel et qui mérite d'être souligné. Une grande fierté encore que la réponse de Nantes Métropole face à la crise, avec le plan de relance qui a permis de débloquer 5 300 logements sur des opérations privées en difficulté.

Madame la Présidente, vous avez récemment accueilli des néo-Nantais. J'ai observé un changement dans ce qu'ils disaient, dans les raisons qui font qu'ils ont choisi notre territoire comme lieu de vie. C'est dorénavant beaucoup moins lié à notre attractivité économique qu'à la recherche d'une meilleure qualité de vie. J'ai aussi lu que la ZAC de Pirmil-les Isles, dans sa partie nantaise, allait connaître des évolutions majeures : plus de végétalisation et moins de logements. J'y vois l'illustration que notre futur PLH se construira à l'aulne d'enjeux qui peuvent sembler contradictoires. À nous de concilier lutte contre le réchauffement, végétalisation, désimperméabilisation et frugalité énergétique, avec la nécessité d'offrir aux habitants actuels, à leurs enfants, aux habitants à venir, à leurs enfants, une offre multiple d'habitat, abordable au plus grand nombre, en adéquation avec leurs besoins, leurs parcours, et la qualité de vie à laquelle chacun aspire. Faire cela sans artificialisation et sans étaler la ville demande, à mon avis, entre autres, une forte densification et une surélévation du bâti, maillé d'espaces oxygénants et apaisants. J'ai envie de vous dire : "Il n'y a plus qu'à…".»

M^me^ la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues. Je me suis amusé à observer et à comparer les engagements et les objectifs chiffrés du PLH avec leur réalisation entre 2019 et 2024. Une fois n'est pas coutume, Orvault est le très bon élève de la Métropole au niveau du programme local de l'habitat. Orvault fait partie des rares villes à respecter la feuille de route des logements autorisés entre 2019 et 2024. Mieux que ça, elle a produit 21 % de logements supplémentaires, avec 242 logements autorisés en moyenne sur 6 ans, pour un objectif annuel de 200. Orvault est donc presque un cas unique dans cette crise. Sur les logements sociaux et abordables, Orvault est aussi tout en haut du tableau. Loin derrière Nantes en volume, évidemment, mais globalement, elle fait jeu égal avec la deuxième et troisième ville de la Métropole, pourtant deux fois plus grandes. C'est d'ailleurs peut-être le début de ses problèmes : la Ville d'Orvault avait-elle vraiment les moyens financiers pour faire face à cette augmentation importante de sa population ?

Je veux aujourd'hui tirer la sonnette d'alarme, car cette situation est intenable. La Ville est déjà en difficulté pour créer des services publics proportionnels au nombre de nouveaux habitants, pour gérer les flux de circulation, et voici que la folie des grandeurs est promise pour le bourg d'Orvault : près d'un millier de nouveaux logements. Oui, car Alcatel, c'est bien en bourg. C'est d'ailleurs ici que devait se jeter le fameux contournement du bourg à 35 millions d'euros, abrogé à juste titre en 2020. 200 logements dans l'hyper centre et 700 à Alcatel demain : comment les habitants du bourg et du nord d'Orvault vont continuer à vivre ensemble ? La logique était pourtant implacable : pas de contournement égale pas de nouveaux logements, ou le strict minimum avec une résidence senior.

En parlant de logiciels, celui de la Métropole, il interpelle de plus en plus les habitants. Monsieur le Vice-président, je vous cite ce matin dans la presse : "*Nous voulons relancer la production de logement par la densification du tissu urbain existant, c'est-à-dire reconstruire la ville sur la ville en hauteur*". Je pense, Monsieur le Vice-président que l'on ne peut pas proposer la même chose à Nantes, à Orvault ou à Saint-Jean-de-Boiseau. Protéger notre cadre de vie, préserver notre environnement, n'est-ce pas cela aussi la bifurcation écologique ? Enfin, l'argumentaire du Maire d'Orvault, qu'il répète inlassablement, est de dire que la Métropole ne financera pas les aménagements nécessaires du bourg s'il n'y a pas encore de logements supplémentaires. J'aimerais savoir, Monsieur le Vice-président à l'habitant et aux projets urbains : pourquoi ? Orvault n'aurait donc pas assez construit avec les 900 logements des Garettes ? Pourquoi cette condition, alors que malgré la crise majeure actuelle du logement, Orvault excelle ? Orvault, c'est la ville à la campagne, et cela doit le rester. Les logements des Garettes hier, les logements de l'hypercentre et d'Alcatel

demain, c'est l'équivalent d'une commune comme Indre en nombre d'habitants. Je pense que chacun doit faire sa part. Le bourg d'Orvault a déjà fait la sienne et ne doit pas devenir un centre-ville comme les autres, la Métropole ne peut pas effacer son histoire rurale. Pour rebondir sur les échos : 2 000 logements, en moyenne a minima deux personnes par logement, on arrive à 4 000, et c'est l'équivalent de la population d'Indre. Je n'ai rien contre la Ville d'Indre, mais voilà. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je fais juste une petite remarque de méthode générale. Je nous invite à ne pas refaire nos 24 conseils municipaux ici, en séance. Je pense que pour le bon déroulé de cette assemblée, c'est peut-être une règle collective que nous pourrions essayer de nous fixer. Par ailleurs, je nous invite à ne pas augmenter sensiblement chacune de ces interventions à chaque mois qui va nous rapprocher des échéances municipales, parce que là aussi, je ne suis pas sûre que cela va aider notre bon fonctionnement collectif. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Je ne peux que souscrire à ce conseil que nous nous donnons les uns aux autres à ne pas faire les conseils municipaux en Conseil métropolitain. Je vais simplement vous expliquer que Sébastien Arrouet vient de faire sa vidéo qui va être sur sa page Facebook, et c'était l'objectif de cette intervention. Bien sûr, au-delà, les réponses l'intéressent sans doute moins. Je vais essayer de me remettre à l'échelle métropolitaine. C'est intéressant, enfin, que Sébastien Arrouet puisse s'exprimer comme ça, parce que depuis le début du mandat, entre l'expression de son groupe en Conseil métropolitain – et on vient encore de l'entendre –, qui ne cesse de porter des reproches sur le fait que la Métropole ne produise pas assez de logements, qui semblait s'émouvoir du fait que la difficulté à se loger est historique dans notre Métropole et dans notre pays, et que donc nous cherchons, les uns et les autres, à apporter des solutions de logement à celles et ceux qui n'en trouvent pas… Sur notre territoire, il ne s'agit pas de vouloir accueillir de nouveaux habitants, on parle du parcours résidentiel de ceux qui habitent déjà à Orvault et sur l'ensemble de nos 24 communes. D'une part, on entend ce discours au Conseil métropolitain. Et puis, vous venez d'en être témoins, au conseil municipal d'Orvault, par contre, non, il ne faudrait pas répondre à ce défi. Pour autant, dans toute la Métropole comme à Orvault, nous sommes au travail pour répondre à ce défi, en veillant à la qualité de vie, en maîtrisant cette évolution, et en l'accompagnant des services publics qui sont nécessaires. Je veux simplement le redire, les chiffres dont il est question ici…

Juste un petit clin d'œil, et Sébastien Arrouet l'a dit : l'artificialisation sur les mandats précédents à Orvault, c'est la création d'une ZAC dans le bourg d'Orvault, c'est la création de nouveaux logements dans le quartier de la Bugallière avec des artificialisations massives, là où nous pensons la création de logements sur une friche industrielle, sur une dalle de béton. Nous sommes dans une toute autre perspective. Les logements dont on parle, les centaines de logements qui vont être planifiés, sont prévus sur une dizaine ou une quinzaine d'années pour ce qui est d'Alcatel. Pour ce qui est du bourg, on est sur 5 ou 6 ans à 100-120 logements, en plus d'une résidence autonomie. On voit qu'agiter ces peurs est tout à fait irresponsable.

Par ailleurs, je le rassure, les études prospectives qui ont été menées sur la capacité d'accueil de l'école du bourg, sur la capacité d'accueil de l'école qui accueillera les logements d'Alcatel, sont tout à fait prévues et planifiées. Cela est maîtrisé, progressif. Oui, nous contribuons à faire en sorte que dans notre Métropole comme dans notre commune on puisse se loger, que les plus jeunes puissent se loger, que les plus anciens puissent se loger. Oui, nous faisons ce travail, nous pensons que c'est notre responsabilité. Non, nous n'aurons pas de double discours, un discours ici, à la Métropole, et un autre dans notre commune, un avec ceux qui regrettent les listes d'attente pour les logements sociaux, et un autre avec des riverains qui s'inquiéteraient. Nous maîtrisons l'évolution de notre commune, nous maîtrisons l'évolution de nos services publics, et nous sommes très fiers de tenir ces enjeux et la qualité de vie dans nos quartiers et dans notre commune. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Robin Salecroix, et ensuite, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe des élus communistes et républicains salue, à travers ce bilan, les actions volontaristes de notre intercommunalité, notamment en termes d'accompagnement des copropriétés, cela a été évoqué dans leur projet de rénovation, les enjeux relatifs à l'amélioration énergétique de ces mêmes copropriétés, ou encore le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés, ou encore le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés qui a été évoqué, tout comme les enjeux relatifs au renforcement de la prospection dans le parc privé pour capter de nouveaux logements, comme l'ont souligné les rapporteurs, et comme notre plan de relance qui a permis le déblocage et, *in fine*, la livraison de logements essentiels pour

permettre à nos concitoyens de vivre en ville et de vivre sur notre belle Métropole. Pour autant, et nous sommes lucides, nous sommes encore loin de l'atteinte de nos objectifs, ce qui m'amène à intervenir notamment sur le projet de ZAC Pirmil-les Isles avec la modification du projet initial annoncé. En effet, sur les mille logements prévus sur la partie nantaise, il n'en resterait désormais plus que 600.

Je crois que sur le fond nous sommes tous conscients du changement climatique, de la hausse des températures mondiale, et des efforts à faire pour justement réduire notre impact carbone, mais nous sommes évidemment de ceux, et je crois que cela est largement partagé, qui n'opposeront jamais la transition écologique à la réponse aux besoins criants en termes de logement. Nous craignons que 400 logements en moins dans le cœur de notre agglomération soient 400 logements de plus, malheureusement, en deuxième et troisième couronnes, avec les impacts que nous pouvons imaginer en termes de pouvoir d'achat ou encore de transition écologique. Nous approuvons donc le fond de cette délibération, mais regrettons dans le cas spécifique évoqué l'orientation proposée, et souhaitons que s'engage sur ce sujet, comme plus globalement, une réflexion d'ampleur quant aux marges de manœuvre nous permettant d'allier la nécessaire transition écologique et la production de logements, en passant y compris par la nécessaire élévation du parc et la question de la forme de la ville et de la nécessaire verticalité de celle-ci.

Permettez-moi, pour conclure, de répondre à Monsieur Richard, ou en tout cas de réagir, notamment sur ses derniers propos qui nous expliquent que l'on continuerait comme ça alors que cela ne marcherait pas. Finalement, qu'est-ce qui ne marche pas ? Est-ce que c'est notre volontarisme local ou les mesures nationales mortifères mises en œuvre par le pouvoir en place qu'il soutient ? En la matière, moi aussi, je veux lui dire quelques vérités simples à Monsieur Richard. Qui est responsable de la suppression de l'APL accession ? Qui est responsable de la baisse des loyers imposée au secteur HLM pour compenser les baisses des APL et qui se traduit par près de 1,5 milliard de ponction en direction du logement social annuellement ? Qui est responsable, Monsieur Richard, des coupes drastiques dans les aides à la pierre, à part ceux que vous soutenez au niveau national ? Juste quelques chiffres : 800 millions d'aides à la pierre de la part de l'État en 2010, et plus que 500 millions aujourd'hui. L'échec aussi de la politique de ceux qu'il soutient au plus haut niveau de l'État en termes de logement d'abord, qui montre malheureusement les difficultés à devenir une réalité quand près de 330 000 de nos concitoyens vivent encore à la rue dans la sixième puissance mondiale, et que près de 3 000 enfants dorment chaque jour sans toit sur la tête. Alors, Monsieur Richard, ce qui ne marche pas, c'est la politique nationale que vous soutenez, et nous nous passerons donc des leçons de votre part et de tous ceux qui contribuent à casser la politique du logement dans notre pays. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Prochasson : « Il y a beaucoup de sujets qui ont été abordés. En quelques mots, simplement, on a un défi qui se résume en deux mots : produire du logement, ce n'est pas forcément construire de nouveaux bâtiments. C'est ma première remarque. Deuxième remarque : je pense qu'il faut sortir de la discussion "l'offre va faire baisser les prix". C'est faux, ou alors, cela s'appelle une bulle immobilière. C'est en Chine, et cela pose beaucoup de problèmes aux constructeurs qui font faillite et aux banques qui les accompagnent.

Je voudrais surtout revenir sur la réalité du besoin de logement. Pascal citait le nombre de ménages qui sont sur le fichier commun de la demande : 38 000. C'est même 39 000, et parmi eux, il y a une partie non négligeable qui demande une mutation, donc ceux-là, c'est à parc égal. Au moins pour les deux tiers de ces 39 000, ils sont primo demandeurs. C'est-à-dire que ce sont des personnes qui sont sur notre territoire, qui attendent un logement, qui ne trouvent pas de solution pour l'instant, parce qu'effectivement, nous sommes en déficit de production. Ils se trouvent en difficulté majeure pour accéder à l'offre de logements privés. Que se passe-t-il aujourd'hui ? C'est bien l'offre des promoteurs qui chute ces dernières années, et de façon vertigineuse. C'est inquiétant. Quand je disais tout à l'heure que nous réussissons, malgré un environnement extrêmement difficile, malgré le désengagement de l'État, à maintenir un niveau de production de logement aidé, qui va du logement social jusqu'à l'accession abordable, je pense que l'on peut être fiers, et saluer les équipes qui ont eu l'agilité, la réactivité pour que sur chaque opération on puisse renégocier l'affaire, pour que notre production ne chute pas plus qu'elle a chuté pour l'instant. Ce sont des choses comme ça que je voulais dire.

Pour terminer, un petit détail qui est le bilan de l'année 2024 : c'est le fait qu'en moyenne métropolitaine nous avons atteint ces fatidiques 25 % de logements sociaux sur notre territoire au global, toutes communes confondues. Évidemment, il y a des communes qui sont au-dessus de 25 %, Nantes et Saint-Herblain. Il y en a d'autres qui ne sont pas très loin. Il y a effectivement Orvault, Rezé, Bouguenais et Sainte-Luce. Derrière, c'est l'ensemble des communes qui doivent continuer à produire. La question qui était abordée aujourd'hui sur la situation d'Orvault, c'est une réalité, il faut que nous continuions à produire sur l'ensemble de notre territoire des logements sociaux pour répondre à cette demande sociale d'accès au logement social.

Comptez sur notre détermination. Ce PLH est nécessaire, il faut effectivement le faire évoluer, le réviser, et répondre aux enjeux du moment. La ligne est écrite, et nous devons ensemble la tenir. »

M. Pras : « Je voudrais ajouter, puisque depuis quelques mois, lorsque nous parlons du PLH et du logement, nous sommes toujours confrontés aux mêmes remarques qui prennent racine sur du n'importe quoi et des analyses "à la va comme je te pousse" sur des chiffres mal interprétés et auxquels, que ce soit Monsieur Richard ou Monsieur Annereau, vous donnez des sens complètement ubuesques ou dénués de fondement. Le PLH est un travail qui se construit à l'échelle métropolitaine, avec les 24 maires, avec les adjoints à l'urbanisme, avec les adjoints au logement dans les 24 communes. Jusqu'à présent, on n'a heureusement pas attendu un grenelle du logement sur le territoire métropolitain, car il a lieu quasiment tous les deux mois l'échelle de la Métropole dans la rencontre que nous avons avec l'USH, avec la SPI. Hier matin, nous y étions, encore François et moi, que ce soit sur le plan de relance ou sur le BRS, et notre projet de développer un autre produit en accession dissociant le logement du foncier. Aujourd'hui, nous menons une action quotidienne sur l'amélioration du développement de la production du logement. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Ce qui ne fonctionne pas, c'est ce que l'État ne fait pas. Cela a été rappelé – je ne vais pas reprendre les propos de Robin –, il y a notamment la RLS qui vient pomper les finances et les réserves des bailleurs sociaux, qui vient mettre à mal les coops dans leur manière d'accompagner la production du logement en accession abordable.

Et puis la FPI, les promoteurs immobiliers, ne vendent pas leurs produits aujourd'hui, parce que l'accès à la propriété est en baisse. Pourquoi est-il en berne ? Parce que les coûts du logement ont augmenté, lié aux augmentations des coûts de construction. On l'évoquait tout à l'heure, le prix des matériaux, le prix de la construction est venu donner un surcoût. OLOMA, qui est un de nos partenaires, nous dit que le logement sur la métropole nantaise, c'est une moyenne de 5 000 euros du mètre carré. Effectivement, pour s'acheter des logements à 5 000 euros du mètre carré, il faut disposer d'un certain nombre de moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, donc les gens reculent leur capacité d'acquisition et d'achat de logement, ils restent dans leur parcours résidentiel. On dit que ce parcours est bloqué. Aujourd'hui, la promotion immobilière nous demande de l'aide. Thomas Quéro le rappelait, nous avons acheté des queues de programme pour éviter des faillites à des promoteurs immobiliers, qui savent nous en remercier et nous saluer. Hier, j'étais en réunion avec Action logement, et lui-même, au niveau régional, nous dit : "Heureusement que sur la Métropole, vous avez mis en place un plan de relance". Ça, on le fait. Quand on dit que l'on ne fait rien, on fait un plan de relance et on sort 5 300 logements auxquels on redonne de l'opérationnalité. Ça, c'est l'action au quotidien sur le territoire métropolitain, alors que nous attendons les aides de l'État qui ne viennent pas, ou qui sont plutôt venues bloquer le logement. On a évoqué la RLS, on pourrait parler de la TVA, du 5,5 % qui est revenu à du 20 % de TVA et qui vient surenchérir les prix d'acquisition. Aujourd'hui, au quotidien, nous travaillons avec l'ensemble des acteurs. J'ai appris en tant qu'instituteur que l'on disait que pour élever un enfant, il fallait tout un village. Pour produire du logement à l'échelle d'une Métropole, il faut tout un écosystème, et c'est ce que nous faisons. Nous travaillons avec lui quotidiennement pour faire progresser la production du logement. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération qui vient de vous être présentée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

10 – DISPOSITIF METROPOLITAIN D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION ET AU MAINTIEN DES PROFESSIONNELS DE SANTE EN EXERCICE PLURIPROFESSIONNEL - REGLEMENT D'INTERVENTION - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n°10, je donne la parole à Martine Oger. »

M^me^ Oger : « Madame la Présidente, chers collègues, vous vous rappelez tous qu'en juin 2023 nous avons adopté à l'unanimité la politique santé métropolitaine qui visait à réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales en matière de santé. Pour réduire ces inégalités territoriales et répartir de façon plus équilibrée l'offre de soins sur la Métropole, quand bien même celle-ci reste une compétence de l'État – il est toujours bon de le rappeler –, nous nous étions engagés à travers nos compétences métropolitaines et communales à faciliter l'accès aux soins en rendant le territoire plus attractif pour les professionnels de santé. C'est ce que nous nous sommes attachés à faire dans le cadre du CLS, du contrat local en santé, en partenariat avec l'ARS, afin de vous proposer aujourd'hui ce dispositif.

Vous l'avez tous constaté, les pratiques des professionnels de santé ont changé, ont évolué, et aujourd'hui, lorsqu'un médecin généraliste part en retraite, il en faut 2,3 pour le remplacer. Le cabinet médical en solo, c'est terminé. Les nouveaux médecins souhaitent exercer en équipe, dans le cadre d'un environnement pluriprofessionnel, avec une meilleure qualité de vie au travail et en mutualisant leurs moyens. C'est ce qui est ressorti des nombreux échanges que nous avons eus avec les partenaires institutionnels et les représentants des professionnels libéraux lorsque nous avons élaboré ce dispositif. Nous nous sommes donc attachés, à travers ce dispositif, à répondre le mieux possible à ces attentes en soutenant ces nouvelles pratiques, pour assurer aux professionnels de santé une meilleure qualité de vie au travail, optimiser le temps médical et mutualiser les moyens. L'exercice coordonné facilite, fluidifie et sécurise le parcours de soins, et permet une meilleure prise en charge des patients.

Ce dispositif est composé de deux niveaux d'accompagnement. Un premier niveau de soutien général à l'installation, destiné à des équipes constituées de médecins généralistes et de professionnels paramédicaux sur le territoire métropolitain. Pour tous, un espace web dédié à l'installation, avec des informations sur les démarches d'installation, un formulaire de contact spécifique aux médecins généralistes, et un guide de l'installation avec les différentes étapes, les démarches à faire, les contacts utiles, avec une mise à disposition des données d'observation en santé dans le cadre du consortium que nous avons dans le cadre du projet SYNOPSE qui rassemble le CHU, l'Université, Air Pays de la Loire, l'AURAN et l'ORS. Ce sont ces indicateurs croisés, avec ceux de l'ARS, de l'Agence régionale en santé, qui définissent les territoires sous-dotés et en tension, qui permettent de définir les secteurs en tension, et aux communes d'anticiper les actions d'accompagnement. Il sera aussi prévu de présenter aux futurs médecins généralistes, dans le cadre d'un partenariat avec le département de médecine générale, les outils d'accompagnement à l'installation sur la Métropole.

À côté de ce soutien généralisé, il y aura un soutien plus précis dès lors qu'il s'agira d'un projet d'extension ou de création avec au moins un primo installant, qu'il s'agisse d'un projet de maison de santé, de centre de santé, ou un projet en cours de validation par l'ARS ou la CPAM. Il faudra que l'exercice se fasse en secteur 1 pendant au moins 10 ans, et que le maire de la commune d'implantation ait donné un avis favorable. En répondant à ces critères et sur les secteurs déjà dotés, les professionnels de santé pourront être accompagnés dans la mise en lien pour constituer leurs équipes professionnelles et intégrer les réseaux professionnels, avoir des conseils pour la recherche de locaux, ou encore être mis en lien avec les bailleurs, aménageurs ou promoteurs. Sur les secteurs en tension s'ajoute la possibilité de mobiliser nos opérations publiques d'aménagement et nos partenaires privilégiés comme les bailleurs, les SPL ou les SEM. C'est ce que nous nous employons déjà à faire dans les projets d'aménagement que nous avons sur nos communes en anticipant sur les besoins des professionnels de santé dans les projets d'aménagement.

Le second niveau de soutien est un soutien financier destiné aux bailleurs, aux SEM et aux SPL – à nos partenaires privilégiés – qui aménagent des locaux pour des équipes constituées de médecins généralistes et de paramédicaux s'inscrivant dans des secteurs en tension et sur la base des critères précédents, avec en plus le maintien de l'activité médicale pendant au moins 10 ans. Cette aide, dont le règlement vous a été annexé à la délibération, s'inscrit dans le cadre de la compétence métropolitaine d'aide à l'immobilier d'entreprise, et est calée sur le règlement de l'Union européenne qui plafonne l'aide à 300 000 euros par bénéficiaire. Cependant, mais par ailleurs, d'autres modalités de soutien sont à l'étude, et notamment la dissociation du foncier et du bâti, à l'instar de ce que nous avons mis en place pour le logement à travers le BRS dont on vient de parler. Avec ce dispositif, vous constaterez que nous mettons en place tous les leviers dont nous disposons pour favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé sur notre territoire et émailler de façon plus équitable l'offre de soins, afin de répondre au mieux aux attentes des habitants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nathalie Leblanc. »

M^me^ Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, la santé est un droit, et ce droit est aujourd'hui menacé. En France, près de 8 millions de personnes vivent dans ce que l'on appelle "un désert médical" selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la DREES, placée sous la responsabilité du ministère des Solidarités et de la Santé notamment. Notre territoire n'échappe pas à cette réalité. Pour mémoire, dans la Métropole nantaise, on compte en moyenne 112 médecins généralistes pour 100 000 habitants et habitantes, un chiffre inférieur à la moyenne nationale estimée à 134. Derrière cette moyenne se cachent évidemment de fortes disparités, et dans plusieurs communes la densité chute de manière alarmante, notamment dans les quartiers populaires, mais pas seulement. De plus, nous savons que la situation est susceptible de se détériorer. En Loire-Atlantique, 4 médecins généralistes sur 10 ont plus de 60 ans. D'ici 2030, de nombreux départs à la retraite sont attendus, souvent sans succession identifiée. Ce déficit d'offre de soins de premier recours alimente un renoncement massif aux soins et aggrave les inégalités sociales et territoriales.

Dans ce contexte, Nantes Métropole continue d'assumer pleinement sa responsabilité, car si la santé n'est pas une de nos compétences obligatoires, elle est devenue une attente forte de nos concitoyennes et de nos concitoyens. L'offre et la qualité des soins dispensés sont devenues des préoccupations quotidiennes des habitantes et des habitants de nos 24 communes. Pas une semaine ne passe sans qu'un maire, une maire, un ou une élu(e) de quartier ne soit interpellé par une habitante ou un habitant inquiet de la fermeture d'un cabinet, du départ d'un médecin, ou du délai toujours plus long pour obtenir un rendez-vous, preuve que ces tensions concernent l'ensemble du territoire. À Nantes, la précarité médicale existe et s'étend. Alors que dire des communes plus éloignées où l'on peine, non seulement à faire venir les soignants, mais surtout à les faire rester ?

Quant à l'État, il tarde à répondre aux attentes des habitantes et des habitants de notre territoire. Cela fait des années que l'on nous annonce des plans de sauvetage de la médecine de ville, des dispositifs incitatifs, des promesses de simplification. Pourtant, les moyens restent insuffisants. Les collectivités locales, en bout de chaîne, pallient comme elles le peuvent ce désengagement structurel. Et que dire de la santé mentale, parent pauvre de notre système de santé ? Le Président de la République en avait pourtant fait une priorité nationale en 2025. Pourtant, aujourd'hui encore, les centres médico-psychologiques sont débordés, les infirmiers et les infirmières spécialisés sont en souffrance, les psychiatres sont toujours moins nombreux, et les psychologues sont toujours plus précarisés. Les délais d'accès à un soin psychique adéquat sont devenus inacceptables, et ce tant pour la personne en souffrance que pour le thérapeute. La situation extrêmement préoccupante de la psychiatrie en Loire-Atlantique, et celle particulièrement d'EPSYLAN, établissement public de santé mentale, était d'ailleurs l'objet de notre vœu lundi dernier au conseil municipal de La Chapelle.

Dans ce contexte, notre devoir est d'agir avec célérité et discernement. Aujourd'hui, les professionnels de la santé, médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, kinés, souhaitent exercer autrement, tu le disais, Martine. Ils et elles privilégient le travail en équipe, la coordination, la prévention. Cela suppose des espaces adaptés, du temps dédié à l'organisation, et un accompagnement à la hauteur des enjeux. Aussi, pour lever les freins à l'installation, notre majorité de gauche et de progrès propose de mettre en place dès 2026 un accompagnement concret et s'inscrivant pleinement dans le contrat local de santé métropolitain adopté en avril dernier. Celui-ci se traduirait par un accompagnement à la recherche de locaux adaptés, par la mise à disposition d'espaces numériques, un guide pratique, mais aussi un soutien financier conséquent pour les projets portés par des bailleurs ou des aménageurs, et ce à condition qu'ils acceptent une équipe soignante engagée dans une activité médicale de secteur 1, conventionnée de l'assurance maladie pendant au moins 10 ans. Notre objectif est simple : garantir à chaque personne habitant ou travaillant à la Métropole l'accès à un soin de qualité, quel que soit son lieu de vie et quels que soient ses revenus.

Nous faisons ce travail avec méthode, dans une dynamique partenariale forte que tu décrivais tout à l'heure, associant l'ARS, le CHU, les bailleurs, l'Université de Nantes et des acteurs associatifs. Ensemble, nous recréons un maillage cohérent, humain et pérenne de l'offre de santé de premier recours en faveur de l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens. En agissant ainsi, nous envoyons un message politique clair : nous refusons la résignation, nous refusons qu'en 2025, dans une grande métropole française, l'accès aux soins soit un privilège. Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui est une première réponse concrète, au plus proche des réalités du quotidien, et imaginé avec que celles et ceux qui soignent, celles et ceux qui en ont besoin. Il nous engagera collectivement et participera au nouveau contrat social, écologique et démocratique que notre assemblée propose depuis quelques années déjà aux habitantes et aux habitants de la Métropole. Madame la Présidente, merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Madame la Présidente, chers collègues, il y a quelque chose de confortable avec la démographie, c'est que l'on a des données fiables, des certitudes, et une capacité de projection à long terme. En matière de démographie médicale, nous savons depuis longtemps que toute une génération de médecins allait partir à la retraite et que les nouveaux arrivants dans la profession n'allaient pas compenser ces départs. Nous savons depuis longtemps que pour former des médecins, il faut 10 ans, mais aussi des CHU, des lieux de stage et des collègues expérimentés pour transmettre le métier. Nos gouvernements successifs savaient cela, mais devant la pénurie prévisible de soignants, le recrutement massif de professionnels de santé étrangers a permis de compenser une partie du besoin, une partie seulement. Nos gouvernements successifs savaient, et aujourd'hui, comme depuis quelques années, les banderoles fleurissent le long de certaines routes, avec affiché en grand : "Commune cherche médecin".

Dans les communes, quand les médecins commencent à manquer, les habitants se tournent vers les élus locaux, vers les maires particulièrement, pour signifier leur colère et/ou appeler à l'aide. C'est ce qui est arrivé récemment à un habitant de La Montagne, ce monsieur approche des 70 ans. Autre élément démographique très prévisible, 70 à 80 ans après leur naissance, les baby-boomers ont environ 70 à 80 ans, et les besoins de soins qui vont avec leur âge. Non seulement il y a moins de médecins, mais en plus, il y a davantage de besoins de soins. Nos gouvernements successifs savaient. Je reviens à notre Montagnard, situation banale : suite au départ à la retraite de son médecin traitant, il cherche un nouveau médecin, et là commence, non pas le parcours de santé, mais, vous l'avez deviné, le parcours du combattant. Il va contacter 15 cabinets et recevoir deux types de réponses. Premier type de réponse : "Non". Deuxième type de réponse : "Non, nous ne prenons que des patients de la commune". Alors il est tenace, cet habitant va écrire à la CPAM, à l'ARS, aux conseillers départementaux, à son député, au CPPS, à l'Ordre des médecins, j'en passe et j'en oublie certainement. Il est très tenace. Il va écrire et réécrire, jusqu'à avoir des réponses que vous devinez peut-être toutes plus gênées les unes que les autres devant l'absence de solution. Ce Montagnard va tenter de saisir le médiateur de l'assurance-maladie. Cette dernière, prudente, indique sur son site, je cite : "Vous ne pouvez plus contacter le médiateur si vous recherchez un médecin traitant", le "ne pouvez plus contacter" étant écrit en gras, beau symptôme de gravité de la situation. Comme souvent, quand l'État est défaillant, les collectivités pallient et font au mieux pour leur population. C'est exactement ce que fait la Métropole avec sa politique santé, en faisant toutefois bien plus que seulement pallier une défaillance nationale, grâce à une politique globale qui embrasse l'ensemble des leviers permettant de favoriser la santé des habitantes et des habitants.

Avec cette délibération, c'est la partie soutien à l'installation des médecins de la politique santé que la Métropole opérationnalise, tout en gardant le fil rouge de cette politique, cela a été rappelé, c'est-à-dire la lutte contre les inégalités, notamment grâce à des outils d'analyse territoriale très fins qu'ont développés les services et qui permettent de soutenir l'installation là où il y a des besoins. Le groupe écologiste et citoyen apporte tout son soutien au développement de la politique santé de la Métropole, et notamment à cette délibération, pour que demain tous les métropolitains puissent avoir accès à un médecin traitant près de chez eux et non à 500 km, comme c'est le cas pour notre Montagnard qui a fini par trouver un médecin dans les Landes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^me^ Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et à tous. Au nom du groupe Gauche citoyenne, je voulais évidemment saluer ce nouveau dispositif, qui est une bonne nouvelle sur le front de la lutte contre les déserts médicaux qui s'étendent, chacun le sait, dans certaines communes comme dans les quartiers populaires. Ce sujet, l'accès au médecin généraliste, est devenu une source d'inquiétude chez une partie croissante de la population. Face à cela, rien ne serait pire que l'inaction, et à rebours des atermoiements de l'État, nous faisons le choix ici d'agir. Une action lucide qui s'appuie sur les compétences de la Métropole, qui vient croiser la politique de santé – Martine Oger l'a rappelé –, et s'appuyer sur d'autres politiques publiques. L'urbanisme, pour favoriser la réservation d'emprises adaptées aux nouvelles pratiques professionnelles – cela a été développé –, ou pour favoriser le changement de destination pour qu'un logement puisse devenir un local d'activité. Le développement économique, pour soutenir financièrement les aménageurs et les bailleurs qui accueillent des personnels de santé dans leur patrimoine, ou pour épauler les professionnels de santé dans leur recherche foncière ou immobilière. Et puis, bien sûr, la politique de la ville pour intégrer les questions de santé dans les quartiers populaires où les difficultés d'accès aux soins se cumulent malheureusement avec les problématiques sociales.

C'est aussi une action politique qui résulte d'une discussion collective – je remercie Martine Oger de l'avoir animée –, et qui vient très clairement dire : "À Nantes Métropole, nous ne nous ferons pas concurrence". Car franchement, la tentation est grande – c'est ce que rappelait Fabien Gracia et les réalités rencontrées par un certain nombre d'habitants qui viennent nous voir – de venir tirer la couverture à soi sur le sujet. Or, nous votons aujourd'hui un dispositif qui permet justement de nous accorder sur nos priorités. Nous créons des zones de tension qui croisent les besoins sociaux de la population et la démographie médicale, et nous créons un dispositif qui accompagne plus ou moins les professionnels de santé en fonction de la zone où ils s'installent.

Alors sur ce sujet, malheureusement, rien ne sera parfait. Bien sûr, les professionnels de santé vont trouver là la possibilité de s'adresser plus facilement à la Métropole, en une sorte de guichet unique avec des réponses plus rapides et des agents métropolitains en ordre de bataille. Cependant, nous savons que nous ne comblerons jamais l'étendue des besoins sans réforme structurelle du système de soins de proximité. En France, il y a 80 000 médecins généralistes. Au moins 30 000 d'entre eux ne sont pas installés. À Nantes Métropole, 30 % des médecins généralistes installés ont plus de 60 ans. En moyenne, il faut deux jeunes

médecins pour remplacer un médecin. Enfin, dans les quartiers politique de la ville, il y a deux fois moins de professionnels de santé que dans le reste du territoire. Voilà les réalités qui méritent des réponses au plus haut sommet de l'État et qui ne sont pas prises en compte.

Je finirai sur un point : sur le désengagement du Conseil régional des Pays de la Loire. Eh oui, parce que sur ce sujet aussi, la santé a fait les frais des coupes budgétaires du Conseil régional. Désormais, il ne soutient plus la construction et l'agrandissement des équipements en santé, il ne soutient plus la construction de maisons de santé, de centres de santé et d'hôpitaux sur les territoires. Pourtant, en 2023, le discours sur les priorités de la Région était tout autre. Je le cite par la voix de Julien Bainvel, qui disait lors de l'inauguration de la maison de santé Nantes Nord que la santé est le cœur du pacte social de la Région, que c'était ici une fierté d'être un des principaux soutiens financiers des maisons de santé. Alors je pose la question : Julien Bainvel 2025 est-il d'accord avec Julien Bainvel 2023 ? Julien Bainvel conseiller régional est-il d'accord avec Julien Bainvel conseiller métropolitain ? J'ai cru comprendre qu'il n'était pas là cet après-midi. Je laisse évidemment ses collègues lui poser la question, ou peut-être qu'il aura le loisir de nous répondre un peu plus tard. En politique, je crois que nous avons besoin de constance, de cohérence. Le courage en politique, ce n'est pas tailler dans le vif pour répondre aux demandes des agences de notation ; c'est faire des priorités de la population les priorités de nos politiques publiques. C'est, je crois, exactement ce que nous faisons en délibérant aujourd'hui sur la question de l'installation des médecins. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Martine Oger. »

M^me^ Oger : « Merci à toutes et tous pour vos interventions qui montrent certainement une chose : c'est qu'en fait, il y a un large consensus sur le partage des enjeux au sein de cette instance. Nous voyons tous sur le terrain ce que les uns et les autres vous avez exprimé, et ce dispositif, je l'espère, portera ses fruits. Lorsque nous l'évaluerons, on pourra dire : "Cela a permis l'accès à x habitants à des médecins, alors que tant de médecins sont partis en retraite ou ont quitté le territoire". »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je voudrais simplement dire trois choses pour finir. Je pense que dans un moment où il y a beaucoup de brouhaha, beaucoup de vacarme à l'échelle du monde, de l'Europe, et même de notre pays, objectivement, la parole politique, de manière transpartisane, n'est pas toujours très audible, je crois que l'on doit en avoir la conscience la plus aiguë. Je crois que l'un de nos chemins pour demain est de repartir des préoccupations premières, au sens vital, des habitantes et des habitants : se loger, se nourrir, se déplacer et se soigner. Si je l'évoque, c'est parce que si on regarde notre Conseil métropolitain depuis le début de l'après-midi, là où parfois la Métropole peut être encore, nous en avons bien conscience, perçue comme une grande maison, un grand bateau puissant, mais parfois complexe, en réalité, nous traitons précisément de ces questions : se loger, se nourrir, se déplacer et se soigner.

La deuxième chose, c'est que chaque élu ici a bien vu monter ces dernières années la question de la santé à un niveau d'intensité que nous n'avions jamais rencontré. Chaque élu, chaque adjoint, chaque maire, quand il fait les permanences de proximité, voit bien que ce sujet arrive très clairement en haut de la liste. Je crois que c'est absolument crucial, d'abord parce que c'est une question de base du droit d'accès à la santé, mais aussi parce que quand la société n'y répond pas, cela nourrit une part d'angoisse. Quand le pays est angoissé, quand la société est angoissée, on sait bien sur qui cela repose ensuite, et comment celles et ceux qui attisent les braises peuvent prospérer là-dessus.

La troisième chose que je voudrais dire, c'est qu'à la Métropole, nous avons fait le choix, alors que l'on est totalement sur un champ de compétences volontariste, d'aller assez loin sur ce sujet. Je veux vraiment remercier Martin Oger, l'ensemble du groupe qui a travaillé sur ce sujet et les équipes, et rappeler que nous sommes la première métropole en France à avoir aussi, dans l'organisation de notre administration, conjugué la question de la transition écologique et la question de la santé. Aujourd'hui, nous traitons précisément de l'accès aux soins, et notre conception de la santé, c'est une conception globale au sens de l'OMS, au sens de la santé environnementale : est-ce que chacune de nos politiques publiques concourt ou pas à la bonne santé des habitants, et plus globalement à un territoire en bonne santé ? Je nous invite vraiment à mobiliser sur ces enjeux. Je le dis à mon tour : là aussi, nous prenons nos responsabilités, nous agissons, nous mettons des moyens financiers, mais si à un moment le pays ne prend pas les décisions nécessaires… Je pense notamment au travail formidable porté par Guillaume Garreau à l'Assemblée nationale, de manière transpartisane. Il y a là une première étape, cela doit continuer. Sans réponse globale de régulation, il y a une part des réponses qui ne sera, en réalité, pas satisfaite.

Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

11 – PACTE METROPOLITAIN DES SOLIDARITES - AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 ENTRE NANTES METROPOLE ET L'ÉTAT / CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2025-2027 ET AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES 2024 - 2027 ENTRE NANTES METROPOLE ET LES PORTEURS DE PROJET DU TERRITOIRE METROPOLITAIN - APPROBATION

Mme la Présidente : « Martine Oger, pour la délibération n°11. »

Mme Oger : « Merci, Madame la Présidente. Je continue avec une délibération sur le pacte métropolitain des solidarités. Juste avant de dérouler la délibération, deux chiffres. »

Mme la Présidente : « Pardon, je dois préciser à l'oral que Tristan Riom est invité à sortir de la salle avant l'exposé de la délibération, le débat et le vote. »

Mme Oger : « Juste avant de dérouler la délibération, deux chiffres sur la Métropole. Il y a 74 000 personnes en situation de pauvreté, dont 24 000 enfants. Nantes Métropole a posé la solidarité comme une des grandes priorités du pacte 2020-2026, avec des politiques publiques métropolitaines qui intègrent le fait d'améliorer les conditions de vie des habitants de la Métropole en situation de précarité et de fragilité, notamment en intervenant sur différents enjeux comme l'accessibilité financière de services essentiels – je repense à la tarification sociale des transports, celle de l'eau –, l'inclusion numérique, les défis liés à la longévité, à l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation de précarité à travers le PLH, l'adoption du 1 % métropolitain pour la mise à l'abri, la lutte contre les inégalités sociales de santé, l'accès aux droits, l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers populaires, l'accès à une alimentation durable et accessible, ou encore l'impératif de solidarité et d'inclusion dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Je rappelle aussi que les 24 communes de la Métropole, notamment via leur CCAS, sont compétentes en matière de politique sociale et développent des actions adaptées aux besoins de leur territoire.

En 2019, la Métropole et les communes se sont engagées dans la première édition du plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté qui avait été initié par l'État. En 2024, nous avons souscrit à la seconde édition, qui s'appelle "le pacte des solidarités 2024-2027". Le principe est toujours le même, un principe de cofinancement à 50 % par l'État et 50 % par les acteurs du territoire. Les axes de ce pacte 2024-2027 sont au nombre de quatre : la poursuite de la lutte contre les inégalités à la racine, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous, la lutte contre la grande exclusion, et l'organisation solidaire de la transition écologique. Nous avons eu un contrat local des solidarités 24-27 qui a déjà été conclu. En 2024, 16 porteurs de projets ont déployé 50 actions dans le cadre de ce pacte. En 2025, Nantes Métropole, à travers un fonds d'émergence, a souhaité soutenir de nouveaux projets en mobilisant ce fonds qui était prévu dans la contractualisation. Il s'agissait de soutenir les projets des communes qui n'avaient pas déposé de projet en 2024, de soutenir l'émergence de projets intercommunaux.

Là, je refais mon couplet que les maires et les élus des communes commencent à bien connaître : quand on est petit, on cherche à se rapprocher des voisins, ou même pas des voisins, mais en tout cas à mutualiser sur toutes les actions. Je pense que quelles que soient les politiques publiques communales, nous avons tout intérêt à travailler en mutualisant de plus en plus nos projets communaux dans le cadre de dispositifs, qui sont notamment soutenus par l'État ou d'autres acteurs, parce que cela a un effet levier que l'on n'aurait pas tout seul, et que l'on n'a pas forcément à l'échelle des 24 de la Métropole. Sur deux ou trois communes, mitoyennes ou pas, il y a des sujets qui peuvent être portés et déployés vis-à-vis de nos habitants.

Enfin, le troisième objectif était de soutenir le déploiement des projets métropolitains sur de nouvelles communes. En 2025, il y a 13 nouveaux projets qui ont été portés par 13 porteurs de projets du territoire métropolitain, vous avez la liste dans la délibération. Du coup, cette délibération vise à approuver cet avenant au contrat local des solidarités, qui intègre les 13 nouveaux projets dans le cadre du fonds d'appui à l'émergence, et d'acter la poursuite du contrat local des solidarités en 2025. C'est une délibération récurrente, on est obligés de la passer tous les ans. Elle porte sur 2 millions d'euros par an : un million d'euros apportés par l'État, et un million par les acteurs du territoire. La délibération doit approuver aussi les 15 avenants et les 6 nouvelles conventions entre la Métropole, les communes de la Métropole, les CCAS ou les associations métropolitaines. Cela donne 10 avenants qui sont inchangés actant la poursuite des financements, 5 avenants aux conventions existantes actant l'intégration de nouvelles actions, et 6 nouvelles conventions. Pour terminer, la Métropole porte par ailleurs des actions. Il y a deux actions nouvelles sur cette année 2025 qui est le renforcement de l'action de la Cravate Solidaire et le renforcement de l'action du Coup de Main Numérique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

12 – PISCINE DU SUD-OUEST - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « On va passer à la délibération n°12, je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. La délibération n°12 concerne le projet de la piscine du pôle Sud-Ouest. Il s'agit de fixer le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, de lancer le concours de maîtrise d'œuvre, et de nommer le jury *ad hoc*. Vous le savez, nous en avons déjà parlé, l'évolution démographique de la Métropole conduit de fait un ensemble de 7 communes, qui représente 35 000 habitants, à être dépourvu de piscine, et donc de ne pouvoir permettre à leurs élèves du premier degré en particulier l'apprentissage du savoir nager. Par ailleurs, outre les élèves du premier degré, les élèves du second degré ne disposent pas non plus de piscine. Je crois que cela représente 81 classes et 90 pour le premier degré, ce qui est quand même conséquent. Il y a également les habitants, le grand public et les associations.

A été menée en 2018 une étude par l'agence d'urbanisme, qui a effectivement pointé cette carence pour les communes de Bouaye, La Montagne, Saint-Jean-de-Boiseau, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Saint-Léger-les-Vignes et Brains. C'est un vieux projet, le maire de Bouaye expliquait qu'il remontait sans doute au tournant du siècle, à peu de choses près, au moment où la piscine du Pellerin a fermé, puisqu'elle accueillait des élèves. Cela doit être au début de ce siècle, en 2000-2001, qu'a eu lieu la fermeture. Du coup, les 7 communes se sont rapprochées et ont travaillé ensemble pour construire une piscine de dimension intercommunale. Il s'est avéré, après des études approfondies, que le coût de construction et d'exploitation d'un tel équipement n'était pas tenable pour les budgets des communes concernées, qui sont quand même parmi les plus petites tailles de notre Métropole, avec des moyens qui sont à peu près à la hauteur du nombre d'habitants.

Du coup, en février 2023, nous avons décidé de porter la construction et l'exploitation de la piscine du Sud-Ouest d'intérêt métropolitain, au titre de l'apprentissage de la natation et du savoir nager. En une vingtaine d'années, un certain nombre de travaux ont été accomplis par les communes qui permettent d'indiquer que cette future piscine pourra être installée à Bouaye, à proximité de la zone d'aménagement concerté des Ormeaux et du parc de la Mevellière, c'est-à-dire près du lycée Alcide d'Orbigny et d'un complexe sportif. A été réservée depuis longtemps une superficie d'un peu plus de 2 ha, qui est accessible depuis le boulevard Aristide Briand ou l'avenue Robert Schuman. Le projet nécessite une emprise au sol d'environ 5 900 m², et il est proposé que la commune de Bouaye cède gratuitement à la Métropole ce foncier, mais que l'ensemble des six autres communes contribuent, pour que si Bouaye contribue en foncier les autres communes contribuent de façon pécuniaire. Évidemment, cette rétrocession sera faite une fois que nous aurons exactement la superficie nécessaire, mais cela ne peut être le cas qu'à l'issue des études de maîtrise d'œuvre, bien entendu. Nantes Métropole assurera la prise en charge financière du coût d'exploitation de la piscine, et refacturera aux communes les heures de créneaux de natation qui seront utilisés pour l'apprentissage scolaire.

Il y a eu des études de faisabilité et de programmation qui ont été réalisées, à la fois pour des questions environnementales et énergétiques. Nous avons fait un diagnostic quatre saisons pour la piscine, mais aussi pour la chaufferie du futur réseau de chaleur et la desserte depuis l'espace public pour l'ensemble. Cette étude de biodiversité a mis en évidence la présence de zones humides à enjeux faibles à forts, et la présence d'arbres à cavités qui peuvent accueillir des espèces protégées dans la parcelle boisée, mais c'est au-delà du périmètre d'implantation de la piscine. Néanmoins, il va falloir être prudent pour que les animaux ne soient pas dérangés par les travaux et par la vie de l'établissement. Un relevé des arbres remarquables a été fait, et un diagnostic de la valeur des arbres a été réalisé par la direction Nature et Jardins. Tous ces travaux et tous ces diagnostics ont permis de délimiter une zone d'implantation de l'équipement sur la partie ouest de la parcelle, au plus près de la voirie, pour limiter la nécessité d'artificialiser pour pouvoir aller jusqu'à la piscine.

Plusieurs mesures de réduction ont été mises en places qui ont limité l'impact du projet sur l'environnement. On évite – c'est la première demande dans "éviter, réduire, compenser" – la zone humide d'intérêt écologique principale. Il n'y aura un impact que sur la partie zone humide à enjeux faibles. On préserve et on évite les potentiels d'habitat d'espèces protégées. Je crois que c'est peut-être pour des chiroptères, par exemple, et des oiseaux. La piscine va être conçue, et cela fait partie du cahier des charges, de façon compacte, sur deux niveaux, pour réduire l'emprise de la construction et pour réduire l'abattage des arbres qui sera réduit

au maximum, c'est-à-dire uniquement à ceux qui sont strictement nécessaires pour le projet. Pour préciser, je dois dire que les arbres sont des arbres de plantation, ce sont pour l'essentiel des conifères qui ont été plantés, ce sont des arbres de culture. Les locaux techniques vont être en rez-de-chaussée, pour éviter d'impacter la nappe phréatique, et non pas en creusé comme c'est souvent le cas. Nous prévoyons aussi une mutualisation du parking voiture, avec le parking de Nantes Métropole Édit de Nantes, qui est commun au lycée d'Orbigny et au complexe sportif, le tout pour éviter d'imperméabiliser des sols et d'avoir un impact encore plus important sur la canopée. Le projet sera évidemment soumis à une compensation, notamment pour les arbres, avec application du barème des arbres au titre du code forestier. Nous aurons besoin d'une procédure de défrichement qui devrait être engagée auprès des services de l'État. Ça, nous ne pourrons le faire qu'à l'issue du concours qui nous dira exactement ce dont nous avons besoin en termes d'abattage et de défrichement. Les services de l'État nous indiqueront alors le mode de compensation, selon l'appréciation du boisement de la parcelle. Il se trouve qu'il y a aussi des prairies qui pourront accueillir sans trop de difficulté une compensation, notamment en replantant des arbres.

Le programme, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un bassin de nage de 25 m par six lignes d'eau, un bassin d'apprentissage de 15 m par 10 m qui, outre le fait de servir de bassin d'apprentissage, permettra d'assurer l'organisation d'activités aquatiques de santé, ce que l'on appelle plus communément de l'aquagym. Il y aura des locaux associés pour les baigneurs, bien entendu, comme des vestiaires, etc., des espaces d'accueil qui seront composés d'un espace d'attente avec vue sur les bassins, comme c'est souvent le cas aujourd'hui dans les nouvelles piscines, des locaux techniques, et des aménagements extérieurs qui vont être réduits au maximum pour limiter l'emprise foncière. Si bien que du coup, on arrive à un besoin de 2 600 m² de surface plancher sur deux niveaux qui correspondent à 2 100 m² d'emprise au sol, et 3 800 euros d'aménagements extérieurs. Ce qui nous donne 2 600 m² de surface plancher sur deux niveaux, avec 2 100 m² au sol et 3 800 m² d'aménagements extérieurs, notamment pour la chaufferie du réseau de chaleur. Si vous faites l'addition, cela nous fait 5 900 m². Évidemment, ce projet permettra le savoir nager et l'apprentissage de la nage pour les scolaires. Il pourra aussi permettre aux publics et aux associations d'en profiter, puisqu'il s'agira d'une piscine métropolitaine.

Nous devons constituer un jury. L'ensemble des maires des communes concernées pourront être représentés, soit comme titulaires, soit comme suppléants, soit, pour notre ami Maire de Bouaye, Freddy Hervochon, comme personne qualifiée, puisqu'il n'est pas membre de Nantes Métropole, donc nous ne pouvons pas le nommer dans les membres du jury que je vais vous proposer aujourd'hui. Les cinq membres titulaires sont Laure Beslier, Patrick Grolier, Fabien Gracia, François Brillaud de Laujardière, et Sébastien Arrouet. Il y a cinq membres suppléants : Jean-Claude Lemasson, Pascal Pras, Jacques Garreau, André Salaün et Valérie Oppelt. Nous avons convenu que, bien entendu, les membres suppléants pourront participer à notre réunion, pourront poser des questions, montrer leur intérêt, mais évidemment, ne pourront pas voter si le titulaire est présent, c'est la seule petite limite. Au moins, cela permet d'associer tout le monde, et je pense que c'est extrêmement intéressant d'avoir tous les élus, tous les maires représentés dans ce jury. Pour terminer, nous aurons à retenir trois candidats, et ensuite, après que ces trois candidats aient candidaté, nous retiendrons le lauréat du concours. Il vous est proposé de pouvoir accorder une prime maximale de 42 000 euros à chacun des deux candidats malheureux qui auraient travaillé sans être retenus à l'issue du jury. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « J'ai hésité à intervenir, Madame la Présidente. Au regard des articles de presse de ce matin, je ne sais pas à quoi on sert exactement, puisque tout est décidé, tout est paru dans la presse. Bref, je vais quand même intervenir. Je voudrais simplement préciser deux choses. Je comprends tout à fait la démarche qu'a citée le premier vice-président, et je suis tout à fait d'accord. Cependant, une personne qualifiée dans un jury de concours, ce n'est pas cela. J'entends bien la nécessité de faire collège par rapport à ce jury, et je ne discuterai pas de cela. Je voudrais également préciser qu'au niveau de Bouaye, en 2008-2009, ils avaient quand même l'argent pour envisager une piscine, puisqu'ils avaient déposé un dossier auprès du Conseil départemental pour obtenir une subvention. Passons.

Je voudrais, si vous me le permettez, Madame la Présidente, refaire très brièvement un peu d'histoire. En effet, lors du Conseil métropolitain du 10 février 2023, la délibération précisait que considérant l'importance et l'urgence de doter ce territoire d'une piscine pour garantir l'apprentissage scolaire de la natation, il était proposé de déclarer d'intérêt métropolitain cette piscine du Sud-Ouest avec les éléments suivants. Elle coûte environ 10 millions d'euros TTC, le foncier n'est pas à la charge de la Métropole, livraison à 5 ans. C'était inscrit sur un document du 6 janvier 2023, ce qui portait la réalisation entre 2028 et 2029. Je crois qu'aujourd'hui on est plus près de 2030-2031. Il était également envisagé une participation financière du Département, de la Région et de l'État, ce qui n'est pas mentionné aujourd'hui dans la délibération que vous nous proposez.

Je rappelle de manière ferme que nous avons voté contre cette déclaration d'intérêt métropolitain, mais nous n'avons jamais voté contre la nécessité du savoir nager pour les enfants, comme cela a été dit quelquefois dans la presse par certains de vos collègues de la majorité. Nous sommes donc 28 mois après cette décision, et vous nous proposez aujourd'hui le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'architecte, c'est la procédure normale, et ce toujours sur le même site boisé de la commune de Bouaye. Je note au passage avec satisfaction que l'on a été beaucoup plus efficace pour l'opération de la piscine olympique métropolitaine : le choix de l'architecte a en effet été décidé au 13 décembre 2024, alors que la délibération de décision avait été lancée à peu près en même temps que la piscine de Bouaye.

Depuis le début, ce dossier s'est inscrit dans l'approximation. Tout d'abord, sur la fragilité juridique. Nous avions déjà dit fermement en février 2023, rien dans ce projet ne justifie l'intérêt métropolitain à ce futur équipement. La position que vous avez arrêtée en 2023 crée une forte iniquité entre les communes, fragilisant ainsi le pacte de gouvernance et de solidarité qui lie les 24 communes. J'en veux pour preuve la déclaration de notre collègue Vice-président Monsieur Guitton, Maire d'Orvault, dans le journal de ce matin. Il y a également l'impact écologique, implanté au cœur d'une forêt de plusieurs dizaines d'hectares. Le projet a déjà fait l'objet d'un diagnostic écologique sur quatre saisons, c'est ce qu'a dit Bertrand tout à l'heure, et il a révélé, sans grande surprise, la présente de zones humides, l'existence d'espèces animales protégées, et identifié des arbres remarquables qu'il conviendra de compenser lorsqu'ils auront été abattus (c'est ce qui a été indiqué tout à l'heure). En outre, Monsieur le Préfet vient de diligenter une nouvelle étude environnementale échelonnée sur 6 à 10 mois.

Autre sujet d'inquiétude : l'à-peu-près budgétaire. Initialement évalué à 10 millions d'euros, vous nous présentez aujourd'hui un montant de 16 740 000 euros TTC, sachant que dans ce nouveau montant, l'eau des bassins n'est pas chauffée. Il n'y a en effet qu'un espace pour une chaufferie, il n'y a aujourd'hui ni chaudière ni réseau de chaleur dans ce montant. Il y a donc tromperie sur ce chiffre de 16 millions, cela coûtera plus cher. Car en effet, si on regarde bien le dossier, on va découvrir – et notre collègue, Monsieur Bolo, nous en parlera demain – discrètement dans le budget une somme supplémentaire de 4,2 millions d'euros, libellée pudiquement "développement réseau de chaleur". On peut en déduire que ce 4,2 millions d'euros va impacter cette opération sur les 16 millions d'euros, ce qui rajoute donc des millions d'euros supplémentaires. Il faudra aussi rajouter à ce montant, cela a été dit, la compensation des arbres abattus, suivant le rapport des services de l'État. Nous sommes donc bien au-delà des 10 millions d'euros initialement votés en février 2023, et 2 ans seulement se sont écoulés.

Enfin, il y a une incertitude sur la contribution des collectivités. Bertrand Affilé l'a précisé tout à l'heure, il est bien précisé que ce foncier communal sera cédé gratuitement à la Métropole. C'est ce qui était convenu, fort bien. Mais, subrepticement, de manière mesquine et sous l'aspect solidaire – c'est un mot que vous employez souvent –, et de manière totalement inélégante, la commune de Bouaye se fait payer ce terrain qui ne vaut pas un sou à ses voisins. J'aimerais d'ailleurs connaître l'estimation des services des domaines sur cette parcelle. Quant à la participation aux frais de fonctionnement, il est écrit dans la délibération, entre parenthèses : "*En veillant à la soutenabilité budgétaire pour les communes concernées*". Est-ce là une possibilité que s'offre la Métropole de se substituer aux communes qui ne pourraient financer la quote-part ? Cela paraît, encore une fois, un problème d'équité. Décidément rien dans ce dossier n'est clairement énoncé. Ces imprécisions, ces incohérences, ces approximations sont autant d'éléments qui ne nous conviennent pas. Au contraire, ils nous laissent une impression de précipitation, de passage en force avec les élections municipales, sans doute pour entériner une promesse de campagne formulée de longue date.

Par ailleurs, pourquoi constituer dès à présent une commission d'appel d'offres et un jury de concours en désignant nominativement ses membres, alors que l'on sait que d'ici cette date-là les municipales arriveront ? Au regard des articles de presse de ce jour, nous constatons que nous ne servons à rien, et malgré la position de certains élus de notre groupe qui souhaitaient laisser faire cette opération aujourd'hui, nous ne participerons pas à cette supercherie, tromperie qui généralement implique une substitution aux faits authentiques. Je vous remercie pour votre attention. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, en février 2023, nous avons eu un débat démocratique, tranché par un vote de notre assemblée, pour reconnaître la nécessité d'un portage métropolitain, tant pour la construction que pour l'exploitation d'une piscine au Sud-Ouest de notre Métropole, nous avons exprimé à travers ce vote la solidarité envers 7 communes de notre agglomération qui n'auraient jamais pu être en capacité d'offrir ce type d'équipement à leurs habitants, et surtout à leurs scolaires pour

l'apprentissage de la natation. Le dossier déposé au Département en 2008 qu'évoquait notre collègue Alain Vey était déposé par le SIVOM des 4 communes. Il a été retiré par la suite, parce que nous n'avions pas les capacités financières d'aller plus loin, donc nous avons laissé la place à d'autres qui ont pu en profiter, et c'était très bien. Cette décision du mois de février 2023 était une décision forte, dont j'ai personnellement mesuré, au-delà du symbole, toute l'importance. Avec les sept maires des communes concernées, nous avons salué cette décision, qui a traduit un degré supplémentaire dans notre solidarité métropolitaine.

Depuis, deux années se sont écoulées. Ce temps a été mis à profit pour élaborer le programme de cet équipement métropolitain et mener les nécessaires et précieuses études environnementales pour faire de ce projet un projet exemplaire. La connaissance précise de la faune, des arbres et des zones humides sur les 2 ha initialement réservés au projet nous a permis déjà de le réduire à 5 900 m² au niveau de son impact au sol, c'est-à-dire une réduction de 70 % du périmètre d'étude. Grâce aux études menées, nous avons pu appliquer la démarche d'évitement des plus forts impacts, notamment sur les zones humides, et nous avons réduit l'imperméabilisation du sol au strict nécessaire. Comme j'ai déjà pu l'exprimer, la ville de Bouaye se porte garante de la juste compensation de ce qui doit être in fine compensé, en particulier les arbres, puisqu'il y a suffisamment d'espace à côté. L'inventaire a été très précis, j'ai le plan sous les yeux. Il y a 800 résineux de plantation humaine, 797 très exactement, qui sont arrivés à maturité et qui seront coupés. Il y a un plan de gestion forestière qui est en cours d'élaboration. Il y a 63 feuillus en dehors des résineux, et sur les 63 feuillus, si vous faites la règle de trois, on a une vingtaine d'arbres sur les 2 ha. Tout va dépendre de l'implantation précise du projet, on ne sait pas exactement, ce sera peut-être 17 ou 23, je ne le sais pas. On parle d'une vingtaine d'arbres qu'il faudra réellement compenser, et nous en serons les garants. Aujourd'hui, avec les éléments contenus dans cette délibération, nous fixons une ambition forte d'exemplarité à cette nouvelle piscine métropolitaine, en lui assignant des objectifs exigeants de sobriété énergétique et d'économie de la ressource en eau. C'est une démarche innovante, qui est conforme à nos politiques publiques.

Madame la Présidente, alors que je ne me représenterai pas en mars prochain au suffrage de mes concitoyens, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour votre engagement constant, avec Fabrice Roussel, et désormais Bertrand Affilé à nos côtés, sans lequel nos 7 communes n'auraient pu seules avancer sur ce dossier. Dossier qui, avec le lancement du concours d'architecte, franchit aujourd'hui une nouvelle étape. Chers collègues, afin que les enfants de Bouaye, de Brains, de La Montagne, du Pellerin, de Saint-Aignan-de-Grandlieu, de Saint-Jean-de-Boiseau et de Saint-Léger-les-Vignes puissent avoir la joie d'enfiler leurs bonnets et leurs maillots de bain pour accéder enfin à la natation en 2030, je vous invite à voter pour cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Juste quelques mots. D'abord, je suis un peu étonné que Jacques Garreau ait eu la possibilité de s'exprimer, j'ai l'impression que traditionnellement, à chaque fois qu'il y a des désignations dans des jurys, on est en déport. Visiblement, ce n'est pas le cas ici, dont acte. Oui, Jacques Garreau, le débat a eu lieu, mais je pense qu'Alain Vey a été très clair sur le sujet de l'iniquité de traitement entre les différentes communes de notre Métropole. Je rejoins en tous points les propos d'Alain Vey, avec trois éléments. Le coût est plus que doublé par rapport à la première délibération que vous nous avez présentée, et je pense que vous ne pouvez pas aujourd'hui nous présenter une nouvelle délibération sans avoir une transparence sur le coût global de ce projet. Or, comme l'a dit Alain, il nous manque un certain nombre d'éléments financiers et budgétaires qui permettent de connaître l'enveloppe qui sera prévue par la Métropole pour ce projet.

Deuxième élément, j'ai toujours un peu de mal quand la Métropole prend des décisions il y a quelques conseils et qu'elle ne les suit pas derrière. On a adopté une charte de l'arbre à grand renfort de communication de votre part, et le conseil suivant ou celui d'après, hop, vous prenez une décision qui consiste à abattre un certain nombre d'arbres.

Dernier élément, c'est une question de calendrier. Vous proposez ici la désignation d'un jury. Si j'ai bien lu les informations que vous avez communiquées à la presse, ce jury ne se réunira pas dans ce mandat, mais dans le prochain. Vous avez annoncé que ce serait au printemps prochain, c'est ce que j'ai lu dans la presse. Peut-être que vous me direz l'inverse et que vous communiquerez des dates, mais désigner aujourd'hui un jury qui ne se réunira pas pour, au début du mandat prochain, être amené à nommer un nouveau jury – puisqu'un certain nombre de membres de ce jury ne seront vraisemblablement plus membres de cette assemblée, puisqu'ils ont annoncé qu'ils ne seraient pas candidats – me paraît légèrement étrange. À moins qu'il n'y ait effectivement, comme l'a dit Jacques Garreau, un lien avec les échéances à venir. Pour ce qui concerne notre groupe, nous adopterons la même position que les élus du groupe UTM. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Patrick Grolier. »

M. Grolier : « Madame la Présidente, chers collègues, pour répondre aux propos de Monsieur Bainvel et d'Alain Vey, je pense qu'il y a des mensonges ou de la méconnaissance, et un manque de lecture des délibérations qui sont proposées. Ce jury va bien se réunir, mais ce n'est pas pour cela que j'intervenais.

À la suite de la déclaration d'intérêt métropolitain en 2023 pour la piscine du pôle Sud-Ouest, de nombreuses réunions ont été organisées entre les élus concernés et les services de la Métropole. Elles ont permis d'affiner le projet, d'en affirmer l'intérêt général, et d'y intégrer pleinement ces exigences environnementales. Ce projet, et plus particulièrement son implantation stratégique à Bouaye, proche du lycée et des stationnements mutualisés, fait de ce site un véritable lieu de convergence pour les enfants scolarisés sur les 7 communes du pôle Sud-Ouest. Non, ce projet n'est pas seulement un projet pour répondre aux attentes des Boscéens et des Boscéennes, mais bien à celles de l'ensemble des citoyens et citoyennes des 7 communes du pôle Sud-Ouest. Lors des échanges avec les services de la Métropole, nous avons également évoqué la mobilité. Demain, nous aurons à choisir et à acter entre ces 7 communes les différentes modalités concernant la mobilité que nous mettrons en place.

Je tiens à rappeler que l'ensemble des communes concernées a exprimé un souhait fort que le terrain mis à disposition par la Ville de Bouaye à Nantes Métropole soit cofinancé par elle-même. Ainsi, chacune pourra se reconnaître pleinement dans ce projet structurant, demain et dans les décennies à venir. Cette piscine sera la piscine du Sud-Ouest, et pas la piscine de Bouaye. Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre à nous avec la présentation du programme de l'opération, le lancement d'une procédure de concours restreint, et la mise en place d'une commission d'appel d'offres *ad hoc* qui composera le jury. Ce projet avance sereinement, les communes et la Métropole se sont mis en mode championnes de l'apprentissage de la natation, et surtout en mode championnes de la satisfaction. Ce sont ces choix collectifs, portés par nos 24 communes, qui permettent à nos concitoyens de se sentir complètement et pleinement métropolitains. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laure Beslier. »

M^me^ Beslier : « Je ne devais pas intervenir, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Monsieur Bainvel, cela fait plus de 20 ans que l'on travaille sur ce projet piscine. Donc non, ce n'est pas une échéance électorale, c'est clair. Non, ce n'est pas la commune de Bouaye qui a demandé une participation au Département, c'est bien le SIVOM du pays d'Herbauges. On était composé de 4 communes, et à l'époque, le président n'était même pas Jacques Garreau. Ce n'est pas la commune de Bouaye, mais ce sont bien les 4 communes. Oui, ce projet est d'intérêt métropolitain, puisque ce sont 7 communes. Cela représente un bassin d'habitants de 35 000 habitants. Et oui, nos enfants ont aussi le droit d'avoir un apprentissage de la natation. Voilà, je voulais rétablir les choses. En aucun cas on n'a fait quoi que ce soit pour que cela passe avant les échéances électorales. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. On a quand même de drôles de débats depuis le début de l'après-midi. Je passe déjà sur le fait que dorénavant, la droite est en pointe sur la défense des zones humides. J'espère que Laurence Garnier pourra passer le message à Laurent Duplomb et à quelques-uns, parce que je n'avais pas noté qu'il y avait une défense frénétique de la gestion des zones humides, j'avais même l'impression que c'était trop de contraintes. Il y a une clarification politique dans le rapport de la droite aux zones humides, et je me permettrai de le reciter en exemple dans d'autres hémicycles.

Plus sérieusement, quel est aujourd'hui votre projet au niveau de la Métropole ? Sébastien Arrouet, tout à l'heure… Ses déclarations étaient affligeantes à un point inimaginable, c'est-à-dire que l'on a des terrains déjà artificialisés, des enjeux d'habitat, et il dit tranquillement : "Pas chez moi, pas chez moi", en espérant gagner les élections municipales sur ce discours "pas chez moi". On pourrait aussi se dire que s'il gagne les élections municipales, on n'est pas obligé de garder Orvault dans la Métropole et de payer pour les transports publics à Orvault, tout simplement, parce qu'il n'y a pas de solidarité. Là, vraiment, je questionne aussi Alain sur sa vision de l'équité et de la solidarité à l'échelle de la Métropole. Il a peut-être une autre vision qui est que l'on en finisse avec les dotations diverses et variées historiques qui font qu'il y en a qui sont plus riches que d'autres, et on remet tout à zéro. Il est peut-être en train de nous présenter de manière assez révolutionnaire le fait d'aller effectivement faire un potentiel fiscal unique à l'échelle de la Métropole. Si c'est ça, on peut en discuter, et on aura d'autres financements des piscines demain entre le Nord et le Sud. Je ne suis pas certain que ce soit cela. Si on continue dans ce sens – et ce qui est aussi les décisions qui ont été prises par la Région de manière brutale, je ne reprends pas le débat –, ce sont toutes nos idées de solidarité territoriale que l'on est en train de passer par-dessus bord. Je pense que c'est assez grave. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Trois petits points. Je partage complètement les propos de Laure Beslier : non, nous ne prenons pas toutes nos décisions en fonction d'échéances électorales. D'autant plus que, de toute façon, cette piscine était déjà actée, et que pour les citoyens du pôle Sud-Ouest, on parle de 2030-2031, ce n'est pas hyper vendeur en termes électoraux.

Deuxième point, la question des arbres. Je vous invite – Rodolphe Amailland n'est plus là, mais il l'avait fait – à aller sur le site. Nous parlons d'une série de pins alignés avec une acidité du sol, une pauvreté en termes de biodiversité assez phénoménale, puisque c'est une monoculture qui arrive à terme. Pourtant, Jacques Garreau l'a dit et répété, et en plus, il va falloir abattre ces pins,, de toute façon puisqu'ils tombent un par un compte tenu de leur âge.

Dernier point, Ronan Dantec m'a coupé l'herbe sous le pied, j'adore, c'est presque un de mes sujets favoris : l'équité financière territoriale. Ce projet de piscine n'a pas pu être porté par les communes, malgré un premier effort de la Métropole qui s'appelle le fonds de concours piscine, dont un certain nombre de communes profite actuellement sur la Métropole. Malgré ce fonds de concours, nous n'avons pas pu porter de manière autonome cette piscine. Ce n'est pas très glorieux, on préfère toujours porter soi-même les projets. Nous n'avions pas pu, non pas, comme cela a été dit à certains moments, par manque de volonté politique – sinon je sens que cela va refaire bondir Jean-Claude Lemasson et Jacques Garreau, mais tout simplement pour des questions d'équité financière territoriale. On peut superposer les cartes de la richesse des communes avec la présence des piscines sur les communes, et c'est assez magique, c'est automatique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. On est dans un établissement public de coopération intercommunale, on n'est pas dans une mairie. Je crois que le terme "coopération" est important à rappeler. Je constate qu'il y a un problème de gouvernance et de méthode dans la façon dont le dossier est amené. Cela ne date pas d'aujourd'hui, on a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet. Sur la finalité, évidemment qu'il y a un intérêt à avoir des piscines sur notre territoire, mais je crois que quand une bonne partie des maires de notre territoire s'interrogent, vous font part de réserves sur la façon dont le dossier est amené, quand on a une délibération où il manque quatre ou cinq noms sur la commission d'appel d'offres – c'est un acte juridique que l'on est en train de passer là, je vous le signale –, je vous invite, Madame la Présidente, à prendre le temps de bien faire les choses. Il n'est jamais trop tard pour se rattraper. Je crois qu'il y a un moment de concertation à avoir avec les élus maires de la minorité. Au vu de l'horizon temporel qui nous est annoncé, on n'est pas à quelques semaines près, sauf si d'autres objectifs sont poursuivis. Je crois que si le temps ne presse pas, et visiblement cela n'a pas l'air d'être l'argument qui est évoqué, prenons le temps de bien faire, ou en tout cas de mieux faire, et d'associer pleinement les maires, notamment les maires du Sud Loire. Franchement, il n'y a pas de mal à dire qu'à un moment donné, oui, le dossier a été mal ficelé, a mal été concerté, et qu'il faut peut-être y passer un peu plus de temps. C'est votre job, c'est votre rôle de Présidente de notre EPCI, encore une fois. Je vous invite à le faire. Dans le cas contraire, nous serons contraints de ne pas prendre part à ce vote. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste quelques mots, et je laisserai Bertrand Affilé répondre sur les éléments précis qui ont été évoqués. Je voudrais répondre à Alain Vey, dans la franchise et la qualité de nos échanges habituels. Mon cher Alain, il n'y a dans ce dossier aucune supercherie. Je le dis, parce que pour le coup, je récuse profondément ce mot. Il y a une conviction, un esprit de responsabilité, et un principe de réalité. Je vais commencer par le principe de réalité. La vérité, tout le monde la sait dans cette assemblée, tout le monde : les communes concernées n'ont pas et n'auront pas les moyens demain de financer cette piscine. Le Département de Loire-Atlantique n'a pas et n'aura plus les moyens de financer cette piscine ni les autres. On peut faire, les uns les autres, comme si on ne le savait pas. La vérité, c'est qu'on le sait, et on le sait tous. Ça, c'est le principe de réalité.

L'esprit de responsabilité. Je sais, cher Alain, que nous l'avons en partage, et je n'ai aucun doute sur le fait que comme pour moi, comme pour tout le monde ici, le savoir nager est indispensable, c'est une question de sécurité pour nos enfants. Ma conviction personnelle, profonde, assumée et revendiquée, c'est que c'était notre boulot, notre responsabilité, certes en faisant un pas de plus que nos habitudes collectives, de trouver avec les communes les moyens de faire avancer ce projet qui ne date pas de la semaine dernière, ni du mois dernier, ni de l'année d'avant, mais qui est attendu par les habitantes et les habitants depuis plus de 20 ans. Je vous le dis avec une très grande détermination : je serai, le moment venu, fière et heureuse aux côtés de maires de petites communes, qui se battent bien souvent tous seuls du lundi au dimanche, parce que je sais quel est l'engagement qui est le leur, je sais le manque d'ingénierie dont ils me parlent, je sais

comment ce sujet les préoccupe. L'esprit de responsabilité, tous les maires l'on en partage. Et donc le moment venu, pour nos enfants, pour chacune et chacun des petits garçons et des petites filles qui apprendront à nager dans cette piscine, et pour les maires qui sont au travail tout au long de l'année, oui, je serai très fière à leurs côtés le moment venu d'inaugurer cette piscine. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Je donne la parole au rapporteur pour apporter les éléments précis sur les questions qui ont été évoquées, et on met aux voix la délibération. Je vais d'abord laisser le Vice-président répondre aux questions précises qui ont été évoquées, et je vous redonnerai la parole une minute si vous le souhaitez, Alain. »

M. Affilé : « Deux interventions qui vont dans le même sens, mais qui ne sont pas fondées sur les mêmes arguments. D'abord, je salue l'arrivée de Julien Bainvel qui, je pense, est arrivé il y a 30 minutes et qui se fait tout de suite bien remarquer en balançant quelques joyeusetés, notamment le doublement du coût de ce projet. »

M^me^ la Présidente : « Monsieur Bainvel, vous n'avez plus la parole, s'il vous plaît. »

M. Affilé : « Le doublement du coût de ce projet – on reconnaît là son sens de la mesure –, alors que je suis désolé, mais il ne double pas. Effectivement, le premier chiffrage était de 10 millions. Aujourd'hui, on arrive à 17,4 millions, donc ce n'est pas un doublement. Par ailleurs, sur l'ironie sur la charte de l'arbre que l'on a signée, mais que du coup on n'appliquerait pas, je pense que Jacques Garreau a été très clair dans son explication. Il s'agit d'arbres de culture qui ont vocation, aujourd'hui ou dans quelques mois, de toute façon pour l'essentiel, à être abattus, et il n'y a qu'une vingtaine d'arbres environ qui sont des arbres qu'il faudra compenser. Évidemment, c'est toujours trop, on est bien d'accord, mais à un moment, si on ne peut plus faire de lignes de tramway, si on ne peut plus faire d'équipements publics, si on ne peut plus rien faire du tout quand on évite (et on a essayé d'éviter)… Effectivement, ce n'est pas l'endroit où l'on a les plus beaux sujets. Il y a une grande forêt à côté qui doit faire 50 ha, si je ne me trompe, où il y a des sujets qui sont bien plus beaux.

Le jury se réunira à l'automne, puisque je l'ai annoncé dans la presse, ce n'est pas une nouveauté. Il se réunira dès que l'on aura les éléments précis. Ensuite, Alain, tu as raison, il devra se réunir une deuxième fois après les élections, mais tout retard, c'était un an de plus. Je trouve que l'on a déjà pris du retard. Ce qui est assez drôle d'ailleurs, c'est que l'on nous reproche à la fois d'avoir pris du retard et d'être longs : d'aller vite, d'être longs et de prendre du retard. À un moment, il faut être cohérent. Pourquoi sommes-nous un peu plus tard que 2028 ? Parce que l'on a une étude quatre saisons, et une étude quatre saisons nécessite formellement un an d'étude. En plus, il y a une étude complémentaire qui fait que l'on va plus se rapprocher des 2 ans par rapport à ce qui était prévu initialement. C'est comme ça, cela augmente le coût et cela augmente aussi les délais à chaque fois que l'on est exposés à cette logique-là. C'est vrai que la piscine olympique métropolitaine a été plus rapide pour une raison assez simple, c'est que l'on est sur un terrain qui était déjà artificialisé par son histoire. À partir du moment où l'on n'a pas besoin de faire d'études environnementales qui posent les mêmes questions et qui prennent autant de temps, on gagne sincèrement du temps. Honnêtement, j'aurais préféré que l'on aille aussi vite.

On n'est pas au cœur de la forêt, je l'ai dit dans la présentation : on est en bordure de voirie. En fait, on prévoit même un quai car qui va être sur la voirie, ou juste à côté, avec une encoche. Évidemment, on ne peut pas installer une piscine comme ça en plein milieu d'une forêt, on le sait bien. Du coup, cela me permet aussi d'évoquer pourquoi il faut être aussi près des réseaux. C'est parce que l'on va avoir le réseau de chaleur. Le réseau de chaleur va être permis et rendu intéressant, pas simplement pour le lycée, pas simplement pour le gymnase, pas simplement peut-être pour d'autres équipements, mais aussi parce qu'il y a la piscine. C'est un gros consommateur de chaleur qui va arriver et qui va permettre de solvabiliser ce réseau de chaleur, comme on en a une dizaine d'autres, de petits réseaux de chaleur sur la commune qui sont prévus. Je pense qu'il faut essayer de les faire à chaque fois qu'on le peut, parce que cela permet de réduire les consommations énergétiques.

La phrase qui a été soulignée sur le fait qu'il fallait que ce soit supportable en termes de soutenabilité budgétaire pour les communes concernées, je pense que c'est aussi pour rassurer nos collègues des communes. Ils ont tous fait leurs comptes, et je pense que tous savent qu'en l'état actuel de leurs moyens, ils sont capables d'envoyer les enfants de leurs écoles et de payer à la Métropole les lignes de nage, les créneaux. Je leur fais confiance là-dessus. Très sincèrement, ce n'est pas un dossier que je portais, je l'ai pris, comme chacun sait, en cours de route, mais je suis plutôt fier de le porter, parce qu'y compris en échangeant avec

les collègues, on a réussi à être sobres, à la fois dans le projet et dans l'implantation du projet. On est vraiment dans l'équipement de proximité pour l'ensemble des communes du pôle Sud-Ouest. Je suis très heureux de pouvoir les accompagner sur ce projet. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey pour un dernier mot, et je mets aux voix. Exceptionnellement, puisque normalement, il n'y a pas de nouvelle prise de parole après le rapporteur. »

M. Vey : « C'est ce que je voulais souligner. Je vous remercie, Madame la Présidente. Que l'on soit clairs : je suis démocrate. On a passé une délibération en février 2023, on s'est suffisamment bagarrés sur ce sujet, ce n'est pas là-dessus que je reviens. La décision a été prise et je la respecte. Je fais simplement remarquer que sur cette délibération, il y a tromperie par rapport à ce qui nous avait été annoncé, en particulier sur des montants. Eh oui, de 10 millions à 17 millions, sachant que dans les 17 millions, cher Bertrand, il manque l'aspect chauffage. Aujourd'hui, sur la délibération que nous votons à 16,7 millions d'euros, concédez-le, on ne chauffe pas les bassins, on ne chauffe pas la piscine. Il faut rajouter du montant. C'est par souci d'honnêteté et de tromperie simplement. Quant à la remarque de notre collègue, Ronan, cher sénateur, je ne suis pas reconverti à l'écologie, ce n'est pas moi, je fais simplement une remarque pour vous retourner le compliment. Vous vous montez en épingle sur des sujets d'arbres, là il y a une zone humide, etc., et personne n'intervient sur le sujet. Ce n'est pas contre les collègues des communes voisines.

J'ai eu l'occasion de m'en ouvrir très librement, en disant que le sujet avait été voté, dont acte. On s'est battus sur le sujet, on a perdu, dont acte, je ne vois pas pourquoi on freinerait ce projet, mais il ne faut pas nous tromper maintenant en nous présentant une nouvelle délibération 2 ans après qui fait apparaître 6 à 7 millions de plus, sachant qu'il y en aura plus, puisque la chaufferie et le réseau de chaleur ne sont pas dedans. En effet, je pense que c'est Pascal Bolo qui nous dira demain que les 4,2 millions d'euros doivent être impactés en partie, Je dis bien "en partie", puisque si c'est un réseau de chaleur, ce sera une chaufferie plus importante qui ne desservira pas que la piscine, elle desservira d'autres sujets. L'honnêteté aurait été de le mettre dans le délibéré ou de le signaler. Là, vous mettez une emprise surfacique. Comment va faire l'architecte pour savoir l'emprise surfacique que représente la chaufferie ? Il n'en sait rien du tout, il n'y a pas la puissance. 5 m² ? 30 m² ? C'est pour cela, simplement.

Le coût est parti, je respecte la démocratie, et tant mieux pour les petits habitants du Sud-Ouest en particulier et les communes concernées. Quant à la mesquinerie de Bouaye, c'est un sentiment personnel, je l'ai déjà dit, je m'en suis ouvert en Conférence des maires très librement. Je trouve cela mesquin de la part de Bouaye de faire payer les collègues. Si les collègues veulent payer, tant mieux pour eux, mais je trouve cela mesquin d'avoir une piscine sur son territoire payé par la Métropole et que l'on demande aux collègues d'à côté de la payer, sachant qu'ils sont un peu justes sur le plan financier. C'est tout, c'est mon avis, et vous en faites ce que vous en voulez. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Merci. Je remercie Alain Vey d'avoir indirectement répondu à Mounir Belhamiti sur les questions de gouvernance à double titre, puisqu'Alain Vey dit de manière très claire "il y a eu un premier vote, il y a un fait majoritaire, et la démocratie s'exerce sur ce projet, comme sur tous les autres", et d'avoir rappelé que cette discussion a eu lieu en Conférence des maires, puisqu'Alain vient de la rapporter à l'instant. Je le redis, parce que je crois que ce point est important : les maires concernés ont dit, les uns et les autres, pourquoi cette décision, y compris sur le terrain, était importante pour eux en termes de dignité. Quand on contribue financièrement au terrain, on est totalement partie prenante d'un projet. Je ne pense pas à la place des maires sur ces questions, il y a eu là une délibération collective entre les maires concernés. Je rappelle, pour celles et ceux qui suivent nos débats, qu'il y a une diversité de communes, et qu'il y a aussi une diversité politique parmi les communes concernées. Je crois que ce n'est quand même pas inutile de le rappeler, parce que j'ai entendu, ici ou là, des choses qui me semblaient bien loin de l'intérêt général, de l'intérêt des enfants, du savoir nager qui, à titre personnel, est ma seule préoccupation dans cette affaire. Bertrand Affilé pour un dernier mot. Absolument pas, Alain, vous n'étiez absolument pas concerné par ce propos, je n'ai pas du tout entendu cela dans vos éléments, c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à vous répondre précisément.

Je mets donc aux voix cette belle délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? On va dire que le manque de micro m'aura empêché d'entendre la courtoisie charmante dont vous faites l'objet. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée, et je m'en félicite. »

Applaudissements.

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je propose de suspendre nos travaux. Nous nous retrouvons demain matin. Merci. »

La séance est suspendue.

Reprise de la séance.

Vendredi 27 juin 2025

M^me^ la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Nous allons démarrer. »

13 – PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Nous sommes à la délibération n° 13, Aïcha Bassal. »

M^me^ Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Si vous me le permettez, je vais rester à ma place pour vous présenter cette délibération. Nous avons à valider aujourd'hui 7 points de notre politique ressources humaines. Le premier point va concerner l'adaptation du bureau des effectifs. Pour ce Conseil métropolitain, il est proposé dans le budget principal la création de 15 postes, 10 suppressions de postes et 31 transformations. Dans le budget annexe de l'eau, 5 créations de postes et une transformation de poste. Dans le budget annexe de l'assainissement, 5 créations de postes et une transformation. Dans le budget annexe des déchets, une suppression de poste et 2 transformations de postes. Vous avez évidemment, mes chers collègues, l'ensemble de ces postes dans l'annexe n° 1.

Le deuxième point va concerner un ajustement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions et de l'engagement professionnel. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs collègues en commission, comme nous sommes sur un RIFSEEP commun Ville de Nantes - Nantes Métropole, je suis dans l'obligation de présenter toutes les modifications ou ajustements dans notre conseil. En l'occurrence, il s'agit d'une modification pour des agents et des agentes de la petite enfance de la Ville de Nantes. En effet, en tant qu'employeurs, nous avons souhaité répondre favorablement à une possibilité de revalorisation salariale qui est autorisée par le gouvernement pour ces agents. Cette prime, que l'on appelle "bonus attractivité", sera de 100 euros net par mois et sera compensée par la CNAF à hauteur de 70 % jusqu'en décembre 2027.

Le troisième point va concerner un ajustement du cadre commun sur le télétravail. En effet, un décret permet de pouvoir accorder de façon plus souple du télétravail à des agents titulaires à temps non complet ou à des agents contractuels. Nous allons donc permettre à ces agentes et à ces agents concernés d'y prétendre. La condition d'ancienneté des un an sera retirée.

Le quatrième point concerne le ratio d'avancement de grade. En effet, notre collectivité doit fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables. Pour cette année 2025, il est proposé pour les différentes catégories différents pourcentages dont vous avez les chiffres dans la délibération.

Le cinquième point va concerner des ajustements auxquels nous allons procéder sur des montants d'aide que nous apportons dans le cadre de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, que l'on appelle le FIPHFP. Nous allons accompagner nos agentes et nos agents porteurs de handicaps pour les maintenir dans l'emploi. Il est donc proposé plusieurs ajustements d'un montant d'aide de matériel que nous cofinançons, tel que des prothèses auditives, des fauteuils roulants, ou la prise en charge des transports domicile-travail. Vous avez les différents montants dans la délibération.

Le sixième pont va concerner un avenant à la convention qui nous lie avec le Comité des œuvres sociales de Nantes suite à trois nouveaux éléments. Le premier, c'est que l'ensemble des financeurs du COS ont décidé de verser une subvention exceptionnelle de 15 000 euros au COS pour leur anniversaire, ils ont fêté leurs 70 ans. Pour Nantes Métropole, ce montant représente 6 019 euros. Le deuxième élément, c'est de répartir différemment le montant de la subvention. Le troisième, c'est de ne pas inclure dans le montant de la

subvention, qui je le rappelle est de 1 % de la masse salariale, les effets d'augmentation dus à la revalorisation des taux de cotisation de la CNRACL.

Enfin, le dernier point concerne l'astreinte de sécurité cybersécurité que nous proposons de pérenniser. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, mes chers collègues, si on peut se réjouir évidemment que les personnels de la petite enfance se voient aujourd'hui attribuer une prime de 100 euros net par mois, dont on sait que l'ensemble de ces personnels la mérite très largement, je voudrais quelques instants me faire le porte-parole des maires de notre assemblée qui, à ce stade, ne partagent peut-être pas tout à fait l'enthousiasme porté par notre Vice-présidente. Elle a raison, parce qu'effectivement, c'est une belle décision. Vous le savez, les difficultés de recrutement sur certains emplois territoriaux, dont fait partie le secteur de la petite enfance, conjuguées à une attractivité différenciée entre les communes, ne facilitent pas, en réalité, la tâche des élus et des encadrants de nos collectivités. Si la Ville de Nantes peut budgétairement, comme peut-être d'autres villes de la Métropole, absorber sans ciller cette augmentation, ce n'est pas toujours le cas pour l'ensemble des villes. Effectivement, cela peut créer des écarts, et donc nécessairement, créer de la compétitivité ou de la compétition entre nos villes. C'est pourquoi je suggère raisonnablement que plutôt que de soumettre à notre approbation une délibération qui vient tout bonnement conforter une décision prise seule par la Ville de Nantes, ce type de sujet puisse être soumis au préalable à la Conférence des maires, par exemple, pour que nous puissions collectivement mieux appréhender les conséquences d'une décision prise de manière, reconnaissez-le, unilatérale. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hélène Naulin, et ensuite je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

M^me^ Naulin : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Juste une réaction en écho à ce qui vient d'être dit. Effectivement, il y a des difficultés d'attractivité majeures sur les métiers de la petite enfance. En revanche, la distorsion qu'il peut y avoir d'une collectivité à l'autre, mais aussi d'un gestionnaire à l'autre, est à souligner. En effet, les crèches de droit privé, c'est-à-dire les crèches privées ou associatives, ont vu leur convention collective évoluer, et donc les salaires être revalorisés pour les professionnels de la petite enfance, ce qui est tout à fait une bonne chose. Il ne faut pas simplement regarder de collectivité à collectivité, mais aussi de gestionnaire à gestionnaire. Ce sur quoi, de mon point de vue, il est important que nous ayons aussi une action collective, c'est évidemment sur l'amélioration des conditions de travail de nos professionnels, et cela passe par la revalorisation salariale, mais pas seulement, et par ailleurs, sur le fait de pouvoir avoir des échanges plus larges et au niveau national, pour pouvoir travailler sur l'attractivité de ces métiers et la formation des professionnels qui doit être de bon niveau pour assurer la qualité d'accueil des très jeunes enfants dans nos structures. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aïcha Bassal. »

M^me^ Bassal : « Deux éléments suite à l'intervention de notre collègue Laurent Turquois. D'abord, je vais préciser que l'ensemble des délibérations que je présente ici sont présentées en Comité social territorial, et qu'il y a un ensemble de maires qui y siègent et qui peuvent évidemment avoir l'information. La deuxième chose, c'est que ces éléments sont également échangés en G24. Il y a une rencontre qui se fait régulièrement, nous avons l'occasion à ce moment-là d'échanger sur les différents sujets qui concernent les ressources humaines. Ce sujet avait été abordé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de surprise. Ensuite, évidemment, je l'entends, c'est un choix personnel de maire. Là, en l'occurrence, à la Ville de Nantes, nous avons fait ce choix de revaloriser. C'est une bonne chose pour nos agents et nos agentes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération qui a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE COUVERTURES COMPLEMENTAIRES DE PREVOYANCE AU PROFIT DES AGENTS

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 14, je dois demander à Aïcha Bassal de sortir de la salle, et je donne la parole à Denis Tallédec. »

M. Tallédec : « Bonjour. Cette délibération vous propose de transcrire localement l'accord national signé le 11 juillet portant sur la réforme de la protection sociale complémentaire dans son volet prévoyance obligatoire, et trouvant son fondement juridique dans l'ordonnance du 17 février 2021. Pour ce faire, un groupement de commandes a été créé afin de renouveler le marché. Parallèlement, un accord collectif avec Nantes Métropole et les organisations syndicales a été négocié et signé le 6 juin 2025. Sur le marché a été retenu par la CAO du 28 mai 2025 l'offre la mieux-disante, celle de COLLECTEAM/ALLIANZ, et ce pour une durée de 6 ans. Il est à noter que cette offre est particulièrement intéressante, puisqu'elle propose de retenir juste 2,02 % de la rémunération de chaque agent. Par ailleurs, sur l'accord collectif, celui-ci propose la prise en charge suivante, établie sur trois tranches : une prise en charge à 100 % pour les revenus inférieurs ou égaux à 1 800 euros, une prise en charge à 75 % pour l'employeur pour les revenus 2 801 euros à 2 300 euros inclus, puis une prise en charge à 50 % pour les revenus supérieurs. Je tiens particulièrement à remercier les agents qui ont œuvré et travaillé sur cet accord, ainsi que les organisations syndicales pour la qualité du dialogue social en la matière. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

15 – TRAVAUX DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE - LANCEMENT D'UN D'APPEL D'OFFRES

M^me^ la Présidente : « Patrick Grolier, pour la délibération n° 15. »

M. Grolier : « Madame la Présidente, chers collègues, la délibération qui vous est présentée concerne les travaux de rénovation des équipements d'éclairage public, et plus précisément le lancement d'un appel d'offres. Notre patrimoine d'éclairage public est doté d'un plan d'action d'économie d'énergie avec la rénovation des luminaires, afin d'atteindre le passage à 100 % du parc luminaire métropolitain en LED en 2026. Cet objectif aura pour conséquence de réduire de près de 50 % la consommation de notre énergie. De plus, un travail a été réalisé pour la mise en place d'une trame noire qui vise aussi à limiter l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité. L'accord-cadre relatif aux travaux d'éclairage public permettra Nantes Métropole de réaliser des travaux de rénovation du patrimoine d'éclairage public, ainsi que des travaux de modification et d'extension du réseau d'éclairage public. Il s'inscrit pleinement dans la démarche de modernisation des installations qui permet de réduire significativement les consommations énergétiques et de limiter la pollution lumineuse tout en optimisant les coûts.

Ce marché arrive à échéance le 21 décembre 2025, il convient donc de lancer une nouvelle consultation, afin de garantir la réactivité tout en préservant une concurrence forte. Pour cela, il vous est proposé de recourir à un accord-cadre multi-attributaire. L'accord-cadre s'exécutera d'une part via un marché subséquent mono-attributaire à bons de commande pour les travaux de rénovation et de petites extensions comprenant quatre lots. Il y a trois lots pour les travaux de rénovation : le premier à zone dominante rurale, le deuxième à zone dominante urbaine moyenne, et le troisième à zone dominante urbaine dense. Le quatrième lot concernera les travaux de modifications ou de petites extensions sur l'ensemble de la Métropole. D'autre part, la passation de marchés subséquents multi-attributaires d'opérations pour les travaux de moyenne envergure est planifiable. L'ensemble des entreprises retenues seront alors mises en concurrence pour chaque opération. Un accord-cadre sera conclu sans minimum et avec un maximum de 30 millions d'euros, pour une durée de 4 ans ferme à compter de sa notification.

Il vous est demandé d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour la réalisation des travaux de rénovation des équipements d'éclairage public et des petites extensions des réseaux d'éclairage public – je rappelle que les crédits correspondants sont prévus à l'autorisation de programme 105 –, mais également d'autoriser la Présidente à signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Oui, allez-y. »

M^me^ Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Nous saluons évidemment le bien-fondé de cette délibération qui s'inscrit dans une logique de modernisation des éclairages publics et de sobriété énergétique. La rénovation progressive du parc de luminaires vers un éclairage LED plus économe, plus durable et moins impactant pour la biodiversité est évidemment un objectif que nous partageons. Je voulais simplement appuyer sur l'importance de l'éclairage public en lien avec les enjeux de sécurité. Je citerai particulièrement sur Nantes des zones qui paraissent délicates à travailler, notamment l'Île de Nantes, le Hangar à bananes, la Croisée des trams, la petite place Petite Hollande. Une ville bien éclairée est une ville

plus sûre pour les piétons, mais aussi pour les cyclistes, les usagers des transports en commun et aussi les riverains. Cela concerne évidemment les abords de tramway, les zones de correspondances, les quartiers à forte densité de passage, et les passages piétons à fort trafic.

Alors évidemment, on rappelle que trouver un équilibre entre sobriété et sécurité est une priorité, et cette délibération ne va pas assez loin sur ces sujets. Pourtant, des solutions existent. Certaines communes ont mis en place des lampadaires à détection de mouvements. Évidemment, je sais que c'est complexe à mettre en œuvre, mais sur certaines zones moins fréquentées, cela peut être réfléchi sur la Métropole. Certaines communes périphériques ont aussi mis en œuvre des extinctions nocturnes raisonnées, d'une heure à cinq heures du matin, là aussi sur des axes moins fréquentés. Toujours est-il que dans cette délibération, on ne voit pas beaucoup l'implication des usagers, l'implication des habitants et des habitantes. Je pense qu'il faut mettre en œuvre une analyse beaucoup plus fine avec les habitants et les habitantes qui connaissent leur rue, qui connaissent leur quartier, pour justement pouvoir affiner la mise en place des éclairages, en lien avec la sécurité, sur toutes les zones de la Métropole. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^me^ Guerra : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous et à toutes. Pour appuyer le message de Valérie Oppelt, au-delà de finaliser le passage de l'éclairage public aux LED en 2026… Soit dit en passant, de nombreuses communes rurales de notre Département ont déjà atteint cet objectif. Certes, elles ont moins de matériel à adapter, mais elles ont aussi moins de moyens que notre Métropole. Vous aimez vous targuer d'être sur les podiums dès que c'est possible, mais le fait est que nous ne serons pas sur celui-ci. Il nous manque votre feuille de route sur cette question de l'éclairage dans notre espace public. Éclairage avec détection de présence, éclairage au sol de passages piétons ou de pistes cyclables, revêtements innovants, etc. : il existe aujourd'hui de nombreuses solutions à la disposition des collectivités pour améliorer la qualité de l'éclairage, réduire et limiter les nuisances lumineuses, tout en renforçant la sécurité des déplacements nocturnes et en générant des économies. Nous aimerions vivement que la Métropole s'inscrive dans une dynamique d'ouverture à l'innovation. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je profite de cette délibération pour féliciter les services, puisqu'en tout cas sur le pôle Sud-Ouest, d'ici fin 2026, 100 % des éclairages seront passés en LED. Félicitations pour ce travail. Je voulais rebondir sur la question de la sécurité, qui est un besoin fondamental pour tout le monde. Je suis toujours très prudent avec ces histoires de sécurité en lien avec l'éclairage public, parce que les études ne mettent pas forcément en évidence de lien entre les deux. J'ai toujours en tête, par exemple, les questions de cambriolage. En fait, les cambrioleurs se préoccupent peu de savoir s'il y a de la lumière ou pas, ils se préoccupent de savoir s'il y a des personnes présentes dans les locaux ou pas. Très concrètement, les cambriolages chez les particuliers ont plutôt lieu en journée, en plein jour, et les cambriolages dans les entreprises ont plutôt lieu la nuit quand il n'y a personne. C'était un point de vigilance sur ces liens entre sécurité et éclairage qui pourraient paraître évidents, mais qui ne le sont pas forcément. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Patrick Grolier. »

M. Grolier : « Fabien a déjà répondu à quelques questions. Dans le cadre des grands débats, les usagers ont été impliqués. Chaque maire ici présent implique ses citoyens dans ces thématiques-là, donc il y a quand même beaucoup d'échanges qui sont faits avec les usagers. Sur la coupure de nuit, depuis ce début de mandature, on a rencontré l'ensemble des pôles, l'ensemble des maires, afin de réussir à mettre en place cette coupure de nuit. Effectivement, on ne traite pas Saint-Léger-les-Vignes comme on traite la Ville de Nantes, et la Ville de Nantes a fait des efforts considérables, tout en ayant le curseur sur la sécurité, sur différents enjeux. Sur les communes du département qui seraient mieux équipées que nous, je rappelle que la Métropole, c'est 96 000 points lumineux, une partie de parc privé, donc il ne faut peut-être pas tout mélanger non plus. Nous travaillons sur le parc public, tout en faisant en parallèle un travail sur le privé pour les faire venir sur du LED ou sur des coupures de nuit. Sur les essais ou les innovations, allez voir à La Chapelle-sur-Erdre, une piste cyclable a été faite avec des peintures luminescentes et des plots de verre solaires. À Vertou, sur une piste, il y a des abaissements de lumière progressifs. On est dans l'innovation. Tout n'est pas mis en œuvre, mais on est dessus.

Je rejoins complètement le propos de Fabien Gracia, et je remercierai juste après l'ensemble des techniciens de la Métropole, avec un passage à 100 % sur le pôle Sud-Ouest. Félicitations au pôle Sud-Ouest, mais sur l'ensemble de la Métropole, aujourd'hui, on est entre 60 et 70 % en passage LED, et l'objectif 2026

sera certainement atteint à quelques pourcentages près. Franchement, on est très bien. Tu as complètement raison, Fabien. Je prends un exemple : hier matin, à 10 heures du matin, dans ma petite commune de Saint-Léger-les-Vignes, il y a eu un cambriolage avec des vitres cassées, et ils n'ont pas eu besoin d'éclairage public. Quand bien même ils auraient eu besoin d'éclairage public, cette rue n'est pas éclairée. Je tiens à remercier, et ce n'est pas de coutume, ces quelques techniciens qui font un boulot admirable sur notre Métropole, et que je vais nommer. Ils sont 13 : Francky Perrocheau, Damien Lucas, Djafary Mikidadi, Jean-Jacques Guiffant, Fabrice Cardot, Rémi Bourmaud, Laurent Boulzennec, Yannick Le Cleve, Thierry Raguet, Laurent Lucas, Christian Gaboriau, Ludovic Drouet, Alexandre Piot, et aussi le service en régie de la MEPRT, Olivier Évain, ainsi qu'au niveau du service EPICE, Jean-Yves Colin et Dany Joly qui, je vous le dis, font depuis ce début de mandature un travail admirable pour que l'on arrive à atteindre nos objectifs, et notamment le 100 % LED. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

16 – NANTES - BOULEVARD SIMONE VEIL : ACQUISITION AUPRES DE LA SAMOA D'UN TERRAIN NU CADASTRE DX 326P, DX 435P ET DX 440P POUR UNE SURFACE TOTALE D'ENVIRON 3 172 M²

Mme la Présidente : « Délibération n° 16, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit sur Nantes de l'acquisition auprès de la SAMOA d'un terrain nu cadastré DX 326P, DX 435P ET DX 440P, pour une surface totale d'environ 3 172 m². Nous avons il y a à peu près 2 ans, presque jour pour jour, approuvé le programme de construction d'un parc public de stationnement boulevard Simone Veil, dans la continuité du quartier République sur l'Île de Nantes, en accompagnement du futur CHU. 630 places environ. Il s'élèvera sur un rez-de-chaussée et six niveaux, donc il est quand même plutôt dense, avec un local d'activité en rez-de-chaussée. La construction doit démarrer à l'automne 2025, et comme c'est un parking Nantes Métropole, il faut quand même que l'on soit propriétaires du foncier avant, c'est mieux. Il vous est proposé d'acquérir le foncier auprès de la SAMOA pour un prix global de 4 960 704 euros TTC. La direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis conforme sur le prix envisagé. Il vous est donc proposé de prendre en plus à notre charge les frais d'achat de l'acte notarié. »

Mme la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, vous connaissez notre position de longue date sur le projet de CHU. Elle n'a pas changé, l'hyper-concentration de l'offre de soins ne permet pas d'améliorer l'accessibilité, et surtout l'équité territoriale. Si ce projet ne nous convient pas, il se concrétise de plus en plus. Nous ne sommes pas contre cette délibération qui vise à créer un parking pour desservir le futur CHU, car oui, si nous souhaitons favoriser un maximum l'accès via les transports en commun et les mobilités douces, il est évident que dans le cas d'un hôpital, on ne peut pas se passer de stationnement pour que chacun et chacune puisse se faire soigner. En revanche, nous considérons que nous n'avons pas à ce stade une vision globale sur les besoins de stationnement sur l'ensemble du quartier République, ni sur les usages futurs. Pour cette raison, et en cohérence avec notre positionnement historique sur ce projet, le groupe Écologiste et Citoyen s'abstiendra sur cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

17 – ADHESIONS - DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

Mme la Présidente : « Pour la délibération n° 17 je dois demander à Delphine Bonamy, Aziliz Gouez, Catherine Bassani, Éric Couvez, Marlène Collineau, Christophe Jouin, Nathalie Leblanc et Martine Oger de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'une délibération avec des adhésions et des désignations diverses. On a essayé de rassembler dans un même ensemble tous ces éléments. D'abord, première partie de cette délibération, nous vous proposons d'adhérer à l'Association française pour le bateau électrique, l'AFBE, assez logiquement compte tenu de notre choix de faire l'acquisition – le marché est en cours – de cinq eNavibus. Pour pouvoir profiter de l'ensemble des circulations d'informations et des innovations qui pourraient exister, nous vous proposons d'adhérer à cette association pour un prix qui est relativement modique, puisqu'il est de

1 000 euros par an. Il faut également que l'on désigne un élu pour présenter Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association. Compte tenu de sa délégation, il est proposé que ce soit Éric Couvez, qui est en charge des nouvelles énergies impliquées dans la motorisation des mobilités.

Deuxième élément, l'adhésion au Réseau français des Villes-Santé OMS. Vous le savez, nous sommes dotés depuis 2 ans d'une politique santé ambitieuse au niveau métropolitain, reposant sur des principes fondamentaux de justice sociale, d'égalité et de solidarité. Nous avons adopté par ailleurs, dans le conseil précédent, un contrat local de santé coporté avec l'Agence régionale de santé. Il vous est donc proposé, pour pouvoir bénéficier là encore du maximum d'informations circulant dans les réseaux, d'adhérer au Réseau français de Villes-Santé qui offre, comme indiqué dans la délibération, la possibilité d'échange et de partage d'expérience, la valorisation d'actions locales, et l'obtention d'informations sur les politiques nationales et internationales, notamment de l'OMS. Pour rejoindre ce Réseau français des Villes-Santé OMS, nous devons nous acquitter d'une cotisation de 3 014 euros pour l'année 2025. Il vous est par ailleurs proposé d'envoyer des représentants, un élu titulaire et un élu suppléant, pour représenter Nantes Métropole au sein de ce conseil d'administration. J'ai quatre noms : Marlène Collineau, Christophe Jouin, Nathalie Leblanc et Martine Oger. Je pense qu'il doit y en avoir deux pour la Ville et deux pour la Métropole, si je ne me trompe pas.

On a, par ailleurs, une troisième partie. Il vous est proposé de remplacer Delphine Bonamy par Aziliz Gouez au conseil d'administration d'ONIRIS. Il vous est également proposé de renouveler le mandat de Catherine Bassani en tant que représentante de Nantes Métropole au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison Familiale de Loire-Atlantique. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière. Très bien. Y a-t-il une opposition au fait que nous puissions voter à main levée sur ce sujet ? Pas d'opposition. Je peux donc mettre aux voix à main levée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

19 – COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M^me^ la Présidente : « Pierre Quénéa nous rejoindra en début d'après-midi pour raisons personnelles, nous allons donc passer la délibération n° 18 quand nous reprendrons nos travaux. Je vous invite dès lors à passer à la délibération n° 19, je donne donc la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Mes chers collègues, Madame la Présidente, pour commencer je voudrais présenter mes excuses à tous mes collègues du Conseil municipal de Nantes à qui j'ai promis vendredi dernier que c'était mon dernier compte administratif. Ils m'ont justement fait remarquer : "Tu vas recommencer encore aujourd'hui, donc ça n'était pas le dernier". C'est comme les tournées d'adieu des Frères Jacques, cela dure un petit peu.

Nous commençons, si vous en êtes d'accord, par le compte de gestion, cette formalité importante qui permet de nous assurer que la receveuse des Finances a bien repris dans ses écritures l'ensemble des titres de recettes des mandats ordonnancés et que le résultat auquel elle parvient dans son compte de gestion est parfaitement conforme à celui de notre compte administratif, que ce soit pour le budget principal ou pour l'ensemble de nos budgets annexes. Je vous demande de donner quitus à la receveuse municipale, et j'en profite pour remercier l'ensemble des agents du ministère des Finances, qui sont de moins en moins nombreux pour des textes de plus en plus complexes et des opérations de plus en plus importantes. Je voudrais souligner combien il est important pour nous d'avoir la meilleure collaboration avec les fonctionnaires de la recette de Nantes municipal, cela fait partie aussi de la qualité de la gestion de notre Ville que d'avoir cette collaboration. Nous avons avec eux des programmes de simplification, des accords divers et variés qui nous permettent la plus grande efficacité, en attendant le compte financier unique.

Non seulement ce sera mon dernier compte administratif, mais c'est aussi normalement le dernier, puisque la séparation compte de gestion/compte administratif n'existera plus, semble-t-il, à partir de l'année prochaine, et que nous aurons ce compte financier unique, qui est la première étape vers la fin de la séparation des ordonnateurs et des comptables qui, à l'évidence, au moins pour des collectivités et établissements publics aussi importants que le nôtre, est dans l'ordre des choses et le sens de l'histoire. Voilà pour le compte de gestion. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix ce compte de gestion, s'il n'y a pas de demande d'intervention. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est donc adopté. »

20 – COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M^me^ la Présidente : « Je donne la parole à Pascal Bolo, et je laisse à la présidence de séance à Bertrand Affilé. »

M. Bolo : « Compte administratif 2024, qu'est-ce que l'on peut en dire globalement ? Étant entendu que le seul intérêt d'un compte administratif, c'est de pouvoir mesurer d'abord si on a bien fait ce que l'on avait dit, c'est-à-dire si le budget initial était sincère, véritable, et qu'il a été correctement appliqué, et cela permet de faire un point sur la situation financière de notre établissement public, et donc d'essayer de voir comment tout cela peut se projeter dans l'avenir.

Ce que l'on peut dire au départ, c'est que notre compte administratif est conforme à notre stratégie financière que nous avons définie dès l'année 2021, et qui consiste à permettre de financer un montant record d'investissement grâce à une sobriété de gestion quotidienne, mais également grâce à la consommation progressive et maîtrisée des marges de manœuvre dont nous nous sommes dotés et que nous permet la qualité de notre situation financière. Nous avons, en 2024, une épargne nette qui reste à près de 134 millions d'euros et qui finance près d'un tiers de nos investissements globaux, mais elle se tasse, et nous verrons que c'est la logique de consommation des marges de manœuvre. Effectivement, nous avons une épargne nette qui est en légère baisse, avec des avancées de projets de mandat et un niveau de dépenses d'investissement à 455 millions d'euros, ce qui est tout à fait énorme, 7 % d'augmentation. C'est un niveau considérable de 660 euros par habitant, après 621,50 en 2023. Tout cela est évidemment est conforme à notre programmation pluriannuelle.

Notre réendettement est là aussi conforme à notre stratégie financière, avec une capacité de désendettement qui atteint 5 années au CA 2024. Elle était de 4 ans en 2023, mais nous sommes encore loin de tous nos seuils plafonds et de tous les seuils d'alerte, avec des frais financiers qui évidemment progressent sous le triple effet d'un réendettement, d'une augmentation globale des taux d'intérêt, et quand les taux d'intérêt n'augmentent pas, ce sont les marges bancaires qui augmentent presque à due concurrence. Et puis notre fonds de roulement est en légère hausse, avec une vingtaine de jours de dépenses totales.

1 079 400 000 euros, c'est ce que les politiques publiques ont consommé de crédit en 2024, tous budgets confondus. Vous voyez en jaune une part évidemment significative, on va y revenir, sur les mobilités, mais également sur le cycle de l'eau, en bleu à droite, qui prend une part extrêmement importante.

L'investissement, 455 millions d'euros, je l'ai dit, et on retrouve des proportions à peu près similaires à l'ensemble des budgets, ce qui montre bien que nous sommes vraiment une collectivité d'investissement dans les infrastructures, dans la préparation de l'avenir.

Les mobilités, premier poste de dépense de la Métropole avec 436,7 millions d'euros, dont presque 174 d'investissement. Il y a la contribution à la SEMITAN, il y a les nombreux investissements pour les transports collectifs : évidemment le CETEX de la Babinière, 48,4 millions, l'achat de nouveaux bus, l'achat des tramways, la rénovation de la ligne 2, tout cela, et le développement des futures lignes L6, L7 et L8 pour 3,4 millions d'euros. Ce sont des choses qui vont évidemment s'étaler sur plusieurs années. Il y a les parcs relais, la création de parkings, l'accessibilité, l'accessibilité routière, avec 6,4 millions d'euros pour la Porte de Gesvres, les modes doux, 14,8 millions pour les axes structurants, etc.

La politique de l'eau, c'est le deuxième poste de dépense de la Métropole, je l'ai dit, avec 57 millions d'investissement, et même un petit peu plus : l'extension et le renouvellement des canalisations de distribution, la modernisation de l'usine de l'eau, l'extension des réseaux d'assainissement. Tous ces travaux sont, je l'ai souvent dit, peu visibles, mais absolument indispensables pour la durabilité et la pérennité de la qualité de notre distribution d'eau potable et de notre assainissement.

Les espaces publics ont cumulé 10,4 % des dépenses, soit 108 millions d'euros. C'est tout à fait considérable. On l'a vu aussi sur l'éclairage public, on en parlait à l'instant. Je précise d'ailleurs sur l'éclairage public que nous avons bénéficié d'un financement tout à fait particulier de la Banque des Territoires, sur un dispositif qui s'appelle "l'Intracting", qui permet de financer des dépenses d'investissement qui génèrent instantanément des économies de fonctionnement, économies de fonctionnement qui sont affectées au remboursement de l'emprunt, voire à de nouveaux investissements. C'est ainsi que l'on a obtenu 25 millions d'euros à 0,75 % de taux d'intérêt, ce qui est évidemment tout à fait important et ce qui nous permet d'accélérer considérablement le rythme de notre passage au 100 % LED. C'était une petite parenthèse de suite.

La fabrique de la ville écologique et solidaire, 40,5 millions d'euros. Évidemment, ce sont les participations des ZAC, les ZAC habitat, le pacte de solidarité entre communes, l'investissement dans des projets de renouvellement urbain des quartiers de politique de la ville. Vous connaissez tout cela, je n'entre pas dans les détails. On voit bien que toutes ces dépenses, car ce sont des dépenses, ne sont pas de l'argent fichu en l'air, ce ne sont pas des trucs jetés comme ça, ce sont des dépenses qui sont utiles, et à la vie quotidienne de nos concitoyens, et à la préparation de l'avenir de notre territoire.

Rayonnement du territoire, ouverture au monde, c'était 72,6 millions d'euros. Une politique sportive, chère à mon ami Ali, qui recouvre l'accompagnement des athlètes et des clubs de haut niveau. Le développement touristique et culturel, avec évidemment la DSP du Voyage à Nantes et des Machines, mais également le fonctionnement d'Angers Nantes Opéra et de l'ONPL, et de grands événements métropolitains que sont Royal de Luxe, les Biennales du Spectacle, le festival Scopitone, la Folle Journée, etc., tout ce qui fait l'attractivité de notre agenda culturel annuel nantais. L'investissement s'est traduit dans la construction du futur Musée Jules Verne, notamment, l'amélioration d'équipements culturels, et les travaux de rénovation de la Cité des Congrès où nous sommes.

Les domaines de protection de la nature. Le soutien en faveur de l'habitat, du logement et de l'hospitalité, c'est 37,1 millions d'euros, dont 25,6 millions d'euros d'investissement. La politique économique et emploi responsable, 15,4 millions d'euros, dont 1,5 million investi avec l'emploi et le développement des compétences. Hervé Fournier pourrait nous en parler longtemps.

La politique de l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation : 15,4 millions d'euros, dont 5,8 millions investis. On a là des soutiens à des secteurs où nous sommes intervenants, de manière non pas accessoire mais subsidiaire, et qui sont tout à fait importants, non seulement pour l'attractivité, mais également pour la préparation de l'avenir, parce qu'avoir des jeunes formés de haut niveau, c'est une garantie de qualité des emplois, et ensuite, c'est une garantie de qualité de la vie sur notre territoire.

La protection de la nature et de la biodiversité, 3,2 millions d'euros, et une politique de gestion des déchets de 96,7 millions, avec le traitement et le recyclage des déchets et la promotion de l'économie circulaire. C'est presque 10 % des dépenses de politiques publiques, c'est loin d'être négligeable, et Mahel y veille soigneusement.

Les politiques liées à la santé, la longévité et l'alimentation, 2,9 millions, c'est 400 000 de plus qu'en 2023.

La politique énergie-climat, avec un soutien élevé à la rénovation énergétique des bâtiments, et un fonctionnement de 95 % au premier acompte, notamment des copropriétés. C'est un enjeu, je vois Tristan qui opine du chef. Parce que c'est aussi le bilan de chacun de nos collègues sur leur délégation ce que l'on écrit là, ce ne sont pas des choses éthérées : il y a non seulement des fonctionnaires qui font un boulot fantastique, mais en plus des élus qui s'en occupent.

Nous pouvons passer à la balance générale de notre compte administratif : 1,464 milliard de dépenses, tous budgets confondus. Vous le voyez au milieu, l'épargne brute et l'épargne nette, qui restent encore tout à fait conséquentes. Je ne répète pas les chiffres, je vous les ai donnés tout à l'heure.

Si on fait un peu de rétrospective, on s'aperçoit que nous avons des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent finalement assez doucement entre 2023 et 2024. On est quand même passés d'un milliard en 2019 à 1,143 milliard au CA 2024. Des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent également de manière régulière. Une épargne de gestion qui se maintient finalement de manière significative. Quand on parle de consommation de nos marges de manœuvre, finalement, on n'a pas tant consommé que cela, puisque l'on était à 26 % de taux d'épargne de gestion en 2019, et que l'on est à 23,5 en 2024. On a un peu consommé, mais cela reste très raisonnable. Sur notre épargne brute, une consommation un peu plus nette, puisque l'on a presque 5 points de consommation des marges de manœuvre, passant de 250 millions d'épargne brute en 2019 à 239 millions en 2024, mais il n'y a pas péril en la demeure. L'épargne nette, qui elle prend en compte la question de notre réendettement, a évidemment des pourcentages plus atteints : là aussi, 5 points en moins. Je l'ai dit, c'est un montant qui permet encore de financer une part significative de nos investissements. Il y a le besoin de financement, avec les taux d'autofinancement que vous voyez. Ils sont logiquement en baisse, mais c'était là aussi prévu : c'est l'effet de notre rythme d'investissement qui est vraiment important. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

En termes de recettes de fonctionnement, on a une baisse de la fraction compensatoire de la TVA encaissée de près de 8 millions d'euros : ce sont évidemment les compensations que l'on nous promet et que l'on n'obtient jamais. Et puis des dépenses qui augmentent, 3,54 % : l'effet ciseau est quand même là en 2024.

La dette connait une augmentation modérée mais régulière, avec une capacité de désendettement, je l'ai dit, de 5 ans à la fin, et un taux moyen qui baisse légèrement par rapport à 2023 : c'est l'effet des amortissements des différents emprunts. Une dette qui est saine, classée au maximum dans la charte Gissler, diversifiée et sécurisée. J'observe d'ailleurs que l'on a dans les consultations des comportements parfois un peu surprenants de grands établissements bancaires ou financiers. C'est ainsi que j'ai récemment arbitré pour emprunter des sommes assez considérables à un établissement bancaire mutualiste bien connu qui ne nous avait pas fait de proposition depuis des années. Ils sont arrivés là, on ne comprend pas trop pourquoi, avec une proposition canon que nous avons évidemment saisie. La diversification de cette dette est pour nous une chose tout à fait importante. Il faut signaler que, de plus en plus, nous avons des concours financiers qui sont affectés à des opérations. Ce ne sont pas simplement des emprunts qui couvrent et qui financent la section d'investissement dans sa globalité : de plus en plus, il y a des produits, notamment liés à la transition écologique, qui nous permettent d'avoir des financements particuliers, mais qui impliquent de la part de notre direction des Finances une gymnastique un peu différente de ce que l'on a l'habitude de faire, parce que ce sont des crédits qui sont affectés.

On en arrive à la détermination du résultat, qui est égal à la variation du fonds de roulement de 21,7 millions d'euros, avec un excédent cumulé au 31 décembre 2024 qui est de 84,1 millions d'euros. Les grandes masses sont là. C'est un petit peu redondant avec le précédent, mais vous pouvez voir tout de même que nous avons emprunté pour 127 millions d'euros et que nous avons remboursé pour 65,8 : c'est la vie normale de la gestion de la dette, une gestion active. J'en profite pour féliciter notre direction des Finances, qui a un niveau d'expertise en matière de gestion active de la dette qui est tout à fait important et tout à fait utile pour nous, puisque cela nous permet d'emprunter aux meilleures conditions et d'avoir une gestion dynamique de cette dette.

La constitution de l'épargne au CA 2024, je l'ai dit, subit un effet ciseau qui est incontestable, avec des niveaux d'épargne qui baissent, mais qui restent tout à fait convenables encore. On a de mauvaises nouvelles, je le répète : la baisse de la TVA nationale, qui devait garantir la compensation de la CVAE et de la TH, ne garantit rien du tout, parce que l'État a eu de mauvaises prévisions en la matière. Ce n'est pas notre cas, parce qu'une des caractéristiques de ce compte administratif, c'est qu'il valide notre budget initial et prévisionnel. Cela veut dire que nous avons une qualité de prévision budgétaire tout à fait remarquable. D'abord, nous, élus, ne cédons pas à la tentation d'annonces d'investissements qui ne seraient pas suivies d'effets. Cela arrive parfois, et on se retrouve avec des taux de réalisation à 45 % qui ne sont quand même pas brillants. Non, nous annonçons et nous ajustons en permanence nos crédits de paiement à la réalité de ce qui sera dépensé. Là aussi, c'est le fruit du travail, non seulement de la direction des Finances, mais de l'ensemble des directions d'investissement de notre établissement public. Sur l'évolution des épargnes au CA 2024, on voit des baisses qui restent quand même à un niveau satisfaisant.

Concernant l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, l'effet ciseau se matérialise par le resserrement des courbes jaune et rouge, avec des dépenses de gestion qui progressent, mais qui progressent aussi sur le développement de nos projets, sur le développement de nos services, mais également sur les injonctions à la dépense de l'État qui, en même temps, nous pique une partie de nos recettes fiscales avec le mécanisme dit du DILICO.

Les recettes de fonctionnement, vous les voyez. On rentre dans le détail, si vous le souhaitez, avec une fiscalité économique qui est toujours relativement dynamique – et heureusement, d'ailleurs, cela compense la baisse de fraction de TVA –, et une revalorisation des bases de 3,9 % de la taxe foncière. On était sur une période assez inflationniste, et en l'occurrence, nous avons pu en profiter un peu, même si l'évolution de nos dépenses et des coûts d'investissement, notamment de construction, va largement au-delà de cette inflation générale. Les dotations et compensations de l'État se tiennent à peu près, je l'ai dit, sauf sur cette triste affaire de TVA. La dotation du Département, c'était lié à des transferts de compétences. Sur les autres recettes, on a un petit +10 % sur la taxe de séjour, ce qui est le signe du retour de plus en plus nombreux des touristes sur notre Métropole.

Sur la structuration de nos recettes fiscales, nous voyons que nous sommes quand même une collectivité avant tout financée par de la fiscalité économique, par de la fiscalité des entreprises, que ce soit sur la CFE, la CVAE ou la taxe foncière, car il y en a également une partie non négligeable sur l'immobilier économique. On le voit sur le budget principal, mais il faudrait y ajouter la part importante du versement mobilité au budget annexe des transports publics.

Un terme dont on n'ose plus parler : l'autonomie financière. L'autonomie financière, nous n'en avons presque plus. Il nous en reste encore un tout petit peu. Certains de nos collègues d'autres collectivités n'en

ont plus du tout. Cette autonomie baisse de 3 points depuis 2021. Je ne parle même pas de 2020, puisque l'on était à 49,5.

Concernant les dépenses de gestion du budget principal, je ne rentre pas dans le détail, vous voyez la masse de 484 millions. Elles progressent de 4,6 %. C'est le coût élevé de l'énergie, c'est l'inflation des achats et des prestations de services, j'en parlais à l'instant, et ce sont les mesures nationales et locales en matière de ressources humaines. Il faut animer le dialogue social, ce n'est pas parfois sans quelques dépenses supplémentaires. Je voudrais saluer l'action de mon amie Aïcha Bassal sur le sujet, puisque l'on arrive toujours à concilier la qualité du dialogue social, les gains, les progrès dont bénéficient les agents et les agentes, et également la tenue de la masse salariale qui, certes de manière proportionnellement moins importante à la Métropole que dans nos communes, est toujours extrêmement importante.

L'investissement réalisé au budget principal, c'est 244 millions d'euros, en augmentation de 19 millions d'euros par rapport à 2023, avec des taux de réalisation qui dépassent les 70 %. On était un peu plus haut encore en 2023, mais on est toujours sur des taux de réalisation qui sont extrêmement significatifs. La dette au budget principal, c'est plus de la moitié de la dette totale, mais une capacité de désendettement du budget principal qui reste bonne à 4,95 années à la fin de l'année. C'était 4,1 à la fin de l'année 2023, donc on a une très légère dégradation en la matière, mais on est encore très loin des seuils d'alerte.

Passons aux budgets annexes. Notre budget des déchets, très rapidement, vous voyez que son épargne brute est tout à fait significative, avec des investissements réalisés à 9,6 millions d'euros. Un taux de réalisation de 61 %, il faudra peut-être faire un peu mieux dans l'avenir. Évidemment, quand on n'a pas besoin d'emprunter pour boucler son budget d'investissement, cela aide.

Le budget des transports collectifs a besoin d'emprunter, cela ne fait pas de doute ! Je citais les recettes de fonctionnement, où le versement mobilité prend une part significative, avec une épargne brute qui est pourtant importante. On va avoir une capacité de désendettement de ce budget annexe qui va être d'un peu plus de 10 ans fin 2024. Là encore, vous pourriez dire : "Oulala, 10 ans, n'est-ce pas un seuil d'alerte ?". Quand nous avons cette situation parce que nous avons dépensé des dizaines de millions d'euros pour acheter des tramways et que cela va durer encore, ce n'est pas grave, ce n'est pas un problème. On a une durée de désendettement qui va correspondre à la durée – un peu moins, quand même – d'utilisation des matériels que l'on a achetés et qui ont généré les investissements, et donc la dette corrélative. On peut donc avoir sur un budget annexe des capacités de désendettement nettement supérieures, on voit ce que cela fait de manière consolidée. Là, on sait que c'est une situation particulière qui se réglera au fur et à mesure des années, puisque l'on n'est pas près de redépenser 260 millions d'euros pour acheter des rames de tramway. C'est quelque chose que l'on fait une fois tous les 30 ans, donc il est normal qu'en début de période on ait une capacité de désendettement qui apparaisse dégradée. Ce sont des investissements à hauteur de presque 140 millions d'euros, avec un taux de réalisation de 84,5 % : cela pulse du côté des transports collectifs.

Le budget annexe du stationnement, je l'ai souvent dit, est sous surveillance étroite, parce que les taux de fréquentation de nos parkings – y compris, malheureusement, des parkings relais – ne sont pas ceux que l'on connaissait avant la crise Covid. On a une capacité de désendettement de 4,3 ans qui reste très raisonnable, même si les niveaux d'épargne sont en baisse assez significative. On tient quand même les choses, mais il faudra toujours regarder de près.

Le budget de l'eau, 108 millions de dépenses, avec une situation relativement confortable. Concernant la dette, là encore, on n'a pas emprunté en 2024. Il y a des budgets annexes qui sont quand même plus confortables que le budget principal, il faut bien le dire. Je remercie les collègues de leur solidarité avec ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier de conditions aussi favorables. Je remercie particulièrement Robin Salecroix, qui est toujours très attentif lors de nos arbitrages à ne pas pousser le bouchon trop loin.

Le budget de l'assainissement également est là avec 72,8 millions d'euros de dépenses, dont des investissements significatifs. Un emprunt de 7 millions d'euros a été mobilisé en 2024, pour une capacité de désendettement qui est quand même inférieure à un an. Je ne ferai pas d'autres commentaires sur le sujet.

Le petit budget des locaux industriels et commerciaux, c'est un million de dépenses totales, dont

40 000 euros d'investissement réalisé en 2024. Là, on est sur des échelles largement différentes, mais on a une situation qui se tient également.

Et pour terminer, mes chers collègues, les dépenses et recettes globalement pour 100 euros, avec notre traditionnel diagramme circulaire pour que nous voyions bien ce qui est dépensé. J'arrive à la fin, c'est aussi une bonne nouvelle. Merci de votre patience. »

M. Affilé : « Merci, Pascal, pour cette présentation. Je vois déjà trois mains : Guillaume Richard, Mahel Coppey et Aymeric Seassau. »

M. Richard : « Merci, Monsieur le Président. Pour tirer une analyse politique du compte administratif de 2024, il me paraît intéressant de s'arrêter sur quelques ratios et quelques chiffres. Le premier ratio est celui qui prend d'un côté les dépenses réelles de fonctionnement, associées au remboursement de la dette, et de l'autre les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio est aujourd'hui de 90 %, il se rapproche dangereusement des 100 %, ce qui indique que nous sommes dans une tension quasi maximale. Cela veut dire qu'en cas de crise, on n'a pas les marges de manœuvre pour faire face. Je ne ressens pas, dans votre présentation et dans vos actes de gestion, une quelconque précaution pour créer ces marges de manœuvre. La crise n'arrive pas qu'aux autres, en témoigne la situation du Département de Loire-Atlantique qui, n'ayant pas anticipé la crise de l'immobilier, se retrouve en 2025 dans l'urgence, à devoir faire près de 100 millions d'euros d'économies, l'arroseur arrosé : des coupes dans le sport, des coupes dans la culture, et des constructions de collèges retardées, sans compter les emplois menacés. C'est tout ce que je ne souhaite pas pour la Métropole et la Ville de Nantes dont ce sont les compétences. Nous ne souhaitons pas nous retrouver à couper dans ces budgets. C'est pourquoi je m'inquiète que peu soit fait pour créer des marges de manœuvre. Vous venez de le dire, nous sommes majoritairement financés par les entreprises, par le monde économique, et une crise économique mettrait la Métropole dans une situation très compliquée.

Autre ratio, celui de l'épargne brute face aux recettes réelles de fonctionnement. C'est vrai que sur l'épargne brute, pas d'affolement, pas d'inquiétude, mais elle se réduit toujours un peu plus. Le ratio montre que la Métropole vit sur ses acquis, sans renforcer sa capacité d'investissement. Vous investissez, mais avec une part emprunt beaucoup trop importante : on est à plus de 75 % pour les projets de cette année. D'ailleurs, quand vous vous inquiétez des frais bancaires, si vous n'en voulez pas, le mieux est peut-être de baisser la part d'emprunt dans nos investissements.

Vous avez dit en début d'année : "Nos successeurs ne pourront certainement pas consommer autant d'épargne que ce que l'on fait, mais ils n'auront plus à faire certains investissements lourds, comme l'achat des rames de tramway". En réalité, vous avouez avoir très largement endetté la collectivité, sans pour autant comprendre que les enjeux de demain ne se résument pas uniquement à l'achat de ces rames de tramway, que nous avons soutenu évidemment : nous devrons dessiner demain une nouvelle métropole qui grandit, une métropole qui grossit et qui doit se réimaginer avec de nouvelles grandes politiques, que ce soit sur le logement – on l'a vu encore hier –, la culture ou les transports.

Ce qui est très inquiétant dans votre gestion, c'est la dette par habitant qui explose ces 10 dernières années. Ça, ce n'est pas une bonne chose. C'est conforme à votre stratégie financière, comme vous l'avez dit tout à l'heure, mais ce n'est pas une bonne stratégie. En 2018, et je crois que c'est ce que l'on peut retenir, nous étions à 1 192 euros par habitant. En 2024, nous sommes – j'ai fait le calcul avec les éléments que j'avais – à peu près à 1 700 euros par habitant. On a pris plus de 50 % de dette par habitant depuis 2018. Pas un particulier, pas une entreprise, personne ne pourrait faire ce que vous faites : augmenter un endettement de 50 % en moins de 6 ans – je parle de l'endettement par habitant – sans modifier les ressources. On marche sur un volcan, ne serait-ce que par la situation nationale. Je le dis aux Nantais et aux Nantaises, ainsi qu'aux habitants de la Métropole : la vérité, c'est que nous sommes sans filet. La situation n'est pas du tout catastrophique, mais nous sommes sans filet. »

M. Affilé : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci pour cette analyse, Monsieur Richard. Elle omet quand même un gros sujet, c'est que le contexte budgétaire est tendu – vous avez dit : "C'est très inquiétant", etc. –, il est contraint, et je rajouterai qu'il est aussi marqué d'un certain nombre d'incertitudes, de menaces récurrentes, de coupes imposées par – vous ne l'avez pas mentionné – l'État. Pardon, mais il faut aussi avoir cela en tête quand on parle d'où vous parlez. Nous avons su maintenir une trajectoire ambitieuse pour notre Métropole, tout en assurant une gestion financière responsable. Je tiens à dire que cet exercice n'a pas été facile, donc je tiens à saluer le travail collectif qui a été piloté par Pascal Bolo et qui a été présenté à l'instant, le travail collectif de l'ensemble des élus et des vice-présidents de cette Métropole, mais aussi l'engagement sans faille des services qui nous a permis de tenir la vague face – je le répète – aux coupes imposées par l'État.

Et puis, Monsieur Richard et chers collègues, pardon d'en rajouter une couche, mais ne nous voilons pas la face : les difficultés sont devant nous. Quand on entend le gouvernement envisager désormais ce qu'il appelle "une année blanche" pour les crédits destinés aux collectivités, en clair, cela veut dire quoi ? Cela veut dire le gel complet de nos moyens. Et en plus, il présente cela comme quelque chose relevant d'une mécanique simple. Non, c'est du simplisme. On a besoin de transformer profondément, de trouver des réponses, de transformer les villes, d'être à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux, et le gouvernement fait un choix purement technique, sans vision d'ensemble, qui va pénaliser les territoires et les habitants et habitantes de nos territoires. C'est cela, le problème, c'est que la proposition ne tient pas compte de la réalité du terrain. Les maires des 24 communes, les élus que nous sommes sur les 24 communes pourront témoigner que, de toute façon, les coûts vont augmenter inévitablement, que les services publics font face à des besoins croissants, qu'il y a une urgence sociale et climatique qui s'intensifie. Une telle mesure est non seulement inefficace, mais elle est aussi profondément injuste.

Je vais continuer avec un autre exemple – il y en a plein d'autres –, je vais illustrer mes propos sur l'incohérence de l'État. D'un côté, l'État nous demande – à raison – d'avoir une trajectoire de neutralité carbone, et de l'autre côté, il coupe les financements qui nous permettent de l'atteindre. Le fonds Vert a été sous-dimensionné. On avait 1,6 milliard de projets dans les tuyaux, et il a fallu batailler pour qu'il soit établi à 800 millions pour 2024. Qu'est-ce que cela veut dire, concrètement ? Cela veut dire qu'il y a des projets qui seront moins financés, et qu'il y a peut-être des projets qui ne seront pas réalisés. Le gouvernement ne s'arrête pas là, puisqu'il va tailler aussi dans la rénovation thermique. Peu importe les vagues de chaleur, la flambée des factures d'énergie pour les habitants et les habitantes, la nécessité de les accompagner dans la rénovation de leur logement, ou la nécessité d'accompagner nos communes dans l'adaptation au changement climatique de nos villes. Le gouvernement choisit de faire une pause de la Prime Rénov', comme si l'on pouvait faire une pause avec le changement climatique. Le climat n'attend pas.

D'autres options sont possibles, et d'ailleurs, il y en a d'autres qui ont été posées sur la table du Sénat. Cela s'appelle "la taxe Zucman" : elle concerne 2 000 personnes, les plus fortunées de notre pays, dont le patrimoine dépasse 100 millions d'euros : 2 000 personnes, 100 millions d'euros. Son rendement est estimé à 20 milliards d'euros. C'est une mesure de justice fiscale qui pourrait apporter des ressources nouvelles sans pénaliser, ni les collectivités, ni les Françaises et les Français. Pourtant, cette proposition a été rejetée par la droite sénatoriale. Alors nous allons continuer, à notre niveau, de rappeler qu'il y a des choix différents, des choix qui s'imposent à nous et des solutions qui sont possibles, des choix qui sont plus justes, plus efficaces et plus adaptés aux défis qui sont en prise avec les réalités de nos communes et de nos territoires. Merci. »

M. Affilé : « Merci, Mahel. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci. Chers collègues, je dois dire à Pascal – j'espère qu'il y aura peut-être d'autres rappels – qu'il n'est pas donné à tout le monde de se comporter en rockstar à partir du solfège un peu monotone des lignes budgétaires, et je dois donc confesser aujourd'hui, malgré les polémiques qui nous opposent parfois, que le Bolo Budget Show me manquera.

Par ailleurs, je veux dire que je suis parfaitement en accord avec Mahel Coppey et les propos qu'elle vient de tenir, notamment vis-à-vis de l'indigence de l'État vis-à-vis des collectivités locales auxquelles, rappelons-le, il a transféré des compétences (nous ne faisons pas l'aumône). Je veux d'emblée lever l'insoutenable suspense : nous approuvons ce compte administratif. Il n'est autre que la concrétisation, l'exécution de nos budgets pour 2024 : des budgets politiques, volontaristes, qui répondent aux grands enjeux posés à nos collectivités, à leurs habitants, aux acteurs économiques, culturels, associatifs, aux forces vives de nos 24 communes. Les chiffres qui nous sont présentés correspondent aux objectifs fixés pour mettre en œuvre toutes les transitions sociales et écologiques engagées pour notre Métropole.

1,079 milliard consacré à nos politiques publiques en 2024, c'est considérable, d'autant que nous maîtrisons le niveau de notre dette, même Guillaume Richard le reconnaissait à l'instant. Avec ses choix d'investissement et de fonctionnement, Nantes Métropole assure sur le dynamisme économique et démographique de tout un bassin de vie. Nous avons à affronter le ralentissement économique national, conséquence de la funeste politique du prétendu ruissellement. Pourtant, notre collectivité demeure un moteur indéniable pour le Département, la Région Pays de la Loire et le Grand Ouest dans son entier.

En 2024, nous avons réalisé 455 millions d'euros d'investissements utiles à l'amélioration de la vie quotidienne : 173 millions dans l'extension du réseau et la modernisation de rames pour nos déplacements, 64 millions d'euros pour les voiries et l'aménagement de nos espaces publics, le patrimoine végétal, ou notre plan d'action en matière d'éclairage public économe, 57 millions pour notre politique de l'eau et de l'assainissement, pour lequel mon ami Robin Salecroix n'économise pas ses efforts, ne pousse pas le bou-

chon – cela a été dit, surtout quand il s'agit du bouchon vaseux qui l'inquiète parfois en cas d'été un peu trop chaud –, ou encore 25 millions d'euros pour la politique publique majeure qu'est l'accès au logement et la relance de la production d'habitats pour atteindre nos objectifs de 6 000 logements par an, parmi lesquels 2 000 logements sociaux et très sociaux, mais aussi pour avancer dans l'encadrement des loyers. J'attire votre attention sur le fait que tout renoncement dans la construction de logements nous inquiétera et nous en ferons état.

Oui, notre majorité de gauche peut s'enorgueillir d'avoir, par ces politiques publiques durant tout le mandat, renforcé l'attractivité, l'équilibre, le dynamisme du territoire, avec des services locaux qui fonctionnent. Pour qu'ils fonctionnent mieux, nous avons besoin d'attribuer des moyens financiers et humains adaptés, par des recrutements indispensables, notamment pour les politiques publiques dont les projets et les investissements à venir sont stratégiques. Nous devons allier notre capacité à réaliser nos projets à notre responsabilité sociale vis-à-vis des agents, dont il faut à nouveau valoriser le travail et l'engagement pour la collectivité.

Quelques mots de conclusion. Nous pouvons dire que notre majorité tient le cap, malgré la tempête politique nationale et les bourrasques venant de tribord qui entraînent le pays vers le fond, avec les orientations budgétaires de la nouvelle idylle Macron-LR. Elles font peser des incertitudes sur les finances des collectivités locales. Pire, en attisant les peurs d'une faillite imaginaire, en pointant du doigt l'immigré – je rappelle que nous venons d'être condamnés pour des contrôles au délit de faciès par la Cour européenne des droits de l'homme, ce qui était nouveau pour la France – pour expliquer ses propres échecs, en faisant les poches aux territoires et à leurs populations, on organise le glissement qui, peu à peu, sert de marchepied au Rassemblement National. Voilà pourquoi les élus communistes restent déterminés à ne jamais céder un pouce.

Je redis ici que nous continuerons de faire les comptes et d'établir la vérité des prix. Qu'une Présidente de Région fascinée, je cite, par "le génial Elon Musk" ait choisi d'invectiver les acteurs culturels n'autorise pas à pratiquer la post-vérité en République. Nous attendons toujours, puisque ce sont des financements qui concernent notre Métropole, l'erratum, à défaut d'excuses, du conseiller régional Bainvel qui a osé affirmer qu'Opéra sur écrans était soutenu par le Conseil régional et sa Présidente, alors qu'elle s'est retirée de la totalité du fonctionnement de notre maison d'opéra. Du reste, cela a été cité par Pascal Bolo, la Cité des Congrès, l'Orchestre national des Pays de la Loire, autant de baisses qui mettent en danger nos institutions culturelles les plus importantes.

Alors oui, heureusement que nous portons du volontarisme. J'imagine que cela inquiétera un petit peu Guillaume Richard, mais nous l'assumons. Heureusement que Nantes Métropole reste au rendez-vous, au rendez-vous avec le nouveau Musée Jules Verne. Hier, nous avons inauguré la nouvelle balade sonore qui, au cœur du Voyage à Nantes, émerveillera les visiteurs de notre Jardin Extraordinaire avec Alain Damasio et Floriane Pochon. Nous inaugurerons ce soir la grande exposition Hokusai avec une très forte délégation japonaise. Nous voterons un peu plus tard dans la journée, je l'espère, les crédits pour Royal de Luxe qui se produira dans trois villes de la Métropole, et nous aurons demain la Nuit du VAN. Nous aurons donc, je l'espère, un bel été à Nantes Métropole, sans la Région Pays de la Loire, vous l'aurez compris, mais grâce à l'investissement de notre Métropole qui reste au niveau des ambitions qu'elle s'est données. Merci de votre attention. »

M. Affilé : « Merci, Aymeric, pour finir sur cette petite amorce de l'été et des réjouissances qui s'annoncent. Sarah El Haïry. »

M^me^ El Haïry : « Merci beaucoup, Monsieur le Président. D'abord, très cher Pascal, c'est le dernier, mais il nous revient. Chacun sa réf ; la mienne, c'est Brel. Cette année, cela a quand même été un plaisir de ping-ponger avec toi. Ce qui est certain, c'est qu'il est toujours facile de mettre sur le dos de l'État beaucoup de choses et de le mettre en bouc émissaire. Un exemple très concret sur le fonds Vert : qui l'a décidé ? Qui l'a mis en place ? Cela reste notre majorité, cela a été nos choix, cela a fait avancer la France. Si aujourd'hui il est critiqué, et si aujourd'hui on dit qu'il n'est pas suffisant, en attendant, nous l'avons mis en place, alors même que malheureusement, juste vendredi dernier – même s'il est plutôt d'usage de ne pas ramener nos discussions nantaises au Conseil métropolitain –, pour le collège Rosa Park, on vote plus de 4,5 millions d'investissement, de transformation, et zéro évolution thermique. Zéro ! Pour le coup, on vous a un peu moins entendu. Faire les leçons, c'est une chose. Pour le continuer à bâtir, c'en est une autre. Pascal l'a dit tout à l'heure, et de manière assez claire et assumée : un document budgétaire, un temps comme celui-là, c'est aussi un moment, en réalité, où l'on voit des choix qui se dessinent, des renoncements. Sur la partie financière, Guillaume Richard a fait un certain nombre de points sur lesquels nous sommes absolument en phase. On souhaitait quand même rappeler que le modèle de gestion, mine de rien, de ces 5 dernières années reste extrêmement inflationniste, que la pression fiscale s'intensifie, que les recettes de fonctionnement continuent à augmenter, et donc cette hausse qui continue à être généralisée pèse surtout sur les entre-

prises et les ménages, alors même que notre souhait est au contraire, au moment où l'argent public est de plus en plus rare, de le gérer avec de plus en plus de prudence. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas investir, bien au contraire, mais investir avec discernement, avec des opérations mieux qui calibrées et qui hypothèquent moins l'avenir. L'effort d'investissement est réel, il a été dit et salué, mais sa mise en œuvre, malheureusement, reste extrêmement brouillée, à l'image du pilotage budgétaire. Valoriser une action, c'est bien, faire exploser la communication, c'est autre chose. Malheureusement, c'est ce que nous voyons et c'est ce que nous vivons. C'est une gouvernance budgétaire dont il faut refixer des cadres clairs. Ce mandat reste, pour nous, marqué par des charges qui continuent, une dette qui explose, une fiscalité qui s'alourdit, et donc évidemment, sans suspense aucun et par cohérence, nous voterons contre ce compte administratif. »

M. Affilé : « Merci. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Monsieur le Président. Rapidement, une réponse. Comme Aymeric, je ne ferai pas languir trop longtemps : bien sûr que le groupe Gauche citoyenne va voter et approuver ce compte administratif présenté par notre cher Vice-président, Pascal Bolo. Je veux juste revenir sur quelques éléments. Je sais que la critique est parfois aisée, mais elle est plus intéressante quand on nous explique quels investissements Monsieur Richard, Madame El Haïry, vous viendriez supprimer pour, selon vous, être dans une meilleure logique de réduction des dépenses. Il faut bien comprendre que les dépenses que nous engageons sur les mobilités, par exemple, qui est notre premier budget, mais qui sont aujourd'hui cruciales pour la bonne marche de notre territoire, à la fois pour la décarbonation, parce que quand on investit dans de nouvelles rames de transport en commun, quand on augmente le nombre de lignes, quand on fait aussi des voies vertes vélos, on permet aussi une accessibilité de transport décarbonée, donc bonne pour la planète, mais qui vise aussi à réduire les coûts, puisque vous voyez bien qu'il y a aussi une inflation sur les dépenses, par exemple sur le diesel ou l'essence. Proposer des solutions alternatives aux mobilités et sortir du tout voiture, c'est crucial et cela demande des investissements conséquents. Je crois que nous les faisons et que nous avons bien raison de faire ces investissements qui demain profiteront aussi aux générations futures. Je suis un peu étonné quand on nous demande de faire moins de dépenses sans nous expliquer où.

C'est aussi, et on le disait, sur la politique de l'eau, menée par notre vice-président à l'eau, Robin Salecroix, qui est toute aussi cruciale. Je le dis, c'est un investissement important, parce ce que l'on réduit aussi derrière les fuites d'eau qui sont des dépenses. Là aussi, c'est un investissement d'avenir. J'aimerais bien que vous nous disiez aussi, quand vous nous demandez des coupes, si c'est là que l'on n'irait pas travailler, alors que ces politiques-là sont cruciales.

Je ne reviendrai pas sur les grands événements sportifs et culturels qui ont été portés par notre collectivité, qui permettent à tout un chacun d'avoir accès à de grands événements à des coûts qui permettent l'accessibilité de tous. Je crois que c'est aussi un des marqueurs de notre collectivité, de notre majorité : c'est de faire une politique qui a comme boussole l'égalité et l'accessibilité. C'est la ville de demain, on l'évoquait. Je crois que Mahel le disait très bien : quand sur la Prime Rénov' on a des reculs, c'est aussi un coût pour les habitants, pour chaque citoyen d'avoir demain des passoires thermiques, et heureusement que notre collectivité mène la bataille. On dit bien que dans le cadre qui est aujourd'hui celui de nos institutions, si l'État n'est pas au rendez-vous, comme cela a été présenté par Pascal Bolo sur la baisse de l'autonomie de nos collectivités, on a un sujet, on a un souci. Quand il y a des abandons, c'est un abandon de toutes et tous que vous faites au niveau de l'État.

Il faut le dire, chacun de nos investissements abonde la commande publique. C'est cette commande publique qui permet à nos entreprises, à l'économie de notre territoire de bien fonctionner. Je sais, comme le disait Aymeric, que notre chère Présidente de Région a une certaine passion pour Elon Musk et sa mirifique réussite. N'oublions pas que sa mirifique réussite aux États-Unis ne marche que sur une seule et unique réalité budgétaire, c'est la commande publique de la NASA pour envoyer des satellites. Musk ne serait pas riche sans la commande publique de l'État américain. Nos entreprises ont besoin de tourner par la commande publique, on fait un très grand travail. Je pense à Hervé Fournier, qui est conseiller métropolitain délégué sur ce sujet. Par cette commande publique, on abonde l'économie de notre territoire. C'est là où tous nos investissements ont un rôle et montrent l'équilibre et l'investissement de demain.

Pour finir, je pense que notre Métropole fait un choix – on le voit bien sur les mobilités, sur le logement – sur son accessibilité, comme je l'évoquais, avec une construction de l'alliance des territoires, qui est aussi une de nos grandes fiertés. Là aussi, quand certains parlent de "fracture", on travaille à la résorption de ces inégalités. On le fait, on a pu le voir, avec le travail sur le SCoT qui a été voté à l'unanimité, on essaie de construire des politiques qui répondent à l'ensemble du territoire métropolitain et à son bassin de vie. Je pense que là aussi, sur ces investissements de demain, nous avons une responsabilité très forte. Je pense que l'on

peut en être très fiers, là où certaines collectivités, par leurs choix budgétaires, font un abandon de ces réalités territoriales. »

M. Affilé : « Merci, Thibaut. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Je voudrais émettre un souhait, c'est que pour l'année qui vient où il pourrait y avoir du débat politique riche et structuré, on essaie d'avoir des débats où chacun reste un peu sur son bilan. J'avoue mes difficultés : j'ai maintenant Julien Bainvel dans le rôle du défenseur des zones humides, alors que par ailleurs, au Sénat, les LR font exactement l'inverse, donc c'est un peu compliqué. J'ai Guillaume Richard et qui nous dit qu'il faut aller à fond sur le logement, qui nous dit : "On a besoin des recettes", il a parlé de croissance, de grandir. Et derrière, Sébastien Arrouet dit : "Pas chez moi". Et on continue, on continue… J'ai bien entendu Sarah El Haïry, mais la disparition de la taxe d'habitation, c'est qui ? L'autonomie fiscale réduite du bloc communal, c'est qui ? Si on tire un bilan des dernières années et que l'on oublie que l'on a supprimé la taxe d'habitation – Pascal Bolo a bien dit à quel point l'État, aujourd'hui, ne compensait pas –, on n'est pas dans le vrai débat. Cela ne me pose pas de problème que Sarah El Haïry assume son bilan, y compris de détricoter une part des avancées dans les budgets depuis 2 ans, parce qu'entre MaPrimeRénov' et le fonds Vert… Je me suis battu pour que l'on ait un fonds territorial climat, qui est raboté en permanence par Bercy. On est face à ce yo-yo pendulaire, et c'est aussi le cas dans les déclarations. Que chacun dise vraiment ce qu'il pense, ce qu'il considère être son bilan, mais s'il va toujours dire l'inverse de ce qu'il fait à la strate supérieure, cela va être difficile d'avoir un débat structuré dans les prochains mois. »

M. Affilé : « Merci, Ronan. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Juste un petit mot pour Monsieur Dantec, puisqu'il fait la leçon politique à tout le monde depuis hier. Monsieur Dantec, où habitez-vous ? Vous parlez de sujets que vous ne connaissez pas. Je vous invite vraiment à venir dans le bourg d'Orvault, et je pense que vous serez d'accord avec moi. Arrêtez vos leçons, c'est vraiment insupportable. Vous parlez de bilan. Un chiffre, un exemple précis : la cour d'école de La Ferrière à Orvault. Coût : 290 000 euros (d'ailleurs, c'est beaucoup pour une cour d'école, mais c'est un autre sujet). La part de la Métropole ? 20 000 euros. Fonds Vert de l'État ? 120 000 euros. CQFD. »

M. Affilé : « Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Je ne voulais pas réagir, mais j'entends le grand débat. Aucun ici n'est gestionnaire d'une ville. Tout le monde intervient avec une vue à distance ; moi, je veux parler en tant que maire. En tant que maire, aujourd'hui, moi qui avais pourtant une commune sans trop de difficultés financières, je me retrouve sous perfusion à cause de décisions prises par l'État. Je l'affirme : prises par l'État. Les charges de fonctionnement augmentent. Oui, elles augmentent, parce que l'on nous renvoie plein de responsabilités sans compensation, sans apport financier. On nous fait augmenter le point d'indice des fonctionnaires. Il y a plein de belles choses, je suis assez d'accord que l'on valorise le métier de fonctionnaire, mais derrière, au service rendu, il faut que l'État compense financièrement, et ce n'est jamais le cas. Jamais, jamais. D'ailleurs, j'entends que Bercy annonce demain que la cause de la dette serait due aux collectivités locales, ce qui est totalement faux. Cela a été démontré, on a des budgets équilibrés.

À côté de cela, on essaie de tirer des marges – je dis bien tirer des marges – pour pouvoir continuer à investir, et c'est difficile. C'est difficile, parce que nos charges de fonctionnement qui augmentent, dû aux décisions de l'État, ne nous laissent pas beaucoup de marge pour épargner, et derrière, pour investir, c'est dur. Il y a le fonds Vert, il a diminué. Il y a la DSIL, elle a diminué, etc. La difficulté pour nous, c'est que lorsque l'on investit – je parle là d'une petite commune –, on n'investit pas d'une année sur l'autre. Dans ma petite commune, on a un projet d'investissement, par exemple, à 3 millions d'euros pour la restauration d'une chaufferie bois qui avait, à l'origine du projet, 900 000 euros de soutien par la DSIL et le fonds Vert. Arrivent les décisions budgétaires, qui sont tombées lorsque l'on met la première pierre, et ce sont 700 000 euros en moins. C'est ça, la réalité : 700 000 euros en moins que je vais maintenant devoir trouver en épargnant, en faisant des économies ailleurs, en me privant d'autres projets.

Quand j'entends : "Merci l'État, il fait de belles choses", revenez un peu sur le terrain, messieurs-dames. Vous avez une vision assez distante des choses. La réalité, c'est que l'on est en train de gager – et c'est ce que disait Mahel Coppey tout à l'heure – l'avenir. Ce que j'avais prévu de faire en faisant ce PPI, ce projet pluriannuel d'investissement, aujourd'hui, je suis obligé de priver mon territoire de beaucoup d'actions, et je sais que je ne suis pas le seul maire dans cette situation. Je pense que vous pouvez interroger les 24 maires, ils vous diront la même chose. Ces grands débats politiciens, ici, en cette instance, sont vraiment déconnectés de la réalité. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, les maires sont en souffrance, et cette parole est

transpartisane. Écoutez l'AMF, écoutez toutes les associations d'élus, elles vous disent la même chose. Maintenant, nous faire la leçon du bienfait de l'État… J'en suis vraiment choqué et énervé. Merci. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Merci, Anthony, pour ce rappel à la réalité. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Je n'avais, comme Anthony, pas prévu d'intervenir, et en fait, comme Anthony, il y a une forme d'agacement dans ce que j'entends. Une cour d'école à La Montagne, sa végétalisation, c'est 200 000 euros, désolé, dont 20 000 euros de subventions métropolitaines et zéro du fonds Vert. Ça, c'est pour ce que l'on vient de sortir. Je partage complètement les propos d'Anthony : l'augmentation des cotisations retraite des agents de la fonction publique, 4 fois 3 points, ça fait très technique comme ça, cela ne parle pas à la population, personne ne sait ce que cela représente. Pour la commune de La Montagne, ce sera 50 000 euros cette année, 100 000 euros l'année prochaine, et 200 000 euros en 2028. Quand on dit cela comme ça, ce n'est toujours pas concret. 200 000 euros : je supprime la police municipale, l'école de musique et un poste d'ADSEM. Voilà ce que veut dire 200 000 euros pour la commune de La Montagne. 200 000 euros, c'est un des projets du fameux PPI que l'on ne fera pas. 200 000 euros, c'est éventuellement 4 à 5 points de taxe foncière, et pas pour de nouveaux services : zéro nouveau service, c'est uniquement pour compenser l'augmentation des cotisations retraite et pour éviter de renoncer, soit à des services publics, soit à des projets d'investissement que l'on avait prévus. Je te remercie, Anthony, pour ton intervention et pour ce retour à quelque chose d'un peu plus réel. »

M. Affilé : « Merci. Julien Bainvel et Rodolphe Amailland. »

M. Bainvel : « Merci, Monsieur le Vice-président. Moi non plus, je n'avais pas prévu d'intervenir ce matin sur ce sujet, mais un peu comme Fabien Gracia, je dois vous dire que je suis moi aussi très agacé. J'ai l'impression que dans nos débats de ce matin on fait à peu près tous comme s'il n'y avait pas un vrai sujet de dette nationale, de difficultés financières de l'État et de son incapacité. Depuis 30 ou 40 ans, les gouvernements successifs de droite et de gauche n'ont absolument jamais pris en compte ce sujet à la hauteur de ce qu'il est, et on serait aujourd'hui à se dire "c'est la faute de l'un, c'est la faute de l'autre".

Ce qui m'agace aussi beaucoup, c'est que vous passez votre temps ici à nous faire des comparaisons avec ce qu'il se passe dans d'autres collectivités, à nous donner des leçons matin, midi et soir sur la formidable gauche et la très méchante droite. Les leçons, vraiment, cela suffit. Je n'ai aucune leçon de morale à recevoir de votre part, aucune leçon à recevoir de ceux qui nous disent que la densification urbaine, c'est absolument formidable quand on a un square à 300 m de chez soi, mais que l'on vit dans une maison avec un jardin. Je n'ai aucune leçon à recevoir de celles et ceux qui nous disent : "Il ne faut pas de voitures dans le centre-ville", mais qui viennent au Conseil métropolitain en voiture. Je n'ai aucune leçon à recevoir de ceux qui nous disent qu'il faut de la mixité sociale dans les établissements scolaires, mais qui mettent leurs enfants dans le privé, ou qui font jouer le jeu des dérogations pour pouvoir être dans un établissement du centre-ville. Vraiment, aucune leçon.

Sur les questions de culture, Monsieur Seassau, puisque vous adorez parler de ces sujets, je pense que vous devriez aller regarder ce qu'il se passe dans d'autres territoires. Quand la Ville de Nantes consacre 7,5 % de son budget à la culture, pour la Ville de Toulouse, ville de droite, c'est 8 %. La Ville de Nice, ville de droite, 11 %. La Ville de Lyon, ville de gauche, 12 %. Vous devriez, plutôt que de nous seriner en permanence sur ces sujets, aller regarder et vous comparer de collectivité à collectivité, ce serait beaucoup plus simple.

Enfin, un mensonge de votre part : la Région accompagne Angers Nantes Opéra tous les ans à hauteur de 200 000 euros. Vous pouvez considérer que 200 000 euros ce n'est pas beaucoup, mais c'est quand même 200 000 euros. Les propos que vous avez tenus sont factuellement faux, comme aime à le répéter la Présidente de la Métropole. Et puis, les raccourcis sur la culture, cela suffit aussi. Nous avons la chance d'avoir, dans les collectivités municipales ou intercommunales, des moyens financiers qui permettent de porter des politiques culturelles, des politiques sportives, des politiques associatives. Nous aussi, nous aimons la culture. Nous aussi, nous développerons au prochain mandat des politiques culturelles ambitieuses, des politiques culturelles qui permettront dans le centre-ville de Nantes, mais aussi dans ses quartiers, dans les 23 communes de la Métropole, d'avoir une culture qui émancipe, qui fait réfléchir, qui fait rêver et voyager. Et peut-être, effectivement, qu'il y aura moins de copinage, moins de mises en examen, moins d'argent public gaspillé, mais je peux vous dire qu'il y aura plus d'ambitions, plus de propositions, plus de confiance avec l'ensemble des acteurs culturels locaux. Donc les leçons, ça suffit. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Monsieur Bainvel, je vous invite quand même à essayer de ne pas faire votre campagne trop ouvertement ici. D'autant que cela a été dit hier, entre le Julien Bainvel de la Région et le Julien Bainvel de la Métropole et de Nantes, il y a parfois comme un écart, et pas seulement dans le discours. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Je ne sais pas si je vais faire campagne, Monsieur le Vice-président, pour l'Association des maires de France, mais je retiens des interventions de mes collègues un besoin et une envie de changer de paradigme. On ne peut pas faire dans cette assemblée comme si aujourd'hui les 3 300 milliards de dettes n'existaient pas. Je crois que l'on a une responsabilité, individuelle de nos organisations et collective des organisations plus grandes, à faire en sorte que cette fuite en avant s'arrête un jour. La dette, en soi, après tout, on consomme, mais c'est surtout celle que l'on transmet à nos enfants, à nos petits-enfants. Derrière une dette, il y a toujours un créancier. Quand on me dit que l'on va arrêter la dette, que l'on va l'effacer… Cela n'existe pas, il y a toujours quelqu'un derrière qui a financé. On a une responsabilité autour de cela. Je le dis d'ailleurs pour l'État comme pour chacun d'entre nous : notre changement de paradigme doit faire que l'on arrête de travailler uniquement sur les ressources, il faut que l'on travaille sur les dépenses. Il y a un moment, on le sait tous, dans nos bilans financiers, ce sont les charges de fonctionnement qui permettent de générer l'investissement, et encore plus à la Métropole qu'ailleurs. La Métropole n'est pas une collectivité, mais un EPCI, un établissement de coopération dont la première vocation est d'investir pour faire en sorte que les grands services urbains puissent bien fonctionner dans l'ensemble de nos 24 communes. Je pense qu'il y a vraiment un paradigme à changer au plus haut niveau de l'État.

Vous me permettrez de changer de casquette, Monsieur le Vice-président, et de parler en tant que Président des maires de Loire-Atlantique. Un mot pour dire quand même que quand la dette des collectivités territoriales représente seulement 8 % du PIB, cela veut dire que 92 % de la dette, c'est l'État qui la génère. Je ne veux pas dire que l'on n'a pas des efforts à faire, chacun doit se regarder en honnêteté intellectuelle. En revanche, quand on agira sur trois points de dette de l'État, on va gagner sans doute en valeur absolue beaucoup plus que si on touche un point de dette des collectivités territoriales, ou en tout cas du bloc communal. Ça, c'est la première chose.

Deuxième chose. On a une occasion, sans doute pas unique mais intéressante, de travailler sur la simplification des normes. Je ne fais pas de procès aux uns et aux autres, il y a sans doute beaucoup de communication dans la simplification voulue par le Roquelaure de la simplification. En revanche, je ne fais jamais de procès aux femmes et aux hommes *a priori*, donc je fais gage à François Rebsamen de bien vouloir simplifier la vie des collectivités territoriales. J'invite l'ensemble de mes collègues maires à faire remonter très vite, parce que l'on n'a pas beaucoup de temps, ces questions de propositions des normes, et j'espère que nous arriverons collectivement à faire baisser ce niveau normatif. Ça, c'est le premier principe que je voudrais défendre.

Le second principe que je voudrais défendre, c'est un principe évident pour chacun d'entre nous dans nos communes : celui qui décide paie. Il n'y a pas d'autres règles que ça. Cela vaut pour les transferts de compétences, cela vaut pour les nouvelles politiques publiques que nous mettons en place. Encore une fois, chacun est libre, quand il a été légitimement élu, de porter n'importe quelle politique publique, mais celui qui décide paie. Au regard de ces deux normes nouvelles, qui devraient être mises en place quasiment constitutionnellement, je pense que ce travail de responsabilité d'aujourd'hui fera notre liberté de demain. On ne peut pas s'exonérer – et je terminerai par là – de cette responsabilité individuelle et collective. En faisant en sorte que sur la simplification des normes et sur le financement des politiques publiques il y ait de la clarté et de la transparence, je pense que l'on y gagnerait beaucoup. »

M. Affilé : « Merci. Alain Vey. J'ai encore Aymeric Seassau et Ronan Dantec. »

M. Vey : « Merci, Monsieur le premier Vice-président, Monsieur le Vice-président en charge des finances. Je vais revenir au sujet qui nous occupe ce matin, le compte administratif. Il faut le reconnaître, cher Pascal, le compte administratif que vous nous présentez reflète une gestion globalement saine de la collectivité. Ce préambule ne signifie pas pour autant que nous approuvons vos choix budgétaires, qui sont l'expression de vos choix politiques. L'accroissement sensible des frais financiers est la conséquence directe de votre stratégie d'investissement, ralentie en début de mandat en raison de la crise sanitaire. Monsieur le Président nous affirme assumer pleinement l'effet ciseau constaté depuis désormais 2 ans, sur les questions de fonctionnement en particulier, engendré par une augmentation plus forte des dépenses que des recettes. Comme l'ont souligné Madame Sarah El Haïry et Monsieur Guillaume Richard, en matière financière plus qu'ailleurs, la prudence est une vertu essentielle. Or, c'est précisément ce point de vigilance qui nous inter-

pelle à la lecture de la progression des marges de manœuvre qui s'amenuisent au fil du temps. L'épargne nette se dégrade. Vous avez davantage emprunté pour financer vos ambitieux programmes d'investissement, dont acte.

Dans le même temps, le remboursement du capital de la dette régresse, alors même que les intérêts payés augmentent (ce qui est logique en soi, d'ailleurs). Ce que cela traduit, c'est un allongement de la durée de remboursement de notre dette, qui non seulement coûte plus cher à la collectivité, mais aussi obère les capacités d'investissement à venir pour les futures mandatures. Notre réitération chaque année, lors du vote du budget primitif, à obtenir un plan pluriannuel des investissements et leurs impacts – impacts financiers certes, qui sont souvent en dépassement au niveau des investissements – témoigne de cette nécessaire vision prospective. En l'absence de celle-ci, c'est au pied du mur que nous ne pouvons que constater une situation qui, lentement et subrepticement, se dégrade.

Enfin – mon interrogation porte sur la forme –, je m'étonne de voir que la Métropole nantaise, toujours avide d'expérimentation avant-gardiste dans de très nombreux sujets, n'ait pas encore franchi le pas du compte financier unique, pourtant en vigueur dans de nouvelles collectivités dès 2021, et qui deviendra obligatoire pour toute l'année à partir du 1er janvier 2026. Je terminerai en saluant notre Vice-président, pour qui c'est le dernier compte administratif, en le remerciant pour sa bonhomie et ses mouvements d'humeur, de colère quelquefois, mais souvent d'humour. Merci. »

M. Affilé : « Merci, Alain. Aymeric. »

M. Seassau : « Quelques mots, puisque j'ai été mis en cause. On a le Bolo Budget Show, et on vient d'assister à un formidable numéro de Bainvel l'Enchanteur. Formidable. Il faut reconnaître le talent d'artiste. On nous reproche de décaler le débat dans la collectivité d'un côté, et le voilà qui se lance dans un tour de France, de Toulouse à Nice (vous savez l'affection que j'ai particulière pour cette ville). Il nous dit qu'il loue l'investissement des villes de droite. Je le loue aussi, c'est la République, c'est le consensus républicain qui a cours dans ce pays depuis au moins Malraux, la Libération et le CNR. Mais ce n'est pas ici, dans une majorité de gauche, que vous avez entendu une Présidente dire que l'on est shooté à l'argent public, que le modèle est à bout de souffle, vitupérant les institutions culturelles, pratiquant l'injure en leur direction : c'est chez vous ! C'est le budget que vous avez voté ! Donc vous nous dites ici que c'est formidable que les villes de droite aient une part budgétaire importante pour la culture, et vous faites l'inverse au Conseil régional, où vous sabrez et où vous mettez dans de graves difficultés toute une chaîne économique, celle de la culture.

Enfin, on peut comparer, ne vous inquiétez pas, nous dormons sur nos deux oreilles en matière de politique culturelle, de résultats également, de démocratisation culturelle : tout va bien, et nous allons pouvoir en parler aussi longtemps que vous le voulez, dès lors que vous acceptez le débat, parce que les conseillers régionaux le fuient. Je vous ai fait une invitation au débat en décembre, que vous n'avez pas relevée, sur la culture : c'est quand vous le voulez, où vous le voulez. Mais là encore, vous nous dites : "Vous calculez les parts budgétaires". Il est un fait que la part, en pourcentage budgétaire… Parce que le budget continue de progresser. À Nantes, il a un petit peu baissé. Ce n'est pas tout à fait le lieu d'en parler, mais puisque vous l'évoquez, je vais vous en donner la raison. Comme la Métropole d'Angers, nous avons transféré la charge de l'Orchestre national des Pays de la Loire à la Métropole qui nous réunit ce matin : 2,2 millions, tout de suite, cela baisse un petit peu. Je vous ai dit que vous seriez mieux inspiré, puisque vous aimez la culture – je ne vous ai jamais fait ce reproche, je ne dis pas qui aime la culture ou pas, ce débat n'est pas intéressant – de vous mettre au chevet de l'ONPL : aidez son Président à le sortir de l'impasse. Aujourd'hui, il est dans l'impasse. Je rappelle que c'est le premier client de la Cité des congrès qui nous accueille aujourd'hui.

Enfin, sur l'ANO, je voulais vous dire que vos invectives n'impressionnent personne, que vous venez à nouveau, après Olivier Chateau au conseil municipal, de m'accuser de mensonges, et que cela relève, selon moi, de la diffamation comme de l'injure publique. Je vous dis ici que moi, je ne vais pas m'amuser à vous menacer de plainte, je laisse cela à vos amis. J'ai été menacé de plainte par un conseiller régional, j'attends toujours, je serai heureux de m'expliquer devant les tribunaux, puisqu'il n'y a pas de débat dans la cité avec les conseillers régionaux qui fuient le débat. La Présidente de Région a menacé de poursuites le journal Ouest-France. Eh bien moi, je vous laisse tout cela et je ne réagis pas à ça. Je redis ici que la Région s'est désengagée totalement du fonctionnement d'Angers Nantes Opéra, qu'il reste une subvention à l'investissement de 200 000 euros de la Région. J'espère que celles et ceux qui viennent de nous donner 45 minutes de cours d'économie ne confondent pas le fonctionnement et l'investissement. Toujours est-il que nous mettons tous les ans pour l'Opéra plus de 5 millions dans cette institution, ici, à Nantes Métropole, et que la Région nous a benoîtement laissé 200 000 euros à l'investissement. Alors à la fin, on peut toujours pratiquer la post-vérité en prétendant combattre le populisme. On peut toujours nous présenter un haricot en disant : "Voilà mon baobab". Ce que je constate, c'est qu'avec Bainvel l'Enchanteur, on va vite déchanter. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Merci. Ronan Dantec a également demandé la parole. »

M. Dantec : « Je ne vais pas faire dans l'envolée lyrique, j'ai bien entendu ce que disait Rodolphe : qui décide paie. Effectivement, c'était le socle de l'autonomie du bloc communal. Cette autonomie du bloc communal est aussi sur "qui décide paie et décide de ses recettes". Or, si je suis intervenu dans le débat, c'est que Sarah El Haïry a essayé de nous vendre le bilan des années Macron. Je veux redire très fortement que ce bilan est un désastre fiscal comme on en a rarement connu, et que la perte de la taxe d'habitation – des recettes pour l'ensemble de l'action publique – c'est entre 15 et 20 milliards par an. Effectivement, l'État l'a en partie compensée pour le bloc communal, mais lui n'avait pas de recettes en face. Il n'avait pas de recettes en face. Là, on arrive à la fin à des trous dans le budget global de la Nation, qui sont aujourd'hui entre 100 et 200 milliards, donc des sommes absolument considérables. Il faut, à un moment, que ceux qui ont pris ces décisions les assument, de même qu'ils assument que le système de fiscalité français, tel qu'il est aujourd'hui, fait que ceux qui gagnent le plus ne paient plus. La taxe Zucman, dont Mahel Coppey a parlé tout à l'heure et que le groupe Écologiste a défendue au Sénat, c'est tenter dans l'urgence de faire en sorte que l'on soit dans un pays où ceux qui gagnent le plus participent aussi aux frais de la nation, ce qui n'est plus le cas. On a un bilan fiscal absolument dramatique, et ce n'est pas en disant qui vient en voiture et qui vient en vélo que Julien Bainvel est à la hauteur du débat. Non, pas du tout, Julien ! Vous affichez demain un accord politique avec ceux qui portent le désastre fiscal de ces 7 dernières années. Assumez-le, simplement ! »

M. Affilé : « Je pense qu'il n'est pas forcément utile de refaire systématiquement tous les débats en premier tour et deuxième tour. Mounir Belhamiti n'avait pas demandé la parole, donc je vais la lui accorder, c'est la dernière intervention. Ensuite, je donnerai la parole au rapporteur, si vous le voulez bien. Mounir. »

M. Belhamiti : « Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président. Je voudrais que l'on prenne date, puisque nous constatons que le sénateur et notre collègue Dantec est pour le rétablissement de la taxe d'habitation. Je viens de traduire ses propos, et je voudrais que les journalistes le mentionnent. J'aurai hâte de suivre les débats parlementaires au Sénat lorsque la proposition de loi Dantec venant rétablir la taxe d'habitation sera mise au débat. »

M. Dantec : « Méfie-toi que cela ne vienne pas de l'autre bord, Mounir… »

M. Belhamiti : « Je ne vous ai pas coupé, Monsieur le Sénateur. J'ai vraiment hâte de voir ces débats, de suivre ces débats. Il est facile, quand son électorat est constitué principalement d'élus locaux et de maires, de venir défendre le rétablissement de la taxe d'habitation. J'invite notre collègue Dantec, lors de prochains scrutins à suffrage universel direct, à faire le même éloge de nouvelles taxes qui ont été supprimées depuis 2017, qui ont été largement compensées par les dotations aux collectivités, et qui vous laissent encore des marges de manœuvre, on le voit quotidiennement et annuellement avec les taxes foncières. Merci, Ronan, de nous faire ce numéro d'équilibriste. J'ai hâte de voir le prochain débat au Sénat, quand tu viendras rétablir la taxe d'habitation. »

M. Affilé : « Merci pour cette contribution décisive. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Bolo : « Merci, Monsieur le Président. Vous vous êtes largement répondu les uns et les autres, mes chers collègues, je ne vais pas en rajouter. Je vais juste peut-être dire un truc à Mounir Belhamiti : il ne faut pas dire aux journalistes ce qu'ils doivent écrire. Généralement, ils n'aiment pas trop.

Guillaume Richard, franchement, je serais chef d'entreprise et j'aurais besoin d'un analyste financier, je ne suis pas sûr que je prendrais votre candidature. D'abord, vous nous expliquez que nous n'avons pas de marge de manœuvre. 140 millions ou presque d'épargne brute, c'est quand même une petite marge de manœuvre. Et puis, de manière plus dynamique, si j'ose dire, les investissements que nous faisons pour ce territoire vont concourir à la richesse de ce territoire. En dehors de l'importance de la commande publique pour l'économie de notre territoire – et je remercie Aymeric d'y avoir fait une claire mention –, nous préparons l'avenir, y compris dans la richesse du territoire, et donc y compris – puisque nous avons encore la chance d'avoir un panier de recettes qui a une petite correspondance entre le dynamisme économique du territoire et notre budget – dans nos politiques. C'est pour cela que la comparaison avec le Département est absolument absurde, parce que le Département a un panier de recettes qui n'a rien à voir avec ses missions, et qui, de fait, place tous les départements en France – le nôtre peut-être moins pire que d'autres – dans des situations absolument impossibles, parce que faire dépendre des politiques sociales et le financement, y compris d'allocations, de choses aussi aléatoires que les droits de mutation à titre onéreux et la TVA, je suis désolé, mais cela ne marche pas. Non seulement il y a une grave atteinte à l'autonomie finan-

cière des collectivités locales et à leur libre administration, mais en plus, c'est une absurdité. On ne peut pas comparer notre situation avec le Département, ce n'est pas sérieux.

Et puis – et c'est là quelque chose que vous partagez peut-être avec l'ami Alain Vey, que je remercie par ailleurs – c'est vrai que devant une situation délicate, on a souvent le choix entre la tentation d'un immobilisme au nom de la prudence, et la tentation inverse qui serait celle de la fuite en avant au nom du dynamisme, de l'ambition, etc. Nous cherchons un chemin médian qui à la fois préserve l'avenir, en ne consommant pas au-delà du raisonnable… Vous l'avez dit, cher Alain Vey, la situation de l'établissement public en est le témoignage. Donc oui, nous préservons la santé financière de l'établissement public, ce qui nous permet, n'en déplaise à l'ami Guillaume Richard, de faire face à des crises éventuelles, mais nous ne renonçons pas à l'ambition. Nous ne renonçons pas au progrès. Nous ne renonçons pas à prendre nos responsabilités vis-à-vis de l'économie du territoire. Ma chère Sarah, j'aimerais bien que tu me dises quel est l'investissement que nous avons réalisé en 2024 qui hypothèquerait l'avenir. Je crois que Thibaut Guiné t'a répondu en bonne partie. Voilà pour l'essentiel de ce que je voulais dire.

Quand même, sur les écoles et la renaturation des cours d'école, il y a peut-être eu 20 000 euros pour une école orvaltaise, mais c'est 500 000 euros que la Métropole aura consacrés en 2024 à la renaturation des cours d'école dans les 24 communes.

Alors oui, Julien Bainvel, la question du niveau d'endettement et de déficit des comptes publics en France est une vraie question. Une parenthèse : les comparaisons des budgets culturels de ville à ville doivent se réexaminer à l'aulne des transferts de compétences et d'équipements existants ou non dans les différentes intercommunalités, parce que si on prend le Château des Ducs et un certain nombre de choses de ce genre, comme l'ONPL ou l'Opéra… Les comparaisons sont plus pertinentes quand on vérifie que le périmètre est bien équivalent. Face au niveau catastrophique de notre situation des finances publiques – il faut le reconnaître –, pourquoi s'interdit-on toujours de regarder le niveau des recettes et la répartition des recettes ? L'exemple de la taxe Zucman est, à cet égard, éclairant. À partir du moment où l'on n'est pas capable de maîtriser ses propres dépenses, que l'on fait la leçon aux collectivités qui représentent 75 % de l'investissement public et, Rodolphe l'a rappelé, 8 % de l'endettement, forcément, si on n'accepte pas, que ce soit pour la réforme des retraites, que ce soit pour le financement des retraites, ou pour le financement du budget de l'État et de la sécurité sociale, de regarder s'il n'y a pas peut-être, outre des coupes dans les dépenses, des recettes… Des économies, il y en a sûrement à faire, ce n'est pas le sujet, mais ne nous interdisons pas de regarder les recettes, et ne nous interdisons pas de regarder qui nous allons solliciter pour combler ces déficits. Là-dessus, il n'y a pas de tabou. En tout cas, pour ce qui nous concerne – revenons à ce qui nous concerne –, je cherche où est l'explosion de la pression fiscale. Depuis combien de temps n'avons-nous pas fait la moindre augmentation de taux ? 2016 ? Je crois que c'est 2016, quand on avait rééquilibré la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères et la taxe foncière. Voilà où est l'explosion fiscale. Elle n'y est pas, je suis désolé.

Dernier point, parce que c'est un débat vraiment intéressant : le débat sur la simplification, cher Rodolphe Amailland. Oui, il y a une petite malheureuse probable habitude : à chaque fois que l'on crée une norme nouvelle, on crée une petite bureaucratie qui va avec, et cela nuit probablement à l'efficacité. Mais faisons quand même très attention. Là, je prends exemple, parce que j'étais à Bruxelles mercredi, sur ce qu'il se passe au niveau de l'Union européenne où le Green Deal est en train d'être remis en cause au nom de la simplification des normes. Il faut faire attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain en la matière. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en réponse à cet intéressant débat. »

M. Affilé : « Merci, Monsieur le Rapporteur, merci, cher Pascal. Vous avez remarqué que je ne suis pas intervenu au cours du débat, je me gardais pour la fin. Quelques petits éléments. Quand on parle de la dette occasionnée par les collectivités locales, je veux juste vous donner un petit point de repère. Il se trouve qu'avant d'être maire, j'étais adjoint aux Finances. J'étais adjoint aux Finances il y a à peu près de 15 ans, pour faire simple. Aujourd'hui, les dotations perçues par la commune de Saint-Herblain ont baissé, ont été divisées quasiment par trois en euro courant : en euro courant ! Il n'y a pas que François Hollande, cela avait commencé sous Nicolas Sarkozy également. On voit que globalement, on peut considérer – je pense que la Ville de Saint-Herblain n'est pas la seule – que les communes ont déjà fait un effort d'économie sensible, puisque forcément, non compensé, il a bien fallu que l'on trouve les moyens de pouvoir tenir nos budgets.

Deuxième élément, la suppression de la taxe d'habitation. Évidemment, cela paraît sympa, mais tous les maires ici savent bien que du coup, il y a deux catégories d'habitants : il y a ceux qui paient des impôts locaux et ceux qui n'en paient pas. Ceux qui ne paient pas d'impôts locaux peuvent facilement demander des services en plus : ils n'y contribuent pas par l'impôt. Du coup, cela crée une forme d'inégalité entre les habi-

tants, entre les citoyens, et peut-être d'inégale dignité entre nos habitants. Je pense que sincèrement, on aurait dû – peut-être qu'il fallait réviser cette taxe d'habitation, pourquoi pas – y substituer une autre forme d'imposition, plus juste, qui permette à tous les habitants, quelle que soit leur situation en matière patrimoniale, de pouvoir, même modestement, contribuer à la fiscalité communale et au budget communal. Cela aurait été sans doute beaucoup plus sain. Peut-être moins démago, mais beaucoup plus sain. C'est vrai que la crise sanitaire – et c'est vrai dans nos communes aussi – a retardé un certain nombre de réalisations, et ces réalisations et ce besoin de financement, nous les avons eus au moment où précisément les taux d'intérêt ont recommencé à monter d'une part, Pascal l'a dit, et d'autre part, où les banques ont aussi augmenté leurs marges pour se refaire une santé. On paie les deux, donc nos frais financiers augmentent plus vite.

Enfin, le Vice-président en charge des Mobilités que je suis est particulièrement sensible au fait que j'entends peu de maires me demander : "Ne faites pas les réalisations qui étaient prévues. Je propose que ma commune soit candidate pour faire des économies". Je suis preneur de suggestions si cela arrive, je les étudierai avec attention, en m'assurant que l'on soit dans la justice pour l'ensemble des 24 communes. Et puis, deuxième élément, on nous dit : "L'investissement, c'est bien. Le fonctionnement, c'est malsain". Chers collègues, je ne sais pas si c'est un oubli ou une forme d'illusion, mais en général, l'investissement – et je pense que beaucoup le savent, car dès que l'on est en situation de responsabilité, on ne peut pas l'ignorer – implique de nouveaux services. Ces nouveaux services, ce sont souvent de nouvelles dépenses pour nous. L'investissement attire du fonctionnement. Pourquoi ? Parce que s'il n'y avait pas besoin de l'intervention publique, le secteur privé s'en occuperait très bien, il n'y a pas de problème. Pourquoi dans les transports en commun l'intervention publique est-elle nécessaire ? Tout simplement parce que si on était sur le niveau de coûts liés aux coûts de revient des transports… Vous le savez bien, on assume, avec l'investissement et avec le fonctionnement, à peu près 3 euros – et encore, je crois que c'est même plus près de 4 – quand l'usager en paie 1. Cela veut dire que si on voulait faire payer à l'usager l'intégralité du service, plus personne ne prendrait les transports en commun. C'est vrai dans de nombreux autres services publics, vous le savez bien. Faire croire que l'investissement c'est bien – et on peut en faire – et que c'est un signe d'ambition, tandis que derrière on ne donne pas aux services les moyens de fonctionner, je vous le dis, c'est purement hypocrite et démagogue. Les deux sont liés, il faut bien l'enregistrer et ne pas surfer sur une espèce de vague démagogique pour faire croire que certaines dépenses de fonctionnement sont malsaines, alors qu'elles sont intimement liées aux investissements, qui eux sont positifs.

Je voulais aussi saluer Pascal. C'est le dernier compte administratif de Pascal. Il se trouve qu'il a une longue carrière derrière lui qui a commencé, comme vous le savez, comme élu à Saint-Herblain, donc je suis doublement fier de pouvoir le féliciter, le remercier pour tout le travail accompli. Je vous propose de l'applaudir. »

Applaudissements nourris.

M. Affilé : « Pas trop, quand même… pas trop ! Il faut quand même qu'il puisse encore rentrer dans ses vêtements et dans ses chaussures. Il n'empêche qu'à un moment, il faut voter, donc je vais vous demander un avis sur ce compte administratif. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le compte administratif est donc adopté, merci. Merci, Pascal. Je crois que tu gardes la parole pour nous présenter l'affectation des résultats 2024. »

21 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2024 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

M. Bolo : « Je ne vais pas trop bouger, pour vous présenter l'affectation des résultats 2024 qui, vous n'en serez pas surpris, vont prioritairement couvrir les besoins de financement de la section d'investissement du budget principal comme des budgets annexes, sachant qu'ils sont concernés par l'affectation de leurs résultats en réserve.

Deuxième élément de cette délibération, le budget supplémentaire 2025, qui va donc prendre acte de ces résultats. En synthèse, le budget supplémentaire 2025 représente 1,2 % du montant du budget primitif, donc vous voyez que l'on est vraiment sur des ajustements. On inscrit 7,3 millions d'euros de dépenses supplémentaires, avec en parallèle une diminution de 2,3 millions des inscriptions de recettes, soit un solde net de -9,6 millions d'euros.

En section d'investissement, on inscrit 67 millions, ou un peu plus, de crédits de paiement en dépenses, et 3,9 millions d'euros supplémentaires en recettes. Après budget supplémentaire, le budget principal de la Métropole s'élève à 1,18 milliard d'euros.

Sur la section de fonctionnement, nos 7 millions supplémentaires sont sur le développement urbain, l'habitat et le foncier pour 1 940 000 euros, notamment pour des questions de frais de gardiennage. Nous avons aussi des enveloppes complémentaires au niveau de l'habitat. Le développement économique, 516 000 euros de crédits supplémentaires, 909 000 euros pour les ressources humaines, et 840 000 euros pour le sport. On va prendre en compte l'avenant n° 13 de la DSP de la patinoire du Petit Port et de la patinoire de Rezé. La culture, 581 000 euros supplémentaires, avec l'accompagnement des projets et réseaux artistiques, dont 335 000 euros pour le spectacle de Royal de Luxe. Les pôles de proximité vont avoir une légère augmentation de leurs crédits, notamment le pôle Nantes Centralité pour le renforcement d'enlèvement des graffitis, 197 000 euros supplémentaires nécessaires, et pour les plans d'entretien de voirie et de propreté du centre-ville. La direction Insertion et Solidarités nous demande 400 000 euros supplémentaires. Ce sont des aides en premier lieu à l'énergie et des aides à l'eau. Nous avons des crédits supplémentaires pour le parc automobile, c'est la direction du Bâti.

Je ne rentre pas plus dans les détails. Simplement pour vous dire quand même que nous avons fléché un million d'euros affectés à la direction des Finances pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues, puisque le calendrier budgétaire, qui fait que nous adopterons notre budget 2026 au mois de décembre, implique de fait de ne pas faire de budget supplémentaire au mois d'octobre. S'il y avait des besoins, on pourrait procéder par virement de crédit. Je voudrais d'ailleurs, à ce sujet, saluer la mobilisation de l'ensemble de la direction des Finances, et préciser, au regard de ce qui a été évoqué tout à l'heure sur le compte financier unique, que notre direction des Finances a été confrontée à des changements de logiciels qui étaient nécessaires et qui sont consommateurs d'énergie et de temps. Cela fait que si nous aurons bien un compte financier unique l'année prochaine, un an avant la date limite qui a été fixée, il n'a effectivement pas été possible, pour des raisons de ressources humaines, tout simplement, d'anticiper de manière plus importante ce passage important.

Sur les recettes en fonctionnement, nous avons des recettes en hausse sur les mobilités. C'est pour l'essentiel, je ne rentre pas dans les détails. Sur les recettes en baisse, 6,4 millions d'euros de fiscalité en moins. Ressources de garantie : -3,5 millions. Taxe d'habitation : 2 millions, etc. On a là des nouvelles qui ne sont pas terribles. Sur la section d'investissement, 76,8 millions d'inscriptions nouvelles sur les autorisations de programme. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport, il n'y a pas de rue Pilier Chauvin à Saint-Herblain, mais une rue des Piliers de la Chauvinière pour 5 millions d'euros de réserve foncière pour le bioparc, c'est pour cela qu'elle est citée. Voilà pour l'essentiel. Il y a aussi l'inscription à ce budget supplémentaire de ce que nous venons de décider, notamment pour la piscine du Sud-Ouest, les 16,4 millions qui étaient évoqués hier, ainsi que les 5 millions pour le plan de relance de construction du logement social, les 5 millions pour le programme de réhabilitation écologique des logements sociaux, ainsi que 4 883 800 pour la CPA du Bas-Chantenay. Voilà pour les recettes, c'est extrêmement faible, je n'y insiste pas.

Sur les budgets annexes, là aussi quelques ajustements de dépenses et d'autorisations de programme, mais il s'agit essentiellement de se conformer à ce que nous savons aujourd'hui du déroulement du budget 2025, dont je dis et je répète qu'il sera marqué par une production qui se traduira en mandatement d'investissement tout à fait considérable. Derniers éléments sur cette délibération, des ajustements de provisions pour le compte épargne-temps, des provisions pour litiges et contentieux, des provisions pour créances douteuses, et la facturation des charges et structures du budget principal au budget annexe, ainsi que de petites choses fort techniques sur les durées d'amortissement. Je crois que j'ai été complet sur cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Sans relancer le débat ni créer de polémique, Pascal Bolo me confirme bien qu'au niveau des recettes supplémentaires en investissement, sur l'AP à 76,8 millions, il y a bien pour Bouaye "développement de réseaux de chaleur : 4,2 millions". »

M. Bolo : « C'est parfaitement exact. »

M. Vey : « Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

22 – PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE - MONTANT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2025

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 22. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « La suite de tout cela, c'est qu'il faut que nous déterminions le montant de la dotation de solidarité communautaire 2025. Pour mémoire, il y a trois composantes à cette DSC : la DSC socle figée à 6 millions et presque 700 000, la DSC petites communes figée à 3 120 000 et quelques poussières, et la DSC critère qui est calculée sur la base de l'évolution annuelle de notre panier fiscal, retraité et élargi aux dotations. Le montant de la DSC critère s'établit en 2025 à 28 128 693 euros, compte tenu d'une réduction de 447 000 euros résultants de la baisse du panier fiscal de la Métropole. Je vous suggère de prendre acte du montant de cette dotation de solidarité communautaire, établi à 37 942 971 euros, et de sa répartition par communes que vous allez trouver en annexe, comme traditionnellement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération. Martine Métayer. »

M^me^ Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération soulève quand même un problème que nous ne découvrons pas et dont nous avons déjà largement discuté, me semble-t-il, dans les minutes qui précèdent : la baisse de la DSC est la conséquence directe de la décision de l'État de supprimer la taxe d'habitation et de la remplacer par une part de TVA. Désormais, les ressources des territoires sont directement exposées à la conjoncture économique, comme on le constate aujourd'hui. L'autonomie financière des collectivités territoriales, pourtant, au sens constitutionnel, n'a jamais été aussi élevée dans le corpus juridique français depuis 2003, alors que le degré d'autonomie fiscale de nos collectivités n'a jamais été aussi faible. Bel exemple de distorsion entre ce que dit le droit constitutionnel et la réalité. Les réformes de la fiscalité locale – on l'a dit, la suppression de la taxe d'habitation, celle mise en œuvre de la valeur ajoutée des entreprises – privent l'ensemble des collectivités territoriales et des intercommunalités de ressources directes. Et pourtant, les impôts locaux jouent un rôle essentiel dans le financement des services publics et des infrastructures au sein de nos territoires. Ils constituent une source de revenus fondamentale qui permet à nos municipalités, départements, régions et EPCI de répondre aux besoins des citoyens. Alors, à quand une refonte des finances locales ? Il faut que l'impôt des citoyens contribuables perçu par les collectivités soit reconnecté à l'action des élus pour nos territoires. Nous voulons que le bon niveau pour agir soit doté de capacités financières. Ceci est la condition d'une décentralisation ambitieuse et efficace, à laquelle le Président de la République et ses premiers ministres successifs tournent ostensiblement le dos. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, j'avais préparé cette intervention hier, avant la délibération sur la piscine, donc il y aura de petites modifications à mon intervention. J'avais commencé par : ce mandat aura permis, je crois, de mettre sur la table l'iniquité financière territoriale, et surtout de l'objectiver grâce au travail des services de la Métropole, que je remercie ici. Ça, c'était hier, notamment avant l'intervention de notre collègue Alain Vey sur l'équité par rapport à la piscine du Sud-Ouest. Je trouve que cette histoire de piscine est le symbole, le symptôme de l'iniquité financière au sein de notre Métropole. Je suis désolé, je vais citer deux exemples, je ne souhaitais pas le faire initialement. Nous avons donc deux piscines en cours, en projet sur la Métropole : une à Carquefou, et l'autre dans le Sud-Ouest. Le Sud-Ouest, 7 communes qui se réunissent, 35 000 habitants, qui n'ont pas réussi, malgré le soutien initial de la Métropole et du Département, à sortir leur piscine. D'un autre côté, au même moment, Carquefou, 20 000 habitants, tout seul, réussit à sortir une piscine qui est plus chère que celle prévue sur le Sud-Ouest. C'est très bien pour les Carquefoliens, tant mieux, mais c'est surtout le symptôme de l'iniquité financière entre nos territoires et entre nos communes.

Le bilan du travail qui a été réalisé par les services de la Métropole, c'est qu'au sein de notre même Métropole, nous avons des communes qui ont 800 euros par an de recettes de fonctionnement, quand d'autres ont 1 600 euros de recettes de fonctionnement par an et par habitant. Je vous invite à un exercice de pensée. Pour ceux qui ont en tête les budgets communaux, vous faites l'exercice, vous vous dites : "Tiens, si j'avais 800 euros par habitant et par an, qu'est-ce que cela ferait si j'avais 1 600 euros par habitant et par an ?". Sans aller dans ces extrémités, faites l'exercice avec la moyenne, celle-ci étant à 1 300 euros par habitant et par an. Et puis au fond, en fait ce n'est pas tellement ce bilan brut qui pose question, cet écart de 800 à 1 600, c'est plutôt le fait que premièrement, cette iniquité est quasiment figée depuis 25 ans, depuis la création de la Communauté urbaine de Nantes. Depuis 2001 jusqu'à aujourd'hui, pour les communes, nous pouvons dire qu'il y a eu "iniquité un jour et iniquité toujours".

Deuxième problème politique au cours de ce mandat : le pacte financier voté en début de mandat n'a pas réduit cette iniquité, il l'a au contraire plutôt accentuée. Avec un paradoxe, c'est que c'est le gouvernement qui participe à la réduction de cette iniquité. Malheureusement, il le fait en ponctionnant les communes les plus riches, et non en augmentant les moyens de celles qui ont le moins de ressources. Il le fait dans le cadre d'une politique d'austérité budgétaire pour panser ses propres dérives, et non avec une volonté de justice territoriale.

Enfin, au cours de ces discussions sur l'équité financière territoriale, plusieurs arguments ont été avancés pour l'expliquer, voire pour la justifier. Je vais en prendre un seul, puisque c'est notamment l'argument favori de notre Vice-président Pascal Bolo : la Métropole serait une des plus redistributrices parmi l'ensemble des métropoles. C'est vrai. Pour autant, cet argument ne tient pas, car la quantité redistribuée n'a pas forcément de rapport avec une juste redistribution. Tant qu'une iniquité si importante existera, il y aura toujours des citoyens et des élus pour le savoir, pour le sentir, pour le vivre. Alors perdurera le sentiment d'injustice, et le "faire métropole" restera un vœu pieux.

Je porte à ce jour trois demandes, deux qui sont plutôt techniques et une politique. Une première demande technique, c'est de mettre à jour les données que nous ont fournies les services à partir des derniers CA, à partir des comptes administratifs les plus récents, pour éviter les effets liés aux recettes et dépenses exceptionnelles, ou encore pour intégrer les dix dernières décisions gouvernementales. La deuxième demande, comme l'avait demandé le premier Vice-président Fabrice Roussel il y a de cela 2 ans : étudier les marges de manœuvre qui permettraient de tendre vers plus d'équité financière territoriale, qu'il s'agisse des possibilités offertes sur la révision des attributions de compensation ou sur des études sur la dotation de solidarité communautaire, ou encore de tout autre mécanisme. Et enfin, une demande plus politique : si nous croyons à la justice territoriale, au "faire métropole", je pense qu'il est nécessaire, dans le cadre du prochain pacte financier, de tracer cette feuille de route pour tendre vers plus d'équité financière territoriale. Merci pour votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Juste quelques éléments de réponse. Avec Fabien Gracia, on a souvent cet échange. D'où viennent les ressources des collectivités, et notamment des communes ? Des habitants, et notamment des propriétaires, et des entreprises. La taxe foncière – puisque c'est d'elle qu'il s'agit –, payée par les habitants propriétaires et par les entreprises, est assise sur la valeur locative et sur les taux. Vous savez tous que nous avons des moyens d'action sur les taux, et d'ailleurs certains ont agi sur les taux, mais pas sur la valeur locative. Valeurs locatives qui elles-mêmes sont issues d'un calcul initial qui doit remonter à 1970, je crois, et qui n'a été que partiellement réactualisé avec l'inflation, mais pas revu structurellement. Pour autant, la situation de nos communes a changé entre 1970 et aujourd'hui. Peut-être que le bon plan serait déjà de partir avec une valeur à peu près unifiée de la valeur locative sur l'ensemble de la Métropole. Là, je pense que certains auraient sans doute beaucoup plus de ressources qu'ils n'en ont aujourd'hui, et d'autres peut-être un peu moins.

Je veux juste quand même rappeler que les entreprises contribuent en matière de taxe foncière, je pense que cela correspond à peu près à la moitié de la taxe foncière que l'on reçoit, sauf que les entreprises, c'est aussi, en général – vous m'excuserez –, des déplacements de marchandises, des livraisons avec des camions qui passent à 5 heures du matin, avec des clients, avec des flux de passagers liés aux emplois. À un moment ou à un autre, personne ne peut dire que les habitants de la commune n'ont pas leur confort, leur qualité de vie un peu modifiée par tous ces mouvements, par tous ces flux liés à l'activité économique. Dire : "En fait, on ne prend que le résultat, et on ne prend pas ce que l'on appelle les externalités liées à la présence des entreprises", ce serait sans doute un peu présomptueux.

Dernier point, il se trouve que les modèles de développement ont été faits aussi où la fiscalité des entreprises, en tout cas à Saint-Herblain, permet de prendre en charge les besoins sociaux pour les quelques 27 % d'habitants de logement social qui sont faiblement contributeurs sur un certain nombre de politiques publiques. Si à un moment ou à un autre on veut tout comparer, comparons tout, et introduisons un certain nombre de facteurs différenciants. Tant que l'on y est, on pourrait aussi tenir compte des efforts faits pour accueillir les gens du voyage, voire pour favoriser l'insertion des migrants ou des Roms. Là, du coup, je ne suis pas sûr que l'on arrive tout à fait à la même conception de l'équité fiscale. »

M^me^ la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir, puisque Carquefou a été cité – de manière un peu désagréable, d'ailleurs –, je voulais rappeler, dans le droit fil de ce que vient de

dire le premier Vice-président, que s'il y a des entreprises qui sont installées sur un territoire, et je le répète souvent, c'est le fruit d'une histoire. À une époque, on demandait l'installation d'une zone industrielle, les communes n'en voulaient pas, et il y a certains maires qui ont été visionnaires et qui ont dit : "Nous, on veut bien". Cela a été le cas à Saint-Herblain, c'est le cas Carquefou. C'est aussi le fruit de cette histoire. Il y avait une taxe professionnelle, et aujourd'hui, il y a une contribution.

Deuxièmement, je voulais rappeler aussi que la piscine que l'on construit, le centre aquatique que l'on construit, ce n'est pas tout à fait le même projet que la piscine du Sud-Ouest. Il y a un bassin nordique, il y a un bassin supplémentaire, donc ce n'est pas forcément le même coût, parce que ce n'est pas le même projet. Cette piscine servira aux Carquefoliens – c'est mon troisième point –, mais elle servira aussi à tous les élèves des communes environnantes, comme c'est le cas d'ailleurs aujourd'hui avec la piscine Daniel Gilard : la commune de Thouaré, la commune de Sainte-Luce. Les élèves de ces communes en profiteront, les collégiens en profiteront, et il n'y a pas que des collégiens Carquefoliens, il y en a aussi qui viennent de certains secteurs environnants. Je voulais donner cette précision. Fabien Gracia disait qu'il ne voulait pas donner d'exemples, il aurait pu éventuellement s'abstenir. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Très rapidement, Fabien. Il y a quand même eu des efforts de la Métropole de redistribution au travers des fonds de concours, au travers de la DSC petites communes, au travers de ce qui a été fait sur les conventions de gestion, qui fait qu'il y a plus de 1,3 million qui ont été injectés dans la dotation de solidarité communautaire en début de mandat, ce qui a principalement permis d'avancer sur cette équité. Pour les raisons historiques que viennent de décrire Bertrand Affilé et François Vouzellaud, oui, il y a eu une situation de départ qui est une situation extrêmement différente d'une commune à l'autre. Il serait illusoire – je le dis très sincèrement – de croire que malgré son volontarisme politique en la matière, la création d'un établissement public de coopération intercommunale pourrait réaligner tout cela, en dehors du fait que les critères à prendre en compte seraient probablement appréciés diversement d'une commune à l'autre et d'un élu à l'autre, comme Bertrand vient de le montrer. Il faut continuer à travailler dans cette voie, il y aura une mise à jour des données des comptes administratifs qui va être faite, j'ai l'engagement de la part de la direction des Finances là-dessus. On continuera à y travailler et à avoir une situation la plus transparente possible, mais la péréquation absolue sur le seul territoire de la Métropole me paraît être quelque chose d'assez improbable en termes d'objectif et en termes de capacité à l'atteindre. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Quelques éléments en complément, et un point pour finir. En réalité, ce débat renvoie à des sujets qui dépassent la stricte question de la redistribution ou de la péréquation financière. Quand les enjeux de développement économique sont évoqués, en vérité, ce qui est en jeu, c'est aussi ce que l'on a commencé à débattre dans le Grand Débat "fabrique de la ville" : c'est le rapport à une métropole plus polycentrique, c'est le rapport aux enjeux d'alliance des territoires et la manière dont on conjugue aujourd'hui le développement économique avec ce regard. La deuxième chose, c'est que cela renvoie également à des évolutions qui seront, je crois, nécessaires dans les prochaines années d'un point de vue législatif. Je donne un exemple. Il y a aujourd'hui une inadéquation entre le cadre juridique et financier qui continue à faire que si vous voulez avoir des recettes, en réalité, vous grignotez des terres, vous étendez des zones d'activités économiques et vous avez des recettes, là où l'on pourrait imaginer demain un modèle financier plus cohérent – je pousse volontairement un peu – où quand on est capable de préserver des terres et des ressources, c'est là qu'il y a un modèle économique à faire. Je ne doute pas que sur la stricte question du pacte financier les discussions se poursuivront dans la perspective du prochain mandat, mais je veux le redire : il y a des enjeux financiers, mais il y a aussi des enjeux de fond, de modèle, de contenu derrière. Je nous invite aussi à nous mettre en situation d'aborder ces questions.

Je veux terminer d'un mot en remerciant les services, puisque c'est la dernière délibération financière en tant que telle de cette matinée, qui font un énorme travail. Je le dis pour Nathalie Hopp, Pascal Lamanda et l'ensemble des équipes. Ils le font dans un contexte national pour le moins complexe. Mes derniers mots sont pour Pascal Bolo. Mon cher Pascal, je voulais vraiment à mon tour te remercier plus que chaleureusement pour ta mobilisation sans faille sur ces sujets, un engagement qui l'est tout autant, un attachement à notre territoire que je connais parfaitement. Quand on conjugue cela avec un sens politique assez certain – je crois que chacun pourra le reconnaître sur les bancs de cette assemblée –, un caractère toujours aimable et charmant, et un sens de l'humour et des traits d'esprit qui font du bien parfois à cette assemblée, je te dis, mon cher Pascal, mes remerciements personnels les plus sincères. Je vous demande d'applaudir à nouveau Monsieur Pascal Bolo. »

Applaudissements nourris.

23 – TRANSITION ECOLOGIQUE - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - NANTES - CONNEXION DES LIGNES DE TRAMWAY LIGNE 1 ET LIGNE 2 - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilié, pour la délibération n° 23. »

M. Affilé : « La délibération n° 23 ne concerne pas seulement La Chapelle-sur-Erdre et Nantes, comme indiqué, même si cela se passe à La Chapelle-sur-Erdre et à Nantes, mais vraiment toute notre agglomération, puisqu'il s'agit – peut-être de l'arlésienne, pour certains – de la connexion des lignes de tramway, ligne 1 et ligne 2. C'est vraiment une délibération très importante structurellement pour notre réseau de transport en commun, et je vais essayer de le montrer.

Vous le savez sans doute, en 2012, nous avons mis en service la première phase de la connexion entre les lignes 1 et 2 de tramway, qui consistait dans le prolongement de la ligne 1 de Haluchère jusqu'à Ranzay, avec la création d'un nouveau pôle d'échange multimodal destiné à accueillir le tram-train à partir de 2014. Et puis des aménagements dédiés au vélo – mais pas simplement au vélo, aux modes actifs – le long de la ligne de tramway, ce qui permettait notamment de passer sur le pont au-dessus de l'Erdre en étant sécurisé juste à côté de la voie de tramway.

En 2025, nous mettons progressivement en service la deuxième phase de cette connexion, avec le tramway qui est arrivé à la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre depuis le 23 mai, ce qui permet désormais aux usagers des transports en commun du nord et de l'ouest de l'agglomération de prendre la ligne 1 depuis l'extérieur du périphérique (aujourd'hui la ligne 1bis). Nous sommes en train de reconfigurer le pôle d'échange multimodal de Babinière avec, vous le savez, un parking relais de 450 places, plus 55 places pour les vélos qui s'ajoutent à celles qui existaient déjà. C'est pour une mise en service à l'automne. Nous avons également travaillé sur le CETEX, le centre technique d'exploitation du tramway, qui est en cours de finition et qui va nous permettre d'accueillir à partir de la rentrée les nouveaux tramways Citadis Alstom qui vont continuer à arriver sur le réseau, puisque faute de pouvoir les stationner, nous ne pouvions pu en accueillir. À la fin de 2027, les lignes de tramway 6 et 7 seront mises en service, donc la ligne 1bis disparaîtra. Du coup, nous aurons à Babinière le terminus de la ligne 6.

Aujourd'hui, il vous est donc proposé de lancer la troisième et dernière phase de cette connexion, qui est inscrite dans notre plan de déplacements urbain, en réalisant le prolongement de la ligne de tramway 6 de Babinière pour la connecter à la ligne 2 dans le secteur des universités, au nord de Nantes, dans le secteur des Facultés. Cette connexion renforcera le maillage de notre réseau de transport de Nantes Métropole, parce qu'il nous permettra d'aller d'est en ouest et d'ouest en est sans passer par Commerce. Évidemment, cela veut dire plus de possibilités, à la fois de voyage sans faire de correspondance pour un certain nombre de personnes venant du nord, de l'est et de l'ouest de l'agglomération. Cela nous permettra aussi d'exploiter plus facilement le réseau, notamment quand nous avons une perturbation, par exemple, autour de Commerce, ce qui arrive parfois pour diverses raisons : cela nous permettra de faire circuler les tramways par le nord de notre agglomération, et donc d'injecter aussi des tramways de grande capacité, nos nouveaux tramways Citadis, sur la ligne 2, depuis le centre technique de Babinière, via la nouvelle connexion. Je sais que c'est très attendu par un certain nombre d'habitants qui sont le long de cette ligne 2 et qui souhaitent voir arriver ces nouveaux tramways aussi pour eux.

Le programme de l'opération consiste à prolonger la ligne de Babinière jusqu'au secteur des Facultés. Plusieurs scénarios vont être étudiés. Il y a deux grandes familles de scénarios : soit en itinéraire direct de Babinière vers le boulevard Martin Luther King, après avoir franchi le périphérique et le marais du Gesvres, ou un deuxième itinéraire qui passe par le boulevard Becquerel, la Porte de la Chapelle, qui nécessite aussi de franchir le périphérique au niveau de la porte de la Chapelle, puis d'emprunter le boulevard Martin Luther King. À l'arrivée, un peu après la station Recteur Schmitt, nous aurons plusieurs options de terminus possibles. Tout sera étudié, les deux familles de parcours et plusieurs options de terminus. Du coup, la SEMITAN, qui est titulaire d'un accord-cadre de mandat de développement du réseau de transport en commun de Nantes Métropole, sera missionnée, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2026, pour conduire cette opération, en commençant par la réalisation d'études préliminaires de tous les scénarios. Évidemment, cela nécessitera à la fois une concertation préalable, puis ensuite une enquête publique une fois le projet déterminé.

C'est quand même un gros projet, puisque l'enveloppe financière prévisionnelle est aujourd'hui, à date, estimée à 105 millions d'euros. Je dois vous dire que c'est l'estimation du projet qui serait actuellement le plus coûteux. Évidemment, cela ne tient pas compte d'un certain nombre d'obligations, notamment de compensa-

tions qui pourraient venir se rajouter. Vous l'avez bien compris, dans un cas, très clairement, on reste en grande partie sur des surfaces qui sont aujourd'hui artificialisées, tandis que dans l'autre cas, il y a une partie qui nécessitera de passer sur des surfaces qui ne le sont pas. D'où le fait qu'hier, je vous ai indiqué qu'il fallait faire attention : parfois, on est obligé d'abattre quelques arbres, notamment pour pouvoir faire passer quelques tramways. Ce n'est pas une provocation, cher Rodolphe, c'est une réalité. Voilà, Madame la Présidente, comment je pouvais présenter cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Madame la Présidente, Monsieur le premier Vice-président, chers collègues. La connexion entre la ligne 1 et la ligne 2 entre dans sa phase finale. Elle marque un tournant historique pour notre réseau de transport : jusqu'ici structuré en étoile autour de la place du Commerce, il s'apprête à dessiner sa première boucle d'ici 2027. Ce nouvel agencement viendra densifier le maillage du réseau de la Métropole et en améliorer la performance. Les usagers pourront aller d'est en ouest, sans passer par le centre de Nantes. Je pense notamment aux nombreux étudiants pour qui les trajets quotidiens seront simplifiés. Ce projet apportera une nouvelle souplesse à l'exploitation de la ligne 2, tout en facilitant l'accès des rames aux installations techniques du CETEX de Babinière.

Mais cette première étape n'est pas sans défis : il faut franchir le périphérique, et le choix du tracé mérite une attention particulière, car si la ligne droite est la plus rapide, ici, il faut passer le tramway au-dessus du marais de Gesvres. Traverser une zone humide nous expose donc à des risques de procédures environnementales, administratives, voire judiciaires. Pour le groupe communiste, ce risque doit être intégré aux études préliminaires. Si tout se déroule comme prévu, relier les lignes 1 et 2 représentera près 15 années d'études et de travaux : temps long qui exige anticipation et vision. Notre plan de déplacements urbain arrive à échéance en 2027. Pour les élus communistes, il est déjà temps de penser à l'après en explorant les perspectives de développement du tramway à l'ouest de l'agglomération. Ces réflexions nourriront les décisions de la prochaine mandature. Le PDU actuel, couvrant la période 2018-2027, a porté très haut les ambitions de la Métropole en matière de transition écologique, notamment en réduisant de manière significative la part des modes motorisés individuels au profit des modes actifs, avec pour ambition 13 points supplémentaires à l'horizon 2027. Cela témoigne de l'engagement fort en faveur d'une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Cependant, sans renier cette ambition, il me semble essentiel qu'à présent nous élargissions notre horizon en portant une ambition équivalente pour les transports en commun, qu'ils soient métropolitains ou régionaux. Ces derniers doivent devenir une véritable alternative structurante aux déplacements individuels en offrant des solutions efficaces, accessibles et attractives pour tous les usagers, notamment pour de longues distances au quotidien. Pour cela, il est impératif que les solutions concrètes émergent, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou financières. Pour dégager des moyens nouveaux, tous les leviers doivent être déployés. C'est pourquoi nous nous étonnons du refus de la Région Pays de la Loire de mettre en place le versement mobilité à son échelle. Il nous faut penser en termes d'intermodalité, de fréquence, de maillage territorial et de qualité de service. C'est à cette condition que nous pourrons répondre aux défis de demain en conciliant transition écologique, justice sociale et efficacité des déplacements. Je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Pineau. »

M. Pineau : « Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, quelques mots pour saluer cette étape dans le renforcement de notre offre de transport en commun, avec la jonction des lignes 1 et 2 et ce qui va suivre. Les projets en cours avancent dans une direction qui nous va bien. D'abord, il s'agit d'améliorer les capacités de déplacements décarbonés. Plus d'habitants pourront à terme emprunter les nouvelles lignes de tramway et de busway. Ensuite, ces évolutions marquent le passage à un réseau déconcentré, comme cela a été dit par Éric, toujours plus métropolitain. Non seulement nous essayons d'éviter la saturation du croisement de Commerce, comme l'a souligné Bertrand, mais nous allons nous doter d'extensions de réseau permettant de l'emprunter de plus loin. Ces projets contribuent également à rapprocher le nord et le Sud Loire en reliant directement Rezé et La Chapelle-sur-Erdre à Saint-Herblain. On le sait, l'efficacité du réseau joue largement dans le choix des usagers de privilégier les transports en commun dans leurs déplacements. Nous sommes donc convaincus que les changements en cours peuvent modifier les habitudes et inciter à délaisser la voiture pour les trajets du quotidien. Évidemment nous profitons aussi de l'occasion pour rappeler que la tarification joue un rôle dans le choix de privilégier les bus et les tramways. L'effet de la gratuité des transports en commun le week-end sur la fréquentation est peu contestable. Aussi, nous pensons que cette question doit faire l'objet de discussions, afin de définir la lumière des contraintes et des avantages, une ambition pour des mobilités moins polluantes et toujours plus accessibles. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président. Nous soutiendrons cette délibération qui va enfin lancer un projet de tramway mettant fin à la construction d'un réseau de transport en commun en étoile, et permettant de relier la Babinière, située à La Chapelle-sur-Erdre, aux Facultés à Nantes. Comme vous le laissiez entendre, Monsieur le Vice-président, au début de votre intervention, cette délibération est historique, mais l'histoire se répète. Rappelons tout de même que ce projet de connexion a déjà coûté de l'argent public, puisqu'une première étude de faisabilité et une concertation publique avaient été lancées en 2006, pour une mise en service qui avait été fixée en 2011. Aujourd'hui, 19 ans plus tard, les études sont relancées, mais j'espère que celles de 2006 seront réutilisées pour ne pas repartir à zéro et gagner quelques mois avant la mise en service annoncée en 2035. Monsieur le Vice-président, les métropolitains vous seraient reconnaissants si vous pouviez faire mentir Molière lorsqu'il affirmait : "*Le chemin est long du projet à la chose*". Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Laurent Godet. »

M. Godet : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, je voudrais juste saluer cette décision, qui est une décision saine et bonne pour tous les Chapelaines et les Chapelains, tous les élèves, tous les lycéens, tous les acteurs de notre territoire qui vont ainsi pouvoir plus facilement se déplacer. On a déjà quand même des retours très positifs avec l'arrivée de la Babinière, donc j'en profite pour vous passer les remerciements d'un certain nombre d'entre eux pour avoir facilité les accès au centre-ville. Continuons sur les mobilités communes et diminuons chacun d'entre nous nos carbones. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Vous pouvez compter sur moi, Monsieur Bouvais, pour faire en sorte que les choses aillent le plus rapidement possible. Quand même, il y a le souhaitable et ce qui est matériellement et concrètement réalisable. Nous avons ouvert le prolongement vers Babinière le 23 mai 2025. C'est à peu près 7 ans après que j'ai commencé les réunions publiques sur ce sujet de la concertation préalable. C'est vous dire le temps qu'il faut, y compris parfois avec les procédures qui sont nécessaires. Quand on met "2035", à partir du moment où on a les premières études nouvelle génération, on est sur un horizon à peu près crédible. Peut-être que l'on gagnera quelques mois, peut-être que l'on arrivera à pousser jusqu'à l'année, mais je ne pense pas que l'on ira beaucoup plus loin. En tout cas, pouvez compter sur moi pour faire tout ce qu'il faut pour que cela ne traîne pas. Effectivement, vous avez raison, les premières études de 2006 sont réemployées, parce que déjà, si j'ai pu vous décrire les différentes familles de scénarios et les différentes familles de possibilités d'installation d'un terminus, c'est bien entendu que l'on a repris et réactualisé un certain nombre d'éléments sur ces études. Il y a des fondations, on les utilise, et maintenant on construit les murs et il ne restera plus qu'à mettre les rails dessus. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

24 – TRANSITION ECOLOGIQUE - VERTOU - CENTRE TECHNIQUE ET D'EXPLOITATION - AMENAGEMENT DE LA PHASE 1 BIS - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - LANCEMENT DES CONSULTATIONS DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES - APPROBATION

Mme la Présidente : « Délibération n° 24, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Nous franchissons la Loire et nous nous rendons à Vertou, où nous retournerons d'ailleurs tout à l'heure avec Nicolas Martin. Ici, il s'agit du centre technique d'exploitation de Vertou. Vous le savez, nous avons un programme pour améliorer nos centres d'exploitation technique, nos CETEX, notamment parce que sur celui de Vertou nous avons un besoin croissant de remisage de bus électriques. Il se trouve que celui-ci, aujourd'hui, à la Vertonne, sert de remisage pour les e-busways, ce qui était assez logique. Cela veut dire que pour des raisons d'organisation, il serait aussi souhaitable que d'autres bus électriques puissent être stationnés à côté des e-busways. On peut notamment penser à la ligne 8 qui, après tout, n'est pas si lointaine que cela en termes de trajectoire. Ici, nous avons pour ce CETEX de la Vertonne un projet d'extension d'une capacité de 44 bus électriques supplémentaires, ce qui nécessitera évidemment d'avoir les infrastructures de recharge, l'extension de l'atelier de maintenance, l'agrandissement et le repositionne-

ment des locaux des personnels, et puis en 2024, en tranche optionnelle, nous avions l'installation de panneaux photovoltaïques.

Depuis, nous avons une modification de programme, tout simplement parce que l'installation de panneaux photovoltaïques n'est plus une option : elle devient obligatoire avec la loi APER de mars 2023 qui s'applique pour les surfaces de stationnement de véhicules de plus de 1 500 m², parce que les exigences réglementaires se sont accrues en la matière. Nous avons aussi quelques évolutions réglementaires qui s'appliquent, notamment sur le fait que nous avons ici une installation classée pour l'environnement qui nécessite la réalisation d'un local de quarantaine pour isoler, soit un véhicule, soit des batteries qui seraient potentiellement défectueuses et qui pourraient prendre feu, cela s'est déjà vu. On nous demande de prévoir un local confiné, ce que nous allons faire, ce qui se traduit par une extension du coût du programme. Il n'y a pas que cela, vous avez le détail du programme qui est indiqué ici.

Je dois aussi vous dire que nous avions dans la délibération deux éléments d'étude sur l'agrandissement des capacités de remisage du CETEX du Bêle. Là, c'est pour l'avenir, notamment pour essayer d'acquérir des terrains. C'est dans une zone d'activité, donc là aussi, cela coûtera cher, mais on aura du terrain qui sera déjà artificialisé pour l'essentiel, ce qui est quand même plutôt positif. De la même façon, pour le CETEX de Saint-Herblain, nous avons eu l'opportunité d'une location foncière qui nous permettra, là aussi, de pouvoir remiser un certain nombre de bus, notamment électriques. La SEMITAN a conclu un accord avec le propriétaire. Cette parcelle a vocation un jour à muter, et dans le cadre de cette mutation dans le cadre de l'aménagement de la route de Vannes, nous ferons en sorte que le fond de parcelle puisse conserver cette fonction de dépôt et de remisage des bus. Cela nécessitera une discussion, des échanges, j'imagine, et pas simplement verbaux, mais sans doute aussi des échanges pécuniaires avec le propriétaire du terrain. Là encore, il se trouve que comme au Bêle, comme à la Vertonne, c'est plutôt vertueux, parce que l'on est sur l'utilisation de foncier qui est déjà artificialisé, et parfois même déjà bitumé, donc on peut – et c'est le cas notamment sur le remisage temporaire – y faire stationner des bus. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

25 – TRANSITION ECOLOGIQUE - NANTES - RENOVATION DES INFRASTRUCTURES TRAMWAY DES PONTS DE PIRMIL ET AUDIBERT SUR LE TRONC COMMUN LIGNE 2 - LIGNE 3 - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION - AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 25, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit ici là encore de rénovation, mais cette fois-ci d'infrastructures tramway, sur les ponts de Pirmil et Audibert sur le tronc commun des lignes 2 et 3. Vous avez toute l'explication. La partie sud de cette deuxième ligne de tramway de l'agglomération nantaise a été mise en service en 1992. 15 ans après, nous avons deux lignes qui se partagent ce segment Audibert et Pirmil, donc cela veut dire 33 ans d'âge pour ces infrastructures, dont 18 ans pour exploitation dite renforcée de ce segment du réseau. Les infrastructures en droit des ponts ont subi une forte sollicitation, elles se sont détériorées et nécessitent des travaux de réfection significatifs. Il y a déjà eu sur le pont de Pirmil et sur le pont Audibert des travaux de rénovation ponctuels qui nous ont permis de continuer à rouler, mais avec une vitesse légèrement atténuée. Ce n'est pas satisfaisant pour les usagers, évidemment, puisque cela veut dire que les trajets sont plus longs.

Il vous est proposé de faire une rénovation un peu lourde pour les emprises des plateformes tramway sur les deux ponts, avec la rénovation des rails, des équipements de voie ferrée et des systèmes d'accroche sur les tabliers, le remplacement des appareils de dilatation, la reprise du profil du fait d'anomalies constatées, notamment sur la partie sud du pont Audibert, le traitement des espaces publics, parce qu'il faut bien retraiter l'espace public aux amorces des ponts, la suppression de repositionnement des obstacles fixes – et on peut penser en particulier aux poteaux qui soutiennent les lignes aériennes de contact, que l'on essaie désormais de placer sur les côtés, et non pas en plein milieu, comme c'était le cas au début de la construction de notre réseau ; je rappelle qu'en cas de collision, cela signifie que les véhicules qui entrent en collision avec le tramway viennent s'écraser contre les poteaux, et c'est parfois cela qui cause le plus de dégâts –, des mesures conservatoires pour la mise au neutre, et la reprise de l'ensemble des revêtements. Évidemment, on aura une attention particulière pour les ouvrages d'art en question, pour être sûr qu'ils puissent bien supporter ces travaux. Nous allons confier ce marché subséquent à la SEMITAN, si vous en êtes d'accord.

Il vous est donc proposé d'approuver ce programme et de fixer une enveloppe financière prévisionnelle à 7 646 000 euros TTC pour les travaux, la maîtrise d'œuvre, la rémunération de mandataires et les frais de maîtrise d'ouvrages qui peuvent être associés. Pour terminer, cette opération pourrait être faite à l'été 2028, dans le cadre des travaux d'été. Il vous est donc proposé d'autoriser la SEMITAN, notre mandataire, à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure négociée. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

26 – VERTOU - ADAPTATION DU FRANCHISSEMENT DE LA SEVRE NANTAISE AU NIVEAU DU PONT DU CHENE - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS BOULEVARD GUICHET SEREX - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE - MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Mme la Présidente : « Délibération n° 26, Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, on va toujours rester à Vertou. Il s'agit de l'adaptation du franchissement de la Sèvre Nantaise, au niveau du pont du Chêne et de l'aménagement des espaces publics boulevard Guichet Serex. On sait que les franchissements de la Sèvre et les franchissements des cours d'eau dans notre agglomération sont parfois difficiles pour permettre aux cyclistes et aux piétons de pouvoir en profiter, notamment avec l'augmentation de la part modale des modes actifs. C'est en partant de ce constat que l'on a souhaité dès 2018 étudier la faisabilité de la création de nouveaux franchissements de la Sèvre exclusivement réservés aux modes actifs, entre le pont Rousseau à Nantes et le pont de la Ramée à Vertou, afin d'améliorer la perméabilité piétonne et cycliste des deux rives. Cet enjeu concerne le pont du Chêne, avec des liaisons importantes, notamment en direction des Sorinières, de Saint-Martin et de Saint-Aignan. Il concerne aussi la boucle de Vertou qui relie le boulevard Luc Dejoie, qui a déjà été pas mal aménagé en aménagements cyclables, mais relier le boulevard Luc Dejoie est aussi une nécessité. On a également un enjeu de l'accès sur les cheminements de la rive sud de la Sèvre, pour rejoindre aussi les rives de Rezé par le chemin des Îles.

De plus, en juin 2018, la Région des Pays de la Loire annonçait l'ouverture à l'horizon 2027 d'un nouveau lycée public de 900 places sur la commune de Vertou pour couvrir les besoins du sud-est de l'agglomération et d'une partie du vignoble nantais. Ce futur lycée sera positionné sur le sud de Mandon, au sud du centre-ville, entre le boulevard Guichet Serex et la Sèvre Nantaise. Il constitue par ailleurs le prolongement est du parc public du Loiry. Son ouverture est prévue en septembre 2030. Aussi, afin de garantir la réussite de l'aménagement et de s'assurer de la compatibilité des deux projets, passerelle du Chêne et réaménagement boulevard au Guichet Serex, une opération spécifique a été ouverte fin 2024.

Le programme de l'opération concerne à la fois :

- la création d'une liaison modes actifs au droit de la passerelle du pont du Chêne, en amont et en aval, dans le prolongement ouest du boulevard Guichet Serex ;
- la requalification urbaine et paysagère du boulevard, par ailleurs inscrit comme une voie secondaire du SDIC métropolitain, ainsi que le retraitement du boulevard Luc Dejoie ;
- la desserte et l'accessibilité tous modes des différents équipements desservis par cet axe, notamment en particulier du futur lycée, mais aussi le pôle d'équipements sportifs Sèvre et Maine
- la gestion des différents besoins en stationnement, en tenant compte des capacités de mutualisation et de foisonnement ;
- et la gestion des eaux pluviales et la prise en compte du risque d'inondabilité partielle sur le site, lié à la proximité de la Sèvre Nantaise.

Pour cela, nous devons organiser une concertation préalable, conformément aux articles L103-2 et L103-1 du Code de l'urbanisme. Les modalités de cette concertation sont la mise à disposition de supports explicatifs et du registre papier dans la commune concernée, la mise à disposition d'un registre dématérialisé, et l'organisation de réunions publiques. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 14,5 millions d'euros TTC. Pour cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, ce qui est l'objet de la présente délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Bonjour à toutes et à tous. Ces aménagements cyclables très qualitatifs sont très attendus depuis longtemps. Ils vont changer le quotidien de beaucoup de gens et vont permettre une alternative fiable et durable à la voiture solo.

Je rappellerai le 2 mai 1974, René Dumont, premier candidat écologiste à l'élection présidentielle, avait déclaré : "La voiture, ça pue et ça rend bête". À Nantes, nous faisons notre possible pour rendre les alternatives faciles, pratiques, souhaitables, sécurisées pour tout le monde, et c'est comme ça que l'on est tous plus malins. J'en profite donc pour saluer l'ensemble du travail mené par Nicolas Martin, l'ensemble du travail mené par les équipes qui auront œuvré tout le mandat pour favoriser et sécuriser la pratique du vélo. Le nombre de cyclistes a quasiment triplé depuis 2020 sur la Métropole, cela montre l'efficacité et l'ambition d'une politique publique de mobilités douces à l'échelle de la Métropole particulièrement bien conduite. Cette délibération en est un exemple, bravo à vous.

J'aimerais néanmoins vous faire part de questionnements, voire d'inquiétudes que nous avons reçus à propos d'un projet, certes périphérique, mais mentionné dans la délibération car participant à sa desserte : je veux parler du futur lycée de Vertou sur le site de Mandon. Il y a une unanimité sur la nécessité de création d'un lycée Sud Loire, mais certains et certaines en interrogent aujourd'hui la localisation, notamment sur le risque d'inondabilité d'une partie du site ou des accès. Le groupe Écologiste et Citoyen a pris, comme d'autres, connaissance d'un rapport de la commission d'enquête publique sur ce projet, et le commissaire-enquêteur met en exergue – et c'est une chose assez rare pour le mentionner – le risque d'inondation de la parcelle, mais aussi et surtout des accès potentiels du lycée. Je le cite : "*Je pense indispensable que soient étudiées les conditions de fonctionnement du lycée et de vie du quartier en cas de survenance d'événements extrêmes, tel que les prévisions du GIEC le laissent entrevoir, notamment en matière de gestion de crise, d'accessibilité et de réduction des vulnérabilités*". Nous voulons donc encourager toutes les parties prenantes de ce projet à approfondir le sujet, à recevoir et écouter le collectif d'habitants qui soulève un certain nombre de questions qui semblent bien légitimes, et qui a aussi des propositions. Pour le reste, nous voterons pour cette délibération qui, comme vous l'avez compris, porte essentiellement sur des liaisons cyclables de qualité dont évidemment nous nous réjouissons. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci. Je voudrais rassurer Tristan Riom : on est sur un sujet sur lequel on travaille désormais depuis 8 ans, en partenariat avec les élus et les représentants politiques des différents partenaires. C'est un sujet qui concerne d'ailleurs parfaitement Tristan Riom, puisque le réseau de chaleur vertavien sera aussi dans ce beau projet de Loiry Cœur Vert. Je voudrais le rassurer, on travaille avec les experts, et ce n'est pas Tristan Riom qui va dire que la parole des experts n'est pas à retenir. J'ai entendu aussi et j'ai lu avec attention le commissaire-enquêteur, qui rappelle effectivement que dans l'étude de l'ensemble des sites, notamment pour le lycée, ce site est sans doute celui qui est le moins impactant écologiquement parlant. J'entends les inquiétudes. Effectivement, il y a toujours des inquiétudes avant un projet. On a reçu le collectif de citoyens, on a fait en sorte d'associer la population dès 2023, et ce sera d'ailleurs encore le cas. Concernant les risques d'inondabilité dont parle le commissaire-enquêteur, je rappelle que s'il y avait vraiment un problème d'inondabilité, ce n'est pas un avis favorable qu'il aurait donné avec réserve, c'est un avis défavorable. Cela me rappelle d'ailleurs des discussions que nous avons eues sur d'autres grands sujets plus nanto-nantais que vertavo-vertaviens.

Vous savez, quand on suit le cours de cette rivière de la Sèvre, qu'ici on connaît bien, quand on traverse le triptyque de parcs, ces 27 ha de pleine nature en plein centre-ville à Vertou, quand on visualise quasiment une sky line verte avec cette canopée, cette cime luxuriante des arbres à Vertou – cela veut dire, mon cher Bertrand, qu'on ne les a pas tous abattus quand même –, on imagine déjà les conditions d'épanouissement et de réussite pour les élèves de ce lycée nature. Je voudrais vous le dire, cette évidence s'impose. La question de l'écrin vert qu'est Vertou n'est pas le fruit du hasard, et je crois d'ailleurs que l'Étoile Verte profitera dès cet été à l'ACE. Quand on parle de projets aussi importants que ceux-là, c'est bien sûr 14,5 millions d'euros qui sont votés aujourd'hui, mais c'est sans doute un projet global à hauteur de 100 millions d'euros. Pour une commune, ce n'est évidemment pas anodin. C'est bien au-delà des chiffres, de la technique ou du bitume ; c'est la question de la vision que l'on porte pour un territoire, c'est la question de l'ambition que l'on se donne, c'est la question aussi de la promesse pour les générations futures. C'est ce que l'on voit aujourd'hui. Cette première brique, c'est exactement ce que l'on vote aujourd'hui. Alors, la passerelle du pont du Chêne deviendra réalité, la transformation du boulevard routier Guichet Serex deviendra boulevard urbain qui permettra de fluidifier les mobilités douces, d'offrir aux piétons et aux cyclistes ce lien naturel entre les quartiers de Vertou. Dans le secteur du Loiry, ce projet d'aménagement exemplaire et cohérent verra aussi, je le disais, la requalification du boulevard, mais aussi celle du parc du Loiry, la gestion durable du réseau de chaleur, l'implantation d'un campus sportif ouvert pour tout le monde, et bien évidemment, le futur

lycée voulu conjointement avec la Région des Pays de la Loire, que je remercie, et qui est une chance, je le dis aussi, pour notre Métropole.

Je voudrais terminer en disant que ce dossier incarne pleinement – en tout cas, je le crois – la vision que nous défendons avec conviction à Vertou – et les élus vertaviens le disent, on en parlait hier soir – de cette ville nature qui grandit avec les habitants. Évidemment que dans notre démocratie représentative, nous faisons des choix légitimes, portés par le vote des habitants. Il serait utopique de croire que dans l'intervalle de ces votes pour élire ces représentants, il ne faille pas écouter les habitants. Nous faisons ce choix exigeant de la qualité d'écoute, mais aussi de la qualité de notre cadre de vie en articulant, je le crois, intelligemment le bâti et le végétal, la densité urbaine et la respiration naturelle, et l'exigence du présent et les équilibres de demain. La durabilité d'un territoire, ce n'est pas qu'un slogan, c'est une constante. Parfois, avec difficulté, je le sais. C'est garder sa ligne, pour que nous puissions construire la ville de demain.

Mes chers collègues, cette enveloppe financière est une excellente nouvelle, parce qu'elle donne les moyens à cette ambition partenariale. Je voudrais remercier particulièrement le travail de Nicolas Martin et des équipes de la Métropole, parce qu'évidemment, franchir un cours d'eau, c'est sans doute un des défis techniques des plus importants et des plus compliqués. Tout n'est pas réglé, il y a encore beaucoup de travail, mais la volonté permanente, constante et commune de nos deux collectivités à le faire en fera, je le sais, un chantier exemplaire, construira l'intelligence des usages, en concertation avec les habitants, permettra d'exaucer cette ville nature singulière qui vous est, je le sais, Madame la Présidente, chère à votre cœur, et qui nous permettra de la préserver, sans doute aussi de la révéler, et sans doute aussi de la transmettre à un moment donné. Merci beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

27 – FABRIQUE DE NOS VILLES - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ALLIANCE DES TERRITOIRES - EXPERIMENTATION DE LIGNES DE COVOITURAGE A HAUT NIVEAU DE SERVICE - CONVENTION DE PARTENARIAT - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 27, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Une délibération qui est importante aussi, pas simplement pour nous, Nantes Métropole, mais aussi pour les territoires autour de nous. Elle concerne une expérimentation de lignes de covoiturage à haut niveau de service. Il y a à la fois une convention de partenariat et une convention de groupement de commandes, puis le lancement d'un appel d'offres ouvert. Nous savons tous que le covoiturage est une des briques qui participeront à la réduction de la place de la voiture solo dans nos territoires. Gros avantage aussi : c'est un mode de déplacement qui ne nécessite pas d'infrastructures extrêmement lourdes – vous allez voir le montant que je vais évoquer –, et qui est suffisamment souple pour pouvoir être attractif sur des zones qui, par exemple, sont relativement peu denses. Nous avons travaillé avec plusieurs intercommunalités, elles sont citées dans la délibération : Clisson Sèvre et Maine Agglo, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, la Communauté de communes Estuaire et Sillon, la Communauté de communes Blain Communauté et le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. On est vraiment en pleine alliance des territoires. Avec Aziliz, on a passé du temps – et je l'en remercie, je sais qu'elle s'y est employée de façon très déterminée – pour essayer de faire en sorte que ce dispositif puisse voir le jour.

Pourquoi "puisse voir le jour" ? Je suis désolé, je vais avoir l'air de me joindre au chœur des lamentations, mais parce que la Région, qui était avec nous sur les études, nous a lâchés en cours de route, purement et simplement. Tout comme, d'ailleurs, elle a lâché le service de covoiturage auquel nous avions adhéré, après nous avoir dit : "Heureusement qu'on l'a fait, parce qu'autrement, vous n'auriez pas pu adhérer". Maintenant, on est tous seuls, il n'y a plus la Région. Cela fait donc deux renoncements sur des compétences qui sont des compétences du cœur de la Région. Si on arrête les mobilités, je ne sais pas ce que la Région va continuer à faire. En tout cas, elle est chef de file, et le chef de file s'est défilé. Nous avons donc décidé de travailler avec les intercommunalités en direct pour pouvoir continuer, parce que ce projet était vraiment très important pour ces intercommunalités, pour apporter un nouveau service aux habitants.

De quoi s'agit-il ? Il y a en fait deux lignes de covoiturage, qu'il faut imaginer un peu comme des lignes de transport en commun. Elles ont des arrêts, et chaque arrêt est financé par l'EPCI qui l'accueille. L'investissement est payé par l'EPCI. Ensuite, il faut évidemment une application pour pouvoir rentrer dans le service. Cela fonctionne, cela existe, il y en a plusieurs en France qui fonctionnent bien. Il s'agit tout sim-

plement de s'inscrire sur l'application, soit en tant que conducteur, soit en tant que passager, soit les deux, puisque l'on peut aussi, selon les jours, faire l'un ou l'autre. La ligne Sud elle est relativement simple : on part de Clisson et on remonte par Remouillé jusqu'aux portes de Nantes, à l'entrée de Nantes. Sur la partie Nord, la deuxième ligne est en Y. Pourquoi ? Parce qu'une branche part de Blain et l'autre part de Savenay, et les deux se retrouvent au Temple de Bretagne, où les deux routes convergent naturellement. Ensuite, elles arrivent toutes les deux sur Saint-Herblain, soit auprès du terminus Mitterrand – c'est très intéressant, parce que bientôt, il y aura là deux lignes de tramway, cela permettra donc d'aller à Rezé ou sur Nantes Est ; évidemment, ce sera extrêmement pratique, avec une seule correspondance –, soit vers le boulevard Charles Gautier. Là c'est plutôt le sait C3, et on voit que cela peut être le C3 pour aller vers le site Laennec ou le C3 pour aller jusqu'à la gare et vers le centre-ville. Ce sont des services qui seront articulés, et on a retenu les emplacements des terminus exprès – on les a même modifiés un peu – pour qu'ils soient le mieux raccordés possible aux transports en commun.

Je vous ai décrit l'architecture du dispositif. Nous aurons à peu près quatre mois de mise en place des arrêts, à partir du moment où les délibérations seront votées. Nos collègues des intercommunalités votent la même délibération, à peu de choses près, pour que l'on soit raccord. L'expérimentation vous est proposée sur une période de 3 ans, avec une année supplémentaire pour pouvoir éventuellement décider de la poursuite ou non du dispositif. Il vous est proposé pour ce dispositif, qui est de 2,5 millions d'euros hors-taxes sur toute la durée, donc 3 millions d'euros et qui est éligible au fonds Vert, que la clé de répartition soit la suivante. Nos collègues de Clisson Sèvre et Maine Agglo sont tellement fermement décidés qu'ils nous ont dit : "On va augmenter notre part après l'abandon de la Région, mais pour cela, il faut que Nantes Métropole en prenne aussi". On va en prendre une partie pour pouvoir assurer, dans la mesure où il y a un effort qui est fait par le territoire. Sur l'autre partie, le pôle métropolitain va prendre une petite partie du surcoût induit par l'abandon de la Région. Chacune des intercommunalités va aussi payer une petite partie, et nous assurerons 50 % du service.

Évidemment, il s'agit à la fois de permettre à des gens de venir sur notre Métropole, mais pour nous, il s'agit aussi de faire baisser le nombre de voitures qui arrivent sur notre Métropole, donc on a tout intérêt à faire en sorte que ce service fonctionne bien. Dans un premier temps, pour inciter les conducteurs à constituer l'offre, on va mettre en place des incitatifs. Des incitatifs, ce sont des sortes de petites primes kilométriques pour les conducteurs qui s'inscriraient et qui seraient ensuite conducteurs de plusieurs passagers ou d'un seul. Les passagers vont avoir une période de gratuité pour les attirer, mais après, il y aura un coût pour le service. Le coût pour le service et les incitations seront dans une autre délibération prochaine, après que le marché ait été attribué. Vous comprenez bien que temps que l'on ne sait pas qui va exploiter et dans quelles conditions, c'est difficile de fixer les incitatifs et le tarif.

On a deux conventions avec nos intercommunalités voisines et le pôle métropolitain : une première convention de partenariat avec les engagements de chacun au cours de l'expérimentation, et une convention de groupement de commandes coordonné par Nantes Métropole, où les autres intercommunalités et le pôle métropolitain nous donnent mandat pour pouvoir lancer les marchés, et ensuite pour l'achat des prestations nécessaires. Le groupement de commandes va permettre le lancement d'un appel d'offres ouvert, qui va donner lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marché subséquent. Imaginez que l'on veuille rajouter une ligne, par exemple : c'est quelque chose qui pourra être rajouté dans un accord-cadre global. Cela veut dire qu'il y aurait une nouvelle délibération, avec un avenant qui permettrait de faire une ligne supplémentaire. Notre participation est de 50 % sur l'ensemble du marché, c'est-à-dire 1,5 million d'euros TTC. Il vous est donc proposé d'autoriser le lancement de cet appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations, et pour que ce beau projet de partenariat vraiment concret entre les territoires puisse voir le jour. Je gage d'ailleurs qu'entre Clisson et Nantes, il y a une intercommunalité qui est absente. On ne sait pas exactement pourquoi, mais j'ai une petite idée. Il est possible que les habitants… Si j'étais à la place des habitants de cette intercommunalité, je dirais : "On veut aussi monter dans les voitures qui passent, pourquoi ne peut-on pas profiter du service ?". Je vous assure que quand on en sera là, c'est que l'on aura gagné notre pari. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aziliz Gouez. »

M^me^ Gouez : « Merci, cher Bertrand. Au nom du groupe Serda, et en tant que vice-présidente à l'alliance des territoires, je voulais souligner aujourd'hui ici deux choses. Je tiens à souligner d'abord la qualité du dialogue et l'esprit de coopération qui ont sous-tendu les discussions qui nous permettent ce matin de délibérer sur la mise en place de cette expérimentation de covoiturage à haut niveau de service. Cette coopération, tu l'as dit, Bertrand, a été mûrie, pour ce qui concerne les territoires du nord de la Loire, au sein du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, qui a financé une étude de préfiguration du dispositif et qui prendra en charge demain une partie des coûts qui seront liés à son animation. Le pôle a surtout été un espace de dialogue

très structurant entre des élus qui sont représentatifs de la diversité du grand territoire de Nantes Saint-Nazaire. Je pense, par exemple, au Vice-président aux mobilités d'Estuaire et Sillon, également Maire de La Chapelle-Launay, qui est membre du pôle, et puis aussi aux vice-présidents aux mobilités du Pays de Blain et d'Erdre et Gesvres, qui sont eux membres de l'atelier des élus du pôle métropolitain qui s'est réuni très régulièrement pendant les trois années écoulées.

Quand la Région – tu l'as dit – s'est retirée du jour au lendemain de discussions qui étaient dans leur phase finale alors qu'elle avait laissé penser aux territoires concernés qu'elle prendrait en charge 30 % du financement de ce dispositif, plutôt que de se laisser abattre, les élus d'Erdre et Gesvres, de Blain, d'Estuaires et Sillon, ont immédiatement fait savoir à la Métropole leur volonté de continuer sans la Région, en assumant les conséquences financières – à hauteur de leurs capacités, évidemment –, parce qu'ils savent combien il est urgent de répondre aux demandes de leurs habitants en matière de nouvelles solutions de mobilité. Si bien que le dernier échange que nous avons eu, Bertrand et moi, avec ces élus, dans la salle du conseil de Saint-Étienne-de-Montluc, un échange dont on aurait pu craindre qu'il soit un peu compliqué, puisqu'il portait vraiment sur le dur des contributions financières suite au retrait de la Région, s'est avéré d'une fluidité assez étonnante, et nous avons vu les élus d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon, accepter d'aller au-delà de leur engagement financier initial, pour permettre au Pays de Blain de rester à bord. Je crois que cet esprit de solidarité entre territoires urbains, périurbains, ruraux, est extrêmement précieux, et je tenais vraiment à le saluer aujourd'hui. Je tiens aussi à dire – tu l'as dit aussi, Bertrand – que nous avons rencontré la même détermination à aller au bout sur cette expérimentation, malgré le défaut de la Région, de la part de l'agglomération de Clisson.

La deuxième chose que je veux souligner, c'est la façon dont notre Métropole assume ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire. Dans le cas d'espèce, nous avons consenti à prendre en charge la moitié des coûts du dispositif. En tant que Métropole, nous prenons à bras-le-corps le défi de la transformation des mobilités sur notre territoire. On vient de parler des lignes de tramway 1 et 2, nous avons parlé du vélo, et Jean-François Martin va en parler à nouveau. On travaille vraiment sur notre territoire ces transports collectifs, les mobilités douces, mais dans le même temps, on a une Métropole qui est pleinement consciente de sa responsabilité dans le système territorial, à une échelle qui dépasse largement ses frontières administratives. Je crois que le souci que nous avons de veiller à ce que la Métropole reste accessible est vraiment essentiel, parce que la Métropole assume des charges de centralité en matière d'activités économiques, en matière d'enseignement supérieur, en matière de santé, qui servent les habitants du grand territoire, et donc notre Métropole se doit de rester accessible à ces habitants. D'ailleurs, cette relation va dans les deux sens. On parle de Clisson. Nous avons à Clisson des donneurs d'ordres, par exemple dans le domaine du textile, qui emploient des habitants, mais aussi des habitantes – je pense notamment aux couturières – des quartiers de la Ville de Nantes et d'autres villes de la Métropole. Je pense que ce qu'il faut dire, c'est que quand certains préfèrent souffler sur les braises des fractures territoriales, dresser urbains et ruraux les uns contre les autres, nous nous attachons, à travers ce genre d'action, de façon concrète, à agir en faveur de la cohésion territoriale. Nous savons bien que cette cohésion territoriale est intrinsèquement liée à la cohésion sociale du grand territoire, et que nous sommes concernés, en tant que métropolitains, par la progression d'un vote de rupture qui prospère sur un sentiment de relégation, de déconsidération. C'est intéressant de regarder la carte sur notre Département de la déprise en matière de services de santé, mais aussi de services de mobilité.

Mon cher Tristan, la voiture, cela ne sent pas bon, c'est vrai, mais il se trouve que la voiture est la réalité des habitants de certains territoires de notre grand bassin de vie. En même temps que nous développons le vélo, le tramway, les bus à haut niveau de service, dans l'agglomération et en articulation avec les territoires voisins, je crois qu'il faut vraiment que nous ayons conscience que pour les habitants de Blain, pour les habitants du Temple-de-Bretagne, pour les habitants de Fay-de-Bretagne qui n'ont pas de gare et pas de perspective d'en avoir une demain, l'enjeu est vraiment d'être capable de faire que les voitures qui circulent soient pleines. Même du point de vue du PCAET de Nantes Métropole, voir circuler ou voir entrer des voitures avec un conducteur ou un passager, ce n'est pas satisfaisant.

Excusez-moi, je crois que je vais m'en arrêter là. Je voulais quand même dire – Bertrand l'a souligné – que cette expérimentation de covoiturage est une première brique du futur SERM, futur SERM dont le ferroviaire est la dorsale, mais certainement pas la seule déclinaison. Avec cette expérimentation de covoiturage à haut niveau de service, nous avons non seulement une brique concrète du SERM, mais nous avons aussi, je crois, une brique de confiance entre la Métropole et ses territoires voisins, et un socle de confiance sur lequel nous comptons continuer de faire de belles choses ensemble, collectivement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente, cher Bertrand. Une très brève intervention pour saluer l'expérimentation présentée ici et qui fédère de nombreux territoires. Cela montre une prise de conscience partagée et une volonté de répondre à un double enjeu : favoriser des déplacements moins coûteux pour les habitants et moins polluants pour la planète. D'ailleurs, le covoiturage semble connaître, grâce à l'accompagnement des pouvoirs publics, une accélération bienvenue. À titre d'exemple, en 2025, la plateforme Karos enregistrait une augmentation de ce type de déplacements de presque 10 % sur le territoire, avec des pointes de plus de 20 % en PACA et 33 % en Île-de-France. C'est une tendance générale, ou presque. En effet, dans le même temps, la Région Pays de Loire accusait une baisse de 43 % – tu l'as dit, Bertrand, et je le redis –, ceci en raison de l'arrêt des aides versées par le conseil régional. Effectivement, pour répondre aux besoins, ce sont nos intercommunalités qui sont contraintes de s'organiser pour pallier cette énième désertion. Cela devient une habitude. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand affilé. »

M. Affilé : « Merci aux uns et aux autres. Je dois dire que cela a été vraiment un plaisir de travailler avec des collègues qui partagent d'autres réalités que les nôtres, mais qui sont animés comme nous par l'intérêt de leurs territoires et de leurs habitants. Cela montre qu'au-delà des endroits où l'on vit, au-delà des endroits où l'on est élu, au-delà même des clivages politiques potentiels, on est capables de travailler ensemble quand c'est dans l'intérêt de toutes et tous. Je regrette vraiment – Anas l'a dit – l'abandon par la Région. C'est un peu inquiétant. Pourquoi ? Parce que ce qui devait être la première pierre du service express régional métropolitain, c'est quand même nous qui la portons. Cela veut dire que maintenant, il faudra que l'on prenne avec une certaine défiance – je suis désolé de le dire – les engagements régionaux, puisque je l'ai dit tout à l'heure, tous les services de mobilité sont déficitaires. Si l'objectif de la Présidente du Conseil régional est de faire des économies, la mauvaise nouvelle pour les habitants de ce territoire, c'est que cela ne pourra pas aboutir à davantage de services. À un moment ou à un autre, cela va être problématique.

J'ai omis une petite chose, c'est que dans notre marché, nous allons inclure, si c'est possible, une garantie de retour, parce que l'on sait que c'est vraiment quelque chose qui permet de rassurer tout le monde, notamment sur les débuts du service. Garantie de retour, cela veut tout simplement dire que l'on commande un transport plutôt taxi en zone urbaine – mais cela peut aussi être des ubers ou des conducteurs auto-entrepreneurs – pour rassurer, pour être sûr que les gens soient sûrs de rentrer chez eux le soir. Quand on a suffisamment de monde pour le faire, suffisamment de conducteurs inscrits, cette garantie de retour est de moins en moins activée. Je voulais juste dire à Tristan, pour le rassurer un petit peu, que peut-être que la voiture rend bête, mais la voiture partagée, cher Tristan, c'est beaucoup moins bête, parce que l'on peut échanger, dialoguer, et du coup, cela permet peut-être d'éclaircir les esprits de tout le monde et d'apporter des échanges humains. C'est aussi cela l'intérêt du covoiturage. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

28 – TRANSITION ECOLOGIQUE - AMENAGEMENT D'AXES MAGISTRAUX CYCLABLES - AJUSTEMENT D'ENVELOPPES ET DE PROGRAMMES

Mme la Présidente : « Nicolas Martin, pour la délibération n° 28. »

M. Martin : « Chers collègues, on va voyager un peu à travers les travaux d'aménagements cyclables de notre Métropole, avec quelques ajustements nécessaires en termes de coûts de travaux. Nous allons démarrer sur ce très bel itinéraire cyclable entre Nantes, Saint-Herblain, Indre et Couëron, sur l'aménagement d'un axe magistral. Nous avions voté le 24 mars 2022 un financement de 8 645 000 euros pour 7,5 km d'aménagement. Les aménagements arrivent pratiquement à leur terme, je crois que pour le mois de septembre nous devrions pouvoir terminer ces aménagements. Néanmoins, dans le cadre de la réalisation de ce chantier, les marquages de voirie ont été effacés par rabotage ou par hydrodécapage, ce qui a désagrégé ponctuellement des enrobés de la VM107 sur un linéaire assez important. Aussi, pour obtenir une voirie offrant un niveau de surface de qualité comparable avec le trafic existant, il est nécessaire de reprendre les tapis de voirie, et en conséquence, d'ajuster le montant de l'enveloppe financière à hauteur de 9 287 000 euros. Il est à noter que cette augmentation est financée sans augmentation du budget global alloué aux axes cyclables.

Par ailleurs, dans l'aménagement qui est en cours sur le boulevard Dalby et sur l'axe Gare-Bottière, nous avons aussi des ajustements à faire. Par délibération du 30 juin 2022, nous avons approuvé le programme

de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement allant de la gare à Bottière Chénaie pour un montant de 10 millions d'euros. Le 15 décembre, en raison de l'évolution des coûts des matériaux, nous avons déjà voté une augmentation de ce budget à hauteur de 11 400 000 euros. Et puis les études de l'évaluation de l'état de l'ovoïde, le réseau d'assainissement de forme ovoïde collectant les eaux usées et les eaux pluviales présent sur une partie du linéaire, nécessitait le passage de scaphandriers, donc un niveau d'eau dans l'ovoïde le plus bas possible. Or, nous n'avons pas pu réaliser ce passage dans l'ovoïde avant l'été 2024, parce qu'il y avait trop d'eau. Ces résultats ont montré la fragilité de cet ovoïde, et donc la nécessité d'adapter cette piste cyclable pour avoir des engins plus légers, pour éviter de susciter ou de générer des risques de fissurage de cet ovoïde. Cela nécessite un aménagement des coûts chantier à hauteur de 612 000 euros TTC.

Sur l'axe Nantes-Sautron, nous avons aussi des aménagements à faire. Là aussi, les réalisations sont en cours. Nous avions voté un aménagement sur trois secteurs le 15 septembre 2023. Un qui concerne les rues Charles Monselet, Carcouët, et George Sand à Nantes, qui est plutôt en stand-by pour l'instant, en tout cas dans les mises en œuvre. Un autre concerne le secteur de la route de Vannes, la rue de la Botte d'Asperges et de Morlière à Saint-Herblain. Enfin, un secteur 3 sur la rue Léon Gaumont, la rue de la Pentecôte et le giratoire Moulin Brulé à Orvault. Nous avions acté en décembre 2024 le lancement de la consultation des travaux pour le secteur 3. Ces travaux sont d'ailleurs en cours. Néanmoins, suite à la réalisation des études sur l'axe magistral de Nantes à Sautron, il s'est avéré que la seule pérennisation de l'urbanisme tactique initialement prévue en simples marquages temporaires sur la rue Léon Gaumont et la route de Vannes, au stade de la programmation, n'était plus suffisante pour répondre aux objectifs de sécurisation. Nous devons réaliser des opérations de requalification de la voirie, en même temps que les travaux de création d'aménagements cyclables. Ainsi, sur le secteur 3, et spécifiquement sur la rue Léon Gaumont, une reprise complète de la structure de chaussée du secteur sur une longueur de près de 650 m est programmée concomitamment à la réalisation d'un chaussidou pour les vélos. Sur le secteur 2, c'est pareil, les études ont conclu à la nécessité de sécuriser les cheminements piétons et cyclistes sur les deux tronçons initialement proposés. Les zones d'intervention concernent la route de Vannes depuis l'avenue de La Ferrière jusqu'au giratoire de la Morière sur une longueur d'un kilomètre, ainsi que sur la rue de la Botte d'Asperges pour rejoindre l'axe magistral. Sur l'ensemble de cette section de la route de Vannes, les travaux nécessaires de requalification de la voirie intègrent le désamiantage de la chaussée et des sections concernées connues à ce stade, et la reprise complète de la route circulée par les automobiles, concomitamment à la création de trottoirs et de pistes cyclables sécurisées. Cela explique l'augmentation de l'enveloppe qui est conséquente, qui passe de 3 600 000 euros TTC à 7 780 000 euros. Oui, le désamiantage coûte cher, je suis désolé.

Nous allons cette fois-ci partir à l'est pour la requalification des rues des Prés, Loiret et Albert Londres, où là aussi nous avons un très beau projet. En juillet 2022 et en mars 2025, le bureau métropolitain avait approuvé un programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification des rues des Prés, Loiret et Albert Londres, pour un montant de 2 201 000 euros. Ces rues ont vocation à relier Doulon-Gohards à l'axe cyclable nord qui fait tout le contournement nord de l'agglomération. Sa requalification s'accompagnera notamment de la mise en sens unique, pour intégrer le prolongement de l'axe magistral vélo nord, avec la création d'une piste bidirectionnelle. Conformément aux objectifs fixés dans le PDU de passer de 3 à 12 % de part modale, nous continuons la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace et irriguant tout le territoire. L'axe magistral situé le long du périphérique nord a ainsi été retenu, avec l'objectif principal de prolonger sur la rue Albert Londres, entre la rue du Petit Châtelier et la route de Sainte-Luce, pour proposer un itinéraire continu et sécurisé, y compris la traversée de la route de Sainte-Luce, afin de se connecter aux aménagements cyclables à venir rue des Prés. Ce sera également l'occasion de sécuriser et de rendre plus confortables les cheminements piétons adjacents de la rue Albert Londres. Ce coût supplémentaire est de 1,2 million d'euros hors-taxes. Afin de mener à bien la sécurisation de cet axe, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 3 751 000 euros.

Vous savez tout. Il y a quelques ajustements financiers qui sont nécessaires, mais j'ai envie de dire que ceux-ci sont pleinement justifiés, à la fois pour maintenir la qualité de nos aménagements et trouver de la cohérence sur la livraison de ces axes qui ne manqueront pas d'être réalisés d'ici la fin de l'année 2025. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

29 – TRANSITION ECOLOGIQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET L'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR CENTRE LOIRE - AVENANT N° 9 AU CONTRAT DE DSP - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Tristan Riom, pour la délibération n° 29. »

M. Riom : « Rebonjour à toutes et à tous. Avant de présenter la délibération, je réponds à cette question : mais quel est donc cet incroyable ouvrage coloré que nous avons sur nos bureaux ? C'est la bande dessinée du plan climat. Nous avons travaillé avec des auteurs et des autrices locaux pour mettre en récit le plan climat que nous avons toutes et tous voté. Vous en avez un exemplaire. Pour les habitants et habitantes de la Métropole qui nous regardent et qui aimeraient bien en avoir un, vous pouvez nous retrouver à la Fête de l'Environnement d'Orvault ce dimanche, ou dans toutes les bibliothèques de la Métropole ou à la Maison Fumetti. Bref, partout des bandes dessinées climat.

Revenons à la délibération que je dois vous présenter. La délibération est un projet d'avenant pour le contrat de délégation de service public du réseau de chaleur Centre Loire. Assez habituel, somme toute, puisque je viens souvent vous parler de réseau de chaleur en Conseil métropolitain. Aujourd'hui, il y a une particularité, c'est que si je vous présente cet avenant, c'est dû à la baisse du fonds chaleur, ou du moins au fait que le fonds chaleur n'est pas assez élevé pour remplir l'ensemble des besoins. L'État pousse à la création de réseaux de chaleur depuis de nombreuses années, et c'est très bien, puisque c'est un vecteur de transformation pour les métropoles comme la nôtre et pour les villes en général. Cela a été dit tout à l'heure par Mahel Coppey, en 2025, l'ADEME chiffrait à 1,6 milliard d'euros le besoin de fonds chaleur pour répondre à un ensemble de projets qui étaient déjà travaillés depuis de nombreuses années par les collectivités. L'État a d'abord proposé de le mettre à 600 millions d'euros. Finalement, après d'âpres débats, il a été remis à 800 millions d'euros, donc on n'a moitié pas assez d'argent pour financer tous les projets de réseaux de chaleur. Cela a donné lieu à une révision unilatérale des critères de financement. Qu'est-ce que cela veut dire, concrètement ? Cela veut dire concrètement que j'étais venu vous présenter une délibération qui disait que nous devrions être capables d'avoir, pour un certain nombre de changements sur le réseau de chaleur, 15,7 millions d'euros de fonds chaleur pour le réseau Centre Loire, et finalement, l'ADEME nous a annoncé que nous serions à 3,6 millions d'euros. On a donc un projet qui a une perte de financement de 12 millions d'euros. Je vous laisse comprendre et apprécier à quel point c'est compliqué d'avoir ce genre d'annonce qui est fait fin décembre pour une mise en œuvre quelques semaines plus tard.

Nous avons donc travaillé d'arrache-pied avec les services de la Métropole – et je les ai en remercie, parce que je pense qu'ils n'ont pas compté leurs heures sur ce projet – pour nous assurer que l'impact sera limité pour les habitants et les habitantes de la Métropole. Je rappelle juste que le Centre Loire, c'est 22 900 logements raccordés, dont 10 800 logements sociaux. Cette décision de l'ADEME, à cause du manque de financement, allait entraîner une augmentation du coût de la chaleur de l'ordre de 6 %. 6 %, vous vous dites que ça va, mais 6 % d'un mois à l'autre, sans être prévenu, c'est quand même beaucoup. Ce que nous avons donc cherché à faire, c'est de continuer les projets de développement qui sont à l'œuvre, à savoir de pouvoir raccorder le Centre Loire à la chaleur qui va être issue du centre de tri et de valorisation des déchets, via une interconnexion entre les réseaux. On voulait continuer cela, sans trop impacter les finances des habitants et des habitantes. Une grande partie de la délibération vise à vous expliquer comment nous faisons cela.

Globalement, ce que nous pouvons dire, c'est que tout le monde va un peu prendre sa part. On revoit un petit peu la structure du prix, ce qui fait que là où l'on aurait dû avoir une baisse du prix de la chaleur pour les habitants et les habitantes en 2029, le prix va un petit peu moins baisser. C'est ce qui se cache derrière le nom barbare d'une augmentation du terme "R25". Nantes Métropole aussi va faire un effort en baissant les niveaux de redevance et d'utilisation des ouvrages, et nous demandons à notre délégataire de faire aussi un effort important en revoyant le niveau de bénéfices qui vont être faits, en modifiant les indemnités de fin de contrat, et en adaptant les clauses de redevance d'intéressement. On concède quand même une augmentation de la durée de la DSP, parce qu'augmenter la durée permet de mieux amortir ensuite les investissements qui sont faits.

Clairement, j'alerte sur le fait que sur Centre Loire, on s'en sort bien, puisque nous arrivons à ne pas augmenter le coût de la chaleur, dû à cette annonce qui est vraiment une mauvaise nouvelle, en faisant des aménagements sur le contrat. Seulement, on rogne sur nos marges de manœuvre là où, quand on a des DSP sur 25 ans, il faut que l'on garde des marges de manœuvre en fonction des événements. Là, on vient rogner sur des marges de manœuvre, et il y a beaucoup d'autres projets de réseau de chaleur qui vont être fragilisés – j'y reviendrai ensuite –, et pas forcément les petits, mais plutôt les gros.

À la marge, il y a aussi des éléments assez classiques dans cet avenant d'ajout d'une rue dans le périmètre de la DSP, de modification de bordereau de prix pour certaines ZAC, de travail sur les conventions de fournitures avec le CTVD, des clauses de révision sur ces sujets-là, et une convention d'interconnexion avec le réseau de chaleur de l'AFUL Rezé-Château. C'était aussi l'occasion de mettre à jour, mais le sujet de fond est bien cette baisse du fonds chaleur et cette inquiétude que nous avons aujourd'hui sur les projets de transition écologique. Il n'empêche que pour Centre Loire, nous avons trouvé des solutions, et c'est ce que je vous propose de voter. »

Mme la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

30 – TRANSITION ECOLOGIQUE - CREATION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR NANTES-CARQUEFOU - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE

Mme la Présidente : « Délibération n° 30, Tristan Riom. »

M. Riom : « Deuxième et dernier sujet réseau de chaleur. Vous connaissez l'intérêt du réseau de chaleur, et vous savez surtout que nous avons un schéma directeur des réseaux de chaleur, voté le 14 décembre 2023, qui annonce le rythme de développement des réseaux de chaleur sur la Métropole. Dans nos plans, nous avons – et nous respectons ce que nous avons planifié, ce qui est formidable – la création d'un réseau de chaleur Beaujoire Sud Carquefou et Nord-Est de Nantes. Une étude de faisabilité a été conduite du 1er septembre au premier semestre 2024, pour valider l'intérêt technique, environnemental et économique de ce réseau de chaleur.

Ce que nous vous proposons avec cette délibération, c'est d'acter et de créer une délégation de service public pour réaliser ce réseau de chaleur. Comme dans toute création de DSP, un rapport est lié à cette délibération pour motiver, pour expliquer le choix. À noter que nous avons recueilli les avis de la commission consultative des services publics locaux, qui a rendu un avis favorable sur cette création de DSP, et le comité social territorial a rendu un avis défavorable, la motivation principale étant une réserve générale, si je puis dire, sur la création de délégations de service public, avec plutôt un souhait d'internaliser. Je rappelle que dans notre schéma directeur des réseaux de chaleur, on a ce souhait de faire des choses en régie, de trouver d'autres montages que les DSP, mais pour de gros réseaux de chaleur comme ça, avec le besoin d'une force de commercialisation importante, on fait la démonstration que c'est plus pertinent de partir sur une DSP, ce qui ne sera pas forcément le cas pour les futurs et autres réseaux de chaleur.

Formellement, ce que l'on peut dire, c'est que cela va être un réseau d'une taille importante qui va se développer, puisque l'on est sur 20 km et environ 100 points de livraison, avec 50 GWh par an à terme. Sur le mix énergétique – puisque c'est un élément important – on va récupérer de la chaleur du centre de tri et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves, et aussi étudier la création d'une chaufferie biomasse. J'attire votre attention sur la manière dont on raisonne pour arriver à cette conclusion. On utilise ce qui s'appelle "EnR'CHOIX", qui est donc une matrice pour réfléchir à quelle source d'énergie renouvelable on peut trouver. Je vous encourage à aller voir ce que c'est. C'est très simple, cela permet vraiment de comprendre pourquoi on va d'abord chercher de la chaleur de récupération, puis la création d'une chaufferie biomasse. Entre-temps, on étudie des énergies renouvelables non délocalisables, par exemple des panneaux chaleur. Bref, il y a vraiment une manière d'arriver à ces conclusions techniques, et cela peut permettre de s'approprier ces sujets. Voilà pour la création de cette délégation de service public. Encore une fois, c'est une politique publique qui suit son cours et dont nous sommes très fiers. Ce que je peux juste préciser, c'est que la future DSP sera calquée sur une durée de 25 ans. »

Mme la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Madame la Présidente. Juste pour dire que les élus carquefoliens sont très heureux d'intégrer le schéma directeur et sa concrétisation par l'intermédiaire de ce réseau de chaleur. Actuellement, nous n'avons pas de réseau de chaleur à Carquefou, donc nous sommes très heureux de voir cette concrétisation. Ce n'est pas pour tout de suite, ce sera pour demain, mais c'est une très bonne chose. Ce qui est une très bonne chose aussi, c'est d'avoir un mix énergétique sur ce réseau de chaleur. »

Mme la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur pour un mot. »

M. Riom : « Nous sommes ravis de voir de plus en plus de villes rentrer dans ces projets de réseaux de chaleur. Bienvenue à Carquefou, et d'autres villes seront concernées par le schéma directeur des réseaux de

chaleur, qui marque une nouvelle étape de développement, puisque l'on a un peu plus d'une dizaine de projets qui seront développés dans les années ou dizaines d'années à venir (c'est sur du temps long). De plus en plus d'élus seront concernés. Je vous encourage à vous intéresser à ces questions-là, puisque vous devez aussi répondre aux questions nombreuses de nos concitoyens et concitoyennes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

18 – AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE (AURAN) - AVENANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2025 ET SUBVENTION POUR LA COLLECTE COMPLEMENTAIRE POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de reprendre la délibération n° 18 qui n'avait pas pu être présentée en début de matinée, et je donne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Il y a un certain nombre de déports, Madame la Présidente, que vous découvrez. Je me passe de lire les noms, vous pouvez les lire aussi bien que moi, si vous le voulez bien, à moins que cela soit obligatoire. »

M^me^ la Présidente : « Non, on doit les formuler à l'oral. »

M. Quénéa : « D'accord. Sont invités à sortir de la salle : Bertrand Affilé, Rodolphe Amailland, Laure Beslier, Cécile Bir, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Hervé Fournier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gessant, Aziliz Gouez, Carole Grelaud, Patrick Grolier, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Martine Oger, Catherine Piau, Pascal Pras, Thomas Quéro, Tristan Riom, Johanna Rolland, André Salaün, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Franckie Trichet, Alain Vey et François Vouzellaud. Comme je le dis souvent, sur ce genre de délibération, on est plus nombreux dans la salle qu'à l'extérieur.

Cette délibération vise à valider un avenant au programme 2025 prévu avec l'AURAN, ainsi qu'une subvention pour la collecte complémentaire pour l'encadrement des loyers. À l'occasion du Conseil métropolitain du 4 avril 2025, nous avons sollicité l'agrément de l'État pour appliquer le dispositif d'encadrement des loyers sur notre territoire métropolitain. Cette expérimentation sur l'encadrement des loyers nécessite une collecte complémentaire qui permettra *in fine* de fixer le niveau des loyers de référence sur une base représentative, tout en répondant aux exigences liées à la mise en œuvre d'un tel dispositif. Pour ce faire, l'AURAN a sollicité une participation de Nantes Métropole. Après étude du dossier, nous proposons d'octroyer une subvention de fonctionnement complémentaire de 56 000 euros à l'agence urbaine. En outre, l'AURAN bénéficie d'une mise à disposition de locaux pour les bureaux qu'elle occupe au sein du bâtiment Champ-de-Mars, et conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition en vigueur, la subvention en nature correspond à la somme de 237 973,74 euros au titre de l'année 2025, soit très précisément du 6 juin 2024 au 5 juin 2025. C'est donc cette double attribution que nous soumettons à votre approbation.

Je me retourne. Est-ce que cela suscite une réaction de votre part ou une prise de parole particulière ? Non. Très bien, donc je soumets cela à votre approbation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité, ce qui me rend particulièrement heureux. Il y a quelques abstentions, donc je suis un peu moins heureux, mais je reste satisfait. Je vous invite à revenir, Mesdames et Messieurs qui êtes sortis pour la délibération. Je reste encore plus particulièrement heureux en vous annonçant que la pause méridienne est arrivée. Le retour est demandé à 14 heures. »

La séance est suspendue.

Reprise de la séance.

_31_ – ENGAGEMENT LOIRE - NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS GLORIETTE PETITE HOLLANDE - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - SAISINE DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE

M^me^ la Présidente : « Nous allons reprendre nos travaux. Je donne la parole à Thomas Quéro pour la délibération n° 31 »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération concerne le projet des espaces publics Gloriette Petite Hollande. Pour rappel, nous avons approuvé en 2019 le programme d'aménagement de ces espaces publics. Nous avions fixé une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour un montant de 78 millions d'euros TTC. Nous avions ensuite modifié en 2023 le programme de l'opération, et en février 2024 nous avions arrêté le bilan de la concertation préalable pour ce même projet. Rappelons que la place Gloriette Petite Hollande est une pièce importante du projet plus grand Loire au Cœur, développé par l'agence Ter dans un dialogue compétitif depuis 2017, de la gare à la Loire, depuis le Bas-Chantenay jusqu'au canal Saint-Félix. Un certain nombre d'enjeux de transition écologique, d'adaptations du projet aux réalités du changement climatique ont amené à requestionner certains points du programme. Rappelons la viabilité de la grande esplanade qui était prévue au départ, la proximité de la voie par rapport aux habitations et les gênes acoustiques qui pouvaient y être associées, une meilleure pérennité des arbres, des micocouliers de la rive nord suite aux travaux de voirie, et globalement, l'adaptation de ce projet aux enjeux de canicule.

Le programme de l'opération a donc été modifié pour en faire un accélérateur de cette transition écologique. On rappelle que les travaux aujourd'hui prévus prévoient une augmentation des surfaces de pleine terre à 4 ha, une densification des strates végétales et la restauration, voire la renaturation d'un sol vivant, pour créer des îlots de fraîcheur en plantant plus de 650 arbres, avec un effet attendu de baisse de 8 °C en moyenne de la température sur la période estivale, une meilleure gestion des eaux pluviales avec une infiltration directement dans les espaces verts, des cheminements piétons et des pistes cyclables ombragées, une préservation du patrimoine bâti et des perspectives des immeubles anciens situés au nord, une voirie plus éloignée des façades pour améliorer le confort des habitants, et un balcon sur la Loire plus respectueux de la végétation de bord de fleuve, et une meilleure intégration à côté du Mémorial de l'abolition de l'esclavage. Enfin, mais ce n'est pas le moindre des sujets, un marché Petite Hollande, de même ampleur qu'actuellement, qui sera positionné le long des arbres qui bordent le tramway et sur une esplanade complémentaire, afin de profiter de l'ombre que nous procureront ces arbres.

Le maître d'œuvre de l'opération, l'agence Ter, a remis son projet. Nous devons maintenant lancer la consultation pour la réalisation des travaux. Elle est détaillée avec un certain nombre de lots. Le montant des travaux nouveaux, mis à jour, est aujourd'hui estimé à 51,6 millions d'euros. Aujourd'hui, et c'est une bonne nouvelle compte tenu des modifications du projet, nous pouvons adapter l'enveloppe financière prévisionnelle à 68 millions d'euros, soit une diminution de l'enveloppe de 10 millions d'euros, ce qui est assez rare dans les projets d'espace public pour mériter d'être signalé. Ceci est possible en raison de l'augmentation des surfaces d'espace vert, 1 ha de plus que le projet initial, avec en conséquence la diminution des surfaces pavées, la réduction de la taille du balcon sur Loire en structure métallique par rapport à celle en béton d'origine, la modification du tracé de la voirie, qui du coup est plus au sud et réutilise la voirie existante, et également pour partie la réduction du périmètre initial, qui allait jusqu'au pont Anne-de-Bretagne mais qui s'arrête désormais au niveau de la Maison de la Mer, le reste du périmètre étant traité dans le quai de la Fosse. Cette modification de ce grand programme Gloriette Petite Hollande, comme nous l'avions esquissé lors de la modification du programme, nous permet aujourd'hui de demander cette diminution de l'enveloppe financière de 10 millions d'euros. La conséquence de cette bifurcation est en effet, comme nous l'avions annoncé, moins de budget pour cette opération.

Par ailleurs, compte tenu de l'ensemble de ces travaux qui débuteront en septembre 2026, qui sont naturellement conséquents et pour une durée importante, ils sont susceptibles d'impacter l'activité des professionnels riverains. Nous proposons de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable pour les professionnels riverains, les commerçants, tel que défini par la délibération du 14 décembre 2023. L'idée c'est que les commerçants puissent déposer des demandes d'indemnisation sur la base de rapports d'expertise qui seront réalisés et qui détermineront dans un premier temps leur éligibilité, et ensuite le montant auquel les commerçants ont éventuellement le droit. Rappelons que cette commission sera instruite par un expert désigné par le tribunal administratif sur la base de documents comptables, et présidée par un magistrat du tribunal administratif, s'agissant en l'occurrence d'une indemnisation amiable. Cette délibération vous demande d'une part d'ajuster l'enveloppe à 68 millions d'euros, donc 10 millions de moins, d'autoriser le lancement de

l'appel d'offres ouvert pour les travaux, et enfin, de saisir la commission de règlement amiable pour l'indemnisation des professionnels riverains. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^me^ Bonamy : « Madame la Présidente, chers collègues, au nom du groupe Écologiste et Citoyen je me réjouis que cette délibération marque l'avancement du projet d'aménagement de Gloriette Petite Hollande, avec un parking largement débitumé qui fera place à un marché populaire ombragé et des espaces de fraîcheur, de jeux et de ressourcement. Notre groupe s'est largement engagé pour la redirection de ce projet : la conservation des arbres existants, par exemple, l'hectare supplémentaire d'espace débitumé, le maintien des stations gourmandes du square Daviais, qui aurait dû devenir une nouvelle route, ou l'abandon des gradins de béton dans la Loire. Grâce à ces modifications dans le programme initial, le projet compte maintenant 4 ha de sol perméable. C'est un îlot de chaleur de moins, comme l'a rappelé Thomas Quéro, avec - 8 °C. C'est une très bonne chose, vu les vagues de chaleur que l'on subit. En bonus, nous avons gagné de l'argent, et pas qu'un peu, puisque le projet coûte 10 millions d'euros de moins que prévu. Comme quoi, faire des projets plus écologiques, c'est bénéfique pour les habitants, pour l'environnement, mais aussi pour les comptes de la collectivité. Le groupe Écologiste et Citoyen est donc particulièrement satisfait d'avoir contribué à faire faire des économies à la collectivité, et vous pouvez compter sur nous pour continuer de proposer de revoir des projets urbains avec encore plus d'enthousiasme. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

32 – NANTES - PROJET LOIRE AU CŒUR - NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS QUAI DE LA FOSSE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 32, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Délibération suivante, toujours dans ce grand projet Loire au Cœur, mais sur la partie quai de la Fosse, avec aujourd'hui le bilan de la concertation préalable. Je rappelle que le 4 octobre 2024, nous avions approuvé le programme relatif au projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse et décidé des modalités de cette concertation préalable. On est toujours dans ce projet Loire au Cœur, piloté par l'agence Ter à l'issue de ce dialogue compétitif de 2017. L'enjeu est d'améliorer la qualité et la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, toujours dans les conséquences des conclusions de la commission du Grand débat "Nantes, la Loire et nous", avec une mise en scène amplifiée de la Loire et un meilleur rapport à la Loire en ville. L'opération consiste à requalifier le quai de la Fosse depuis le quai Ernest-Renaud jusqu'à la Maison de la Mer. Évidemment, sur ce secteur, il accompagne aussi les aménagements urbains en cours concernant le pont Anne-de-Bretagne et le projet des nouvelles lignes de tramway 6 et 7.

La concertation préalable s'est donc déroulée du 7 au 31 mars sous la forme d'une exposition en ligne et au siège de Nantes Métropole. Il y a eu 625 visiteurs qui ont consulté ce site, 159 qui ont téléchargé au moins un document, et 3 qui ont apporté leur contribution sur le registre. Nous avons fait une analyse de ces retours qui ont mis en évidence plusieurs thématiques qui viennent conforter et enrichir le projet. D'abord, concernant la nature en ville, avec un certain nombre de remarques sur les espaces verts en accompagnement des aménagements urbains et la valorisation de la confluence de la Chézine vers la Loire. On rappelle qu'il s'agira d'une grande promenade paysagère plantée, que la confluence de la Chézine vers la Loire est une des séquences importantes du projet. L'idée est de retrouver la sortie de la Chézine, qui aujourd'hui s'écoule sous les quais de manière assez invisible, par des interventions évocatrices et sensorielles à hauteur du quai, avec l'idée de souligner cet événement par un paysage qui rappelle les jardins humides et un traitement particulier du sol.

Des remarques également sur les jeux pour enfants, avec l'idée d'en prévoir en lien avec les espaces verts à proximité. On rappelle que naturellement, ce projet intégrera des jeux pour enfants en relation directe avec la promenade plantée, que ce paysage, qui sera largement arboré, protégera les usagers du soleil au sud, et proposera des espaces intergénérationnels. On trouvera notamment des équipements comme des toilettes publiques, des fontaines à boire, et des mobiliers de repos adaptés et variés qui permettront de travailler l'inclusivité de l'espace public pour toutes et tous, et notamment les enfants.

Il y avait une remarque sur l'éclairage public adapté aux besoins des piétons et des cyclistes. Nous travaillerons l'éclairage en fonction des usages. Les cheminements piétons seront éclairés différemment selon que

l'on sera dans l'épaisseur paysagère ou le long du quai, pour assurer une bonne sécurité. Les voiries cycle, trams et voitures recevront un éclairage adapté à leurs besoins. Une autre remarque sur la place des piétons, avec l'idée d'améliorer l'accessibilité pour les piétons, y compris à mobilité réduite, et éviter les conflits piétons/cycles. Il y aura un travail dans le projet final sur l'accessibilité par les niveaux et les traitements de sol, le confort d'usage assuré par différents matériaux, et la topographie du sol. En ce qui concerne la place du Commandant l'Herminier, les accès du pourtour seront revus, de manière à ce que les abords de cette place ne fassent plus une frontière dans l'espace public. Concernant les itinéraires cyclables, il y a une remarque sur la création de pistes cyclables identifiées et confortables. Dans ce traitement, en plus d'être le plus nettement possible séparée des cheminements, la piste cyclable sera identifiable en raison de son traitement au sol particulier, la teinte de l'enrobé sera particulière à la piste. Les accès à la piste bidirectionnelle sont étudiés pour répondre aux plus d'itinéraires possibles, et il sera possible de les rejoindre facilement depuis les rues alentour du quai.

Le dialogue citoyen, qui s'est engagé depuis 2017, s'est poursuivi sur le secteur, avec en particulier des ateliers de concertation citoyenne en mars et avril 2025 sur le secteur de la place du Commandant l'Herminier. En complément de cette concertation réglementaire, une première rencontre a lieu le 20 mars pour permettre de lancer une réflexion sur l'aménagement de cette place. Il y a eu une balade sur site, un temps en salle pour confronter les pistes d'aménagement de l'agence Ter et recueillir les réflexions du public. Une deuxième rencontre a eu lieu le 1er avril. Il s'en est suivi un certain nombre de travaux concernant la végétation et le confort thermique, la lumière et les matériaux, l'usage et les mobiliers associés, les cheminements piétons et l'accessibilité. A également été mis à profit un questionnaire en ligne portant sur le réaménagement de la place du Commandant l'Herminier, qui a été diffusé sur le quartier et a permis de recueillir 84 réponses pendant un mois, entre le 12 mars et le 13 avril. Il y aura bientôt un atelier de restitution du projet sur la place du Commandant l'Herminier qui sera organisé avec les participants des deux premiers ateliers, et dans lequel nous aborderons l'aménagement final de cette place. L'objectif est d'en faire une place qui soit la plus accessible possible, de récupérer les différences de niveau qui sont aujourd'hui rédhibitoires en termes d'usage, et d'inclure sur cette place à la fois des usages, des mobiliers de repos, et une végétation adaptée – puisque l'on se situe sur un parking –, et de trouver des solutions pour y remettre un peu d'ombre, de manière à ce que les habitants de ce quartier puissent se réapproprier cette place, ce qui n'a depuis longtemps pas été le cas. Il vous est donc proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions. »

Mme la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

33 – DOCTRINE METROPOLITAINE DE L'IA ET CHARTE METROPOLITAINE DE LA DONNEE ET DE L'IA

Mme la Présidente : « Délibération n° 33, Francky Trichet. »

M. Trichet : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre politique sur le numérique responsable, avec la volonté de pouvoir répondre à trois impératifs : le social, l'écologie et l'éthique. Ce travail est engagé depuis longtemps sur cette charte métropolitaine de la donnée et de l'intelligence artificielle. J'associe pleinement Louise Vialard à ce travail, puisque depuis longtemps nous travaillons fondamentalement sur les différents éléments associés à cette charte, et les différents collègues élus à l'échelle métropolitaine – Robin Salecroix, Thibaut Guiné, Bertrand Affilé et Denis Tallédec –, avec qui on a travaillé sur les périmètres d'une doctrine il y a déjà maintenant quelques mois. Vous le savez tous aujourd'hui, ces engagements que l'on avait pris autour de la donnée visaient à protéger, définir un cadre de confiance et éthique autour de la donnée, en particulier préserver les données sensibles et personnelles, garantir la souveraineté des différentes données que l'on peut manipuler, et la transparence des algorithmes. Je ne reviens pas sur ces éléments, mais on voit bien que depuis 5 ans, ces éléments sont ô combien cruciaux : je parle de fait de souveraineté, je parle de cybersécurité sur lesquels on a posé ces enjeux.

J'aimerais revenir sur l'intelligence artificielle, parce que je crois que c'est ce qui nous anime aujourd'hui à travers cette charte. C'est à la fois une doctrine, une boussole, et, j'ai envie de dire, des positions politiques que l'on affine clairement, peut-être de façon pionnière en France et en Europe, sur ce principe d'exigence que l'on souhaite poser à travers cet élément. Je vais juste vous rappeler qu'il y a trois semaines, le MIT, qui est un laboratoire de recherche reconnu mondialement – quoi qu'en dise le Président des États-Unis aujourd'hui, la science a encore ses vertus de vérité –, a fait une étude assez précise et a posé le concept de "dette cognitive". Ils ont voulu démontrer que lorsque l'on utilise des intelligences artificielles, en particulier

génératives, pour des tâches de rédaction, on se rend compte que l'on devient malheureusement, parce que nous sommes peut-être des mammifères, feignant. Il y a aujourd'hui une observation d'une linéarité de la créativité, une observation d'un manque d'esprit critique. Ce sont des études neurologiques, je ne parle même pas de ressenti, ce sont des études observées par le MIT, sur lesquelles ils viennent de poser le premier papier, qui est un vrai papier. Lorsque l'on dit cela, cela veut dire que ce phénomène de l'intelligence artificielle est complexe : il faut prendre le temps, la lucidité, et il faut être précis sur ce que l'on dit et sur les éléments que l'on pose, justement pour pouvoir observer sur le temps long les méfaits ou les opportunités d'une telle technologie. Je crois que dans l'histoire de l'humanité – et des chercheurs un peu plus brillants que nous posent aujourd'hui ces grands enjeux, quelles que soient les disciplines, en particulier les sciences humaines –, jamais on n'a connu une telle révolution qui allait impacter des phénomènes de société, et quelle société, au final, on souhaite, nous, humains, construire.

Sans vouloir entrer dans ce genre de considération, très modestement, à l'échelle du territoire, on a posé un cadre de réflexion, un cadre d'évaluation qui doit prendre en compte différents critères sur dans quel cadre on souhaite déployer ou pas des intelligences artificielles. Ces critères, on les a posés dans le cadre d'un document que l'on a appelé une "boussole", qui aujourd'hui fait référence, à la fois sur le territoire, dans les services, mais qui commence aussi à être observé à l'échelle nationale et à l'échelle du réseau francophone. En fait, ces différents principes, même s'ils paraissent évidents au premier regard, sont étayés d'un ensemble de questions très précises – je vais en poser quelques-unes – qui montrent quelle est la trajectoire politique que l'on souhaite autour de l'encadrement de l'intelligence artificielle.

Le premier principe – et on va dire que l'on était un peu en avance de phase, vous savez que l'Europe s'est dotée d'un règlement européen sur le sujet, et c'est tant mieux, qui est basé sur la gestion de risque –, c'est l'absence totale d'identification biométrique, c'est ce que dit aujourd'hui le règlement européen. En particulier, on adresse ici la reconnaissance faciale sur l'espace public. On va plus loin également, on souhaite interdire la collecte de données qui permettraient de caractériser et donc, de fait, d'introduire des biais discriminatoires, que ce soit sur la corpulence, l'apparence physique, ce type de données extrêmement sensibles. Là, on va plus loin que ce que dit le règlement, pour se dire : "Là, il y a une boîte de Pandore dans laquelle, depuis le début, on ne souhaite pas rentrer".

Le deuxième critère ô combien important, c'est le critère sur la sobriété énergétique. On le voit aujourd'hui, toutes les études le montrent, l'intelligence artificielle a un impact largement important, voire très inquiétant sur l'énergie de fait, sur l'eau, et de façon globale sur le vivant si on fait de la géopolitique. Sur ce volet sobriété énergétique, on souhaite poser des critères assez précis. Je vous montre trois exemples de ce que l'on demande à la fois en termes d'évaluation, mais que l'on va aussi demander aux différents prestataires privés qui pourraient potentiellement nous dire : "On souhaite déployer des intelligences artificielles au sein de la collectivité". On demande quel est le PUE de l'infrastructure utilisée pour entraîner, voire utiliser l'intelligence artificielle. C'est ce que l'on appelle l'efficacité, l'efficience en termes d'énergie. On demande si cette infrastructure est alimentée à plus de 50 % par de l'énergie verte labellisée, si elle a un dispositif de valorisation de la chaleur fatale, et quel est le nombre de paramètres utilisés potentiellement dans ces grands modèles de langue. Toutes ces questions très précises montrent l'exigence que l'on accorde à ce volet énergétique. Bien évidemment, il y a des enjeux sur le réemploi, j'en parlerai par la suite.

Troisième élément important, c'est l'impact sur l'humain et l'efficience du service public, on concilie les deux critères. Là, on a ouvert un sujet assez important – et je remercie Aïcha Bassal également – sur ce volet de pouvoir prendre le temps long de l'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers, sur les RH et sur l'émancipation dans le cadre du service public. On a ouvert un chantier, ce que l'on appelle "une étude recherche-action", avec un temps long, puisque l'on se donne 5 ans d'évaluation. On a mobilisé un ensemble d'acteurs internes à la Métropole, les organisations syndicales. On veut vraiment évaluer, mesurer les impacts psychosociaux de l'introduction d'un outil d'intelligence artificielle, quelles que soient les strates des agents. C'est vraiment quelque chose d'inédit. Ce suivi sur le long cours, je pense que l'on a besoin, parce que l'on ne sait pas exactement quels sont les impacts, il faut prendre le temps long.

L'avant-dernier élément, c'est sur ce que l'on appelle "la transparence et la redevabilité des intelligences artificielles". Ce critère vise vraiment à aller observer : on ne veut pas être propriétaire des données, mais on veut avoir accès à ces données qui ont été utilisées pour entraîner l'IA, pour voir si elle comporte des biais. Ce n'est pas une question de propriété, c'est une question de droit d'accès aux données pour voir, en particulier sur les phases d'apprentissage, si on n'a pas des biais de fait. Et puis un principe d'intégrité : on souhaite, à un moment donné, revendiquer le fait que cette production a été faite par l'IA, explicitement le mettre, et imposer un registre d'IA, c'est-à-dire que tous les outils qui pourraient être déployés seraient accessibles en termes d'usage et de retour d'usage à travers un registre.

Pour information, je crois que dans l'histoire du numérique, depuis que l'on commence à digitaliser la société, jamais on n'a pris autant d'attention en amont avant de déployer un outil. Dans la sédimentation dans les collectivités, et même dans le domaine privé, de ce que sont les outils numériques depuis les années 80, jamais on n'a eu autant d'attention, ce qui montre bien que l'on atteint une limite sur laquelle on se doit d'avoir en exemplarité une évaluation en amont avant de déployer un outil. Ce n'était pas forcément le réflexe, et cela doit le devenir.

Et puis le dernier, presque le plus naturel, c'est : quelle est la plus-value de l'utilisation de l'IA, et ne peut-on pas avoir une solution alternative dans laquelle on n'utilise pas d'IA ?

C'est important d'avoir cette boussole avec ces 7 critères, qui ont aujourd'hui été consolidés avec 80 questions très précises dans ce document. Il est sur internet, sur le guide de la boussole, qui est vraiment aujourd'hui une référence.

Parallèlement à ce travail de fond qui pose un cadre de confiance et d'exigence, tout simplement pour réguler l'usage, on a lancé une démarche "Nantes Débat de l'IA" pour monter en compétence et maturer collectivement sur le territoire ce sujet de l'IA, un peu en contrepoint de ce qui avait été fait sur le débat de la 5 G que l'on a souhaité à l'époque et sur lequel on n'a pas eu d'élément de réponse au niveau national. Nous, on a souhaité porter ce débat. On n'a pas fait de convention citoyenne, puisque d'autres territoires l'avaient fait. On s'est dit que l'on allait faire autre chose, donc on a mobilisé des têtes de réseau dans différents éléments : les médias, la santé, des gens qui sont aujourd'hui des acteurs au cœur de ce sujet. On a aussi été chercher la parole citoyenne, qui nous paraissait extrêmement intéressante. On a entendu des questions qui aujourd'hui sont de l'ordre : "Est-il possible qu'une IA meure ? Est-il possible de tomber amoureux d'une IA ?". Ce sont des questions très précises de lycéens, de Nantais et de Nantaises, et de gens de la Métropole. "Aujourd'hui, les populations les plus pauvres se tuent pour que l'IA puisse vivre. A-t-on envie de laisser faire cela à long terme ?" J'utilise les verbatims tels quels, parce que je trouve qu'ils sont intéressants et retracent vraiment les grands enjeux et les grandes questions sur lesquelles on doit collectivement apporter des réponses.

Pour conclure, peut-être trois éléments récurrents qui nous nourrissent dans nos réflexions sur "Nantes Débat de l'IA". Le premier sujet qui remonte, c'est l'impact écologique, et il est presque prioritaire. Le deuxième, c'est la souveraineté. Dans le monde géopolitique d'aujourd'hui, on voit bien que cela inquiète. Le troisième, c'est la transparence, cette confiance sous-jacente à la transparence pour pouvoir, à un moment donné, se dire : "Oui, on veut de la régulation, et oui, on veut pouvoir avoir accès aux décisions pour rendre ces IA explicables", c'est vraiment ce dont les citoyens ont envie. C'était une étape intermédiaire, on va continuer ce débat, parce que ce sujet, on n'en est qu'au début et qu'aux prémices. En tout cas, ce guide, assorti de "Nantes Débat de l'IA", pose un cadre d'exigences sur lesquelles on ne veut pas transiger, quels que soient les prismes de la boussole. Je remercie tous les services, toutes les têtes de réseau du territoire et tous les acteurs qui ont contribué à la montée en compétences. Je trouve que l'on a un objet ici remarquable, qui fait référence, et sur lequel on va continuer à travailler collectivement. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Louise Vialard, qui a travaillé en binôme actif avec Franckie Trichet sur ce sujet. »

M^me^ Vialard : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Merci, Franckie, de porter la voix de notre long travail sur le numérique responsable, et notamment sur l'IA et sur la donnée. Je me joins vraiment à tes remerciements envers les services pour toutes les avancées que tu soulignes. Ce qui est capital et ce que j'aimerais vraiment souligner encore ici, c'est que cette charte, et notamment la boussole IA, va créer un espace de dialogue entre nos ambitions politiques d'un côté, qui sont vraiment exigeantes, comme l'a souligné Franckie, et les besoins réels de nos services de l'autre côté, puisque c'est aussi majeur de pouvoir considérer les besoins techniques des personnes sur le terrain.

L'IA est de plus en plus accessible, de plus en plus utilisée, et ce malgré les impacts environnementaux, les impacts sociaux, démocratiques, éthiques qui en deviennent colossaux. Tous les jours, on voit de nouvelles données sur ce sujet. Elle est de plus en plus utilisée, alors même que ses bénéfices sont en réalité faibles, et que les promesses ne sont pas forcément tenues. Ça, c'est aussi quelque chose que l'on voit apparaître de plus en plus dans les rapports, c'est que les promesses de l'IA ne se réalisent pas une fois utilisée dans les entreprises, par exemple. Du coup, en tant que collectivité, il est de notre responsabilité d'exposer ces enjeux à nos concitoyens, à nos services, et aussi aux acteurs économiques. C'est le sens de "Nantes Débat de l'IA", qui a permis d'échanger, et surtout d'informer et de former à l'esprit critique des technologies. Nous faisons de même avec les agents et les agentes de la Métropole, notamment face au risque de l'utilisation de l'IA hors d'un cadre défini collectivement, ce qui peut entraîner des risques pour les données

de la collectivité, et donc pour la sécurité. Cela peut entraîner aussi des risques sur l'évolution des postes et des compétences en interne.

Je sais qu'il y a un imaginaire du merveilleux autour de l'IA, toujours, mais il y a et il y aura des conséquences très concrètes sur notre territoire et sur ses habitants : elle va coûter de plus en plus cher, demander de plus en plus de foncier, de plus en plus d'énergie, des métaux précieux, dans un monde qui est encore et toujours aux ressources limitées, et elle va creuser encore plus les inégalités entre les territoires. Nous avons donc fait le choix politique fort de contrôler l'IA, de la réguler et de choisir si oui ou non cette IA est indispensable. C'est pourquoi nous sensibilisons et accompagnons les acteurs économiques pour plus de souveraineté, de coopération et d'innovations partagées, car cette soi-disant révolution industrielle – je dis "soi-disant", juste parce que l'IA est quand même présente depuis des années au sein de nos outils numériques – est surtout en grande majorité au bénéfice de quelques acteurs économiques qui ne servent pas du tout les richesses de notre territoire, qui ne favorisent pas notre résilience économique ni la dynamique sur le long terme, contrairement à ce que pourraient penser, par exemple, Madame Morançais dans son édito du mois de juillet du magazine de la Région. Le développement tous azimuts de l'IA au détriment des habitants de notre territoire, de notre environnement, de notre autonomie, est-ce que c'est vraiment un développement économique souhaitable et soutenable ? Évidemment, la réponse est "non", et avec cette charte, nous favorisons et accompagnons un numérique sobre, transparent et responsable, pour une économie et un territoire plus résilients.

Pour finir, je voudrais remercier encore les services qui nous épaulent et ont aidé à la mise en place de la boussole et des process internes qui sont exigeants et qui prennent, je le sais, beaucoup de temps au sein des services. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aziliz Gouez. »

M^me^ Gouez : « Ce n'était pas prévu, mais je veux bien dire un mot, en ayant en tête les enjeux de culture scientifique qui se posent en relation à l'intelligence artificielle, et notamment en relation avec la révolution, je crois, proprement anthropologique que constitue l'IA générative qu'ont évoquée Franckie et Louise. Pour faire comprendre ce que j'ai à l'esprit, je crois que l'on peut reprendre le raisonnement très efficace de l'historien israélien Yuval Harari, car cela peut ressembler à ça : aujourd'hui, si les 98 élus de ce Conseil métropolitain avaient à affronter 98 chimpanzés, on peut être à peu près sûr que les élus seraient terrassés, notamment physiquement terrassés. En revanche, si les près de 500 000 élus locaux que compte la France décidaient de faire la guerre à tous les chimpanzés du monde, ce sont probablement les élus qui gagneraient, non pas parce qu'ils sont élus, mais parce que selon Harari, ce qui fonde la supériorité humaine depuis sapiens, c'est bien la capacité qu'a l'homme de coopérer en connectant des signes, en faisant circuler l'information, et aussi sa capacité à raconter des histoires et à produire du mythe. Or, ces deux facultés proprement humaines sont aujourd'hui, d'une certaine façon, assumées par l'intelligence artificielle générative.

Je crois qu'il faut vraiment prendre la mesure de la révolution que constitue cette intelligence artificielle générative par rapport à d'autres révolutions passées, par rapport à l'invention de l'imprimerie, par exemple, ou par rapport à la révolution de la radio ou de la télévision : cette intelligence artificielle, aujourd'hui, grâce à sa force d'entraînement, peut choisir quelles idées disséminer, elle peut aussi créer de nouvelles idées, et elle peut aussi inventer des histoires. Pour la première fois, nous partageons cette planète avec une entité qui est en passe de devenir incommensurablement plus performante que nous dans sa capacité à connecter, à agréger l'information, et aussi à créer et diffuser des mythes. Le point essentiel, de mon point de vue, c'est de comprendre que cette intelligence artificielle générative n'est pas un simple outil, elle est en passe de devenir un agent de l'histoire humaine.

Je pense que face à cela, on ne peut pas dire que le rôle d'une métropole, d'une collectivité, va être de réguler internet du jour au lendemain. En revanche, à l'échelle d'une cité, on a vraiment un enjeu de formation, de culture scientifique, de diffusion de la connaissance sur la façon dont fonctionne ce nouvel agent. Je crois que l'on a aussi un enjeu autour de ce que l'on appelle l'économie de l'attention, c'est-à-dire que ce que l'on a pu dire dans d'autres débats sur l'importance de développer les facultés humaines d'observation, de raisonnement, de questionnement, se pose très fortement face à ce nouvel outil. Je crois que les uns et les autres, on peut se dire qu'aujourd'hui plus que jamais, on ne sait pas si cette IA sera bonne ou mauvaise, il est trop tôt pour le dire, ce n'est pas vraiment le débat. Le génie est sorti de la lampe, on ne va pas l'y faire rentrer à nouveau, mais en tout cas, nous avons un vrai défi de diffusion de la culture scientifique dans le moment présent. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. Un mot rapide sur la question de l'intelligence artificielle. Je donne mes remerciements à la fois aux services, mais aussi à Franckie Trichet et à Louise Vialard, parce que j'ai eu la chance de pouvoir participer aux échanges sur la question de la boussole de l'intelligence artificielle. Je ne sais pas si j'en suis sorti un peu moins bête, mais j'ai l'impression d'être un chouïa plus aguerri sur la question de l'intelligence artificielle, encore que je reconnaisse que votre expertise a été importante pour mieux appréhender les enjeux de l'usage de l'intelligence artificielle et des données, qui est un sujet qui a pris une ampleur conséquente dans l'actualité. Très tôt, Nantes Métropole s'en était emparé, avec la mise en place d'une charte de la donnée en 2019. Aujourd'hui, nous allons la mettre à jour et renforcer ce dispositif avec notre boussole de l'IA.

Les questions que soulève ce sujet et auxquelles nous tentons d'apporter une réponse ne sont pas anodines. La rupture technologique que représente l'intelligence artificielle générative, laquelle a fait irruption dans notre quotidien personnel et professionnel, est venue questionner ce que sera demain le monde du travail. Il est donc primordial de poser des règles, d'encadrer les usages, afin de nous assurer que ces outils soient utilisés pour améliorer le service public, les conditions de travail de nos agents, la liberté et la sécurité de nos concitoyens. Nous avons tous conscience que cette évolution technologique aura des conséquences sur l'emploi, l'activité des personnels territoriaux, mais nous avons la certitude que l'humain doit rester central dans l'interaction sociale. C'est pourquoi le travail quotidien d'évaluation, de questionnement sur ces transformations, doit être poursuivi en lien avec les organisations syndicales.

Cette délibération vient confirmer les principes qui nous guident en ce qui concerne le rapport à l'intelligence artificielle : nous sommes favorables à un usage raisonné, régulé, garant des libertés individuelles et de l'éthique. L'intelligence artificielle, c'est aussi d'autres sujets, par exemple celui du langage avec lequel on la fait travailler et qui nous renvoie aussi aux enjeux de la francophonie. Il met également à l'épreuve la défense de notre souveraineté à travers la question des données et de leur stockage. Demain, une intelligence artificielle quasiment exclusivement anglophone, appuyée sur des données stockées aux États-Unis, affaiblirait nos capacités. Il faut donc appeler les responsables politiques dans leur ensemble à la plus grande vigilance. Bien sûr, la question écologique, avec l'impact des data centers sur la consommation d'électricité et d'eau, ne peut pas non plus être occultée. Nous allons dans le bon sens avec cette boussole qui promeut des modèles bien moins énergivores.

En conclusion, il ne s'agit pas de s'opposer à l'intelligence artificielle, mais d'accompagner et d'encadrer son usage en posant des garde-fous. Nous voulons cette méthode perdurer, afin d'accompagner attentivement les futures évolutions technologiques : ni dans le rejet ni dans la béatitude, mais gardons comme boussole "l'humain d'abord". Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mounir Balhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. Cette charte va dans le bon sens dans son état d'esprit, elle a le mérite d'exister. On voit qu'y compris dans votre majorité – je suis bien placé pour le savoir – il y a des compétences qui travaillent. Maintenant que l'on a dit cela, on ne part pas d'une feuille blanche : il y eu l'application dans nos deux collectivités de Nantes, l'EPCI et de la Métropole, de la charte des données métropolitaine. J'ai eu l'occasion, en application du règlement général de la protection des données personnelles, le RGPD, en tant que simple Nantais, d'expérimenter auprès de nos services l'application de la charte, concrètement. On a des progrès à faire, clairement, tant dans la transparence, l'accessibilité aux données pour nos citoyens, que sur les outils que nous donnons à nos services pour être à la hauteur des ambitions que nous posons dans ces chartes.

Sur l'intelligence artificielle, je ne voudrais pas que l'on se trompe de débat, le sujet n'est pas d'être pour ou contre l'intelligence artificielle. Évidemment, il y a des considérations écologiques et des considérations énergétiques, des considérations en termes de protection des données personnelles, et on agit dans le cadre réglementaire qui est celui de l'IA Act, le règlement pour l'IA, qui entrera en vigueur en 2027 et qui nous impose des choses, notamment de ne pas profiler, de ne pas utiliser des données personnelles dans des moteurs d'intelligence artificielle pour discriminer ou singulariser des traitements et des réponses de l'administration ou des entreprises suite à des demandes qui seraient faites par les usagers. Je pense qu'il y a trois niveaux d'attente. Un, quelle intelligence artificielle on veut pour nos agents ? Là-dessus, au-delà des incantations qui sont salutaires, on ne voit pas vers quelle intelligence artificielle on va dans la collectivité. Je parle de l'intelligence artificielle pour nos agents : s'il faut signer demain un partenariat avec Mistral, est-ce que vous soutenez une communauté open source universitaire de Nantes pour développer un moteur nantais ? On ne le sait pas, c'est de l'incantation. Deux, quels travaux vous entamez avec les syndicats d'agents de la collectivité pour finalement déterminer les zones de responsabilité entre l'intelligence artificielle et le travail de nos agents ? C'est une question cruciale, qui aujourd'hui traverse au-delà des administrations,

toutes les entreprises sont confrontées à cette problématique. Demain, si un agent qui commet une erreur alors qu'il a été influencé par l'intelligence artificielle, quelle est la position hiérarchique de l'employeur que vous êtes ? Troisième question et levier, quelle intelligence artificielle met-on entre les mains de nos usagers citoyens ? Je parle de l'intelligence artificielle en relation aux usagers sur nos infrastructures, sur nos sites, sur nos applications. Est-ce que c'est une intelligence artificielle de confiance ? Est-ce que c'est une intelligence artificielle grand public ? Et quels moyens y met-on ? Parce que cela coûte de l'argent. Toutes ces questions ne se retrouvent pas dans cette charte.

Je vous passe la question de la vidéo-intelligence et de l'application pour la vidéoprotection de nos 24 communes, qui peut être là aussi améliorée par l'intelligence artificielle et qui trouve des réponses dans un cadre réglementaire national, qui suit les JO et qui nous permet de faire des choses. Si on ne les fait pas, je vous le dis, on a demain un vrai risque de contentieux de gens au civil qui pourraient considérer qu'ils sont en perte de chance parce que l'on n'a pas utilisé tous les moyens techniques pour empêcher la commission d'un fait, la prévenance, l'intervention des forces de l'ordre ou des forces de police municipale. Ce sont de vraies questions auxquelles je ne prétends pas avoir les réponses, mais pour le coup, je ne trouve pas toutes les réponses dans cette charte. On donne le bénéfice du doute. On s'abstiendra, parce que je pense que le travail, en réalité, n'est pas fini. C'est normal, c'est une technologie qui évolue chaque jour, donc on se met aussi à votre disposition pour améliorer la copie le temps de votre fin de mandat. Il y a plein de questions qui restent en suspens, en tout cas. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Merci. Quand j'entends que le travail n'est pas fini, franchement, c'est le principe d'une charte. Le fait est que comme je l'ai dit, c'est un objet complexe, il faut prendre le temps. Si, Mounir Belhamiti, on avait une projection dans les 5 ans pour savoir ce qu'il allait arriver, je crois que l'on ne serait pas crédibles. En tout cas, je ne veux pas jouer ce rôle de savoir "il n'y a qu'à, faut qu'on, il faut le faire".

Trois éléments. Premier élément sur la relation usagée. Je crois que l'on a été clairs : AllôNantes reste notre canal direct pour les questions, les humains restent en contact avec les humains, c'est une décision que l'on a prise. Je crois qu'aujourd'hui, les retours d'AllôNantes en chiffres démontrent que c'est très efficient, très demandé. Non, aujourd'hui, on n'est pas dans ces agents conversationnels en direct de la relation usager, ce n'est pas aujourd'hui la trajectoire que l'on prend. Je ne sais pas si on la prendra dans les années à venir, mais la posture est affirmée et assumée pleinement.

Sur les usages, c'est intéressant, parce que l'on n'est pas là non plus pour interdire des usages. Pour tout vous dire, on a lancé un observatoire de ce qui se fait déjà. Effectivement, il faut l'avouer en lucidité, il y a des agents qui utilisent aujourd'hui, malgré le fait que l'on a posé un cadre, de façon un peu dans l'ombre, des intelligences artificielles, qu'elles soient génératives ou pas, mais plutôt génératives. On va aller voir ce que vous faites avec ces outils, comment vous imaginez améliorer le service public, non pas pour dire que ce n'est pas bien – même si on rappelle quand même le cadre qui a été posé par la direction –, mais pour dire aussi qu'il y a peut-être de bonnes idées à avoir. Cet observatoire, il faut aussi le mener en lucidité avec l'ensemble des agents qui font aujourd'hui des choses, pour pouvoir aussi anticiper. Notre solution, ce sera l'open source, si open source il y a, et ce sera aussi de petits modèles de langue. Je ne vais pas rentrer dans les détails, Mounir Belhamiti évoque des travaux qui sont réalisés, en particulier par les universitaires, pour se dire qu'aujourd'hui, on utilise souvent de gros outils, on utilise un marteau pour résoudre un petit problème et tuer une petite mouche. La tendance aujourd'hui est de se dire que l'on peut faire des intelligences artificielles plus locales, entraînées avec des volumes de données beaucoup plus restreints, et sur lesquelles on aurait un périmètre de souveraineté et une meilleure efficience énergétique. On y travaille aussi, et ce sont des sujets qui aujourd'hui sont plutôt orientés open source et pas du tout propriétaire, parce qu'aujourd'hui, on est en pleine explosion et on est capable de le faire.

Sur la vidéo, on a choisi la ligne rouge, je ne vais pas le redire, c'est effectivement la première : on ne souhaite pas utiliser de la vidéo. Déjà, pour tout vous dire, le règlement européen ne l'autorise pas. L'exception pendant les JO est aujourd'hui terminée, à ce que je sache, et on ne veut pas rentrer sur cette logique de caméras intelligentes.

Pour revenir sur quelque chose d'une maturité un peu plus importante, ce qu'a évoqué Aziliz, je crois que c'est très important : c'est ce que l'on appelle la singularité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a des IA qui font des trucs sur des thèmes particuliers, des IA génératives qui commencent à générer là où l'humain était fort, c'est-à-dire la créativité, et cette singularité est un concept qui a été posé depuis longtemps : y aura-t-il un jour une seule intelligence artificielle qui prendrait à un moment donné un contrôle aussi surprenant, avec un

scénario dystopique que l'on pourrait imaginer ? C'est vrai que jusqu'à présent, la communauté a toujours dit : "Non, ce n'est pas possible". Ce qu'évoque Aziliz sur le temps long de l'observation et de l'évolution de l'humanité, on voit que l'on n'y est pas arrivés, mais qu'il y a des prémices. L'auteur que tu cites pose le fait que même des intelligences artificielles qui ne sont pas encore à ce point de rupture de la singularité dans l'humanité commencent à avoir des choses qui sont inquiétantes. Je le pose depuis longtemps. Encore une fois, je le dis, je travaille depuis longtemps sur ce sujet. Il ne faut pas le prendre à la légère, je le redis de façon grave, et il faut surtout prendre le temps. On a besoin de temps long et de cadre, ce que l'on fait très modestement, je vous le rappelle, mais humblement et avec précision. Encore une fois, on est quand même une source de référentiel, Mounir Belhamiti, à l'échelle nationale, donc si on ne fait pas grand-chose ou que le travail n'est pas abouti, dans le reste de la France, je ne sais pas où l'on va. En tout cas, on le fait avec sérieux et engagement, et ce cadre est demandé, bien accepté, et il est dans une logique d'humilité et de protection. Ce sont un peu les valeurs que l'on souhaite défendre à travers cette charte. »

M^me^ la Présidente : « Merci. J'ajoute peut-être juste trois mots. Le premier pour dire – et je trouve d'ailleurs que les débats du jour l'illustrent – qu'il y a un vrai enjeu d'éducation, de formation, de sensibilisation. La vérité, c'est que je crois assez qu'y compris au sein de cette assemblée, chacun n'est pas au même endroit sur ces sujets. Imaginez si au sein de cette assemblée, chacune et chacun n'est pas au même endroit de formation sur ces sujets, ce que cela dit chez nos habitantes et nos habitants. Je le dis, parce que je voyais quelques collègues et je recevais quelques messages en entendant le débat entre Mounir Belhamiti et Franckie Trichet, qui disaient : "OK, mais au-delà des spécialistes, politiquement, que peut-on dire, et à nos habitants, que peut-on transmettre ?". Je veux vraiment remercier Franckie Trichet, Louise Vialard et les équipes d'avoir justement posé des sujets qui sont des sujets de fond, de principes et de valeurs, parce que je pense qu'il y a un piège dans les débats autour de l'intelligence artificielle, quelles que soient nos convictions ou nos positions : c'est d'en faire exclusivement un débat technique. Ce n'est pas un débat technique, c'est un débat politique au sens le plus noble du terme. L'intervention d'Aziliz notamment, quand on voit les enjeux que cela pose à l'échelle de l'humanité, montre bien que l'on est bien au-delà du strict débat technique. Première chose, le besoin de formation, de sensibilisation, d'éducation, si on veut pouvoir être en situation de prendre des décisions et de les partager avec nos concitoyennes et nos concitoyens.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que l'on a besoin de continuer à porter la parole des collectivités sur ce sujet. Il se trouve que France Urbaine et une association qui s'appelle les Interconnectés – et je remercie Franckie Trichet de son implication à cette échelle-là aussi – portent une parole importante. Pourquoi l'est-elle ? Parce qu'aujourd'hui, dans la gouvernance française, il y a parfois un oublié dans les discussions, qui se résument à un échange entre les services ministériels concernés et les groupes économiques concernés. Quand on fait cela, on oublie que sur les sujets d'intelligence artificielle dite générative, une des questions pour les grandes collectivités comme la nôtre, c'est que la plupart d'entre nous ne fabriquent pas des intelligences artificielles, achètent des intelligences artificielles dites génératives, et si on les achète exclusivement basées sur des modèles de fabriques urbaines qui sont les modèles de fabriques urbaines chinois et américains, évidemment, cela pose un certain nombre de biais qui, là aussi, ne sont pas sans conséquence. Le deuxième point, c'est que nous avons besoin collectivement de dire que les collectivités doivent être autour de la table dans les discussions sur ce sujet.

Enfin, je terminerai par un dernier mot d'appréciation politique. J'ai été extrêmement surprise de voir la faiblesse de la position de la France portée par le Président de la République sur ces questions. Je ne rentrerai pas dans les détails, Mounir Belhamiti a évoqué l'IA Act. Je rappelle qu'à un moment donné du débat, la France a été en retrait sur l'Europe, sur les enjeux de régulation, et cela me semble un point problématique pour la suite du chemin que nous avons à construire collectivement.

Je mets aux voix la délibération qui a été présentée, en remerciant les équipes de la Métropole qui ont, en réalité, développé un très fort niveau d'expertise sur le sujet, je le dis. Nous avons des équipes outillées et à la pointe sur ces questions à l'échelle du pays, et je veux leur dire ma reconnaissance pour le travail qui est effectué. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

34 – ANALYSE DES RESULTATS A SIX ANS DE L'APPLICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 34, je donne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération est relative au PLUm. Il s'agit de l'analyse des résultats à 6 ans de l'application du PLUm, plan local de l'urbanisme métropolitain, et du rapport sur l'artificialisation des sols. On rappelle dans la délibération que le Code de l'urbanisme prévoit qu'à 6 ans, l'EPCI, qui est porteuse d'un document qui fixe les règles d'urbanisme au travers d'un document d'urbanisme PLUI, doit tirer un bilan de l'application de ce PLUm. On rappelle que le PLUm de la Métropole est organisé sur la base du PADD, du projet d'aménagement et de développement durable, lequel projet d'aménagement et de développement durable décline 17 orientations qui sont groupées autour de trois grandes ambitions indiquées dans ce document : développer le rayonnement et l'attractivité de la Métropole, dessiner une métropole nature, et organiser une métropole rapprochée. Ce sont ces trois grands défis qui sont à relever dans les objectifs du PADD et mis en œuvre à travers le PLUm.

Aujourd'hui, la Métropole a donc élaboré un rapport d'évaluation, qui a été produit et transmis aux 24 communes, qui avait pour objet de discuter aussi et de débattre sur ce rapport d'évaluation du PLUm, de manière à nous permettre aujourd'hui nous-mêmes de prendre acte de cette évaluation. Je rappelle qu'il s'agissait de mesurer la trajectoire induite par le document de planification, et en aucun cas d'une mesure de l'efficacité produite par ces éléments, et de mesurer l'écart entre les objectifs initialement fixés à l'horizon 2030, ce qui était le cas de notre PADD et de sa déclinaison en PLUm, et d'en mesurer les premiers résultats. Je rappelle que cette synthèse a été transmise aux communes. Elles ont toutes délibéré en conseil municipal. 17 communes ont exprimé des avis favorables pour faire évoluer le document d'urbanisme. Une commune a considéré que les objectifs qui étaient initialement fixés étaient bien mis en œuvre et que le document les permettait. Les autres ont pris acte de cette évaluation, mais sans donner un avis particulier.

Sur les éléments chiffrés, je rappelle que l'objectif du PLUm était de permettre l'accueil de 75 000 nouveaux habitants – tous ces objectifs sont fixés à 2030 –, et en 2015, nous en avons accueilli 47 504. Nous sommes, sur cet axe, avec un léger fléchissement de l'accueil démographique, de l'accueil de nouveaux habitants. Nous avions prévu la production de 6 000 logements neufs, dont 2 000 logements locatifs sociaux. Arrivés au-delà de 2020, nous sommes à 4 454 logements produits, dont 1 056 logements locatifs sociaux. C'est en lien avec ce que nous évoquions hier sur la difficulté de la production du logement. Nous avions prévu la création de 60 000 nouveaux emplois à échéance 2030. Aujourd'hui, nous sommes à 45 607. Nous avions pris un engagement très fort de protéger durablement l'activité agricole et les terres agricoles, notamment préserver durablement 15 000 ha de terres agricoles. Aujourd'hui, nous sommes rendus à 16 778 ha de surface en zone agricole zonée en A, dont 14 915 ha en zonage agricole durable, le zonage AD. Enfin, le fort engagement métropolitain était celui de la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. J'y reviendrai tout à l'heure, nous nous étions fixé une réduction de 50 % à échéance de 2030. Nous savons aujourd'hui que nous sommes au-delà de ces 50 %, et que nous sommes inscrits dans la pente de la mise en œuvre du zéro artificialisation nette qui est prévue dans la loi climat et résilience. Enfin, nous avions prévu une diminution de 50 % par habitant des émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes aujourd'hui, en 2021, dans le cadre des éléments portés à connaissance dans l'élaboration du PCAET, à 32 % de réduction de ces émissions de gaz à effet de serre.

Sur les aspects plus qualitatifs, qui amènent notamment un certain nombre d'enjeux et de pistes d'amélioration, sur l'environnement, on note notamment la volonté de renforcer la prévention des risques. Je pense en particulier au risque inondation, qui n'est pas lié simplement à la montée des eaux et aux inondations qui nous viendraient du fleuve, mais aussi à des problèmes de gestion de l'écoulement de l'eau sur notre territoire. Renforcer les leviers favorables à la décarbonation, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation, sont des éléments qui sont en particulier repris dans le nouveau PCAET qui sera calé sur les années 2024-2030. Mieux prendre en compte la problématique de la santé dans le projet d'aménagement, et je sais à ce titre que cela fait beaucoup l'objet de débats dans les communes, notamment sur la qualité de l'air et du développement de l'habitat à proximité de zones où la qualité de l'air est davantage dégradée. Enfin, conjuguer la préservation de la biodiversité par rapport au développement urbain, et travailler l'adaptation au changement climatique dans nos projets de développement urbain.

Dans le domaine de l'économie, nous constatons une volonté de contribuer à la diversification économique, qui permet l'accès à des emplois différenciés et à toutes les qualifications sur notre territoire. Améliorer l'équilibre d'accueil d'activités et d'emplois à l'échelle de la Métropole (on a souvent parlé du rééquilibrage entre le nord et le sud). Mieux prendre en compte les spécificités de chaque commune dans cette stratégie économique. Protéger le foncier productif, tout en lui offrant des possibilités de diversification. Cela nous renvoie à une orientation, notamment du Grand débat, sur la préservation du foncier, même pour l'activité économique. Enfin, renforcer la mixité fonctionnelle et l'économie de proximité, pour conforter cette volonté que nous avons de développer la ville du quart d'heure. C'est aussi remettre l'emploi dans les secteurs d'habitat.

Dans le domaine de l'habitat, c'est favoriser, bien sûr, la relance du logement, et notamment du logement locatif social et du logement en accession abordable, avec cette volonté marquée de lutter contre la gentrification. Adapter le PLUm au renouvellement urbain, et donc à la reconstruction de la ville sur la ville, mais aussi à des démarches d'intensification et de densification. Enfin, mieux prendre en compte l'environnement urbain et produire des formes adaptées pour préserver le paysage urbain, mais aussi préserver nos paysages, nos centralités et le respect de l'identité des communes.

En termes de mobilité, poursuite des actions en faveur de la réduction de la place de la voiture en ville, cela a été redit, et notamment les problématiques du stationnement. Développer les mobilités, les interconnexions entre les communes, et le maillage de déplacement au-delà du périmètre métropolitain. On y travaille, et ce matin, Bertrand Affilé nous présentait une délibération qui va dans ce sens. Poursuivre le déploiement des infrastructures de modes doux et affirmer la notion de la marchabilité de la ville, action sur laquelle nous sommes aussi aujourd'hui fortement engagés, et nous devons encore aller plus loin. Intégrer les enjeux de logistique urbaine, notamment en encadrant des zones de logistique, et des efforts de mutualisation sur le positionnement de ces logistiques pour désencombrer la ville et développer cette ville de qualité.

Sur les formes et la vie du document d'urbanisme en tant que tel, du PLUm, un besoin d'ergonomie, d'une entrée par un profil usager dans le document. Bien sûr, les services des communes et de la Métropole utilisent au quotidien ce document, mais on souhaite aussi libérer ce document pour permettre éventuellement aux citoyens de s'y retrouver. Il y a un enjeu de simplification globale du document, et un besoin de formation et de sensibilisation sur le PLUm en continu, ce que nous avions mis en œuvre à la création et à l'adoption du document en 2019, mais qui doit continuer à avoir lieu, et qui est alimenté aussi par la réflexion des instructeurs dans les communes. Je veux d'ailleurs à ce moment saluer le travail qu'ont fait les services des communes dans l'analyse de ce document et de son évolution.

Sur le rapport de l'artificialisation des sols, j'évoquais tout à l'heure que nous avions pris une orientation très forte de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est un marqueur important du PLUm. Je rappelle que sur la période précédente, nous étions sur une consommation annuelle d'environ 170 ha, c'était sur la période 2004-2014, et que nous avions engagé une réduction de 50 % : là où nous consommions 170 ha, nous nous étions donné comme objectif de n'en consommer plus que 84 ou 87 ha. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous avons, entre 2018 et 2022, consommé 226,2 ha à l'échelle de la Métropole – je parle de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, d'ENAF –, ce qui donne une moyenne annuelle de 56,5 ha par an, alors que je le rappelle, l'objectif fixé initialement était de 87 ha. Nous sommes donc sur la pente qui nous engage vers l'application du ZAN, avec une étape qui est l'étape de 2030. Nous avons réduit ainsi de 66 % le rythme annuel de consommation des ENAF par rapport à 2014. L'effort est à continuer et à soutenir pour aller vers l'application du ZAN, qui est inscrite dans le plan climat et résilience. C'est une réduction qui était inscrite dans le PADD, celle de 50 %. Nous aurons à continuer notre réforme et à la maintenir. Je rappelle que nous devons nous mettre en règle vis-à-vis du SCoT. Je rappelle que le SCoT 3 a retenu, dans sa démarche de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la perspective et la mise en perspective de la loi ZAN et de la loi climat et résilience.

Voilà pour le rapport de présentation de l'application du PLUm à 6 ans et ce rapport sur la sobriété foncière et la consommation foncière de notre territoire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, malgré une augmentation de son nombre d'habitants, certes moins forte que sur la période antérieure, il ressort de l'évaluation du plan local d'urbanisme métropolitain présenté ici une véritable maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le maintien de la nature en ville, dans un processus de débitumisation continu, donne à voir une Métropole aérée où il fait bon vivre. Accueillir de nouveaux métropolitains, sans pour autant artificialiser outre mesure, permet au plus grand nombre de vivre et de travailler sur le territoire sans additionner les kilomètres. C'est un enjeu de taille auquel nous devons répondre en construisant la ville sur la ville, en densifiant nos quartiers, tout en prenant soin de donner une place équilibrée aux espaces naturels. La conception des nouveaux quartiers, tel que Doulon-Gohards, illustre la volonté de trouver le juste équilibre entre la nécessité de construire des logements et la place de la nature. Le coup de frein donné à la construction de nouveaux logements dans le projet Pirmil-les Isles interroge les élus communistes, alors que les objectifs du PLH sont loin d'être atteints. Le PLUm montre sous bien des aspects les efforts fournis par nos 24 communes, tant dans l'amélioration de la qualité de l'eau que dans la réduction des gaz à effet de serre, dans le développement des énergies renouvelables locales, dans la rénovation énergétique de l'habitat, ou

le déploiement de nos déplacements doux. Cependant, nous rappelons les limites d'une énergie trop dépendante de sources intermittentes, comme nous rappelons l'exigence d'un partage de la voirie qui respecte les piétons.

Là où le bât blesse, nous l'avons vu lors de la présentation du bilan du PLH, et Pascal l'a redit, c'est du côté de la construction des logements. En 2024, les objectifs n'ont été réalisés que de moitié. Ces résultats largement insuffisants concernent plus particulièrement le logement social, où l'on constate que seuls 17 % des demandes connaissent une réponse positive. En activant un plan de relance de construction, accompagné de déblocages de projets, la Métropole prend la mesure des besoins à couvrir, et nous ne pouvons que nous en féliciter, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour les élus communistes, l'analyse des résultats à 6 ans de l'application du PLUm, dans une vision de l'aménagement équilibré et en transition de notre territoire métropolitain, permet d'envisager pour les habitants une Métropole attractive, innovante, et surtout solidaire. »

M. Affilé : « Merci. Mathieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, mes chers collègues. Dans la continuité de nos échanges d'hier sur le plan local de l'habitat, le bilan du PLH, ce bilan du plan local d'urbanisme métropolitain sur les 6 années écoulées, avec un enjeu bien sûr d'élargissement sur l'ensemble de l'aménagement du territoire et des actions opérationnelles. Il me semble que c'était Jocelyn Bureau hier qui pensait déceler une incohérence entre le fait de pointer du doigt la non-réalisation de nos objectifs chiffrés de création de logements – pour rappel, l6 000 logements par an, et nous en sommes à peine à 3 000 –, et le fait de ne pas être en soutien de l'ensemble des actions, des opérations d'aménagement. En fait, c'est exactement le contraire : c'est parce qu'un certain nombre d'opérations, de projets d'aménagement sont mal ficelés, que l'on arrive à ce qu'ils soient déportés dans le temps, ajournés, voire supprimés tout bonnement.

Manque d'anticipation, manque de planification, notamment sur les études environnementales des zonages, en lien avec l'établissement du PLUm, et puis déficit notoire sur la participation, sur la consultation citoyenne. C'est pour cela qu'un certain nombre de projets ne vont pas à terme, ou alors sont encore une fois ajournés, parce que l'on a une fronde des habitants qui sont, soit mal consultés, soit pas du tout consultés. Pourtant, en début de ce mandat, nous avions voté une charte sur la participation citoyenne. On avait dit qu'il fallait des règles très claires de consultation, dire sur quoi on pouvait être consulté, ce que l'on pouvait faire bouger sur un projet, quel rendu on rendait justement aux habitants post-concertation, et tout cela est resté lettre morte. J'en veux pour preuve qu'à chaque fois qu'il y a eu des enquêtes publiques avec des interrogations de citoyens, et parfois en plus avec des déficits de communication, on a quand même eu des observations qui ont été remontées par les citoyens, des observations parfois restées sans réponse, parfois sur lesquelles j'ai pu prendre la parole ici même. Même moi, en tant qu'élu et représentant de ces habitants, je n'ai pas eu de réponse. On est restés, tout au long du mandat, sur une fausse participation citoyenne sur nombre de projets qui ont mal été embarqués, qui n'ont pas du tout embarqué la population. C'est une des raisons pour lesquelles on arrive à ce déficit de création de logements sur notre territoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^me^ Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Le temps de l'aménagement s'achève, ou tout du moins se réinvente, avec une remise en question globale de la ville attractive et du modèle de ville créative. Notre groupe Gauche citoyenne est conscient des conséquences de ce modèle sur la ségrégation socio-spatiale, comme sur les dynamiques culturelles et économiques locales. Outil essentiel à la planification durable des territoires, le PLUm est indispensable à la création de territoires résilients, inclusifs et durables. C'est ce qui a d'ailleurs été enclenché avec la modification 2 du PLU, mais qui n'est pas intégrée dans cette évaluation. L'évaluation du PLUm à 6 ans montre quand même globalement des résultats positifs, on l'a vu, sur l'ensemble des indicateurs retenus, et nous partageons une grande partie des constats et des propositions présentés dans la synthèse qu'en a faite Pascal Pras. Nous souhaitons malgré tout insister sur la nécessité de prendre en compte plus largement dans ce document la spécificité des territoires, notamment pour éviter une forme de standardisation de la fabrique de la ville, mais aussi pour apporter un peu plus de flexibilité à ce document qui reste parfois assez compliqué à utiliser.

Un autre point qui nous paraît important, c'est une meilleure cohérence avec le PCAET, et tout particulièrement avec la prise en compte des nuisances sonores et de leur évaluation. Ceci est d'autant plus important que l'on se trouve dans un contexte national de recul ou d'assouplissement des mesures écologiques, que l'on peut même qualifier de "périlleux rétropédalage". Les exemples abondent, malheureusement dans un contexte de réchauffement et de dérèglement climatique. Nous espérons donc que ce premier travail

d'évaluation, d'analyse, de projection soit l'occasion de réaffirmer collectivement notre volonté de nous orienter vers une métropole plus résiliente, et plus accueillante, une métropole qui s'affranchit des discours et des logiques de compétition territoriale pour soutenir l'alliance et les solidarités de territoires, une métropole qui a conscience de ses interdépendances, une métropole rayonnante par son humilité et par ses liens aux autres territoires urbains et ruraux et par sa sobriété. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^me^ Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Pascal, pour la présentation de ce document. Vous le savez, sur le sujet de l'aménagement du territoire et la préservation des sols, les Écologistes et Citoyens sont exigeants. Exigeants, parce que la lutte contre l'artificialisation des sols, c'est précisément la lutte contre le dérèglement climatique, c'est la prévention des inondations, c'est ce que l'on va laisser aux générations futures. On est assez fiers que cette exigence commence à porter ses fruits, à infuser, y compris dans ce rapport artificialisation. Pascal, tu l'as rappelé, aujourd'hui les chiffres démontrent que 56,5 ha sont consommés chaque année entre 2018 et 2022, donc on a posé là un vrai coup de frein par rapport à la bétonisation à grande échelle que l'on avait pu observer dans nos politiques d'aménagement il y a encore une ou deux décennies. J'en profite pour remercier sincèrement l'ensemble des services, qui ont appliqué avec beaucoup de soin la méthode "éviter, réduire, compenser" qui nous permet aujourd'hui d'atteindre ce résultat.

56,5 ha consommés par an, même si on s'en rapproche, ce n'est pas tout à fait encore la trajectoire du zéro artificialisation nette, il nous reste des efforts à faire. Je vais peut-être citer un exemple, qui est celui des nouvelles zones d'activité économique, puisque tu en as parlé, Pascal, sur le sujet du foncier économique. Je voudrais rappeler ici la position du groupe Écologiste et Citoyen, à la fois sur l'extension de la zone d'activité économique à Belle Étoile, ou encore sur la création d'une zone d'activité économique à Métairie Rouge. À elles deux, elles font déjà 45 ha, plus les hectares que l'on avait votés dans la modification du PLUm lors du dernier Conseil métropolitain. On parle là de plusieurs dizaines d'hectares qui sont déjà dans la balance pour les années à venir. Au-delà de ces projets, ce sont aussi des métiers, des façons de faire et d'envisager l'aménagement de notre territoire qui sont à transformer. C'est déjà en cours, c'est déjà une réalité : les urbanistes, les professionnels de l'aménagement ne nous attendent pas forcément, nous, les élus, pour s'y mettre. On a aussi un enjeu à leur faire confiance, à les accompagner, à oser, de notre côté, mener des politiques fortes, et donc à changer aussi notre matière grise, à supprimer un peu de béton et à faire confiance à nos cerveaux.

Quant à l'évaluation du PLUm, on a déjà eu l'occasion d'en parler dans cette assemblée, on a des objectifs qui ont été posés en 2019 que l'on considère obsolètes. Pour ce qui concerne le groupe Écologiste et Citoyen, on aura du mal à s'autoféliciter d'avoir rempli un objectif qui s'intitule "Développer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole". On le sait, nos ressources sont limitées, et la bataille entre les grandes villes sur l'attractivité ne mène pas à grand-chose, sinon, éventuellement, à l'exclusion des habitants et des habitantes les plus modestes de notre agglomération. Et puis parfois, on se donne collectivement des recommandations, et à certains endroits, on les piétine un peu mieux ensuite. Je vais vous donner un exemple, puisque l'évaluation du PLUm pointe, je cite, "la trop grande pollution de l'air à proximité des logements et la nécessaire réduction de la place de la voiture". Du coup, j'avais envie de poser dans cette assemblée la question de savoir pourquoi on s'entête sur le triplement du pont de Bellevue, qui est l'exact inverse de ce qui est recommandé dans ce rapport.

Je voudrais en profiter pour répondre à ma collègue Marie-Annick Benâtre sur le sujet de Pirmil-les Isles, pour rappeler que sur la partie nantaise de ce projet, dans le quartier Pirmil/Saint-Jacques, on a augmenté les curseurs, notamment sur le logement social et le logement abordable, pour atteindre aujourd'hui 60 % de logements sociaux, à la fois en locatif social et aussi via le dispositif de BRS pour l'accession à la propriété des ménages modestes. Sur ce site-là, et dans le cadre de l'urbanisme transitoire, j'ai porté la réalisation d'une résidence sociale de 80 places. On a fait une pause de première pierre la semaine dernière, donc je peux vous dire que je suis, en tant qu'adjointe de quartier, extrêmement mobilisée, à la fois sur le sujet du logement en général, et très particulièrement sur le sujet du logement social. Je pense qu'à la fois en tant qu'adjointe de quartier, mais au nom du collectif des élus de ce quartier, on assume d'avoir revu ce projet. Au final, le Grand débat nous donne raison : les habitants et les habitantes nous ont dit des choses très précises. Il y avait des verbatims qui disaient "faire avec le déjà là, prendre la nature comme un intrant systématique dans nos projets", ou encore "préserver des constructions les berges de la Loire et ses affluents". Je crois que c'est aussi l'objectif auquel on parvient avec la révision de ce projet. Donc oui, à Nantes Sud, on assume, on est fiers d'être au rendez-vous d'une ville qui se prépare à des vagues de chaleur, en préservant les îlots de fraîcheur qui existent déjà, en luttant contre l'artificialisation, et bien sûr, qui promet à ses habitants actuels et futurs une vraie qualité de vie dans le quartier.

Vous l'aurez compris, il y a selon nous encore pas mal de chemin à faire pour que l'aménagement de notre Métropole soit à la hauteur des enjeux de notre siècle et du suivant. Nous, les écologistes, on prend nos responsabilités à toutes les échelles, depuis la Métropole jusqu'aux quartiers nantais, donc nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Préalablement, je tiens à préciser que les maires et les communes voteront librement, en fonction de ce qu'ils ont décidé en conseil municipal. Une intervention, si vous le voulez bien, sans reprendre l'intégralité des débats qui ont eu lieu au sein de nos conseils municipaux, et notamment à Basse-Goulaine. Je souhaiterais tout de même formuler quelques observations sur la forme, puis sur le fond. Grammaire indispensable à l'aménagement du territoire, le PLUm est un outil très dense aux règles complexes, difficilement maîtrisables dans leur totalité par les usagers, les professionnels, et *a fortiori*, par la population. Ces nombreuses révisions en 6 ans nécessitent un temps de compréhension et d'adaptation, aussitôt remis en cause par une nouvelle modification. La complexité du cadre réglementaire et de certaines opérations en particulier, telle que l'obligation d'actualiser une OAP – c'est ce que nous avons subi à Basse-Goulaine –, génère des délais de mise en œuvre trop longs. Une simplification des règles s'impose, au bénéfice d'une meilleure efficience de nos opérations d'aménagement en général, et de production de logements en particulier.

Sur le fond, en ce qui concerne la thématique environnement, l'analyse à 6 ans du PLUm appelle de notre part les remarques suivantes. La nécessité de produire des logements ne doit pas entrer en contradiction avec la prévention contre le bruit ou la protection contre la pollution de l'air. On constate en effet une part croissante de logements construits ou à construire dans des zones proches des grands axes périphériques, exposées non seulement au bruit, mais également à la pollution de l'air. En ce qui concerne l'habitat, nous regrettons que le logement abordable soit celui qui a connu la progression la plus faible sur la période considérée. La volonté de densifier et celle de remettre la nature en ville apparaissent contradictoires aux yeux de nombreux métropolitains. Faciliter l'approbation des projets par les populations doit aussi passer par une méthode pédagogique accrue, avec une visualisation en 3D des futures réalisations. Enfin, je ne voudrais pas être trop long, donc je m'en tiendrai à ces quelques remarques, les délibérations de nos conseils municipaux témoignant de la richesse des débats et suggestions qui ont été formulées en matière d'évolution du PLUm. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Je vais d'abord rebondir sur la remarque de Martine Métayer, qui disait : "Il y a des résultats positifs dans la mise en œuvre du PLUm". Oui, bien sûr, il y a des résultats positifs, et le PLUm a permis de progresser. Je pense en particulier à l'attention que nous avons portée à la préservation de notre environnement, à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, à la réduction de plus de 50 % que j'ai évoquée. Nous sommes aujourd'hui à plus de 66 %. Je peux constater que sur l'ensemble des 24 communes, il y a aujourd'hui une attention très forte à la préservation de ces espaces, à la qualité de la ville. Je ne réévoque pas tous les aspects de projets de renaturation, de désartificialisation des sols, qui sont présents aujourd'hui dans ce que l'on a pu retravailler dans un nombre important d'OAP. On en a modifié un nombre important. Sans doute que Pirmil est un des projets qui s'inscrit là-dedans : faire un peu moins dense et conserver de la place pour la nature, c'est ce qui était prévu.

Sur ce que vient de dire Alain, en particulier sur le caractère compliqué, le PLUm est un ensemble de règles d'urbanisme comme on en avait précédemment dans nos PLU communaux. Ces règles sont déclinées à l'échelle de la Métropole, il a fallu les travailler, on l'a fait avec l'ensemble des services des communes et des services instructeurs qui, depuis sa mise en œuvre en 2019, participent à un groupe de travail permanent qui consiste à faire évoluer ces règles, et notamment les modifications du PLUm qui ont pu apparaître depuis 2020. Je rappelle qu'Alain, tu en citais de nombreuses. Effectivement, il y en a eu quelques-unes de mises en œuvre, deux d'importantes, en particulier la modification 2 que nous avons adoptée au début de l'année et qui nous a pris du temps. L'État considère d'ailleurs cette modification 2 quasiment comme une forme de révision de notre PLUm, c'est dire le nombre de règles que nous avons fait évoluer, à la fois pour faire évoluer sur le fond les effets de mise en œuvre de notre plan local d'urbanisme, mais aussi sur la forme, sur des manières dont les règles sont écrites. Cela s'inspire du travail fait par les services instructeurs des 24 communes. C'est donc quelque chose qui évolue.

Tu as noté le temps qu'il fallait. Oui, parce que nous sommes 24 à travailler, 24 services. Je voudrais rappeler que l'État nous a imposé depuis des modifications, notamment du Code de l'urbanisme et de l'application d'un certain nombre de dispositifs. Il nous a impliqués à chaque modification, ce qui nous oblige à des inves-

tigations environnementales, à des démarches qui, malheureusement, nous prennent beaucoup plus de temps que nous coûtaient autrefois les modifications de nos PLU communaux. Ce n'est pas le fait de la Métropole, c'est l'application des règles du Code de l'urbanisme déclinées à l'échelle de notre Métropole. Voilà ce que je peux redire sur les questions qu'Alain vient de poser.

Bien sûr, sur le volet du logement et de la production de logement – et je ne veux pas refaire le débat d'hier –, l'intervention de Marie-Annick a réévoqué la production du logement, et effectivement, c'est un constat que nous faisons. Dire, comme Monsieur Annereau le rappelle, que le PLUm est le mauvais outil pour produire du logement, c'est dire un peu n'importe quoi, parce que je crois qu'au contraire, l'évolution du PLUm, les évolutions des OAP qui ont été importantes dans la M2, ont bien pour objet d'accompagner l'adaptation de la production de logement à l'échelle de notre Métropole, que ce soit le logement locatif social, le logement en accession abordable, mais aussi le logement libre. Il nous reste du travail à faire. Nous avons décidé, au sein du SCoT, de retenir l'objectif du ZAN inscrit dans le plan climat et résilience. Aujourd'hui, on sait qu'ici ou là, cette règle est remise en cause. Néanmoins, nous l'avons validée dans le SCoT. Nous aurons à la traduire dans le PLUm, et c'est ce sur quoi nous sommes engagés. Nous aurons à continuer une démarche de sobriété foncière par la reconstruction de la ville sur la ville, par le redéveloppement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, tout en respectant la qualité de vie de nos habitants dans ce territoire, et notamment l'amélioration de la santé et de l'attention portée à la qualité de l'air et à la qualité de vie de nos habitants. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération qui vous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

35 – PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES (POPAC) METROPOLITAIN - INTENTION D'ENGAGER A NOUVEAU LE DISPOSITIF SUR LA PERIODE 2026-2029

M^me^ la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n° 35. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Je continue un peu sur mon marathon, j'en ai encore huit à vous présenter. La délibération suivante est celle liée au programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés, le fameux POPAC. Il s'agit là pour nous de renouveler un dispositif sur la période 2026-2029. On vous rappelle dans cette délibération que nous avons mis en place ce dispositif pour accompagner les copropriétés qui sont dégradées, les copropriétés qui connaissent des difficultés dans leur fonctionnement, notamment du point de vue administratif, concernant la résolution sur des problèmes de gestion, d'impayés ou d'occupation sociale. On sait que l'accompagnement de ces copropriétés dans l'amélioration de leur gestion est une condition préalable à l'engagement de travaux de lutte contre l'amélioration des logements, de lutte contre les passoires énergétiques.

Nous avions mis en place un programme entre 2021 et 2024, il avait permis de mobiliser un nombre de partenaires importants, de mener des actions de sensibilisation auprès de ces copropriétés en matière de gestion et de gouvernance, et d'effectuer un repérage progressif des copropriétés fragiles. Le POPAC est terminé depuis 2024. Vous vous souvenez que nous avons pris une délibération pour maintenir des aides financières pour, malgré tout, continuer à accompagner les copropriétés qui avaient été identifiées. Il vous est proposé dans cette délibération de renouveler ce POPAC qui viendra accompagner en priorité les copropriétés mal gérées ou non organisées. Ce sont des copropriétés qui sont identifiées, notamment dans le cadre de la démarche Quid'copro.

Le programme permettra de développer deux grandes actions. Des actions de sensibilisation et de communication à l'échelle métropolitaine en direction de ces copropriétés au travers de forums, au travers de visites de copropriétés. Elles seront financées à hauteur de 50 % par l'Anah. Et puis, des actions de mobilisation et d'accompagnement, avec des réalisations de diagnostics de copropriétés et l'accompagnement des copropriétés fragiles. Ce dispositif sera aussi financé à 50 %, sur la base de 100 000 euros par an, par l'Anah. Autrement, ce programme est entièrement financé par la Métropole. On estime à 400 000 euros hors-taxes pour 3 années, échelonnés sur quatre exercices, cette opération. Voilà, il vous est proposé d'engager ce deuxième dispositif POPAC. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Cette délibération est votée à l'unanimité. »

36 – CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCE-SUR-ERDRE - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION

M. Affilé : « Pascal, pour la délibération n° 36. »

M. Pras : « La délibération n° 36 est une DPMEC, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm. Nous sommes à Carquefou, sur le projet de liaison cyclable entre Carquefou et Sucé-sur-Erdre. Je vous avais présenté cela, je ne sais plus si c'était en Conseil métropolitain ou en Bureau, pour vous dire que dans le cadre des déplacements et de la continuité cyclable entre les deux communes, Carquefou et Sucé-sur-Erdre – bien que Sucé ne soit pas sur notre territoire métropolitain, cela se fait aussi en lien avec la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres –, le tracé cyclable traverse malheureusement une haie classée en EBC, je vous l'avais évoqué. Il convient donc de modifier, pour permettre la réalisation de ce tracé, cette EBC. La modification de cette EBC entraîne le fait de modifier notre PLUm, et donc nous sommes dans une déclaration de projet qui emporte mise en compatibilité de notre PLUm.

Pour cela, nous avons eu une concertation préalable qui s'est déroulée au mois de mai. Il y a eu disposition d'informations, un dossier a été mis à disposition du public, et on pouvait aussi aller sur le site de Nantes Métropole. Le dossier présenté n'a fait l'objet d'aucune contribution physique ou dématérialisée de la part du public. Une fois le projet de mise en compatibilité finalisé, il sera transmis pour avis à la Mission régionale de l'autorité environnementale, la MRAE, et fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de Nantes Métropole et des PPA. Le dossier, accompagné de l'ensemble des avis, sera soumis à enquête publique, de manière à nous permettre, au retour de cette enquête publique, de déclarer l'intérêt général de ce projet de liaison cyclable, du fait que nous aurons modifié notre PLUm. Il vous est proposé de prendre acte de l'absence d'observation suite à l'enquête préalable, et dès lors, d'approuver le bilan de la concertation préalable de ce projet. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. La délibération est votée à l'unanimité. »

37 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'ESTUAIRE ET SILLON - AVIS SUR LE PROJET ARRETE

M. Affilé : « Pascal, délibération n° 37. »

M. Pras : « En tant que personnes publiques associées, nous sommes amenés à donner un avis sur le projet d'arrêté du plan local de l'urbanisme intercommunal, le PLUI, de la Communauté de communes d'Estuaire et Sillon. On vous rappelle dans la délibération que cette communauté de communes fait partie comme nous du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, et donc est dans le même périmètre de SCoT. Le projet d'aménagement et de développement durable sur lequel est construit ce PLUI exprime un projet pour ce territoire à horizon de 10 à 15 ans. Il est organisé autour de deux grandes ambitions : Estuaire et Sillon, un acteur dynamique au cœur du territoire Nantes Saint-Nazaire, Estuaire et Sillon, une ruralité porteuse de valeurs tournées vers l'avenir. On nous rappelle dans la délibération que ce PLUI est construit en réponse aux défis d'aujourd'hui, notamment climatiques, écologiques, énergétiques, économiques et sociétaux. La CCES souhaite accompagner la dynamique démographique ligérienne en accueillant entre 7 500 et 9 100 habitants d'ici 2035, ce qui correspond à une augmentation de sa population d'environ 1,1 ou 1,3 %, et construire 220 à 260 logements par an, ce qui correspond et ce qui est inscrit dans les objectifs portés par le SCoT. On nous rappelle qu'il vise une trajectoire de sobriété foncière, notamment en favorisant le renouvellement urbain via la mobilisation de gisements existants en densification, et qu'il considère que 60 % de développement de ces logements doit se faire dans le tissu urbain existant.

Nantes Métropole salue et partage ces objectifs, notamment en matière de production de logements locatifs sociaux. Dans le développement économique, le PLUI de la Communauté de communes Estuaire et Sillon cherche à assurer une complémentarité de fonctions économiques et à conforter les activités existantes et les fonciers disponibles en zone d'activité, ce que nous saluons aussi en tant que Nantes Métropole. Enfin, en termes de mobilité, le projet du PLUI porte le développement de mobilités alternatives et le renforcement des interconnexions entre leur territoire et celui du territoire du SCoT, en particulier Nantes d'un côté et Saint-Nazaire de l'autre. Ils appuient sur le fait qu'ils souhaitent voir se développer le service express régional métropolitain porté par la Région, pour permettre la facilité de ses déplacements.

Dans le volet de la ruralité, il rappelle la richesse de territoires agricoles sur l'ensemble de leur territoire, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui sont identifiés en termes de qualité de leur territoire, mais aussi comme étant des puits de carbone indispensables à la lutte contre le réchauffement climatique. Ils ont développé dans leur cadre, pour permettre la préservation du patrimoine écologique, et en particulier du cycle de l'eau, une OAP thématique eau et biodiversité. De la même manière, on retrouve une OAP thématique dédiée à l'optimisation foncière, ce qui se traduit par une volonté d'accompagner la densification sur le territoire d'Estuaire et Sillon. Enfin, il revalorise le fait qu'historiquement, c'est un territoire constitué de centres-bourgs de centres-villes historiques, qui seront le maillage du développement de l'habitat, en particulier les deux communes de Savenay et de Saint-Étienne-de-Montluc.

Il vous est donc proposé, chers collègues, compte tenu du fait aussi qu'il s'inscrit et qu'il prévoit la mise en œuvre des objectifs du SCoT, de donner un avis favorable à ce PLUI intercommunal d'Estuaire et Sillon. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

38 – ENTREES D'AGGLOMERATION - NANTES - VERTOU - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - BASSE-GOULAINE - ROUTE DE CLISSON - PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT URBAINS - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 38, et je redonne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « La délibération n° 38 nous amène sur la route de Clisson. Elle concerne l'entrée d'agglomération Nantes – Vertou - Saint-Sébastien - Basse-Goulaine. Il s'agit de prendre en considération un projet d'aménagement et de renouvellement urbain, ce que nous appelions autrefois "périmètre d'étude". On vous rappelle que cette entrée d'agglomération est devenue d'intérêt métropolitain, avec les six autres que nous avions dégagées d'intérêt métropolitain. Pour donner corps au projet intercommunal de réaménagement de cet axe, nous avons engagé des études urbaines qui ont amené à l'élaboration d'un plan guide. Les objectifs qui ont été approuvés sont :

- la transformation de l'axe historique pour en faire un boulevard urbain renaturé porteur d'aménité ;
- un traitement de l'entrée d'agglomération en différentes séquences urbaines et paysagères distinctes ;
- la ponctuation de l'axe par des lieux de vie qui permettent le développement de la mixité fonctionnelle et de la mixité d'usage ;
- le développement ou le confortement des polarités qui sont le long de cet axe ;
- l'organisation d'une offre de mobilité renouvelée ;
- la prise en compte d'acquis et d'héritages patrimoniaux, notamment le patrimoine naturel et le patrimoine bâti qui se trouvent le long de cet axe ;
- et l'inscription dans la feuille de route de la transition écologique de ce territoire, notamment en ayant une attention particulière à l'usage du foncier.

Les premières orientations ont été mises en œuvre sur cette route. Elles intègrent notamment les éléments du Grand débat, notamment sur le fait de recycler ces espaces d'entrée d'agglomération, et notamment le volet des zones d'activités commerciales, ce qui est le cas sur ce territoire. Cette délibération vise à instituer un outil qui nous permet d'assurer la préservation des conditions d'un développement organisé, qui soit en cohérence avec le plan guide que nous avons travaillé, à approuver un périmètre d'aménagement et de renouvellement, de manière à préserver les évolutions possibles. On rappelle dans la délibération en particulier les secteurs à enjeux importants : celui du Chêne Ferré sur la commune de Vertou, du Frêne Rond sur la commune de Saint-Sébastien, le secteur est de la Ville au Blanc sur la commune de Vertou, celui du Bois des Gripots sur la commune de Saint-Sébastien, celui du nord de la route du Loroux-Bottereau, notamment du côté de la commune de Basse-Goulaine, sur la rue de la Tasmanie, et enfin, les différents secteurs urbains qui sont plutôt sur la commune de Nantes. La mise en place de ce périmètre de protection nous permettra de nous opposer ou d'opposer un sursis à statuer à des projets qui ne seraient pas conformes au plan guide que nous avons travaillé. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci, Madame la Présidente. C'est vrai qu'il y a quand même une vraie source de satisfaction que ce projet avance. Je sais qu'il a fait l'objet de très nombreuses études, Pascal, tu le sais, et c'est vrai que c'est un dossier sur lequel on travaille depuis très longtemps. Je pense notamment à Sylvain Gatt, l'adjoint à l'urbanisme, qui est très investi dans ce dossier. Évidemment, aujourd'hui, je me réjouis de l'adoption de cette délibération qui, pour le coup, acte une nouvelle étape d'aménagement et de renouvellement urbain autour d'une route de Clisson qualifiée "d'axe structurant" – tu l'as rappelé, Pascal –mais qui à ce jour n'avait connu que peu d'évolution, ou alors de façon disparate et non coordonnée. De ce fait, je me félicite que cette démarche ambitieuse, qui permettra de requalifier les espaces publics, d'améliorer la qualité de vie, soit construite de manière maîtrisée et concertée. Les orientations qui visent à transformer cet axe, largement dominé par la voiture, en véritable boulevard urbain apaisé, plus vert, mieux partagé et mieux connecté, vont nécessairement dans le bon sens.

Mais pour atteindre ces objectifs ambitieux, une condition est cependant indispensable. Cette condition est assez simple : c'est que le plan guide qui est en cours de construction acte l'intégration d'un transport en commun structurant le long de cet axe stratégique. Je sais, Monsieur le premier Vice-président, que vous m'avez déjà confirmé ici en séance votre souhait, votre volonté d'accompagner la mise en place de ce transport structurant, qui constitue une clé fondamentale de réussite de ce projet pour réussir la transition vers une mobilité plus durable, désengorger nos routes, améliorer les déplacements quotidiens, et concrétiser l'ambition d'une ville de courtes distances. C'est une condition essentielle si nous voulons ici, demain, y accueillir de nouvelles habitations dans de bonnes conditions. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je redis ce que j'ai déjà dit : sur toutes les entrées d'agglomération sur lesquelles on travaille – route de Paris, route de Vannes, route de Clisson, route de Pornic –, à chaque fois il faut que l'on prévoie des transports en commun, au moins de type Chronobus, pour que l'on arrive à faire un vrai travail en limitant la place de la voiture, en limitant le nombre de places de stationnement nécessaires, et en permettant la réalisation de logements qui soient moins coûteux et plus accessibles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras pour un dernier mot, s'il le souhaite, et je mets aux voix. »

M. Pras : « C'est vrai que cet axe est important, il y a quatre communes qui sont autour. Pour la mise en œuvre de cette réflexion, on met les quatre communes autour de la table, et nous avançons à quatre. C'est vrai que la mobilité est un enjeu majeur. Nous travaillons beaucoup, et on a eu une réunion publique l'autre jour, notamment sur la partie gare de Vertou/Les Landelettes où nous avons énormément progressé et avancé sur l'aménagement de l'espace public, au service notamment des mobilités, mais d'une manière générale, au service de l'amélioration de la qualité de vie sur ce secteur. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

39 – FABRIQUE DE NOS VILLES - ENTREES D'AGGLOMERATION - ORVAULT - SAINT-HERBLAIN - ROUTE DE VANNES - PRISE EN CONSIDERATION D'UN NOUVEAU PERIMETRE DE PROJET - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 39, Pascal Pras. »

M^me^ la Présidente : « Nous changeons de territoire, nous nous retrouvons au nord de la Loire, sur les communes d'Orvault et de Saint-Herblain, sur la route de Vannes. Il s'agit de la prise en compte – je dis "Orvault et Saint-Herblain", mais je n'oublie pas qu'il y a Nantes à l'extrémité, et Sautron à l'autre extrémité qui sont concernées par ce projet – d'un périmètre de protection, d'un périmètre d'étude, comme on vient de le faire sur la route de Clisson. On rappelle que nous sommes engagés, de la même manière, sur un projet d'aménagement et de réaménagement de cet axe de la route de Vannes, et que dans ce cadre-là, nous avons élaboré un plan guide. Aujourd'hui – je vais très vite –, de la même manière, pour préserver les projets de développement portés par ce plan guide, il convient de prendre en considération un nouveau périmètre de projet qui va aller au-delà de ce qui existe actuellement, puisque nous avions un périmètre de projet de la route de Vannes qui avait été approuvé en 2019 et qui reprend le périmètre du plan guide qui a été élaboré entre 2019 et 2022, et puis un périmètre qui prend en considération le projet Plaisance qui se trouve du côté orvaltais, plutôt du côté est, qui avait été approuvé en juin 2019. Il s'agit là d'élargir les deux péri-

mètres d'études, pour avoir un périmètre d'étude global sur l'ensemble de l'axe qui va du secteur de Beauséjour, à l'est, au sortir de Nantes, jusqu'à la porte de Sautron du côté ouest de cet axe, et donc de prendre en compte ce périmètre élargi qui permet d'accompagner l'ensemble des projets de renouvellement urbain le long de l'axe de la route de Vannes. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

40 – NANTES - REAMENAGEMENT DE L'ECOLE SAINT MICHEL - PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 40, Pascal Pras. »

M. Pras : « Il s'agit à nouveau d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité. Nous sommes à Nantes, il s'agit du projet de réaménagement de l'école Saint-Michel. On vous rappelle dans cette délibération que cette école, qui se trouve rue Marie-Anne-du-Boccage à Nantes, souhaite engager des travaux, notamment pour faciliter la circulation à l'intérieur de l'école, s'adapter aux personnes à mobilité réduite, agrandir un espace dédié au périscolaire, et surtout de réaliser un bâtiment qui va permettre l'accueil d'un restaurant, d'une cantine et d'un pôle administratif. Cette extension de 349 m sur la cour de l'école se trouve en partie sur une partie zonée en espace boisé classé, mais il s'avère que cette EBC, qui permet la protection de deux arbres dans la partie où le projet d'extension est prévu, ne comporte pas d'arbres. Il est donc proposé une DPMEC, une modification du zonage, de manière à permettre la réalisation des travaux de cette école Saint-Michel. Et puis, en compensation et suite à l'enquête publique et au rapport du commissaire-enquêteur, il s'agit d'élargir et d'agrandir d'une surface équivalente, voire plus grande, une zone classée en EBC qui se trouve un peu plus au nord sur cette cour d'école. Il vous est proposé, à l'issue de l'enquête publique, de valider la modification du PLUm en réduisant l'EBC pour permettre l'extension de l'école, et en même temps, d'agrandir un autre EBC d'une surface de 344 m² au nord de cette cour d'école, ce qui amènera à protéger des arbres déjà présents. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Délibération adoptée. »

41 – REZE - PROJET DE MUTUALISATION ET DE RECONSTRUCTION DES EHPAD MAUPERTHUIS ET ALEXANDRE PLANCHER - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 41, Pascal Pras. »

M. Pras : « Je continue sur mes déclarations de projets qui mettent le PLUm en compatibilité. Nous sommes cette fois-ci à Rezé, sur le secteur des Mahaudières. Il s'agit d'un travail engagé par l'association des Mahaudières – Initiatives Solidaires, qui gère aujourd'hui deux EHPAD, l'EHPAD Maupertuis et l'EHPAD Alexandre Plancher. Le projet porté par cette association consiste en la mutualisation des deux EHPAD, en la construction d'un nouveau bâtiment qui sera mitoyen du premier, et en la démolition d'un des deux EHPAD, de manière à les regrouper tous les deux. On rappelle que les Mahaudières, pour ceux qui ne le savent pas, est un secteur qui se trouve entre les quartiers de Pont Rousseau et l'Hôtel de Ville, que cela se trouve à proximité du parc des Mahaudières sur lequel la commune de Rezé a fait des travaux de réaménagement et de revalorisation de cet espace naturel. Le projet vise à répondre aux besoins de logement, et donc de répondre aux objectifs du PLH décliné à l'échelle de Rezé, mais surtout de permettre l'amélioration de l'accueil des personnes âgées dans ces deux structures. Ce projet a été soumis à un examen au cas par cas de la MRAE qui, ne nous ayant pas répondu, a conclu à une validation de notre demande. Cela a permis de conduire une enquête publique organisée par le Préfet. Nous avons un résultat satisfaisant. La commune de Rezé a déclaré d'intérêt général le projet. Il vous est aujourd'hui proposé, à la suite de cet intérêt général, d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet de regroupement de ces deux EHPAD. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^me^ Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Juste quelques mots, pour dire tout l'intérêt de ce projet pour Rezé. On est face à deux établissements vieillissants, et cette reconstruction est très attendue, aussi bien pour les personnels qui vont y trouver beaucoup plus de confort, que pour les résidents. C'est un établissement nouveau qui va être très novateur dans sa conception, intégrant un parcours résidentiel au sens du PLH, de petites unités de fonctionnement à l'intérieur, et une ouverture sur la ville avec une crèche. Il nous permet au niveau foncier de réintégrer dans le parc des Mahaudières - Jacques-Floch, que nous avons inauguré il y a 15 jours, plus de 5 600 m². C'est aussi un intérêt, et nous vous y attendons tous, bien sûr. Vous êtes les bienvenus dans ce parc. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

42 – FABRIQUE DE NOS VILLES - ENTREES D'AGGLOMERATION - ORVAULT - SAINT-HERBLAIN - ROUTE DE VANNES - SAINT - HERBLAIN SECTEUR MARCEL PAUL/JACQUES CARTIER - INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n° 42. »

M. Pras : « Cette délibération nous amène toujours sur l'axe de la route de Vannes et sur la commune de Saint-Herblain, sur le secteur Marcel Paul et Jacques Cartier. Il s'agit dans cette délibération d'instituer deux taxes majorées, pour permettre l'aménagement et l'accompagnement des projets. Sur Orvault - Saint-Herblain et la route de Vannes, le plan guide, dans sa déclinaison, prévoit un coût de travaux d'aménagement d'espaces publics relativement important. Il s'agit de transformer cette route de Vannes en un boulevard urbain apaisé et structurant qui desserve les différentes polarités qui ont été déclinées sous la forme de graines de ville, de mailler ce territoire de la route de Vannes, de donner des conditions de vie agréables, notamment avec des travaux de programmation d'équipements et d'aménagements, mais aussi d'accueil de logements. Les travaux sont donc rendus nécessaires. Cette opération urbaine générera des coûts importants à la charge de la collectivité, et compte tenu de la nature de ces travaux, il est proposé de fixer un taux majoré de 20 % de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur ce périmètre, se substituant ainsi au taux général existant de 5 %. Le taux majoré de 20 %, on le rappelle dans la délibération, qui avait été mis en œuvre sur l'opération de l'OAP Peccot, par délibération du conseil de 2016, est aussi maintenu sur le secteur Peccot, qui se trouve sur la partie orvaltaise, au nord de la route de Vannes.

Le deuxième secteur, c'est celui de Saint-Herblain, sur le secteur Marcel Paul/Jacques Cartier, à proximité d'Atlantis. Nous travaillons actuellement sur ce secteur, qui est à la limite de l'entrée d'agglomération de la RN 444, Porte d'Armor. C'est un secteur connecté au terminus du tramway, de la ligne 1 et de la future ligne 7. On a travaillé un plan guide qui encadre le renouvellement urbain de ce secteur, et qui voit l'émergence d'un futur nouveau quartier entre Marcel Paul et la rue Jacques Cartier, le mail Jacques Cartier. Ce projet prévoit aussi un aménagement de l'espace public de manière importante, pour donner une qualité urbaine à ce futur projet qui accueillera du logement, en particulier sur un secteur où il n'était pas présent, où l'on avait essentiellement de l'activité. On estime que le montant des investissements est évalué à 25 millions d'euros. Pour cela, il vous est proposé de fixer une taxe majorée de 15 % de la part intercommunale de la taxe d'aménagement, en substitution du taux général de 5 %. Voilà pour cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments pour dire ma satisfaction sur le vote de cette délibération, puisque je pense qu'avec Jean-Sébastien Guitton, nous attendions avec impatience le fait que l'on fixe les choses, ce qui allait pouvoir nous permettre d'avancer. Je rappelle que pour la deuxième partie de la délibération, au conseil de février, nous avons modifié le PLUm pour permettre le renouvellement urbain autour du boulevard Marcel Paul. Je précise que cela veut dire que le renouvellement urbain devient possible, y compris avec des changements de nature d'activité, alors qu'avant, nous étions restreints sur l'industrie et la logistique. Je le répète, parce que certains racontent parfois à peu près n'importe quoi, et c'est bien de rappeler ces éléments-là : on ne pouvait pas faire autre chose que de la logistique ou autoriser autre chose que de la logistique et de l'industrie. Dorénavant, nous avons une modification du PLUm qui permet davantage d'activité, notamment du loisir, du commerce, peut-être un peu, et des bureaux sur une partie et du logement sur l'autre. Du coup, nous avons une possibilité de faire contribuer les promoteurs, ce qui va évidemment être extrêmement intéressant pour venir financer le haut niveau d'exigence que nous avons sur l'espace public, avec notamment du site propre pour les bus, les vélos et les piétons, ce qui est nécessairement plus coûteux que ce qu'il y a aujourd'hui. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mathieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Assez rapidement, pour se réjouir également du lancement de ces études sur ces deux périmètres d'entrées de ville au niveau de la route de Vannes et du secteur Marcel Paul/Jacques Cartier, deux sites où le renouvellement urbain est réellement nécessaire. Quelques questions, tout de même, puisque dans la délibération on nous indique, sur la partie route de Vannes - Saint-Herblain – Orvault, un potentiel de plusieurs milliers de logements. C'est très vague. Peut-on avoir une estimation un peu plus précise de ces éléments, même si je sais que l'on n'en est qu'au début des études ? Sur le secteur Jacques Cartier/Marcel Paul, c'est 1 200 logements. La première question est de savoir ce qui est déjà réfléchi, envisagé en termes d'équipements publics, et notamment scolaires, pour anticiper à terme cet afflux de population. Une interrogation, et peut-être même un scepticisme sur le sujet de création de bureaux sur place, puisque lors des interventions et des échanges que nous avions pu avoir dans le cadre de Trajectoire 2050, un certain nombre d'acteurs disaient que le nombre de bureaux sur notre territoire était suffisant, et d'autant plus dans le cadre du développement du télétravail, du travail à distance. Est-ce vraiment nécessaire ? C'est une réflexion sous forme d'interrogation. Enfin, également, a-t-on des précisions sur le dispositif de développement de transport qui est cité sur les deux sites de renouvellement urbain ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Sur la route de Vannes, il est envisagé sur les deux rives, Orvault et Saint-Herblain, environ 2 800 logements. C'est ce qui a été estimé dans les études de faisabilité et dans le plan guide, de part et d'autre de cette rive, d'est en ouest. On parle de quelque chose qui va de Beauséjour jusqu'à l'extrémité ouest de ce boulevard.

Sur Marcel Paul, effectivement, dans la délibération on indique environ 1 200 logements. Quand je dis "Marcel Paul", je suis réducteur : c'est Marcel Paul/Jacques Cartier, c'est toute cette bande de quartier – c'est le cas de le dire – qui se situe entre Marcel Paul et aujourd'hui Atlantis. Je rappelle que ce ne sont pas des opérations qui se feront comme ça, d'un coup de baguette magique, mais qui vont s'inscrire dans le temps et dans la durée, et que l'écoulement de ce nombre de logements qui peut potentiellement arriver sur ce linéaire – je n'ai plus en mémoire la longueur de la route de Vannes sur la partie sur laquelle on est, mais on est bien sur quelque chose qui doit être de l'ordre de 2 km au moins, on est sur un secteur très étiré, très en longueur – s'inscrira dans le temps, sur une durée relativement importante. On sait que ces projets prennent du temps, notamment dans le cadre de la maîtrise foncière.

Du bureau, effectivement, il peut y en avoir sur ce secteur. On travaille sur une ville mixte, on travaille sur la recomposition, notamment du tissu commercial. Je rappelle que la route de Vannes est une polarité commerciale qui est étirée, avec ce que l'on a appelé des "graines de ville" – je me tourne vers Jean-Sébastien, il aimait beaucoup cette expression –, et ces graines de ville prendront des parts importantes en termes de fonctionnalités et de multifonctionnalités – logements, commerces, emplois, activités – qui seront retravaillées. Voilà ce que je peux répondre. Je me félicite que cet axe et que ces taxes que nous instaurons aujourd'hui – puisque les périmètres, on en a déjà longuement causé précédemment – vont permettre d'entrer concrètement dans l'accompagnement du renouvellement urbain de ces deux zones. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Pour répondre avec quelques précisions supplémentaires sur le sujet, quand on parle de 1 200 logements, pour une bonne part, ce sont des logements plutôt petits, destinés à de jeunes actifs. En particulier, on aura sans doute une résidence jeunes actifs qui prendra déjà une part un peu significative, entre 80 et 90. C'est quand même pas mal. Ce n'est pas forcément des logements familiaux, c'est important de le dire, sur ce secteur. Cela veut dire que l'on va privilégier une forme de densité. Pour ceux qui connaissent bien le secteur, on a des bureaux qui sont en rez-de-chaussée ou en R+1. Il s'agit tout simplement de les mettre les uns au-dessus des autres, de faire de la densité avec des bureaux qui seront plus performants, notamment au niveau énergétique, mixés avec du logement sur le bâtiment d'à côté, par exemple, et relativement hauts. L'objectif est aussi – et on l'a mis dans le plan guide – de désartificialiser une partie de cet endroit, qui est quand même aujourd'hui un formidable îlot de chaleur, et de décroûter une partie de la route, une partie des espaces de stationnement, pour pouvoir avoir un petit parc urbain au milieu de cet espace, tout simplement pour les gens qui vont y habiter. Quant aux transports en commun, on a aujourd'hui la ligne 50 qui passe à proximité, qui a vocation à devenir peut-être un jour une ligne Chronobus, mais pour qu'elle le soit, il faut qu'il y ait du site propre le plus souvent possible, afin qu'elle soit performante. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras, un dernier mot. »

M. Pras : « Neuf délibérations en une heure, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci ! Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

43 – NANTES - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) DOULON-GOHARDS - PARTICIPATIONS DES CONSTRUCTEURS - MODALITES D'APPLICATION - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 43, je dois demander, avant de donner la parole à Pascal Bolo, à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Marie-Cécile Gessant, Christine Guerriau, Sandra Impériale, Philippe Le Corre, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto, Sophie Van Goethem et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je donne donc à la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, maintenant que tous les gens compétents sont partis… »

Rires.

M. Bolo : « … on va pouvoir présenter cette délibération. Ceci dit, je retiens de la dernière rencontre de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, qui s'est déroulée il n'y a pas très longtemps, que le travail conjoint de lobbying des associations d'élus et de la Fédération pourrait bien aboutir prochainement à ce qu'enfin nous soyons débarrassés de ce petit ballet qui fait que les gens compétents ne peuvent pas rapporter les délibérations, et qu'ils ne peuvent même pas participer aux débats. Ceci dit, si j'ai bien compris, nous sommes donc dans la ZAC Doulon-Gohards, dont je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler les objectifs, et nous devons fixer les modalités de participation des constructeurs aux équipements publics qui vont être faits sur cette ZAC, dans la circonstance qu'ils sont à l'intérieur du périmètre de la ZAC, et donc exonérés de taxe d'aménagement, et qu'ils achètent le foncier sur lequel ils vont établir leurs constructions à des personnes privées. Cela fait que l'aménageur ne trouverait pas de participation financière aux équipements publics qu'il doit édifier dans ces circonstances. Il est donc proposé une participation des constructeurs à hauteur de 140 euros par mètre carré de surface de plancher. Pour ne pas pénaliser l'édification de résidences principales par ces constructeurs, il est proposé un abattement, en dessous de 150 m² de surface plancher, qui mettrait la participation des constructeurs à hauteur de la taxe d'aménagement. Tout cela est un système de neutralisation pour ne pas pénaliser la construction de logements. Si j'ai bien compris, c'est de cela qu'il s'agit, et c'est cela qu'il vous est proposé d'approuver. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc approuvée. »

44 – POLE D'ECOLOGIE URBAINE - AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE TRANSITION ET REHABILITATION DU BATI EXISTANT - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Merci. Délibération n° 44, François Prochasson. »

M. Prochasson : « On passe de Doulon-Gohards à la Prairie de Mauves, sur le pôle d'écologie urbaine. Vous vous souvenez que nous avions dû dissocier les marchés liés à la sécurisation du site et de ses habitants, des marchés d'accompagnement des familles présentes sur la Prairie de Mauves, et qu'il s'agit de déplacer pour permettre effectivement la réalisation de ce pôle d'écologie urbaine. Il vous est proposé ici d'approuver le programme permettant un premier déplacement d'une cinquantaine de familles ou plus – c'est encore à l'étude, évidemment – et l'accompagnement de ces familles, de fixer l'enveloppe de cette opération d'ensemble à 4,7 millions d'euros TTC, et puis, dans l'immédiat, d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la conception et l'accompagnement de ce premier déplacement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Une intervention rapide, si vous le voulez bien. Sans vouloir exprimer un trop fort enthousiasme, cette délibération semble être le point de départ d'une nouvelle étape en matière de résorption des bidonvilles. Il reste beaucoup à faire, certes, il faudra probablement y consacrer beaucoup d'argent. Le coût estimé est de 5 millions d'euros pour déplacer environ 55 ou 60 familles. Sur près de 3 000 installées sur le territoire, c'est tout de même très conséquent. Nous regrettons néanmoins qu'il s'agisse encore une fois d'une mesure provisoire avant de parvenir à une solution durable. Je sais que c'est facile à dire et pas facile à faire. Nous avons déjà eu l'occasion, lors d'une précédente réunion, d'évoquer le coût total consacré par la Métropole à la résorption des bidonvilles depuis le début du mandat, incluant le foncier, les aménagements, la sécurisation, la fourniture en eau et en électricité, les moyens humains techniques et administratifs dédiés à cette politique essentielle publique. Les actions conduites en faveur de la résorption des bidonvilles n'étant pas mises en œuvre de manière globale mais au fil de l'eau, il nous est difficile d'avoir une vue d'ensemble du coût assumé par la collectivité. C'est pourquoi une consolidation de ces dépenses nous offrirait une meilleure évaluation de cette politique publique. Nous voterons pour cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

45 – NANTES - EXPLOITATION DU PORT DE NANTES-ERDRE - AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE CONCESSION - ADHESION DE NANTES METROPOLE AU SYNDICAT MIXTE LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 45, je dois demander à Mahel Coppey et Anthony Descloziers de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Ce sera la délibération la plus rapide, puisque je propose de la retirer du fait d'un contact avec la Présidente du Syndicat Mixte des ports de Loire-Atlantique, qui nous a fait savoir qu'il y avait une évolution dans la gestion du dossier. Je vous propose de la reporter au conseil du mois d'octobre, et de ne pas la traiter maintenant. »

46 – MARCHE D'INTERET NATIONAL DE NANTES METROPOLE (MIN NANTES METROPOLE) - PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU MIN NANTES METROPOLE - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Merci. Nous allons donc passer à la délibération n° 46. Je dois demander à Delphine Bonamy, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Hervé Fournier, Pierre Quénéa, Christelle Scuotto et Alain Vey de sortir de la salle, et je donne la parole à Aziliz Gouez. »

M^me^ Gouez : « Cette délibération n° 46 porte sur le renouvellement de la délégation de service public du marché d'intérêt national de Nantes Métropole. Les MIN, les marchés d'intérêt national ont été créés dans les années 50, dans un contexte de pénurie alimentaire, et dans un contexte où il fallait à la fois reconstruire l'économie nationale et trouver le moyen de fournir des produits et des services de qualité pour les entreprises du secteur alimentaire, et aussi pour les consommateurs. Le MIN de Nantes a lui été créé en 1965, dans ce contexte. C'est un marché de gros qui est destiné en priorité aux professionnels du secteur alimentaire : restaurateurs, restauration collective, GMS, commerces alimentaires, etc. Il comporte six familles d'activités, dont la principale est les fruits et légumes. Il accueille aujourd'hui 105 entreprises, entre 600 et 900 salariés y travaillent chaque jour en fonction des saisons, et il s'y vend 200 000 t de denrées alimentaires par an. C'est un chiffre qui, je crois, dit toute l'importance de cet outil dans la sécurité alimentaire du territoire.

Le MIN de Nantes a déménagé, vous le savez, en 2019 : il a quitté son site historique de l'Île de Nantes pour s'installer au Sud Loire, sur la commune de Rezé, avec l'intention – et elle s'est largement matérialisée – d'y développer un pôle alimentaire majeur. La DSP, qui arrive à terme aujourd'hui, a permis à la SEMMINN, qui est notre délégataire, à la fois de professionnaliser l'activité du MIN, de développer des stratégies dans un certain nombre de domaines nouveaux tels que la gestion des déchets, domaine dans lequel des progrès considérables ont été mis en œuvre. Il y a eu aussi des progrès en matière de production énergétique propre, à travers le développement du photovoltaïque sur les toits du MIN. Il s'y est aussi structuré une filière d'aide alimentaire autour du Secours Populaire. La SEMMINN s'est retrouvée confrontée à un certain nombre de crises depuis son déménagement en 2019 : crise du Covid, mais aussi crise énergétique. Cet outil public d'intérêt général fait aujourd'hui face à de nouveaux enjeux, puisque la question de la sécurité

alimentaire, de la souveraineté alimentaire continue bien évidemment de se poser à notre territoire, mais nous ne sommes plus seulement sur des enjeux d'import-export, mais bien sur une nécessité de trouver les moyens de relocaliser les circuits de la production alimentaire et agricole dans notre territoire.

C'est dans cette perspective qu'il vous est proposé de poursuivre l'exploitation du MIN de Nantes Métropole sous une forme déléguée, l'alimentation étant un domaine d'intérêt général. Nous arrivons à un moment où le contrat de DSP se situe vraiment à une charnière, avec un double enjeu. Il s'agit, je l'ai dit en creux, pour la Métropole de réinventer son modèle au service des PAT, non seulement de la Métropole, mais aussi des territoires voisins, donc au service de la relocalisation des circuits alimentaires de proximité. Il y a toute une réflexion à mener sur le rôle que pourrait jouer le MIN comme un des gros outils de ces filières locales, avec des activités demain, pourquoi pas, de première transformation, de conserverie, de facilités logistiques aussi. Le deuxième enjeu reste celui de renforcer la position du MIN, dans un contexte où il subit une forte concurrence, notamment des acteurs de la grande distribution. Il vous est donc proposé de lancer une procédure de consultation en vue de conclure une nouvelle convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché d'intérêt national pour Nantes Métropole pour une durée de 4 ans. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

47 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES - AVENANT N° 18 AU CONTRAT DE DSP CITE DES CONGRES DE NANTES

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 47, je vais laisser le temps à Anthony Descloziers de revenir à la tribune, et je dois demander à Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey et Louise Vialard de sortir de la salle. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération porte sur notre délégation de service public que nous avons pour l'exploitation de la Cité des Congrès. Il s'agit d'adopter l'avenant 18 au contrat de DSP, puisque comme vous le savez, nous allons faire un rapprochement de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions, qui sera effectif au 1er janvier 2026. L'objectif de ce rapprochement est de renforcer le rayonnement de la Métropole et de développer de nouveaux événements professionnels, notamment scientifiques, etc. On en a d'ailleurs approuvé les principes le 4 octobre 2024, et de ce fait, nous allons conclure un nouveau contrat de DSP d'une durée de 5 ans, à partir du 1er janvier 2026 prochain. Dans l'intervalle, la Cité des Congrès a besoin de lancer des choses dès 2025 par anticipation, pour justement réduire des coûts et éviter des dépenses ultérieures. Cet avenant porte sur deux points. D'abord, prendre des engagements contractuels préparatoires ou préalables à la conclusion du nouveau contrat de DSP, notamment pour pouvoir passer des marchés mutualisés dès maintenant. Deuxièmement, augmenter la contribution forfaitaire annuelle, pour tenir compte du coût financier engendré par le rapprochement de ces deux équipements dès 2025. Ce serait donc une contribution de 4 419 812 euros net de taxes, contre 4 269 812 euros. Ce sont ces deux points qui font l'objet de l'avenant n° 18. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

48 – BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES COMPETENCES ET EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS ET SUR LES CHANTIERS DE COOPERATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 48, Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Il s'agit du dossier des équipements culturels métropolitains. C'est le bilan et les perspectives que nous réalisons chaque année. Chaque année, on fait un état des lieux du transfert de compétences et de toute la prise de compétences sur les sujets culturels. Je vous rappelle plusieurs éléments. D'abord, à ce titre, nous gérons des équipements culturels en nombre, je vais y revenir. Deuxièmement, nous menons une coopération à l'échelle des 24 communes sur les questions de lecture publique, sur les questions de lieux de création notamment, et de patrimoine et mémoire. Troisièmement, nous soutenons différentes compagnies, et notamment, nous soutenons différents événements qui sont organisés chaque année sur notre Métropole.

Je rappelle qu'en 2024, nous avons eu une nouvelle étape de métropolisation, parce que le transfert du Théâtre Graslin de la Ville de Nantes à Nantes Métropole est effectif, tout comme la présence de la Métropole à la place de la Ville de Nantes au sein de l'Orchestre national des Pays de la Loire. Ça, c'est un premier élément de contexte qui est important. Le deuxième élément de contexte important, c'est la vitalité de notre territoire en matière culturelle, parce que nos établissements sont très fréquentés, c'est la slide suivante. C'est une hausse de +40 % en 6 années de la fréquentation des établissements métropolitains par les habitants de notre Métropole, ce qui est évidemment un excellent niveau. En 2024, ce sont 144 000 – je vais arrondir – qui viennent des communes de la Métropole, hors Nantes. C'est-à-dire que 37 % de nos habitants fréquentent les établissements culturels, ce qui fait que nos établissements culturels sont vraiment le moteur et rayonnent au-delà de la Métropole, et que les habitants sont aussi vraiment au rendez-vous.

Si on fait un petit état des lieux – je vais essayer de le faire de manière synthétique – des différents équipements d'intérêt métropolitain que nous avons, il y a bien sûr le Zénith de France, qui est le quatrième zénith de France, avec plus 17 % de spectateurs, un chiffre d'affaires en évolution, et demain, encore plus de spectacles prévus pour 2025.

Sur le Musée d'arts, nous avons une très forte augmentation, plus de 300 000 visiteurs en 2024, ce qui est à peu près identique à 2018, l'année de la réouverture. On avait eu un pic en 2023, si ma mémoire est bonne, pour l'exposition qui avait eu un vif succès. En ce moment, c'est Electric Op, mais il y aura l'année prochaine deux expositions : Femmes Surréalistes et l'exposition sur la pluie, qui promet sans doute des records de fréquentation.

Le Muséum, c'est 167 000 visiteurs. C'est quand même le troisième musée de France, après Lyon et Toulouse, c'est un chiffre intéressant. Le Muséum va fermer début novembre pendant plusieurs années pour travaux, et non des moindres, puisque nous refaisons le musée. Vous avez un visuel qui vous montre à quoi ce musée tendra lorsqu'il réouvrira. C'est évidemment un projet ambitieux, et je rappelle que la Métropole est extrêmement ambitieuse à travers ses équipements culturels.

On cite le Muséum, on a cité le Musée d'arts, on va citer la Cité des Imaginaires. Je crois qu'il y a peu de métropoles qui investissent autant d'argent dans ces équipements culturels d'intérêt métropolitain.

Le Planétarium connaît une fréquentation record, 80 000. Ce sera difficile d'aller plus loin. C'est vraiment un peu le maximum qu'il est possible de faire, grâce à différents événements, et notamment un événement sur le film Pink Floyd, qui a remporté un vif succès avec plus de 9 000 spectateurs.

Le musée Jules Verne, j'en ai dit quelques mots : 43 000 actuellement, et sans doute beaucoup plus demain grâce à la Cité des Imaginaires. Ce grand musée Jules Verne ouvrira en 2028, vous pouvez voir quelques visuels. Je n'y reviens pas, parce que vous connaissez le projet.

Le Chronographe, qui est actuellement fermé, mais va réouvrir en septembre, a une fréquentation en hausse grâce à une exposition très suivie, l'exposition Gladiateurs, 23 000 visiteurs. L'année prochaine, une belle exposition est prévue sur le thème des maternités.

Le Musée d'histoire Château, 1,2 million de visiteurs. C'est l'un des sites les plus fréquentés dans le Département, dont près de 360 000 pour ce qui concerne le musée en lui-même. Demain, et j'allais même dire ce soir, l'exposition Hokusai promet d'être un vif succès, avec une billetterie qui va bon train actuellement. Je crois que cela risque d'être un vif succès, on a tous hâte de le découvrir.

Parmi les équipements d'intérêt métropolitain, l'ONPL, l'Orchestre national des Pays de la Loire, rencontre une forte affluence du public. J'ai eu la chance de participer à un programme sur ma commune hier soir avec des élèves des écoles de Nantes et de Sainte-Luce qui montre tout l'intérêt de cet orchestre dans l'environnement de notre territoire : 150 concerts ont eu lieu. Je ne peux évidemment pas m'empêcher de m'inquiéter sur l'avenir de l'ONPL, mais le maire adjoint de Nantes, Aymeric Seassau, en a parlé ce matin. Il n'empêche qu'il manque un million d'euros sur le budget l'année prochaine, et on ne peut pas dire que la Région soit réellement au rendez-vous pour sauver l'orchestre, qui pourtant porte son nom.

Parmi les compétences métropolitaines que nous gérons, puisque l'on va plus loin que les équipements culturels, on gère différentes compétences, comme l'archéologie – j'en parlerai d'ailleurs sur la délibération suivante –, mais aussi l'Opéra Angers Nantes, pour lequel l'enjeu est aussi sa sauvegarde dans l'avenir, puisque ce sont 450 000 euros qui manquent, avec comme conséquence directe – cela permet d'illustrer les conséquences de ces décisions – le fait que l'on passera de 72 levers de rideau, si ma mémoire est bonne,

à 60 levers de rideau, c'est-à-dire entre moins 5 000 et 10 000 visiteurs. Ça, c'est une conséquence directe des engagements qui ont eu lieu.

La coopération culturelle – je vais aller vite –, la lecture publique, l'enseignement artistique, le patrimoine, c'est du travail que l'on mène au quotidien, à travers notamment la bibliothèque numérique de référence, à travers l'Orchestre métropolitain, issu de 15 écoles de la Métropole, que l'on a eu la chance de voir à la Folle Journée, et le programme d'aides au patrimoine de Loire et l'étude sur le patrimoine immatériel en 2024. La coopération culturelle et intercommunale, c'est aussi la feuille de route "culture scientifique, technique et industrielle", la CSTI, qui a été adoptée en 2023 et qui permet de décliner différentes orientations stratégiques sur l'ensemble de notre territoire. Un dernier mot sur la Folle Journée : 135 000 spectateurs, c'est aussi un record. Nous attendons avec impatience la prochaine édition fin janvier 2026 sur le thème des fleuves. Voilà, Madame la Présidente, j'ai essayé de faire le plus synthétique possible. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour cette synthèse qui fait envie, qui fait plaisir, et qui, je crois, fait la fierté de notre territoire, dans un moment où, je veux le redire, au-delà des émotions partagées, quand le pacte républicain est fragilisé comme il l'est, n'oublions pas que la culture participe, en réalité, du ciment de ce pacte républicain. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce sujet. »

49 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - DISPOSITIONS DIVERSES

M^me^ la Présidente : « Nous allons donc passer à la délibération n° 49, et je redonne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. Il s'agit de différentes dispositions, notamment des dispositions tarifaires. Cela concerne l'archéologie préventive, parce que comme vous le savez, nous avons un service métropolitain d'archéologie, lequel intervient, soit pour son compte, notamment pour le compte des pôles de proximité lorsqu'il y a des aménagements de voirie, mais aussi pour d'autres maîtres d'ouvrage. Dans ce cas-là, nous facturons. Nous avions des tarifs fixés en 2018, lesquels ont été revus l'année dernière, avec une augmentation qui prenait en compte l'augmentation de l'indice à la consommation. Nous proposons, comme cela se fait pour d'autres tarifs, d'adapter chaque année ces tarifs, et cette année d'appliquer une augmentation de 2 %. Je précise que nous sommes toujours dans la fourchette basse des tarifs sur ce type d'opérations, nous sommes donc plus compétitifs que d'autres opérateurs.

Ensuite, il y a des modifications et des ajustements techniques, notamment concernant la subvention attribuée à l'association Nantes Marine Tradition pour la restauration du Maillé Brézé, il y avait une erreur dans le montant indiqué. Pour le Syndicat mixte Angers Nantes Opéra, le montant est à ajuster par rapport à la décision prise par le comité syndical. Puis il y a une modification de la convention pour l'exposition "*Sous la pluie, peindre, vivre et rêver*", pour intégrer les frais partagés dans cette convention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

50 – BILANS D'ACTIVITE DU DEONTOLOGUE ET DE LA COMMISSION ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE - PRESENTATION

M^me^ la Présidente : « Délibération n° 50, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Vous vous rappelez sans doute qu'en octobre 2020, nous avons adopté à l'unanimité la charte de déontologie des élus métropolitains qui énonce les engagements en matière d'éthique et de déontologie. Cette charte a notamment pour ambition de renforcer l'engagement collectif des élus en faveur de l'éthique et de la transparence. Une commission éthique et transparence a été instituée auprès du Conseil métropolitain. Cette commission est garante de la tenue des engagements en matière d'éthique et de transparence. Elle est composée de 10 élus métropolitains et de 10 citoyens métropolitains qui ont été tirés au sort en 2021 en présence d'un huissier. Il m'appartient, en application de cette charte, en tant que nouveau président de cette commission éthique et transparence, de présenter le bilan d'activité de la commission, ainsi que d'évoquer le bilan de l'activité du déontologue de Nantes Métropole qui a été fait par écrit. Vous avez deux documents qui sont en annexe : un document qui est le bilan de la commission éthique et transparence, et un autre qui est le bilan du déontologue.

En 2024, que peut-on dire pour la commission éthique et transparence ? Elle a déjà changé de président, puisque j'ai succédé à Fabrice Roussel. Nous avons repris le travail – ce changement doit avoir eu lieu en octobre, si je ne me trompe pas – le 25 novembre et le 12 décembre. Nous nous sommes réunis deux fois pour continuer à travailler sur l'article 1 de la charte de déontologie et les engagements des élus en matière de prévention de conflits d'intérêts. L'une de ces séances s'est tenue en présence de Monsieur Julienne, qui est notre déontologue, à la demande des membres, pour éclairer des éclairages sur un certain nombre de questions qui nécessitaient un éclairage de spécialistes, et donc le déontologue. Nous avons continué ces travaux le 29 janvier, le 23 avril et le 5 juin. L'ensemble des engagements pris au titre de l'article 1 de la prévention des conflits d'intérêts sera prochainement rendu public. Le déontologue, de son côté, a produit son rapport annuel d'activité qui fait état de quelques interventions, mais en nombre relativement limité. Je pense que chacun a pu prendre connaissance des éléments qui figurent dans ces deux rapports, donc je propose de ne pas forcément être plus long. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. »

51 – STADE DE LA BEAUJOIRE-LOUIS FONTENEAU, CENTRE JOSE ARRIBAS ET PLAINE DE JEUX DE LA JONELIERE - CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « On va passer à la délibération n° 51, et je donne la parole à Ali Rebouh. »

M. Rebouh : « Il s'agit de la délibération relative à l'approbation des deux conventions d'occupation temporaire du domaine public qui concernent trois équipements structurants pour la vie sportive métropolitaine. En l'occurrence, le Stade de La Beaujoire - Louis Fonteneau, le centre Arribas et la Plaine de jeux de la Jonelière, tous occupés par le Football Club de Nantes. Ces équipements, reconnus d'intérêt métropolitain depuis 2015, sont emblématiques de notre territoire. Le Stade de La Beaujoire, bien évidemment, est connu comme lieu du Football Club de Nantes, son club résident historique, mais aussi pour de grands événements, comme il a pu y avoir l'Euro 2024, la Coupe du Monde 98, la Coupe du Monde de Rugby 2007, et plus récemment, la Coupe du Monde 2023 de Rugby, ainsi que les Jeux olympiques 2024 pour le tournoi de football.

La convention actuelle en vigueur, signée en 2021, est le fruit d'un travail de transpartisan mené dans le cadre d'un groupe de travail métropolitain. Elle avait abouti à un vote unanime de notre assemblée, témoignant d'un équilibre trouvé entre l'intérêt public et l'usage sportif de ces infrastructures par un club professionnel. Cette convention a permis une revalorisation significative de la redevance versée par le Club, passée de 160 000 euros hors-taxes à un montant moyen sur les 4 dernières années de 725 000 euros par an. Cette évolution répondait à la fois aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, qui avait souligné le caractère insuffisant de la redevance antérieure au regard de l'occupation du domaine public. C'était aussi un signal fort de la volonté métropolitaine de mieux valoriser son patrimoine public, tout en maintenant un partenariat constructif avec le FC Nantes. Les conventions actuelles arrivant à échéance le 30 juin prochain, nous allons proposer d'approuver aujourd'hui deux nouvelles conventions à compter du 1er juillet 2025, pour une durée de 5 ans, qui reprennent les fondements de la convention précédente, tout en renforçant le cadre. Pour le Stade de La Beaujoire, il s'agira de la gestion confiée au FC Nantes pour les matchs professionnels, y compris ceux des équipes féminines, d'une redevance composée d'une part fixe de 250 000 euros, assortie d'une part variable indexée sur le chiffre d'affaires lié aux événements, de la mise à disposition ponctuelle du stade au bénéfice de la Métropole, et d'un cadre clair de répartition des responsabilités de maintenance entre la collectivité, le propriétaire et l'exploitant.

Pour le centre José-Arribas et la Plaine de Jeux de la Jonelière, il s'agit d'une redevance de 580 000 euros hors-taxes, d'un dispositif équivalent de maintenance partagée, et d'un comité de suivi. Enfin, des travaux d'amélioration et de rénovation pourraient être définis conjointement, dans le respect de la réglementation et des exigences environnementales. Vous voyez que ces conventions confirment une volonté d'un partenariat durable, équilibré, et pleinement au service de l'intérêt général. Je vous invite presque à les approuver, comme vous l'avez fait il y a 4 ans. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

52 – PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET "NANTES METROPOLE MOBILITE" - AVENANT AU CONTRAT CADRE AUPRES DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)

M^me^ la Présidente : « Pascal Bolo, pour la délibération n° 52. »

M. Bolo : « Mes chers collègues, Madame la Présidente, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, qui a été créée en 1956 par 8 états membres du Conseil de l'Europe, est un organisme qui finance des projets à vocation notamment sociale, pour promouvoir notamment des cadres de vie inclusifs et résilients. Il se trouve que nos programmes couverts par l'appellation globale "Nantes Métropole Mobilités" rentrent tout à fait dans les critères d'attribution de ces financements. Nous avons déjà obtenu et dépensé un premier financement de 150 millions d'euros, qui a notamment concouru à l'achat de nos rames de tramway et de nos Busways de 24 m. Nous pouvons à nouveau, puisque le conseil d'administration de la CEB nous a donné le feu vert, solliciter 150 millions supplémentaires, toujours pour financer nos programmes de mobilité. Là, c'est notamment l'achat de bus, de navibus, la création et le prolongement de nouvelles lignes de tramway que vous connaissez bien, de transport, des rénovations, et des créations d'infrastructures, ainsi que le parking relais de la Babinière et des axes cyclables.

Cet emprunt de 150 millions d'euros a deux caractéristiques essentiellement favorables. La première, c'est que comme la Banque de développement du Conseil de l'Europe se refinance grâce à une super notation par les organismes adéquats, on a un droit de tirage : quand on en a besoin, on a une enveloppe de 150 millions qui est réservée, puis on prend l'argent quand on le veut, avec des taux d'intérêt qui sont forcément très bas, parce que cet organisme ne réclame aucune marge bancaire. Forcément, c'est hyper compétitif, donc cela fait au total au moins 300 millions sur notre programme d'investissement lié aux mobilités. Ce sera plus, me dit Bertrand, parce que notre programme est supérieur à 300 millions, on est d'accord, nettement supérieur, mais il y aura quand même 300 millions financés à des conditions extrêmement favorables, grâce à cet avenant au contrat cadre auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

53 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 53, avant de redonner la parole à Pascal Bolo, je dois demander à Aziliz Gouez, Franckie Trichet, Bertrand Affilé, Mahaut Bertu, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Nicolas Martin, Yves Pascouau, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Michèle Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, Tristan Riom, François Vouzellaud, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard et moi-même de sortir de la salle, et je laisse la présidence de séance à Anthony Descloziers. »

M. Bolo : « Ne partez pas trop loin, quand même, mes chers collègues, parce que l'on va essayer de faire vite. Il s'agit de notre traditionnelle délibération de subventions aux tiers, pour un montant total de presque 6,7 millions d'euros. Nous allons y trouver un chapitre "enseignement supérieur, recherche et innovation" significatif, que ce soit pour l'École de Design ou pour l'Université de Nantes à divers titres. Nous allons y trouver également l'Institut d'études avancées, l'Atdec pour 3 894 000 euros, le soutien aux grands événements métropolitains avec Royal de Luxe, pour 170 000 et 173 282 euros, et le Lieu Unique également. Bref, vous avez la liste dans l'annexe, que vous avez sûrement consultée. »

M. Descloziers : « Merci, Pascal. Y a-t-il des interventions ? Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Monsieur le Président. J'interviens au nom de l'équipe majoritaire de la commune de La Montagne. Dans cette délibération, il nous est proposé de valider une enveloppe de 370 000 euros destinée à l'organisation de 10 spectacles. Nous aurions pu, par exemple, répartir ces 10 spectacles dans 10 communes, ou dans chacun des 6 pôles de proximité de la Métropole, pour avoir une diffusion maximale de ces spectacles. Certes, cela aurait augmenté les coûts. Toutefois, quitte à mettre des moyens conséquents pour la diffusion de la culture, autant que cela profite à un maximum de territoires.

Par ailleurs, la somme engagée semble disproportionnée par rapport au nombre de spectateurs concernés. Autant les grandes déambulations de Royal de Luxe ont une dimension populaire et festive, autant la proposition faite ici est sélective. En quelques heures, en quelques minutes peut-être, l'ensemble des places ont été attribuées, et compte tenu du mode d'attribution, il est à parier que celles et ceux qui auront le plaisir de voir ce spectacle ne se distribuent pas au hasard sociologiquement. L'équipe majoritaire de la commune de La Montagne ne défend pas cette concentration des moyens dédiés à la culture, et défend une culture pour tous et toutes, dans tous les quartiers, dans tous les bourgs, dans toutes les communes. Une manière de mettre en place cette politique culturelle, c'est par exemple de reprendre le principe des paniers artistiques qui ont été mis en place à un moment où le monde de la culture avait été mis à mal, non pas à ce moment-là par les coupes budgétaires de la Région Pays de la Loire, mais par les restrictions liées au Covid. Sur la Métropole, une association proposait alors aux communes des paniers artistiques, avec dans ces paniers une variété de propositions culturelles pour une variété de sites : de la danse, du conte, du théâtre dans un parc, une médiathèque, une cour d'école, de la culture partout, pour tous et pour toutes. Au nom de l'équipe majoritaire de la commune de La Montagne et de la défense de cette conception de la culture, je voterai contre cette délibération. »

M. Descloziers : « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Peut-être quelques éléments de réponse sur Royal de Luxe, Pascal, si tu me le permets. De quoi parle-t-on ? On parle du spectacle Apesanteur, qui va démarrer ce week-end. C'est un spectacle créé par Royal de Luxe. Je crois que l'on peut tous dire la fierté qui est la nôtre de pouvoir accueillir Royal de Luxe sur notre Métropole, et dire aussi que c'est la première fois qu'un tel spectacle peut aussi se dérouler dans deux autres communes, puisqu'il y a, je le rappelle, six représentations à Nantes, dans le Parc de la Moutonnerie, deux représentations à Vertou, et deux représentations à Orvault. Bien sûr, je peux comprendre ce témoignage des élus de La Montagne, mais il ne s'agit pas de petits spectacles en termes de jauges, ce sont des jauges importantes, qui nécessitent toute une organisation technique, puisque c'est plus de 900 personnes qui sont accueillies sur chacune des représentations. Il y a évidemment une billetterie à avoir, il y a des espaces de rafraîchissement. Bref, ce spectacle ne peut pas être accueilli partout, il dispose de contraintes techniques très importantes.

Par ailleurs, nous avons fait le choix, outre les six représentations, de faire en sorte qu'il y ait des représentations dans d'autres communes, c'est pour cela que le choix d'Orvault pour le Nord Loire et de Vertou pour le Sud Loire a été fait, puisque ce sont des communes qui peuvent accueillir techniquement ce spectacle. Pour le reste, je crois que l'on peut dire que nous partageons tous la volonté de la Métropole, comme de nombreuses communes, de faire en sorte que la culture puisse se faire hors les murs, au maximum. C'est ce que l'on soutient, c'est ce que nous faisons tous dans nos communes, et c'est aussi ce que nous souhaitons faire à la Métropole, et ce pourquoi nous soutenons cette initiative de Royal de Luxe. Y a-t-il d'autres interventions ? Je repasse la parole à Fabien. »

M. Gracia : « Ce n'est pas pour une intervention, on me souffle dans l'oreillette qu'il est possible d'avoir une dissociation de vote sur cette délibération. Bien sûr, si c'est possible, je le souhaite. »

M. Descloziers : « Très bien, on va faire une dissociation de vote. Je te repasse la parole, Pascal ? Non, c'est bon. On fait donc une dissociation de vote. Pour ce qui concerne Royal de Luxe d'une part, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Et dissociation pour le reste de la délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté. Merci à tous. »

54 – DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFAIRES DIVERSES - APPROBATION

M. Descloziers : « Délibération n° 54, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « La traditionnelle dispositions financières et tarifaires diverses. Nous aurons les tarifs 2025-2026 de la Maison des chercheurs étrangers, la grille tarifaire des Machines de l'Île au 1er juillet 2025… »

M. Descloziers : « Pardon, j'ai oublié, il y a les déports. Doivent sortir de la salle Aziliz Gouez, Pauline Langlois, Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Guerra et Richard Thiriet, pendant que les autres nous rejoignent. »

M. Bolo : « La grille tarifaire des Machines de l'Île à partir du 1er juillet 2025 ;

- La tarification des aires de petits et moyens passages temporaires ou transitoires pour l'accueil des gens du voyage ;

- Une convention de mandat avec l'opérateur de gestion du terrain de stabilisation du Petit Raffuneau à Orvault, dans le cadre de la résorption des bidonvilles ;
- La participation pour le financement de l'assainissement collectif, avec l'ajustement de modalités d'application ;
- Les tarifs de la taxe de séjour, nous avons vu qu'elle est particulièrement dynamique ;
- Le règlement d'octroi de l'aide à l'acquisition de vélo pour les particuliers et le règlement d'usage de l'agrément partenaire vélo de Nantes Métropole ;
- Les travaux de chantiers centralisés, avec des mesures de soutien aux commerçants et la mise en place d'une commission de règlement amiable sur un périmètre qui inclut 250 commerçants, ce qui n'est pas rien ; il y a vraiment un accompagnement, je crois pouvoir le dire, de nos commerçants impactés par les travaux ;
- En matière de transition écologique, un avenant à la convention pluriannuelle avec la Région pour l'attribution des aides SARE et PTRE ;
- La contractualisation, là encore avec la Région des Pays de la Loire, du contrat de territoire pour la période 2023-2026.

C'est tout pour cette délibération, cette fois-ci. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Délibération votée à l'unanimité, je vous remercie. »

55 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2024 DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SELA, SEM ET LA SOCIETE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (LAD-SPL), SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « Pascal, délibération n° 55. »

M. Bolo : « Nous sommes sur les opérations. Il y a pas mal de déports aussi : Pascal Pras, Tristan Riom, Anthony Berthelot, Aziliz Gouez, Martine Métayer, Richard Thiriet et François Vouzellaud doivent nous quitter. Opérations d'aménagement d'habitat à vocation économique, ce sont les traditionnels comptes rendus d'activités de Loire Atlantique Développement – SELA, de la SEM et de la société Loire Atlantique Développement, de sociétés publiques locales, avec les traditionnels avenants aux concessions d'aménagement qui vous sont soumises. Nous vous demandons d'approuver les comptes rendus annuels d'activités qui ont été annexés à la délibération, et d'approuver également les conventions d'avance de trésorerie qui sont parfois nécessaires. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Je regardais pour voir si on approuve ces comptes rendus. Oui, on les approuve. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote pour ? Cela met un peu d'animation, merci. »

56 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2024 DE LOIRE OCEAN METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 56. Il y a, là aussi, un certain nombre de personnes qui doivent nous quitter, qu'elles n'en profitent pas pour partir définitivement : Catherine Bassani, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Martine Métayer, Pascal Pras et François Vouzellaud. »

M. Bolo : « Après l'exercice de musculation auquel nous a contraints le président de séance, je vous fais part de la même délibération que précédemment, mais cette fois-ci pour Loire Océan Métropole Aménagement. Il s'agit des comptes rendus d'activités 2024 et d'avenants aux concessions d'aménagement que je vous propose d'approuver. »

M. Affilé : « Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci. Sur cette délibération, on aborde entre autres le projet de zone d'activités économiques de Métairie Rouge. Vous le savez, notre groupe est opposé à l'artificialisation de cette zone agricole et naturelle, donc nous allons nous abstenir sur cette délibération. J'en profite, puisque nous sommes en fin

de conseil, pour aborder également la délibération n° 58, qui traite cette fois-ci du projet Champ de Manœuvre, et dont les prochaines phases auront des impacts non négligeables sur les zones de boisement et les zones humides, donc nous nous abstiendrons également sur la délibération n° 58. Je ne serai pas plus longue. »

M. Affilé : « Merci pour cette intervention “deux en un”, si j’ose dire. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d’avis défavorable. Qui s’abstient ? Qui vote pour ? Un peu de musculation, Monsieur le Vice-président. Merci. »

57 – OPERATIONS D’AMENAGEMENT D’HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D’ACTIVITES 2024 DE LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D’AMENAGEMENT - REZE - LES SORINIERES - ZAC DE LA BROSSE - ABROGATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 57, toujours Pascal. »

M. Bolo : « Nous sommes à la limite de la crampe, et nous examinons également les comptes rendus d’activités de Loire Océan Développement, avec des avenants aux concessions d’aménagement pour Rezé, Les Sorinières et la ZAC de la Brosse. Il s’agit aussi d’abroger la délégation du droit de préemption urbain à Loire Océan Développement, qui avait dû être accordée pour les nécessités de la cause. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S’il n’y a pas de demande d’intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

58 – OPERATIONS D’AMENAGEMENT ET D’HABITAT - COMPTE RENDUS D’ACTIVITES 2024 DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D’AMENAGEMENT - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 58, je dois demander à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Laure Beslier, Vincent Boileau, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Jocelyn Bureau, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Marie-Cécile Gessant, Christine Guerriau, Sandra Impériale, Philippe Le Corre, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Pascal Pras, Pierre Quénéa, Thomas Quéro, Christelle Scuotto, Sophie Van Goethem et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Même délibération que précédemment, mais cette fois-ci, ce sont des comptes rendus d’activités 2024 de Nantes Métropole Aménagement, avec les avenants aux concessions d’aménagement qui vont bien, et avec une convention d’avance de trésorerie à conclure pour l’opération du Landas à Saint-Jean-de-Boiseau. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n’y a pas d’intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C’est adopté. »

59 – OPERATIONS D’AMENAGEMENT ET D’HABITAT - COMPTE-RENDU D’ACTIVITES 2024 DE LA SOCIETE D’AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE (SAMOA) - CONCESSION D’AMENAGEMENT ÎLE DE NANTES - AVENANT N° 10 - APPROBATION

M^me^ la Présidente : « Pour la délibération n° 59, je dois demander à Marie-Annick Benâtre, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Martine Métayer, Pascal Pras, Thomas Quéro, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem, Louise Vialard et moi-même de sortir de la salle. Je donne la présidence de séance à Bertrand Affilé. »

M. Bolo : « Même motif, même punition, mais s’agissant cette fois-ci de la SAMOA pour ses comptes rendus d’activités 2024, et la concession d’aménagement de l’Île de Nantes pour un avenant n° 10 que je vous suggère d’adopter. Il y a aussi une petite correction. C’est cela, l’avenant n° 10 consiste à corriger l’avenant n° 9 et à rééchelonner la participation sur la durée de la concession. »

M. Affilé : « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? OK, merci. Délibération adoptée. »

60 – RAPPORTS ANNUELS 2024 : PRIX ET QUALITE DES SERVICES EAU, ASSAINISSEMENT, PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ; DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS ; TITULAIRE DE CONTRAT DE PARTENARIAT ; ADMINISTRATEURS DES SAEM, SPL ET SPLA ; COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Affilé : « Je crois que l'on termine, Pascal, avec la délibération n° 60. »

M. Bolo : « On termine avec la délibération n° 60, dont la présentation pourrait durer une bonne heure et demie si je vous donnais lecture de l'ensemble. Il y a des gens invités à sortir. »

M^me^ la Présidente : « Il faut d'abord indiquer que Martin Oger, Isabelle Leray, Louise Vialard, Pierre Quénéa, Tristan Riom, Pascal Pras, François Prochasson et André Salaün sortent de la salle. Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Il s'agit de prendre acte ou d'adopter, cela dépend des chapitres, le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, et de faire la même chose sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Nous avons des rapports d'opérateurs privés délégataires de service public, et les rapports annuels des autres délégations de service public. Je ne vous refais pas la liste, vous les connaissez. Il s'agit donc de donner quitus à nos administrateurs sur ces différentes sociétés le cas échéant. Nous avons également un rapport annuel du titulaire d'un contrat de partenariat, c'est la SAS Gare Sud 3, et les rapports annuels des administrateurs aux sociétés d'économie mixte, SPL et sociétés publiques locales d'aménagement. C'est le rapport annuel des administrateurs au conseil d'administration. Tout cela pourrait paraître extrêmement laborieux, et même pénible à lire, puisqu'il y a beaucoup de chiffres, mais je vous assure que l'on trouve là une part considérable de l'action publique de notre Métropole, et je vous encourage vivement à en prendre connaissance. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de question ou de demande d'intervention. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération n° 60. Je dis une bêtise, nous devons voter sur le point "avis favorable au rapport 2024", mais nous ne votons pas sur le rapport d'activités transmis par la société SAS. Je mets au vote ce qui vient de vous être présenté par Pascal Bolo. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette dernière délibération est donc adoptée, et notre Conseil achevé. Merci. »

Fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .17h05.

Le secrétaire de séance,

Robin SALECROIX

La Présidente,

Johanna ROLLAND

Annexes

Conseil métropolitain du 26 et 27 juin 2025

Déports

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
9	Programme Local de l'Habitat 2019-2025 - Bilan de la mise en œuvre des actions engagées en 2024 - Prorogation pour les années 2026 et 2027 - Bilan à deux ans et perspectives du plan de relance métropolitain - Protocole de partenariat entre Nantes Métropole, la SAMOA et les Filiales du Groupe Caisse des Dépôts et Banque des Territoires pour accélérer la production de 500 logements	**CDC HABITAT**	LOBO Dolorès
11	Pacte métropolitain des Solidarités - Avenant n°1 au Contrat local des solidarités 2024-2027 entre Nantes Métropole et l'État / Conventions pluriannuelles 2025-2027 et avenants aux Conventions pluriannuelles 2024 - 2027 entre Nantes Métropole et les porteurs de projet du territoire métropolitain – Approbation	**ATDEC**	RIOM Tristan
14	Convention de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents	**VYV3**	BASSAL Aïcha
17	Adhésions - Désignations diverses – Approbation	**ONIRIS**	BONAMY Delphine & GOUEZ Aziliz
		MAISON FAMILIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE	BASSANI Catherine
		ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LE BATEAU ÉLECTRIQUE (AFBE)	COUVEZ Eric
		RÉSEAU OMS (ASSOCIATION RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTÉ DE L'OMS)	COLLINEAU Marlène, JOUIN Christophe, LEBLANC Nathalie, OGER Martine
18	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) - Avenant au programme de travail 2025 et subvention pour la collecte complémentaire pour l'encadrement des loyers	**AURAN**	AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, BESLIER Laure, BIR Cécile, BOLO Pascal, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, FOURNIER Hervé, GARNIER Laurence, GARREAU Jacques, GESSANT Marie-Cécile, GOUEZ Aziliz, GRELAUD Carole, GROLIER Patrick, GUINE Thibaut, GUITTON Jean-Sebastien, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, OGER Martine, PIAU Catherine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, SALAUN André, SCUOTTO Christelle, SEASSAU Aymeric, TRICHET Franckie, VEY Alain, VOUZELLAUD François
43	Nantes - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Doulon-Gohards - Participations des constructeurs - Modalités d'application – Approbation	**NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (NMA)**	ASSEH Bassem, BENATRE Marie-Annick, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, GESSANT Marie-Cécile, GUERRIAU Christine IMPERIALE Sandra, LE CORRE Philippe, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, QUERO Thomas, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie, VOUZELLAUD François
45	NANTES - Exploitation du Port de Nantes-Erdre - Avenant n°5 au contrat de concession - Adhésion de Nantes Métropole au Syndicat Mixte Les Ports de Loire-Atlantique	**LES PORTS DE LOIRE-ATLANTIQUE**	DESCLOZIERS Anthony & COPPEY Mahel
46	Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole (MiN Nantes Métropole) - Principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du MiN Nantes Métropole - Approbation	**SEMMINN**	BONAMY Delphine, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre, SCUOTTO Christelle, VEY Alain
47	Délégation de service public pour l'exploitation de la Cité des Congrès - Avenant n°18 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes	**CITÉ DES CONGRÈS**	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise
53	Attribution de subventions aux tiers	**LIEU UNIQUE**	GOUEZ Aziliz
		ÉCOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE	TRICHET Franckie
		NANTES UNIVERSITÉ	AFFILE Bertrand, BERTU Mahaut, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, PASCOUAU Yves, THIRIET Richard, TRICHET Franckie
		INSTITUT D'ÉTUDES AVANCÉES (IEA) DE NANTES	ROLLAND Johanna
		ATDEC	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
		CITÉ DES CONGRÈS	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise

54	Dispositions financières et tarifaires diverses – Approbation	**MAISON DES CHERCHEURS ÉTRANGERS A NANTES**	GOUEZ Aziliz, LANGLOIS Pauline
		RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
55	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2024 de Loire Atlantique Développement - SELA, SEM et la Société Loire Atlantique Développement (LAD-SPL), Société publique locale – Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	**SEM SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE (SELA)**	PRAS Pascal, RIOM Tristan
		SPL LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT (LAD)	BERTHELOT Anthony, GOUEZ Aziliz, METAYER Martine, THIRIET Richard, VOUZELLAUD François
56	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2024 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	**LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (LOMA)**	BASSANI Catherine, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, METAYER Martine, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François
57	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2024 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Rezé - Les Sorinières - ZAC de la Brosse - Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à Loire Océan Développement – Approbation	**LOIRE OCEAN DÉVELOPPEMENT (LOD)**	ASSEH Bassem, BASSANI Catherine, BENATRE Marie-Annick, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François
58	Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte rendus d'activités 2024 de Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation	**NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (NMA)**	ASSEH Bassem, BENATRE Marie-Annick, BESLIER Laure, BOILEAU Vincent, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, BUREAU Jocelyn, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, GESSANT Marie-Cécile, GUERRIAU Christine IMPERIALE Sandra, LE CORRE Philippe, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUENEA Pierre, QUERO Thomas, SCUOTTO Christelle, VAN GOETHEM Sophie, VOUZELLAUD François
59	Opérations d'aménagement et d'habitat - Compte-rendu d'activités 2024 de la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) - Concession d'aménagement Île de Nantes - Avenant n°10 – Approbation	**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE OUEST-ATLANTIQUE (SAMOA)**	BENATRE Marie-Annick, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY Isabelle, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, ROLLAND Johanna, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VAN GOETHEM Sophie, VIALARD Louise
60	Rapports annuels 2024 : prix et qualité des services eau, assainissement, prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés ; délégataires de services publics ; titulaire de contrat de partenariat ; administrateurs des SAEM, SPL et SPLA ; commission consultative des services publics locaux	**CITÉ DES CONGRÈS**	OGER Martine
		MINAWATT	LERAY Isabelle, VIALARD Louise
		MINERGIE	QUENEA Pierre, RIOM Tristan
		SCIC ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE	PRAS Pascal, PROCHASSON François, SALAUN André

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES 26&27 JUIN 2025 - Annexe 1 Subventions aux tiers

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
1	**Enseignement Supérieur Recherche Innovation**	**Ecole de Design de Nantes**	**110 000,00 €**	**424 000,00 €**	**400 000,00 €**	*510 000,00 €*	*79 000,00 €*	*75 000,00 €*	**L'association l'Ecole de Design Nantes Atlantique** a intégré ses nouveaux locaux de l'île de Nantes à la rentrée de septembre 2022. Conçu pour accueillir plus d'étudiants et favoriser les interactions et collaborations, le bâtiment nécessite plus de mobilier mais aussi de nouvelles ressources numériques et audiovisuelles. En effet, le transfert du précédent équipement n'est pas suffisant à lui seul pour répondre aux nouveaux besoins pédagogiques. Avec le soutien de la région des Pays de la Loire, l'EDNA sollicite donc Nantes Métropole pour participer au financement de ce premier équipement. Il est proposé une subvention d'investissement de 400 000 € et la signature de la convention correspondante.	**1_Convention 2025**	3813
2	**Enseignement Supérieur Recherche Innovation**	**Université de Nantes**	**891 833,00 €**	**20 000,00 €**	**20 000,00 €**	*1 169 333,00 €*	*2 110 700,00 €*	*6 951 509,00 €*	**L'Etablissement public, Nantes Université** porte l'événement SPICE UP, via son programme PEPITE en collaboration avec les structures accompagnement du territoire (Atlanpole, les incubateurs grandes écoles, BNP, Yellodit...). SPICE UP est un événement créé pour les jeunes qui veulent agir et veulent passer de spectateur à acteur pour le monde de demain. La manifestation est pensée pour les moins de 30 ans, les étudiants et les jeunes diplômés, mais ouverte à tous et toutes, peu importe le parcours et la maturité de l'idée/projet. Elle cible les primo-entrepreneurs, porteurs d'un projet associatif et toute personne qui souhaite se lancer dans l'entrepreneuriat ou simplement intéressée par ces sujets .Cette action a été initiée sous l'impulsion de Nantes Métropole qui souhaitait mettre en lumière l'offre de qualité et diversifiée d'accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant sur son territoire ainsi que le potentiel de jeunes talents et elle sera valorisée dans le cadre de Campus Nantes. Depuis 2024 la dimension européenne a pris toute sa place avec des intervenants européens dans le jury et des voyages apprenants pour les lauréats à Athènes et Sarrebruck en 2025 afin de créer des liens avec d'autres incubateurs européens. 2026 est la 5è édition et doit être une étape décisive dans le développement de Spice Up. A ce titre il est demandé le renouvellement d'une subvention de 20 000€ et l'approbation de la convention correspondante.	**2_Convention 2025**	3628
3	**Enseignement Supérieur Recherche Innovation**			**17 500,00 €**	**17 500,00 €**				Nantes Métropole apporte un soutien au Centre UniPaix de l'**établissement public Nantes Université** au titre de sa politique publique métropolitaine en matière d'Enseignement Supérieur Recherche Innovation/ rayonnement international et la stratégie de Nantes Université. Ce soutien a permis l'organisation en 2024 d'un europathon autour de la problématique du « changement climatique et paix civile en Europe » qui donne lieu depuis à une trajectoire expérimentale de collaboration avec Nantes Métropole. Les conférences de sensibilisation sur le maintien de la paix en Europe et Summer schools ouvertes aux étudiants internationaux doivent également se poursuivre en 2025. C'est pourquoi il est demandé le renouvellement d'un soutien de 17 500€ en 2025 ainsi que l'approbation de la convention correspondante.	**3_Convention 2025**	3522
4	**Enseignement Supérieur Recherche Innovation**			**240 000,00 €**	**240 000,00 €**				Le label I-SITE (Initiative - Sciences Innovation Territoire Economie) est un label d'excellence attribué par l'Etat à des universités qui valorisent des atouts scientifiques thématiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international, et qui en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique. La labellisation définitive de l'I-site « Nantes Excellence Trajectory (NEXT) », en mars 2022, a permis à **Nantes Université**, ses établissements membres et ses partenaires, de renforcer et d'inscrire durablement la stratégie du projet autour de deux axes scientifiques d'excellence : l'Industrie du futur et la Santé du futur. Depuis, l'I-site NExT a poursuivi son développement et consolidé sa dynamique en engageant de nouveaux projets structurants, en nouant de nouveaux partenariats et en accompagnant fortement la communauté scientifique dans le développement de ses activités de recherche. Le cofinancement de Nantes Métropole à Nantes Université, **établissement public** à caractère scientifique, culturel et professionnel, pour le projet NEXT, permet d'accompagner, de soutenir des dizaines de projets de recherche (chaires, clusters de recherche intégrés), d'innovation, de formation (masters internationaux), de pédagogie et de partenariats internationaux dans les domaines de la santé du futur et de l'industrie du futur. Conformément à l'avenant en cours à la convention 2018-2025, il est proposé d'attribuer la subvention 2025 à hauteur de 240 000 € correspondant au versement du solde de la subvention.	**4-Avenant 2 en cours à la convention 2018/2025**	3525

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
5	**Enseignement Supérieur Recherche Innovation**	**Institut d'Etudes Avancées de Nantes - IEA**		**450 000,00 €**	**450 000,00 €**	*1 434 091,00 €*	*1 422 273,00 €*	*1 380 909,00 €*	Nantes Métropole soutient depuis sa création la fondation Institut d'études avancées de Nantes. Les Instituts d'Études Avancées sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidents se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles, et libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein. La particularité de l'IEA de Nantes est de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs occidentaux du "nord" et du "sud", en s'ouvrant largement à ces derniers. Est ainsi promue une réelle diversité d'approche des problèmes qui se posent aujourd'hui à tous dans le contexte de la mondialisation. Pour l'année 2025, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement de 450 000 €.	**5_Convention 2025**	3054
6	**Enseignement Supérieur Recherche Innovation**			**974 091,00 €**	**974 091,00 €**				Par ailleurs, Nantes Métropole met à disposition de l**a fondation Institut d'études avancées** de Nantes des locaux dont elle est propriétaire situés Allée Jacques Berque, dans le cadre d'une convention de mise à disposition conclue pour la période 2009-2028. Il convient donc de valoriser cet avantage en nature. Pour l'année 2025, la valorisation de cette subvention en nature est estimée à la somme de 974 091 €.	**Convention Pluriannuelle 2009-2028 en cours**	
7	**Soutien aux grands évènements métropolitains**			**10 000,00 €**	**10 000,00 €**				**La fondation Institut d'études avancées de Nantes** porte depuis 2023 le projet « Internationale des rivières et autres éléments de la nature » dont l'objectif est de contribuer à une recherche-action autour de la personnalité juridique des entités naturelles, aux frontières des dispositifs art-science et science et société. Pour cette troisième année, un temps fort « Dessiner ensemble le monde à venir » se déroulera les 20, 21 et 22 novembre. Les 20 et 21 novembre l'événement se tiendra à l'institut d'études avancées et le 22 novembre au Lieu Unique de 16h à minuit, cette journée sera ouverte au grand public. Cette démarche s'inscrit dans une des orientations déclinées dans la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique technique et industrielle.	**6_Avenant**	3554
8	**Economie et emploi responsable**	**Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences**	**3 894 852,00 €**	**30 000,00 €**	**30 000,00 €**	*3 924 852,00 €*	*3 892 352,00 €*	*3 971 760,00 €*	En 2024, l'État a présenté la deuxième édition du Plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce nouveau « Pacte des Solidarités 2024-2027 » porte sur les 4 axes suivants : la poursuite de la lutte contre les inégalités, l'amplification de la politique d'accès au travail pour toutes et tous, la lutte contre la grande exclusion, l'organisation solidaire de la transition écologique. Le Pacte des Solidarités a pour objet de soutenir des projets communaux, intercommunaux et métropolitains de lutte contre la pauvreté, sur un principe de cofinancement à hauteur de 50 % par l'État et 50 % par des acteurs de la métropole nantaise. Les projets métropolitains sont soutenus au titre des compétences ou politiques publiques métropolitaines. Parmi ceux-ci figure le projet « Ambition emploi, filière petite enfance dans les quartiers Politique de la Ville de Nantes Métropole (accompagner les parcours vers l'emploi, la qualification et l'alternance et sécuriser ces parcours en réduisant les freins à l'emploi) », initié et mis en œuvre par **l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC)**. C'est ainsi que l'Etat, au titre du Pacte des Solidarités, vient soutenir 50% du budget de l'action « Ambition Filière Petite Enfance » sur les années 2024, 2025, 2026 et 2027. Les montants accordés par l'Etat au titre du Pacte des Solidarités (perçus par Nantes Métropole et reversés à l'ATDEC), pour réaliser ladite action sont de 20 000 € en 2024 et de 10 000 € en 2025. Il vous est proposé d'approuver l'avenant au CPOM 2025-2027 afin de mettre en visibilité ce financement de l'Etat permettant le versement de la subvention de 30 000 € au titre du Pacte des Solidarités.	**7_Avenant 1- CPOM 2025-2027**	3818
9	**Numérique Responsable**	**La Cité le Centre des Congrès de Nantes**		**311 000,00 €**	**306 700,00 €**	*306 700,00 €*	*431 235,00 €*	*370 000,00 €*	La onzième édition de Nantes Digital Week a mobilisé 45 000 participants et plus de 200 contributeurs pour l'organisation de 121 événements dans 68 lieux du territoire métropolitain. La douzième édition, organisée par la **Société Publique Locale La Cité, le Centre des Congrès de Nantes** se tiendra du 18 au 28 septembre 2025. Ce sera un des moments forts de 2025 dédié à la valorisation de tous les acteurs du territoire et de leurs actions en faveur de la transition numérique de toute la société. Cet événement, structurant et fédérateur pour le territoire sera également l'occasion d'affirmer et de soutenir un numérique responsable et solidaire prenant en compte les enjeux de sobriété numérique, de réemploi, de parité et d'inclusion numérique et d'éthique. Il est proposer d'attribuer une subvention de 306 700 €.	**8_oui**	3682

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
10	**Soutien aux grands évènements métropolitains**	**Royal de Luxe**		**200 000,00 €**	**170 000,00 €**	*343 282,00 €*	*0,00 €*	*1 808 580,00 €*	**L'association Théâtre Royal de Luxe** est aujourd'hui considérée comme l'une des compagnies les plus emblématiques du Théâtre de rue en France ainsi qu'une référence internationale. En 2025, l'association prévoit la création d'un nouveau spectacle de rue, intitulé « Apesanteur » qui fera l'objet d'une diffusion sur le territoire de Nantes Métropole en juin et juillet 2025. L'association doit procéder à la création du spectacle, notamment la conception de scènes, d'éléments scénographiques et d'accessoires inédits. Cela nécessite autant un travail de conception et de construction, que de répétition et de manipulation. Ces objets, machines et scènes de spectacle, cette création, constitueront un patrimoine matériel et immatériel pour la compagnie. Nantes Métropole, de son côté, a défini une politique publique facteur d'attractivité, par laquelle elle entend soutenir les événements et équipements qui font rayonner l'agglomération dans différents champs, en particulier artistique et culturel. Elle permet également que les grands événements culturels du territoire jouent un rôle important dans l'ouverture culturelle et interculturelle proposée aux habitants et habitantes de la métropole. C'est à ce titre qu'il est proposé d'attribuer un soutien à l'association pour ce projet de création.	**9_Convention investissement 2025**	3554
11	**Soutien aux grands évènements métropolitains**			**173 282,00 €**	**173 282,00 €**				**L'association Théâtre Royal de Luxe** propose la diffusion à Nantes et dans la métropole de la nouvelle création de la compagnie pour dix interprètes « APESANTEUR ». Ce nouveau projet de Jean-Luc COURCOULT pour dix comédiens proposera au public métropolitain une enquête policière sur fond de tournage de série et située dans un espace-temps entre rêve et réalité. Ce spectacle de rue d'une durée d'une heure vingt, comportera des effets spéciaux burlesques et des machineries ingénieuses et poétiques inédites qui ont fait la réputation de la compagnie jusqu'à présent. Le projet de diffusion se déploiera à l'échelle de la métropole, l'accès au spectacle sera gratuit pour le public et il pourra accueillir près de 10 000 habitants : à Nantes du 28 juin au 6 juillet (6 représentations), à Vertou les 12 et 13 juillet 2025 (2 représentations) et à Orvault les 19 et 20 juillet 2025 (2 représentations). Nantes Métropole, de son côté, a défini une politique publique facteur d'attractivité, par laquelle elle entend soutenir les événements et équipements qui font rayonner l'agglomération dans différents champs, en particulier artistique et culturel. Elle permet également que les grands événements culturels du territoire jouent un rôle important dans l'ouverture culturelle et interculturelle proposée aux habitants et habitantes de la métropole. C'est à ce titre qu'il est proposé d'attribuer un soutien à l'association pour ce projet de diffusion.	**10_Convention 2025**	3554
12	**Soutien aux grands évènements métropolitains**	**LIEU UNIQUE**	**175 000,00 €**	**155 000,00 €**	**155 000,00 €**	*345 000,00 €*	*250 000,00 €*	*200 000,00 €*	**L'Association le lieu unique** organise l'événement "Les Mondiales de Nantes" les 21 et 22 novembre 2025 (1ère édition). L'événement se déploiera à travers des tables-rondes, de conférences et de leçons autour de l'actualité internationale et de grandes questions thématiques transversales. Une programmation spécifique en direction des lycéens sera proposée le vendredi matin. La leçon inaugurale fera l'objet d'une publication. Pour ce nouvel événement, entre 3 000 et 5 000 personnes sont attendues. Accessible à toutes et tous, "Les Mondiales de Nantes" est un nouvel événement qui s'inscrit dans le paysage culturel métropolitain. Ce nouvel événement contribue au rayonnement et à l'attractivité de Nantes Métropole, en favorisant les échanges et les rencontres entre intellectuels, chercheurs, artistes de renommée nationale et des publics variés (lycéens, habitants de la métropole).	**11_Convention**	3554
13	**Soutien aux grands évènements métropolitains**			**15 000,00 €**	**15 000,00 €**				**L'Association le lieu unique** coorganise avec le Pacte du Pouvoir de Vivre et la République des Idées la première édition du Forum « Reprendre le pouvoir sur nos vies » les 13 et 14 juin 2025. Par le biais d'ateliers, de débats, de tables rondes, les participants sont invités pendant deux jours à inventer d'autres manières de dire et faire la démocratie, de construire l'action publique, de peser sur le monde politique. Accessible à toutes et tous, ce forum est un nouvel événement qui s'inscrit dans le paysage culturel métropolitain. Celui-ci contribue au rayonnement et à l'attractivité de Nantes Métropole, en favorisant les échanges et les rencontres entre intervenants de renommée nationale et des publics variés (citoyens, associations, syndicats, artistes, intellectuels...).	**12_Avenant**	3554

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 *(total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)*	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
14	**Nature et Biodiversité**	**Association Culturelle de l'Été**	**870 000,00 €**	**160 000,00 €**	**160 000,00 €**	*1 030 000,00 €*	*915 000,00 €*	*540 000,00 €*	**L'Association Culturelle de l'Eté (ACE)** a pour objet d'initier, d'organiser, d'animer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes, de sa métropole. Elle est notamment à l'initiative du festival des cultures d'ici et d'ailleurs « Aux Heures d'été », du festival de jazz et de belle plaisance « les Rendez-vous de l'Erdre », d'événements d'accueil du Belem lors de ses escales à Nantes, et depuis 2016 de la fête triennale nautique et culturelle « Débord de Loire ». Les évènements portés par l'Association Culturelle de l'Eté concourent à la politique de développement économique, touristique et d'attractivité de Nantes Métropole. Après avoir révélé l'Erdre depuis 30 ans, navigué sur la Loire depuis 8 ans et arpenté la Chézine depuis 20 ans, l'Association Culturelle de l'Eté propose de poursuivre cette exploration du territoire en créant un évènement à destination du grand public, en 2025, orienté sur le fil des cours d'eau qui irriguent les communes de la métropole et qui forme une étoile imaginaire formée de plusieurs branches : l'Étoile verte de la métropole nantaise. Le projet de l'Association s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques métropolitaines, il est proposé d'apporter un soutien à l'ACE avec une subvention de 160 000 € en 2025 permettant l'événementiel 2025. L'animation de l'Etoile Verte pour 2025 sera consacré aux branches Cens & Chézine (du 27 au 29 juin), Sèvre (du 25 au 27 juillet) et Grand-Lieu (du 8 au 10 août). Les branches Loire amont, Loire aval et Erdre feront l'objet de l'évènementiel Étoile verte en 2026.	**13_Convention 2024-2025 + avenant n°1 à adopter**	50027
15	**Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme**	**Ville de Nantes - Hébergement – Broussais INVESTISSEMENT**	**15 640,00 €**	**1 232 466 €**	**1 232 466,00 €**	*1 248 106,00 €*	*580 264,00 €*	*230 000,00 €*	**La ville de Nantes** porte un projet d'hébergement de jeunes migrants et de familles migrantes. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 1 232 466 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement de travaux structurants (réaménagement d'un étage, mise aux normes de l'électricité et incendie, remplacement d'un ascenseur…).	**14_Convention ci-jointe**	LK – 204 – 428 – 2324 -10280 – 2021-AP1051
16	**Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme**	**CCAS de Nantes Hébergement – Broussais FONCTIONNEMENT**	**388 094,00 €**	**722 254 €**	**722 254,00 €**	*1 110 348,00 €*	*1 777 242,00 €*	*1 600 585,00 €*	**Le CCAS de Nantes** porte un projet d'hébergement de jeunes migrants et de familles migrantes. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 722 254 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (gestion locative et accompagnement social).	**15_Convention ci-jointe**	LK – 65 – 428 – 657363 – 5063
17	**Solidarités Métropolitaines**	**Solidarités International**		**466 964 €**	**466 964,00 €**	*466 964,00 €*	*375 635,00 €*	*238 141,00 €*	**L'association Solidarités International** œuvre à la mise en place d'un accès effectif à l'eau potable pour les populations vivant en bidonvilles. Le cadre réglementaire enjoint à la collectivité de permettre un accès effectif à toutes et tous d'ici à 2028. Aussi dans un souci tant de conformité au droit que de mise en œuvre de la stratégie de résorption des bidonvilles, Nantes Métropole accorde un financement à l'association Solidarités International afin d'assurer le suivi et l'entretien des installations déjà opérées et l'ouverture de 10 nouvelles installations sur des sites à ce jour privés d'accès à l'eau, soit un total de 55 sites raccordés. Pour ce faire il est mis au vote une subvention de 466 964 € euros au bénéfice de Solidarités International, qui comprend le montant des abonnements et consommation d'eau estimée.	**16_oui (annuelle)**	65 - 428 - 65748 - 3185 – LN
19	**Sports**	**Société par Actions Simplifiée HBC Nantes**	**804 500,00 €**	**804 500,00 €**	**804 500,00 €**	*1 609 000,00 €*	*1 609 000,00 €*	*1 509 000,00 €*	**La société HBC Nantes** évoluera pour la saison 2025/2026 en Division 1 de handball (« Liqui Moly StarLigue ») et en coupe d'Europe. Cette subvention est proposée pour la 1ère partie de la saison 2025/2026 dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club définies par convention.	**17_Convention Missions d'Intérêt Général en annexe X**	3336
20	**Sports**	**Société par Actions Simplifiée Nantes Basket Hermine**	**351 000,00 €**	**351 000,00 €**	**351 000,00 €**	*702 000,00 €*	*702 000,00 €*	*707 000,00 €*	**La société Nantes Basket Hermine** évoluera en Pro B pour cette saison 2025/2026. Cette subvention est proposée pour la 1ère partie de la saison 2025/2026 dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention.	**18_Convention Missions d'Intérêt Général en annexe X**	3336
				TOTAL	**6 698 757,00 €**						